Dr L. PASTOR

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS
LA FIN DU MOYEN AGE

TOME XIII



LIBRAIRIE
PLON

1931

HISTOIRE
DES PAPES
DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

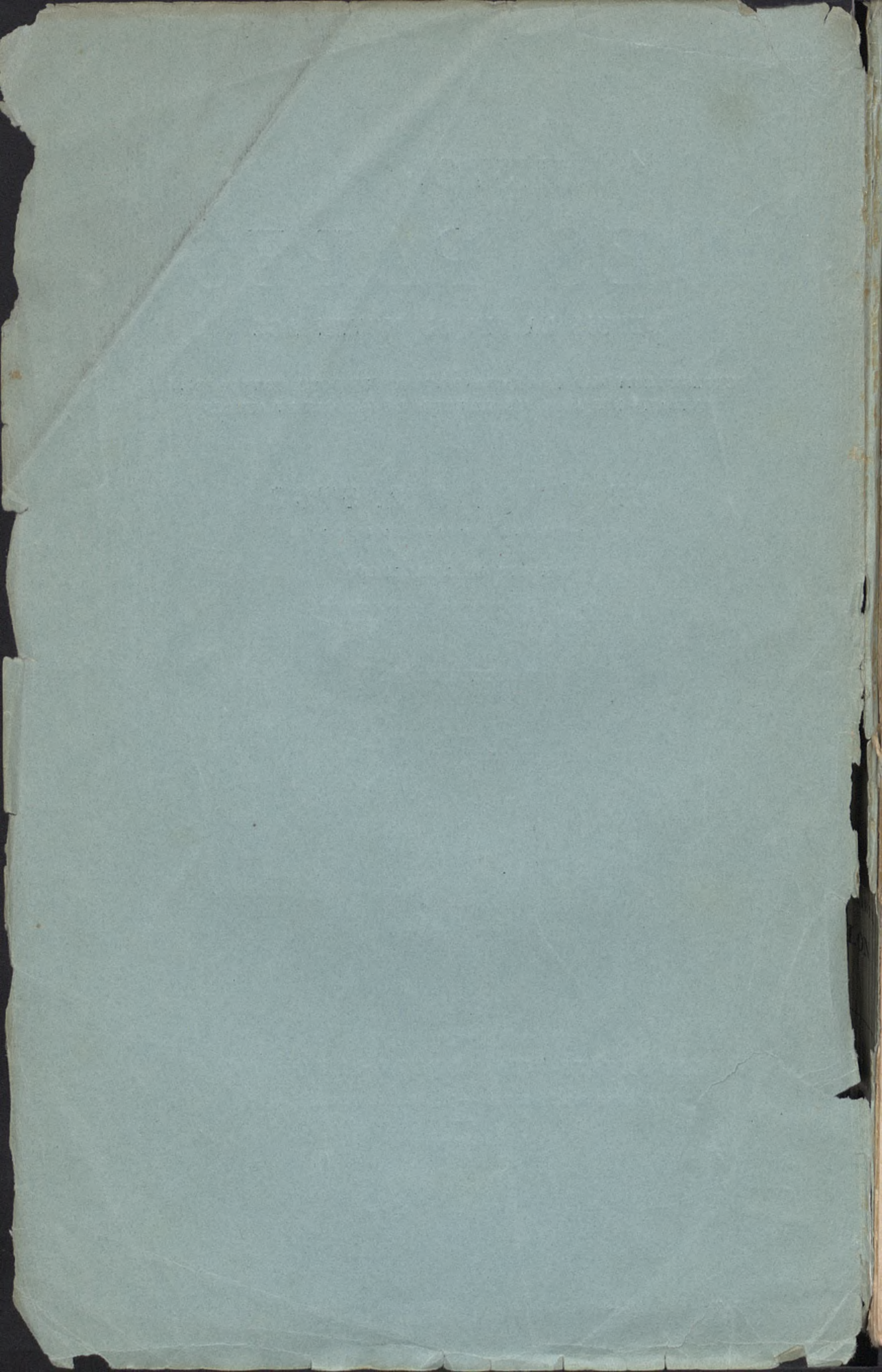
LE Dr LOUIS PASTOR
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRÜCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND
PAR ALFRED POIZAT

TOME TREIZIÈME

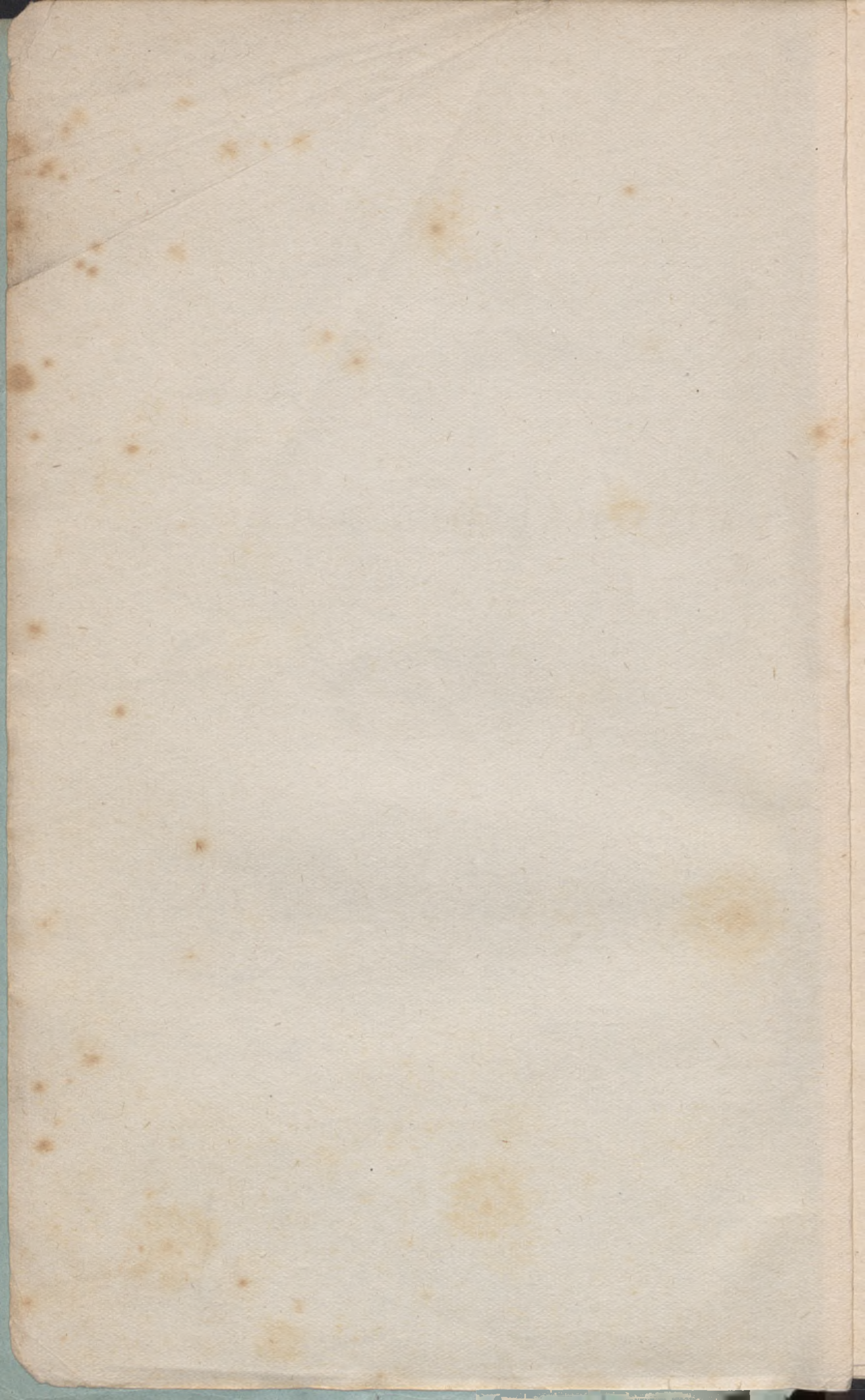


PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e



HISTOIRE DES PAPES





HISTOIRE DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE



Ce volume a été déposé à la Bibliothèque Nationale en 1931.

HISTOIRE
DES PAPES

DEPUIS LA FIN DU MOYEN AGE

OUVRAGE ÉCRIT D'APRÈS UN GRAND NOMBRE DE DOCUMENTS INÉDITS
EXTRAITS DES ARCHIVES SECRÈTES DU VATICAN ET AUTRES

PAR

LE Dr LOUIS PASTOR

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ D'INNSBRUCK

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR ALFRED POIZAT

TOME TREIZIÈME



PARIS
LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT
IMPRIMEURS-ÉDITEURS — 8, RUE GARANCIÈRE, 6e

HISTOIRE DES PAPES

TOME TREIZIÈME

JULES III (1550-1555)

INTRODUCTION

Parmi les papes du seizième siècle, Paul III occupe une place éminente, non seulement parce que son règne fut exceptionnellement long et riche en événements considérables, mais surtout parce qu'il sert de transition entre la période de la Renaissance et celle de la réformation et de la restauration catholiques. Personnalité de la plus haute valeur, le pape Farnèse, avec une claire conscience des devoirs particuliers du Saint-Siège et de la situation de plus en plus grave dans l'Europe du nord et du centre, donna une attention très sérieuse aux questions purement ecclésiastiques. Les intérêts profanes, qui, depuis Sixte IV, l'avaient décidément emporté dans les préoccupations des papes de la Renaissance, continuèrent certes à garder de l'importance aux yeux de Paul III, mais elles cessèrent pour lui d'être au premier plan et elles se ressentirent de l'influence des préoccupations ecclésiastiques.

Un simple regard sur les quinze ans de pontificat de

Paul III suffit à nous montrer que l'aurore d'une nouvelle ère commençait à se lever, pleine de promesses pour l'Église, qui allait y produire magnifiquement sa puissance spirituelle et cette merveilleuse force de rajeunissement dont elle avait déjà donné si souvent tant de preuves. La période extraordinairement brillante, mais par trop mondaine, de la Renaissance, où l'on traitait avec tant de légèreté les choses de l'Église, de la religion et de la morale touchait à sa fin. Une nouvelle époque commençait dont le pape Farnèse marqua la transition.

Bien que Paul III payât son tribut à la fatale époque dans laquelle il avait grandi, il sut cependant comprendre la génération qui amenait devant lui des éléments ecclésiastiques sérieux, conscients de leur but et travaillant, sans souci des bouleversements qu'ils amenaient, à la réforme d'un état de choses souvent dénoncé et pourri et cherchant à surmonter par de nouvelles créations une crise dangereuse. L'ouverture du Concile, la suppression de nombreux abus, le renouvellement du collège des cardinaux, la résistance à l'hérésie qui menaçait même l'Italie, la faveur donnée aux réformateurs des couvents, autant de choses qui font époque. Cependant les résultats ne furent pas encore très profonds; le Concile n'aboutit pas plus vite à une conclusion que les tentatives de réforme. Les nouveaux ordres religieux étaient encore à leurs débuts et n'avaient pas encore complètement fixé leur constitution définitive; de même, le renouvellement du collège des cardinaux ne put être achevé.

On peut juger des difficultés que rencontraient les intérêts purement ecclésiastiques, d'après ce qui se passa au conclave après la mort de Paul III[1].

[1] Sur le Conclave de Jules III, qui, en dehors de celui de Pie IV, fut le plus long du seizième siècle, on possède une grande abondance de documents. En première ligne, viennent les rapports des témoins oculaires : le

Sous Paul III le nombre des cardinaux était monté à 54, dont 29 eux habitaient Rome lors de la mort du Pape [1]; avant l'ouverture du conclave, 12 autres eurent le temps d'arriver [2], et pendant les négociations en vue de l'élection, vinrent l'Espagnol Pacheco et 9 Français; il ne manqua que 3 membres du Sacré Collège : de Givry, d'Hanebault et le cardinal infant de Portugal. A la vérité, 4 cardinaux durent quitter le conclave pour cause de maladie, en sorte que sur les 54 électeurs, 47 seulement prirent part à l'élévation du nouveau pape. Malgré cela, il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu de conclave si magnifique.

De mémoire d'homme, on n'avait vu de conclave ni aussi nombreux, ni qui ait autant duré. Il commença le 29 novembre 1549 et ne se termina que le 8 février 1550. L'Église resta ainsi presque tout un trimestre sans chef. La cause de ce retard extraordinaire doit moins être imputée à la division des partis dans le Sacré Collège et au grand nombre des candidats [3], qu'à l'attitude des princes séculiers qui s'immiscèrent de la façon la moins scrupuleuse dans les délibérations pour l'élection.

cardinal Bernardino Maffei, Angelo Massarelli, Sebastian Gualterius et Petrus Paulus Gualterius (de Brevibus), ces derniers, assistant au Conclave comme conclavistes des cardinaux Cervini, Alexandre Farnèse et B. Maffei. Puis, ce sont les notes du maître des cérémonies du Conclave, L. Firmanus. Le rapport de Massarelli est complet ; des extraits des quatre autres ont été publiés, d'admirable façon, par Merkle dans la monumentale publication des sources de la Görres-Gesellschaft sur le Concile de Trente; dans l'introduction, l'éditeur a dit tout ce qu'il fallait dire sur l'origine de ces sources et sur les rapports qui existent entre elles. Notre description s'appuie surtout sur Massarelli, qui contient tout ce qu'il y a d'essentiel. Nous avons aussi mis à profit les rapports d'ambassades, dont une partie reste encore inédite. Citons aussi les récentes histoires de Saegmüller, *Papstwahlen*, p. 181; *Papstwahlbullen*, p. 1; G. de Leva, *Storia di Carlo quinto*, V, p. 63.

[1] Voy. Merkle, t. II, p. 7.

[2] Notamment, Meudon, le 11 novembre; Gaddi, le 14; Filonardi, le 15; Madruzzo, le 19; Salviati et Gonzague, le 21; Cibo et Lenoncourt, le 22; Monte et Rovère, le 23; Truchsess et Doria, le 24. Voy. Massarelli, p. 10, 13, 14, 16, 19, 21, 22, 23.

[3] Muzio s'en moque *(Lettere 108)*.

Qu'après la mort de Paul III, l'Empereur aussi bien que le Roi de France cherchassent à exercer une influence aussi décisive que possible sur l'élection du nouveau Pape, il fallait s'y attendre. Charles-Quint devait désirer un Pape qui fût résolu à continuer le Concile et à le reconvoquer à Trente. Il était résolu à empêcher à tout prix l'élection de l'excellent Marcello Cervini, qui, comme cardinal-légat à Trente, avait fait transférer le concile à Bologne. Mais en dehors de la question du Concile, il y avait encore la querelle toujours pendante à propos de Parme et Plaisance, qui influençait l'attitude des cardinaux aussi bien que celle des puissances étrangères.

Du vivant même de Paul III, déjà, du côté impérial, le gouverneur de Milan, Ferrante Gonzaga et son frère Ercole, cardinal de Mantoue, avaient déployé une énorme activité pour assurer, dans le futur conclave, l'élection au siège pontifical d'un adversaire des Farnèse, qui céderait Parme et Plaisance à l'Empereur[1]. Leur candidat était le cardinal Salviati, neveu de Léon X et oncle de la Reine de France. En 1547, l'ambassadeur impérial à Rome, Diego Hurtado de Mendoza, estimait[2] que Salviati avait le plus de chances pour la tiare. Il était aimé aussi bien des cardinaux impériaux que des neutres et de ceux du parti français; Mendoza lui-même avait été gagné à lui par les Gonzague et Granvelle lui était favorable[3]. Cependant Salviati avait un puissant adversaire dans son propre parent, Cosme de Médicis, et dans le rusé représentant de celui-ci à Rome, Averardo Serristori. Un mémoire du cardinal Gonzague à Granvelle, dans lequel était recommandée la candidature de Salviati, vint, en

[1] De Leva V, p. 64. *Legaz. di Serristori 187.* Maffei, dans Merkle, t. II, p. 19.

[2] Döllinger, *Beiträge,* t. I, p. 92. Mendoza affirme, ici, que Salviati avait des enfants; Salviati répond (*Legaz. di Serristori 193)* que l'accusation repose sur une confusion avec son frère.

[3] De Leva, V, p. 64.

avril 1549, à la connaissance de Serristori et fut par lui montré au Pape[1]. Paul III, qui craignait tout de Salviati pour ses neveux, entra dans une violente colère. « Je nommerai, s'il le faut, s'écria-t-il, cinquante cardinaux pour empêcher l'élection de Salviati[2]. » Il n'en fit rien cependant, néanmoins la nomination de cardinaux, du 8 avril 1549, et dans laquelle quatre hommes dévoués aux Farnèse obtinrent la pourpre[3], fut sa réponse aux intrigues des Gonzague. La correspondance de Salviati fut surveillée et un écrit compromettant pour lui fut communiqué à l'Empereur[4]. Là-dessus, Charles-Quint n'en voulut plus[5] pour son candidat.

Peu de temps avant la mort de Paul III, une discussion à propos de la possession de Parme et de Plaisance opéra un nouveau classement des partis dans le collège des cardinaux. Le 14 juillet 1547, l'ambassadeur impérial Mendoza, écrivant à son maître les diverses chances qu'offrait la future élection papale[6], distinguait encore, dans le Sacré Collège, en dehors d'un groupe neutre, trois partis politiques intéressés : les partisans de l'Empereur, ceux de la France et les créatures de Paul III. Mais après qu'Alexandre Farnèse se fût tourné vers l'Empereur, dont il espérait la restitution de Parme et de Plaisance[7], les impériaux et les partisans des Farnèse dans le Sacré Collège s'unirent. Farnèse, le 19 novembre, avait fait une tentative pour régler cette affaire, sans même consulter Charles-Quint, en faisant attes-

[1] Dépêche de Serristori du 13 avril 1549 dans *Legaz. 188.*

[2] DRUFFEL, t. I, p. 270.

[3] Voy. le volume précédent.

[4] Serristori le 1er mai 1549 *(Legaz. 197).* Maffei donne des détails sur ce papier compromettant. Voy. MERKLE, t. II, p. 19.

[5] Sua Maestà vorebbe primà, che fosse Papa il Diavolo, dit Mendoza à Serristori *(Legaz. 209).*

[6] DÖLLINGER, *Beitrage*, t. I, p. 92.

[7] Voy. le volume précédent. Sur les motifs qui poussèrent Farnèse vers les Impériaux, voy. Maffei dans MERKLE, t. II, p. 26.

ter, par le collège des cardinaux, l'authenticité de la lettre, dans laquelle, peu de temps avant sa mort, Paul III avait ordonné la livraison de Parme à Ottavio Farnèse. Rien ne fut changé par cette tentative, dans les rapports entre Alexandre Farnèse et l'Empereur, parce que Camille Orsini, qui commandait à Parme, refusa, malgré l'ordre du collège des cardinaux, de livrer Parme à Ottavio [1].

Ainsi dans le conclave il n'y avait réellement plus que deux partis en présence, le parti impérial et le parti français. Au parti impérial appartenaient les Espagnols [2], Alvarez de Tolède, Mendoza, Cueva, Pachéco; puis Carpi, Morone, Crescenzi, Madruzzo, Sfondrato, Duranti, Alessandro et Ranuccio Farnèse, Médici, Maffei, Gonzaga, Doria, Sforza, Savelli, Cornaro, Rovere, Truchsess, Pole. A ces vingt-deux partisans de l'Empereur, étaient opposés vingt-quatre cardinaux de sentiments français : les douze Français, Armagnac, Meudon, Lenoncourt, du Bellay, Guise, Châtillon, Vendôme, Tournon, de la Chambre, d'Amboise, de Lorraine, Bourbon; puis parmi les Italiens, les quatre cardinaux — évêques et doyens du Sacré Collège, de Cupis, Salviati, del Monte, Carafa [3], ainsi que Cesi, Verallo, Ridolfi, Pisani, Sermoneta, Este, Capodiferro, Crispi. Filonardi en était aussi. Ceux qui s'étaient déclarés neutres étaient Cibo, Gaddi et le Portugais de Silva.

Cervini était au-dessus des partis; Guise lui rend le témoignage, ainsi qu'à Carafa, qu'ils n'obéissaient qu'à leur conscience [4], ce qui ne signifie pas que ces deux partisans de la

[1] MASSARELLI, p. 16, 17; DRUFFEL, t. I, p. 316.

[2] D'après le calcul de MASSARELLI, p. 97. Ayala (dans DRUFFEL, t. I, p. 333) compte Cibo parmi les Impériaux; de Silva, Cervini et Rovère auraient voté pour Pole.

[3] Guise (RIBIER, t. II, p. 261) ne compte pas Carafa parmi les cardinaux français. Mais pour Masius (LACOMBLET, *Archiv. für Gesch. des Niedrrheins*, t. VI, Köln, 1868, p. 157) le Theatin apparait comme un partisan de la France.

[4] RIBIER, t. II, p. 251. Voy. relativement à Carafa le témoignage du car-

Réforme ecclésiastique fussent inaccessibles à des considérations politiques. Justement, le consciencieux et strictement ecclésiastique Cervini était un conseiller de Farnèse [1]. Le salut de l'Église, leur conscience même, les obligeaient à tenir compte des princes qui pouvaient être aussi nuisibles qu'utiles à l'Église.

Parmi ces cardinaux, Salviati, Cibo, Ridolfi, de Cupis, Pisani, Lorraine, devaient leur élévation à Léon X, tandis que Gonzague, Gaddi, Doria, Tournon, de la Chambre, Châtillon, avaient reçu le chapeau de Clément VII. En dehors de ces douze, tous les autres avaient été investis de la pourpre par le pape Farnèse [2].

L'intérêt des Farnèse et des impériaux leur eût commandé de terminer l'élection le plus vite possible et avant l'arrivée des cardinaux, qui habitaient la France [3], car une

dinal Antonio Carafa dans *Cod*, X, F. 55, f° 6 de la Bibliothèque nationale de Naples.

[1] Farnesius qui plurinum præsidii atque consilii in illum (Cervini) contulerat, illius ope carere (pendant la maladie de Cervini) aegre ferebat. Pour ne pas le perdre, on lui donna une chambre attenante au Conclave, qui fut comprise dans la clôture; privilège jusque-là inouï. Gualterius dans MERKLE. t. II, p. 60.

[2] Paul III avait donné au cardinal Farnèse de très intéressantes instructions pour son attitude dans l'élection du Pape, où il caractérise d'une façon très curieuse Pole, Salviati, Gaddi et Ridolfi. Ces Ricordi di Paolo III al card. Farnèse furent, dès le seizième siècle, répandus en de nombreux manuscrits. J'en ai remarqué quatre copies aux Archives secrètes des Papes; à Rome, d'autres exemplaires aux Archives Boncompagni *(Cod.*, C, p. 20) et dans les bibliothèques Barberini (Lat. 5366), S. Pietro in vincoli. Voy. LAEMMER, *Zur Kirchen gesch.*, p. 40), Vitt. Emanuele (Varia 65); des manuscrits à Arezzo (Bibliothèque), Bologne (Bibliothèque de l'Université), Brescia, (Bibliothèque Quirini, C, III, p. 2), Florence (Bibliothèque nationale, Cod. Capponi, 63), Macerata (Bibliothèque Cod. 259), Pistoia (Bibliothèque Fabroniana Cod. 63), ainsi qu'à Görlitz (Milischche Bibliothèque) et Munich (Bibliothèque d'État). *Les Ricordi* furent publiés, d'après le manuscrit de Bologne, par FRATI dans *Arckivio Stor. Ital. ser.* 5 XXXV, p. 448. Frati identifie le card. S. Angelo, mentionné à la fin, avec Lang, et conclut que *les Ricordi* furent écrits entre 1534 et 1540. Mais S. Angelo n'est autre que Ranuccio Farnèse, qui, depuis le 7 octobre 1546, possédait le titre de S. Angelo in Pescharia.

[3] Nella congregatione d'oggi è stato ricordato da tutti i r^{mi} esser bene che

fois le Sacré Collège au complet, les deux partis se faisaient équilibre exactement, en sorte qu'un cardinal, qui s'était déclaré partisan de l'Empereur, n'avait plus aucune chance d'arriver à la tiare. En conséquence, l'ambassadeur Français à Rome, d'Urfé [1], s'efforçait-il, par tous les moyens, de retarder le plus possible le commencement du conclave. En fait, grâce au cardinal d'Este, chef du parti français, il réussit à ce que les cérémonies funèbres, pour le Pape mort le 10 novembre, n'eussent lieu que le 19 [2]. Conformément à l'usage, elles durèrent neuf jours. Les cardinaux ne purent donc se rendre, en procession, au conclave, que le 29 novembre, après une grand'messe solennelle, dans la chapelle Sixtine nommée ainsi du nom de Sixte IV, de la vieille église Saint-Pierre [3].

Dans six des grandes salles du Vatican, on avait formé à l'aide de cloisons de planches, les cellules pour les cardinaux, notamment dans la *Sala Regia,* la chapelle Sixtine et dans les quatre salles, dont deux au moins servaient aux consistoires publics et secrets. Des emplacements particuliers avaient été préparés pour les malades; les cellules furent tirées au sort, le 27 novembre, et partagées entre les cardinaux. Celles des cardinaux de Paul III étaient tendues de drap violet, les autres de drap vert [4].

si acceleri la eletione del Papa sotto protesto delle cose del concilio, et massimamente di quel di Trento, ma in fatto muove una gran parte di loro il dissegno di escludere i car[li] Francesi, che non possino venire a tempo. Bonifazio Ruggieri au duc de Ferrare, le 10 novembre 1549. (Archives d'État à Modène.)

[1] D'Urfé à Henri II, 16 novembre 1549, dans Ribier, t. II, p. 254.

[2] Massarelli, p. 14. Sur la résolution du collège des cardinaux d'ériger un magnifique tombeau à Paul III, voir ce que nous disons au volume précédent.

[3] Massarelli, p. 26. Comme le Conclave représentait pour les cardinaux pauvres une grosse dépense, on avait partagé entre eux, sur la proposition du cardinal doyen de Cupis et non sans résistance de la part du parti rigoriste, 8000 ducats trouvés chez le dataire *(ibid.*, p. 11). Sur les obsèques de Paul, voy. le rapport, dans le supplément aux Opera di B. Scapi, Venezia, 1570.

[4] Massarelli, p. 26. Comptes pour l'architecte Baronino di Casale, qui fit

Pour maintenir l'ordre dans la ville de Rome, pendant les délibérations du conclave, il y avait 5 000 soldats, auxquels on adjoignit, pour la défense particulière du conclave, 500 autres hommes armés, sans parler des 200 Suisses. « Au nom du peuple romain », les Conservateurs de la ville s'étaient fait un devoir d'ajouter 1 000 nouveaux soldats pour la sécurité de Rome, mais leur offre le lendemain s'était réduite à 500 hommes. Les cardinaux, cependant, ne voulaient pas entendre parler d'un peuple romain indépendant et souverain, qui s'établirait à côté du Sacré Collège et serait armé; ils ne furent satisfaits que lorsque la ville eut fait venir 500 hommes de la milice ordinaire de l'État de l'Église [1]. Le commandant des troupes de Rome fut Orazio Farnèse, le futur gendre du roi de France. Mendoza s'étant plaint que Rome se trouvât ainsi livrée aux mains de la France, on lui adjoignit des officiers du parti de l'empereur [2].

Heureusement, pendant la longue durée du conclave, la tranquillité ne fut sérieusement troublée, ni à Rome, ni au dehors. Camillo Colonna s'empara, il est vrai, aussitôt après la mort de Paul III, d'un petit bourg et Ascanio Colonna se mit en mouvement pour reprendre sa seigneurie qui lui avait été enlevée par Paul III; du reste, il assura par une lettre le collège des cardinaux de son dévouement au siège apostolique [3]. Le 10 décembre 1549, les cardinaux purent décider de réduire de moitié leurs troupes de dé-

l'installation du Conclave, dans les Mandata 1549-1550. (Archives d'État, à Rome.)

[1] Massarelli, p. 9.

[2] Massarelli, p. 9. *D'Urfé*, dans Ribier, t. II, p. 255. *Dandolo*, dans Brown, V, n° 588.

[3] Voy. Massarelli, p. 9, 24. Voy. aussi les rapports de Scip. Gabrielli des 11, 19, 25 et 29 novembre. (Archives d'État, à Sienne), de F. Franchino du 13 novembre 1549 (Archives d'État, à Parme), de Masius du 23 novembre 1549 (dans Lacomblets. *Archiv. für Gesch. des Niederrheins*, t. VI, p. 147. Voy. aussi *Dandolo,* dans Alberi, p. 343.

fense[1]. Le 10 janvier 1550, la force armée fut encore notablement diminuée[2], en raison des grands frais qu'elle coûtait, quoique, le 22 décembre, la nouvelle fût arrivée que Fermo venait d'être occupée par les Florentins[3]. Le 21 et le 22 janvier, le conclave eut de nouveau à prendre une décision au sujet de troubles à Bologne et de la défense d'Acquapendente[4].

Le soir du 30 novembre, la porte du conclave avait été fermée de six verrous à l'intérieur et à l'extérieur[5]. On observa cependant la clôture si peu sévèrement, qu'un témoin oculaire put dire plus tard, que le conclave avait été plutôt ouvert que fermé[6].

Pendant ce temps, vers le 20 novembre 1549, Charles-Quint s'était expliqué avec son ambassadeur à Rome, au sujet de l'élection pontificale. Avant tout, il souhaitait l'élection du dominicain Juan Alvarez de Tolède, oncle du duc d'Albe, et frère du vice-roi de Naples; mais si ce choix n'était pas possible, il désirait Carpi, Pole, Morone ou Sfondrato, qui tous étaient des hommes non moins excellents que cet Espagnol. L'Empereur excluait tous les Français et, en outre, Salviati, Cervini, Ridolfi, Capo di ferro, Verallo[7].

Au début du conclave, ces vœux n'étaient pas encore connus des cardinaux impériaux. Ceux-ci ne s'étaient pas prononcés pour Tolède, mais pour Pole; même à propos de ce dernier, ils ne disposaient pas d'un nombre de voix suffisant. Mais Madruzzo et d'autres espéraient que si on ac-

[1] Massarelli, p. 54.
[2] *Ibid.*, p. 90.
[3] *Ibid.*, p. 71.
[4] *Ibid.*, p. 103.
[5] *Ibid.*, p. 31.
[6] Visensis, qui iam pridem non conclusi sed patentis conclavis libertatem aegre tulerat. *Gualterius*, dans Merkle, p. 90.
[7] Maurenbrecher, p. 220. Sur les cardinaux nommés, voir vol. précédent. Sur Sfondrato, qui mourut dès le 31 juillet 1550, voy. aussi Novati, dans *Archiv. Stor. Lomb.*, XXI (1894), p. 45.

clamait sans plus de formalités Pole comme pape au début du conclave, plusieurs indécis se laisseraient entraîner. Sforza et Maffei les mirent en garde contre une manière de procéder si précipitée, et qui ne ferait qu'irriter le parti adverse [1]. Le résultat leur donna raison. Du reste, on n'avait retardé si longtemps les funérailles de Paul III, qu'en partie pour s'opposer à ce plan. Lorsque le 30 novembre, après que le conclave eut été définitivement réuni, les impériaux eurent proposé pour le même soir un vote, il leur fut démontré que dans une affaire si importante on devait procéder avec plus de circonspection et d'après l'ordre ordinaire. La nuit mit fin à la querelle engagée là-dessus sans que les impériaux eussent rien obtenu.

De même les deux jours suivants il n'y eut pas de vote [2], on se borna à lire et à jurer d'observer les bulles de Jules II et de Grégoire X sur les élections de pape, et à préparer et adopter une capitulation électorale pour le futur Pape [3]. Elle concorda, en général, avec celle établie au conclave de Clément VII; la conclusion en obligeait le futur Pape à céder Parme à Ottavio Farnèse.

Dans l'après-midi du 1er décembre, s'éleva une discussion sur la question de savoir si le vote serait public ou secret [4]. Tandis que les uns voyaient dans un scrutin public le meilleur remède aux tergiversations, il apparaissait aux autres qu'un tel procédé enlevait toute liberté au vote, surtout en un temps, où les impériaux d'un côté, les Français de l'autre, par des promesses et des récompenses, cherchaient à gagner les électeurs à leurs vues, et ne reculaient même pas devant les menaces. [5]

[1] *Maffei*, dans Merkle, t. II, p. 31.
[2] Massarelli, p. 32.
[3] Imprimé dans Le Plat, IV, p. 156. Voy. Lulvès dans *Quellen und Forschungen des Preuss. Histor. Instituts*, XII, p. 224.
[4] Massarelli, p. 34.
[5] *Ibid.*

Le soir du 1er décembre, Mendoza vint à la porte du conclave et remit une lettre de l'Empereur; une deuxième lettre, qu'il ne communiqua pas publiquement, contenait les désirs de Charles-Quint pour l'élection du Pape [1].

Le matin du 3 décembre, on convint enfin que le vote serait secret. Puis eut lieu le premier scrutin. Sur l'autel était une coupe d'or. Chacun des électeurs venait individuellement et déposait son bulletin. Ensuite la coupe fut vidée sur une table devant l'autel, les trois cardinaux qui dirigeaient le scrutin examinaient chaque bulletin, le premier cardinal diacre Cibo lisait le ou les noms qui y étaient écrits; la plupart des électeurs écrivaient en effet jusqu'à trois ou quatre noms [2].

Cibo n'avait pas moins de vingt et une fois, au cours de ce premier scrutin, proclamé le nom de Pole, auquel on avait en général prédit la tiare, bien qu'à Rome on redoutât fort son zèle réformateur. Après Pole, ceux qui eurent le plus grand nombre de voix furent Tolède, 13, de Cupis et Sfondrato chacun 12, Carafa 10. Salviati n'eut que 2 voix. Parmi les autres cardinaux repoussés par l'Empereur, le

[1] MASSARELLI, 34.

[2] Pole, que les *Ricordi di Paolo III*, déjà cités plus haut, montrent comme Soggetto a giudizio del mondo superiore agli altri di nobilità, bontà e dottrina, apparait dans tous les rapports des premiers jours qui suivirent la mort du pape Farnèse, comme le candidat qui avait le plus de chances. Voy. les rapports de Scip. Gabrielli, conservés aux Archives d'État, à Sienne, celui du 13 novembre (Le scomesse et le voci de la città variano ogni giorno et il più alto è Inghilterra e poi Salviati. S. Croce è ancora in buona aspettatione), ceux des 14, 15, 25 et 29 novembre (Il card. S. Croce quando non riesca Inghilterra si tiene in grandissima espettatione ancorche gli Imperiali publicamente mostrano poco sodisfarnese) et du 1er décembre (voce universale pour Pole, quoique son zele réformateur puisse bien lui enlever la tiare; si ragiona di Sfondrato, di S. Croce et di Monte). Voy. là-dessus la lettre de Muzio, *Lettere 109* et de *Masius* dans LACOMBLET, *Archiv. für Gesch. des Niederrheins*, VI, p. 146; voy. aussi *Giorn. Stor. della lett. Ital.*, XVII, p. 343; XLIII, p. 27. A bien examiner la situation, il semble cependant que la candidature de Pole ne soit pas à redouter. (Voy. MUZIO, *Lettere 111-103*) Masius est du même avis, le 3 décembre *(Briefe 53)*.

plus considéré de tous, Cervini, n'eut que 9 voix. Du reste, les désirs de l'Empereur ne paraissent pas avoir eu une bien grande influence sur l'élection[1]. Comme la majorité des deux tiers nécessaire comportait 28 voix, on pouvait espérer avec raison que Pole obtiendrait facilement dans les scrutins suivants les voix qui lui manquaient et que le conclave prendrait bientôt fin.

Les pensées qui vinrent à Pole lorsqu'il fut sur le point d'atteindre à la plus haute dignité qui soit sur la terre, il les a exprimées lui-même plus tard à un ami. Le vote, disait-il[2], ne lui avait pas produit la moindre impression. Un peu avant, quand certains cardinaux le pressaient de faire quelques démarches pour assurer son élection, il leur répondit qu'il ne dirait aucun mot, quand même son silence devrait lui coûter la vie, car il avait fermement résolu de se laisser conduire par Dieu et il ne voulait rien devoir qu'à la volonté de Dieu[3].

Dans le premier scrutin, au conclave, ce n'était pas l'usage, après la lecture des bulletins de vote, de donner sa voix en plus à l'un des élus, mais dans les scrutins suivants il fut admis sans presque qu'on y fît opposition, que quelques cardinaux feraient usage de ce droit en faveur de Pole. Peut-être pour faire obstacle à Pole[4], dont les cardinaux mondains redoutaient le zèle réformateur, on souleva, avant l'élection du lendemain, la question de savoir si le bulletin émis auparavant par l'accédant ne se trouverait pas annulé par le vote par accès. Après un long débat, on finit par se mettre d'ac-

[1] Auctoritatem nullam adeptae sunt, dit Maffei de la lettre d'exclusion de Charles V. Merkle, t. II, p. 51.

[2] A Francisco Navarrete, évêque de Badajoz, le 17 juin 1550, dans Quirini, *Ep. Poli*, V, p. 53; voy. Brown, V, n° 671.

[3] Dandolo le 30 novembre 1549, dans Brown, V, n° 595.

[4] Scip. Gabrielli écrit le 1er décembre 1549 : Pole est très catholique, il veut la résidence des évêques et la présence des cardinaux à la Curie; du vivant de Paul III, il a dit que les offitii devaient être surveillés. (Archives d'État, à Sienne.) Voy. Muzio, *Lettere*, p. 109.

cord, en décidant que ce jour-là encore l'accès ne serait pas admis[1]; malgré cela, le cardinal Pacheco, arrivé le matin même, ayant grossi le parti impérial, les voix de Pole s'élevèrent à 24[2]. Effrayés, les Français envoyèrent un rapport à d'Urfé, où ils disaient que s'il ne trouvait pas un expédient, on ne pourrait pas empêcher l'élection de se faire dans le sens impérial. D'Urfé vint à la porte du conclave et fit annoncer par le maître des cérémonies que les cardinaux français étaient déjà en Corse et arriveraient bientôt; que si on ne les attendait pas jusqu'a la fin de la semaine, le roi de France ne pourrait reconnaître l'élection[3]. En réalité, d'Urfé, comme il le dit lui-même, n'avait aucune nouvelle de Corse; malgré cela, il reparut encore une fois deux heures après, réitéra sa protestation en présence de six cardinaux et menaça d'un schisme.

Les heures qui suivirent, au conclave, furent pleines d'agitation. La protestation de d'Urfé eut pour résultat que les impériaux résolurent de ne pas attendre le lendemain, mais de reconnaître cette nuit même, sans autre vote formel, Pole comme pape, par un hommage général[4]. Ils travaillèrent donc avec le plus grand zèle à gagner le nombre nécessaire d'adhérents. En fait, les choses furent menées si loin que Pole fut prévenu que les cardinaux se transporteraient dans sa cellule et lui rendraient hommage comme au chef de la chrétienté. Mais de leur côté ceux du parti français mirent tout en œuvre poûr empêcher cet hommage et ils réussirent à contrecarrer le plan des impériaux. Les conversations et les discussions se prolongèrent fort avant dans la nuit dans

[1] Massarelli, p. 41.

[2] *Ibid.*, p. 42. Mendoza lui avait envoyé un messager, pour le prévenir en toute hâte *(Legaz. di Serristori 217)*. Il arriva « plus mort que vif » au Conclave. *Dandolo*, dans Brown, V, n° 596.

[3] D'Urfé au roi, 6 décembre 1540, dans Ribier, II, p. 254; voy. Muzio, *Lettere*, p. 116.

[4] Massarelli, p. 42.

tous les coins du conclave; minuit était déjà sonné, qu'aucun des cardinaux n'était encore rentré dans sa cellule [1].

Au milieu de cette universelle agitation, Pole ne perdit pas son sang-froid, il ne voulut pas entendre parler d'une élection par l'hommage des cardinaux, il fit dire à ses amis qu'il désirait arriver à la papauté par la porte et non y monter par la fenêtre [2]. Une ambassade de deux cardinaux lui ayant fait remarquer que l'élection par hommage était parfaitement régulière, il en convint, mais à peine les deux cardinaux s'étaient-ils éloignés qu'il envoya après eux un messager, pour rétracter son consentement [3].

Les impériaux, au cours de cette nuit, avaient cependant obtenu une chose : les trois cardinaux, Morone, Cesi et Gaddi, se déclaraient prêts à accéder le lendemain à l'élection de Pole. Là-dessus, les impériaux, pleins d'une joyeuse espérance, crurent devoir attendre le vote qui allait avoir lieu, ils ne prévirent pas que ces trois cardinaux du parti français ne feraient la concession de déclarer l'accès, que si Pole avait 26 voix [4].

Le 5, on s'attendait généralement à ce que Pole atteindrait la majorité nécessaire des deux tiers. Avant d'aller au scrutin, les cardinaux avaient commandé qu'on déménageât presque toutes leurs cellules, afin qu'elles ne fussent pas pillées, après l'élection, par le peuple qui entrerait en tumulte. Les habillements pontificaux étaient déjà prêts pour Pole, lui-même avait composé un discours de remerciement et l'avait montré à quelques-uns. En outre, devant le Vatican, la foule se pressait en rangs serrés; les troupes, étendards au vent, étaient prêtes à saluer le nouveau Pape [5].

Cependant, au conclave, le parti français ne pensait pas à

[1] Massarelli, p. 43.
[2] *Dandolo*, dans Alberi, p. 346, 372-373.
[3] Pole à l'évêque de Badajoz, 17 juin 1550. (Voy. plus haut.)
[4] *Massarelli* et *Gualterius* dans Merkle, t. II, p. 42.
[5] *Maffei*, dans Merkle, t. II, p. 43.

se rendre sans combat. De bon matin, les tentatives des deux partis recommencèrent en vue de gagner celui-ci ou celui-là. L'excitation et l'irritation montaient de plus en plus. Lorsque vint l'heure de la messe, qui précède d'ordinaire le scrutin, on défendit au maître des cerémonies de donner le signal habituel avec la cloche; il dut attendre que tous les cardinaux fussent réunis. On avait l'air de se préparer à une sorte de schisme. Les partisans de Pole s'assemblèrent dans la chapelle Paolina, ses adversaires dans la Sixtine. Il ne fallait pas songer à aller au vote.

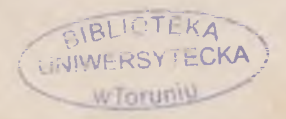
Sur ces entrefaites, Cervini, qui avait coutume de venir un peu plus tard, à cause de son mauvais état de santé, entra dans la chapelle Pauline. Carpi, Morone, Madruzzo, Gonzague, Farnèse lui allèrent au-devant, lui exposèrent l'état des choses et le prièrent de se rendre comme médiateur auprès du parti opposé. Cervini s'y décida et se rendit, en compagnie de Morone, à la chapelle Sixtine. Tout d'abord il s'adressa au cardinal-doyen de Cupis. Il fit remarquer que les adversaires de Pole avaient maintenant satisfait à leur conscience, en cherchant à empêcher de toutes leurs forces son élection, mais comme il était clair maintenant que le Saint-Esprit voulait cette élection, ils ne devaient pas continuer leur résistance. Cupis répondit qu'il désirait lui aussi la paix et l'union, mais que rarement une élection pontificale se faisait sans tiraillements; que des moyens illégaux avaient été employés par les adversaires, que la protestation de d'Urfé faisait craindre un schisme du côté de la France. Là-dessus, il lui fut répondu que les intrigues dont on se plaignait n'étaient pas exactes, que si on voulait tenir compte de toutes les protestations, on créerait un fâcheux précédent; qu'à l'avenir, la minorité, sitôt qu'un candidat ne lui plairait pas, élèverait des protestations, tant qu'on ne se conformerait pas à son désir; qu'on ne devait pas attendre les cardinaux français, car le délai légal était depuis longtemps écoulé.

Ces raisons et d'autres semblables n'atteignaient pas leur but. Les envoyés retournèrent vers les amis de Pole sans avoir réussi. Ce ne fut que deux heures et demie après le moment habituel, que le parti français consentit à se réunir aux autres cardinaux, au moins pour un entretien.

De Cupis insista de nouveau, d'une façon pressante, pour qu'on attendît les cardinaux français; le décret de Grégoire X sur l'élection papale, et qui ne permettait qu'un délai de dix jours, ne pouvait pas être invoqué, car le cas présent n'y était pas prévu. Un long débat s'engagea sur la proposition de Cupis. Salviati, Carafa, Lenoncourt, Meudon, l'approuvèrent. Carpi et Toledo s'y opposèrent, del Monte pensa que si la chose était permise, on pouvait la faire. Filonardi était indécis. Cervini parla ensuite et fit remarquer en termes énergiques à quels dangers on courrait, si on admettait les protestations. On ne pouvait attendre légitimement les cardinaux français que si tout le monde était d'accord sur ce point.

Cervini était connu pour un homme, qui ne parlait pas pour plaire à l'un des deux partis, mais uniquement d'après sa conscience. Sa déclaration fit une telle impression que les cardinaux qui parlèrent après lui, à l'exception de ceux du parti français, se rallièrent à son sentiment. Este s'efforça encore, dans un discours où il célébrait les services rendus par la France à l'Église, d'obtenir un délai d'un ou deux jours. Mais Sfondrato se leva alors et prouva, par le textedu décret de Grégoire X, qu'on ne pouvait retarder plus longtemps l'élection. L'affirmation de Cupis, d'après laquelle ce décret ne pouvait s'appliquer au cas présent, n'était pas exacte; il était évident, au contraire, qu'il s'y appliquait entièrement.

La cause des Français parut alors perdue. Dans le vote sur la proposition du cardinal-doyen, la majorité se prononça contre un nouvel ajournement. On procéda aussitôt à l'élec-



tion. Pole obtint vingt-trois voix. Alors Carpi se leva, fit ouvrir son bulletin et déclara qu'il accédait à l'élection de Pole. Farnèse, debout, fit aussi la même déclaration. Un silence de mort régnait. Il ne manquait plus qu'une voix à Pole. S'il obtenait maintenant la vingt-sixième voix, la vingt-septième lui était aussi assurée, après les arrangements de la nuit précédente, et il n'avait plus qu'à se donner à lui-même la vingt-huitième, la dernière qui lui était nécessaire. Les électeurs de Pole regardaient, pleins d'attente, ses adversaires, et cherchaient par des signes à gagner leur acquiescement. Mais personne ne bougea. Après une pause, le doyen demanda si quelqu'un voulait encore s'avancer. Là-dessus, profond silence. De Cupis déclara alors le scrutin clos, tous se levèrent et s'éloignèrent, les impériaux dans une grande consternation.

Personne ne s'était attendu à une telle issue. Plusieurs pensaient que ce n'avait été que par une permission particulière de Dieu, qu'un cardinal ait approché autant de la tiare que Pole et ne l'ait cependant pas obtenue.

Les motifs, pour lesquels Pole ne put exercer plus de pression, consistaient tout d'abord dans le mauvais vouloir des Italiens, à l'égard de l'élection d'un étranger. On faisait valoir aussi que Pole n'avait que quarante-cinq ans, qu'il n'avait que peu de connaissance des affaires et qu'il fallait craindre de lui, qu'il n'entraînât l'Italie dans une guerre avec l'Angleterre. Mais ce qui lui nuisit plus que tout le reste, ce fut le soupçon que ses idées ne penchassent du côté des protestants, notamment dans la doctrine de la justification. Ce fut particulièrement Carafa, qui mit vigoureusement ce point en lumière, et attaqua publiquement Pole, avant le vote du 5 décembre [1].

[1] Addition à Massarelli par Panvinio dans Merkle, t. II, p. 47; Maffei et Gualterius, p. 43, 47; Mendoza dans Druffel, t. I, p. 306. Voy. aussi Muzio, *Lettere*, p. 114, 117.

Les cinq votes suivants du 6 au 11 décembre n'offrirent guère de particularités remarquables. D'Urfé vint, le 6 décembre, à la porte du conclave et annonça de nouveau la prochaine arrivée des Français[1]. Les impériaux firent plusieurs tentatives en faveur de l'élection de Pole. Pour le cardinal anglais votèrent, lui naturellement excepté, tous les cardinaux du parti impérial et de Silva. Contre lui étaient Filonardi, Cibo, Gaddi et les cardinaux partisans de la France, tant qu'ils furent présents à Rome[2]. Le matin du 7 décembre, on crut encore une fois que les amis de Pole touchaient à leur but. Mais l'autre parti n'était pas resté inactif. Pole n'obtint ce matin, en dehors des vingt-deux voix qui lui étaient assurées tous les jours, que deux suffrages nouveaux. Lorsqu'on eut présenté, dans l'intervalle des 6 et 7 décembre, le cardinal de Tolède, désiré par l'Empereur et le duc de Florence, tant de cardinaux des deux partis lui promirent leur voix, que son élection paraissait presque assurée. Malgré cela, la candidature de Tolède n'était rien de plus qu'une manœuvre électorale. Les Français se déclarèrent pour lui, afin de rompre l'union des impériaux et d'enlever à l'Anglais au moins la voix de Tolède; ils firent également espérer la tiare à d'autres cardinaux, uniquement pour les détacher de Pole[2]. Pour forcer le parti français à avouer sa mauvaise foi, les impériaux firent semblant de se rejeter sur la candidature de Tolède, dont l'élection semblait ainsi assurée. Mais aussitôt les Français l'abandonnèrent[3].

Le succès qu'avait obtenu le parti français[4] dans sa cam-

[1] Qui candem supradictam cantilenam racontavit et discessit. *Firmanus* dans MERKLE, t. II, p. 49.

[2] MASSARELLI, p. 55.

[3] Ainsi, d'après MAFFEI dans MERKLE, t. II, p. 49. D'après MASSARELLI *(ibid.)*, on aurait de nouveau écarté Tolède, parce que Italiens et Français voulaient aussi peu de l'Espagnol que de l'Anglais. Voy. MUZIO, *Lettere*, p. 119.

[4] Dans MERKLE, t. II, p. 51.

pagne contre Pole l'encouragea à présenter la candidature de Salviati. Le cardinal Maffei jugeait qu'ils auraient été forcés à procéder plus vite, mais Gonzague, le vieil ami de Salviati, jugea à propos de demander son avis à l'Empereur et celui-ci, dans une lettre à Ferrante Gonzaga, répondit de nouveau par un vigoureux refus.

Le 12 décembre, arrivèrent enfin à Rome les cardinaux français, du Bellay, Guise, Châtillon et Vendôme, annoncés par d'Urfé, le 10 décembre, et après un court repos chez l'ambassadeur de France, ils se rendirent au conclave. Ce renforcement du parti adverse était un rude coup pour les impériaux. Pour le vote du 12 décembre, ils avaient, cette fois, sérieusement sans doute voulu substituer Tolède à Pole, mais à la nouvelle de l'arrivée des Français, ils retournèrent à Pole. Tolède n'obtint que douze voix et trois accès. Le soir du 12 décembre, le cardinal de Tournon se présenta aussi, mais son apparition n'augmenta pas la force du parti français, car dès le 14 décembre, Filornadi, qui était de sentiment français, dut quitter le conclave pour cause de maladie et mourut le 19 [1].

Avec l'arrivée des Français commença pour le conclave une nouvelle période. Le nombre des électeurs était monté maintenant à quarante-six, en sorte que la majorité des deux tiers était de 31. Le nombre des électeurs descendit pourtant à quarante-cinq, lorsque, le 22 décembre, Cervini quitta le Vatican pour cause de maladie, mais il s'éleva de nouveau à quarante-sept, le 28 décembre, par suite de l'arrivée des cardinaux de La Chambre et d'Amboise. L'entrée au conclave de Jean de Lorraine, le 31 décembre, resta sans influence sur la proportion des partis, car dès le lendemain, La Chambre, atteint de la pierre, dut aller se faire traiter hors du Vatican. De même l'arrivée de Bourbon, le 14 janvier, fut

[1] Voy. Muzio, *Lettere*, p. 123.

aussitôt compensée par la perte que fit le parti français dans la personne de Ridolfi, qui, gravement malade, sortit du conclave, le 20 décembre et mourut le 31. Cibo également malade ne s'absenta que transitoirement du conclave, du 23 janvier au 1er février[1].

Le chef du parti français, à partir du 12 décembre, était l'adroit et orgueilleux cardinal de Guise, qui, âgé de vingt-trois ans, était l'homme de confiance de son roi. Le candidat qu'il devait surtout soutenir était le vieux cardinal de Lorraine; dans le cas où celui-ci serait impossible, il devait porter son choix sur Este, puis sur Ridolfi, puis sur Salviati, enfin sur Cervini ou del Monte[2]. Henri II avait, dès le 8 décembre, fait écrire à son ambassadeur qu'il ne voulait pas de Pole[3]. Comme Lorraine, en sa qualité de Français, Ridolfi, Salviati, Cervini, ainsi que Capodiferro et Verallo avaient été nominalement exclus par l'Empereur, ce qu'il avait de nouveau répété dans sa lettre du 19 décembre[4]. On comprend que Maffei se soit plaint de ce que presque tous les cardinaux de valeur étaient repoussés, soit par Charles-Quint, soit par Henri II, en sorte que ne pouvaient prétendre à la tiare que des gens de peu de mérite[5].

En dehors des cinq nommés ci-dessus, Charles V exclut encore, le 30 décembre, le cardinal Carafa[6]; de même, l'am-

[1] Cibo espérait, avec l'aide du duc de Florence, devenir Pape (Voy. Staffetti, *Card. Cibo*, Firenze, 1894, p. 249). Une cruelle pasquinade (publiée par Cian, dans *Giorn. stro. della lett. Ital.*, XVII, p. 341), raillait son ambition.

[2] Henri II à Guise, 25 janvier, p. 155; d'Urfé à Henri II, 20 janvier 1550 (Ribier, t. II, p. 259, 262. De Leva, t. V, p. 78). Une lettre du roi de France, désignant comme candidats avant tous, de Cupis, Salviati, Ridolfi, Lorraine, avait été connue du conclave, dès le 6 janvier. Massarelli, p. 85.

[3] Ribier, t. II, p. 258.

[4] Druffel, I, p. 336. La lettre arriva à Rome, le 29 décembre. C'était la réponse à un message parti du conclave le 8 décembre et arrivée à Bruxelles le 18. Dandelo dans *Brown.*, V, n° 613. *Gualterius,* dans Merkle, t. II, p. 78, 79.

[5] Maffei dans Merkle, t. II, p. 63.

[6] Druffel, t. I, p. 338.

bassadeur impérial devait agir contre Cupis et Monte, mais ne devait révéler l'ordre qu'il en avait reçu, qu'en cas de nécessité, afin de ne pas se faire inutilement des ennemis des personnages en question [1]. Mendoza tint également secrètes, pendant quelque temps, les désignations de l'Empereur, afin de ne pas rendre tout à fait impossible une candidature de conciliation, en faveur de l'un des exclus. Il soutint, au moins en apparence, la candidature de Salviati [2], mais s'attira ainsi de la part des autres diplomates beaucoup de plaintes auprès de l'Empereur et de la part de celui-ci une sévère admonition [3].

Les gens au courant avaient de bonne heure prédit que, dans ces conditions, les choses ne pouvaient manquer de se compliquer. Buonanni, conclaviste du cardinal de Tolède, écrivait, dès le 27 novembre 1549, avant que les délibérations fussent même commencées : si le conclave ne durait que quatre à six jours, le succès irait, d'après l'opinion commune, à Pole ou à Tolède, mais si les négociations traînaient en longueur et si les cardinaux français arrivaient, il croyait que, vu les difficultés qui s'opposeraient à la candidature de Salviati, del Monte aurait les plus grandes chances; si les impériaux soutenaient sa candidature il arriverait facilement au trône pontifial et « son élection serait universellement bien accueillie [4] ». Mais Serristori [5], qui tenait

[1] Maurenbrecher, p. 222.

[2] De Leva, V, p. 79.

[3] De Leva, V, p. 86. Maurenbrecher, p. 223. *Gualterius* dans Merkle, t. II, p. 78, 85. Petrucelli, t. II. p. 43, 45.

[4] Se i(n) 4 o 6 giorni del conclavi si facesse Papa, credano che o Inghilterra o Burgos fussero per riuscire... In caso che la detta promotione vada a lungo, penso che con li obstaculi che harà Salviati, si farà gran giuoco a Monte, il quale se fusse abbracciato secretamente dagl'Imperiali con quelle sorte d'obligationi..., anderebbe a quella sede con pochissimi obstaculi et satisfarebbe universalmente la sua elettione. Buonanni a Christiano Pagni, Rome, 27 novembre. (Archives d'État à Florence.) Voy. Petrucelli, II, p. 34.

[5] Petrucelli, II, p. 26.

le plus souvent ses renseignements de Buonanni, écrivait au duc de Florence, après l'arrivée des cardinaux français : les impériaux et les Français sont maintenant à égale force; il n'y a malheureusement que deux possibilités, ou que l'un des partis lasse la patience de l'autre par son entêtement, ou qu'on s'entende sur un Pape qui serait « le moins désagréable possible aux deux partis ». Il pensait que del Monte pourrait être un de ceux pour qui les Français pourraient voter et qui seraient le moins désagréables à l'Empereur; car si del Monte avait consenti au transfert du Concile, il ne l'avait fait que pour obéir au Pape; du reste, il n'avait jamais été du parti français, ni ne voulait l'être, mais du parti de l'Empereur [1]. Au conclave, personne à ce moment ne songeait encore sérieusement à Monte, quoique Guise l'eût proposé avec d'autres, comme candidat le 14 janvier. Cependant le cardinal Sforza prédisait dès lors avec une grande assurance, que l'union se ferait décidément sur del Monte [2]. Guise écrivait aussi à la fin de l'année que del Monte ou Cervini pourraient être Papes, dès le lendemain, si les Français le voulaient, mais que pour plaire au Roi, ils essaieraient tous les autres candidats et attendraient tant que ceux-ci conserveraient quelque chance [3]. De l'autre côté les impériaux étaient résolus à s'en tenir à Pole. Ils se réunirent aussitôt après l'arrivée des Français chez le cardinal Madruzzo et s'engagèrent formellement pour Pole [4]. Leur résolution devait procéder d'une question d'amour-propre, qui les faisait persévérer dans une cause dépourvue de chance. Mais on doit aussi voir ici l'influence du parti de la réforme, qui mettait tout en œuvre pour obtenir enfin un Pape qui fût dans cet esprit. Nous voulons un bon et saint

[1] Legaz. di Serristori, p. 222.
[2] Maffei dans Merkle, t. II, p. 59.
[3] Guise à Henri II, 28 décembre 1549 (ou d'après de Leva, V, p. 81, le 2 janvier 1550), dans Ribier, t. II, p. 260.
[4] *Gualterius* dans Merkle, t. II, p. 57.

Pape, disait Truchsess, au cours d'une violente altercation qu'il eut, le 20 janvier, avec de Cupis, mais vous en voulez un qui s'occupe des corps et non point des âmes; nous ne voulons pas voir élire un Pape, comme l'étaient les quatre ou cinq derniers, qui négligeaient l'Église de Dieu, pour enrichir leurs neveux [1].

Dans ces conditions, il ne fallait pas songer à une prompte issue du conclave. Aux huit tours de scrutin restés jusque-là sans résultat vinrent s'en ajouter cinquante-deux également sans résultat et qui n'avaient d'autre objet que de gagner du temps, soit qu'on attendît de plus amples instructions des princes séculiers, soit qu'on cherchât l'occasion de travailler sous main pour un candidat déterminé [2]. Mais surtout on ajournait la décision, afin que l'adversaire, fatigué de ces intrigues sans fin, acceptât de guerre lasse une élection moins agréable. C'est ainsi que dans les cinquante-deux scrutins, Pole obtint chaque fois vingt-trois voix jusqu'au 9 janvier, puis constamment vingt et une, après la défection de Silva et de Cibo. Les Français avaient choisi pour candidat Carafa, non qu'ils le souhaitassent réellement pour Pape [3], mais parce qu'ils voulaient opposer à l'austère réformiste Pole un adversaire aussi caractérisé que lui dans le même camp [4]. Du 15 décembre à la fin du même mois, le cardinal napolitain réunit la plupart du temps de vingt et une à vingt-deux voix.

Pendant ce temps le trésor pontifical s'épuisait à payer les troupes qu'on avait demandées [5], le peuple irrité ne cessait de gronder à la porte du conclave, réclamant à grands cris un nouveau Pape, tandis que les moines et le clergé faisaient

[1] Massarelli, p. 69.
[2] Ribier, t. II, p. 268.
[3] De Leva, t. V, p. 81.
[4] Dandolo le 18 décembre 1549 : Francesi con dire : opponamus sanctum sancto ne diedero 22 a Chieti. De Leva, t. V, p. 81.
[5] Massarelli, p. 131.

tous les jours des processions rogatoires [1]. En Allemagne, les luthériens se moquaient de la désunion romaine [2], à Rome le mécontentement général se traduisait en de nombreuses poésies satiriques sur les cardinaux et leur servilité à l'égard des princes [3].

Sans abandonner Pole ni Carafa, on essayait au conclave plusieurs autres candidats, mais on se bornait à travailler pour eux sous main, parce qu'on ne voulait pas les mettre en avant, tant qu'on ne serait pas assuré d'un assez grand nombre de voix. C'est pourquoi dans les comptes rendus des votes, il n'est pas question de plusieurs de ces candidatures.

Diverses propositions furent faites pour arriver à une élection par une autre voie que par la voie habituelle du scrutin. Une première tentative de ce genre avait été faite dès le 14 décembre, avant que les Français eussent encore leur candidat. Les deux partis se réunirent, ce jour-là, chacun séparément, les uns dans la Sixtine, les autres dans la chapelle de Saint-Paul et ils négocièrent entre eux à l'aide d'intermédiaires. Les Français proposèrent neuf candidats, trois de leurs compatriotes, Lorraine, Tournon et du Bellay; trois Italiens du parti français : Salviati, Ridolfi, de Cupis; enfin trois Italiens neutres : Carafa, del Monte, Cervini. Les

[1] Massarelli, p. 59.

[2] Pour un luthérien qu'il y avait auparavant la vacation du Papat, il y en a maintenant quantité, doit avoir dit Charles V. (Lettre d'Henri II à Guise du 6 février 1550, dane Ribier, t. II, p. 263.) Quinze ou vingt jours après, les votes revinrent appréciés d'Allemagne. Ayala à Mendoza le 17 décembre 1549, dans Druffel, I, p. 328.

[3] Voy. Massarelli, p. 85. Sur l'abondante floraison de pasquinades pour le conclave de Jules III, voy l'excellent travail de Cian dans *Giorn. stor. della lett. Ital.*, XVII, p. 337-353, puis XLIII, p. 232. On trouve aussi des satires inédites sur le conclave dans *Cod. Palat.* 1913 de la Bibliothèque Vaticane. La remarque de Giulio Gentil dans une lettre au grand chancelier de Milan, datée de Rome, 5 janvier 1550. (Archives d'État à Milan), qu'il envoie les *pasquini*, bien qu'ils soient assai ignobili, scortesi et sporchi, est confirmée, entre autres témoignages, par la *Pasquinatella* en dialecte vénitien, que Giuseppe Inglesco envoyait à Mantoue avec sa lettre du 28 janvier 1550. (Archives Gonzague.)

impériaux répondirent qu'ils ne voulaient que Pole [1]. Sur ce refus commença le jeu des votes sans résultats.

Les impériaux finirent par trouver que leur obstination à soutenir Pole était une maladresse. Ils se réunirent donc, le 16 décembre, et envoyèrent tard dans la soirée Truschess, Pacheco et Farnèse comme négociateurs auprès des Français, pour leur proposer Carpi et Tolède comme candidats à la place de Pole. Comme il fallait le prévoir, l'offre fut repoussée [2]. Déjà auparavant, les impériaux avaient pensé à travailler pour Sfondrato, et pour cacher ce projet, ils résolurent de favoriser Morone dans les scrutins. « Pendant de longs jours, dit Maffei [3], on se borna à se faire mutuellement de nouvelles propositions, plutôt pour gagner du temps que pour aboutir à l'élection. »

Ce fut alors que les cardinaux impériaux donnèrent, de façon purement honorifique, quinze voix au cardinal infant de Portugal, sur quoi les Français, pour ne pas être en reste avec eux, réunirent dans le même but dix-huit voix et deux accès sur Guise. « Voyez, lecteurs, en quel temps nous vivons! écrivait, le 17 décembre, Massarelli [4], après avoir perdu vingt jours sans pouvoir élire un Pape, quand tout le peuple chrétien crie chaque jour, d'une seule voix, qu'on lui donne enfin un Pape, voyez quel zèle les cardinaux déploient pour le bien public, en donnant, dans le scrutin d'aujourd'hui, vingt voix à un jeune homme de vingt-trois ans, non dans l'intention de le faire Pape, ainsi qu'ils l'avouent eux-mêmes, mais à cause de sa noblesse et de la faveur dont il jouit auprès du roi. Il est vrai qu'à notre époque on élève au haut rang de cardinal des gens qui cherchent plus à plaire aux hommes qu'à Dieu. Dieu sait qu'il y a des cardinaux qui seraient

[1] Massarelli, p. 58.
[2] *Ibid.*
[3] Merkle, t. II, p. 59.
[4] *Ibid.*, p. 64.

dignes à tous points de vue de la papauté; quand on en parle, on vous répond : il ne plaît pas à l'Empereur que celui-ci soit élu, ou bien les Français vous disent : il ne plaît pas à notre roi que celui-ci soit Pape.

Le 19 décembre, les prélats et les barons, à qui avait été confiée la garde du conclave, se joignirent au peuple qui désirait une prompte élection. Ils représentèrent aux cardinaux que des difficultés auxquelles seul un Pape pouvait remédier se présentaient de partout, que les troupes commençaient à être indisciplinées, que les rues n'étaient plus sûres, que les frais de la vacance du Saint-Siège n'étaient plus supportables [1]. Même au sein du collège des cardinaux, on remarquait de la mauvaise volonté. On fit la proposition énergique d'enfermer ensemble les deux chefs Guise et Farnèse, et de les laisser sans nourriture jusqu'à ce qu'ils se fussent entendus sur le nom d'un Pape [2]. Le 17 décembre, le jeune Guise avait trouvé juste de faire des représentations à Pole, en présence de tous les cardinaux et conclavistes, qui attendaient avec impatience l'issue de l'affaire, disant que Pole ne possédait pas les qualités nécessaires à un chef de l'Église; que son départ subit de Trente avait fait soupçonner qu'il n'approuvait pas le décret sur la justification, qu'en conséquence il devait renoncer à son élection. L'accusé répondit avec calme que son départ de Trente avait été motivé exclusivement par des raisons de santé; qu'il ne ferait aucune démarche pour devenir Pape, mais qu'il ne pouvait empêcher les cardinaux de donner leur voix à qui ils voulaient [3].

[1] MASSARELLI, p. 67.

[2] *Gualterius* dans MERKLE, t. II, p. 67. On trouve là d'autres propositions ainsi que dans Paul DE BREVIBUS. *Ibid.*, p. 66. Lorsque le 7 janvier après le repas de midi, presque tous les cardinaux étaient réunis dans un passage du conclave et que certains d'entre eux dirent qu'il serait bon de fermer maintenant les portes et d'obliger ainsi les cardinaux à faire l'élection, les conclavistes les fermèrent en effet pendant trois heures. *Ibid.*, p. 86.

[3] *Gualterius* dans MERKLE, t. II, p. 64. Pareille scène se renouvela le

Néanmoins la candidature de Pole perdait des chances de jour en jour. Les Impériaux eux-mêmes ne pouvaient plus se le dissimuler. Le 26 décembre, effrayés de la nouvelle que bientôt deux autres cardinaux français allaient arriver, ils mirent tout en œuvre pour élire Tolède le lendemain. Ils réussirent, en dehors des vingt-trois voix sur lesquelles ils comptaient, à en gagner huit autres, en sorte que l'élection de Tolède paraissait assurée. Mais, malgré toutes leurs précautions, la chose s'ébruita. Les Français, qui lui opposaient de Cupis, travaillèrent avec tant de zèle jusque fort avant dans la nuit, qu'ils réussirent à détacher de nouveau ces huit voix des Impériaux. Tolède n'obtint que vingt voix le 27 décembre, de Cupis vingt et une voix et un accès. Les Impériaux durent se résigner à voir le parti français, renforcé le 28 décembre par l'arrivée de La Chambre et d'Amboise.

Cependant une nouvelle complication surgit. La veille de Noël, l'année jubilaire 1550 dut commencer avec l'ouverture de la Porte Dorée. A Rome, beaucoup de pèlerins étaient déjà arrivés. Il était pourtant à craindre que l'Année Sainte avec ses indulgences habituelles et ses pouvoirs pour l'absolution commençât et sans la cérémonie ordinaire. Les prélats et les barons s'en prenaient donc aux cardinaux et se plaignaient de la longue durée et des abus du Conclave. Les barons disaient qu'on devait leur confier la garde de la porte du Conclave, car les prélats étaient trop mous pour un pareil office. Le 29 décembre, le doyen, de Cupis, fit part de ces plaintes aux cardinaux; il ne fut pas remédié néanmoins encore aux abus qui se produisaient dans le Conclave et que personne ne niait; en ce qui concernait le jubilé, la déclara-

22 mars. Lorsque, dans le vote de ce jour, Pole eut recueilli de nouveau ses 23 voix et Carafa 20, Carafa se leva et pria les cardinaux de renoncer à son élection. Pole se leva également et réitéra sa précédente déclaration. Si quelqu'un lui avait donné sa voix uniquement par amitié, il le priait de ne pas continuer; mais s'il s'inspirait de raisons de conscience, il ne pouvait ni ne voulait le contraindre à faire autrement.

tion cependant fut faite que le prochain Pape referait l'ouverture de la Porte d'Or.

Pourtant on ne pouvait pas encore espérer d'avoir de sitôt un Pape. L'ambassadeur vénitien Dandolo écrivait, le 21 décembre 1549, que les Impériaux s'étaient engagés par écrit à ne pas céder à leurs adversaires; le 8 janvier 1550, il écrivait de nouveau que les deux partis s'étaient juré de ne se point faire de concessions [1]. On écrivait du Conclave, le 26 décembre, que les Français affectaient de dire qu'ils se trouvaient aussi bien au Conclave qu'en paradis et qu'ils y resteraient jusqu'à ce que tout le monde soit fatigué. Leurs adversaires faisaient les mêmes déclarations. Ils disaient que ni longueur de temps, ni aucune autre circonstance ne feraient perdre une voix au cardinal Pole, ou ne leur feraient subir un autre candidat [2]. Les partis sont irréconciliables, écrit un autre, le 4 janvier 1550, parce qu'ils attendent le Saint-Esprit, les uns de Flandre, les autres de France. En ville on pariait 40 pour 100 qu'il y aurait un Pape en janvier, 10 pour 100 qu'il n'y en aurait pas encore le mois suivant [3]. Il est souvent question, dans les rapports contemporains, de semblables paris [4]. On parle à Rome de tout autre chose que de l'élection du Pape, écrit un serviteur du cardinal Gonzague, le 4 janvier [5]. Un autre corres-

[1] *Brown*, t. V, n° 602, p. 618.

[2] *Ibid.* n° 606.

[3] Stanno anchora in conclave questi reverendissimi signori, ne pare che vi sii una speranza al mondo di Papa. Sono divisi in due parti et stanno la dentro ostinati, aspettando l'una il spirito santo di Fiandra et l'altra di Francia, che Dio sa quando saranno d'accordo, nè puo fare il Papa l'una parte senza l'altra, se non si rumpano. Si da quaranta per cento che non si farà per tutto questo mese et dieci per l'altro. Pietro Maria Carissimo à Sabino Calandra, le 4 janvier 1550 (Archives Gonzague à Mantoue). Mendoza souhaita en plaisantant d'heureuses Pâques aux cardinaux au lieu d'un heureux Noël. *Gualterius* dans Merkle, t. II, p. 74.

[4] *Brown*, n° 621 (11 janvier), n° 627 (15 janvier), n° 629 (18 janvier), n° 630 (22 janvier).

[5] La cosa è di maniera posta in silentio che d'ogni altra cosa si ragiona

pondant espère que le mauvais état des santés au Conclave accélérera l'élection, car la fumée des cierges et des torches, l'odeur des aliments, y a si bien corrompu l'air que plusieurs ont des craintes sérieuses de tomber malades [1].

Un léger essai d'entente eut lieu le 2 janvier 1550. Guise et Farnèse consentirent à une entrevue, où Guise offrit comme candidats, les cardinaux de Cupis, Salviati, Ridolfi, Lorraine, Este, Capodiferro. Farnèse répondit qu'il ferait une proposition plus généreuse : ou bien Guise choisirait un Pape parmi les vingt-trois partisans de Pole, ou bien il consentirait à ce que lui, Farnèse, en choisît un parmi les vingt-deux qui avaient voté pour Carafa. Aucune de ces propositions ne fut acceptée [2].

Les scrutins suivants offrirent d'autant moins d'intérêt que les Français étaient résolus à mettre en avant un candidat à eux, quand le cardinal de Bourbon serait arrivé de France [3].

Le 14 janvier, celui-ci entra au Conclave. Bientôt, cependant, on fut obligé de reconnaître qu'on n'aurait pas le nombre de voix nécessaire pour les principaux candidats des Français, Lorraine, Ridolfi ou Salviati. En conséquence, Salviati refusa de se présenter comme candidat, et les deux

qui che di questa. Giuseppe Inglesco à Sabino Calandra, secretario ducale. (Archives Gonzague.)

[1] Non si ha una minima fermeza di dover haver un Papa di qui a quindici di et di conclavi si sono havuto polize et qui in casa nostra et altrove che promettono che presto presto sara fatto un Papa, et acenano a Salviati, mostrando che quei s[ri] reverendissimi sieno sforzati a risolversene se non per altro almeno per non ammorbarsi in quel conclavi, dove dicono che è tanto fumo delli candeli et torchi che vi si tengono accese, et tanta polvere et tanta puzzo delli cantari orinali et tinello che vi si fa di continuo, che poco più che duri quella festa dubitano da vero di ammorbarvisi. Giuseppe Inglesco a Sabino Calandra, secretario ducale et castellano di Mantova, 31 décembre 1579. (Archives Gonzague.) Voy. Dandolo, du 22 janvier 1550, dans *Brown*, t. V, n° 630. Il est souvent fait mention de l'odeur des *latrines*. *Firmanus* dans Merkle, t. II, p. 88, 96.

[2] Massarelli, p. 82. Voy. le rapport de Giulio Gentile au grand chancelier de Milan, daté de Rome, 5 janvier 1550. (Archives d'État à Milan.)

[3] Dandolo dans *Brown*, t. V, n° 618.

autres reculèrent comme lui [1]. Vers le même temps, les Impériaux s'étaient fort démenés pour Morone : le 15 janvier, il obtint vingt-quatre voix et deux accès. Mais les Français, lui ayant enlevé deux voix, ils doutèrent de son succès et retournèrent à Pole.

Devant cette irrésolution générale, Farnèse essaya de faire faire à l'accord un pas en avant, en désignant clairement et catégoriquement, le 19 janvier, à ses adversaires, les candidats pour lesquels les Impériaux ne voteraient en aucun cas. C'étaient Cupis, Carafa, Salviati, Ridolfi, car Charles V les avait exclus; de plus, ils étaient les ennemis de l'Empereur et il était à craindre qu'ils n'irritassent celui-ci et n'entraînassent l'Italie dans une guerre [2]. On devait au moins renoncer à l'élection de ces cardinaux. Guise répondit par un refus hautain. D'abord, il ne pouvait plus discuter avec Farnèse, car celui-ci lui avait promis de voter pour Lorraine et lui avait manqué de parole, ce qui était indigne d'un gentilhomme. Mais si les Impériaux jugeaient bon d'exclure de la papauté des hommes de mérite, il déclarait de son côté, que les Français ne voteraient jamais pour Pole, Morone, Sfondrato ou Carpi.

[1] Farnèse, après l'élection de Jules III, a dû raconter au maréchal de la Mark que Ridolfi et Salviati (ainsi que de Cupis) n'avaient été candidats que pour l'apparence, pour gagner du temps, pour favoriser Este et lui assurer l'assentiment de l'Empereur. Là a été la seule raison de la longue durée du conclave. Pour gagner l'appui du cardinal Farnèse (Ribier, t. II, p. 268), le cardinal d'Este avait dû offrir Parme pour Ottavio Farnèse, l'archevêché de Narbonne et l'appui du roi de France pour Alessandro, une fille du duc de Ferrare et 200 000 livres pour Orazio. Il est également constamment question que les princes étaient disposés à donner de grosses sommes pour soutenir leurs candidats (Petrucelli, t. II, p. 32, 42, 43) Guise prit à Lyon un ordre de banque pour prendre de grandes sommes à Rome. Ribier, t. II, p. 257. Voy. Saegmüller, *Paspstwahlen*, p. 184; Druffel, t. I, p. 321, 325, 328.

[2] Si enim illi aperti Caesaris hostes ad pontificatum evcherentur, Caesarem protinus ad arma concitarent totamque perniciosissimo bello Italiam ince(n)derent (*Gualterius* dans Merkle, t. II, p. 100). On avait fait valoir chaque fois cette raison pour Carafa.

Ainsi se termina cette tentative de rapprochement, par une plus grande division entre les partis [1]. Des conclavistes qui quittèrent la salle de vote, le 28 et le 29 janvier, étaient d'accord pour raconter que les cardinaux songeaient à toute autre chose qu'à élire un Pape [2].

Dans la seconde moitié de janvier, on commença enfin à se préoccuper des causes de ce retard et d'y porter remède. Le 16 janvier, le cardinal doyen de Cupis parla dans ce sens après le scrutin et s'éleva, notamment, contre la décision qu'on avait prise de ne déclarer son adhésion à l'élection d'un candidat, qu'après entente avec ceux de son parti [3], Carafa soutint de Cupis et lut les prescriptions de Grégoire X sur l'élection du Pape. Pacheco avoua qu'il y avait eu des torts des deux côtés, mais surtout du côté des Français qui, pour empêcher l'élection de Pole, avaient exigé des leurs des promesses et des serments, entravant ainsi la liberté du vote et de l'adhésion [4].

Le 26 janvier, à la place du scrutin qui n'aurait pas donné de résultat, eut lieu une congrégation générale des cardinaux dans laquelle Cupis reparla des abus et des vices du Conclave. Cet état d'intrigues et de conventicules, par lesquels les partis cherchaient mutuellement à se faire obstacle, avait pris une telle extension, que toute élection était à peu près impossible. On devait déplorer surtout cette subordination aux princes séculiers, qui exigeaient qu'on donnât sa voix à tel candidat, qu'on la refusât à tel autre, contrairement aux prescriptions de sa conscience et à la honte du Sacré Collège. Les votes n'étaient plus libres, il fallait changer cela. Un autre abus était la négligence de la clôture et

[1] MASSARELLI, p. 100.

[2] DANDOLO dans *Brown*, t. V, n° 635. Voy. MUZIO, *Lettere*, p. 142, 146.

[3] DRUFFEL, t. I, p. 331.

[4] MASSARELLI, p. 95. D'après *Gualterius* (MERKLE, t. II, p. 87) les Français, le 7 janvier, s'engagèrent par serment à ne jamais voter pour Poel. Voy. DRUFFEL, t. I, p. 314.

le nombre excessif des conclavistes, ce qui permettait à nombre de gens qui n'appartenaient pas au Conclave de s'y glisser. Mais il était tout particulièrement immoral que, dans les deux partis, chacun fît connaître avant le scrutin à qui il donnerait sa voix, et qu'on ne pût voter pour personne, sans en prévenir ceux de son parti et sans avoir leur assentiment [1].

Le discours du doyen obtint l'approbation des cardinaux. Salviati déplora la trop grande complaisance vis-à-vis des princes, Carafa ajouta que si les choses continuaient de ce train, les princes séculiers feraient aussi bien d'élire eux-mêmes le Pape sans les cardinaux et que cela vaudrait encore mieux que ces incroyables retards. Pacheco fit remarquer le danger de voir l'élection du Pape réclamée par le Concile [2]. Sfondrato et Guise signalèrent les difficultés d'une réforme; néanmoins, il fut décidé à l'unanimité d'élire plusieurs cardinaux, des six nations représentées au Collège, notamment Carafa, Bourbon, Pacheco, Truchsess, de Silva, Pole pour travailler, de concert avec de Cupis, Carpi Ridolfi et le camerlingue Sforza à un décret de réforme.

Le 31 janvier, les articles réformateurs furent publiés [3]. Ils avaient pour but de mettre obstacle aux intrigues électorales, en renouvelant, autant que possible, et en renforçant les prescriptions ecclésiastiques sur la vie au Conclave [4].

D'après le décret de Grégoire X, tout cardinal avait droit d'avoir avec lui deux conclavistes, au Conclave. Sous le nom de conclavistes, il s'était glissé, cette fois, jusqu'à des agents et des secrétaires des princes séculiers, qui épiaient les

[1] MASSARELLI, p. 107, voy. *Gualterius* dans MERKLE, t. II, 87.

[2] Il est question de cette crainte, dès le 16 décembre 1549. (DRUFFEL, t. I, 325; voy. p. 317). A Paris, on examina la question de savoir si, dans le cas de négligence des cardinaux, un Concile ne pourrait pas élire le Pape. Renard à Charles V le 5 février 1550, dans DRUFFEL, t. I, p. 350. Voy. RIBIER, t. II, p. 256.

[3] MASSARELLI. Ils existèrent d'abord en double forme, la seconde avec un commentaire de Massarelli, dans lequel il déplore les abus du conclave.

[4] Ce qui suit d'après MASSARELLI, p. 114.

secrets du Conclave et en référaient à leurs maîtres [1]. Ainsi, parmi les conclavistes, se trouvaient des secrétaires des deux ambassadeurs d'Urfé et Mendoza, des secrétaires du roi de France, du duc de Florence, du vice-roi de Naples. Aux cardinaux, dont on craignait le manque de fermeté, les chefs de partis adjoignaient des personnes sûres, qui, sous le nom de conclavistes, devaient les maintenir fermes et les espionner. A ceux-là s'ajoutaient des frères et des parents de cardinaux, des gentilshommes et des barons qui voulaient assister une fois à un Conclave [2], et puis quelques médecins pour soigner certains cardinaux. Il en résulta que la plupart des cardinaux avaient avec eux quatre, et parfois même jusqu'à huit conclavistes, et qu'il y avait environ quatre cents personnes au Conclave [3].

La façon de vivre au Conclave n'avait non plus ni la simplicité ni l'austérité, prescrite par les canons ecclésiastiques, en vue d'une prompte élection. Pour se soustraire aux fatigues, résultant d'un logement trop étroit, plusieurs cardinaux s'étaient emparés des cellules vides de leurs collègues absents, d'autres avaient élargi leurs cellules par un avant-corps en bois. Même des fenêtres furent brisées. La prescription de ne pas prolonger les repas, vu la longue durée des négociations pour l'élection, ne fut d'abord pas très bien observée. On fit des repas « de Lucullus [4] ». On y invita d'autres cardinaux ou leurs conclavistes et on se fit passer des mets très chers!

[1] Tout rapport avec un cardinal, au conclave, était interdit par Grégoire X, sous peine d'excommunication. On tourna la loi, en faisant faire ces communications avec le dehors par les conclavistes. Voy. Mendoza à Charles V, le 5 décembre 1549, dans DRUFFEL, t. I, p. 307.

[2] Quelques noms d'agents des princes et de parents de cardinaux dans MASSARELLI, p. 108, 116. Il y avait même un Abyssin (Aethiops) au conclave. (*Ibid.*, p. 87, 126.) Voy. MERKLE, t. II, *Proleg.*, XXXVI, n° 8.

[3] DANDOLO, du 15 janvier 1550 dans *Brown*, t. V, n° 627. Sur les médecins, voy. MARINI, t. I, p. 392.

[4] Ut Luculli mensae... viderentur. MASSARELLI, p. 118.

Mais le plus grave de tous les abus consistait dans l'inobservation de la clôture, ce qui permettait aux princes étrangers d'influencer les votes et de prolonger sans fin l'élection. On avait fait des ouvertures dans les murs pour communiquer avec le dehors, recevoir des lettres ou en envoyer. D'Urfé se vantait à son roi d'avoir créé tout un système d'échelles et de moyens de communication par les toits pour s'entretenir avec Guise [1]. On donna trop facilement aux conclavistes la permission de quitter le Conclave sous les plus futiles prétextes et d'y revenir; ces gens-là en profitaient pour publier les secrets du Conclave et faire la navette près des princes. Madruzzo ayant envoyé son conclaviste Pagnani porter dehors un message, celui-ci avait rempli de lettres ses deux bottes, en sorte qu'il laissa tomber la lettre de son maître [2]!

Relativement à ces abus, les articles de réforme stipulèrent que chaque cardinal ne devait avoir que trois conclavistes; parmi ceux-ci il pouvait prendre des parents, à la condition qu'ils ne fussent pas des barons chargés d'un gouvernement, et leur médecin, mais non pas de familiers d'un autre cardinal. Quant aux agents des princes et des ambassadeurs, quant aux barons exerçant une juridiction ou commandant à des subordonnés, quant à tous ceux qui ne figuraient pas depuis l'ouverture du Conclave sur les listes des conclavistes, ils devaient être mis à la porte et sévèrement punis s'ils revenaient. Pour remédier à de justes plaintes, on adjoignit aux quatre médecins du Conclave, dont trois étaient italiens et un allemand, un français et un espagnol; le nombre des barbiers fut également augmenté. Tout commerce verbal ou écrit avec le dehors fut sévèrement

[1] RIBIER, t. II, p. 259. Bonif. Ruggieri raconte la même chose d'une visite au cardinal d'Este. PETRUCELLI, t. II, p. 31, 46; voy. aussi MUZIO. *Lettere*, p. 120, 148.

[2] *Gualterius* dans MERKLE, t. II, p. 81.

interdit. Tous les cardinaux, à l'exception des malades, durent retourner dans les cellules qui leur avaient été primitivement attribuées, toutes les annexes aux cellules durent être enlevées, toutes les fenêtres qu'on avait ajoutées durent être refermées. Les conclavistes durent dormir et manger dans les cellules de leurs maîtres. Pour les repas, on en revint aux prescriptions de Clément VI. Afin de rendre impossibles les communications avec le dehors, on recourut, pour les choses nécessaires à la vie, à la disposition employée dans les couvents de religieuses; toutes les réunions particulières furent interdites. Comme on avait souvent poussé les intrigues électorales jusque fort avant dans la nuit, il fut décidé qu'après cinq heures du soir, aucun cardinal ne pourrait sortir de sa cellule où les conclavistes devaient retourner une heure plus tard; ces heures de rentrée devaient être annoncées par un coup de cloche. La députation des cardinaux pouvait seule autoriser l'entrée au Conclave ou la sortie. Des prescriptions particulières furent rendues pour la garde des clefs du Conclave. Les armes y étaient interdites.

Conjointement à cette ordonnance de réforme pour le règlement intérieur du Conclave, une seconde ordonnance, pour isoler du dehors la salle d'élection, fut préparée par les prélats à qui avait été confiée la garde extérieure. Une particularité à noter, c'est que toutes les fenêtres et issues hors du Conclave durent être fermées et que tous les deux jours le palais apostolique devait être visité pour vérifier si, par hasard, on n'aurait pas fait quelque ouverture [1].

Comme la commission de réforme l'avait décidé, on plaça, le 8 février, pour la réception des vivres, un tour dans la muraille à la manière de ceux qu'on voit dans les couvents de religieuses cloîtrées, et on ne donna plus qu'un seul plat

[1] Massarelli, p. 121.

par repas aux cardinaux. Les conclavistes superflus, au nombre de quatre-vingts, furent expulsés [1].

De telles ordonnances de réforme témoignaient du désir qu'avaient les cardinaux d'aboutir à une élection et ce bon vouloir ne put qu'être fortifié par les expériences que les deux partis, vers cette époque, faisaient de leurs intrigues électorales.

Celui qui avait eu le plus de chances d'arriver à la tiare, pendant la seconde moitié de janvier, Ridolfi, avait dû quitter le Vatican pour cause de maladie. On était persuadé qu'il rentrerait comme Pape au Conclave [2]. Après la mort de Ridolfi, le 31 janvier [3], les Français tournèrent leurs vues sur un homme, que beaucoup, avant le Conclave, considéraient comme le futur Pape et dont la candidature était toujours revenue sur l'eau, Salviati [4]. Pour lui se déclarèrent alors, en dehors du parti français, son ancien ami Gonzague et le cardinal Rovere, celui-ci sur le désir de son frère, le duc d'Urbin. Une adhésion qui fit encore plus sensation et devint

[1] Massarelli, p. 136; voy. *Firmanus*, p. 129; Muzio, *Lettere*, p. 149. Malgré cela, il parait que le commerce avec le dehors n'était pas encore entièrement interrompu. Le 7 février 1550, Endimio Calandra écrit le 7 février à son frère Sabino : Di papa hora mai non si pensa, ne si ragiona, com ogni cosa viene in puoca reputatione quando va alla lunga. Li poveri r^{mi} sono serati la dentro et non si possono accordare, e come le cose si governano più di fuori che di dentro, consultandosi tutta via con principi, si ben hanno cacciato fuori li secretarii et gli agenti, che però non sono tanto serati che non si possano mandare lettere, forza è che vadino in lungo. (Archives Gonzague.)

[2] *Firmanus*, p. 113.

[3] La rumeur publique disait que Ridolfi avait été empoisonné par ses domestiques, que Mendoza avait corrompus; l'homme de confiance de Cosme de Médicis, Giovanni Franc. Lottino, qui avait une assez mauvaise réputation, passait pour y avoir trempé les mains. Voy. Maffei dans la *Rassegna per la storia di Volterra*, t. I (1898), p. 90, et Bruzzone dans la *Stampa* 1900, n° 51.

[4] L'ambassadeur impérial Mendoza favorisait, au moins en apparence, la candidature de Salviati (voy. Muzio, *Lettere*, p. 131); Cosme de Médicis se prononça néanmoins résolument contre; le duc ne voulait, en général, d'aucun Florentin. Voy. Ranke, *Histor. biogr. Studien*, Leipzig, 1877, p. 416.

bientôt un sujet d'entretien général dans la ville, fut celle de Ranuccio, frère d'Alexandre Farnèse, et de son cousin Sforza qui étaient tout prêts à donner leur voix à Salviati.

La plupart attribuèrent ce revirement à des considérations de politique familiale. Des quatre frères Farnèse, l'un était le duc Ottavio, gendre de l'Empereur et qui en attendait la possession de Parme. Orazio Farnèse, par contre, espérait devenir gendre du roi de France et était de sentiment français. Des deux cardinaux Farnèse, Alexandre était plus attaché à Ottavio, tandis que Ranuccio avait plus d'inclination pour Orazio. Comme Ranuccio craignait qu'Ottavio, conseillé par Alexandre, arrachât à Orazio, avec l'aide de l'Empereur, le duché de Castro, il penchait d'autant plus du côté de la France qu'il ne voulait pas contrecarrer les projets de mariage français de son frère, en témoignant de l'amitié à l'Empereur[1]. Quant au cardinal Sforza, il n'aurait pas vu d'un mauvais œil Salviati comme Pape, parce que sa belle-sœur était nièce de Salviati.

L'adhésion des deux neveux accroissait extraordinairement les chances de Salviati. Pendant toute la journée du 2 février, une véritable lutte s'engagea autour de Ranuccio et de Sforza, les uns cherchant à garder avec eux les deux neveux, les autres à les regagner. Le soir de ce même jour, après de nombreuses alternatives, les Impériaux firent si bien, que les deux neveux promirent au moins pour les deux jours suivants de ne pas voter pour Salviati. Une nuit, qui fut pour beaucoup une nuit d'insomnie, mit fin provisoirement à toutes ces intrigues; le lendemain soir, la réconciliation définitive des trois Farnèse décida les Français à lâcher Salviati.

[1] Dès le milieu de décembre, la France et l'Empereur cherchaient à exercer une pression sur Farnèse par la question de Parme. Druffel, t. I, p. 330, 332, 343. Ribier, t. II, p. 261.

Quoi qu'il en soit, cette circonstance contribua beaucoup à l'issue du Conclave. Farnèse avait éprouvé que la discipline, jusque-là si forte, de son parti, pouvait brusquement se rompre et qu'il était dangereux de faire traîner les choses plus longtemps. Guise, après l'échec de Salviati, dut abandonner l'espoir de faire passer un cardinal résolument partisan de la France. Il ne restait plus qu'à adopter un candidat neutre. On se rabattit alors sur un homme auquel les gens à longue vue avaient déjà depuis longtemps pensé [1], et pour qui le très influent duc de Ferrare travaillait depuis le commencement de janvier [2], c'est-à-dire sur Giovan Maria del Monte. C'était le seul des quatre cardinaux-évêques dont la candidature n'eût pas paru jusque-là impossible.

Au Conclave, c'était le cardinal Sforza qui, le premier, au commencement de février, avait tourné son attention sur Monte, et dont la recommandation avait éveillé un écho [3]. La lassitude et le dégoût qui s'étaient emparés des électeurs, la mort de Ridolfi, la maladie de quelques-uns des cardinaux les plus en vue, le mauvais état général des santés au Conclave, faisaient visiblement désirer à tous une prompte solution [4].

Certes, del Monte ne manquait pas d'adversaires. Charles V l'avait frappé d'exclusive avec Cupis; mais Mendoza prit sur lui de ne pas montrer la lettre en question et l'Empereur approuva, après coup, l'initiative de son ambassadeur [5]. Au Conclave, Guise, qui menait tout, s'était déclaré l'adversaire de Monte; il lui adressa publiquement les pires injures et

[1] Voy. plus haut.

[2] Petrucelli, t. II, p. 51; voy. *Giorn. stor. della lett. Ital.*, t. XLIII, p. 241.

[3] *Maffei* dans Merkle, t. II, p. 132.

[4] Les conclavistes, qui quittèrent le conclave, étaient souvent malades et à moitié morts. L'air était si corrompu, que le premier médecin de Rome en entrant dans le Conclave, annonça que la peste finirait par y éclater. *Dandolo*, 22 janvier 1550, dans Brown, t. V, n° 630.

[5] Maurenbrecher, p. 229, 225.

le déclara indigne de la papauté [1]. En cette occasion, Monte trouva, dans le cardinal d'Este, un défenseur tout à fait inattendu. Este convoitait lui-même la tiare et tant qu'il fut sous l'influence de son cousin Hercule Gonzague, il avait été aussi adversaire de Monte, mais sa candidature avait été grossièrement écartée par Charles V, et le manque d'égard avec lequel Gonzague lui communiqua l'exclusive impériale l'avait brouillé avec Gonzague. Justement, à ce moment, Monte fit visite au cardinal d'Este et lui demanda de parler en sa faveur à Guise. Et cette visite lui donna une si favorable impression de Monte, qu'il s'employa, à partir de ce moment, chaudement, pour la candidature de celui-ci [2].

Sforza acheva, près de Guise, ce que Este avait commencé. Dans un entretien occasionnel, le cardinal français exprima avec vivacité son mécontentement en face de l'attitude du Conclave et de l'opiniâtreté des partis. Sforza répondit qu'il dépendait de Guise d'y mettre fin, en renonçant à Salviati. Les Français avaient jusque-là suffisamment montré leur puissance; en allant plus loin, ils risquaient de tout perdre.

Las de ces scrutins sans résultats, Guise entra dans ses vues. Il proposa d'élire Cervini. Mais Sforza ne dut pas l'approuver. Comme par hasard, Guise en vint à parler de Monte, Sforza, fut de son avis, mais le pria de s'entendre avec Farnèse, sans lequel on ne pourrait rien décider [3].

Le 6 février, Guise s'entretenait librement, après le repas de midi, avec Ranuccio Farnèse et Sforza, dans un corridor, où il faisait les cent pas. Alexandre Farnèse se joignit à eux. Au bout d'un moment, Ranuccio et Sforza s'éloignèrent et les deux chefs de partis purent échanger leurs idées.

[1] *Maffei* dans Merkle, t. II, p. 59; Ribier, t. II, p. 268.
[2] *Maffei* dans Merkle, t. II, p. 136.
[3] *Ibid.*

Contre toute attente, ils s'entendirent rapidement pour l'élection de Monte [1].

Tout d'abord, il semble qu'ils eussent fixé l'élection au 8 février. Mais le matin du 7 février, des bruits vagues couraient, dans le Conclave, au sujet de la candidature de Monte. L'après-midi, pendant que les cardinaux, à leur ordinaire, s'entretenaient dans la chapelle Paolina, elle fut leur principal sujet de conversation et ne rencontra que peu de résistance. A la tombée de la nuit, les cardinaux se retirèrent, mais les négociations, à propos de Monte, ne cessèrent pas.

Les trois neveux de Paul III se réunirent chez Maffei avec Crescenzi, Médicis, Cornaro et Savelli; tous étaient d'avis de faire vite et comptaient les voix dont ils disposaient. Guise en avait offert vingt et une; en comptant les voix de Silva, Gaddi, et celles des huit cardinaux réunis dans la cellule de Maffei, on arrivait juste à la majorité des deux tiers, qui, pour les quarante-sept votants, devait être de trente et une. Il fallait ruser pour obtenir quelques voix; les Espagnols ne voulaient pas de l'élection de Monte et d'autant plus que Pacheco et Mendoza étaient déjà allés chez Tolède, pour combiner une campagne contre lui [2].

Le cardinal Maffei, à qui bientôt Farnèse lui-même et de Silva se joignirent, se rendit près d'eux, envoyé par les partisans de Farnèse. Leurs efforts réunis parvinrent à gagner Tolède et Mendoza. Pacheco s'opiniâtrait dans une vigoureuse résistance et il obtint, au moins d'eux, qu'il ait eu le temps de parler avec Gonzague et Madruzzo. La principale difficulté aux yeux des Espagnols provenait de ce que Monte

[1] Voy. *Gualterius* dans Merkle, t. II, p. 139. Massarelli avait dû vraisemblablement quitter le Conclave, le 5 février, avec les conclavistes en trop. Son rapport sur les événements suivants est tiré de Petrus Paulus Gualterius de Brevibus (voy. Merkle, t. II; *Proleg.* t. XLI). Sur l'attitude d'A. Farnèse, voy. aussi sa lettre à *Prospero Santa Croce*, dans Cugnoni, *Prose inéd. di A. Caro*, p. 145.

[2] Ainsi, d'après Massarelli, la majorité des deux tiers était de 32.

avait été exclu par l'Empereur. Farnèse insista avec succès, en invoquant les lettres impériales qu'il connaissait, et dans lesquelles aucune objection n'était élevée contre Monte.

Médicis fut alors envoyé à Gonzague; Maffei à Pole, qui s'entrenait justement avec Truchsess; Pole et Truchsess promirent leur adhésion pour le cas où Monte aurait l'entière majorité des voix nécessaires. Gonzague s'y montra opposé. Lorsque Médicis le quitta, il se leva lui aussi, et se rendit chez Madruzzo, où il trouva Pacheco et Cueva.

Les Français qui, pendant ce temps, avaient de leur côté agi en faveur de Monte, envoyèrent alors Sermonetta et Capodiferro aux cardinaux réunis chez Maffei et leur proposèrent d'élever dès maintenant Monte à la papauté, par une adhésion unanime. Farnèse y consentit. « Que les Français, fit-il dire, veuillent bien se rendre à la chapelle de Saint-Paul, nous irons les rejoindre. »

En se rendant à la chapelle, Farnèse entra dans la cellule de Madruzzo où il rencontra encore Gonzague, Pacheco et Cueva. Sa tentative de les amener à la réunion échoua. En dehors des quatre que nous venons de nommer, de Monte lui-même, Carpi qui était malade, mais acceptait l'élection de Monte, tous les autres, au nombre de quarante et un, se réunirent dans la chapelle de Saint-Paul. Lorsque tous eurent acclamé d'une voix haute et unanime Monte comme Pape, Guise et Farnèse se prirent par la main, coururent vers Monte, l'amenèrent à la chapelle où il reçut de tous l'accolade et le baiser. Les uns le saluèrent à haute voix, les autres d'une façon moins sonore, si bien que dans le bruit, personne n'entendit sa réponse. Le doyen alors réclama le silence, dit qu'il fallait éviter une démarche tumultueuse et procéder en ordre à l'hommage.

La sedia pontificale était placée devant l'autel et le cardinal del Monte se laissa descendre dedans. Les cardinaux prirent leurs places ordinaires. Ensuite les noms de tous

les présents furent lus par le maître des cérémonies; ils élurent Monte comme Pape à l'unanimité. Ils allèrent le lui annoncer et lui rendirent l'hommage habituel, dû au Pape. Monte déclara qu'il acceptait l'élection et commanda d'en dresser procès-verbal; il affirma qu'un scrutin nouveau n'ajouterait rien à l'élection déjà complète. Cependant la nuit était venue, Monte conduit par Cupis et Salviati retourna dans sa cellule, Cupis lui ayant demandé quel nom il voulait porter, il répondit que par reconnaissance envers Jules II, qui en élevant Antonio del Monte au cardinalat, avait donné pour la première fois du lustre à sa famille, il voulait s'appeler Jules III[1]. Finalement Madruzzo, Gonzague, Pacheco et Cueva allèrent à la cellule de Monte, et lui rendirent hommage à leur tour.

Pendant ce temps, le grand événement avait été connu hors du Conclave. Quelques murailles, portes, fenêtres furent enfoncées; les gentilshommes, prélats et familiers du nouveau Pape entrèrent en tumulte sans se laisser arrêter, dans leur poussée, ni par ordres ni par menaces. A peine pouvait-on songer à souper et à dormir au Conclave.

Le lendemain, 8 février, eut lieu le matin, pour la forme, un dernier vote. Le bulletin de Monte portait le nom de Tolède, tous les autres, celui de Monte. Les cardinaux lui prêtèrent serment d'obéissance Ensuite l'élection fut annoncée au peuple, le nouveau Pape fut transporté à l'église Saint-Pierre, où tous lui baisèrent les pieds[2].

L'élévation de Monte fut si inattendue que, le jour même où elle eut lieu, une lettre de Rome assurait qu'on ne pensait pas à l'élection et qu'on n'en parlait pas[3].

Le résultat du Conclave surprit tout le monde, les diplo-

[1] Son mot après l'élection fut : Vias tuas Domine demonstra mihi, Ciaconius, t. III, p. 746.

[2] Massarelli, p. 143. Voy. le rapport de I. v. Weggen dans *Archiv. für Schweiz Reform. Gesch.*, III, p. 507.

[3] Voy. la lettre déjà citée de Calandra du 7 février 1550. Le 8 février, le

mates étrangers [1], aussi bien que les Romains. Les habitants de la Ville Éternelle se réjouirent, du reste, plus d'avoir de nouveau un Pape, que de ce que la majorité des suffrages fût allée au cardinal Monte. Endimio Calandra disait, dès le 8 février, que d'après ce qu'il savait du nouveau Pape, il croyait que son gouvernement serait bien [2]. En fait, l'opinion publique était favorable à Jules III [3], quoiqu'il ne manquât pas de gens qui désapprouvaient tout à fait son élection [4].

L'Empereur, aussi bien que le roi de France, dont les efforts pour obtenir la tiare à un de leurs partisans déclarés avaient échoué, purent n'être pas très satisfaits de l'issue du Conclave. Pourtant Cosme de Médicis, à qui on écrivit tout d'abord l'élection de Monte [5], tâcha d'apaiser Charles V [6]. Le cardinal Farnèse expliqua de son mieux à l'Empereur et au roi de France cette élection [7]. Le cardinal de Guise aussi s'efforça de faire agréer l'événement à son maître [8].

Le collège des cardinaux était en général très content, surtout quand il vit la générosité avec laquelle Jules III,

même écrivait : Questa notte passata quando manco se vi pensava o hier era s'e fatto il papa. (Archives Gonzague.)

[1] Voy. *Dandolo*, p. 347.

[2] Voy. la lettre au supplément n° 1. (Archives Gonzague.)

[3] Les ambassadeurs bolonais Giorgio Magio et Lod. de Rossi écrivaient le 8 février 1556, qu'il régnait à Rome une joie universelle sur l'ottimo principe dal valor et integrità del quale si spera ogni bene. (Archives d'État à Bologne.) Voy. aussi Michelangelo, *Lettere*, éd. *Milanesi*, p. 527 (faussement datée); voy. Thode, t. I, 450.

[4] Muzio, *Lettere*, p. 152, qui cependant fut bientôt très favorable, p. 156. Brosch attache une grande importance au premier jugement, mais ne fait aucun cas du dernier.

[5] Il grido di questa corte è chil duca nostro sa fare Papi et non si potria dire facilmente il gran nome c'ha aquistato dopo la promotione di S Stà predicando ciascuno S. E. da infinitissime ottime parti che si trovano in lei, B. Buonnanni, daté de Rome, 22 février 1550. (Archives d'État à Florence.)

[6] Petrucelli, t. II, p. 62; Cosme écrivit aussi à Henri II; voy. Palandri, p. 66.

[7] Voy. Cugnoni, *Prose inéd. di A. Caro*, p. 131, 144.

[8] Voy. Druffel, t. I, p. 350-358.

les premiers jours, distribuait ses grâces[1]. Le parti de la réforme avait moins de sujets de se réjouir. Il n'avait pu faire passer aucun de ses candidats, non pas faute de zèle, mais par suite de l'immixtion des princes. Cependant les hommes qui appartenaient au groupe ecclésiastique le plus austère désespéraient d'autant moins qu'ils savaient par le Concile de Trente[2], que le nouveau Pape, sans être des leurs, avait si bien le sentiment de la situation de l'Église, qu'on pouvait espérer de lui qu'il favoriserait leurs efforts réformateurs.

[1] In somma si vede una commune contentezza in tutti li cardinali cosi dell'una come dell'altra fattione, e S. Sta mostra una eguale buona volontà verso tutti, essendo con ciascuno larghissimo di gratie... A. Serristori, Rome, 12 février 1550. (Archives d'État à Florence.)

[2] Voy. Ehses, *Conc. Trid.*, t. V, p. 780, n° 314.

CHAPITRE PREMIER

ANTÉCÉDENTS ET CARACTÈRE DE JULES III
DEBUTS DE SON RÈGNE

La famille des Ciocchi del Monte[1] tirait son surnom de son lieu d'origine, Monte San Savino, petite ville du territoire d'Arezzo, située sur une colline non loin de Lucignano, et connue comme le berceau du célèbre sculpteur Andréa Sansovino. Le grand-père de Jules III, Fabiano, y avait été un avocat distingué[2]. Dans l'église principale du bourg on voit encore aujourd'hui le beau tombeau, que son fils Antonio, le futur cardinal, éleva à son père bien-aimé, mort en 1498. Un second fils de Fabiano, Vincenzo s'était consacré à l'étude de la jurisprudence et devint avocat consistorial à Rome, où il fut l'un des plus estimés juristes d'alors. De son union avec Cristofora Saracini de Sienne sortirent deux filles, Lodovica et Jacopa, mariées, la première avec Roberto de Nobili, la seconde avec Francia della Corgna, et trois fils : Giovan Maria, Baldovino et Costanzo.

Giovan Maria del Monte était né à Rome, le 10 septembre 1487, au Rion Parione, où était la maison paternelle, près du palais Mellini. Comme il perdit son père dès 1504, son oncle, Antonio del Monte, auditeur de la Rote et archevêque de Siponto (Manfredonia), s'occupa du jeune homme

[1] Voy. R. Restorelli. * Notizie delle famiglie di Monte, Borgognonio, Guidalotti e Semoncelli (écrites en 1771) dans *Arch. com. de Monte San Savino*. Voy. Tesoroni, p. 32, et Litta, p. 16.

[2] Voy. pour ce qui suit, *O. Panvinius, De Julii III vita ante pontificatum*, dans Merkle, t. II, p. 146; Dandolo, p. 353; Litta, p. 16, où est représenté le tombeau à Monte San Savino. Sur les armes de Jules III (magnifique exemplaire à Todi; Alinari, 5225), voy. Pasini Frassoni, p. 36, et Orlandini dans *la Riv. del collegio araldico V*, Roma, 1907.

qui promettait beaucoup. Il lui donna, dans la personne de l'humaniste Raffaël Brandolino, un précepteur excellent [1] et lui fit étudier la jurisprudence à Pérouse et à Sienne [2] ; puis il rappela l'intelligent jeune homme à Rome et lui obtint la place de chambellan de Jules II. Lorsque le Pape conféra la pourpre à Antonio del Monte, le 10 mars 1511 [3], celui-ci résigna son archevêché de Siponto en faveur de son neveu [4]. Giovane Maria del Monte eut l'insigne honneur de faire, le 16 février 1513, le discours d'ouverture à la cinquième session du Concile de Latran [5] et il s'acquitta de sa mission à la satisfaction générale.

Monte sut garder, sous les papes Médicis, Léon X et Clément VII, le nom estimé qu'il s'était acquis sous Jules II. Pendant le règne de Clément VII, il remplit deux fois la fonction de gouverneur de Rome. Il se montra là excellent administrateur de la justice et se fit aimer de tous par son obligeance. Cependant on remarquait dès lors son penchant au plaisir, sans cependant que l'expédition des affaires en souffrît. Dès l'année 1545, l'archevêque de Siponto signala nettement les fautes de Clément VII et sa politique toujours indécise [6], dont le sac de Rome fut la conséquence. Giovan G. Maria del Monte fut alors en danger de perdre la vie; il se trouva au nombre des otages, que Clément VII dut livrer, dans sa capitulation du 5 juin 1527, en garantie des sommes promises. Comme le Pape, malgré sa bonne volonté, ne put trouver tout l'argent nécessaire, les lansquenets s'en prirent

[1] Sur Brandolino, voy. ce qui a été dit dans un volume précédent.

[2] Il y eut pour professeur Ambrosius Catharinus. Voy. Lauchert, p. 31.

[3] Voy. là-dessus ce que nous avons déjà dit dans un volume précédent. On n'est pas sûr que ce soit le portrait d'Antonio qui figure dans les Stanze.

[4] En 1520, Giovan Maria obtint aussi l'évêché de Pavie, que résigna son oncle et qu'il occupa jusqu'en 1530 et puis, de nouveau à partir de 1544. (Voy. là-dessus Ehses, *Conc. Trid.*, IV, p. 570 A. 1, et Carcereri dans *Arch. Trid.*, XVIII, p. 83 A,) Comme archevêque de Siponto, G. M. del Monte y a terminé le bâtiment de Santa Maria Maggiore. Schultz, Denkmaeler Süditaliens, t. I, Dresden, 1860, p. 216.

[5] Imprimé dans Hardouin, *Coll. Conc.*, IX, 1664. Voy. Hefele-Hergenroether, *Konziliengeschichte*, t. VIII, p. 533.

[6] Voy. vol. précédent.

aux otages. Par deux fois, ces malheureux, enchaînés, furent conduits devant une potence, dressée au Campo di Fiori et menacés de mort. Ce ne fut que fin décembre, le jour de la Saint-André, qu'ils réussirent à enivrer leurs gardes et à s'échapper[1]. Monte n'oublia jamais les angoisses mortelles qu'il avait subies dans ces jours de terreur; devenu Pape, il fit ériger devant la Porta del Popolo une église en l'honneur du saint, au jour de la fête duquel il avait été sauvé.

Sous Paul III, l'archevêque de Siponto fut d'abord vice-légat de Bologne, puis auditeur de la Chambre Apostolique; il s'acquitta de ces deux fonctions à l'entière satisfaction du Pape, qui le récompensa en lui donnant la pourpre, dans la célèbre promotion du 22 décembre 1536[2]. Le cardinal de San Vitale, comme Monte fut appelé dès lors le plus souvent, du nom de son église titulaire, méritait cette distinction, car peu d'hommes, d'après Panvinius, avaient travaillé à la curie si longtemps, si fidèlement, si éloquemment et avec tant de zèle. On ne remarqua en lui ni orgueil, ni avarice, ni avidité, ni même de la négligence ou de la nonchalance[3]. A la commission de réforme il se montra le même, en sorte que Paul III le nomma, avec Cervini et Pole, son représentant au Concile de Trente[4]. Dans cette fonction il se consacra, comme il était plus canoniste que théologien, presque exclusivement aux questions de droit ecclésiastique; il montra le plus vif intérêt pour les réformes[5]. Il sut défendre résolument aussi bien les droits des présidents que ceux du Saint-Siège; cependant son tempérament, assez facilement irritable, amena plusieurs fois des altercations assez vives entre lui et les synodaux. En général, pourtant, on ne peut lui refuser le mérite de l'impartialité et de l'objectivité dans la conduite des affaires[6].

[1] Voy. vol. précédents.
[2] Voy. vol. précédent.
[3] *Panvinius* dans Merkle, t. II, p. 147.
[4] Voy. vol. précédent.
[5] Voy. plus haut.
[6] Voy. Hefner, p. 30 et les pièces justificatives qu'il cite.

L'extérieur de Jules III était si peu sympathique, que les peintres eurent beaucoup de mal à faire son portrait[1]; son visage, qu'entourait une longue barbe grise, donnait une impression grossière et paysanne. Le nez aquilin, fortement busqué, était démesurément grand, les lèvres étaient pincées, le regard dur et perçant[2]. Vigoureux, de haute taille, il était grand mangeur; il ne lui fallait pas des plats recherchés comme les aimaient les fins gourmets de la Renaissance mais des aliments solides et lourds, fortement assaisonnés à l'ail. Son mets de prédilection était l'oignon. On lui en envoyait de Gaëte d'une grosseur énorme. Ajoutez à cela que Jules III s'abandonnait à son caractère jovial d'une façon peu convenable à sa dignité. Non seulement il se

[1] Voy. les rapports de B. Buonanni, Rome, 1550, 9 avril (... Fra otto giorni mi dice il Cecchi che si stamperà delle monete di S. Sta; ha detto che mi vuole far havere quel ritratto che fa m^{r} Giorgio, et è cosa da non credersi, che non si sià trovato sino a qui pittore c'habbi saputo corre la vera effigie et profilo del naso di S. Sta, la quale fa il più bel ridersene del mondo) et le 14 avril. Le 9 août, Buonanni écrit : M. Prospero pittore fini un ritratto di S. Sta in tela, il quale sta assai bene. Voy. aussi le rapport de Serristori du 27 mars 1550, dans Archives d'État à Florence, d'après lequel on voulait s'adresser à Titien. La commande faite à Vasari du portrait de Jules III ne semble pas avoir été exécutée. Voy. Kallab, p. 84.

[2] Voy. *Panvinius* dans Merkle, t. II; p. 147. Sur les portraits de Jules III, voy. Kenner dans *Jahrb. der Kunsthistor. Sammlungen der Allerhoechsten-Kaiserhauses*, t. XVII, p. 147; celui, provenant de la collection Ambraser à Vienne, est représenté dans Litta, p. 16, où l'on trouve aussi une image de la grande statue de bronze du Pape, exécutée par Vincenzo Danti devant le Dôme de Pérouse. (Voy. A. Rossi dans *Giorn. della erudiz. art.* 1, et *Giorn. stor. della Lett. Ital. Supplem.*, t. III, p. 25, 93), dont on a beaucoup parlé récemment, car, en février 1911, on en vola le célèbre manteau à cause de sa richesse et de la représentation du Triomphe de la Foi. Une deuxième statue de Jules III, en marbre, se trouve au palais Saraceni à Sienne (voy. *Histor. polit. Blatter,* LXXXIV, p. 51), un bon portrait aussi dans la salle du Concile, au château de Caprarola. Un portrait que nous mentionnons plus bas au chap. vi, par Fabrizio Boschi, n'est pas encore publié. La laideur du Pape est particulièrement sensible sur ses médailles (voy. Ciaconius, t. III, p. 745; Venuti, p. 89). Collection très complète au cabinet des médailles du Vatican. On a aussi de belles médailles d'argent de Jules III dans le Kaster-Friedrich-Museum à Berlin, salle 16. Reproduction de la médaille de *Cavino* dans Müntz, t. III, p. 240. Sur les monnaies de Jules III, voy. Serafini, p. 247.

libéra du cérémonial [1], mais il fit souvent scandale par son attitude. Les plaisanteries trop libres, dont il régalait ses hôtes, mirent plus d'une fois son entourage dans l'embarras [2], plus d'une anecdote cependant a dû lui être prêtée, qui ne fut peut-être pas très exacte [3].

En dehors de ce manque de finesse, le Pape faisait tort à son prestige en lâchant trop facilement la bride à son emportement. Il est vrai qu'il était aussi vite apaisé que prompt à se mettre en colère [4]. Son naturel vraiment sanguin s'irritait vite et facilement, ce qui se traduisait par des propos inconsidérés et des déclarations trop rapides. La possession de soi, la fermeté lui faisaient complètement défaut. Tous les rapports du temps célèbrent sa douceur et sa bonté, mais déplorent aussi sa faiblesse, son attitude inconstante et changeante [5]. Vite inquiet et découragé [6], il n'était propre en aucune façon aux situations difficiles. Il était constamment arrêté par son irrésolution. Il ne rompait volontiers avec personne, il aimait avoir autour de lui des visages contents et goûtait l'éclat extérieur du pouvoir plus que sa réalité. Comme il était très pénétrant [7], les négociations diploma-

[1] Voy. au suppl. n° 4 le rapport de Buonanni du 23 février 1550. (Archives d'État à Florence.)

[2] PANVINIUS, p. 148. P. Olivo écrit sur Jules III, le 15 février 1550, à S. Calandra : Giovedi disenando gli si portarono inanzi certe polpette di vitello, le quali subito ch'egli vidde disse evi dentro aglio? Rispose lo scalco : Padre santo, no; all'hora mezo sdegnato disse levatele adesso, come se fosse giovane de XV anni et havesse lo stomaco di struzzo. (Archives Gonzague.)

[3] Voy. BAYLE, *Dictionnaire hist. et crit.*, t. II, Amsterdam 1730, p. 775. Voy. WOLF, *Lect. mem.*, t. II, p. 638, 812; voy. aussi BÜCHMANN, *Geflügelte Worte* [22]; Berlin 1905, p. 548.

[4] Voy. outre *Dandolo* et *Panvinius*, *O. Andreas Masius* dans LACOMBLET, *Archiv.*, t. VI, p. 156; *Legaz. di Serristori*, p. 272, 275, 280. Voy. aussi les fines observations de PALLAVICINI (p. 11, 7, 4 et 13, 10, 8).

[5] Voy. outre PANVINIUS et MASIUS, notamment *Legaz. di Sterristori*, p. 278. Caractéristique un rapport chiffré de Serristori, 23 décembre 1552, où il déclare : et in fatto con S. Sta chi vuole haver buono, vinca, perchè si vede in lei sempre qualche mutatione secondo l'evento delle cose. (Archives d'État, à Florence.)

[6] Voy. *Mendoza*, dans DÖLLINGER, t. I, p. 192; voy. *Tournon*, dans ROMIER, et *Nonciat. de France*, t. I, p. XLIV.

[7] Voy. le jugement de Cosme Ier, dans DESJARDINS, t. III, 317.

tiques n'étaient pas faciles avec lui. Quiconque tentait de l'amener à ses vues par ruse, perdait toute son action sur lui [1]. Un correspondant allemand, Andreas Masius, prétendait qu'il avait, pour le respect des autres, des exigences qui trahissaient le parvenu [2].

Malgré toute son éloquence et l'universalité de sa culture, son esprit était plus propre à discerner le bien, qu'à maintenir ce qui existait déjà. En dehors de la jurisprudence, à laquelle, ainsi que son père et son oncle, il devait sa fortune, il aimait particulièrement la musique [3]. Il remplissait consciencieusement ses devoirs religieux Panvinius, qui n'était pas de ses amis, atteste qu'il disait souvent la sainte messe et avec ferveur [4]. Massarelli célèbre aussi à diverses reprises la piété de ce Pape [5]. Ses goûts mondains et luxueux faisaient un dur contraste avec cette piété. Comme chez son prédécesseur, le grand pape Farnèse, à qui, du reste, il ressemblait fort peu, l'ancien et le nouveau luttaient aussi dans le cœur de Jules III; en beaucoup de points aussi, il restait un vrai fils de la Renaissance, dans laquelle il avait grandi. Il le montra, dans cette libéralité insouciante, dont il donna tant de preuves au début de son règne [6].

Les Romains furent dans l'allégresse lorsque le nouveau Pape leva les taxes sur les farines [7] établies par Paul III et distribua d'une main prodigue, de tous côtés, les faveurs et

[1] Bisogna usar gran destrezza et andar con molta advertentia con S. S[ta] et chi la vuol tirar con arte a una cosa rumpe il tutto. Buonanni, le 16 novembre 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Lacomblet, *Archiv.*, VI, p. 162.

[3] *Ibid.*, p. 156.

[4] Merkle, t. II, p. 148.

[5] Massarelli, p. 155, 158, 160, 161, 164, 199, 202, 206, 210, 212, etc., 220.

[6] Voy. pour ce qui suit, outre Massarelli, p. 151, *les rapports à Ferdinand I[er]* dans Druffel, t. I, p. 358, 103; *Lettre de Dandolo*, dans De Leva, t. V, p. 138; Baumgarten, *Sleidan*, p. 230; Muzio, *Lettere*, p. 156; la lettre de G. Calandra, de Rome 11 février 1550 et celle du P. Olivo du 12 février dans Archives Gonzague (voy. supplément, n° 2), ainsi que le rapport de Serristori du 26 février 1550 dans Archives d'État, à Florence.

[7] La Bulla gratiosa du 8 mars 1549 *(stil. Flor.)* sur l'enlèvement de la taxe sur les farines importées, dans Bibl. Casanat. à Rome.

les présents. Il limita le droit de dépouilles, les héritiers ou les serviteurs des cardinaux durent se partager désormais leur héritage. Dans la distribution de présents et de faveurs aux cardinaux, une part énorme fut faite à des gens qui, comme Gonzague et Madruzzo, avaient énergiquement combattu l'élection de Jules III. Gonzague obtint l'évêché de Pavie et fut si favorablement traité, que le Mantouan Pirro Olivo trouvait la chose excessive. Lorsqu'il vint prendre congé du Pape, celui-ci lui envoya une émeraude antique de grand prix [1]. Madruzzo se vit compter tout de suite 20 000 ducats pour les frais qu'il avait faits à Trente. Dès le 18 février, un correspondant mantouan pouvait écrire qu'il n'y avait pas un cardinal à la curie qui ne fût grandement obligé par la libéralité du Pape [2]. Celui-ci, sans se soucier du très mauvais état des finances [3], donnait du reste de tous côtés à pleines mains. Les gens de curie disaient, dans leur contentement, que l'ancien âge d'or était revenu. La bonne grâce de Jules III dissipa bientôt toutes les inquiétudes qu'on avait pu concevoir de son tempérament trop violent. Le nouveau souverain, qui permit aussitôt les divertissements du carnaval, devint populaire avec une rapidité surprenante [4].

La satisfaction augmenta encore, en voyant la politique de réconciliation et de paix que le Pape entreprenait. Girolamo Sauli, archevêque de Bari, fut aussitôt envoyé à Parme

[1] Voy. la lettre d'Olivo du 12 février dans supplément n° 2 et le rapport de Serristori du 26 février 1550, où on lit : Il card[al] di Mantua andó a espedirsi da S. S[ta] et oltre alle gratie concesseli come per l'ultime si scrisse à V. E., gli fu liberale S. B[ne] d'uno smeraldo bellissimo che fu trovato agl'anni passati nella sepoltura d'Honorio, con intaglio d'una testa d'un imperatore, che valeva 3 mila scudi. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Roma si contenta assai del elettione et n'è cardinale che non sia obligatissimo alla liberalità di Giulio III. G. Fr. Arrivabene, Rome 1550, février 15 (Archives Gonzague). Voy. aussi Lanciani, t. III, p. 177.

[3] Voy. Massarelli, p. 160; *Cart. Storzz.*, t. I, p. 432. Rapport de Serristori du 4 mars 1556 (Archives d'État, à Florence) et l'instruction dans Pieper, p. 143. Pendant le Conclave, les nonces ne pouvaient être payés; voy. *Lett. dei princ.* XVI, n[os] 242-243. (Archives secrètes papales.)

[4] Voy. au supplément n° 3 le rapport d'Olivo du 15 février 1550. (Archives Gonzague à Mantoue.)

avec l'ordre de livrer cette ville à Ottavio Farnèse. Pour en accélérer la restitution, le Pape paya le commandant Camillo Orsini de ses propres deniers et éleva à 30 000 écus d'or les 20 000 qui lui étaient dus primitivement [1]. Ascanio Colonna obtint, dès le 17 février, son pardon et la restitution de ses biens. De même les Baglioni furent rétablis dans leurs droits et une part de ses libertés municipales fut rendue à la ville de Pérouse [2]. Pour apaiser les difficultés et les troubles qui, pendant ce long Conclave, avaient éclaté en divers lieux du territoire pontifical, Jules III prit les mesures nécessaires [3]. Il interdit à tous les bannis le séjour dans l'État de l'Église. Les conservateurs reçurent les assurances les plus formelles qu'on tiendrait rigoureusement la main aux arrêts de justice et à tout ce qu'ils feraient pour approvisionner Rome de blé; ils étaient invités en même temps, de la façon la plus sérieuse, à remplir tous leurs devoirs, notamment contre les spéculateurs sans scrupules sur les grains [4].

[1] Domandando il card. Farnese S. S[ta] 20 000 scudi da pagare le spese fatte in Parma per far uscire il s. Camillo, risposono alcuni : Padre santo, non si farà niente, perchè la somma non è gran fatto meno di 25 000. Dissè all'hora il papa : dienghesi 30000..., et così fu ispedito con lettere di cambio di 30 000 scudi d'oro. Queste cosi fatte dimonstrationi fanno stupire il mondo et concludere ognuno che costui ha da farsi schiavo il mondo, écrit P. Olivo, le 15 février 1550. (Archives Gonzague.)

[2] Voy. MASSARELLI, p. 155. Lettre de Lod. Strozza à S. Calandra, de Bologne, 16 février 1550 (Archives Gonzague); rapports de Serristori des 3, 9 et 10 mars et du 4 avril 1550. (Archives d'Etat, à Florence); MUZIO, *Lettere*, p. 156, 161. Les brefs concernant la restitution des anciens privilèges de Pérouse et de ses magistrats sont datés du 28 février et du 21 avril 1553. (Bibliothèque de Pérouse.) Le fait est célébré par une fresque au palais communal et sur la statue dont nous avons parlé plus haut (voyez-en l'inscription dans CIACONIUS, III, p. 769.

[3] Voy. les brefs à P. A. de Angelis, episc. Nepesino, 26 février 1550 (ad inquirendum contra Firmanos); à Sebast. Rutilonus (Commissariat contre les agitateurs de Terni, cupientes statum nostrum facinorosis hominibus expurgare), du 3 mars; Communitati Interamne, du 26 mars; Gubernatoribus Spolet., Interammi et Reat. (Contre Seb. Arronius, criminel de lèse-majesté), 15 avril; Rutilio Troilo (Commissariat contre le comte de Pitigliano), 22 avril. *Arm.*, p. 44, LV, n[os] 71, 106, 221, 224, 305, 338. (Archives secrètes papales.)

[4] Voy. au supplément n° 6 le rapport de Serristori du 26 février 1550. (Archives d'État, à Florence.)

Avant tout, le nouveau Pape se mit en mesure de montrer ses bonnes dispositions et ses vues honnêtes aux souverains des deux grandes puissances, que séparait une hostilité furieuse; pour cela, il fallait résoudre les deux questions que le pontificat de son prédécesseur avait laissées en suspens : la confirmation de l'établissement des Farnèse à Parme et la continuation du concile de Trente. Il était extrêmement difficile de gagner là-dessus Charles V et Henri II de France, car ce que l'un approuvait, l'autre croyait de son devoir de le désapprouver. Ajoutez à cela que l'élection du cardinal Monte à la papauté, n'avait répondu ni aux désirs de l'Empereur ni à ceux du roi de France[1]. Jules III n'était que plus désireux de gagner la sympathie de ces deux princes, il confia fort habilement cette difficile mission non pas aux nonces habituels, mais à des familiers et à des favoris de ces monarques. La mission près de l'Empereur fut confiée, dès le 16 février 1550, à Pedro de Tolède, celle près d'Henri II à l'abbé Rosetto[2]. Le Pape rédigea lui-même leurs instructions. Il en écarta avec soin tout ce qui était susceptible de blesser. Les deux souverains y étaient invités à l'union et à la paix, parce que c'était le seul moyen de remédier aux maux profonds de l'Église. Tolède devait donner l'assurance à l'Empereur qu'en toute occasion, le Pape songeait à procéder honnêtement, ouvertement, librement, sans feinte, et à travailler avec lui, par la continuation du Concile de Trente, au rétablissement de la paix dans l'Église : il disait que les difficultés qui s'y opposaient disparaîtraient facilement avec l'aide de Sa Majesté. Dans l'instruction pour Rosetto, le Pape, par prudence, ne parlait pas expressément du Concile, mais de sa bonne volonté à entreprendre et à poursuivre tout ce qu'exigeaient l'honneur de Dieu, la destruction des hérésies, la paix et l'union des princes chrétiens. La livraison de Parme à Ottavio Farnèse, gendre de Charles V, n'avait pas besoin d'être justifiée près de celui-ci;

[1] Pieper met avec raison ces détails en évidence.

[2] Massarelli, p. 155. Les instructions pour les deux envoyés, dans Druffel, t. I, p. 364, 368; voy. Pieper, p. 4, 139.

mais, près d'Henri II, le Pape fit valoir une série de sérieuses raisons qui expliquaient cette mesure; sans parler des obligations qu'entraînait la capitulation électorale, il insistait particulièrement sur ce que c'était le seul moyen d'ôter tout prétexte à une attaque armée de l'Empereur, et de préserver ainsi l'Italie de la guerre.

Pendant que les deux envoyés se mettaient en route, le couronnement de Jules III eut lieu, le 22 février 1550, avec un grand éclat et un grand concours de peuple[1]. Deux jours après, le jubilé annoncé par Paul III fut commencé solennellement. De nombreux pèlerins, des Italiens surtout, assistèrent à cette fête qui devait se prolonger jusqu'à la veille de Noël de l'année courante. Parmi ceux qui gagnèrent l'indulgence du jubilé se trouvait Michel-Ange. Le nombre de ceux qui reçurent la bénédiction papale, le jour de Pâques, s'éleva à 50 000[2]. Pour les pèlerins pauvres et malades, ce fut la confrérie de la Sainte-Trinité, récemment fondée à S. Salvatore in Campo par un laïque florentin, Filippo Néri, qui s'en occupa; cette confrérie se développa dans la suite

[1] Voy. outre MASSARELLI, p. 156, et Diario di Cola Coleine Romano (*Cod. N.*, t. II, p. 52, de la Bibliothèque Chigi). Voy. la feuille : La sontuosa festa con l'apparato fatto per la coronatione di N. S. Julio III (Exemplaire à la bibliothèque d'État de Munich), le rapport des envoyés bolonais du 22 février 1550 (Archives d'État, à Bologne) et celui de Buonanni du 23 février 1550 avec les inscriptions du paleo (Archives d'État, à Florence). Le couronnement coûta 15 000 aurei; voy. MASSARELLI, p. 262.

[2] Voy. le rapport de I. v. MEGGENS dans *Archiv. für schweiz. Reform. Gesch.*, III, p. 511; MASSARELLI, p. 157, 166; *ibid.*, p. 173, 174, 177, 198, 206, sur la multitude des pèlerins. Voy. encore *Archiv. per l'Umbria* III, p. 53; *Lett. al Aretino*, II, p. 408 et *Diario di Cola Coleine* (Bibliothèque Chigi). Serristori, dans un rapport du 26 février 1550 (aux Archives d'État, à Florence), décrit l'ouverture de la Porte Sainte, à laquelle assista, malgré la pluie, une grande multitude de peuple. Voy. là-dessus la lettre de Vinc. Ricobaldi du 24 février 1550. Le marteau employé dans cette cérémonie par le Pape, œuvre magnifique d'orfèvrerie, attribuée par erreur à B. Cellini (Plon, CELLINI, p. 314, 393), se trouve maintenant au National Museum de Munich (voy. THURSTON, p. 51 et 85). Sur le Jubilé, voy. MANNI, p. 116; DE WAAL CAMPO SANTO, p. 86; *Das heilge Jahr*, Münster, 1900, p. 41. Sur les fêtes du Jubilé de 1551 à Florence, voy. *Riv. delle bibl.*, XVII, p. 94. A propos de Michel-Ange, voy. VASARI, VII, p. 228.

et devint un grand et universellement célèbre institut, en faveur des nécessiteux [1].

Dès son premier consistoire, tenu le 28 février 1550, le Pape exprima sa ferme volonté de travailler à la réforme de l'Église et à la paix de la chrétienté [2]. Au commencement de mars, le bruit se répandit qu'il instituerait une congrégation de cardinaux chargée de discuter les projets de réforme du clergé [3]. Dans un consistoire secret du 10 mars, Jules III proclama encore une fois, dans un long discours, son zèle pour la religion et pour la continuation du Concile, ainsi que ses intentions de réforme. L'aversion des princes envers le clergé lui semblait provenir de trois causes : l'avidité des chefs de la curie, la légèreté avec laquelle les bénéfices étaient distribués et le luxe exagéré des ecclésiastiques. Il voulait remédier aux abus de la curie par une réforme des Dataires; il chargea les cardinaux de Cupis, Carafa, Sfondrato, Crescenzi, Pole et Cibo de la prochaine délibération sur les mesures à prendre. Relativement à la distribution des bénéfices et à la restriction du luxe, il promit de prendre des mesures à bref délai [4]. En conséquence, le Pape reprit, en la renforçant, le 19 mars 1550, l'ordonnance de son prédécesseur, qui interdisait le cumul de plusieurs évêchés, entre les mains d'un seul cardinal [5]. Une bulle du 22 février avait réglé les pouvoirs du

[1] Voy. TACCHI VENTURI, t. I, p. 356; THURSTON, p. 85, 260; KERR, *Pippo Buono*, London 1908, p. 58. D'après MASSARELLI, p. 170, F. Neri faisait partie de l'ambassade d'obédience de Florence. La suite de mon ouvrage donnera de plus importants détails sur F. Neri.

[2] Voy. MASSARELLI, p. 158, et lettre de Serristori du 1er mars 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Lettre de Serristori du 3 mars 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[4] Voy. *Acta consist.* (Archives consitoriales); Lettre du card. Truchsess dans MEICHELLECK, *Hist. Frising.*, II, p. 2, 356; Rapport de Serristori du 10 mars 1550 (Archives d'État, à Florence); DANDOLO dans *Brown,* V nº 652. Voy. SCHWEITZER, *Gesch. der Reform.*, p. 52-53, où l'on trouve pourtant cette indication erronée que le Consistoire du 10 mars aurait été le premier. Massarelli place la députation des cardinaux pour la réforme de la Daterie dès le 5 mars et n'y nomme pas Cibo. MERKLE, II, p. 158.

[5] Voy. *Acta consist.* dans GULIK-EUBEL, p. 34, et *Bull.*, VI, p. 401.

Pénitencier[1]. La commission des cardinaux se chargea d'abord d'édicter les prescriptions de réforme pour la Ville Éternelle, pendant le temps du jubilé; les plus énergiques prescriptions de police, tant pour l'Église que pour les mœurs, furent arrêtées, pour supprimer des abus particulièrement scandaleux auxquels donnaient lieu ces fêtes.

La prise de possession solennelle du Latran dut être retardée à cause du mauvais temps; elle n'eut lieu que le 24 juin 1550[2]. En attendant, les Romains avaient joui du brillant spectacle de l'entrée des nombreuses ambassades d'obédience qui prouvèrent que, malgré le grand schisme du Nord, il y avait encore de nombreux princes en Europe pour garder l'ancienne et sainte union avec le siège de Rome. Le 25 mars, le Pape reçut à ce sujet l'envoyé de l'Empereur, Louis d'Avila. Le lendemain, Claude d'Urfé vint prêter serment d'obédience au nom du roi de France. Le 27 mars, l'envoyé de Philippe II fit de même; le 28, ce fut le tour du représentant du roi des Romains, Ferdinand Ier. Les ducs d'Urbin et de Ferrare s'étaient rendus personnellement à Rome pour faire hommage au nouveau Pape. De brillantes ambassades avaient été également envoyées par la République de Venise et par Cosme Ier[3]. Les représentants de Bologne, où Jules avait été cardinal-légat, se livrèrent à une démonstration de joie toute particulière. Le Pape leur dit que Jules II avait beaucoup accordé de faveurs à leur ville, mais que le troisième Jules leur en octroierait encore de plus grandes[4]. Un bref du 4 mai réduisit en effet,

[1] Voy. les *Capita reformationis,* protocole de la congrégation cardinalice, dans *Cod. Barb.,* XVI, p. 42, de la Bibliothèque Vaticane, de laquelle Ehses donne des extraits dans *Pastor bonus*, XI, p. 572.

[2] Voy. Massarelli, p. 162, 179; Ciaconius, p. 105.

[3] Voy. Massarelli, p. 162; voy. aussi le rapport de Masius dans Lacomblet, *Archiv.*, VI, p. 159. Le discours d'obédience de l'ambassadeur florentin P. Victorius (Vettori) fut très admiré et aussitôt publié. Florence, 1550. Voy. Manni, p. 120.

[4] Se Giulio II fece molte gratie a quella citta, state sicuri che Giulio III nè fara delle molto maggiori. Rapport des envoyés bolonais du 10 février 1550. (Archives d'État, à Bologne.)

de moitié, le subside triennal que Bologue avait à payer [1].

Ottavio Farnèse avait fait son entrée à Rome, dès le 23 avril. Il ne put cependant remplir que le 21 mai son devoir de vassal, car le Pape avait été, fin avril, atteint d'un refroidissement, qui lui amena un gros accès de son ancienne goutte. Malgré cela, il s'adonna autant que possible aux affaires et prit même part, assis, il est vrai, à la procession de la Fête-Dieu [3]. Par suite de l'accroissement des demandes d'audience et de la chaleur précoce, Jules III se retira, à partir de juin, le plus souvent dans le frais belvédère du Vatican. Le projet d'aller passer l'été à Viterbe, qui avait été d'abord fait, dût être abandonné, par suite du manque d'argent provenant en grande partie de la trop grande libéralité du Pape [2]. Ce ne fut qu'en automne qu'il put faire quelques fugues à la Campagna, qui a tant de charme à cette époque. L'état de santé de Jules III laissa souvent encore à désirer; cependant cet homme de soixante-trois ans, qui souffrait souvent de la goutte, se remettait toujours avec une promptitude étonnante [4]. Ainsi les Romains purent-ils espérer de voir se réaliser la prophétie d'un astrologue qui avait prédit au nouveau Pape un règne de vingt années [5].

[1] Brevia Julii III dans *Arm.*, 41, LVI, n° 404; voy. *ibid.*, n° 430 le bref du 10 mai 1550. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. Massarelli, p. 169, 173, 176. Girolamo Biagio, dans ses lettres des 30 avril, 7 et 14 mai 1550 (Archives d'État, à Bologne) parle longuement de la maladie du Pape, dont il fut frappé dès la fin mai et de son ardeur aux affaires. Voy. aussi les lettres de Serristori des 7, 11 et 30 mai 1550. Archives d'État à Florence.

[3] Voy. Massarelli, p. 177, 180 et les rapports de Serristori du 26 juillet (La gita di S. B. a Viterbo si tien per esclusa per questo anno, poichè saria necessaria una spesa almen di 10 000 scudi, siche Monte, Perugia et Viterbo si riducono a Belvedere solo, dove in vero s'intende et si conosce che farà la sua stanza. S. S[ta] tutta l'estate et parte dell' inverno) et du 1[er] août 1550 (Archives d'État, à Florence). Le 12 octobre 1550, Buonanni écrit : Tornó hier S. S[ta] dalla Magliona, della qual non si satisfece punto perchè il suo Belvedere le ha tolto il gusto. Voleva andar attorno 8 o 10 giorni, ma perchè il suo maiordomo le protestó non essersi dinari di andar in volta se ne torno a dietro.

[4] Voy. le rapport de Serristori du 27 septembre 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[5] Lettre de Serristori du 22 mars 1550. (Archives d'État, à Florence.)

Les habitants de Rome saluèrent avec reconnaissance les dispositions que prit Jules III, pour obvier à la disette dont leur ville était menacée, en raison de la multitude des pèlerins et de la mauvaise récolte [1]. Le Pape s'efforçait de faire venir de tous les côtés pour ce moment d'immenses convois de blé. Il écrivit, dans ce but, entre autres à l'Empereur et à Henri II de France [2] et obtint de tous les deux la permission de laisser sortir du blé d'Espagne et de Provence [3]. Les années suivantes aussi, Jules III s'occupa activement du bien-être économique de sa capitale [4].

Un détail qui caractérise bien l'époque, c'est qu'on se servait de tous les prétextes pour organiser des fêtes. L'acquisition d'une grande quantité de blé par le commissaire général Léonardo Bocaccio, en décembre 1550, donna lieu à une brillante cavalcade dont on parla beaucoup [5]. Les ten-

[1] Dès le 1er juillet 1550, Paul III avait maintenu son office au commissaire nommé pour la Campagna et qui était chargé de veiller sur l'enchérissement du blé et il avait étendu son rôle au Patrimoine, à Corneto et à Civitavecchia (voy. *Brevia Arm.*, 41, XLVII, n° 604 : Julio Bosio). Dans la lettre, on lit : Nos, qui nihil magis curae habuimus nec etiam habemus quam ut annonae vilitas semper et presertim hoc Jubilei anno in terris nostris vigeat. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. les brefs du 2 août 1550 *Brevia Arm.*, 41, LVII, n° 725. Voy. *ibid.*, n° 759, le bref au vice-roi de Naples avec prière d'exporter 6 000 salmae frumenti. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. les brefs pour Iac. et Bened. Nigroni du 9 septembre et mercatoribus Parmensibus du 12 octobre sur l'exportation d'Espagne et pour Laurent. Cenamo mercatori du 16 novembre 1550, concernant la Provence. *Brevia Arm.*, 45, LVII, n[os] 759, 800, 887, 954. *Ibid.*, n° 986 Magistro Rhodi, recommandant de faire venir d'Orient des blés à Rome, 1er décembre 1550. Archives secrètes papales.)

[4] Voy. *Brevia 1551 Arm.*, 41, LIX; n° 35 : Duci Florentiae, 25 janvier; n° 57 : Viceregi Siciliae, 31 janvier; n° 59 : Viceregi Neapol., 1er février; n° 79 : Ascanio malatesta, 18 février; n° 80 : Reginae Bohemiae gubernatrici Hisp., 18 février; n° 150 : Duci et gubernat. Genuens. 11 mars; n° 154 : Gubernatori Messinae, 11 mars; n° 168 : Viceregi Siciliae, 14 mars; n° 192 : Franc. Albertino, 20 mars. Aux Brevia 1551, LXI, se rattachent : n° 718 : Regi Romanorum, 22 août et n° 737 : Duci Sabaudiae et Marchionissae Montisferrati, 27 août. (Archives secrètes papales.) Voy. aussi Massarelli, p. 181, 183, 204; Raynald 1551, n° 75; Benignis, p. 33; Pfeiffer-Ruland, *Pestilentia in nummis*, p. 17, 183; Merkle, I, ci; de Cupis, p. 142.

[5] Voy. L'ordine della festa con la felice entrata et il gran trionfo fatto per

dances mondaines de la Renaissance et la prépondérance donnée à Rome aux souvenirs antiques étaient loin d'être abolies, comme le montrèrent les fêtes célébrées par les Romains, à l'occasion de l'élection de Jules III [1], ainsi que les plaisirs assez relâchés du carnaval [2] et que la pompe de la vie de cour. Les journaux de Massarelli et de quelques autres donnent une vive image de l'esprit d'alors et qui nous reporte souvent encore à l'époque de Léon X.

Dans les fêtes données pour le jour anniversaire de l'élection du Pape, on vit encore sur les chars des images de divinités païennes [3], comme on voit du reste encore sur les médailles de Jules III souvent des figures et des réminiscences mythologiques [4], même quand il s'agit d'allusions à des événements purement religieux [5]. Pendant le carnaval, notamment, Jules III donna toute liberté de faire alterner des courses au Corso, des combats de taureaux avec d'autres divertissements auxquels le Pape ne dédaigna pas d'assister [6]. Il assista également aux représentations théâtrales qui étaient données après les festins. Des femmes même furent introduites au Vatican. Massarelli fait mention d'un repas, que Jules III donna, le mardi gras, aux dames de sa famille, dans la salle de Constantin [7]. Il ressort des rapports d'ambas-

la venuta dei grani fatti venir per terra di luoghi assai lontani dal magnifico signor Leonardo Boccaccio commiss. gener. di N. S. Papa Giulio III et della santa abondantia de l'alma citta di Roma prefetto dignissimo Sotto li X di Gennaro MDLI. Roma 1551. Feuille rare, exemplaire à la bibliothèque d'État de Munich. Voy. aussi *Diario di Cola Coleine* (Bibliothèque Chigi) et le rapport de Buonanni du 23 décembre 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[1] Voy. Cancellieri, *Possessi*, p. 504; Cbementi, p. 206.

[2] Rodocanachi (*Juifs*, 209) mentionne un Bando contre les abus du carnaval. Voy. là-dessus, le rapport d'Ippolito Capilupi à la duchesse de Mantoue, daté de Rome 14 février 1551.

[3] Voy. *le Diarium* dans Mac-Swiney, *Portugal*, III, p. 226 Voy. Clementi, p. 209.

[4] Voy. Müntz, III, p. 119.

[5] Sur la médaille pour l'année, A. Cesati mit deux prisonniers, parce que les anciens en mettaient en liberté dans leurs fêtes jubilaires. Voy. Vasari, t. V p. 386.

[6] Massarelli, p. 213. Cola Coleine dans Clementi, p. 209.

[7] Massarelli, p. 214.

sade ainsi que d'autres sources, que le Pape, sans se soucier de la gravité des temps, s'engagea à ce point de vue dans les errements où ses prédécesseurs du temps de la Renaissance s'étaient enfoncés.

Jules III, qui était aussi porté au plaisir qu'actif aux affaires, se plaisait aux dîners somptueux ; très souvent il invitait les cardinaux à de brillants festins au Vatican; volontiers, il acceptait lui-même les invitations, s'y attardait et la plupart du temps ne rentrait pas chez lui, mais passait la nuit chez son hôte [1]. Deux cardinaux seulement s'abstenaient de paraître à ces fêtes; c'étaient Carafa et de Cupis, les représentants du sévère parti de la Réforme, qui s'étaient donné pour règle de ne jamais dîner hors de leur maison [2]; c'était une muette et pourtant éloquente protestation contre le luxe démesuré, que les autres déployaient en de telles occasions [3].

Jules III, comme les Papes de la Renaissance, allait à la chasse [4], jouait de grosses sommes avec les cardinaux, ses amis et d'autres intimes [5], entretenait de nombreux bouf-

[1] Outre les nombreux détails donnés dans MASSARELLI, on peut citer encore comme pleins d'intérêt, les rapports de Buonanni des 30 juillet, 9 et 14 août 1550. (S. Sta è hora a S. Marco et in poco spazio di tempo quando a Araceli et quando S. Pietro in vincula. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Rapport d'Ipp. Capilupi, daté de Rome 3 février 1551 : Con S. Sta disenarono tuttii cardinali che sono in Roma da quattor infuori cioè Trani et Chieti, che non mangiano mai fuor di casa, et Salviati et Gaddi, qui sont malades. (Archives Gonzague.)

[3] Voy. au supplément n° 11 le rapport de Serristori du 31 janvier 1551. (Archives d'État, à Florence.)

[4] MASSARELLI, p. 190, 193, 196.

[5] Combien volontiers le Pape jouait gros jeu, surtout à la *primiera* (voy. RODOCANACHI, *Rome*, p. 60), c'est ce qui ressort du rapport de Buonanni du 8 octobre 1550 et de celui de Serristori du 24 juin 1552 (S. Sta vinse a tre dadi 1500 scudi al card. S. Agnolo. Archives d'État, à Florence), du procès intenté, au temps de Paul IV, contre Aless. Pallantieri à cause de l'administration soi-disant infidèle de l'Annona. Le 22 mars 1558 l'accusé s'exprimait ainsi devant le Fiscal Sebastiano Atracino : Al tempo di papa Giulio, e Sua Santità e i cardinali e i vescovi e tutta la corte vignava, fui messo in ballo ancora io a giocare insieme agli altri, e Sua Santità mi mandava a domandare quasi ogni dí, perchè io andassi a giuocare, e fra le altre volte, essendo io andato alla vigna di Sua Santità a dolermi di certe cose che faceva il signor Ascanio Colonna per impedire che la grascia venisse a Roma,

fons [1] et ne se faisait aucun scrupule d'assister à des représentations théâtrales inconvenantes. Le 24 novembre 1550, on joua devant le Pape, au château Saint-Ange, *les Ménechmes* de Plaute, quelques jours après la *Cassaria* de l'Arioste, le 22 janvier 1551, les *Eunuques* de Plaute qui avaient été traduits en italien [2]. Jules III fit donner des comédies au Belvédère, particulièrement pendant le carnaval. Le 3 février 1551, on y joua *l'Aulularia* de Plaute. Le Pape était présent avec vingt-quatre cardinaux. Le correspondant mantouan celèbre la beauté de la mise en scène et l'excellence de la

Sua Santità non mi rispose niente a questo, se non che : « siate il benvenuto! a punto ci mancava il quarto! » E dicengoli io che Sua Santità mi aveva dato un peso sulle spalle, il peso cioè dell'abbondanza, e chi bisognava attendere ad altro che a giuocare, Sua Santità mi replicò : « Mi meraviglio di voi; manca grano in Campo di Fiore; restate qui a magnare con Michelangelo, che vi manderò qualche cosa di buono! » E un' altra volta avendomi fatto chiamare in palazzo per giuocare e dicendo io : « Padre Santo, io ho da fare; ho vinto certi scudi non vorria perderli », Sua Santità disse : « bisogna giuocare; benchè tu perda non importa; io t'insegnerò a trovare qualche cosa da rubare per te e per me » E cosí giuocai molte volte e con Sua Santità e in presenza sua a primiera. Il signor Baldoino, suo fratello, non faceva mai altro dopo pranzo che questo, e io era quasi sempre delli chiamati, e lí e quando andavo a qualche banchetto, dove io guiocava con Sua Eccellenza e con cardinali e con altri prelati, e la sorte mia buona volle che là e in casa di monsignor di Pavia, che era governatore, io vincessi parecchie migliaià di scudi, come sa tutta Rome, e mi ricordo che l'ultima volta quando morí il papa, prima di tre o quattro dí, guiocando in camera del sig. Baldoino io vinsi al vescovo di Pavia circa due milo scudi ad un giuoco che si dice chi non ha niente. Papa Giulio, per la causa di Vincenzo Spada, mi fece donare in un sacchetto mille scudi d'oro e per certa altra causa circa cinquecento scudi, e con questi e con altri guadagni io ho comprato questi uffizi et questa casa e fabbricatola... Mi scordavo di dire che il papa fece giuocare spesse volte il vescovo di Ascoli, che era governatore, si come il vescovo di Pavia, che era governatore... Archives d'État, à Rome, *Proc.*, XXXVI, publié par BRUZZONE dans un imprimé difficile à trouver, notamment au journal de Turin, *la Stampa,* 1905, n° 51; c'est pourquoi nous l'avons redonné ici.

[1] Des dons pour des bouffons figurent souvent dans les livres de compte de Jules III (Archives d'État, à Rome); on en trouve quelques exemples dans ERULEI, p. 17.

[2] MASSARELLI, p. 202. BERTOLOTTI, Artisti VENETI, p. 54. Artisti BOLOGNESI, *Bologna*, 1885, p. 37. ERULEI, p. 19. Voy. le rapport d'Ipp. Capilupi du 26 janvier 1551. (Archives Gonzague.) Buonanni raconte la représentation de *la Cassaria* dans un rapport du 1er décembre 1550. (Archives d'État, à Florence.)

musique, qui avaient enchanté tous les spectateurs [1]. En revanche, une autre comédie qui fut jouée également au Belvédère, peu de jours après l'élection de Jules, fut un four complet. Comme d'habitude tous les cardinaux y avaient été invités, ainsi que les ambassadeurs de France, de Portugal et de Venise. La pièce, composée par un Siennois, était extrêmement puérile et inconvenante; seule la présence du Pape empêcha qu'on ne la sifflât. Jules marqua son mécontentement, en se donnant l'air de dormir; il remarqua, pour finir, que l'auteur méritait l'indulgence, car il était Siennois. Le même soir, cinquante nobles romains organisèrent sur la place Saint-Pierre un carrousel en magnifiques costumes antiques et qui fut applaudi de tout le monde. Le lendemain, eut lieu un combat de taureaux, auquel le Pape et plusieurs cardinaux assistèrent [2]. Même, pendant la dernière année du règne de Jules III, des comédies furent données au Vatican [3]. On ne semble pas s'être aperçu de ce que tout cela était peu ecclésiastique [4].

Jules III suivit aussi maintes fois, dans le placement de ses parents, la déplorable tradition des Papes de la Renaissance [5]. Au début, il opposa à leurs vives sollicitations pour avoir le même rôle que les Farnèse avaient eu sous Paul III, une certaine résistance [6]. Cependant il ne faiblit que trop tôt à ce sujet; pourtant il n'alla pas si loin que son prédécesseur : il ne donna pas de souveraineté aux siens, qui n'obtinrent même pas une grande influence politique. L'opinion et les circonstances s'opposant au retour des anciens

[1] Voy. au supplément n° 12 le rapport d'Ipp. Capilupi du 3 février 1551. (Archives Gonzague.) Voy. MASSARELLI, p. 213.

[2] Voy. outre MASSARELLI, p. 214, au supplément n° 14, le rapport d'Ipp. Capilupi du 14 février 1551. (Archives Gonzague.)

[3] Voy. ANCEL dans *la Rev. Bénédict.*, XXV, p. 50.

[4] Dons pour la représentation de comédies, pendant les années 1552 et 1555, dans ERULEI, p. 19.

[5] Voy. notamment DANDOLO, p. 354, et DE LEVA, V, p. 114.

[6] Le 23 février 1550, Buonanni écrit : Sino a qui non mostra S. S[tà] animo di volere levare alcuno dei carichi, che desse la S. m. di Paolo, il che preme assai a questi parenti di Julio et ne mostrano mala contenteza (Archives d'État, à Florence.)

abus, on n'en vint plus à un népotisme de grand style. Les parents du Pape, qui l'obsédaient encore de leurs prières sur son lit de mort, mais en vain [1], n'étaient pas du tout satisfaits, quoiqu'ils eussent eu lieu de l'être [2].

Au début de son règne, le Pape avait favorisé deux de ses parents, dans la distribution des charges de curie. Il nomma l'un d'eux, Pietro del Monte, préfet du château Saint-Ange, tandis qu'il confiait à Ascanio della Corgna, le fils de sa sœur, excellent homme de guerre, le commandement de sa garde [3]. Le Pape avait toujours aimé particulièrement son frère aîné, « le seigneur Baldovino », comme les ambassadeurs le nomment constamment. Baldovino, qui se trouva à Rome, dès le 24 février 1550, se vit attribuer, comme habitation, d'abord l'appartement Borgia [4] et, plus tard, le palais Dell' Aquila sur la place Saint-Pierre [5]. Pourtant la dignité de cardinal, que plusieurs lui prophétisaient, ne lui fut pas donnée; le Pape le trouva trop vieux et trop peu désigné pour ce haut poste [6]. Le 20 mars 1550, il le nomma gouverneur de Spolète, plus tard il lui accorda de grands

[1] *Nonciat. de France,* I, chap. XLIV.

[2] Ses inclinations népotiques mirent aussi Jules III en conflit avec la capitulation électorale (voy. *Quellen und Forschungen des Preuss. Histor. Instituts*, XII, p. 234). On délibéra sur ces changements dès le 30 mai et plus tard encore le 13 juillet 1550. Voy. MASSARELLI, p. 177.

[3] Voy. MASSARELLI, p. 153, et PAGLIUCCHI, p. 121. Ascanio avait 200 scudi di provisione. Buonanni, qui raconte cela le 23 février 1550, ajoute : La cavaleria che si trova nello stato eccles^{co} si cassera et si ridurra a 200 cavalli, che staran qui. I Suizzeri, che son 200, non credo che s'accresceranno. (Archives d'État, à Florence.) Le 18 décembre 1550, Ascanio della Corgna devint gubernator perpetuus de Castrum Plebis (voy. le bref qui lui fut adressé [ut status quoque nobis sanguine intimè coniuncti conditionem decentius tenere valeas] *Brevia Arm.*, 41, t. LVIII, n° 1022. Archives secrètes papales). Voy. aussi sur *A. della Corgna Nonciatures de France*, t. I, p. 24.

[4] MASSARELLI, p. 157, 183.

[5] Voy. EHRLE, *Bufalini*, p. 15.

[6] Voy. *Legaz. di Serristori*, p. 243. Là manque la lettre de Serristori du 17 avril 1540, où on lit : Al s. Baldovino disse che provederebbe di stato conveniente a lui non disegnando a modo alcuno di farlo cardinale per esser oltre con l'età et perchè non havesse a mettersi a imparar a dir l'offitio et l'introito come intervenne a Pucci in sua vecchiezza. (Archives d'État, à Florence.) Là se trouve le rapport de Buonanni du 16 mars 1550

revenus et lui donna Camerino, mais à titre viager seulement[1]. En outre il obtint pour lui, dès juillet 1550, de Cosme de Médicis, à titre de fief, le comté nouvellement formé de Monte San Savino[2].

Baldovino eut, de son mariage, avec Julia Mancini, deux filles[3] et trois fils, dont un seul survécut avec le nom de famille Giovane Battista. Jules III donna à ce neveu le gouvernement de Fermo et Nepi et le nomma gonfalonier de l'Église[4]. Lorsque Giovane Battista del Monte, qui n'avait de goût que pour le métier des armes, eut trouvé la mort, le 14 avril 1552, au siège de la Mirandole[5], le Pape donna le gouvernement des deux villes nommées plus haut à Baldovino[6]. Il avait, dès le début de son règne, légitimé un fils

[1] Par bref du 20 mars 1550, il sépara Spolète de l'Ombrie et nomma Baldovino quo nec sanguinis coniunctiorem nec in amore magis praecipuum habemus et huic regimini valde idoneum et utile fore speramus, pour son locumtenens de la ville et du district de Spolète et castellanus arcis. *Brevia Arm.*, 41, LV, n° 202. *Ibid.*, LVI, n° 731, bref à Balvin du 4 août 1550. Après t'avoir fait percepteur des revenus de Camerino, nous te les envoyons, considerante congruu esse, ut tibi, qui germanus frater existis, unde iuxta convenientiam gradus et conditionis tuae, presertim apud nos et in servitiis nostris existendo decenter sustentari valeas, per Nos providcatur. (Archives secrètes papales.) Voy. encore rapports de Serristori des 26 juillet, 19 et 30 août 1550 (Archives d'État, à Florence), et Tesoroni, p. 35. Sur Camerino, voy. Lilli, *Storia di Camerino*, p. 359.

[2] Voy. Salvadori dans *Rassegna Settimanale*, VI, n° 132, et Tesoroni, p. 34.

[3] Orsula et Cristina. Elles obtinrent, comme les autres parents, des subventions mensuelles. *Intr. et Exit.* 1554-1555 dans *Cod. Vat.* 10605 de la Bibliothèque Vaticane.

[4] Voy. les rapports de Serristori des 26 juillet (N. S. dette il governo di Fermo a beneplacito al s. Giov. Battista) et 30 août 1550. (Octroi de Nepi.) Archives d'État, à Florence. Voy. aussi *Legaz. di Serristori*, p. 244, 257; de Leva, V, p. 116, et *Histor. Zeitschrift*, XXIX, p. 316. On vit combien le Pape se préoccupait du neveu, lorsque celui-ci tomba malade en 1551. Le duc de Ferrare lui envoya alors son médecin; Jules III le pria de le renseigner sur le cours de la maladie. Voy. bref pour Ant. Brasaule medico du 9 août 1511. *Arm.*, 41, LXI, n° 673. (Archives secrètes papales.)

[5] Voy. Balan, *Mirandola*, p. 45.

[6] Voy. les brefs à Baldovino des 29 avril et 6 mai 1552. (*Arm.*, 41, LXIV, n°s 275 et 298.) Les lettres de remerciment pour ses condoléances au duc Hercule de Ferrare, du 25 avril 1552, sont très soignées. (Nous cherchions constamment à nous plier à la volonté divine, ut omnia quae nobis eveniunt, sive prospera sive illa sint adversa, ut nostram eruditionem et ins-

naturel de Baldovino, Fabiano, et lui avait donné, quoi qu'il ne fût encore qu'un enfant, une place à la cour. Comme Giovane Battista n'avait pas d'enfant, l'espoir de la famille, même avant sa mort prématurée, reposait sur Fabiano[1]. Cosme de Médicis, qui avait grand désir de s'attacher le Pape, donna en 1554, après de longues négociations, sa fille Lucrézia en mariage à ce neveu. Le Pape y consentit avec joie mais, à la grande déception du Médicis, il ne fallut pas songer à donner un caractère politique à cette alliance[2].

Des deux sœurs du Pape, la plus jeune, Jacopa, mariée à Francia della Corgna, eut deux fils : Ascanio, dont nous avons déjà parlé, et Fulvio, qui fut nommé d'abord évêque de Pérouse et, en décembre 1551, cardinal[3]. Le fils de Ludovica, la sœur aînée de Jules III, mariée à Roberto di Niobili, Roberto, obtint aussi la pourpre. Le jeune Roberto était une personnalité si distinguée, qu'on put dire de lui qu'il était un modèle de cette piété enfantine qui reflète le ciel sur la terre[4].

Rien ne montre mieux les circonstances dans lesquelles se mouvait l'activité de Jules III, que le fait qu'au début de son règne il donna le chapeau rouge à un autre jeune homme qui était aussi vicieux que Roberto di Nobili était vertueux.

L'ambassadeur vénitien Dandolo raconte que Jules III,

crutabili Dei judicio provenire existimemus) et au vice-roi de Naples, du même jour (non ignorantes humanam naturam et res bellicas, quas pie noster nepos sua electione, non nostra voluntate sequebatur, huiusmodi saepe casus parere consuevisse). *Arm.*, 41, LXIV, n[os] 265 et 266. (Archives secrètes papales.) Serristori, dans une intéressante lettre du 23 mars 1552 (Archives d'État, à Florence), proclame la gravité de la perte. Baldovino mourut en août 1556; voy. lettre de Navagero du 22 août 1556. (Bibliothèque Saint-Marc, à Venise.)

[1] Voy. Massarelli, p. 161, et de Leva, V, p. 115. La légitimation de Fabiano dans Tesoroni, p. 81.

[2] Voy. *Legaz. di Serristori*, p. 302, 309, 332. *Firmanus*, 502-503. Bref à Cosme du 11 avril 1554 (Mirifice gaudemus sur la conclusion de l'alliance de famille. *Arm.*, 41, LXX, n° 199. Archives secrètes papales); *Nonciat. de France*, I, chap. xliv, p. 26; Pallavicini, p. 13, 10, 8; Tesoroni, p. 84.

[3] Voy. Massarelli, p. 158, et *Nonciat. de France*, I, p. 62.

[4] Voy. Reumont, III, p. 2, 505; voy. Ciaconius, III, p. 784.

étant légat à Plaisance, avait recueilli pour ainsi dire sur le pavé, un enfant de l'extraction la plus vulgaire et lui avait confié la garde de son singe, pour avoir montré un grand courage lorsque l'animal l'enlaça. Le gardien du singe réussit en peu de temps à s'immiscer chez son maître, à tel point que celui-ci le prit tout à fait en affection, et engagea son frère à adopter le garnement. Il fit pourtant peu d'honneur au nom d'Innocenzo del Monte, qu'il porta désormais [1]. Malgré cela, il obtint une prévôté à Arezzo, car le cardinal lui portait une affection aussi incompréhensible qu'incroyable, Massarelli qui en témoigne ajoute : « Aussitôt que Giovane Maria del Monte fut devenu Pape, il n'eut rien de plus pressé que de combler le fils adoptif de son frère, des dignités, des honneurs et des biens les plus grands. Jusqu'aujourd'hui — trois mois s'étaient écoulés — il lui a donné déjà plus de 12 000 couronnes de rente et il finit par l'élever avec la plus grande satisfaction à la haute dignité de cardinal [2]. »

On ne fit pas faute pourtant de s'opposer à ce scandaleux abus du pouvoir papal. Le cardinal Pole rappela les prescriptions canoniques et le sérieux de l'époque [3], Carafa fit des protestations encore plus vives. Comme il était depuis longtemps en bons termes d'amitié avec Jules III, il espéra

[1] Voy. Dandolo, p. 355 et Merkle, I, p. 177; Massarelli, p. 174; *Masius* dans Lacomblet, *Archiv.*, VI, p. 163; Ciaconius, III, p. 75; *Archiv. Stor. Ital.*, série 4, XIII, p. 420. Voy. Pallavicini, t. II, p. 7, 4, et le vigoureux mais juste jugement de Raynald (1550, n° 50). Grimm donne sans preuve Innocenzo pour le fils de Jules III (Michelangelo, II, p. 423.)

[2] Massarelli, p. 175. Dès le 23 février, Buonanni parle de la nomination imminente d'Innocenzo au cardinalat (voy. supplément n° 4). Voy. le rapport de *Dandolo* du 16 mars dans de Leva, t. V, p. 117. Le 17 avril 1550, Serristori raconte : Disse S. S[ta] al Buonanni che al primo o secondo consistorio al più lungo voleva crear cardinale il proposto, suo nepote et che su questo principio harebbe 13 000 scudi d'entrata. Voy. rapport de Buonanni du 18 avril 1550. Le 30 avril. Serristori écrit : S. S[ta] mandò per il proposto, el qual se ne verrà à Bagnaia, où le chapeau rouge lui est envoyé. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Voy. dépêche de Dandolo du 18 avril 1550 (Archives d'État, à Venise), en partie dans de Leva, V, p. 118; voy. Druffel, t. I, p. 398; Brown, n° 662.

pouvoir empêcher la nomination projetée. Le vieux cardinal fit tout ce qui était en son pouvoir; il se transporta personnellement chez le Pape et lui représenta avec toute son éloquence les raisons qui devaient le détourner d'un acte si malheureux : la honte qui allait retomber sur son auteur, les propos que cela allait occasionner, propos qu'un prince avait surtout à redouter et qui, dans ce cas d'élévation d'un homme sans père et débauché, devait aboutir aux pires suppositions[1]. Tout fut inutile; le 30 mai 1550, Jules III, dans un consistoire secret, nomma cardinal, à dix-sept ans, Innocenzo del Monte. Le 1er juillet, celui-ci fit son entrée solennelle à Rome et, le lendemain, il reçut le chapeau rouge, non pas en consistoire public, comme c'était l'usage, mais de nouveau en consistoire secret[2]. Le cardinal Carafa s'abstint d'assister à ces deux consistoires, pour ne pas se donner l'air d'avoir approuvé tacitement par sa présence ce triste incident; en remplacement, il écrivit au Pape une lettre dans laquelle il déclara catégoriquement une fois encore qu'il ne pouvait approuver une pareille nomination[3]. Ce que Carafa et plusieurs autres[4] avaient prévu, ne se produisit que trop. La nomination souleva le plus grand scandale, partout on n'appelait plus Jules que le père d'Innocenzo, même l'accusation alla encore plus loin et fut aussitôt saisie par ses ennemis. Pourtant l'accusation d'immoralité ne fut prouvée ni alors ni plus tard; si elle put être formulée et crue, la faute en fut à Jules III, car son attitude vis-à-vis d'Innocenzo del Monte était propre à donner lieu, surtout à une époque si avide de scandale, aux pires imputations[5].

[1] Voy. Apologia alla relat. del Navagero. (Bibliothèque nationale, à Naples.) Voy. supplément nos 89-90. BROMATO, II, p. 158.

[2] Voy. *Acta consist.* dans GULIK-EUBEL, p. 35; MASSARELLI, p. 174-175; les rapports dans DRUFFEL, I, p. 406; DE LEVA, V, p. 118; *Arch. d. miss. scientif.*, série 2, t. V, p. 98.

[3] BROMATO, II, p. 159. L'apologia, citée plus haut, dit que la lettre de Carafa fut copiée et répandue partout.

[4] Voy. au supplément n° 4 le rapport de Buonanni du 23 février 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[5] On sait combien, à l'époque de la Renaissance, c'était l'usage de marquer ses ennemis du stigmate de la perversité. Ces procédés de polémique

Jules III espérait, contre toute espérance, que le cardinal Innocenzo mènerait une vie conforme à sa dignité [1]. Ce parvenu, devenu plus insolent devant cette fortune inattendue, se livra plus que jamais à une vie de débauche. Malgré cela, il continua à être comblé de marques de faveur. Il n'obtint pas seulement de riches bénéfices, comme l'abbaye de Saint-Michel en Normandie et S.-Zéno à Vérone [2], ainsi que la légation de Bologne [3], en juin 1552, mais encore une position égale à celle qu'avait occupée le cardinal Alexandre Farnèse sous Paul III. En novembre 1551, les nonces furent invités à adresser désormais leurs lettres au cardinal Innocenzo del Monte et non plus, comme auparavant, au premier secrétaire d'État, Girolamo Dandino ou au Pape lui-même. Ce changement fut l'œuvre de Baldovino qui en donna le fatal conseil

duraient alors encore (voy. notamment la pasquinade contre le card. Monte dans *Giorn. stor. della lett. Ital.*, XLIII, p. 342) et Panvinius lui-même se laissa entraîner jusqu'à soutenir les mêmes accusations contre Jules III (puerorum amoribus implicitus). Voy. Merkle, t. II, p. 147; chap. xxxiv. S'il y avait eu la moindre preuve pour appuyer cette accusation, Sarpi ne s'en serait pas privé. L'accusation a été avec raison rejetée par les plus récents historiens (voy. Röse dans *Ersch. Gruber,* 2. Section XXVIII, p. 351; Ascubach, *Kirchenlexicon,* t. III, p. 556, et Bruzzone, la Vigna di papa Giulo : *Messagero*, 1911, n° 51). Ciaconius, III, p. 759, a montré que l'inscription de la villa Giulia ne prouve pas qu'Innocenzo ait été fils de Jules III.

[1] Voy. le bref au doge de Venise du 21 juin 1550 : Ta lettre sur l'élévation du cardinal Innocenzo del Monte et le discours de ton représentant nous ont montré ton bon vouloir. Nos quidem, f. d. (pour ce qui est effacé : domestice res ac rationes nostre ad id impulerunt), privata quedam ob paucitatem gentilium nostrorum necessitas ad id impulit, speramus tamen aliquem defectum eius aetatis naturitate ingenii ab eo esse supplendum. Toutefois il sera toujours pour vous. *Arm.*, p. 41, t. LVI, n° 568. *Ibid.*, t. LXIII, n° 117, un bref du 20 février 1552, dans lequel Jules III remercie le doge d'avoir donné le droit de bourgeoisie à son frère et aux fils de celui-ci. (Archives secrètes papales.)

[2] Serristori annonce, le 21 juillet 1550, la livraison de l'abbaye de S. Michael Rotomag. dioc. par Henri II (val. 2 500 duc.) (Archives d'État, à Florence). Sur S. Zeno, voy. Massarelli, p. 218. Jules III demanda aussi à l'Empereur une pension pour le cardinal Monte (voy. Druffel, I, p. 416). Sur l'octroi de l'évêché de Mirepoix en 1553, voy. Thomas, III, p. 198.

[3] Bref aux quarante de Bologne, 4 juin 1552. *Arm.*, 41, LXIV, n° 391. (Archives secrètes papales.) Voy. Belluzi, p. 180

à son frère[1]. Innocenzo del Monte, incapable de tout grand effort, ne possédait ni la volonté, ni l'application nécessaire aux affaires; son activité, comme secrétaire d'État, se borna à signer les dépêches rédigées en son nom et à encaisser les revenus de sa haute fonction.

La conduite des affaires resta entre les mains du Pape, de son frère Baldovino et de l'expérimenté secrétaire d'État Girolamo Dandino[2]. Dandino avait été à bonne école à la chancellerie de Paul III et s'était fait confier de nombreuses missions diplomatiques dans les affaires de France et d'Allemagne[3]. En dehors de lui, il y avait encore trois secrétaires actifs à la chancellerie d'État : Giulio Canano, Angelo Massarelli et Trifone Bencio qui avait le chiffre[4]. L'emploi de secrétaire des brefs en latin, que Blosius Palladius avait occupé pendant tout le règne de Paul III[5], resta aussi sous Jules III aux mains de ce distingué styliste. Lorsque Blosius mourut, en août 1550, Jules III partagea ce poste lucratif entre deux fonctionnaires qui l'avaient déjà rempli auparavant. Son choix tomba sur deux excellents humanistes, Galeazzo Florimonte, évêque d'Aquin, et Romolo Amaseo de Bologne, recommandé par le cardinal Alexandre Farnèse. Après la mort d'Amaseo, pendant l'été de 1552, l'ex-

[1] Voy. PIEPER, p. 122, et *Nuntiaturberichte,* XII, chap. XXXIII, p. 107. Pendant une absence de Dandino, G. Ricci avait occupé sa place; voy. *ibid.*, p. 55.

[2] Voy. RICHARD dans la *Rev. d'hist. ecclés.*, XI, p. 520; voy. *Nuntiaturberichte*, VIII, p. 12.

[3] Sur Dandino, voy. DANDOLO, p. 357; PIEPER, p. 121; *Nuntiaturberichte,* VIII, p. 12-13. *Nonciat. de France,* t. I. Dandino mourut à Rome en 1559; son tombeau est à S. Marcello (voy. FORCELLA, t. II, p. 308). Le correspondant de Cosme Ier à Rome, Buonanni n'était pas content de l'emploi de Dandino. Il écrit le 21 mars 1550 : Parse buona la revolutione che prese S. Stà di non servirsi del Cavalcante per quel ch'el conclave finì di chiarirlo. Ma il continuare di servirsi del Dandino et di lassargli la sottoscrittione in mano, non è lodato da alcuno, massime da chi sa l'inclinatione di detto Dandino al servitio del Rè, quel ch'egli rivelò al carl di Ferrara dei negocii secreti di Paulo et i dinari et la pensione c'hebbe sotto mano da S. S. Illma et revma (Archives d'État, à Florence).

[4] MASSARELLI, p. 154; PIEPER, p. 121; *Nonciat. de France*, I, p. 72.

[5] Voy. sur Blosius, MAFFEI dans *la Rassegna per la storia di Volterra*, I, (1898), p. 8, 82.

cellent évêque de Carpentras, Paul Sadolet, lui succéda [1].

Dandino, dont Jules faisait grand cas avec raison, était le vrai chef de la chancellerie d'État. Lorsqu'il devint cardinal, le 20 novembre 1551, il passa les travaux de bureau à son secrétaire, le talentueux Canao. Tous deux entretinrent la correspondance avec les nonces, pendant que le cardinal Innocenzo del Moute jouissait des profits et des honneurs de cette haute fonction, où il se bornait à donner des signatures [2].

Le Pape gardait la haute direction des affaires ecclésiastiques et politiques, s'en occupant constamment, dès le début, et sans prendre presque conseil de personne [3]. Rien ne montre mieux l'activité que Jules III porta aux affaires, surtout au début de son pontificat, que le fait, que dans tous les actes importants, il indiquait non seulement les pensées, mais la forme même dans laquelle elles devaient être exprimées. Même quand ces documents ne portaient pas la mention : « dicté par le Pape lui-même », il était facile de les distinguer des autres; ils portaient une empreinte toute personnelle et surprennent autant par leur vivacité et l'abondance

[1] Voy. Massarelli, p. 185; Caro, *Farnèse*, *Lettere*, I, p. 260; Druffel, t. II, p. 660; Lauchert, p. 685; Grella, G. Florimonte, S. Maria Capua Vetera, 1909; les rapports de Buonanni des 14 et 15 août 1550 (Archives d'État, à Florence) et la lettre de Gir. Biagio du 16 août 1550. (Archives d'État, à Bologne.) P. Sadoleto, dans une lettre au card. Farnèse, datée de Carpentras, IV, *ibid.*, d'avril 1550, a salué aussitôt l'élection de Jules III *(Vat.* 4103, p. 107. Bibliothèque Vaticane). Le bref de sa nomination, daté du 25 juillet 1552, dans *Min. brev.*, 65, n° 519. (Archives secrètes papales.) Dans la dernière année du règne de Jules III, apparaissent, dans les *Intr. et Exit.* (Cod. vat. 10605) des comptes (70 sc. per mese) pour les quatre secretarii suivants : Canano, Massarelli, Sadoleto et Bencio; Cesare Groliero qui appartenait au secrétariat d'État depuis 1552, y apparait spécialement chargé des brefs.

[2] Voy. Pieper, p. 123; Torne, *P. Gallio card. de Côme*, Paris, 1907, p. 38. La durable influence de Dandino nous est attestée non seulement par Masius (Lacomblets *Archiv.*, V, p. 195 et Lossen, p. 123), mais encore par Serristori dans ses lettres du 29 mai 1551 (Daudino est le spirito de S. S[ta] et Carissimo al s. Baldovino) et du 15 février 1553.

[3] Voy. Dandolo, p. 357; *Legaz. Serristori 276, 278. Mendoza* dans Dœllinger, t. I, p. 189.

des images que par l'originalité de l'expression [1]. Le journal de Massarelli montre avec quelle application le Pape préparait et travaillait les instructions à ses nonces [2]. Outre Dandino, le cardinal Crescenzi, très lié avec le Pape [3], et Angelo Massarelli étaient occupés à ses travaux; Massarelli l'était surtout à cause de son expérience dans la question du Concile.

[1] C'est ce que fait justement remarquer PIEPER, p. 123-124. *Ibid.*, p. 124-129, donne de suffisantes indications sur les instructions de Jules III répandues dans presque toutes les bibliothèques européennes et p. 129-139, sur sa correspondance diplomatique. Voy. aussi *Nonciat. de France*, t. I, IV, sur les compléments dans *Fonds Borghèse*, sur lequel KUPKE dans l'*Histor. Vierteljohrschrift*, 1898, avait déjà attiré l'attention; sur l'introduction de Kupke au 12e vol. des rapports de *Nonciature*. Sur l'*Archivio Dandini* aux Archives secrètes papales, voy. aussi WIRZ, *Akten*, XL, et BULLEN, L; voy. le même XXVI sur le registre des brefs de Jules III. Les Regesta du Pape sont spécifiés dans PALMIERI, p. 82; les Ruoli chez ANGEL, Secrét. pontif., p. 49.

[2] Voy. MASSARELLI, p. 177, 179, 182.

[3] Voy. DANDOLO, p. 357; MASSARELLI, *passim.*, Buonanni parle très mal sur Crescenzi. Il écrit le 7 juillet 1550 : Di qua va lunghissinia ogni espeditione peiche S. Sta cedendo pochi negocii gli remette tutti a crescentio che per natura et accidente va così tardo nelle espeditioni ch'è uno stento il cavargliene una della mani. Le 19e juillet, il se plaint de nouveau des longhezze de Crescenzi. Le 9 août, il écrit : S. Sta non puo star senza lui (Crescenzi) et quand, è seco devon trattar d'ogni altra cosa che de negoci iperche di nessun si sentono espeditioni Buonanni proclame, le 7 octobre 1550, l'influence de Crescenzi. (Archives d'État, à Florence.) En dehors de Crescenzi, le card. Maffei était de l'intimité du Pape; voy. CARO, *Farnèse*, I, 133, et *Masius* dans LACOMBLET, *Archiv.*, t. VI, p. 157.

CHAPITRE II

LA RÉOUVERTURE DU CONCILE A TRENTE, L'OPPOSITION DE LA FRANCE ET LA LUTTE A PROPOS DU DUCHÉ DE PARME.

I

Parmi les articles de la capitulation électorale, au sujet desquels Jules III avait pris des engagements au conclave, venait en première ligne la reprise du Concile général pour la destruction des hérésies et la réforme de l'Église. Dans ce but, le Pape, dès les premiers jours qui suivirent son intronisation, entama des négociations diplomatiques avec Charles V et Henri II [1].

Avant même que Pedro de Toledo eût abordé la mission dont l'avait chargé l'Empereur, les gens bien informés croyaient savoir que le nouveau chef de l'Église était prêt à continuer le Concile, non seulement à Trente, mais même, si les circonstances l'exigeaient, en tout autre lieu, fût-ce en Allemagne; cependant ce devait être un vrai et libre Concile [2]. En fait, Tolède déclara de vive voix qu'il croyait que Sa Sainteté ferait une telle concession, au cas où Trente ne lui paraîtrait pas propice et où on ne serait pas suffisamment garanti contre l'immixtion étrangère dans les choses

[1] Voir plus haut.

[2] All' imperatore ha promesso di dare il concilio (ma che sià concilio secondo i canoni et non fatto solo per interesse di S. M[ta] come voleva fare al tempo di papa Paulo) in mezo l'corpo dell' Alemagna. Olivo à S. Calandra, de Rome, 15 février 1550. (Archives Gonzague.) Voy. aussi la lettre de Masius du 17 février 1550 dans LACOMBLET, *Archiv.*, VI, p. 156.

de la Réforme ou qui touchaient à l'autorité du Saint-Siège [1].

Les Impériaux ne s'étaient pas attendus à une telle condescendance. Cependant Diego de Mendoza avait été si surpris, au début de l'élection de Monte, que le Pape dut lui crier : « N'ayez donc pas tant peur, monsieur l'ambassadeur [2]. » Charles V fut des plus agréablement surpris. Sa réponse à Pedro de Toledo fut extrêmement prévenante : Toledo devait prier humblement le Pape, en son nom, de convoquer le concile aussitôt que possible et à Trente. Relativement aux garanties réclamées par Jules III, l'Empereur assura qu'il ne demandait qu'à être utile au Saint-Siège et agréable à Sa Sainteté et qu'il ferait, dans ce but, tout ce qui dépendrait de lui et tout ce que sa conscience lui permettrait [3]. Le 16 mars 1550, Charles V informa son frère Ferdinand, qu'il avait jugé à propos de déclarer tout de suite à son ambassadeur, qu'il acceptait l'offre du Concile, et il ajoutait qu'il allait convoquer tout de suite le Reichstag pour le 25 juin, à Augsbourg, afin de prendre le Pape au mot [4].

Avant même l'arrivée de Tolède, Charles V avait envoyé son favori Louis d'Avila, à Rome, pour y porter ses félicitations, avec une lettre dans laquelle il exprimait au Pape son entier dévouement à la défense de l'Église. Jules III reçut cet envoyé le 25 mars 1550, et lui fit part aussi de son intention de procéder, dans l'affaire du Concile aussi bien que dans les autres, de telle façon que l'Empereur serait content de lui [5].

En avril 1550, le Pape chargea une commission de sept cardinaux : de Cupis, Carafa, Morone, Crescenzi, Sfondrato, Pole et Cervini, de délibérer sur la question du concile, en même temps qu'il rappelait d'Allemagne à Rome Sébastiano Pighino pour la rédaction des rapports. Morone signala

[1] Voy. Charles V à Mendoza, dans MAYNIER, p. 592, avec la fausse date du 18 mai au lieu du 18 mars. Voy. MAURENBRECHER, p. 228.

[2] DANDOLO, p. 347; DE LEVA, V, p. 93; BROWN, V, n° 643.

[3] Voy. la lettre à Mendoza, citée plus haut.

[4] LANZ, III, p. 1.

[5] Voy. RAYNALD, 1550, n°s 5 et 8; MASSARELLI, p. 162; DRUFFEL, t. I, p. 384.

toutes les difficultés considérables qui s'opposaient à une nouvelle réunion du Concile à Trente : elles furent étudiées à fond par la commission. Le résultat fut la résolution de rouvrir l'assemblée à Trente [1].

En effet, les deux principales objections, qu'on avait d'abord soulevées contre le retour du Concile à Trente, n'existaient plus. Le danger d'une immixtion de cette assemblée dans l'élection du Pape paraissait écarté, puisque le nouveau chef de l'Église n'était plus un vieillard chancelant comme Paul III, mais jouissait encore d'une assez grande vigueur. L'autre crainte, qui concernait la validité du transfert à Bologne, qui s'était fait avec l'assentiment du Pape, était dissipée, puisque après le départ du cardinal Pacheco au Conclave, presque tous les évêques espagnols avaient quitté Trente, en sorte qu'on ne pouvait plus soutenir que le Concile y continuait Il était donc possible de reprendre à Trente les délibérations du concile sans atteindre l'autorité de Jules III et de son prédécesseur. Ainsi le voulait la capitulation électorale, ainsi le demandaient les nonces en Allemagne, ainsi le réclamait l'Empereur de concert avec le roi de Pologne.

La continuation à Bologne était impossible, puisqu'il fallait reprendre ensuite un jugement motivé sur le transfert du Concile, que Jules III avait contribué à provoquer en qualité de légat, et qu'il avait résolument soutenu, ce qui n'eût pas manqué de raviver la vieille querelle. Enfin l'Empereur n'avait obtenu l'assentiment des États allemands que pour un Concile réuni à Trente [2].

Aussitôt après la décision de la commission, le Pape fit

[1] Voy. MASSARELLI, p. 168 ; l'avis de Morone dans RAYNALD, 1550, n° 9, et dans LE PLAT, IV, p. 164; *Nuntiaturberitchte*, XII, chap. XXXIV, où on ne mentionne par erreur que cinq cardinaux ; lettre de Serristori du 24 avril 1550. Sur l'envoi des nonces, Serristori avait déjà écrit le 26 février : Al Pighino mi disse S. B^ne che disegnava dare il carico di Nuntio appre[sso] all, imp^re. In Francia disegna di mandare mons^r della Casa, ancora ch'ei mostri non contenta[rsi]. In Portogallo il vescovo Giambeccaro, et in Venetia il Beccatello. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Voy. le *Discorso mandato in Francia*, dans PALLAVICINI. p. 11, 8, 4.

part à l'ambassadeur impérial Mendoza, de son intention d'ouvrir le Concile à Trente, et d'envoyer Pighino, comme nonce auprès de Charles V, pour terminer les négociations préliminaires; cependant il priait de ne rien dire de la chose, car on en devait reparler au consistoire et aussi pour ne pas donner de prétexte aux Français de soulever des obstacles. Une communication semblable fut adressée au nonce près la cour de l'Empereur, Pietro Bertano, avec la même recommandation de ne pas l'ébruiter [1].

Quand l'entente entre le Pape et l'Empereur paraissait assurer la prochaine reprise du Concile, on recommença à se heurter, comme au temps de François Ier, aux plus dangereuses intrigues du roi de France.

Le roi de France s'accommoda de l'élection de Jules III [2], mais les rapports amicaux du nouveau Pape avec l'Empereur lui plurent moins. Jules III fit tout pour ménager la susceptibilité de la France [3], mais les politiques français redoutaient le rétablissement de l'unité religieuse en Allemagne par un Concile; ils considéraient comme beaucoup plus avantageux pour eux que la guerre religieuse continuât, en affaiblissant l'Allemagne [4]. En vain Jules III montra la plus grande prévenance au roi de France, dans le but d'empêcher au moins une opposition trop directe de sa part; en vain le pape, dans ses négociations avec les cardinaux de Tournon et d'Este, déployait-il toute son adresse diplomatique, pour apaiser les inquiétudes des Français [5].

[1] Voy. le rapport de *Mendoza* dans Druffel, I, p. 393 et la lettre al vescovo di Fano [Bertano] per via di don Diego. De Rome, 25 avril 1550. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. lettre de Henri à Cosme Ier dans Desjardins, III, p. 233.

[3] Il card. di Ferràra ha desiderato stanze in palazzo afin che fra tanti imperiali (Alvarez de Tolède et Carpi avaient obtenu un logement au Vatican; voy. Ribier, t. II, p. 264] si mostri pur che vi stia un di fazione Franzese et ha ottenute quelle che soleva tenere il camerlengo a tempo di Paulo disegnata per il s. Balduino da Julio. Serristori, le 17 mars 1550. (Archives d'État, à Florence.) Le cardinal français ne pouvait avoir d'influence, car ils étaient très mal ensemble. Voy. Romier, p. 236.

[4] Voy. Raynald, 1550, n° 10; Maurenbrecher, p. 228.

[5] Voy. Ribier, II, p. 275.

Ce fut Antonio Trivulzio, qu'on considérait comme le successeur du nonce actuel, Michele della Torre [1], et qui était très connu et très aimé à la cour de France, qui fut chargé des premières négociations. Son départ ainsi que celui de Pighino, fut pourtant retardé, par suite de l'accès de goutte que le Pape subit; ce ne fut qu'au commencement de juillet 1550 que les deux diplomates purent enfin se mettre en route [2].

Pighino [3], qui était nommé archevêque de Siponto et qui devait remplacer le nonce actuel Bertano, reçut une instruction rédigée le 20 juin et qui lui enjoignait de soumettre à l'Empereur quatre observations, dont le but n'était pas de créer des obstacles, mais, au contraire, d'écarter, d'un commun accord, les difficultés qui allaient se présenter. La première observation concernait les Français, qu'il fallait décider à prendre part au Concile, parce qu'il ne fallait pas perdre la France, sous prétexte de ramener l'Allemagne à l'Église; il ne fallait pas non plus que le Roi réunit un Concile national schismatique. Pour faire cesser la mauvaise volonté du roi de France à l'égard d'un Concile tenu à Trente, en territoire allemand, Jules III voulait prendre l'engagement que le Concile ne s'occuperait que de questions concernant la foi et la réforme des mœurs et aucunement de questions politiques ou touchant aux privilèges particuliers consentis aux rois de France. La seconde considération envisageait la pauvreté du Saint-Siège et des prélats italiens, en raison de quoi il semblait impossible de

[1] Le bref de rappel de M. della Torre, daté du 25 avril 1550 dans *Arm.*, 41, LV, n° 360. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. *Mendoza* dans Druffel, t. I, p. 401 et Massarelli, p. 181.

[3] Dans Druffel, t. I, p. 423, et dans Laemmer, *Melet*, p. 156. Texte corrigé dans Pieper, p. 140. Voy. rapport de Dandolo du 14 juin 1550 dans de Leva, V, p, 101. Les brefs du 23 juin ad ducem saxoniae, march. Brandeburg. et comitem Palat. Rheni, remis à Pighino, dans Le Plat, IV, p. 165; Brefs du 22 juin 1550 pour princ. Hisp. et princes. allemands, relativement à l'envoi de Pighino dans *Arm.*, 41, LVI, n° 574. (Archives secrètes papales.) Serristori annonce, dès le 1er juillet 1550, le départ de Pighino qui, d'après Massarelli, eut lieu le 2 juillet. (Archives d'État, à Florence.)

supporter longtemps les frais occasionnés par l'entretien du Concile et le séjour. Pour éviter des pertes de temps, il fallait que l'Empereur fît tout son possible pour que le Concile commençât ponctuellement et pût vaquer à ses travaux sans interruption; en conséquence, il fallait que Charles V s'assurât que le Concile serait reconnu au Reichstag, tant par les catholiques que par les protestants, car la soumission des Allemands était la considération principale qui avait décidé la commission des cardinaux à fixer le Concile à Trente. La troisième condition était relative aux décisions dogmatiques déjà rendues au Concile de Trente et aux autres Conciles, auxquelles le Pape était obligé de se tenir comme catholique, attendu qu'elles ne pouvaient plus être remises en doute. A cela se rattachait la difficile question de savoir comment les protestants seraient entendus, s'ils se présentaient au Concile. La quatrième observation, enfin, concernait la suprême autorité du Pape et du siège apostolique sur le Concile et hors du Concile, et à laquelle il ne fallait pas toucher. Une addition à l'instruction et qui fut ensuite envoyée au nonce, concernait le litige à propos de la possession de Plaisance.

L'instruction rédigée également le 20 juin pour Trivulzio [1], qui partit de Rome le 5 juillet [2], déclarait que le Pape ne prendrait aucune décision définitive avant d'avoir reçu la réponse de Henri II. Parmi les raisons qui justifiaient une réunion du Concile à Trente, l'instruction mentionnait, comme la première et la plus importante, le fait qu'à la dernière diète d'Augsbourg, tous les États de l'empire, aussi bien les catholiques que les protestants, s'étaient soumis à

[1] Dans DRUFFEL, I, p. 434, avec erreur de date, lacunes et fautes (voy. PIEPER, p. 141). Le Discorso avec l'instruction envoyé à Trivulzio n'est sûrement pas authentique, comme le croit Druffel (voy. MERKLE). Mais la conjecture de Pieper est vraisemblablement exacte. Il croit qu'à ce Discorso appartient aussi la ragione sottile mentionnée par PALLAVICINI, p. 11, 9, 2, qu'il était dans le rôle de l'Empereur, de réclamer le Concile, mais non de l'obtenir, parce qu'il pouvait lui amener des complications en Allemagne au lieu d'avantages politiques.

[2] MASSARELLI, p. 181.

la décision du Concile de Trente; comme c'étaient les Allemands qui avaient le plus besoin de ce remède, le Pape manquerait à un devoir de conscience, s'il n'était pas prêt à convoquer de nouveau le Concile dans cette ville; quant à la question de la validité du transfert du Concile à Bologne, il fallait provisoirement la laisser indécise. Trivulzio était invité plus loin à faire remarquer que l'Empereur, dans le cas du refus du concile, s'entendrait avec les protestants et serait en droit d'accuser le Pape d'avoir oublié son devoir. Ces quatre observations faites dans l'instruction de Pighino se retrouvent avec des développements presque égaux dans celle de Trivulzio, qui était en outre tout particulièrement chargé de s'entendre avec le cardinal de Guise [1].

Lorsque Pighino, qui eut besoin d'un mois pour son voyage, arriva le 15 août 1550, près de l'Empereur à Augsbourg [2], l'ouverture de la Diète avait déjà eu lieu, malgré le petit nombre de participants, aucun des princes séculiers n'y étant venu en personne. Le représentant de la France, Marillac, pensa que Charles V n'avait pas voulu intentionnellement attendre l'arrivée de Pighino et que l'ouverture de la Diète, qui ne devait avoir lieu que le 10 août, avait été faite, contre toute attente, dès le 26 juillet, pour parer par sa proposition [3] aux obstacles qui auraient pu surgir à la suite des conditions du nonce. Cette proposition contenait l'article suivant : que les États, à la dernière Diète, avaient été d'accord en matière de religion sur ce point qu'il n'y avait pas de meilleur moyen pour en discuter et en finir qu'un Concile général chrétien; puisque maintenant le Pape actuel avait gracieusement fait espérer que, conformément au désir de l'Empereur et au consentement des États, le Concile serait poursuivi et terminé à Trente, en sorte qu'il n'y avait plus

[1] Jules III avait, dès le 16 juin 1550, adressé au cardinal de Guise un bref particulier sur la question du Concile (voy. Raynald 1550, n° 10; Le Plat, IV, p. 165). Brefs du 16 juin 1550 au card. de Borbonio, de Châtillon, de Vandomo, ducissæ Valent concernant la mission de Trivulce, dans *Arm.* 41, LVI, n° 552. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. *Marillac* dans Druffel, t. I, p. 469.

[3] *Ibid.*, p. 459.

rien à faire qu'à obtenir du Pape l'accomplissement de sa promesse[1]. Mais les plénipotentiaires des deux plus puissants princes protestants, Maurice de Saxe et Joachim de Brandebourg, se prononcèrent contre. Ils réclamèrent expressément que le Pape ne pût se faire juge et partie en présidant le Concile et que les articles de foi déjà définis revinssent encore une fois en discussion. Cependant ils ne purent obtenir, comme ils le voulaient, que l'assemblée revînt sur les décisions de la précédente Diete. La majorité des États catholiques et protestants s'entendirent bien mieux, le 20 août, pour émettre le vœu que l'Empereur tînt la main auprès du Pape pour la continuation du Concile[2].

Pighino dut se borner, dans ses rapports, à parler de l'espoir, que lui avaient donné l'accueil de l'Empereur et ses négociations avec le chancelier Granvelle[3]. Là-dessus aucun différend essentiel ne s'étant produit quant aux dispositions des protestants, Pighino ne se faisait à ce sujet aucune illusion[4]. Un détail qui dut lui donner à réfléchir, c'est que, dans leur réponse à la réplique de l'Empereur du 8 octobre, les États exprimaient de nouveau le désir, que les représentants des protestants fussent entendus au Concile, même sur des points entièrement décidés[5].

L'Empereur fit cependant parvenir au Pape, par son ambassadeur Mendoza, une déclaration rassurante à ce propos : il y demandait qu'on entendît les protestants, mais sans rien changer aux précédentes divisions, qu'on réitérerait simplement. Mendoza était chargé, en même temps, de rassurer le Pape, parce que Charles restait en Allemagne[6]. Ainsi l'union se fit complète entre le Pape et l'Empereur et plus

[1] Voy. Druffel, t. I, p. 454, et Janssen-Pastor, t. III, p. 707.

[2] Voy. Druffel, I, p. 467 et suiv.

[3] Voy. Rapports de Pighino du 10 août dans de Leva, V, p. 106, et du 12 août, dans Laemmer, *Melet*, p. 165; correction dans Pieper, p. 10; *ibid.*, rapport du 15 août.

[4] Voy. son rapport du 10 août dans de Leva, V, p. 105, du 21 août dans Laemmer, *Melet*, p. 165, et du 5 septembre 1550 dans Pieper, p. 11. Voy. Pastor, *Reunionsbestrebungen*, p. 422.

[5] Druffel, I, p. 512.

[6] Maurenbrecher, p. 230, 152; Maynier, p. 594.

rien ne s'opposait de ce côté à la convocation du Concile.

Plus délicates se présentaient les négociations avec la France. Le nonce, là-bas, Michele della Torre, n'épargna aucun effort pour gagner Henri au projet de Concile. Il lui fut répondu qu'aucune décision ne pourrait être prise avant l'arrivée de Trivulzio. Le Roi était particulièrement hostile à la chose, ainsi qu'il ressort de la correspondance avec son ambassadeur Marillac, qui se trouvait alors à Augsbourg [1].

Trivulzio obtint d'abord une réponse courtoise, mais qui ne disait rien [2]. Henri II cherchait à retarder sa décision; finalement, il déclara aux deux représentants du Pape, avec une brutale franchise, qu'il n'avait aucun intérêt à désirer le Concile, car son royaume n'en n'avait aucun besoin; ses sujets étaient bons catholiques; s'il y avait des défaillants, ils seraient si bien punis, que cela servirait d'exemple aux autres; quant à une réforme du clergé, il y avait en France assez d'excellents prélats, qui étaient capables de la diriger, sans qu'il semblât nécessaire de rassembler pour cela un Concile général. En ce qui concernait la sécurité de Trente, le Roi rappela aux nonces que le Pape, lorsqu'il était légat du Concile, avait craint pour sa propre sécurité et avait proposé à cause de cela le transfert du Concile à Bologne; il en résultait assez clairement que Trente n'était pas aussi sûr que sa Sainteté le prétendait; néanmoins, si tous les autres princes se déclaraient prêts à y aller, lui, le Roi Très Chrétien, ferait tout ce que ses prédécesseurs avaient toujours fait en pareils cas [3]. Les prières les plus pressantes des nonces ne purent rien arracher de plus au Roi. L'ambassadeur de France à Rome, d'Urfé, fut invité à parler au Pape dans les mêmes termes. Henri II fit également valoir les droits de l'Église gallicane, ordonna l'observation des décrets du Concile de Bâle et opposa une violente résistance au projet du Pape de transférer l'évêché de Marseille à son neveu Cristo-

[1] Druffel, I, p. 431, 451.
[2] Massarelli, p. 187; Pallavicini, p. 11, 10, 1.
[3] Voy. Henri II à d'Urfé, 5 août 1550, dans Ribier, II, p. 279.

foro del Monte[1]. Au bref, que Jules III adressa au Roi, le 22 septembre, il fut répondu en termes aussi évasifs et généraux que possible[2].

Le Pape ne s'attarda pas plus longtemps devant l'attitude de la France. Tout en déplorant la manière de faire de Henri II, il pensa qu'après ses dernières négociations avec l'Empereur, il pouvait procéder à la convocation du Concile. Le 3 octobre, Jules III, que réjouissait alors la nouvelle de la conquête de Méhadia sur la côte nord-africaine[3], annonça au Consistoire sa résolution de publier une bulle à ce sujet[4]. Plein d'entrain pour cette grande affaire[5], il rédi-

[1] Voy. les rapports de d'Urfé et du card. Ipp. d'Este, de Rome, 29 août 1550, dans DRUFFEL, I, p. 495. Sur l'affaire de Marseille (voy. MASSARELLI, p. 187), dans laquelle Jules III imposa cependant résolument sa volonté, voy. RUFFI, *Histoire de Marseille*, t. II, p 35. Jules III avait déjà pressenti Henri II sur ce sujet, par un bref du 15 avril (*Arm.*, 41, LV, n° 303. Archives secrètes papales). Serristori raconte, dans sa lettre du 23 août 1550 (Archives d'État, à Florence), combien le Pape fut irrité de l'opposition du Roi.

[2] Voy. RAYNALD, 1550, n° 16; LE PLAT, IV, p. 167; *Nuntiaturberichte*, XII, p. XXXVI. Comment Jules III cherchait à gagner Henri II, par le cardinal de Tournon, à la cause du Concile, voy. là-dessus le rapport du cardinal dans DRUFFEL, I, p. 511.

[3] *Acta consist.*, dans RAYNALD, 1550, n° 26. Lettre du maître de poste Tanis dans LACOMBLET, *Archiv.*, VI, p. 166. Le 5 octobre eut lieu à Saint-Pierre une messe d'action de grâces pro expugnata Africa a christianis (MASSARELLI, p. 194). Voy. les lettres de Gir. Biagio des 22 septembre et 4 octobre 1550 (Archives d'État, à Bologne) et le rapport de Serristori du 30 octobre 1550. (Archives d'État à Florence.) Un bref de félicitations du 8 octobre 1550 à Io. de Vega, vice-roi de Sicile, dans *Arm.*, 41, LVIII, n° 880. (Archives secrètes papales.) Le vice-roi envoya plus tard des trophées turcs à Rome (voy. RAYNALD, 1550, n° 275). Voy. ZINKEISEN, II, p. 875, et GUGLIELMOTTI, II, p. 237; on y trouve des détails sur le secours donné par le Pape dans cette expédition.

[4] Voy. *Acta consist.*, dans LAEMMER, *Melet*, p. 206, et le rapport déjà cité de Serristori.

[5] A propos des soupçons non fondés de Druffel, qui reprend les accusations du haineux apostat Vergerio (sur la polémique de celui-ci, voy HUBERT, p. 50, 55, et *Archiv für Reformationsgeschichte*, VIII, p. 325), signalons un important rapport de Serristori du 27 septembre 1550, dans lequel on lit : Vedesi che S. S[ta] va d'ottime gambe in dette cose del concilio et ch'ella piglia gran dispiacer di veder chel Christianissimo non condescende sin qui a mandar i suoi prelati a Trenta, et per il modo (con) *che vengono i Francesi in questa et in ogni altra cosa che hanno di trattar con*

gea personnellement le brouillon de ce document[1]. Dès le milieu d'octobre, il devait être aux mains du nonce. Ce ne fut pourtant pas possible, car on voulait attendre l'arrivée des cardinaux Cervini, Pole et Morone, qui devaient donner leur avis les premiers sur ce projet[2]. Le 10 novembre, il fut remis aux mains des autres cardinaux, qui étaient délégués pour l'affaire du Concile : Cupis, Carafa, Tournon, Juan Alvarez et Crescenzi[3]. Pour obvier à toutes les difficultés, on fut d'avis d'éviter dans ce document l'expression de « continuation du Concile[4]. »

Le 12 novembre, dans une réunion des huit cardinaux délégués, on discuta encore, en présence de Jules III, sur le texte de la bulle et on approuva à l'unanimité le projet du Pape. Le lendemain, le Pape revit encore une fois cet important écrit; le 14 novembre, il fut lu et approuvé en Consistoire secret[5]. La décision souleva une joie unanime; on disait que le Pape se rendrait au commencement de l'année à Bologne, pour se rapprocher du lieu du Concile[6].

S. S[ta] *si mostra da più cose che la dice in qualche ristretto molto sdegnata contra di loro, et quanto biasima l'attitudine di questi, tanto loda et inalza quella di S M*[ta]. (Archives d'État, à Florence.)

[1] Dandino au nonce à Venise, 18 octobre 1550, dans PALLAVICINI, p. 11, 11, 3.

[2] Rapport de Serristori du 27 septembre et lettre de Buonanni du 13 octobre 1550 (Archives d'État, à Florence.)

[3] MASSARELLI, p. 199. Voy. Rapport de Buonanni du 25 octobre 1550. (Archives de Florence.) Plus tard (24 février 1551), MASSARELLI (p. 216) nomme Verallo au lieu de Morone comme membre de la commission.

[4] Rapport de Buonanni du 13 octobre 1550. (Archives de Florence.)

[5] Voy. MASSARELLI, p. 200, et deux rapports de Buonanni datés du 14 novembre aux Archives d'État. à Florence. Dans la lettre de Dandino à Ricci, résidant en Portugal, datée de Rome, 13 novembre 1550, on lit : La qual bolla è stata fatta tutta da sua Beat[ne] propria senza che sia stato bisogno mutarne pure una parola non ostante che sia stata vista diligentemente considerata dalli principali del collegio et ultimamente da tutti. (Archives Ricci, à Rome.)

[6] Lettre de G. Biagio du 15 novembre 1550. (Archives d'État, à Bologne.) Jules III avait déjà parlé d'un voyage à Bologne dans l'intérêt du Concile (voy. le rapport de Buonanni du 25 septembre 1550. Archives de Florence). Ce projet de voyage occupa beaucoup pendant l'été et l'automne de 1551 (*Nuntiaturberichte*, t. II, p. 52, 67, 71, 74, 78; DRUFFEL, t. III, p. 241, 251). D'après une note de la Tesor. seg., 14 septembre (Archives d'État, à

Dans cette bulle, où était évité en effet le mot de « continuation », Jules III proclame son intention de s'occuper de la paix de l'Église, de l'accroissement de la foi chrétienne et de la vraie religion, et, autant qu'il serait en son pouvoir, de la paix de l'Allemagne. Comme la convocation et la direction du Concile universel relèvent de son pouvoir, le Pape adresse aux patriarches, archevêques, évêques, abbés et à tous ceux qui doivent être présents aux Conciles généraux, une pressante exhortation et injonction d'avoir à se trouver dans la ville de Trente au 1er mai prochain fixé pour le jour de la réouverture du Concile commencé sous Paul III; là-bas seront présents aussi les légats du Pape, à l'aide desquels il compte présider l'assemblée, en cas d'empêchement personnel [1].

La bulle fut aussitôt envoyée en original, le 15 novembre, à Pighino, pour être transmise à l'Empereur. Dans une lettre qui accompagnait celle-ci, le nonce recevait l'ordre de demander à Charles V de publier le plus vite possible ce document, qu'on ferait connaître à Rome, aussitôt qu'il aurait été publié en Allemagne. Il était également expliqué pourquoi, au lieu du dimanche de *Lætare* primitivement choisi, on avait arrêté le 1er mai comme date d'ouverture; il y avait à cela une raison suffisante, c'est que les prélats ne devaient pas être absents de leurs Églises pendant le temps des fêtes et le jour de Pâques; il avait fallu aussi se préoccuper très sérieusement de la question des vivres. Ce même 15 novembre, on envoya aussi des exemplaires de la bulle à Venise, en Espagne et en Portugal [2].

Rome), le voyage était sûr alors; par contre, Ipp. Capilupi écrit le 25 septembre 1551 : « La partita di S. Sta per Bologna è quasi in tutto esclusa, il vice Re di Napoli, il sr duca di Firenze et tutta la corte, di Roma disuadono a S. Sta il partirsi, resta solo che s'intenda quel che S. Mta, consiglia, et domani che sera qui il sr Don Diego col sr Gio. Marrique si intenderà l'opinione di S. Mta con la risolutione di S. Sta (Archives Gonzague). Jules III exprimait encore, en janvier 1582, le désir de faire ce voyage (voy. Druffel, II, p. 8, 18), mais cela n'aboutit pas.

[1] Raynald, 1550, n° 21, *Bull.*, t VI, p. 430. Sur une description poétique du Concile émanant du clan protestant, et qui est en réalité une satire, voy. Menzel, III, p. 364; voy. Hubert, p. 78.

[2] Massarelli, p. 200; *Nuntiaturberichte*, XII, p. xxxvii.

Le courrier qui apportait le document arriva à Augsbourg le 21 novembre. Le lendemain Pighino remit la bulle à l'Empereur. Celui-ci la loua comme un beau morceau de style, mais n'en goûta pas entièrement la rédaction, car il craignait que la manière dont il était parlé des sujets déjà discutés et décidés dans les premières sessions du Concile n'amenât le refus des protestants. A cause de cela, il en différa quelque temps la publication. Ce ne fut que le 15 décembre, que Pighino put annoncer à Rome que la bulle avait été publiée [1]. Aussitôt Jules III donna l'ordre, le 27 décembre, de la porter à Rome à la connaissance du public, en la faisant lire pendant l'office divin à Saint-Pierre et au Latran, puis en la faisant afficher à la porte des églises. Cela eut lieu le 1er janvier 1551. La bulle fut ensuite imprimée et, dans le cours de janvier, envoyée à tous les évêques du monde. Le Pape avait déjà invité au Concile, par un bref du 20 décembre 1550, l'épiscopat polonais en lui annonçant l'envoi prochain de la bulle [2].

Charles V — et cela le caractérise bien — fit faire, le 3 janvier, une protestation secrète, dans laquelle il se prémunissait contre les préjudices possibles susceptibles de résulter de son assentiment à la bulle, qui ne le rassurait pas du tout; en particulier, il ne devait pas être fait mention de son attitude au sujet du transfert du Concile à Bologne [3].

Dans son congé à la Diète, publié le 13 février 1551, l'Empereur s'expliquait ainsi sur la question du Concile : il tenait le Concile pour le meilleur moyen de régler la question religieuse d'une façon pacifique; grâce à ses négociations avec le Pape, il avait obtenu la convocation du Concile à Trente pour le 1er mai prochain; la bulle à ce sujet avait été communiquée aux États, à la Diète. Ceux-ci ayant déclaré qu'ils acceptaient le Concile et qu'ils s'y soumettraient, l'Empereur espérait qu'il en serait ainsi et que, maintenant que l'annonce officielle en avait été faite, les princes soutiendraient

[1] Voy. Raynald, 1550, n° 19; *Nuntiaturberichte*, XII, p. xxxvii.
[2] Raynald, 1550, n° 42; Massarelli, p. 209; Le Plat, IV, p. 169.
[3] Maurenbrecher, p. 152.

cette assemblée de toute manière. De son côté, il remplirait toutes les obligations que lui imposait son rôle de patron de la Sainte Église et de protecteur des Conciles. Il garantissait expressément, par sa puissance impériale, à tous ceux qui voudraient aller au Concile, un voyage libre et sans empêchement, la liberté de la parole et un retour libre et assuré. Plus loin, il déclarait qu'il resterait à l'intérieur des frontières de l'empire, ou bien, autant que possible, dans le voisinage, pour prêter son appui au Concile, afin que celui-ci aboutît à une prompte et équitable terminaison, au bien de toute la Chrétienté mais surtout à la paix constante, au repos et à l'union de la nation allemande. De là, il adressa aux princes électeurs, aux princes et États de l'empire, surtout aux princes ecclésiastiques et même aux partisans de la nouvelle religion, l'ordre de se tenir prêts pour le Concile, après la circulaire du Pape [1].

Le 4 mars 1551, Jules III nomma, au Consistoire, l'excellent et austère cardinal Marcello Crescenzi *legatus de latere* et premier président du Concile; l'archevêque Sebastiano Pighino de Siponto et l'évêque Luigi Lippomano de Verone, nonces apostoliques, pour assister le légat dans sa présidence [2]. Du même jour est daté le bref, par lequel les susnommés recevaient pleins pouvoirs de présider le Concile au nom du Pape, qui, à cause de son âge, de sa mauvaise santé et de divers autres empêchements, ne pourrait aller personnellement à Trente [3]. Le 8 mars, le Pape, retenu au lit par la goutte, donna dans sa chambre de malade, en présence de tous les cardinaux, la croix de légat au cardinal-légat Crescenzi. Deux jours après, Crescenzi sortit de Rome et se rendit provisoirement à Bologne pour y attendre de nouveaux ordres [4].

[1] Le Plat, IV, p. 170; Pastor, *Reunionsbestrichte*, p. 422.

[2] Theiner, I, p. 473; Massarelli, p. 217; Pallavicini, p. 11, 13, 1; Maynier, p. 599. On s'attendait déjà à la nomination de Crescenzi, le 25 février, Voy. rapport de Serristori du 26 février 1551. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Raynald, 1551, n° 4. Le Plat, IV, p. 210.

[4] Theiner, I, p. 474. Massarelli, p. 218.

II

Une question politique, qui préoccupait fort Jules III depuis les débuts de son règne, menaça à ce moment de devenir fatale au Concile.

Conformément à la capitulation électorale, le Pape, aussitôt après son élévation au trône, avait donné Parme à titre de fief de l'Église à Ottavio Farnèse, et s'était efforcé d'obtenir l'assentiment de Charles V et de Henri II à cette mesure [1]. Au cours des longues négociations qui en résultèrent, se posa naturellement aussi la question de la possession de Plaisance. La réponse de l'Empereur à Pighino sur ce point était peu réjouissante, elle disait que les prétentions de l'Église et de l'empire devaient d'abord être discutées et qu'on résoudrait ensuite la question de possession, ce qui, en d'autres termes, voulait dire que le droit du plus fort devait l'emporter [2]. Bientôt, il fut visible que Charles V étendait aussi sa main sur Parme. Il fit proposer au Pape de l'investir de Parme et de Plaisance et de chercher un autre dédommagement pour Ottavio Farnèse [3]. Quoique Jules III déclarât une telle solution impossible, les Farnèse désespéraient de plus en plus du résultat des efforts du Pape. Ils savaient déjà qu'il ne fallait pas compter sur une restitution amiable de Plaisance et ils craignaient en outre l'inimitié mortelle de Ferrante Gonzaga, gouverneur de Milan. Pour se maintenir au moins à Parme, les Farnèse nouèrent des négociations avec la France, qui était toujours prête à s'immiscer dans les affaires italiennes et à combattre la prédominance de Charles [4].

On saisit sans peine quels dangers allaient en résulter pour la paix de l'Italie et la réouverture du Concile. Dans ces

[1] Voir plus haut.
[2] Voy. Pallavicini, p. 11, 10, 4; de Leva, t. V, p. 520.
[3] Druffel, I, p. 416.
[4] Voy. de Leva, V, p. 122.

conjonctures, l'évêque de Fano, Pietro Bertano, fut envoyé, fin janvier 1551, comme nonce extraordinaire auprès de l'Empereur. Mais un malheureux hasard voulut que Bertano tombât malade en route et ne pût arriver que commencement avril auprès de Charles V [1]. Dans l'intervalle, les Farnèse s'étaient déjà profondément engagés avec Henri II.

Le Pape fit les plus extraordinaires efforts pour empêcher ce dangereux revirement. Le 16 février 1551, il avait envoyé son camérier Pietro Camaiani à Ottavio Farnèse, avec mission de le détourner de son dangereux projet, par des menaces et des promesses [2]. Le 27 février, partit un bref très sévère à l'adresse d'Ottavio. En sa qualité de gonfalonier capitaine général de l'Église et vassal du Saint-Siège, il n'avait pas le droit, disait le bref, de servir sans la permission du Pape aucun prince étranger, pas plus que de recevoir à Parme aucune garnison étrangère; le Pape le lui interdisait encore une fois, sous la menace des peines qu'encourt tout rebelle; que s'il avait déjà pris des engagements contraires, il fallait les rompre sans délai [3]. Un monitoire du 5 mars réitéra cette invitation menaçante [4], mais elle fut aussi vaine que les représentations que le Pape fit faire par son nonce au roi de France [5]. Le 12 mars, Philippe de Sipierre arriva de Lyon à Parme avec un traité d'alliance que signa Ottavio. Ses ennemis, écrivait Ottavio, le 24 mars, à son

[1] Voy. Druffel, I, p. 563; Pieper, p. 17, 147; ce dernier (p. 17) parle en détail de la lettre à Pighino du 12 mars 1551, à laquelle de Leva (V, p. 216) ajoute trop d'importance. Brefs concernant la mission de Bertano, datés du 26 janvier 1551, adressés à Charles V, Philippe II, Ferdinand Ier et autres, dans *Arm.*, 41, LIX, nos 36-38. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. Druffel, I, p. 676; Pieper, p. 18. Ipp. Capilupi écrivait le 14 février 1551. S. Stà mostra di haver molto a male queste pratiche che tengono Farnesi con Francia. (Archives Gonzague.)

[3] Brevia ulü III dans *Arm.*, 41, LIX, n° 95; *ibid.*, à Paulus de Vitellis, datée du 27 février 1550. Si Ottavio n'obéit pas, le lâcher aussitôt. (Archives secrètes papales.) Le bref original de la nomination comme gonfalonier de l'Église, du 8 mars 1550, est aux Archives d'État, à Naples, Cart. Farnes.

[4] Voy. Pallavicini, p. 11, 13, 2.

[5] *Nuntiaturberichte*, t. XII, p. xli. P. Camaiani revint à Rome le 7 mars et fit son rapport au Pape, qui était malade de la goutte. Lettre de Buonanni du 8 mars 1551. (Archives d'État, à Florence.)

frère Alexandre, cherchaient à l'empoisonner et à lui arracher Parme, mais il était résolu à défendre la ville jusqu'à son dernier souffle.

Le Pape fut d'autant plus irrité de la révolte de son vassal, qu'il avait comblé jusque-là la famille Farnèse de marques de faveurs. Mais que fallait-il faire? S'il intervenait, le Roi de France, qui le menaçait déjà d'un Concile national, allait lui refuser définitivement l'obéissance [1]; s'il souffrait le procédé d'Ottavio, non seulement il se brouillerait avec l'Empereur, mais encore il perdrait l'estime des autres princes, des cardinaux et de ses vassaux. Ajoutez à tout cela le triste état des finances papales [2]. Il ne pourrait songer à punir le rebelle, sans l'aide de l'Empereur. Pour s'assurer de cet appui, Jules III résolut d'envoyer à la cour impériale, à Augsbourg, le plus habile diplomate de la curie, son secrétaire d'État Dandino.

Dans l'instruction, que le Pape rédigea personnellement, le 31 mars, pour Dandino, sa situation vis-à-vis de Farnèse était encore une fois exposée et le Pape y proclamait en termes très véhéments son intention de s'unir dans cette affaire avec Charles V. Il était résolu, disait-il, à s'embarquer avec l'Empereur, à se livrer aux mêmes dangers, sachant combien ses affaires en matières religieuses surtout étaient liées avec celles de Charles; en dépit de toutes les difficultés, le recours à la force lui semblait inévitable, car il trouvait intolérable qu'un misérable vermisseau comme Ottavio Farnèse osât se dresser contre un Empereur et un Pape; Charles, étant le plus puissant et le plus expérimenté dans l'art de la guerre, n'avait qu'à décider ce qu'il y avait à faire [3].

[1] Voy. Cugnoni, *Prose inéd. di A. Caro*, p. 118; de Leva, V, p. 130, Sur les menaces de la France, d'un Concile national; voy. Desjardins, III, p. 250.

[2] *Legaz. di Serristori 259-260,* de Leva dans *Riv. stor.*, I, p. 645.

[3] Avec l'instruction pour Dandino commence le Registre originale des instructions de Jules III signées par G. Canano. (Archives secrètes papales, *Polit.*, p. 78, 55.) S'en inspirant, Pieper a fait des corrections au texte de Druffel, I, p. 602. Un bref de recommandation pour Dandino au card. Madruzzo, daté de Rome, 31 mars 1551, aux Archives d'Innsbruck.

La résolution du Pape de procéder en étroite union avec l'Empereur contre Ottavio Farnèse fut encore affermie, lorsque le jour du départ de Dandino (1er avril 1551), l'ambassadeur de Charles V, qui revenait de Sienne à Rome, l'eut assuré du concours de son maître. Quoique les Impériaux réclamassent aussi une prompte ouverture du Concile, Jules III reculait un peu, ce qui s'explique aisément [1]. Là-dessus, le nouvel ambassadeur de France, Termes, arrivé le 2 avril, déclara hautement l'intention de son Roi de convoquer un Concile national et de retirer son obéissance au Pape, s'il procédait contre Ottavio Farnèse [2]. C'était le meilleur moyen de pousser à l'extrême un homme aussi promptement irritable que Jules III.

Dans un Consistoire du 6 avril, le Pape déclara que si ses exhortations et ses menaces restaient vaines, il contraindrait, par la force des armes, son vassal rebelle à l'obéissance. En même temps, il éleva de violentes plaintes contre le projet du roi de France de contrecarrer la réunion du Concile général par la tenue d'un Concile national. Il ne fallait pas que cela réussisse; il était résolu à ouvrir le Concile à Trente, dût-il même recourir au dangereux moyen de l'excommunication et de la déposition d'un souverain, qui voulait empêcher une assemblée si nécessaire au bien de la Chrétienté [3].

Les Français ne s'étaient pas attendus à une si vigoureuse réplique On voyait que les menaces de leur Roi n'avaient fait que précipiter la décision de déclarer le Concile ouvert, au moins pour la forme. Termes et les cardinaux d'Este et Tournon fixent tout pour diminuer l'importance de la convocation d'un Concile national français. Mais cette tentative d'excuser un procédé impardonnable ne fit qu'irri-

[1] Voy. *Legaz. di Serristori 261*.

[2] Voy. Rapport de Lasso dans DRUFFEL, I, p. 609.

[3] Sur le Consistoire du 6 avril, voir la lettre d'Este, dans RIBIER, t. II, p. 317, et celle de Lasso dans DRUFFEL, t. I, p. 609, ainsi que le rapport circonstancié de Serristori du 6 avril 1551. (Archives d'État, à Florence). Voy. aussi la lettre de Jules III à Dandino du 10 avril 1551 aux Archives secrètes papales, BORGHÈSE, II, p. 465, 9. Copies à la Bibliothèque royale de Berlin, *Inf. polit.*, XIX, p. 336-346, et à la Bibliothèque Barberini, LVIII, p. 12.

ter encore davantage Jules III; il s'exprima en termes extrêmement violents sur le compte d'Ottavio Farnèse et d'Henri II[1]. Le 11 avril 1551, partit un *Monitorium pœnale* contre Ottavio Farnèse, qui s'était rendu coupable de rébellion, en recevant des troupes étrangères[2].

A ces accès de colère, comme en ont souvent les gens de tempérament sanguin, succédèrent des journées où la situation apparut sous un tout autre jour[3]. La rupture avec Ottavio devait entraîner une rupture avec Henri II. Celui-ci pouvait préparer les plus graves difficultés au Concile et peut-être aller jusqu'au schisme. D'autre part, pouvait-on se fier complètement à l'Empereur? Celui-ci ne poursuivait-il pas de tout autres buts dans la haute Italie? Une autre considération dut encore lui paraître plus grave. Comment faire la guerre, alors que les caisses étaient vides, et que, par suite d'une mauvaise année, l'État de l'Église était menacé de famine? Les voix autorisées ne manquaient pas non plus pour mettre sévèrement l'opinion en garde contre l'ouverture d'hostilités, auxquelles poussaient les Impériaux. Une lettre entre autres, du cardinal Crescenzi, qui était très estimé du Pape, s'exprimait dans ce sens[4]. L'opinion à Rome était tout à fait opposée à la guerre et le Pape avait le chagrin d'entendre dire qu'il n'était qu'un instrument inerte aux mains des Espagnols[5]. Aussi ne faut-il pas être surpris que le Pape hésitât encore à la dernière heure et fit de nouvelles

[1] Outre les rapports des cardinaux d'Este et de Tournon du 8 avril 1551 dans Ribier, II, p. 319, et la lettre de Serristori des 8 et 10 avril (Archives d'État, à Florence), voy. l'exposition faite par le Pape lui-même dans sa lettre à Dandino du 10 avril (Bibliothèque Barberini, LVIII, p. 12) dont de Leva cite un passage.

[2] Monitorium poenale contra ill. dom. Oct. Farnesium, Romae apud A. Bladum, 1551. Voy. Chiesi, p. 221.

[3] On voit combien les sentiments de Jules III variaient vite, par la seconde lettre qu'il adressa, le 10 avril 1551, à Dandino (Archives secrètes papales). Borghèse, II, p. 465, 13. Un passage en est cité dans Romier, p. 242.

[4] Voy. le passage de la lettre de Jules III du 10 avril 1551 dans de Leva, t. V, p. 191.

[5] Voy. *Legaz, di Serristori, 274*. Sur l'opinion à Rome, voy. le rapport de Nicolò da Ponte dans de Leva, V, p. 152.

tentatives pour arranger le malheureux conflit à propos de Parme[1]. Mais tous ses efforts portaient à faux. Le 22 mai, Ottavio Farnèse fut déclaré, dans un Consistoire secret, déchu de son fief; cinq jours plus tard, Henri II s'engageait à soutenir Farnèse de son argent et de ses armes[2]. Le sort des armes allait décider.

III

Malgré la situation politique plus obscure de jour en jour, Jules III avait continué ses préparatifs pour le Concile général; malgré toutes les difficultés, il tint absolument à ce que l'ouverture en fût faite au terme fixé[3]. Le 15 avril 1551, il chargea de nouveau le futur secrétaire du Concile, Angelo Massarelli, de cet office. Massarelli partit le lendemain pour Bologne, où il arriva le 19. Il communiqua au légat Crescenzi l'ordre du Pape d'ouvrir dans tous les cas le Concile le 1er mai, à la condition qu'on soit informé par Dandino que cela correspondait aux vues de l'Empereur; dans le cas contraire, le deuxième et le troisième président, Pighino et Lipomano, devaient faire l'ouverture. Le 23 avril, Massarelli était à Trente, où on faisait les derniers préparatifs pour la tenue du Concile. Les congrégations devaient se réunir au Palazzo Ghiroldi, où habiterait aussi le légat; quant aux sessions, elles auraient lieu dans l'antique et vénérable cathédrale de Saint-Vigile[4].

Dandino, de retour de sa légation, arriva le 24 avril à

[1] Sur les oscillations de Jules III, voy. DE LEVA, t. V, p. 136. Sur l'envoi du card. Médicis à O. Farnèse et d'Ascanio della Corgna en France, voy. CUGNONI, *Prose inéd. di A. Caro*, p. 89; PIEPER, p. 20, 144.

[2] Voy. *Legaz. di Serristori 274*; FONTANINI, p. 388; PALLAVICINI, p. 11, 16, 2; ROMIER, p. 245.

[3] Su Sd esta bueno, a Dio gracias, y muy determinado que el concilio se encomience para el dia determinado. Card. Pacheco au card. Madruzzo, de Rome, 9 avril 1551. (Archives d'Innsbruck).

[4] Voy. MASSARELLI, p. 223-224. Par bref du 22 avril 1551, Massarelli eut pleins pouvoirs de jouir des revenus du priorat de S. Severini, dioec. Camarac. *Arm.*, 41, LX, n° 291. (Archives secrètes papales.)

Trente et annonça que l'Empereur était d'avis d'ouvrir le Concile, mais qu'il désirait qu'on allât lentement de façon à attendre les autres prélats et en particulier les Allemands[1].

Les présidents du Concile, Crescenzi, Pighino et Lipomano, firent, le 29 avril 1551, leur entrée solennelle à Trente. Le cardinal Madruzzo, archevêque, et neuf évêques vinrent les y recevoir. Le même jour, arriva François de Tolède, comme représentant de l'Empereur. Le 30 avril, fut tenue la première congrégation générale. Le cardinal Crescenzi y déclara que, conformément à la volonté du Pape, le Concile devait être ouvert le lendemain, ce qui fut approuvé à l'unanimité. Une seconde proposition de Crescenzi de renvoyer la session suivante à quatre mois, au 1er septembre, rencontra d'abord une vive résistance. Pighino fit remarquer, à ce propos, qu'on ne pouvait pourtant pas tenir un Concile avec les Espagnols et les Italiens seulement et que la présence des prélats allemands était nécessaire; il ne fallait pas non plus fournir aux protestants de prétexte légitime de rejeter le Concile. Là-dessus, la deuxième proposition fut aussi adoptée[2].

Le lendemain, 1er mai, eut lieu devant une assemblée très peu nombreuse, la onzième session du Concile de Trente, la première tenue sous Jules III. Après l'office solennel, que célébra le cardinal Crescenzi, le franciscain conventuel Sigismondo Fedrio de Diruta prit la parole. Ensuite le secrétaire du Concile, Massarelli, lut la bulle de convocation et le bref de nomination pour les présidents; l'archevêque Alepo de Sassari lut le décret de reprise du Concile et celui fixant la session suivante au 1er septembre, pour donner le temps aux Allemands d'arriver à Trente. Ce même 1er mai, le Pape fut transporté en processsion solennelle à Rome, de Saint-Marc aux Saints-Apôtres, où eut lieu une cérémonie religieuse pour l'heureuse issue du Concile; en outre l'indulgence du jubilé déjà annoncée fut étendue à toute la terre[3].

[1] Raynald, 1551, n° 5. Massarelli, p. 224.

[2] Voy. Massarelli, p. 225; Theiner, *Acta*, I, p. 475. Lettre de Crescenzi à Dandino du 1er mai 1551 dans Druffel, I, p. 632.

[3] Voy. Massarelli, p. 227-229; Theiner, *Acta*, I, p. 480. A la séance

Dans le cours du mois de mai arrivèrent à Trente plusieurs évêques espagnols. Le Pape, dans le Consistoire du 14 avril, avait déjà donné l'ordre aux quatre-vingt-quatre prélats résidant à Rome de se rendre sans délai à Trente. Comme cet ordre n'avait pas été exécuté, les retardataires furent encore une fois invités à s'y trouver d'ici au 1er septembre. En mai, on envoya encore un grand nombre de lettres d'invitation [1].

Quoique l'Empereur montrât un grand zèle pour la préparation du Concile [2], cependant les pronostics au sujet de cette assemblée restaient très pessimistes, parce que Henri II, résolu à tout, pour détourner le Pape de sa guerre contre Ottavio Farnèse, travaillait de toutes ses forces contre le Concile. Fin juillet, il rompit les relations diplomatiques avec le Pape; son représentant, Paul de Labarthe, seigneur de Termes, déposa au Consistoire, avant son départ, une protestation formelle contre le Concile. Il y disait, dans un ton du reste fort respectueux, que puisque la guerre était commencée en Italie, on manquait de la tranquillité nécessaire à une pareille assemblée et que les prélats de France n'iraient pas à Trente [3].

Même Henri II chercha par son ambassadeur à détourner

où Crescenzi évita le mot de continuation, prirent part, outre les trois présidents : le card. Madruzzo, 4 archevêques, 10 évêques, 11 théologiens et le représentant de l'Empereur. La bulle d'indulgence du 26 avril 1551 dans Le Plat, IV, p. 217. Le Pape approuva ce qui avait été fait à la séance d'ouverture et régla de cette façon pacifiquement la place à attribuer au cardinal Madruzzo. Voy. Massarelli, p. 230.

[1] Voy. Massarelli, p. 229; Raynald, 1551. nos 9 et 10; Le Plat, t. IV, p. 220; Wirz, *Bullen*, p. 360.

[2] Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 2; Postina dans *Römischen Quartalschrift*, XVIII, p. 385. On attend de Postina une édition des actes de la deuxième période du Concile de Trente, répondant aux exigences modernes. Cette édition et la publication par la Görres Gesellschaft des correspondances qui s'y rattachent sont nécessaires, pour rendre possible un exposé définitif de la deuxième période de Trente. Les nombreux rapports qu'on possède proviennent du parti impérial et sont si tendancieux qu'on ne les peut consulter qu'avec la plus grande prudence.

[3] Voy. Ribier, II, p. 329; Le Plat, IV, p. 227; Pallavicini, p. 11, 16; Romier, p. 27-28.

les catholiques suisses d'aller au Concile ; le Roi Très Chrétien ne rougit même pas de s'allier dans ce but avec un des plus violents ennemis de l'Église, Pietro Paolo Vergerio [1].

Le 21 juillet 1551, Jules III, irrité au plus haut point de la dévastation du Bolonais par les troupes qu'avait amenées de Termes, ci-devant ambassadeur français, adressa à Henri II une lettre menaçante, dans laquelle il l'appelait devant le tribunal de Dieu. Le Roi fit alors inviter le nonce Trivulzio à s'éloigner de la cour. Henri II déclara qu'il était prêt à comparaître devant le tribunal de Dieu, mais qu'il savait bien qu'il n'y rencontrerait pas le Pape, qu'il considérait comme le plus mauvais et le plus ingrat des hommes et dont il ne redoutait pas l'injuste excommunication. Au conseil royal, la question fut agitée de savoir si l'Église de France ne devait pas être soustraite entièrement à l'obédience du Pape et s'il n'y avait pas lieu de nommer un patriarche particulier pour la France. Ce fut surtout Charles de Guise, le cardinal de Lorraine, qui détourna le Roi d'un acte si funeste. Le roi déclara qu'il ne voulait pas combattre Jules III avec les armes spirituelles, mais avec les armes temporelles. Dix mille hommes devaient entrer en Italie. Pour mieux atteindre le Pape, défense allait être faite à tous les Français d'envoyer de l'argent à Rome pour obtenir des bénéfices ou des dispenses [2]. Cette mesure, qui fut prise en effet le 3 septembre, équivalait à une rupture du concordat [3].

Le petit nombre des prélats et ambassadeurs présents à Trente s'augmenta lentement jusqu'en septembre. Outre des Espagnols et quelques Italiens, arrivèrent enfin aussi les premiers Allemands, et tout d'abord, le 17 juin, l'évêque suffragant de Wurzbourg, Georg Flach. Le 29 juillet, parut, comme second représentant de l'Empereur pour l'empire, le comte Hugo de Monfort [4]. Très importante était la parti-

[1] Raynald, 1551, n° 10; Hubert, p. 99.

[2] Romier, p. 30, 33, 41.

[3] Thomas, III, p. 13.

[4] Voy Massarelli, p. 237, 240. Le même, p. 235 et 337, sur la visite de Philippe d'Espagne et du roi Maximilien de Bohême qui, tous deux, allaient

cipation au Concile des princes électeurs ecclésiastiques. Au début, ceux-ci voulurent s'excuser, mais le légat Crescenzi leur fit remarquer d'une façon pressante que leur situation les obligeait à s'y rendre personnellement; il fallait aussi empêcher que leur abstention ne fournit un prétexte aux protestants de les imiter. Lipomano agissait dans le même sens [1]. Là-dessus, les trois Électeurs se décidèrent au voyage de Trente. Le 17 août, étaient arrivés déjà quatre docteurs envoyés en avant par l'électeur de Trèves; parmi ceux-là était le savant dominicain Ambrosius Pelargus [2]. Le 29 août, les deux électeurs Sébastian von Heusenstamm, archevêque de Mayence, et Johann von Isenburg, archevêque de Trèves, firent leur entrée. L'arrivée de ces importants représentants de l'Église allemande, que suivit, en octobre, celle du prince électeur de Cologne, Adolf von Schauenbourg, fut saluée avec d'autant plus de joie, qu'on espérait maintenant la présence de nombreux évêques de l'empire. Le 29 août, arriva aussi l'évêque coadjuteur de Mayence, Balthasar Fanneman, le lendemain, le savant évêque de Vienne, Friedrich Nausea, représentant du Roi des Romains Ferdinand [3]. Mais

en Espagne. Maximilien passa encore à Trente, à son retour, du 13 au 16 décembre. Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 359. Jules III envoya d'abord A. de Grassi, puis son neveu Ascanio della Corgna saluer le roi Maximilien et la reine de Bohême, en Italie : quo nos coniunctiorem aut cariorem habemusneminem (voy. bref à la reine de Bohême du 25 novembre 1550. *Arm.*, 41, LVIII, n° 873, bref au roi). Sur le salut, voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 145. A Philippe d'Espagne, Jules III adressa le 10 juin un bref de la teneur suivante : il lui a envoyé au-devant son neveu G. B. del Monte, quo nemo nobis carior, nemo nobis coniunctior est, lorsque Philippe vint d'Allemagne en Italie, pour le saluer et l'inviter à venir à Rome; comme l'arrivée de Philippe a été différée, il lui envoie maintenant Hieronymus épisc. Imol. (Dandino) afin que le prince ne passe pas en Italie, sans avoir été officiellement salué. (*Arm.*, 41, LX, n° 446.) Pour le retour de Maximilien, ce fut de Grassi qui fut envoyé; voy. Bref pour Maximilien et son épouse, du 23 novembre 1551. *Arm.*, 41, LXII, n° 858. (Archives secrètes papales.)

[1] Voy. Le Plat, IV, p. 221, 224.

[2] Massarelli, p. 241. Sur Pelargus, voy. Janssen-Pastor, VII, p. 556 et littérature spéciale mentionnée là.

[3] Massarelli, p. 241; *Nuntiaturberichte*, XII, p. 52; Postina, *Billick.*, p. 117. Par bref du 13 novembre 1550, le Pape remerciait Nausea de l'envoi de son Compendium Concilii Constant. (*Arm.*, 41, LVIII, n° 950.) Un

il manquait toujours les évêques qui séjournaient à Rome. Les paroles amères que prononça le légat Crescenzi, sur l'éloignement de ces prélats, étaient justifiées. Cependant l'explosion de la guerre dans la haute Italie et la pauvreté de beaucoup d'évêques italiens étaient une excuse qui méritait d'être prise en considération [1]. Le Pape ne pouvait les aider, car le payement des présidents et des autres officiers du Concile exigeait des sommes importantes et l'entretien des troupes envoyées contre Ottavio Farnèse épuisait complètement ses ressources déjà très limitées. Jules III fit néanmoins tout ce qu'il put. Une bulle du 27 août 1551 répéta l'ordre à tous les prélats de paraître personnellement au Concile, avec menace de peines pour les retardataires. Les cardinaux, députés au Concile, firent de leur côté les mêmes exhortations. Du reste le Pape tint à ce qu'il y eût session le 1er septembre [2].

En conséquence, la congrégation générale à Trente décida, le 31 août, sur la proposition du légat, que le lendemain aurait lieu la session indiquée; la suivante fut fixée au 11 octobre [3]. Le Pape songeait alors, dans l'intérêt du Concile, à se rendre à Bologne avec toute sa cour, ainsi que cela avait été projeté d'abord, mais cette fois encore il

deuxième bref du 12 novembre 1551 remercie Nausea d'un autre livre (*ibid.*, LXII, n° 938). C'est bien le bref, que J. G. Mayer cite dans *Histor. Jahrb.*, VIII, p. 23, avec la fausse date du 12 décembre. Les documents tirés par Mayer de la bibliothèque de la ville de Schaffhouse, concernant l'activité de Nausea au Concile se trouvent aussi, sous forme de copies, à la bibliothèque du séminaire de Mayence. Postina, dans sa grande publication, appréciera les manuscrits de la bibliothèque de Vienne et notamment les notes de Nausea à Schaffhouse. Le cardinal Truchsess d'Augsbourg avait aussi voulu venir à Trente et s'était adressé, dans ce but, au Pape, qui lui fit répondre d'attendre encore, car les cardinaux n'avaient pas été convoqués par la bulle. Contre l'interprétation de cette lettre par Druffel (t. I, p. 801); voy. Pieper, p. 34.

[1] Pieper le proclame avec raison (p. 34), voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. LXII.

[2] Voy. Le Plat, IV, 231; *Nuntiaturberichte*, XII, p. 57. Par bref du 1er septembre 1551 à Iac. Iacomello episc. Bellicastr., le soin fut confié à celui-ci de necessaria ad celebr. concilii et presertim hospitia et victualia pro conventuris. *Arm.*, 41, LXI, n° 749. Archives secrètes papales.

[3] Massarelli, p. 242. Theiner, *Acta*, I, p. 483.

fallut renoncer à ce projet, pour des raisons financières [1].

Le 1er septembre, se réunirent à Trente les trois présidents, le cardinal Madruzzo, les deux princes électeurs, cinq autres archevêques, vingt-six évêques et vingt-cinq théologiens, pour la douzième session, la deuxième sous Jules III [2]. L'archevêque de Cagliari officia à la grand'messe; il n'y eut pas de prédication, mais à la place, le secrétaire du concile, Massarelli, lut une longue admonition des présidents aux membres assemblés. On prit connaissance des lettres de créance des ambassadeurs de Charles V et de Ferdinand Ier et on décida qu'à la session suivante, le 11 octobre, la discussion roulerait sur le sacrement de la Sainte-Eucharistie et sur le devoir de résidence des évêques.

En fin de séance, parut un ambassadeur français, envoyé par le cardinal de Tournon, qui était alors à Venise, Jacques Amyot. Celui-ci apportait une lettre du roi Henri II avec un autre document dont il demandait la lecture. Comme la lettre du roi de France portait l'inscription : « Aux Pères du Convent de Trente », évitant ainsi intentionnellement le titre de Concile, une violente protestation fut soulevée par les Espagnols contre la lecture de la lettre. Avant de prendre une décision, le légat se rendit pour en délibérer dans la sacristie avec les Pères du Concile. Il fut décidé, pour ne pas augmenter l'irritation du Roi, d'accéder au désir d'Amyot mais avec la déclaration expresse, que le Concile entendait prendre dans le bon sens le titre qui lui était donné; mais il fallut bien penser autrement et la lettre dut être considérée ensuite comme n'ayant pas été adressée à cette assemblée ecclésiastique.

Là-dessus, Massarelli donna lecture de la lettre royale,

[1] Combien sérieusement on pensait à ce voyage, c'est ce qui ressort des brefs dans *Arm.*, 41, LXI, n° 790 : lac. Fabri cubicul. daté du 11 septembre 1551 (Commissariat des vivres à Bologne); n° 841 : Commissariis super hospitiis pour le voyage à Bologne, daté du 20 septembre 1551; *ibid.*, nos 842 et 843 : ad aptandas vias; n° 844 : ad victualia paranda; n° 845 : ad hospit. pro sacramentum portant. Archives secrètes papales.

[2] Massarelli, p. 242; Theiner, *Acta*, I, p. 486. Raynald, 1551, n° 27, *Corpo dipl. Port.*, VI, p. 55.

Amyot celle de l'autre document. Le but était, après avoir rappelé la déclaration faite antérieurement au consistoire par les délégués français, de motiver encore une fois la non-reconnaissance du Concile par Henri II, et de protester contre. Au milieu de reproches au Pape, Henri II déclarait qu'il n'avait pu envoyer ses évêques, car dans les conjonctures présentes, le voyage n'était pas assez sûr; il considérait le Concile, dont il se trouvait ainsi exclu contre sa volonté, non comme un Concile général, mais plutôt comme un synode privé, car il lui apparaissait devoir servir plutôt les intérêts particuliers de ceux qui en avaient réclamé la convocation, que l'intérêt universel de l'Église; en conséquence, ni le Roi, ni le peuple français, ni les prélats et serviteurs de l'Église gallicane ne se considéreraient comme liés par les décrets de ce Concile; bien plus, il déclarait publiquement et solennellement, qu'au cas où cela paraîtrait nécessaire, il recourrait aux moyens de défense, dont les anciens rois de France avaient coutume d'user en pareils cas; il ajoutait que cela ne voulait pas dire qu'il refusait l'obéissance due au siège apostolique, bien que la liberté de l'Église gallicane lui tînt particulièrement au cœur.

Là-dessus, l'ambassadeur fut avisé par le promoteur du Concile, au nom de l'assemblée, qu'il recevrait à la prochaine session publique, le 11 octobre, une réponse mûrement réfléchie à sa déclaration. On fit remarquer, en attendant, que de tout ce qu'avait fait l'ambassadeur français aucun préjudice ne pourrait résulter contre le Concile et sa continuation[1].

Le 7 septembre, étaient arrivés encore à Trente, Paul Gregorianozi, évêque d'Agram, deuxième représentant du roi Ferdinand, et Guillaume de Poitiers, comme troisième représentant de Charles V, pour les provinces flamandes[2].

[1] Voy. Raynald, 1551, n° 28; le Plat, IV. p. 236, 238, 249; lettre de S. de Selve dans Ribier, II, p. 352; Pallavicini, p. 11, 17; Maynier, p. 611; Baguenault de Puchesse dans la *Rev. des quest hist.*, VII (1869), p. 48; Romier, p. 40.

[2] Massarelli, p. 243.

Comme on n'était pas très renseigné sur les intentions futures de l'Empereur, notamment sur son voyage aux Pays-Bas, des craintes s'élevèrent au sujet de la continuation du Concile. De plus, le contre-coup de la guerre de Parme se faisait de plus en plus sentir sur l'assemblée. Le 24 septembre, Bertano put écrire à Rome, que l'Empereur avait renvoyé à plus tard son voyage projeté aux Pays-Bas. Charles V se rendit à Innsbruck, où il arriva au commencement de novembre. Il avait pris cette décision exclusivement à cause du Concile [1].

Les membres du Concile, aussitôt après la session du 1er septembre, avaient travaillé avec activité. Dès le lendemain, dix propositions sur l'Eucharistie, qu'on avait extraites des écrits de Luther et des novateurs suisses, furent soumises à l'examen des théologiens du Concile. Une congrégation de vingt-quatre éminents théologiens, parmi lesquels les jésuites Laynez et Salmeron, envoyés par le Pape, et le dominicain Melchior Cano, délégué par l'Empereur, se mirent aussitôt à ce travail. Les délibérations durèrent du 8 au 16 septembre et furent ensuite continuées avec la même profondeur par les Pères du Concile, en neuf congrégations générales, du 21 au 30 septembre. Les théologiens avaient l'ordre d'emprunter leurs motifs à la Sainte Écriture, à la tradition apostolique, aux conciles légitimes, aux Pères de l'Église, aux constitutions des Papes, et au consentement universel de l'Église. Ils devaient être brefs, éviter toutes les discussions inutiles et toutes les querelles opiniâtres. Le légat Crescenzi insista surtout pour qu'ils se contentassent d'un clair exposé des erreurs et ne se laissassent pas entraîner à des subtilités théologiques. On discuta aussi sérieusement sur la question de la communion sous les deux espèces donnée aux laïques et sur la communion des enfants [2].

[1] *Nuntiaturberichte*, XII, p. 72; Druffel, I, p. 760.

[2] Raynald, 1551, n° 39; Le Plat, IV, p. 258; Theiner, *Acta*, I, p. 488; Massarelli, p. 243; Pallavicini, p. 12, 1. Sur la considération dont jouissait Laynez à Trente, voy. Polanco, II p. 250, 253; Astrain, I, p. 552 où ce que disent Ribadaneyra et Orlandini est démontré exact. Sur M. Cano à Trente, voy. *Katholik* 1880, I, p. 409.

Lorsque les opinions des novateurs religieux eurent été condensées en dix articles, discutées et élucidées, une commission de huit prélats fut constituée dans la congrégation générale du 30 septembre et qui devait, d'accord avec le légat, opposer à ces opinions des canons brièvement rédigés. Le travail de la commission fut porté le 6 octobre à la congrégation générale, et discuté les jours suivants par les Pères du Concile. Ceux-ci, après un nouveau travail d'ensemble, approuvèrent onze canons; deux autres déjà préparés et concernant la communion sous les deux espèces furent, sur le désir de l'Empereur, réservés, en attendant l'arrivée des protestants. Sur une proposition de l'évêque de Castellamare, un décret dogmatique en huit chapitres fut préparé sur la Sainte-Eucharistie, vu l'importance du sujet. En dehors de ces questions dogmatiques, on traita aussi certaines questions de réforme, qui avaient été déjà étudiées en partie pendant la première période du Concile et qui n'avaient pas été terminées. Une congrégation générale du 10 octobre approuva, pour le jour suivant, la publication du décret dogmatique sur le Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, de celui des onze canons, et d'un décret de réforme en huit chapitres, qui traitait principalement des droits précis des évêques, de leur juridiction, de leur citation à Rome, de la procédure des instances en appel, ainsi que de la réglementation des tribunaux ecclésiastiques. Sur la proposition du légat, il fut encore décidé que la définition des articles sur la communion des laïques avec le calice et la communion des enfants, à propos de quoi les protestants désiraient être entendus, serait renvoyée à la session du 25 janvier 1552. Un sauf-conduit pour les protestants pendant la même période fut également approuvé [1].

La treizième session du Concile, la troisième sous Jules III, eut lieu, le 11 octobre 1551, avec une solennité extraordi-

[1] Voy. sur les négociations préliminaires THEINER, *Acta*, I, p. 519, et PALLAVICINI, 12, 5. Sur le désir de Charles V, voy. rapport de Bertano, d'Augsbourg. du 30 septembre 1551 dans *Nuntiaturberichte*, XII, p. 85; DE LEVA, V, p. 254.

naire. L'évêque[1] de Majorque, Giambattista Campegio, célébra la grand'messe, l'archevêque de Sassari prêcha en l'honneur du Très Saint-Sacrement de l'autel. On lut ensuite le mandat, daté du 1er août, de l'électeur Joachim II de Brandebourg, pour ses envoyés Christoph von der Strassen et Johann Hoffmann, qui se présentèrent à cette session. Dans ce document, le Brandebourgeois qualifiait le Pape de très saint Seigneur et Père en Christ, d'Évêque Suprême de l'Église romaine et universelle, de son très gracieux Seigneur, qui avait trouvé bon et promis à l'Empereur de continuer avec une patience et une charité toutes paternelles le concile commencé à Trente, en vue d'apaiser les querelles religieuses éclatées en Allemagne et de rendre enfin la sainte paix à l'Église et le calme à l'Allemagne. Dans le discours tenu dans l'assemblée au nom de son maître, von der Stassen donna l'assurance que Joachim II accepterait et défendrait toutes les décisions du Concile, ainsi qu'il appartenait à un prince chrétien et à un fils soumis de l'Église catholique[2]. Il est possible et même très vraisemblable que Brandebourg fit faire cette déclaration, surtout pour faire cesser l'opposition du Pape à l'élection de son fils cadet, Frédéric, comme archevêque de Magdebourg et d'Halberstadt. Mais sa déclaration n'en était pas moins importante; le Concile la salua de la plus grande approbation[3]. Ensuite eut lieu la publication des décrets préparés et des canons.

Dans le décret sur la Très Sainte Eucharistie, la doctrine catholique sur ce suprême trésor de l'Église est exposée avec une admirable clarté. On se souvient que Raphaël avait autrefois, sous Jules II, consacré à la glorification de ce sacrement, son immortelle fresque de *la Dispute*.

Quoique notre Sauveur, proclame le Concile, se trouve dans son existence naturelle toujours au ciel à la droite du

[1] Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 530; Raynald, 1551, n° 41; Vargas, *Lettres*, *ed. Levassor*, 125, 168; Pallavicini, p. 12, 9.

[2] Voy. Raynald, 1551, n° 41; Le Plat, IV, p. 264, *Nuntiaturberichte*, XII, p. 83. L'indication 6 octobre est une erreur.

[3] Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 435.

Père, cependant par sa substance il est sacramentellement présent en beaucoup de lieux. Cette présence sous les espèces du pain et du vin est réelle, effective et essentielle. Par la consécration, le pain et le vin sont changés substantiellement en la chair et en le sang du Christ, de telle façon que leurs apparences seules demeurent. Ce changement de substance est justement et conséquemment appelé transsubstantiation. L'Église a cru de tout temps qu'aussitôt après la consécration, le Seigneur Christ passe avec son corps et son âme, avec sa divinité et son humanité, sous les espèces du pain et du vin et en chacune de leurs parties. Est condamnée la proposition d'après laquelle le Christ ne serait contenu dans le Saint-Sacrement que symboliquement, en image ou virtuellement; plus loin, il est expressément proclamé que le Christ n'est pas seulement présent au moment de la communion, mais aussi avant et après, et c'est pourquoi il est à adorer dans le Saint-Sacrement. En ce qui concerne la préparation à la communion, le Concile déclare que personne, ayant conscience d'un péché mortel, ne peut recevoir le Saint-Sacrement sans s'être auparavant confessé; relativement à ses effets, il proclame que la Sainte-Eucharistie efface nos péchés véniels quotidiens et nous préserve des péchés mortels, qu'il est une nourriture pour les âmes et le gage de la Vie Éternelle; c'est pourquoi l'homme doit souvent manger ce Pain des Anges.

A la fin de cette importante session, à laquelle prirent part, outre les trois présidents, le cardinal Madruzzo, les trois princes électeurs ecclésiastiques, cinq archevêques, trente-quatre évêques, trois abbés, cinq généraux d'ordre, quarante-huit théologiens et les représensentants de Charles V, de Ferdinand Ier et de l'électeur Joachim II, on lut aussi la réponse du Concile au roi de France. L'assemblée, dans ce document, exprima sa douloureuse surprise et son regret de voir le roi de France lui susciter des difficultés. Elle lui reproche de ne pas songer à l'intérêt général de l'Église mais à des buts politiques particuliers. Le représentant de Henri II pouvait y assister, pour défendre les intérêts fran-

çais; les évêques français n'avaient qu'à venir, « ce à quoi on les invitait encore une fois », ils seraient accueillis avec les marques d'honneur et d'amitié qui leur étaient dues ainsi qu'à leur Roi; mais s'ils négligeaient de faire leur devoir, le Concile n'en resterait pas moins un Concile général. En conséquence, le Roi était encore une fois instamment prié de ne pas céder à son ressentiment personnel, mais de préférer l'intérêt de l'Église à tout autre [1].

Comme objet du travail ultérieur du Concile, le légat mit à l'étude, le 15 octobre, douze articles sur le sacrement de Pénitence et quatre sur l'Extrême-Onction, extraits des écrits des principaux théologiens protestants. Les théologiens du Concile délibérèrent laborieusement là-dessus, pendant trois heures le matin et trois heures l'après-midi, du 27 au 30 octobre, et ils discutèrent à fond tout ce qu'on trouvait d'important sur ces sujets, chez les controversistes. Le résultat de ces délibérations, conduites avec une application infinie et le plus grand dévouement, fut soumis, le 5 novembre, à la congrégation générale, qui délibéra là-dessus en quatorze sessions jusqu'au 24 novembre. Le 21 novembre, fut soumis également aux Pères un vaste décret de réforme en quinze chapitres, sur lequel on délibéra, le 23, à la congrégation générale. Ces discussions, conduites avec le soin le plus pénible, aboutirent à douze chapitres dogmatiques sur les sacrements de Pénitence et l'Extrême-Onction et dix-neuf canons de condamnations contre les doctrines des novateurs au sujet de ces sacrements [2].

Pour le sacrement de Pénitence, le Concile enseigne qu'il fut institué par le Christ comme un tribunal, conformément aux paroles de saint Jean, et qu'il est nécessaire pour la réconciliation avec Dieu de quiconque s'est rendu coupable

[1] Voy. Raynald, 1551, n° 34; Le Plat, IV, p. 266.

[2] Raynald, 1551, n° 53; Theiner, *Acta*, I, p. 531; Le Plat, IV, p. 272; Pallavicini, p. 12, 10. Sur les délibérations de réformes voy. Maynier, p. 699, *Postina, Billick*, où on trouve une preuve du zèle des théologiens. Voir encore Gulik p. 153, sur l'activité de Gropper.

de péché mortel. Trois actes sont exigés du pénitent : le repentir, l'aveu des péchés et la satisfaction. Le repentir est défini comme un chagrin de l'âme, et une horreur des fautes passées, joints au ferme propos de ne plus offenser Dieu. Par la confession, fondée sur l'ordonnance divine, l'Église n'exige du pécheur que de s'accuser, après un sérieux et suffisant examen de conscience, de tous les cas où il se souvient d'avoir gravement péché envers Dieu. Tout prêtre légitimement consacré, se trouvât-il même en état de péché mortel, a le pouvoir d'absoudre, pourvu qu'il possède la juridiction ordinaire ou déléguée. L'absolution n'est pas une simple déclaration que les péchés sont remis, mais un acte juridique, par lequel le prêtre rend le jugement, comme s'il était un juge. La satisfaction prouve que toute la peine n'est pas remise avec le péché, que la force du mérite et de la satisfaction du Christ n'est pas diminuée ni affaiblie par la pénitence imposée par le prêtre. Au sujet de l'Extrême-Onction, le Concile proclame surtout qu'elle est un vrai et réel sacrement institué par le Christ et il s'en réfère là-dessus aux paroles de saint Jacques.

Les décrets de réforme, qui, outre l'introduction, embrassent quatorze chapitres, ont principalement pour objet d'écarter les obstacles qui s'opposaient à ce que les évêques punissent les mauvais ecclésiastiques et de veiller à ce que les prêtres, notamment ceux qui sont chargés du soin des âmes, ne mènent pas une mauvaise conduite; ils imposent en particulier le port de l'habit clérical et s'opposent à certains abus dans la délivrance des bénéfices. Tous ces décrets furent publiés, le 25 novembre, dans la quatorzième session, la quatrième sous Jules III [1].

On fixa la session suivante au 25 janvier 1552. Dans cette session fut fixée, par un décret dogmatique, la doctrine

[1] Étaient présents les trois présidents, le cardinal Madruzzo, les princes Électeurs de Cologne, Trèves et Mayence, 6 autres archevêques, 40 évêques, 5 abbés, le général des Augustins, 6 procureurs, 51 théologiens et les ambassadeurs. Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 601; Raynald, 1551, n° 26; Pallavicini, p. 12, 14.

catholique en ce qui concerne le sacrifice de la Messe et la consécration des prêtres. On commença par extraire, des écrits des théologiens protestants, dix articles qui rejetaient le sacrifice de la Messe et six qui se prononçaient contre le caractère sacramentel de l'ordination sacerdotale; ils furent soumis, le 3 décembre, aux théologiens parmi lesquels se distinguèrent deux Allemands, Johannes Gropper et Eberhard Billick, qui étaient venus à Trente avec le prince électeur de Pologne. Les théologiens tinrent, pour ces délibérations, vingt-neuf réunions du 7 au 29 décembre. Le résultat de leurs travaux fut livré, le 3 janvier 1552, aux Pères du Concile, qui en délibérèrent, du 5 au 13 janvier, en treize congrégations générales. Le 14 janvier, on confia la rédaction définitive à une délégation de dix-huit prélats, qui établirent quatre chapitres de doctrine et treize canons sur le sacrifice de la Messe, trois chapitres de doctrine et huit canons su l'ordination sacerdotale. Le tout fut soumis à une nouvelle approbation des congrégations générales des 18, 20 et 21 janvier [1].

Ces décrets ne furent plus publiés ni dans la session présente, ni même dans la deuxième période du Concile.

Tandis que le représentant de Charles V à Trente espérait, à la fin de 1551, que le Concile terminerait ses travaux dans les deux sessions suivantes [2], l'électeur Maurice de Saxe avait secrètement et dans tous les sens noué les fils d'une conjuration, pour frapper l'Empereur « au cœur ». Extérieurement, le traître gardait l'apparence d'être prêt à protéger le Concile [3].

Ni l'Empereur ni le Pape ne prévoyaient les événements qui se préparaient. Lorsque, fin 1551, les électeurs de Mayence et de Trêves, à cause des troubles d'Allemagne, firent mine de quitter Trente, Charles V ainsi que Jules III

[1] Voy. THEINER, *Acta*, I, p. 602, 635; LE PLAT, IV, p. 334, 386, 405; KNOEPFLER dans *Freiburger Kirchenlexikon*, XII², p. 2079.

[2] F. de Tolède à Charles V, daté de Trente 25 décembre 1551, dans DÖLLINGER, *Beiträge*, I, p. 177.

[3] JANSSEN-PASTOR, t. III$^{17-18}$, p. 719.

élevèrent d'énergiques protestations. Les électeurs se laissèrent décider à rester encore provisoirement, en partie parce qu'ils ne pouvaient rien objecter à ce que leur écrivait l'Empereur, sur le peu de fondement de leurs préoccupations, en partie aussi pour que les protestants, enfin arrivés, ne pussent dire que leur apparition avait fait partir les électeurs [1].

Pendant que ce danger si menaçant pour le Concile s'éloignait momentanément, d'autres difficultés surgirent, qui rendirent impossible la continuation des travaux de cette assemblée.

Le 22 octobre 1551, les deux envoyés du duc de Wurtemberg étaient arrivés, suivis, le 11 novembre, de Johann Sleidan, représentant des villes de Strasbourg, Esslingen, Reutlingen, Ravensbourg, Biberach et Lindau [2]. Les espérances d'union durent baisser, lorsque ceux-ci se refusèrent à rendre visite au légat et aux nonces. Les représentants du Pape passèrent là-dessus, car Jules III leur avait recommandé de mettre la charité au-dessus de la dignité, de supporter patiemment toutes les offenses, et de se prêter aux exigences des protestants, toutes les fois que ce serait possible sans dommage pour l'Église et pour la religion, car il ne pouvait y avoir de honte pour un père à supporter le manque d'égard d'un fils, pour le ramener à de meilleurs sentiments [3]. Le 9 janvier 1552, arrivèrent Wolfang Koller et Léopold Badhorn, représentants du plus puissant des princes protestants de l'empire, l'électeur Maurice de Saxe [4]. Ils refusèrent également tout contact avec les représentants du Pape et n'eurent de rapport qu'avec les envoyés de l'Em-

[1] Voy. Maurenbrecher, p. 154, 158, 160; Raynald, 1551, n[os] 64 et 65; *Nuntiaturberichte*, XII, p. 118 etc.; Druffel, II, p. 7.

[2] Voy. de Leva, V, p. 279. L'instruction des envoyés wurttembergeois dans *Sattler, Gesch. Württembergs*, t. IV; voy. Druffel, I, p. 837. Le mandat de Strasbourg pour Sleidan, dans Le Plat, IV, p. 278. Sur l'attitude de Strasbourg, voy. Baumgarten, p. 159; *ibid.* les rapports de Sleidan envoyés de Trente.

[3] Pallavicini, p. 12, 15, 2.

[4] L'instruction du 13 décembre 1551 dans Druffel, I, p. 859.

pereur. Ils déclarèrent à ceux-ci, qu'un nouveau sauf-conduit devait être établi pour les théologiens qu'enverrait leur maître, dans la forme où le Concile de Bâle l'avait jadis accordé aux Bohêmes; le Concile devait suspendre ses travaux jusqu'à l'arrivée de ces théologiens; quand ils seraient là, le Concile devrait délibérer à nouveau sur ses décisions antérieures; les décrets de Constance et de Bâle, touchant la supériorité des Conciles sur le Pape, devraient être répétés; les cardinaux, évêques et les autres membres du Synode devraient être déliés du serment qui les liait à Jules III. Les représentants du Wurtemberg réclamèrent également que le Concile eût à rétracter toutes ses décisions antérieures; pour décider sur les questions religieuses en litige, ils réclamaient des juges qui ne fussent pas partiaux comme les évêques [1].

Plusieurs de ces réclamations ne visaient qu'à bouleverser entièrement l'état de l'Église et leur présentation devait rendre impossible désormais toute union [2]. Les présidents du Concile et surtout le légat Crescenzi le comprirent clairement, tandis que les Impériaux continuaient à se livrer à de trompeuses espérances. Comme, d'autre part, la vieille opposition sur la question de la réforme, qui avait déjà si souvent divisé Crescenzi et le parti hispano-impérial, s'envenimait de plus en plus, on en vint à des scènes très vives [3]. Pour bien juger l'attitude de Crescenzi, il faut se souvenir que, dès le début, Jules III lui avait donné pour instruction de ne se prêter à des discussions avec les protestants, que si ceux-ci étaient prêts à se soumettre aux conclusions du Concile, convoqué par le Pape comme chef légitime de

[1] Voy. Le Plat, IV, p, 465, 460, et *Nuntiaturberichte*, XII, p. 159. Le premier et le second sauf-conduit du Concile de Trente et celui du Synode de Bâle dans Brenz, Syntagma eorum quae nomine Christophori ducis Virtemb. in synodo Tridentino per legatos eius acta sunt, p. 99.

[2] Pour l'appréciation de ces réclamations, dont une partie ne pouvait incontestablement pas être accomplie par les catholiques, voy. Pallavicini, p. 12, 15 et parmi les modernes Bucholtz dans sa recension approfondie de l'*Hist. allemande* de Ranke, dans *Wiener, Iahrb. der Lit.*, CXV (1846), p. 113; voy. aussi Knoepffer dans *Freiburger Kirchenlexikon*, XI², p. 2030.

[3] Voy. la description en général partiale de de Leva, (t. V, p. 285).

l'Église [1]. Pour montrer autant de bonne volonté qu'il était possible, le légat, sur les vives instances des Impériaux, résolut d'entendre les protestants, devant la congrégation générale, quoiqu'ils n'eussent pas fait la déclaration nécessaire. « Quoique nous ayons lieu de craindre, déclarait le second président Pighino, le 23 janvier 1552, que nos avances soient inutiles, cependant l'Église, en mère pleine de sollicitude, ne doit repousser personne, mais montrer à tous le chemin du retour, garder sa porte ouverte et ôter tout prétexte de fuite ou d'éloignement du Concile ». L'assemblée fut du même avis, tout en se prononçant contre toutes les conséquences préjudiciables qui pourraient être arrachées à sa bienveillance [2].

Dans la congrégation tenue dans la matinée du 24 janvier, les députés wurtembergeois furent reçus. Ils présentèrent leur confession rédigée par Brenz, en annonçant que leur duc enverrait des théologiens pour en défendre le contenu; mais ils désiraient que des arbitres fussent nommés, car les évêques, étant partie intéressée, ne pouvaient prendre aucune décision; le Concile ne devait pas être continué, de façon que les décrets déjà publiés ne fussent pas considérés comme définitivement arrêtés; jusque-là un seul parti avait été entendu, ses décrets devaient être examinés à nouveau. La congrégation se borna à répondre qu'elle se prononcerait sur ces réclamations, après en avoir délibéré [3].

L'après-midi, les envoyés de Saxe durent être reçus par la congrégation. On ne tint pas compte du factum rédigé par Melanchthon et qui reprenait la confession d'Augsbourg, car ce n'était qu'un manifeste de guerre contre le Concile [4].

[1] Voy. Raynald, 1551, n° 11. De Leva ne tient aucun compte de cette Instruction.

[2] Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 648; Le Plat, IV, p. 417.

[3] Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 648; Le Plat, IV, p. 418; Lettre de Lippomano dans *Corpo dipl. Port.*, VII, p. 111; Pallavicini, p. 12, 15; Maynier, p. 720; *Nuntiaturberichte*, XII, p. 159. Sur la confession Wirtemberg. voy. Schnurrer, *Beitr. zur Württemb. Kirchengesch.* (1798), p. 214, et Heppe, *Bekenntnisschriften*, Cassel, 1855, p. 491.

[4] Jugement de K. A. Menzel (t. III, p. 381); voy. Pastor, *Reunionsbes-*

Le discours [1] par lequel le délégué saxon Badhorn présenta à la congrégation ses réclamations, déjà connues des représentants de l'Empereur, ne rendit pas un son plus pacifique. Il ne craignit pas de dire ouvertement aux catholiques qu'il ne restait plus chez eux « ombre de religion [2] ». Conformément à son instruction, Badhorn insista surtout sur la rédaction du sauf-conduit, tel que le désirait son maître. Il le voulait dans la forme où il avait été accordé aux Bohêmes par le Concile de Bâle. Exigence étrange, car le sauf-conduit de Bâle ne contenait aucunement les réclamations auxquelles les protestants attachaient maintenant tant d'importance, à savoir que les querelles religieuses devaient être réglées uniquement par la Sainte Écriture et que les novateurs auraient voix décisive au Concile. Dans ses commentaires, Badhorn combattit une déclaration qu'il croyait par erreur avoir été faite par le Concile de Constance et d'après laquelle il n'y avait pas lieu d'observer le sauf-conduit donné aux hérétiques. Cette attaque contre le Concile de Constance ne cadrait guère avec l'enthousiasme qu'inspirait à Badhorn la définition anticatholique de la supériorité du Concile sur le Pape en matière de foi, définition rendue par cette assemblée, mais sans avoir jamais obtenu force de loi [3]. Il savait vraisemblablement que cette décision gardait encore quelques partisans, du côté catholique et même chez les Pères de Trente. Badhorn négligea complètement en cette affaire l'opinion de Luther, qui avait déclaré le Concile de Constance nul, et celle des nouveaux croyants qui rejetaient d'indiscutables décrets de ce Concile. Le député motiva, sur la nécessité de la réforme de la curie, la requête d'après

trichte, p. 431. Sur la repetitio confess. August. (*Corp. Ref.*, XXVIII, p. 328), voy. aussi *Zeitschr. f. Kircheng.*, II, p. 305, A. 3.

[1] Imprimé dans Raynald, 1552, n° 15, et Le Plat, IV, p. 164. Pour la critique, voy. notamment Pallavicini, p. 12, 15, 7. Très remarquable est le jugement de Malvenda que Maynier (p. 726) a déjà fait connaître.

[2] De Leva (V, p. 290) estime, malgré cela, que l'entrée des Saxons a été in forma calma e rispettosa! Voy. par contre le dur jugement d'un contemporain Lipponano dans *Corpo dipl. Port.*, VII, p. 112.

[3] Voy. ce que nous disons au 1er volume.

laquelle il voulait que les évêques fussent déliés du serment qu'ils avaient fait au Pape. Il rejetait toute autorité du Pape, ce qui comportait le bouleversement fondamental de tout le système de gouvernement de l'Église jusque-là. Badhorn revendiquait la plus haute autorité pour son parti, mais pour décider à quel point l'Église actuelle était différente de l'ancienne. Il voulait qu'on discutât de nouveau toutes les doctrines de foi déjà définies par le Concile de Trente. Ç'avait été le sentiment de la diète d'Augsbourg, lorsqu'au nom de tous les États, on avait demandé la continuation du Concile interrompu. Cette nouvelle étude était nécessaire, car l'électeur de Saxe gardait la conviction que ces articles, notamment celui de la justification, contenaient beaucoup d'erreurs, qu'on devait rectifier d'après la Sainte Écriture. Leur fixation définitive devait se faire avec l'approbation de toutes les nations chrétiennes, dont les représentants n'avaient pas pris part aux précédentes décisions et sans lesquelles le Concile ne mériterait pas d'être nommé œcuménique, mais particulier.

En adoptant ce point de vue, que l'absence de quelques membres régulièrement convoqués suffisait à faire contester l'autorité et la légitimité d'un Concile, il n'y aurait pas eu dans toute l'histoire une seule assemblée ecclésiastique, à qui on n'aurait pu discuter son universalité. Badhorn ne laissait aucun doute sur ce qu'il entendait par le « libre Concile général chrétien » qu'il réclamait; en proclamant expressément et à maintes reprises l'intention de ne reconnaître que la Sainte Écriture, comme la règle unique à suivre dans la décision des questions religieuses en litige, il montrait clairement que les protestants prétendaient dorénavant envisager comme la vérité définitive, les nouvelles doctrines introduites par eux et sur lesquelles il n'admettait aucune discussion. La congrégation fit aux envoyés de Saxe la même réponse qu'à ceux du Wurtemberg[1].

[1] Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 649 et *Nuntiaturberichte*, XII, p. 159; voy. Pallavicini, p. 12, 15, 7.

Après le départ de ces délégués, une longue délibération commença, à laquelle furent admis les représentants de Charles V et de Ferdinand Ier. Là se manifesta de nouveau l'ancienne opposition entre la conduite strictement ecclésiastique du légat et celle du parti hispano-impérial. Crescenzi voulait, pour la complète clarté des débats, qu'une déclaration expresse fût faite contre la supériorité du Concile sur le Pape. Mais là-dessus il ne se trouva pas de majorité. Le parti hispano-impérial ne réussit pas mieux dans la question qui lui tenait le plus à cœur. Charles V avait, dès longtemps, déclaré que le rôle principal du Concile ne devait pas consister dans la fixation de la doctrine, mais dans la préparation des ordonnances de réformes. Le moment parut propice aux Espagnols de s'engager sans délai dans cette voie. Ils espéraient ainsi pacifier les catholiques et les protestants et en même temps faire prévaloir leurs principaux désirs en matière ecclésiastique, mais Crescenzi continua à exiger qu'on menât de front à l'avenir, ainsi que par le passé, le dogme et la réforme. Désireux cependant de se montrer conciliant, le légat se déclara prêt à accéder au désir des protestants et à consentir que les décrets déjà préparés sur le sacrifice de la Messe et l'ordination sacerdotale fussent ajournés jusqu'au 19 mars et qu'un nouveau sauf-conduit fût rédigé dans les termes les plus explicites.

La congrégation prit une résolution dans ce sens et ordonna, en outre, de préparer les matériaux sur le sacrement de mariage, afin que le Concile ne restât pas sans rien faire [1].

Dans la 15e session du Concile, tenu le 25 janvier, fut publié le décret d'ajournement ainsi que le nouveau sauf-conduit dont, après de nouvelles délibérations, on avait convenu entre le légat et les Impériaux [2]. Ce sauf-conduit assurait à tous les Allemands et en particulier à tous les adhérents à la confession d'Augsbourg, la plus entière sécurité pour

[1] Voy. Pallavicini, p. 12, 15, 16-18, et les rapports du reste ouvertement partiaux du secrétaire impérial F. de Vargas, dans ses *Lettres*, *ed. Levassor*, p. 471, 492. Maynier les a utilisés.

[2] Theiner, *Acta*, I, p. 651; voy. Vargas, *Lettres*, p. 487.

venir à Trente, y séjourner, faire des propositions, négocier avec l'assemblée, étudier, discuter, présenter verbalement et par écrit tout ce qui leur serait agréable, appuyer chaque article de passages de la Sainte Écriture et des Pères, user de toutes les raisons, répondre aux objections du Concile, avoir des discussions ou des entretiens amicaux avec ceux qui seraient désignés par le Synode, en évitant tous les mots grossiers et toutes les calomnies. Tout cela avait pour but de traiter les questions en litige, d'après la Sainte Écriture, la tradition des apôtres, les Conciles reconnus, l'universelle opinion de l'Église catholique et l'autorité des Pères. Enfin il fut assuré aux protestants qu'ils ne pourraient être frappés par le Concile, pour cause de religion ou par suite de négociations passées ou futures s'y rapportant; qu'ils auraient pleine liberté de s'en retourner, quand il leur plairait, sortir de la ville ou y rentrer à leur fantaisie, ainsi qu'envoyer des messages aussi souvent qu'ils le voudraient[1].

Les représentants de l'électeur Maurice ne furent pas encore satisfaits de ce sauf-conduit si étendu et rédigé en termes si précis, qui fut donné aux protestants le 30 janvier; ils réclamèrent une lettre, qui correspondît dans tous ses termes avec celle donnée aux Bohêmes par le Concile de Bâle. Malgré les représentations qui leur furent faites par l'ambassadeur impérial, ils ne se soumirent qu'à la condition d'en référer d'abord à leurs seigneurs[2].

Même un homme, aussi violemment ennemi du Pape que

[1] Bucholtz, VI, p. 475.

[2] Voy. Druffel, II, p. 78. Le jour d'après la session du Concile, 33 articles sur le sacrement de mariage furent soumis aux théologiens, comme nouveau sujet de discussion. Mais le travail des théologiens fut bientôt arrêté, ce dont se plaignirent les évêques espagnols. Voy. Maynier, p. 737, où sont exposés les motifs de cette suspension. Cela tenait aussi à l'attitude des protestants. Voy. la dédicace de l'écrit du théologien John Ant. Delphinus De matrimonio et caelibatu (Camerini, 1553) où le mécontentement général du Concile au sujet de l'attitude des protestants se faisait jour (voy. Lauchert dans *Zeitschr. für Kath. theologie*, 1910, p. 42). Sur Delphinus, voy. Lauchert, *Ital. Gegner Luthers*, p. 487. Bertano n'était pas content non plus de l'ajournement de la session. Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 163.

l'était l'agent impérial Vargas, était d'avis que les protestants, avec le nouveau sauf-conduit, avaient obtenu au fond tout ce qu'ils réclamaient [1]. S'ils soulevèrent malgré cela de nouvelles difficultés, on n'y peut trouver qu'une seule explication : la volonté de l'électeur Maurice qui voyait dans la question du sauf-conduit le meilleur moyen de faire tirer en longueur par ses théologiens les travaux du Concile, jusqu'à ce que ses autres plans fussent mûrs ou eussent échoué [2]. Le prince sans scrupule et uniquement dirigé par l'intérêt, sans qu'on pût trouver en lui « ni une pensée patriotique ni une pensée religieuse », avait pour le même motif fait échouer la tentative d'accord entre ses théologiens de Wittenberg et de Leipzig et ceux de Wurttemberg et de Strasbourg, sur une profession de foi commune à présenter au Concile [3]. Ce qui eût été pourtant extrêmement avantageux pour la cause des protestants.

Les présidents du Concile avaient écrit aussitôt à Rome, au sujet des réclamations des protestants. On conçoit sans peine que Jules III ait été irrité de prétentions entièrement dirigées contre son autorité. Il aurait désiré qu'on y répondît avec la précision qu'exigeait la dignité du Concile [4]. Cependant Crescenzi put être content de la résolution définitive du Pape pour laquelle avait été consultée la commission des cardinaux [5]. Sur les trois conditions inacceptables, d'après lesquelles le Concile était au-dessus du Pape, les évêques devaient être déliés de leur serment et les décrets précédemment fixés, remis en question, toute discussion nouvelle fut interdite. L'évêque de Montefiascone, Achille de' Grassi, qui porta au président du Concile la décision de Jules III, avait l'ordre de l'expliquer à Trente : il fallait répondre aux députés wurttembergeois et saxons, pour leur

[1] *Lettres, ed. Levassor*, p. 487; Maynier, p. 735.
[2] Druffel, t. I, p. 483.
[3] Lossen, dans *Allgem. Zeitung*, 1876, n° 24, qui se rallie entièrement au jugement de Druffel contre Maurenbrecher et Ranke.
[4] *Nuntiaturberichte*, XII, p. lxv, 180.
[5] *Ibid.*, p. 180.

ôter tout motif légitime de plainte et pour ne pas avoir l'air de ne rien savoir objecter à leurs affirmations; la réponse devait fixer la juridiction et l'autorité du Concile, mais ne pas irriter par des paroles blessantes et témoigner d'une charité toute paternelle et d'un ardent désir de ramener les dissidents à l'union avec l'Église [1]. De Trente, Grassi devait se rendre auprès de l'Empereur et lui faire des représentations sur l'attitude des Espagnols au Concile [2], car ceux-ci avaient, même dans la question de la réforme, eu des procédés qui ne pouvaient conduire à une réelle amélioration de l'état ecclésiastique [3]. L'octroi de presque tous les bénéfices devait être placé dans les mains des magistratures du pays, et les chapitres, rendus complètement indépendants des évêques. Jules III, en proclamant sa sincère volonté de procéder énergiquement dans la question de la réforme, se plaignait amèrement d'un tel outrage à la puissance qui lui avait été donnée par Dieu; il discuta aussi l'affaire avec les cardinaux. Tous furent d'avis que si, sous prétexte de réforme, on voulait attaquer l'autorité pontificale, il fallait s'y opposer. « Si, du reste, les bruits qui courent depuis hier à Rome d'une alliance du roi de France avec les princes luthériens d'Allemagne et du soulèvement de ces derniers contre l'Empereur devaient se vérifier, lisait-on dans l'instruction pour Achille de' Grassi, datée du 20 février 1552, on pourrait se demander quelle utilité il y aurait à prolonger le Concile et s'il ne valait pas mieux le suspendre [4].

A la nouvelle des troubles d'Allemagne, l'électeur de Trêves était parti de Trente, dès le 16 février [5]. Huit jours plus tard, l'Empereur pensait aussi, qu'étant donné l'état des

[1] L'instruction pour Grassi, du 20 février 1552, dans Raynald 1552, n° 18.

[2] Jules III à A. Perrenot, dans Raynald 1552, n° 17; Le Plat, IV, p. 533. Le voyage en resta là, après que Crescenzi se fut entendu avec les représentants de l'Empereur; voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 223.

[3] Le jugement de Pieper (p. 38) est justifié, ainsi qu'il ressort de la lettre dans *Corpo dipl. Port.*, VII, p. 103.

[4] Voy. lettre de Jules III au cardinal Crescenzi du 16 janvier 1552 dans Pieper, p. 38.

[5] Theiner, *Acta*, I, p. 652; Raynald 1552, n° 2.

choses, il valait mieux que les électeurs rentrassent chez eux [1]. Les nouvelles d'Allemagne devenant de jour en jour plus menaçantes, les électeurs de Mayence et de Cologne partirent à leur tour le 11 mars. Deux jours plus tard, les envoyés saxons décampèrent sans bruit de grand matin. Le 11 mars, deux nouveaux envoyés du duc de Wurttemberg étaient encore arrivés à Trente. Le 18 mars, parurent quatre théologiens wurttembergeois : Brenz, Beuerlin, Heerbrandt et Vannius et deux strasbourgeois : Marbach et Soell. Les négociations avec eux semblèrent totalement dépourvues de chances d'aboutir [2]. Il était clair que les protestants, après s'être longtemps donné l'air de se prêter au Concile, se dérobaient aussitôt et ne prenaient pas sérieusement part aux débats [3]. L'Empereur s'était enfin convaincu qu'il n'y avait plus rien à attendre dans les circonstances présentes de la prolongation de cette assemblée. Le 5 mars, il donna l'ordre à ses représentants d'amener adroitement la curie à proposer la suspension des délibérations. Lorsque les électeurs de Mayence et de Cologne passèrent par Innsbruck, Charles V se déclara partisan d'une suspension. En assurant le contraire au nonce Bertano, le 26 mars, il voulait éviter de donner l'apparence que la proposition vint de lui [4].

L'incertitude de ce qui allait arriver fut bientôt dissipée. A Rome, dès la dernière semaine de janvier de 1552, on avait connaissance des négociations de trahison de l'électeur Maurice avec la France, dans le temps même où à

[1] A la reine Marie, 24 février 1552, dans Druffel, t. II, p. 151.

[2] Voy. Theiner, *Acta*, I, p. 653; *Nuntiaturberichte*, XII, p. 233; Pastor, *Reunionsbestreb.*, p. 445, *Postua*, *Billick*, p, 123. F. Nausea était mort à Trente le 6 février. Le 5 mars, trois représentants du roi de Portugal étaient encore arrivés à Trente. Une lutte de préséance entre eux et l'ambassadeur de Hongrie fut provisoirement réglée dans la congrégation générale du 19 mars. La session suivante fut ajournée au 1er mai, car en raison de la vaine attente des protestants encore annoncés les travaux avaient été suspendus. On voulait attendre aussi quelle tournure prendrait la guerre. Theiner, *Acta*, I, p. 652, 653; Raynald, p. 155, 2, n° 25.

[3] Opinion de Maurenbrecher, p. 284.

[4] Voy. Maurenbrecher, p. 283, 161; Lanz, III, p. 136; *Nuntiaturberichte*, XII, p. LXVI.

Innsbruck, dans l'entourage de l'Empereur, on était encore fermement persuadé que les théologiens saxons allaient bientôt paraître à Trente [1]. En réalité, Melanchthon allait, le 22 janvier, à Nuremberg, pendant que le secrétaire de l'électeur de Saxe se rendait à Innsbruck, près de Charles V, pour excuser son maître du retard qu'il mettait à venir [1]. L'Empereur ne comprit pas que tout cela n'avait pour but que de le tromper et de laisser le temps à Maurice de terminer ses préparatifs. Au milieu de mars, tout étant prêt, il put jeter le masque. Tandis que Maurice et les conjurés ouvraient leur guerre de pillage sur le sol allemand, leurs alliés, les Français, se montraient à la frontière ouest de l'empire [2].

Toute l'Allemagne est en armes, écrit de Rome, le 20 mars, un correspondant du cardinal Farnèse; on ne peut plus douter de l'alliance des princes protestants avec Henri II [3]. On ne comprenait pas, à la Curie, que l'Empereur n'eût pris aucune mesure de résistance contre les puissants préparatifs de ses ennemis [4]; on ignorait, là-bas, le chef-d'œuvre de dissimulation et de malice avec lequel Maurice avait trompé son bienfaiteur.

Il ne paraissait pas douteux, dans cet état de choses, que la continuation du Concile serait extrêmement dangereuse. Neanmoins, malgré les nouvelles alarmantes, le Pape en différa encore la suspension jusqu'au milieu d'avril [5]. Cette

[1] *Nuntiaturberichte*, XII, p. LXXI, 153.

[2] Melanchthon resta, attendant un ordre de son prince, à Nuremberg jusqu'au 10 mars. Voy. PASTOR, *Reunionsbestreb.*, p. 437, 443.

[3] Voy. JANSSEN-PASTOR, t. III, 17-18, p. 724, 730.

[4] Noi vediamo che tutta la Germania è in armi a l'impensata. Puisse Dieu nous aider. Le cose che si dicono sono tali ch. io non oso scriverle; unum est che la lega tra Francesi et Mauritio et gli 2 marchesi di Brandenburg è chiara. Nove da Roma, du 20 mars 1552 (Carte Farnes. dans Archives d'État à Naples). Voy. aussi la lettre de Cocciano du 26 mars, dans DRUFFEL, t. II, p. 295.

[5] Voy. la lettre d'Ippolito Capilupi au cardinal E. Gonzaga, datée de Rome, 29 mars 1552. Archives Gonzague.

[6] C'est par erreur que Ranke (PÄPSTE, t. I[9] p. 180) prétend que « Jules III avait hâte de décréter la suspension ».

résolution fut prise, à la nouvelle qu'Augsbourg était tombé aux mains des ennemis de Charles V, ce qui menaçait très sérieusement la sécurité de Trente. Après délibération avec les cardinaux, le 15 avril, Jules III en prononça la suspension, dans la crainte que le Concile ne se dissolvât de lui-même. Le courrier qui apportait lë bref au légat arriva à Trente le 20 avril[1]. Il n'y fut pourtant pas publié, car les présidents, pour éviter de dangereuses discussions sur les rapports du Concile avec le Pape, jugèrent plus à propos de laisser cette assemblée voter elle-même sa suspension, ce qui eut lieu dans la congrégation générale du 24 avril, malgré l'opposition d'une partie des prélats espagnols, une majorité s'étant formée pour approuver la proposition du cardinal Madruzzo de suspendre le Concile pour deux ans. On chargea une commission de sept prélats de rédiger le décret. Une proposition du deuxième président d'envoyer à Rome, conformément au désir du Pape, un certain nombre de membres du Concile pour y continuer les travaux de réforme, fut repoussée le 26 avril[2]. Le décret de suspension fut publié, le 28 avril, à la 16e session du Concile. Douze prélats, la plupart espagnols, avaient protesté contre[3]. Ils restèrent seuls à Trente, mais se virent bientôt contraints à en partir en toute hâte lorsque après la prise de l'hermitage d'Ehrenberg par Maurice de Saxe, l'Empereur, malade de la goutte, dut s'enfuir d'Innsbruck, dans la soirée du 19 mai. Le légat Crescenzi, malade depuis le 23 mars, se retira le 26 mai de Trente à Vérone, où il mourut le 28[4].

[1] *Nuntiaturberichte*, XII, p. LXVII, 302; RAYNALD 1552, n° 25; CARTE STROZZ, I, p. 393.

[2] Voy. THEINER, *Acta*, I, p. 655; RAYNALD 1552, n° 26 DE LEVA, V, p. 356; *Nuntiaturberichte*, t. XII, p. LVIII.

[3] THEINER, *Acta*, I, p. 659; RAYNALD 1552, nos 27, 28; LE PLAT, IV, p. 545; PALLAVICINI, p. 13, 3; MAYNIER, p. 750.

[4] THEINER, *Acta*, t. I, p 660; FIRMANUS, p. 497; HOSNEPIST., t. II, p. 211. Le cadavre du cardinal fut d'abord déposé au Panthéon, à Rome, puis à S. Maria degli Angeli. Voy. FIRMANUS, p. 499 et FORCELLA, t. XI, p. 48.

CHAPITRE III

LES HOSTILITÉS DANS LA HAUTE ITALIE ET L'ITALIE CENTRALE. TENTATIVES DE PAIX DE JULES III. FIN DU RÈGNE DU PAPE ET SA MORT.

Les archives de Vienne conservent une lettre confidentielle de Charles V à son ambassadeur à Rome, Diego Mendoza, du 20 avril 1551, dans laquelle l'Empereur déclare ouvertement que son attitude dans le litige de Parme avait pour but de maintenir Jules III entièrement sous la coupe de sa politique. En conséquence, l'ambassadeur était invité à entretenir, par tous les moyens, la colère du Pape contre son vassal insoumis et contre Henri II, protecteur de celui-ci [1].

Il n'échappait pas à Jules III qu'on voulait, au moyen de l'affaire de Parme, le mettre dans une complète dépendance de l'Empereur et il voyait clairement les dangers qui s'amassaient du côté de la France, où on le menaçait d'un schisme, s'il sévissait contre Ottavio Farnèse. C'était un « grand labyrinthe » dans lequel on devait craindre de se perdre [2]. De là, les hésitations du Pape et ses efforts réitérés, jusqu'à la dernière heure, pour prévenir par un accord cette déplorable guerre [3]. Mais ses efforts échouaient, Jules III n'avait pas assez d'énergie pour résister à la pression de Charles V,

[1] LANZ, I, p. 177, indique une fausse année; voy. DRUFFEL, I, p. 622, et t. II, p. 390.

[2] Aca no se habla en otra cosa si no en esta de Parma, en un gran labe-rinto se ha metido estos señores. S. S^d me parece que lo tonna de verras. Card. Pacheco au card. Madruzzo, daté de Rome, 9 avril 1551. Archives d'Innsbruck.

[3] Voy. plus haut.

de Ferrante Gonzaga, de Diego Mendoza et du combattif Giovane Battista del Monte. Le droit, disait-il à Ippolito Capilupi, est de notre côté et nous avons pour nous l'appui de l'Empereur, qui veut rendre Parme à l'Église[1]. C'est ainsi que fut décidée hâtivement et imprudemment la guerre.

Le 22 mai 1551, Jules III signa l'acte qui déclarait Ottavio Farnèse dépossédé de son fief, et il communiqua ce document, dans un consistoire secret, aux cardinaux[2]. L'ambassadeur florentin Buonanni écrivait pourtant, le lendemain, que le Pape espérait encore un accord, que personne à Rome ne considérait plus comme possible[3]. Jules, en effet, en revint aux conditions d'Ottavio, qu'il avait d'abord repoussées, au sujet de l'échange de Parme avec Camerino; dans le consistoire du 10 juin, il investit Farnèse de Camerino et lui assura un revenu annuel de 8 000 écus[4]. Mais cette condescendance même fut inutile. Ottavio Farnèse, fermement confiant dans le traité conclu, le 27 mai, avec Henri II, voulut que les armes en décidassent. Le 12 juin, ses partisans de Mirandole firent une incursion dans l'État de l'Église, enlevèrent Crevalcore et dévastèrent le territoire de Bologne. Les troupes pontificales s'opposèrent à leur marche, soutinrent un victorieux combat et se réu-

[1] Rapport d'Ippolito Capilupi à F. Gonzaga, du 22 mai 1551, dans Chiesi, p. 223. Voy. une importante déclaration d'A Caro, dans Ronchini, *Lett. d'uomini ill.*, p. 330. G. Ricci dit dans ses « Memorie » (Archives Ricci à Rome) : la guerra di Parma e Mirandola ordita per D. Diego di Mendoza.

[2] Sententia declarat. privat contra O. Farnesium, date 1551, XI. Cal. Junii. Imprimé de la même époque dans Bibliothèque Rossiana à Vienne; manuscrit dans la collection de Contelorius; traduction espagnole, aux Archives de l'ambassade d'Espagne à Rome.

[3] Il papa credo che sia solo a sperar che le cose di Parma possino o habbino a comporsi. Lettre de Buoananni, de Rome, 1er juin 1551. (Archives d'État à Florence.) Voy. aussi la lettre du card. Médicis dans Campori, *Lettere*, p. 17.

[4] Voy. *Acta consist.* (Archives consistoriales du Vatican). Lettre de Jules III à Dandino du 10 juin 1551 (Archives secrètes papales. Borghèse, II, p. 465. 61b) utilisée dans les *Nuntiaturberichten*, XII, p. 35; Rapport de Serristori du 10 juin 1551 ainsi que la lettre du card. Médicis du 10 juin 1551 dans de Leva, V, p. 154. Voy. l'instruction pour Grassi, dans Weiss, *Pap. de Granvelle*, III, p. 579, et Pieper, p. 23.

nirent ensuite aux Impériaux sous Ferrante Gonzaga. La guerre fut ouverte ainsi [1]. Mais on devait s'apercevoir trop tôt, que le Pape n'avait pas la fermeté nécessaire, pour parer adroitement à des événements survenant coup sur coup ou à les tourner habilement [2]. A Rome même, la guerre avait été, dès le début, extrêmement impopulaire [3]. Les hommes les plus sages de la Curie, les cardinaux Morone et Crescenzi, ne savaient que trop bien que Jules III n'était pas de taille à faire face à des circonstances si extraordinaires et ils lui avaient en conséquence fortement déconseillé de se laisser entraîner dans une lutte si dangereuse et si déplorable, alors qu'il manquait de tous les moyens d'en sortir victorieusement [4].

Jules III, confiant dans l'appui de l'Empereur, avait donné, le 6 juin 1551, le commandement en chef de l'expédition contre Parme, au gouverneur de Milan, Ferrante Gonzaga [5]. Ses neveux, Giovan Battista del Monte et Vincenzo de' Nobili, commandaient nominalement les troupes pontificales, mais, en réalité, c'étaient Camillo Orsini et Alessandro

[1] Sur la guerre à cause de Parme, dont certaines phases offrent peu d'intérêt, voy. Adriani, VIII, p. 3; Segni, XIII; *Giul. Gosellini* dans les *Miscell. di stor. Ital.*, XVIII, p. 141; *Mem. stor. d. città di Mirandola*, II, Mirandola, 1874; Balan, VI, p. 420; Balan, *Assedii della Mirandola*, p. 25; de Leva dans *Riv. stor. Ital.*, I, p. 632; t. VIII, p. 713, et *Carloquinto*, V, p. 113, 202; Chiesi, p. 224; Andrea da Mostro dans les *Quell. und Forschungen des Preuss. Histor. Inst.*, VI, p. 100; Courteault, *Blaise de Monluc.*, p. 190. Boselli discute un poème sur la guerre de Parme dans *Zeitschrift der l'arte*, XV. p. 5-6. Le travail de F. Contelorius : Bellum Parmense sub Julio III gestum (*Cod. Barb.*, XXXII, p. 183, maintenant 2392 de la Bibliothèque Vaticane; voy. *Arch. Rom.*, t. II, p. 204; manuscrit à la Bibliothèque communale de Plaisance, manuscrit Laudi p. 112) offre, outre une collection de documents (particulièrement p. 39; voy. aussi p. 61), une description de la guerre. Inédit également, De Turre, Bellum Parmense, manuscrit de la bibliothèque palatine de Parme.

[2] Jugement de Pieper, (p. 23).

[3] Voy. Rapport de Niccolò da Ponte du 30 mai 1551 dans *Miscell. di stor. Ital.* XVII, p. 160.

[4] Serristori dans son rapport du 18 septembre 1551, mentionne des lettres de Crescenzi qui demandaient de façon pressante la fin de la guerre et irritaient le Pape, sans le persuader. Sur Morone, voy. *Lett. di princ.*, t. I, p. 165[a].

[5] Bref du 6 juin 1551. *Arm.*, 41, LX, n° 432. Archives secrètes papales.

Vitelli, qui les dirigeaient. L'office de légat à l'armée fut donné, le 7 juin, au cardinal de Médicis[1] dont le frère, le marquis de Marignan commandait les troupes impériales sous Ferrante Gonzaga. Toute espèce d'enrôlements, dans l'État de l'Église, fut interdite aux princes ennemis[2], les cardinaux Alessandro et Ranuccio Farnèse reçurent, le 16 juin, l'ordre rigoureux de rentrer immédiatement à Rome; l'Empereur leur ôta leurs riches bénéfices et retira à Ottavio ses fiefs en Lombardie et à Naples[3]. Orazio Farnèse, qui s'était hâté d'accourir de France au secours de son frère et qui avait pris part ouvertement à l'invasion du Bolonais, fut également et douloureusement frappé; Jules III fit occuper la seigneurie de Castro qui lui appartenait[4]. La mère du duc, chargée du gouvernement, n'opposa aucune résistance, ce qui fit que le Pape se contenta d'occuper militairement le pays; l'administration, la juridiction et les revenus restèrent à la duchesse[5].

Tout d'abord, on chercha à maintenir la fiction de la paix

[1] Bref du 7 juin 1551, *ibid.*, n° 433. (Archives secrètes papales). Le 28 novembre 1551, le card. de Médicis fut rappelé (sur les motifs de cette mesure, voy. Pieper, p. 153); à sa place, l'abbé Riario devint commissaire général; voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 114. Lettre de Médicis, de ce temps, dans Campori, *Lett.*, p. 19.

[2] Comme la défense ne fut pas beaucoup observée, Bern. de Médicis reçut l'ordre de marcher contre les désobéissants. Bref du 12 juin 1551, même source, n° 461; voy. *ibid.* une lettre semblable pour Raynutio de Taranno du 24 juin 1551. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. Raynald 1551, n° 15. Le card. Alessandro fut autorisé par bref du 1er juillet 1551, à se rendre à Florence. (Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 32. L'original du bref du 1er juillet est aux Archives d'État de Naples.) Du bref du 17 septembre 1551, mentionné là, il ressort que A. Farnèse ne se tint pas tranquille, à Florence, comme Segni (XIII) veut le faire croire. Un bref du 17 septembre 1551 (n° 828) enjoint, sous la menace des plus sévères châtiments, au card. Ranuccio Farnèse de revenir à Rome, mais l'autorise à rester chez ses parents à Urbino.

[4] Voy. les brefs pour Barthol de Alba et Didaco de Mendoza, du 23 juin 1551 dans *Arm.*, 41, LX, nos 517, 520; *ibid.*, n° 561, la bulle du 1er juillet contre tous ceux qui avaient pris part à l'invasion du Bolonais. (Archives secrètes papales). Voy. aussi les *Nuntiaturberichte*, XII, p. 39

[5] Voy. l'ordre pour Ascanio della Corgna du 25 juin 1551. (Archives secrètes), n° 532; *ibid.*, n° 534, le bref pour Hier. Farnesiae du 25 juin et n° 587 pour Rod. Ballione du 10 juillet 1551.

générale; on affecta de croire que la paix de Crépy n'était pas rompue par ces hostilités en Italie, en se fondant sur ce que Henri II avait déclaré qu'il n'intervenait que comme allié de Farnèse, pendant que l'Empereur assurait qu'il se bornait à exercer, à la requête du Pape, ses devoirs de protecteur de l'Église contre un vassal rebelle. Mais personne ne doutait que la guerre entre les deux princes ne fût inévitable. Les Othomans cherchèrent aussitôt à tirer parti de la querelle surgie entre les deux plus hautes puissances de la Chrétienté. Dès le mois de juin, la nouvelle courut à Rome de menaçants mouvements des Turcs, contre lesquels Jules III dut faire d'immédiats préparatifs [1]. En juillet, parut dans la mer Ionienne, une imposante flotte turque; mais elle dut se retirer devant la résistance des chevaliers de Malte, en suite de quoi les Turcs se retournèrent contre Tripoli, qui tomba, le 14 août, aux mains des infidèles [2].

La situation, dans la haute Italie, s'était montrée dès le début comme très défavorable au Pape. L'invasion du territoire de Bologne, où les ennemis exercèrent de grandes dévastations, menaçait de soulever toute la Romagne et de détacher Ravenne de l'État de l'Église [3]. A ce danger pour la souveraineté temporelle du Pape, s'en joignit un autre encore plus grand sur le terrain ecclésiastique : un schisme de l'Église de France n'apparaissait point comme une impossibilité, dans ce temps de grande rupture avec Rome [4]. Une

[1] Une commission de cardinaux fut désignée pour prendre des mesures de défense pour les côtes de l'État de l'Église (voy. rapport de Serristori du 17 juin 1551. Archives d'État, à Florence). Par bref du 4 juillet l'évêque de Nepi, P. A. de Angelis, y fut nommé commissaire. *Arm.*, 41, XLI, n° 573; *ibid.*, n° 589, Bulle du 11 juillet 1551; levée de quatre décimes dans le Siennois, pour que Mendoza pût défendre les côtes contre les Turcs, et n° 754 bulle du 2 septembre 1551; levée de quatre décimes en Savoie pour fortifier Nice. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. RAYNALD 1551, n° 68; ZINKEISEN, II, p. 875; ROMIER, p. 41.

[3] Voy. ADRIANI, VIII, p. 3, et BROSCH, I, p. 194. Le comte G. F. de Balneo reçut, par bref du 9 juillet 1551, ordre d'aider le légat de Romagne à défendre la province. *Brevia Arm.*, p. 41, t. LXI, n° 585; voy. *ibid.*, n° 827, le bref pour Camillo Orsini du 17 septembre 1551. (Archives secrètes papales.)

[4] Voy. PIEPER, p. 25

autre préoccupation non moins grave provenait du mauvais état des finances de Jules III. Dès le 22 juin, le maître du trésor, Giovanni Ricci, avait été envoyé à la cour de l'Empereur pour presser le paiement des sommes promises. Charles V se déclara prêt à payer 200 000 écus, si le Pape lui abandonnait les revenus des évêchés espagnols jusqu'à concurrence de 500 000 écus. Ricci put le lui accorder, mais n'obtint provisoirement que 50 000 écus [1].

Le Pape, qui s'était engagé à la guerre par complaisance pour l'Empereur, dut s'apercevoir bientôt que la conquête de Parme et de la Mirandole n'était pas si facile qu'on le lui avait représenté. Il lui fallut aussi bientôt reconnaître que les frais de l'entreprise dépassaient de plus du double l'évaluation originelle. En vain chercha-t-il à sortir des embarras financiers où il était, par des impôts extraordinaires. Il se vit ainsi forcé de mettre en gage beaucoup d'objets précieux et de joyaux. Mais cela même ne réussit pas à couvrir le déficit. Jules se plaignait amèrement que l'Empereur ne lui envoyât ni les secours d'argent ni le nombre de soldats promis par traité. Charles V était d'autant moins en état de tenir ses engagements, qu'il se vit bientôt contraint de défendre Milan, que les Français menaçaient du Piémont [2].

L'apparition des Français, dans le Piémont, effraya le Pape. Le cardinal Crescenzi, qui sentait lourdement le contre-coup de la guerre sur le Concile, conseilla de nouveau la paix d'une façon pressante. De pareilles exhortations vinrent de la part des Pères du Concile. Le 4 septembre 1551, le Pape écrivit une longue lettre au roi de France et lui tendit chevaleresquement la main pour la paix [3]. Quatre jours plus tard, le cardinal Verallo fut nommé légat extraordinaire près d'Henri II [4]. Le 10 octobre, Pietro Camaiani

[1] Voy. *Miscell. di stor. Ital.*, XVII, p. 337; *Nuntiaturberichte,* XII, p. XLVIII, 37; voy. PIEPER, p. 144.

[2] PALLAVICINI, p. 13, 1.

[3] F. BORGHÈSE. II, p. 465, 174 (Archives secrètes des Papes), traduit dans ROMIER, p. 44.

[4] Voy, *Acta consist.* dans PIEPER, 27; *ibid.*, p. 145. Corrections au texte

fut envoyé à l'Empereur, il devait expliquer la mission de Verallo, que le Pape avait adressé en France, pour témoigner hautement de son amour de la paix; il devait déclarer aussi qu'aucun accord ne se ferait sans l'Empereur. Mais Camaiani n'atteignit pas le but désiré, car la question des subsides, « le grand empêchement de la guerre, depuis le début », ne fut pas, cette fois non plus, résolue à la satisfaction du Pape [1], ce qui était d'autant plus pénible pour lui que sa situation financière était toujours plus désolante : il se plaignit d'avoir engagé déjà non seulement tous les joyaux, mais même ses anneaux ordinaires [2]. A Rome, tout le monde réclamait la paix [3]. L'Empereur, lui aussi, était dans de grands embarras d'argent, ainsi que Ferrante Gonzaga; aucun d'eux ne pouvait plus payer ses soldats. Le Pape était incontestablement dans la pire situation, ce qui fit qu'il se lassa le premier de la guerre [4]. Au milieu de décembre, il fit déclarer par Bertano à l'Empereur, qu'il n'était plus en état de tenir son contingent de troupes dans la haute Italie [5].

Pendant ce temps, le cardinal Verallo avait négocié avec Henri II. Le Pape chargea, le 21 décembre, Pietro Camaiani d'informer Charles V du résultat des pourparlers. Il ne se fiait pas au roi de France et priait l'Empereur de ne pas se laisser tromper, mais de faire tous ses préparatifs pour la continuation de la guerre, car un déploiement imposant de troupes était aussi propre à assurer la paix qu'une victoire sur le champ de bataille [6]. Jules III avait bien jugé Henri II.

de l'instruction datée du 3 octobre dans Druffel, I, p. 757. Sur la légation sans succès de Verallo, voy. Romier, p. 47, 53.

[1] Sur l'envoi de Camaiani, pour lequel on avait d'abord pensé à Carpi, voy. Pieper, p. 28, 146, et *Nuntiaturberichte*, XII, p. li, 88.

[2] Voy. Druffel, III, p. 240.

[3] Voy. Cugnoni, *Prose ined. di A. Caro*, p. 109.

[4] Jugement de Kupke dans *Nuntiaturberichten*, XII, p. li.

[5] *Nuntiaturberichte*, XII, p. lv, 112; voy. Gosellini dans *Miscell. di stor. Ital.*, XVII, p. 198.

[6] Voy. Pieper, p. 150; Pallavicini, p. 13, 1, et *Nuntiaturberichte*, XII, p. 115. Voy. aussi les rapports de Serristori, des 11 novembre (Camaiani tarde à partir), 4 décembre (Camaiani retenu par le Pape, car on attend

Bien que le Pape fût résolu à remplir les conditions imposées par le roi, la France et Ottavio n'en faisaient pas moins de nouvelles difficultés, car ils ne savaient que trop bien que deux places aussi fortes que Parme et Mirandole étaient très difficiles à prendre et dans leur confiance là-dessus, ils espéraient encore obtenir des conditions plus favorables. Dans ce but, le cardinal de Tournon qui se trouvait à Venise fut envoyé à Rome[1]. Il y arriva le 5 février et aussitôt commencèrent les négociations[2]. Tournon, qui était un politique universellement expérimenté et un homme de cour adroit, les conduisit très habilement; il représenta particulièrement au Pape que le Saint-Siège ne pouvait compter sur l'Empereur qui était malade et se trouvait pris dans les plus grandes complications en Allemagne; le cardinal fit également remarquer combien la question du Concile était délicate, car Charles V ne songeait qu'à relever son autorité aux dépens de celle du Pape[3]. Quoique l'Empereur commît la maladresse de laisser le Pape, son allié, dans le doute de ses intentions[4], les Français n'en n'eurent pas moins beaucoup de mal à atteindre leur but; au bout de deux grands mois, ils n'avaient encore rien obtenu. Cependant l'impossibilité de poursuivre la guerre était de plus en plus évidente. A l'extrême manque d'argent[5], se joignait la crainte qu'Henri II,

encore des nouvelles de France), 20 décembre 1551 (Camaiani partira demain). (Archives d'État à Florence.)

[1] L'instruction pour Tournon du 23 décembre 1551 dans Ribier, II, p. 360. D'après Pallavicini, p. 13, 2, on pourrait supposer que le sauf-conduit réclamé avait été refusé au card. de Tournon; le Salvus-conductus pour lui, daté du 24 décembre 1551, se trouve pourtant dans *Min. brev. Arm.* 41, LXII, n° 1046. (Archives secrètes papales.)

[2] Sur le voyage de Tournon et les négociations, voy. *Legaz. di Serristori*, 296; Druffel, II, p. 122, 176, 218, 265, 423; Masius, *Briefe*, p. 97, 100; Chiesi, p. 223; *Nuntiaturberichte*, XII, p. lvii, 175, 198, 211, 230, 241, 292; voy. Maurenbrecher, p. 281; de Leva, V, p. 312, 359.

[3] Voy. Desjardins, III, p. 297.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, t. XII, p. lviii.

[5] Jules III avait déjà tenté de subvenir à la gêne financière, en créant, dès le 20 octobre 1550, le Monte Giulio (voy. *Acta consist.* dans Archives consistoriales et les rapports de Buonanni des 21 et 25 octobre 1550 dans Archives d'État, à Florence. Voy. aussi Endemann, *Studien*, I, p. 436),

allié des princes protestants d'Allemagne, ne se séparât de l'Église. A Rome, régnaient la consternation et la colère; la ville était sans défense et le reste du territoire de l'Église n'était pas mieux assuré [1].

Les conditions, que Tournon fit en dernier lieu, étaient les suivantes : Parme restait à Ottavio Farnèse; un armistice était conclu pour deux ans avec suspension de toutes les censures; au bout de ce temps, le duc pourrait traiter définitivement avec le Saint-Siège, après que ses engagements avec la France auraient cessé; la seigneurie de Castro était rendue aux cardinaux Farnèse pour leur frère Orazio, mais les Farnèse n'y devaient tenir que juste les troupes nécessaires à la garde de la ville. Enfin Henri II était prêt à revenir au Pape, en matière ecclésiastique et à assurer de nouveau que les bulles pour les donations de bénéfices, en France, seraient expédiées à Rome, à la Daterie.

Charles V faisait tous ses efforts pour empêcher le Pape de consentir à l'accord projeté. Giovan Battista del Monte déploya également toute son influence dans le même but [2]. Cependant, toutes leurs représentations furent vaines; les embarras de la situation étaient si grands, que le Pape dut s'exécuter. Le 15 avril 1552, il fit part de sa résolution aux cardinaux, dans un Consistoire, où l'on parla aussi de la suspension du Concile [3]. Tous approuvèrent sans réserve.

mais en vain. G. Ricci, qui fut appelé d'Espagne à Rome pour diriger les finances, les trouva dans le plus triste état (voy. Mele, *Geneolagia d. famiglia Ricci*, p. 203. Archives Ricci, à Rome); il n'y put remédier. Dans une lettre à G. B. del Monte du 2 avril 1552 (*Inf. pol.*, XIX, p. 51. Bibliothèque nationale de Berlin), Jules III peint les difficultés financières qui, depuis des siècles, n'avaient pas été plus grandes. Ranke (t. I⁹, p. 269) cite un passage de cette lettre, sans indiquer où il l'a trouvée.

[1] Voy. la lettre de Monte du 13 avril 1552 dans *Nuntiaturberichte*, XII, p. 294. Jules III déclare aussi dans sa lettre au card. Crescenzi du 13 avril 1552, qui se trouve dans *Inf. polit.*, XIX, p. 59 (Bibliothèque royale de Berlin) que rien n'était encore défendu.

[2] Voy. Pallavicini, p. 13; Maurenbrecher, p. 287; *Nuntiaturberichte*, XII, p. LVIII.

[3] Voy. *Acta consist.* dans Archives consistoriales.

Le cardinal Cervini dit que si le Pape avait eu des raisons légitimes de prendre les armes, il en avait maintenant de plus légitimes encore de les déposer [1]. Le 29 avril, l'armistice fut conclu, aux conditions indiquées, avec faculté pour l'Empereur d'y accéder [2]. Le lendemain, le Pape, dans une lettre explicative à Camaiani, exposa les motifs qui l'avaient poussé à traiter avec le cardinal de Tournon : il n'avait pu attendre plus longtemps, ne voulant pas que les habitants de Rome et de l'État de l'Église fussent réduits au désespoir; l'impossibilité de conquérir Parme et Mirandole était évidente, puisque après dix mois de siège on n'avait pas encore réussi à cerner complètement la forteresse de Mirandole; à cela se joignait le danger dont les Turcs et les luthériens menaçaient l'Église et cet autre danger non moins grand, que la France devînt schismatique et luthérienne [3]. L'Empereur exprima à Camaiani son mécontentement du procédé du Pape, mais bientôt, l'explosion de la révolution en Allemagne le força à adhérer lui aussi, le 10 mai, aux conditions de la paix, que Ferrante Gonzaga lui-même avait conseillé d'accepter. La nouvelle en arriva à Rome le 15 mai. Elle y causa une joie universelle. Trois jours après, l'abbé Rosetto fut envoyé en Lombardie pour presser la conclusion de l'armistice [4]. L'exil du cardinal Alessandro Farnèse prit fin : le 7 juin 1552, il revint à Rome, où le Pape le reçut très gra-

[1] C'est ce que rapporte Capilupi le 16 avril 1552; voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. LV; voy. p. 303.

[2] Les capitoli dell'accordo di Parma, datés du 29 avril 1552, furent imprimés dès le seizième siècle dans les *Lett. di princ.*, t. III, p. 211. Cela a échappé à Kupke, qui les réimprime d'après une copie, avec la fausse date « 25 avril » dans les *Nuntiaturberichte*, XII, p. 365. Voy. aussi Coggiola, *Farnesi*, p. 7. Par bref du 18 mai, Silvester de Giliis reçut mission de préparer une réception honorable, dans l'État de l'Église au card. de Tournon, retournant en France. *Min. brev. Arm.* 41, LXIV, n° 33. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 324; voy. aussi la lettre de G. B. del Monte, dans Chiesi, p. 226.

[4] Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. LXI, 327, 334, 339, 354; voy. Pieper, p. 32, et Coggiola, *Farnesi*, p. 9. R. Baglione reçut par bref du 18 mai 1552 l'ordre d'évacuer Castro. *Min. brev. Arm.* 41, LXIV, n° 333. (Archives secrètes papales.)

cieusement. Ls 25 juin, arriva l'ambassadeur extraordinaire de France, Lanssac, apportant ratification de l'armistice par Henri II [1]. Bientôt après, la représentation diplomatique du Saint-Siège fut rétablie à la cour de France et Prospero Santa Croce en fut chargé. Le nouveau nonce put, dès septembre, annoncer à Rome qu'Henri II avait renoncé aux tentatives hostiles à la papauté, qu'il avait fait prévoir dans son édit de septembre 1551, et avait donné la preuve de son bon vouloir par son attitude envers Charles du Moulin [2].

La joie que ces nouvelles causèrent et qu'apporta la fin de cette coûteuse [3] et dangereuse guerre dut faire comprendre au Pape à quel point il avait échoué dans les tentatives ecclésiastiques et politiques qui avaient rempli les deux premières années de son pontificat. Ce sentiment déprimant commença à paralyser notablement son énergie [4]. Il est faux que le Pape ait cessé dès lors de « s'adonner sérieusement à la politique » et que dans la superbe villa de la Porta del Popolo il se soit abandonné à une vie épicurienne, « oubliant le reste du monde [5] ». Sans parler de la très considérable mais peu bruyante activité que Jules III déploya, dans la deuxième partie de son règne, en matière ecclésiastique et dans le sens d'une réforme catholique [6], il a aussi pris part aux questions politiques brûlantes et travaillé énergiquement, quoique sans succès, au rétablissement de la paix dans la Chrétienté. Son attitude de neutralité déplut naturellement aux Français aussi bien qu'aux Impériaux, car chacun de ces deux partis escomptait de

[1] Voy. Romier dans *Mél. d'archéol.*, XXXI (1911), p. 11.

[2] Voy. Pieper, p. 42, et Romier, *la Crise gallicane*, p. 55.

[3] La solde des troupes coûta 30 000 écus; voy. Balan, *Mirandola*, p. 48.

[4] Voy. Pieper, p. 40.

[5] Ranke, *Paepste*, t. I[9], p. 180; d'après celui-ci, Beaufort (*Hist. des Papes*, t. IV, p. 191) et tous les historiens ultérieurs, notamment Brosch (I, p. 145) et tout récemment encore Lanciani (III, p. 133). De Leva (V, p. 114) est encore plus inexact, quand il représente Jules III, dès le début, comme alieno dai negozi di stato. Reumont (III. p. 2, 511), dès 1870, jugeait bien plus équitablement Jules III. Sur ce que dit Muratori, voy. G. Catalani, *Prefaz. aux Annali X de Muratori* (1764), XXXV.

[6] Voy. le chapitre qui suit.

gros avantages personnels de la présence du Pape dans son camp[1]. Ce sont eux qui reprochèrent à Jules III de fuir les affaires pour mener une vie oisive dans sa belle villa[2]. Il n'est pas douteux que le Pape avait d'excellentes raisons de ne pas trop se mêler aux troubles de l'Italie. La guerre de Parme lui avait suffisamment appris qu'il n'avait guère à y gagner. Cette cruelle expérience l'avait rendu attentif à éviter de participer dorénavant à des luttes semblables. Mais des raisons d'un ordre plus élevé encore l'en devaient détourner. Comme père de la Chrétienté, le Pape devait le plus possible se tenir à l'écart des partis, car ce n'était qu'ainsi qu'il pouvait exercer efficacement son rôle de médiateur pacifique[3]. Son activité dans ce sens est visible : c'était lui qui préparait lui-même la plupart des instructions pour ses envoyés et légats et qui dictait à ses secrétaires[4], bien qu'il eût des attaques de plus en plus fréquentes de goutte[5].

[1] La neutralité valut au Pape de violents reproches, des deux côtés; c'est ce qui arriva dans une congrégation des cardinaux du 4 septembre 1553, où les cardinaux impériaux Alvarez de Tolède et Carpi, sous prétexte des alliances d'Henri II avec les Turcs, voulaient forcer le Pape à un acte antifrançais (voy. le rapport de Serristori du 5 septembre 1553. Archives d'État, à Florence). En mai de l'année suivante, le cardinal du Bellay et l'ambassadeur de France, Lanssac, se plaignirent; voy. *Nonciat. de France*, I, p. 59.

[2] Voy. dans *Nonciat. de France*, I, p. XLIII, des rapports florentins, dont l'écho se retrouve chez ADRIANI (VIII, p. 1) écrivant au nom de Cosme Ier (voy. MONDAINI, *Adriani*, Firenze, 1905, p. 41), ainsi que chez SEGNI (XIII, p. 829) et PANVINIUS, ami des Farnèse (MERKLE, II, p. 148).

[3] Voy. ANCEL dans les *Nonciat. de France*, I, p. XLIII. Dans l'instruction pour Gir. Muzzarelli du 21 janvier 1554, Jules III explique très ouvertement comment il s'est laissé entraîner à la guerre contre Parme; PIEPER, p. 174.

[4] Voy. la lettre de Monte du 7 juillet 1552 dans PIEPER, p. 41.

[5] Combien souvent le Pape fut frappé de cruels accès de goutte, auxquels se joignirent aussi du catarrhe et des désordres causés par l'absence de diète, c'est ce dont témoignent les rapports des ambassadeurs. Voy. notamment les lettres de Serristori des 7, 14 et 20 juin, 10, 11 et 24 octobre 1552; 4 janvier, 29 mars, 9 juin, 6 et 9 juillet 1553; lettres de l'archevêque de Trani, Bart. Serristori des 19, 22, 23, 24 octobre, 2 novembre 1553; lettres de B. Justo du 16 novembre 1553; lettres de A. Serristori des 7, 17, 18, 19 février, 3, 8, 14, 15, 27 mars 1554; lettres de B. Justo des 24 et 26 février 1554; lettres de A. Serristori des 10 juin et 21 juillet 1554; lettre de B. Justo du 15 septembre 1554, toutes aux Archives d'État, à Florence. Sur les médecins de Jules III, voy. outre MARINI, I, p. 395; HAESER, II³, p. 26;

Le mauvais état de santé du Pape, qui, en novembre 1553, fit prévoir à bref délai l'éventualité d'un conclave [1], ainsi que la situation politique de plus en plus désolante et troublée, firent tomber peu à peu l'activité des premières années du règne et finirent par amener le Pape à se lasser même de ses efforts pour la paix. Tout d'abord, pourtant, il déploya un grand zèle pour ramener la paix entre l'Empereur et la France, malgré le peu de succès que pouvait avoir sa médiation.

Peu après la conclusion de l'armistice, Jules III écrivit, le 6 mai 1552, une lettre autographe à Henri II, pour l'engager à la paix avec Charles V [2]. Mais le roi de France était bien éloigné de prêter l'oreille à cette invitation, d'autant plus qu'à ce moment, par ses conspirations avec les Turcs, il espérait porter un coup décisif à l'Empereur [3]. Le Pape n'envoya pas moins des nonces pour provoquer une suspension d'armes entre ces deux acharnés rivaux. A Henri II il envoya, comme nonce ordinaire, Prospero Santa Croce, à Charles V, Achille de Grassi. Leurs représentations ne furent pas entendues [4]. La furie de la guerre faisait rage

Carus, *Gesch. der Zoologie,* 359; Graetz. IX, p. 345, 350; Rieger, II, p. 144; Masius, *Briefe,* p. 67; *Atti per la provincia di Romagna,* série 3, I, p. 422. Dans les *Min. brev. Arm.*, 41, LVI, n° 456 : Nomination d'Aug. Ricchi de Luca, médecin, au traitement annuel de 200 scudi, 21 mai 1550; n° 513 : Nomination de Theoder. de Sacerdotibus (Hebreus), médecin, 7 juin 1558; LIX, n° 39 : Appel de Io. de Aguilera thesaur. Salamant., mag. in medic. à Rome, 26 janvier 1551. (Archives secrètes papales.) *Ibid.*, *Arm.* 44, IV, n° 25 : Appel de Franc. Fregmelia, doct. medic. à Rome, 5 janvier 1555. Dans les *Intr. et Exit.* de 1554-1555 se trouvent des comptes pour trois médecins de Jules III : A. Ricchi, Giambatt. Cannani et Damiano Valentini (Cod. vat. 10605 de la Bibliothèque Vaticane). Le médecin Tommaso Rangoni, de Ravenne, dédia en 1580 à Jules III son œuvre De vita hominis ultra CXX annos protrahenda; voy. Il-deb rando della Giovanna, come l'uomo può vivere più deCXX anni, Piacenzia. (Publication de noces.)

[1] Voy. *Nonciat. de France,* I, p. 68.

[2] Voy. le texte dans *Inf. polit.*, XII, p. 79, de la Bibliothèque royale de Berlin.

[3] Voy. Charrière, t. II, p. 201; Zinkkisen, t. II, p. 876.

[4] Voy. sur les deux missions, Pieper, p. 31, 156. Prospero Santa Croce était étroitement lié avec le cardinal A. Farnèse. Son choix était donc très significatif; voy. Romier dans *Mel. d'arch.*, XXXI, p. 13.

plus que jamais. Au milieu de juillet, parut devant Naples une flotte turque commandée par le chef pirate Dragut et l'ambassadeur français Aramont; elle ne put heureusement faire beaucoup de mal, car la flotte française arriva trop tard [1].

Une autre entreprise réussit brillamment à Henri II. Le 27 juillet 1552, les Siennois se soulevèrent aux cris de « France, Victoire, Liberté! » et forcèrent la garnison espagnole à la retraite [2]. La nouvelle République se constitua aussitôt sous la protection de la France. Rien ne pouvait être aussi agréable à Henri II que cette révolution, car non seulement elle menaçait la position de l'Empereur en Italie, mais encore semblait devoir tenir en échec le Pape ainsi que Cosme de Médicis [3].

Le contre-coup des troubles éclatés en Toscane se fit aussitôt sentir à Rome. Au milieu d'août 1552, les bruits les plus fous s'étaient répandus, accusant les Espagnols de préparer un nouveau sac, tout cela dans le but probable de mettre le Pape dans une posture difficile en face de l'Empereur [4]. Comme les troubles de Sienne menaçaient sérieusement la tranquillité de l'État de l'Église, le Pape, dont les finances avaient été complètement épuisées par la guerre de Parme, se trouva dans une situation très critique. Résolu à rester neutre dans la guerre qui se préparait, il lui fallait songer à empêcher que la guerre, avec tous ses fléaux, se répandît dans l'État de l'Église. En conséquence il ordonna l'enrôlement de 4000 hommes [5]. L'angoisse et le trouble montèrent à Rome, lorsqu'à la fin du mois arrivèrent les

[1] Voy. Charrière, t. II, p. 209; Jules III, par bref du 25 août 1552, appuya les préparatifs de Charles V contre les Turcs. *Min. brev. Arm.*, 41, LXV, n° 565. (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. Reumont, *Toskana*, I, p. 181.

[3] Voy. Reumont, t. III, p. 2508.

[4] Voy. le rapport de Serristori du 15 août 1552. (Archives d'État, à Florence.) Ipp. Capilupi désigne aussi, dans son rapport au cardinal Gonzague du 18 août 1552 (Archives Gonzague), Camillo Orsini comme l'auteur de ces bruits.

[5] Voy. le rapport de Serristori du 21 août 1552. (Archives d'État, à Florence.)

pires nouvelles sur les progrès des Turcs en Hongrie[1].

Le 13 août 1552, Jules III avait envoyé le cardinal Mignanelli à Sienne, pour y coopérer à l'établissement de la nouvelle constitution, assurer le calme et l'indépendance de la République et s'y opposer à la dangereuse immixtion de l'étranger. En sa qualité de Siennois, Mignanelli paraissait plus apte qu'aucun autre à cette difficile mission. Mais en dépit de toute sa bonne volonté, le cardinal n'aboutit pas[2]; le 28 septembre, Jules III dut le rappeler[3]. Il fut aisé de prévoir la tournure qu'allaient prendre les événements, lorsque, le 1er novembre 1552, le cardinal d'Este, tout dévoué aux intérêts français, arriva à Sienne comme gouverneur pour le compte d'Henri II[4]. Une alliance offensive et défensive et le placement de nouvelles troupes françaises à Sienne montrèrent que les Français étaient résolus à s'y fortifier[5]. Pedro de Toledo, vice-roi de Naples, se prépara, avec toutes ses forces, à les en chasser. Ainsi, à peine l'incendie était-il éteint à Parme, qu'il en éclatait un nouveau dans l'Italie centrale.

Jules III avait chargé, fin septembre, une commission de quatre cardinaux, de préparer un arbitrage entre Charles V et Henri II. Il espérait encore empêcher de nouveaux bouleversements en Italie et il en délibéra, à maintes reprises, avec les cardinaux de Cupis, Pacheco, Verallo, Puteo, Cicada et Mignanelli[6]. Comme il savait bien que le vice-roi

[1] Voy. le rapport de Serristori du 28 août 1552. *(Ibid.)* Voy. Hub rt, IV, p. 173.

[2] Voy. *Legaz. di* Serristori *311*; Adriani, IX, p. 3; Reumont, *Toskana*, I, p. 187.

[3] *Min. brev. Arm.*, p. 41, t. LXV, n° 636. (Archives secrètes papales.)

[5] D'après un rapport chiffré d'Ipp. Capilupi au card. E. Gonzaga du 19 octobre 1552, Dandino doit avoir dit que le card. Farnèse avait aussi brigué pour la place qu'Este obtint. (Archives Gonzague.)

[4] Sozzini, p. 92.

[6] Voy. les rapports de Serristori des 16 et 28 septembre et du 3 octobre 1552. (Archives d'État, à Florence.) Raynald, 1552, n° 44; Druffel, II, p. 766, 778, 790. Le card. Pacheco dans une lettre au card. Madruzzo, de Rome, 20 septembre 1552 (Archives d'Innsbruck), proclame le désir du Pape de préparer la paix.

de Naples poussait l'Empereur à une entreprise contre Sienne, il envoya, fin novembre, Bernard de Médicis à Pedro de Toledo, pour lui conseiller d'attendre, avant de mettre ses troupes en marche. Mais celui-ci persista dans son dessein[1].

A Rome, où le souvenir du terrible sac de 1527 était encore vivant, s'élevèrent de nouveau, en décembre, de sérieuses craintes, au sujet des intentions hostiles des Espagnols sur la ville. Le Pape, d'accord avec les cardinaux, fit prendre des mesures de précaution, qui soulevèrent les plaintes du parti espagnol à Rome et du vice-roi. On put cependant être satisfait de ce côté, car Jules III fit à mauvaise fortune bon visage et, malgré sa « neutralité », permit aux troupes espagnoles de traverser l'État de l'Église. Les mesures qu'il prit n'eurent pour but que d'éviter des coups de force et des troubles sur son propre territoire[2]. A la dernière heure encore, il envoya, fin décembre, Achille de Grassi à Naples pour essayer de pacifier le vice-roi, mais ce fut en vain[3].

Dans les premiers jours de la nouvelle année 1553, Garcia de Toledo, fils du vice-roi, partit de Naples avec le gros de l'armée espagnole et traversa l'État de l'Église, en se dirigeant vers Cortone; son père se rendit avec 30 galères et 5 500 Espagnols, par Civitavecchia à Livorno[4], Camillo

[1] Voy. sur cet envoi PIEPER, p. 45.

[2] Voy. outre la lettre de *Lasso* dans DRUFFEL, II, p. 831, 840, le Diario di Cola Coleine (Bibliothèque Chigi); CARO, *Lettere publ. da Mazzuchelli*, t. II, p. 98; rapports de Serristori des 17, 18 et 19 décembre 1552; dans celui du 19, on lit : Tornò S. B^ne a alterarsi grandemente sopro l'haverle questa mattino in consistorio replicato il card. S. Jacomo et Burgos che la faceva male a armare dolendosi del modo che si era proceduto seco (Archives d'État, à Florence). Le bref pour l'episc. Nepes. (P. A. de Angelis) et abb. Breregno, concernant commissariatus ad hospitandum pedites et equites, quos vicerex Neapolis in Hetruriam mittet, est daté du 15 décembre 1552. *(Min. brev. Arm.*, 41, LXVI, n° 811. Archives secrètes papales). Sur les préparatifs d'alors, voy. aussi *Quellen und Forschungen des Preuss. Histor. Inst.*, VI, p. 101.

[3] Voy. RAYNALD, 1553, n° 23 et PIEPER, p. 45.

[4] Voy. ADRIANI, IX, p. 4; SOZZINI, p. 93; GALUZZI, p. 200; REUMONT, *Toskana*, I, p. 189.

Orsini avait mis Rome en état de défense[1]. Le Pape, qui était au lit alors d'un accès de goutte, chercha à protéger ses sujets contre les misères, que la marche des Impériaux entraînait avec elle[2]. Il chargea le cardinal Alvarez de Tolède d'amener les chefs de l'armée espagnole à une suspension d'armes[3]. Cette démarche n'eut pas de résultat; l'Empereur approuva la décision de son vice-roi. Comme le dit l'ambassadeur vénitien, Charles V laissa agir Pedro de Tolède, pour ne pas se donner l'air d'avoir été découragé et épuisé par son échec devant Metz[4].

La neutralité bienveillante, que le Pape témoignait aux Impériaux, leur suffisait d'autant moins que, sur la représentation de l'ambassadeur de France, le passage à travers l'État de l'Église fut également permis à un capitaine d'Henri II et à ses soldats[5]. Ceux-ci, qui connaissaient le caractère de Jules III, crurent que celui-ci ne prendrait une attitude décidée, que si la victoire se dessinait irrévocablement d'un côté. Les partisans de l'Empereur furent alors très ennuyés de ne pas avoir à Rome un ambassadeur espagnol assez habile pour maintenir étroitement unis les cardinaux de ce pays[6]. A la grande joie du parti français, une grande dispute éclata, en mars 1553, entre le Pape et le cardinal Juan Alvarez de Tolède. Cette querelle fut à la vérité

[1] Voy. les rapports de Serristori des 4 et 10 janvier 1553. (Archives d'État, à Florence); FIRMANUS, p. 499; voy. aussi les rapports de Christof. Trissino au card. Madruzzo, de Rome, 8 et 15 janvier 1553 (Archives d'Innsbruck) et Diario di Cola Coleine. (Bibliothèque Chigi.)

[2] Voy. les brefs à Orvieto du 9 janvier et au card. Savelli, légat de la Marche, du 13 janvier 1553 dans *Min. brev. Arm.*, 41, LXVII, n[os] 15 et 27; *ibid.*, n° 30 à Abb. Brisegno : Mesures pour l'hébergement de l'armée impériale, 14 janvier 1553. Voy. n[os] 42 et 43 à l'episc. Nepes. et card. S. Clementis du 19 janvier. Le pape s'excusait près du vice-roi, par un bref très amical du 19 janvier 1553 (n° 18), de ne pouvoir le saluer à sa prochaine arrivée à Civitavecchia. (Archives secrètes papales.)

[3] Card. Burghensi, 14 janvier 1553, *ibid.*, n° 31.

[4] *Venet. Depeschen*, II, p. 593.

[5] Voy. les brefs à Asc. della Corgna et au card. Fulvio della Corgna du 15 janvier 1553. *Min. brev.*, XVII, n[os] 32 et 33. (Archives secrètes papales).

[6] Voy. le rapport chiffré de Serristori du 1[er] février 1553. (Archives d'État, à Florence.)

apaisée, mais amena l'éloignement temporaire du cardinal, de la Curie[1]. Pendant ce temps, les fortifications de Rome furent si bien poussées, que la ville parut tout à fait à l'abri; on espérait, dans deux mois, rendre le Borgo tout à fait imprenable[2].

Au début de février 1553, le bruit avait couru à la Curie que deux ambassadeurs allaient être envoyés pour préparer la paix entre l'Empereur et le roi de France. Mais on se contenta tout d'abord d'envoyer des courriers aux nonces qui résidaient près de ces deux princes[3]. Un mois après, pour apaiser les troubles de Sienne, on envoya Onofrio Camaiani à Florence et Federigo Fantuccio à Sienne[4]. Dans un Consistoire du 3 avril 1553 eut lieu ensuite la nomination de deux cardinaux-légats, ainsi qu'il avait été projeté, dans l'été et l'automne de la précédente année[5]. Dandino devait aller chez l'Empereur, Capodiferro vers Henri II. Ils avaient pour mission de déclarer au nom du Pape, que celui-ci, uniquement préoccupé de ses devoirs de père de la Chrétienté, n'avaient pas d'autre intérêt que le rétablissement de la paix et le bien général. Il s'offrait en conséquence comme médiateur[6]. Dandino quitta la Ville Éter-

[1] Voy. là-dessus MASIUS, *Briefe*, p. 121 et les rapports de Serristori des 11, 13 et 21 mars 1552. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Voy. lettre de Serristori du 4 janvier 1553. Le 11 janvier celui-ci écrit : Qui si attende a fortificar Borgo con far bastioni e fossi, dove ci sono a lavorare da 400 guastatori; et le 14 mars : Ogni giorno il s. Camillo Orsini va crescendo il numero delli guastatori per la fortificatione di Borgo, il quale vuole che in duoi mesi sia inespugnabile. D'après le rapport de Serristori du 23 mars le nombre des guastatori était de 700. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Serristori, 1er et 6 février 1553. (Archives d'État, à Florence.)

[4] Sur ces deux missions, voy. PIEPER, p. 46. Le Memoriale pour Camaiani est aussi au Cod. ottob. 1888, p. 1, de la Bibliothèque Vaticane. Le départ de O. Camaiani eut lieu le 2 mars (voy. lettre de Serristori du 2 mars 1553. Archives d'État, à Florence). Les brefs à Sienne, Termes et au card. d'Este, concernant Fantuccio sont du 28 mars 1553. *Min. brev.*, LXVII, nos 231-233. (Archives secrètes papales.)

[5] Voy. RAYNALD, 1552, n° 44; PIEPER, p. 50.

[6] Sur l'envoi des deux légats, voy. outre les rapports de Serristori des 29 mars, 3, 6 et 8 avril 1553 (Archives de Florence) et la lettre de Capilupi du 3 avril 1553 (Archives Gonzague), RAYNALD, 1553, n° 18; FIRMANUS,

nelle le 14 avril, Capodiferro partit deux jours plus tard [1].

En mai, le Pape s'efforça encore, par des messages réitérés à Sienne, de mettre fin à la « malheureuse et barbare » guerre qui régnait là-bas entre Impériaux et Français [2]. Au début de juin, Jules III, qui nomma vers cette époque le duc d'Urbin capitaine général de l'Église [3], se rendit à Viterbe pour s'y aboucher avec les délégués siennois [4]. Les espérances, qu'avaient fait concevoir cette démarche [5] ne se réalisèrent pas, par suite de l'opposition du cardinal d'Este. Celui-ci était déjà informé qu'un changement de l'état de choses se préparait [6]. L'événement se produisit bientôt. Les Impériaux, menacés à Naples par une flotte turque, furent contraints à y renforcer leur garnison, ce qui les obligea à abandonner le 15 juin le siège de Sienne [7]. La question siennoise, qui avait pris un développement si inattendu, était donc loin d'être résolue.

Pendant ce temps, les deux légats pour la paix étaient

p. 500, et surtout Pieper, p. 50, 161, 166. Un imprimé rare de la Bulla facultatum H. card. Imolensis (3 avril 1553), Lovanii 1553, est au Bristish Museum de Londres.

[1] Voy. Firmanus, p. 500, et lettre de Serristori du 14 avril 1553. (Archives d'État, à Florence; voy. *Nonciat. de France*, I, p. 28, et Kupke dans *Quellen und Forsch. des Preuss. Histor. Inst.*, IV, p. 82.

[2] Sur les missions de G. A. Vimercato et du card. N. Gaetani, voy. Sozzini, p. 131, 135, 137 et Pieper, p. 45. Nombreux brefs sur l'envoi de G. A. Vimercato dans *Min. brev. Arm.*, 41, LXVIII, n[os] 326, 340. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. Firmanus, p. 501.

[4] Voy. outre Sozzini, p. 139; Adriani, IX, p. 4, et *Carte Strozz.*, I, p. 500, les rapports de Serristori, du 2 juin 1553 (le Pape va aujourd'hui à Viterbe; va con speranza grande di concludere l'accordo perchè l'ambasciatore Franzese glc lo promette certo; oltre che per una lettera che scrive un agente del card. di Ferrara da S. Germano al legato S. Giorgio si vede che il re lo desidera) et les lettres de Viterbe du 6 (Délibération avec les cardinaux) (Accès de goutte du Pape) et 17 juin (Demain, retour à Rome). (Archives d'État, à Florence.)

[5] Voy. rapport de Serristori du 3 juillet 1553 sur le Consistoire de ce jour. (Archives d'Etat, à Florence.)

[6] Voy. Pieper, p. 49.

[7] Sozzino p. 143. Le Pape permit aux Impériaux de passer par l'État de l'Église. *Min. brev.*, LXVII, n[os] 406, 415, 427. (Archives secrètes papales.)

arrivés, mais ils ne réussirent à rien [1]. Il sembla même que l'exaspération dont Charles V et Henri II étaient animés l'un vis-à-vis de l'autre était devenue encore plus violente. Les nouvelles des légats étaient si désolantes, que la congrégation générale des cardinaux proposa leur rappel. Le 31 juillet, sur l'ordre du Pape, l'affaire revint encore en délibération devant une commission particulière de cardinaux, composée de six membres : Carpi, Puteo, Pighino, Avarez de Tolède, Sermoneta, Cupis. Cupis se prononça résolument pour le rappel. Carpi s'y opposa et fit valoir le bonheur croissant de l'Empereur, qui forcerait Henri II à s'amender. La plupart des cardinaux furent de cet avis [2]. Le 1er août, le Pape se prononça, lui aussi, dans le même sens; la mission de paix des légats fut prorogée de deux mois [3].

Dandino parvint avec peine à déterminer l'Empereur à formuler ses conditions de paix. Celles-ci furent telles, qu'Henri II refusa d'y répondre. Là-dessus les légats repartirent pour Rome au commencement d'octobre [4].

Ils voyagèrent lentement. Dandino, de retour le 3 décembre dans la Ville Éternelle [5], put y remarquer quel fâcheux contre-coup y avait la guerre siennoise. Dans la très nombreuse colonie florentine à Rome, il y avait beaucoup d'émigrés et d'adversaires des Médicis. Les espérances de ces gens, qui restaient tenacement fidèles à leur vieil idéal, se ravivèrent, lorsqu'à la fin de l'année, Piero Strozzi [6], nommé commandant français à Sienne, à la place de Termes, arriva à Rome, où il convint avec le Pape de la

[1] Voy. Gachard, Archives du Vatican, p. 53, et *Biogr. nat.*, III, p. 804; Masius, *Briefe*, p. 122; *Venet. Depeschen*, II, p. 603; Pieper, p. 52.

[2] Voy. le rapport explicatif de Serristori du 31 juillet 1553. (Archives d'État, à Florence.) Voy. Turnbull, *Queen Mary*, n° 4.

[3] Ha giudicato S. Stà doppo d'haver udito i pareri et voti delle due congregationi generale et particulare esser meglio che i legati restino che richiamarli. Serristori, le 1er août 1553. (Archives de Florence.) Voy. Pieper, p. 54.

[4] Voy. Pieper, p. 54-55.

[5] Firmanus, p. 501.

[6] Voy. Coppini, P. Strozzi nell'assedio di Siena, Firenze, 1902.

prolongation de l'armistice dans les affaires de Parme[1].

L'année 1554 apporta la décision au sujet du sort de Sienne. Le plus fin de tous les politiques de l'Italie d'alors, Cosme de Médicis, qui s'était lié, le 25 novembre 1551, par un traité secret avec l'Empereur, se livra à un insolent coup de main contre la République voisine. Le 26 janvier 1554, ses troupes s'emparèrent du fort de Camullia, qui se trouvait immédiatement aux portes de Sienne. Son entreprise, déclara le duc aux Siennois, n'avait d'autre but que de leur rendre la liberté et l'indépendance, que les Français leur avaient ravies. La République ne se laissa pas prendre à cette hypocrite bienveillance. Les Siennois s'armèrent avec une résolution qui allait jusqu'à la mort pour la défense de leur indépendance; une guerre cruelle commença aussitôt qui fut menée des deux côtés avec une vigueur et une ténacité sans exemple[2].

Lorsqu'en mai 1554, un nouveau nonce eut été envoyé en France, en remplacement de Prospero Santa Croce, dans la personne de Sebastiano Gualterio, celui-ci, en dehors de sa mission principale, qui était de recommander à Henri II de signer la paix avec Charles V, avait encore reçu l'ordre particulier d'offrir la médiation du Pape dans la question siennoise. L'instruction signalait surtout l'immense dommage que la guerre de Sienne apportait à l'État de l'Église. Pour la défense de Rome et des autres possessions du Saint-Siège, le Pape avait eu à dépenser 150 000 écus; la solde du duc d'Urbin, comme capitaine général de l'Église, exigeait une dépense annuelle de 30 000 écus; de plus, tous les liens et tout le commerce par terre et par mer étaient interrompus. L'instruction mentionnait aussi la neutralité du Pape, qui

[1] La prorogation de l'armistice (voy. Barb. 2392, p. 166. Bibliothèque Vaticane) fut signée le 3 février 1554 par le card. du Bellay et Lanssac, ratifiée le 3 mars par Henri II et remise au Pape le 26 avril (voy. Sauzé, p. 374, et Coggiola, *Farnesi*, p. 14); par bref du 27 avril 1554, Jules III en informa O. Farnèse. (*Min. brev. Arm.*, 41, LXX, n° 233. Archives secrètes papales.) Le 29 avril, partit le Breve assolutorio pour O. Farnèse. Voy. Coggiola, p. 15, 254.

[2] Voy. *Nonciat. de France*, I, p. 22.

avait permis aux partisans de la France de tirer de l'État de l'Église ce qui leur était nécessaire pour la guerre et d'enrôler des hommes[1]. C'était vrai. Mais, d'un autre côté, il n'y avait pas à se dissimuler que la « neutralité pontificale » avait eu en général une couleur plutôt impériale. Cela venait non seulement de l'ancienne prédilection du Pape pour Charles V, mais encore et surtout de ses excellentes relations avec Cosme Ier[2]. Ces relations avaient été, il est vrai, fort altérées, en juillet 1554, lorsque Jules III eut la faiblesse de permettre aux troupes françaises destinées à secourir Sienne, de traverser l'État de l'Église. A cela vinrent s'ajouter de graves mésintelligences avec l'ambassadeur florentin Averardo Serristori[3]. L'ancienne harmonie fut pourtant vite rétablie, lorsque le frère du Pape, Baldovino, félicita le duc de la brillante victoire que ses troupes avaient remportée le 2 août 1554, sur Piero Strozzi à Marciano[4].

D'octobre 1554 à la fin de janvier de l'année suivante, Jules III s'était encore employé en vain à une solution pacifique de la question siennoise[5]. Il ne vécut pas jusqu'à la chute de la République. La goutte et une diète imprudente amenèrent sa fin, après une courte maladie, le 23 mars 1555[6].

[1] Sur la faiblesse incroyable de Jules III et sa neutralité, voy. REUMONT, III, p. 2, 509.

[2] Par bref du 27 décembre 1551, Jules III avait envoyé au duc une épée consacrée et un chapeau. *Min. brev.*, LXII, n° 1054; voy. *ibid.*, LXVI, n° 763, un bref très caractéristique sur ses relations intimes avec Cosme Ier, du 29 novembre 1552. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. là-dessus DESJARDINS, III, p. 343; GORI, *Arch.*, I, p. 28; *Riv. Europ.*, VI (1878), p. 629. *Arch. stor. Ital.*, série 4, t. II p. 12 et *Nonciat. de France,* I, p. 55. Que Jules III eût déjà réclamé le rappel de Serristori, c'est ce qui ressort du bref à Cosme Ier du 16 juin 1554, bref inconnu jusqu'ici, *Min. brev. Arm.*, 41, LXXI, n° 342. (Archives secrètes papales.)

[4] *Nonciat. de France*, t. I, p. 84. Baldovnio et le gouverneur de Rome illuminèrent leurs palais pour fêter cette victoire; voy. DIARIO *di Cola Coleine*, Bibliothèque Chigi.

[5] Voy. *Nonciat. de France,* I, p. XLIX. A. Agostini, envoyé à l'Empereur en janvier 1551, devait montrer à celui-ci la nécessité de la paix avec la France (voy. PIEPER, p. 68); voy. aussi PALANDRI, p. 83, sur les plaintes de Jules III touchant l'attitude de Cosme Ier.

[6] L'état de santé de Jules III était déjà si précaire, dans l'automne de 1554,

Dans les grottes de Saint-Pierre on voit le sarcophage. tout simple avec cette seule inscription : « Pape Jules III », qui recouvre ses restes[1]. Ce n'est point par hasard que ce Pape n'a pas de tombeau particulier, car son règne ne laissa pas de trace profonde. Il n'a pas réalisé les espérances qu'avaient fait concevoir son activité comme cardinal et le zèle qu'il déploya comme Pape, au début de son pontificat.

Il n'a à peu près rien de commun que le nom avec le grand pape Jules II. Et cela est exact, non seulement au point de vue de son mécénat, mais d'une façon générale. Les traits qui caractérisèrent particulièrement Jules II : la personnalité, la force et l'énergie, lui firent entièrement défaut. Sanguin, prompt à changer d'opinion, facile à influencer et très craintif, il ne sortit pas de l'hésitation et

que Serristori jugeait que le moindre accident pouvait amener la mort (rapport du 29 septembre 1554. Archives de Florence.) Le 22 février 1555, le Pape fut repris de la goutte (voy. Massarelli, p. 247) et dut s'aliter. Il perdit ses forces, car les médecins lui ordonnèrent une sévère diète, qui ne convenait pas à son estomac habitué à de copieux repas (voy. Panvinius dans Merkle, t. II, p. 248). L'évêque de Pavie écrit le 18 mars : S. S[ta] gia sono 32 giorni che sta in letto senza periculo, ma debole et senza appetito et come esso dice in termine, se gli soprogiungesse alcuno accidente che forse la fariano male (Archives d'État, à Florence); cependant, le 9 mars, on espérait encore qu'il se relèverait bientôt (N. S. tuttavià continua nella sua indispositione, ma non pero più grave sperandosi che presto sia per convalersi. G. Maggio, le 9 mars, Archives d'État, à Bologne); le 16, Serristori écrit : N. S. se bene è assai abattuto sta pero assai quieto in modo che presto si dovera levar da letto Le 19 mars, l'état du Pape devint inquiétant, le 21, désespéré. Voy. là-dessus, outre Massarelli, les lettres de Fulgenzia Gianettini des 21 et 22 mars (Archives d'État, à Bologne) et les rapports de Serristori des 19, 21 et 22 mars (Archives d'État, à Florence); le passage de la lettre du 22 sur la désillusion des neveux, qui ne purent obtenir ce qu'ils voulaient du mourant, est imprimé dans *Nonciat. de France*, I, p. xliv. Le 22 mars, a hore 20, F. Gianettini mande : La notte passata alle 7 hore, S. Stà udi messa et confessò et reconciliato piglió il s[mo] sacramento della communione et li a poco chiedí l'estrema untione, qu'il reçut. Aujourd'hui tous les cardinaux se rendent auprès du Pape, qu'on ne peut plus soutenir (Archives d'État, à Bologne) *ibid.*, l'annonce de la mort écrite à hore 19 immédiatement après le décès. Voy. aussi *Acta consist.* dans Gulik-Eubel, p. 34. J. voy. Meggen dans *Arch. für schwein. Reform-Gesch.*. III, p. 514; les rapports portugais dans *Corpo dipl. Port.*, VIII, p. 375.

[1] Voy. Dionysius, *Crypt. Vat. tab.*, LV; Turrigio, p. 387; Forcella, VI, p. 70; Dufresne, p. 91.

de l'irrésolution. Son époque, pleine des plus rudes contrastes, aurait exigé un caractère ferme et inflexible; un Jules III n'était aucunement né pour des circonstances difficiles. Paul IV, plus tard, a rudement qualifié sa souplesse et sa dépendance vis-à-vis des Impériaux : Jules III n'était pas le maître à Rome et il a dû faire ce que les Espagnols voulaient[1]. Il est vrai que Jules commit une faute fatale, en se laissant entraîner à la guerre contre Ottavio Farnèse, qui eut pour conséquence une grave diminution financière et morale du Saint-Siège[2].

Il est évident que le Pape ne comprit pas l'extrême gravité de la situation créée à l'Église par le grand schisme du Nord. Il n'eut pas suffisamment conscience de ce que les temps étaient changés. Chaque jour, de nouveaux coups étaient portés à l'Église, déjà saignante de mille blessures, par des ennemis exaspérés et des enfants insoumis. On est très péniblement impressionné de voir que Jules III, au lieu de se recueillir, se soit complu avec une sorte de naïveté, comme avaient fait les grands seigneurs de la période de la Renaissance, à des comédies, à des bouffonneries et aux jeux de cartes. L'*Hilaritas publica* (allégresse générale) que célèbre une de ses médailles[3] était déplacée en un temps où le fidèle chroniqueur catholique Johann Oldecop mettait au-dessus de sa maison d'Hildesheim l'inscription : « La vertu a cessé, l'Église est ébranlée, le clergé s'égare, le diable règne, la simonie domine, la parole de Dieu reste dans l'Éternité[4]. »

Cependant il ne faudrait pas aller trop loin dans les accusations contre Jules III. On l'a rendu injustement responsable de l'interruption du Concile et des déplorables boule-

[1] Voy. le rapport de Navagero du 25 juillet 1556 et de Rome. (Bibliothèque Saint-Marc, à Venise.)

[2] Son attitude trop favorable à l'Empereur donna lieu à des satires sur Jules III mort, surtout en France (voy. Favre, *Olivier de Magny*, p. 59). Sur la détresse financière à la mort de Jules III, voy. *Mitteil. des Oestr. Inst.*, XIV, p. 544.

[3] Voy. Venuti, p. 91.

[4] Janssen-Pastor, t. VIII, p. 427.

versements d'Allemagne; on ne peut pas dire non plus que ce fut sa faute, si la réconciliation de l'Angleterre avec l'Église fut de courte durée. Mais il était inévitable que tous ces événements jetassent une ombre profonde sur son pontificat et effaçât même le souvenir de sa remarquable activité en matière ecclésiastique et en particulier de ses tentatives de réforme. Parce qu'on ne comprit pas suffisamment cette action et qu'on la déprécia, on ne vit que les mauvais côtés de son pontificat, tandis que les côtés lumineux, beaucoup plus faibles, du reste, furent trop rejetés à l'arrière-plan [1].

[1] Presque tout ce que Jules III fit pour Rome et l'État de l'Église fut oublié. Il faut mentionner, à ce point de vue, notamment son souci de la stricte justice. Voy. là-dessus les rapports de Buonanni du 20 septembre 1550 et de Serristori, du 16 septembre 1552 (Archives de Florence); voy. aussi la Bulla deputat. card. Tranen. et de Puteo ac S. Calixti et S. Clementis ad superintendendum rebus urbis et audiendum querelas, 1553, VI, *ibid.* Octobre, exemplaire imprimé aux Archives Colonna, à Rome; *ibid.*, le bref du 29 mai 1554 contre les banditi dello stato Romano. Voy. aussi au supplément n° 15, le bref du 6 mai 1552 sur la navigation du haut Tibre. Le 3 mars 1551, Jules III nomma Paulus de Tarano, commissaire super desiccatione paludum de l'État de l'Église, à la frontière de Sienne et de Florence. *Arm.*, 41, LIX, n° 219; *ibid.*, LXIV, n° 388, le bref pour Bernardus Machiavellus Florent. du 22 juin 1552, sur la continuation du desséchement des marais à Foligno, Trevi et Montefiascone (Archives secrètes papales) commencé par Paul III. Sur le souci de la défense de Rome et Civitavecchia, voy. plus loin, chap. VI. Parmi les côtés lumineux de Jules III, qui furent négligés, il faut citer sa grande bienfaisance. Son aumônier, l'excellent Francesco Vanuzzi (voy. FORCELLA, XII, p. 514), versait par mois, aux pauvres, 245 écus. L'hospital degli incurabili et l'institution pour les orfanelle absorbaient 100 écus par mois; de plus, des couvents et d'autres besogneux furent assistés abondamment et régulièrement. Voy. *Intr. et Exit.* 1554-1555. *Cod. Vat.* 10605 de la Bibliothèque Vaticane.

CHAPITRE IV

ACTIVITÉ REFORMATRICE DE JULES III. NOMINATIONS DE CARDINAUX. DÉVELOPPEMENT DE L'ORDRE DES JÉSUITES. SON EXTENSION ET SON ACTIVITÉ RÉFORMATRICE EN ESPAGNE, EN PORTUGAL, EN ITALIE ET EN ALLEMAGNE.

I

Presque au début de son règne, en mars 1550, Jules III s'était préoccupé de poursuivre l'œuvre de réforme commencée par son prédécesseur et pour discuter de cette très importante affaire, qui devait consister principalement dans la suppression des abus de la Daterie, il avait institué une commission, composée des cardinaux Cupis, Carafa, Sfondrato, Crescenzi, Pole et Cibo [1]. Cibo tomba bientôt gravement malade et mourut le 14 avril [2]. Comme d'autres membres de la commission étaient malades ou absents de Rome, ses travaux se trouvèrent arrêtés. Le Pape les remit en mouvement et leur donna une impulsion énergique, en faisant valoir, dans un Consistoire du 21 juillet 1550, l'approche du Concile. Il demanda aux cardinaux s'il valait mieux former une nouvelle commission ou attendre la rentrée des absents ou encore rappeler ceux-ci. Le collège des cardinaux s'arrêta à cette dernière résolution, en décidant que de nouveaux membres seraient nommés pour remplacer ceux qui étaient empêchés [3]. Comme de graves abus s'étaient

[1] Voy. plus haut et supplément, nos 7 et 8.

[2] Voy. les rapports de Buonanni des 9 et 14 avril et celui de Serristori du 13 avril 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Voy. *Acta consist. cancell.*, VI, p. 54, et SCHWEITZER, *Reformen unter*

produits au dernier Conclave, le Pape chargea, dans le même Consistoire du 21 juillet, les cardinaux Médicis et Maffei, de faire des propositions de réforme, pour en empêcher le retour [1]. Au commencement d'août, un correspondant florentin écrit que Jules III a réformé son entourage [2]; il avait aussi parlé d'une réforme du collège des cardinaux [3].

On voit avec quel zèle le Pape se préoccupait de pousser la réforme avant la réunion de l'assemblée générale de l'Église, par ce fait qu'il chargea, le 7 septembre 1550, le dernier secrétaire du Concile, Massarelli, de préparer un travail d'ensemble sur les propositions de réforme, qui n'avaient pu être discutées à Trente. Il voulait qu'elles fussent achevées à Rome, et c'est pourquoi, fin septembre, trois des membres les plus expérimentés du Sacré Collège, Cervini, Morone et Pole, reçurent l'ordre de rentrer à la Curie [4]. Le 3 octobre, le Pape pouvait annoncer que les travaux des cardinaux Médicis et Maffei avançaient; ils avaient déjà préparé une bulle pour la réforme du Conclave. Cupis devait communiquer ce document à chacun des cardinaux, afin qu'ils pussent déclarer s'ils voyaient quelque chose à ajouter ou à retrancher [5]. Le 13 octobre, l'ambassadeur florentin en envoya une copie à Cosme Ier, avec la recommandation de la tenir secrète et de veiller surtout à ce que l'actif littérateur Jove n'en eût pas connaissance et ne la publiât pas prématurément [6].

Julius III, p. 53-54. Comme Schweitzer prépare une publication particulière, je ne me suis pas engagé intentionnellement pour ce qui suit dans beaucoup de détails.

[1] Voy. Sægmüller, *Papstwahlbullen*, 18; Schweitzer, p. 54.

[2] Ha fatto la reforma della sua casa. Buonanni, le 6 août 1550. Sur la réforme du conclave, celui-ci dit : L'opera è santissima, ma chi la farà metter in executione? (Archives d'État, à Florence.)

[3] Voy. au supplément n° 9 la lettre de Buonanni du 2 août 1550. (Archives de Florence.)

[4] Voy. Massarelli, p. 190, 193.

[5] Voy. *Acta consist.* dans Læmmer, *Melet*, p. 206; voy. Gulik, p. 34 et Sægmüller, *Papstwahlbullen*, p. 20.

[6] Aspettonsi i revmi S. Croce et Inghilterra perchè possa essere vista da loro et poi dagl' altri cardinali la minuta della bolla del conclave, che sarà presto espedita a fine che di poi possa mandarsi a S. Mta sopra l'indicatione

Lorsque fin octobre, les cardinaux Cervini, Morone et Pole furent arrivés à Rome, on s'attendit bientôt à ce que la question de la Réforme fit un pas décisif[1]. En novembre et décembre, on en reparla, à diverses reprises, au Consistoire; il y eut à ce sujet des discussions approfondies[2]. Le Florentin Buonanni, d'ordinaire sceptique, ne douta plus désormais du sérieux des membres de la commission[3].

On peut juger des difficultés qu'il y avait à vaincre d'après le tableau des dispenses, qui avait été jusque-là aux mains de la Daterie et qui avait donné lieu à tant de plaintes[4]. On les avait résumées en dix-sept points, qui devaient être examinés et appréciés sérieusement. Les cardinaux Cupis, Carafa, Cervini, Crescenzi, Pisani et Pole furent chargés, en décembre, de ce travail. Le Pape, dit l'ambassadeur florentin Serristori, veut prouver, par la réforme de la Daterie, qu'il entend commencer chez lui les améliorations[5]. Dans le même but, on chercha, ainsi qu'on avait déjà commencé à le faire en février, à diminuer le personnel de la cour[6]. Le 27 février 1551, les travaux de

di detto concilio di Trento... Con questa sarà la copia della riforma che S. S[ta] vorrebbe dare di conclavi a venire, la quale prega il rev[mo] de Medici che non sia publicata et sopratutto non vada in man del Jovio, poichè S. S[ta], come pare giusto, vuole prima ch' ella sia vista dal collegio et ritoccata dove paresse bene et poi publicata passata ch' ella fusse per consistorio. Buonanni. de Rome 13 octobre 1550. (Archives d'État, à Florence.)

[1] Poiche si trovono qui i rev[mi] S. Croce, Morone et Inghilterra si metterà mano alle cose della riforma, la quale dicono che sarà fuori inanzi del Natale. Buonanni, 25 octobre 1550. (Archives d'État, à Florence.) Voy. aussi le rapport de Buonanni du 30 octobre et la lettre de Masius dans Lacomblets, *Archiv.*, VI, 165.

[2] Voy. Massarelli, p. 198, 199, 202, 204.

[3] Di qua s'attenderà al presente alla reforma, la quale si trova in man d'alcuni reverendissimi, che la faran più stretta che potranno per quanto starà in loro. Buonanni, 11 novembre 1550.

[4] Voy. Schweitzer, p. 55.

[5] Serristori annonce le 20 décembre 1550 (Archives d'État, à Florence) l'institution de la commission in ultimo consistorio, acció che nella reforma si cominciasse prima di quel che toccasse all'utile di S. S[ta].

[6] Voy. le rapport de Matteo Dandolo, du 12 février 1550 aux Archives d'État, à Venise (voy. de Leva, t. V, p. 139) et la lettre de Buonanni du 1[er] décembre 1550, où on lit : S. S[ta] o per dir meglio il suo maiordomo ha fatta una reforma bestialissima di persone et di bestie che mangiavano in

réforme de la Daterie étaient si avancés, que le Pape put exposer aux cardinaux délégués les motifs à invoquer pour établir ses décrets[1]. Déjà auparavant, le 12 et le 16 février, Jules III avait discuté sérieusement avec le cardinal Crescenzi d'une réforme concernant la prédication et la confession; la bulle à ce sujet fut soumise à l'inquisition. Vers le même temps, on projeta aussi une réforme de la Pénitencerie[2]. Le 18 février, Jules III ordonna, dans un Consistoire secret, qu'une autre commission, composée de onze cardinaux, se réunirait deux fois par semaine chez le doyen du Sacré Collège et qu'un rapport lui serait fait, chaque samedi, sur la continuation de ces travaux[3]. D'une note autographe du Pape il ressort qu'il s'occupa aussi d'une réforme de la *Signatura Gratiae*, où les dispenses devaient être essentiellement limitées[4]. Le 23 février, le Pape discuta de nouveau toute la journée avec Crescenzi sur la question de la Réforme et dans ce but fit examiner les anciennes bulles, conservées aux archives du château Saint-Ange[5]. Une partie au moins de l'œuvre de réforme devait être achevée avant l'ouverture du Concile[6]. Les troubles politiques, surgis à propos de Parme, vinrent en entraver le cours. Quelque obstacle qu'ils y eussent pourtant apporté, il n'en est pas moins vrai, comme l'a dit un connaisseur en la matière, que ces travaux avaient donné des résultats importants avant l'ouverture du Concile. Il n'est pas douteux que Jules III

casa, et dicono che fra tutte sono state 300, per le quali prova il detto maiordomo che si avanzeranno l'anno 30 000 scudi (Archives d'État, à Florence). Sur les Ruoli della famiglia di Giulio III, voy. MORONI, XXIII, p. 63.

[1] Voy. MASSARELLI, p. 217 et SCHWEITZER, p. 55.

[2] Iam tempus est, ut ad Nos et ad tua penitentiariæ, de cuius reformatione agendum est, officia redeas. Bref au card. Ranuccio Farnèse du 27 février 1551. *Arm.* 41, LIX, n° 97. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. *Acta consist. cancell.*, VI, p. 72ª (Archives consistoriales), et MASSARELLI, p. 216.

[4] Voy. SCHWEITZER, p. 55.

[5] Voy. MASSARELLI, p. 216.

[6] Attendesi alle cose della reforma, parte delle quali si publicherà di qua et parte si manderanno alla resolution del concilio. Buonanni, Rome, 26 février 1551. (Archives d'État, à Florence.)

n'hésita pas à s'y attaquer résolument et qu'il sut voir les institutions qui avaient surtout besoin d'être améliorées : la Daterie, la *Signatura Gratiae* et le Conclave. Le résultat immédiat ne fut du reste pas grand, mais ce ne fut pas faute d'avoir fait les exhortations nécessaires ; ce fut surtout la conséquence « du malheur des temps et du grand travail, qu'exigea la nouvelle convocation du Concile [1]. »

Combien le Pape était animé de bonne volonté, pour faire disparaître les abus, dans l'Église, partout où il les rencontrait, c'est ce que montrent encore ses diverses ordonnances réformatrices. De ces documents encore inédits, il ressort que sa sollicitude s'étendait également sur le clergé séculier et régulier. Les ordonnances, qui furent lancées aussitôt après son élection, concernaient principalement l'Italie, mais il s'en trouve aussi pour l'Allemagne, l'Espagne et le Portugal [2].

Les décrets de réforme que publia le Concile, dans ses 13e et 14e sessions, devaient surtout assurer les droits des évêques et leur rendre possible la punition des mauvais ecclésiastiques. Dans les délibérations ultérieures du Concile se ralluma malheureusement la vieille querelle de l'autorité du Pape sur le Concile, qui avait été déjà si fatale aux Synodes du quinzième siècle. En face des dangereuses tentatives des Espagnols, Jules III declara en toute franchise que son plus grand désir était de procéder énergiquement aux réformes, pourvu que ce ne soit pas au détriment de l'autorité qui lui avait été donnée par Dieu [3]. Après la suspension du Concile et la fin de la guerre de Parme, il fut aisé de voir s'il était vraiment résolu à poursuivre la réforme. Son plan de la continuer à Rome, avec l'aide des membres du Concile suspendu, ne rencontra aucun écho chez ceux-ci [4]. Il dut entreprendre tout seul cette œuvre difficile.

[1] Jugement de Schweitzer (p. 56); voy. aussi Sägmüller, *Papstwahlbullen*, p. 22.

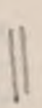
[2] Pour la France, un seul document. Voy. au supplément, n° 28, un aperçu sur les brefs qui se trouvent aux archives secrètes papales.

[3] Voy. plus haut.

[4] Voy. plus haut.

Rien ne prouve mieux combien il y songeait sérieusement, que le fait, qu'en mai 1552, il songea à replacer dans l'état séculier l'indigne cardinal del Monte, par l'élévation duquel il s'était si gravement compromis [1]. Malheureusement, il n'exécuta pas ce dessein. Par contre, les travaux sur la réforme du Conclave furent repris. Cervini reçut, pour l'examiner à nouveau, le projet de bulle préparé à ce sujet par Maffei et Médicis. Fin juillet, il remit son travail au Pape; la décision devait être prise après les vacances de l'été [2]. Pendant ces vacances, Jules III, dans un Consistoire du 24 août, prit la salutaire mesure d'interdire les cessions de bénéfices, qu'on demandait le plus souvent pour les plus frivoles motifs. Désormais on ne devait plus admettre que des raisons légales. Il fut interdit également de mettre des conditions précises à la cession.

Un Consistoire du 16 septembre 1552, dans lequel le Pape présenta un programme d'ensemble des réformes à poursuivre, fit grande impression [3]. Ces réformes devaient commencer avec les nouvelles prescriptions sur le Conclave, prescriptions d'après lesquelles le Pape devait être l'élu de Dieu et non celui de la ruse et de l'intrigue humaine. L'élu, disait le Pape, devait se reconnaître à ce qu'il observait fidèlement les commandements de Dieu et de l'Église.



Recommandation était faite aux cardinaux de ne donner au Pape que des conseils, qu'ils tenaient pour bons et salutaires; ils ne devaient plus posséder qu'un seul évêché, qu'ils auraient ensuite à visiter conformément à leur devoir. Il devait leur être interdit d'accepter des bénéfices, comportant le soin des âmes. Pour les évêques, Jules III recommandait la stricte observation du devoir de résidence, duquel ne pourraient être dispensés que ceux qui auraient à remplir

[1] Il card. di Carpi mi ha detto sapere di buon luogo che S. S[ta] ha in animo di far tornare al seculo il card. de Monte et darli per moglie la sig[ra] Ersilia. Rapport chiffré de Serristori, du 10 mai 1552. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Voy. la lettre de Cervini dans DRUFFEL, t. II, p. 669; voir encore SÄGMÜLLER, *Papstwahlbullen*, p. 21.

[3] Voy. *Acta consist.* dans SCHWEITZER, p. 56.

un office particulier à Rome. Les bénéfices ne devaient être accordés par les évêques qu'à des prêtres dignes; personne ne pourrait recevoir les ordres sans la permission de son ordinaire, ni à Rome ni ailleurs. Après l'établissement de ces prescriptions, devait être continuée la réforme de la Daterie, de la Pénitencerie et enfin celle des prêtres séculiers [1]. Le Pape avait parlé si énergiquement, que même des Espagnols comme Pacheco crurent au sérieux de ses intentions [2]. Le représentant du roi Ferdinand Ier, Diego Lasso, pensait que même le Concile ne pourrait entreprendre une réforme plus grande [3].

Fin octobre 1552, les cardinaux de la commission de réforme commencèrent leurs délibérations, sous la présidence de Cervini, rappelé à Rome, délibérations dont témoignent deux protocoles; l'un, du cardinal Maffei, embrasse les mois d'octobre et de novembre, l'autre, du président, part de novembre 1552 jusqu'à avril de l'année suivante [4].

A la première séance, qui eut lieu le 26 octobre 1552, prirent part, outre le président, les cardinaux Pacheco, Puteo, Pighino, Cicada et Maffei. D'après d'autres rapports, Verallo et Carafa assistèrent aussi quelquefois aux séances de la commission [5]. Celle-ci travailla sur le programme pré-

[1] Schweitzer a attiré l'attention sur le discours de Jules III, conservé par Massarelli. Serristori, dans son rapport du 19 septembre 1552 (Archives d'État, à Florence) est aussi bref sur le consistoire que les Acta consistorialia des Archives consistoriales.

[2] Voy. la lettre du card. Pacheco au card. Madruzzo, de Rome, 20 septembre, 552. (Archives d'Innsbruck.)

[3] Voy. Druffel, II, p. 767.

[4] Schweitzer a mis aussi le premier en lumière ces deux protocoles dont l'un se trouve aux Archives secrètes papales, Concilio, LXXVIII, 72^{a}. l'autre aux Archives d'État, à Florence, *Carte Cerv.*, XXXII, 17^{a}. Aux Archives Maffei à Volterra, qui ne sont malheureusement pas en ordre, se trouvent seulement quelques lettres sans importance du Cardinal. Outre Cervini, le card. Mignanelli fut aussi appelé à Rome, par bref du 28 septembre 1552. *Arm.* 41, LXV, n° 636. (Archives secrètes papales).

[5] Voy. le rapport de *Lasso* dans Druffel, II. p. 825, et Masius, *Briefe*, p. 121. La commission ne semble pas avoir compté plus de six membres (voy. le rapport portugais du 2 novembre 1552 dans *Corpo dipl. Port.*, t. VII, 193). Si les noms des cardinaux changent, cela tient surtout à ce que chacun avait un remplaçant.

senté par Jules III et, en dehors de la réforme du Conclave, elle s'occupa aussi de celle du Consistoire. A ce sujet, Cervini proposa que tout évêque élu ou tout prélat dût faire sa profession de foi et que les évêques, dans leurs formules de serment, s'engageassent à la résidence. En novembre, les cardinaux s'occupèrent surtout des abus qui s'étaient glissés à la *Signatura Gratiae*. On crut trouver une source de ces abus dans le trop grand nombre des fonctionnaires, qui multipliaient les cas particuliers, ce qui donnait lieu à une procédure vraiment exorbitante. On se plaignait, notamment, de l'examen un peu trop sommaire, imposé aux candidats pour les ordres à Rome, de l'acceptation de présents par l'évêque qui les consacrait, de la non-observation des anciennes lois, des ajournements d'ordination, de l'octroi de bénéfices à des enfants, de l'autorisation de se marier donnée à de hauts personnages ecclésiastiques et d'autres abus [1]. En décembre, un avis des évêques espagnols fut soumis à la commission [2]. Le 20 décembre, le Pape délibéra, dans une congrégation, sur la réforme des indulgences plénières, désirée par la commission des cardinaux [3].

Les délibérations de cette commission, en janvier et en février 1553, roulèrent surtout sur le devoir de résidence des évêques [4]. Ce ne fut qu'au milieu de mars, que l'affaire fut assez bien terminée, pour qu'on pût prendre des décisions, après quoi on passa à la réforme de la pénitencerie [5].

[1] Voy. SCHWEITZER, p. 58-59.

[2] Voy. lettre de Cervini dans DRUFFEL, II, p. 828.

[3] Voy. le rapport de Camillo Capilupi au card. Gonzague, de Rome, 21 décembre 1552, dans lequel on lit : ... Hieri si fece una congregatione inanti S. S[ta] dove si parlò del modo che si ha a tenere nel concedere queste indulgenze plenarie che vengono ogni dí dimandate a S. S[ta] da questi r[mi], parendo ad alcuni card[li] della riforma che quest' usanza che si tiene del publicare dette indulgenze sia per essere cagione che vengano in dispreggio, attacandosi per i cantoni delle strade stampate. (Archives Gonzague, à Mantoue.)

[4] Voy. SCHWEITZER, p. 59-60; voy. aussi MASIUS, *Briefe*, p. 118, 119.

[5] Voy. *Acta consist.* dans RAYNALD 1553, n° 46; voy. SÄGMÜLLER, *Papstwahlbullen*, p. 26.

Le 17 avril 1553, le Pape fit son rapport au Sacré Collège, réuni en Consistoire, sur les propositions de la commission de réforme, dont il fut donné lecture. Il fut d'avis qu'on commençât par la bulle sur le Conclave. Tous les cardinaux furent invités à dire leur opinion, afin qu'après examen, le texte définitif de la bulle pût être établi. Le Pape prit d'ailleurs souvent part personnellement aux travaux, comme le prouve le fait, qu'il prescrivit lui-même à la commission, qui perdit en juillet 1553, par la mort du cardinal Maffei un de ses membres éminents [1], les sujets des délibérations ultérieures. Deux de ces documents, qu'il dicta, fin décembre 1553, à Massarelli, ont été conservés [2].

L'année 1554 peut être considérée par les historiens comme la plus fructueuse période de travail de Jules III [3], ainsi que le prouve la collection de brouillons, propositions et protocoles sur les questions de réforme, que l'on trouve encore aux archives secrètes des Papes [4]. Cela fait comprendre avec quel zèle éloquent on travailla, en de nombreuses sessions, à cette œuvre difficile. Les délibérations, commencées le 1er janvier 1554, avaient trait à l'entrée dans le clergé et à l'obtention des bénéfices. A partir du 10 janvier, la commission s'occupa aussi de la réforme des couvents. Le 14 janvier, l'ambassadeur florentin écrivait qu'il augurait très favorablement de la réforme. Les disputes, soulevées en Espagne sur le sens de quelques décrets du Concile de Trente, contribuèrent à accélérer les travaux [5]. Les délibérations suivantes portèrent surtout sur la détermination du devoir de résidence et la réforme de la signa-

[1] Serristori signale le chagrin du Pape, de la perte de cet homme, dans son rapport du 17 juillet 1553. (Archives d'État, à Florence.) La mort du card. Capis (10 décembre 1553) lui porta aussi un grand coup.

[2] Détails dans SCHWEITZER, p. 61. Le Pape parle aussi de la poursuite des réformes commencées, dans l'instruction pour Delfino, du 1er décembre 1553, dans PIEPER, p. 183.

[3] SCHWEITZER, p. 61.

[4] CONCILIO, LXXVIII p. 248 (janvier 1554), 285 (février), de l'infatigable A. Massarelli, utilisé pour la première fois par SCHWEITZER, p. 62.

[5] Voy. au supplément n° 21 le rapport de Serristori du 14 janvier 1554, Archives d'État, à Florence.)

ture. Le 12 février, le Pape intervint personnellement en déclarant, que, quoique la réforme ne fût pas terminée, il considérait néanmoins qu'il serait bon de publier une partie des prescriptions. En conséquence, une bulle fut préparée; le projet fut soumis à l'approbation des cardinaux; huit de ses consultations, entre autres les observations des cardinaux Morone et Carpi, nous ont été conservées [1].

Pour l'été 1554, nous n'avons malheureusement jusqu'à présent aucun renseignement, pourtant on connait de cette époque une ordonnance de Jules III prescrivant, qu'à l'avenir, aucun religieux ne pourrait accepter d'évêché sans la permission de son supérieur et du protecteur de son ordre. Fin novembre, le Pape fit aux cardinaux de très sérieuses représentations, pour qu'ils maintinssent leur maison et leur entourage en bonne discipline et se signalassent par leur bienveillance et leur libéralité envers les pauvres [2]. Dans le même mois, les délibérations sur la réforme de l'élection du Pape aboutirent enfin; la bulle, qui devait être lancée à ce sujet et sur l'amélioration de laquelle on avait délibéré à maintes reprises, était restée à l'état de projet. Sa publication, si l'on en croit l'ambassadeur florentin, était prête, dès la fin de janvier 1553 [3]. Mais comme on y travaillait consciencieusement et qu'on voulait le plus possible écarter tous les obstacles à une bonne élection, la nouvelle bulle du Conclave ne put être lue que le 12 novembre 1554, au Consistoire, après quoi elle retourna encore aux cardinaux individuellement [4].

La commission de réforme s'occupa surtout, vers cette époque, de la réforme des évêques. Cette partie du programme était déjà si poussée, fin novembre, que les conclusions en purent être lues au Consistoire et remises à l'appro-

[1] Concilio, LXXVIII, p. 226[a] 353-370. (Archives secrètes papales.) Voy. aussi Schweitzer, p. 62.

[2] Voy. *Acta consist.* dans Archives Consistoriales; Schweitzer, p. 64-65.

[3] Lettre de Serristori du 26 janvier 1553. (Archives d'État, à Florence.)

[4] Voy. *Acta consist.* dans Archives Consistoriales; Raynald 1554, n° 23; Sägmüller, *Papstwahlbullen*, p. 27, 291, Schweitzer, p. 63.

bation de tous les cardinaux[1]. En décembre, un projet sur la réforme des clercs et des réguliers fut aussi établi, pour lequel les cardinaux furent également consultés[2]. Une note autographe, de la main de Jules III, prouve qu'il s'occupa à la même époque d'une réforme du collège des cardinaux[3]. Fin janvier 1555, le Pape put informer le roi d'Espagne que, malgré la résistance des ecclésiastiques et des séculiers, il avait réussi à préparer une vaste bulle de réforme qui paraîtrait bientôt[4]. La mort du Pape survint sur ces entrefaites. Le document est conservé aux archives secrètes des Papes[5]. Il commence, conformément au premier projet rédigé par Jules III lui-même, par traiter du Pape et des cardinaux, puis il continue sur les évêques, l'ordination des ecclésiastiques, l'octroi des bénéfices, la Signature, la Pénitencerie et les réguliers. Il traite en outre de l'explication de l'Écriture Sainte, de la prédication et des indulgences. Pour la Pénitencerie, une bulle de réforme était déjà prête antérieurement; elle ne fut pas publiée encore, bien qu'il semble que sur beaucoup de points elle eût abouti à des conclusions pratiques[6].

Quand on jette un coup d'œil sur les travaux de réforme entrepris sous Jules III, on voit clairement que le résultat n'en fut pas aussi méprisable que l'ont prétendu certains contemporains[7], et, d'après eux, de récents historiens[8]. Il est

[1] Voy. Concilio, LXXVIII, p. 331 (Archives secrètes papales); Schweitzer, p. 63, et au supplément n° 24, le rapport de Serristori du 1er décembre 1554. (Archives d'État, à Florence.)

[2] Voy. Concilio, LXXVIII, p. 339; Schweitzer, p. 64.

[3] Voy. *Ibid.*, p. 344.

[4] Voy. l'instruction pour A. Agostino dans Læmmer, *Mantissa*, p. 169; voy. Sägmüller, *Papstwahlbullen*, p. 28.

[5] Reformatio, quae aedenda erat per Iulium III Pont. Max. 1555, sed non conclusa. Concilio, LXXVIII, p. 374. (Archives secrètes papales.)

[6] Voy. Gœller, II, p. 1, 121.

[7] Notamment Seripando, dont l'opinion a été publiée par Hœfl dans *Abhandlungen der Münchner Akademie*, IV, p. 3, 53, et a été réimprimée par Calenzio (*Documenti*, III, p. 222). Cantù (*Eretici*, II, p. 8, a déjà remarqué que l'écrit sur la réforme, publié par O. Gratius, était un faux

[8] Tels Ranke, Druffel, Maurenbrecher et même Reumont (III, p. 2,

absolument faux que Jules III n'ait rien fait en cette importante matière. Il a repris l'œuvre de réforme de Paul III, a montré pour elle le plus vif intérêt et s'est occupé sérieusement de la réforme du Collège des cardinaux, du Conclave, de la Daterie, de la Signature et de la Pénitencerie. Si des résultats décisifs n'ont pas été atteints, il n'en faut accuser ni la mauvaise volonté, ni la négligence du Pape; son dévouement éloquent et ses efforts ne sont pas contestables. Il garde le mérite d'une série de travaux préparatoires de la plus haute importance et sans lesquels les réformes ultérieures n'eussent pas été possibles.

II

Les nominations de nouveaux cardinaux tiennent dans les correspondances diplomatiques du temps de Jules III, une bien plus grande place que les réformes ecclésiastiques. Cosme de Médicis et Charles V, qui connaissaient bien la faiblesse de caractère du Pape, commencèrent aussitôt à le presser de mettre fin d'un seul coup, par une grande promotion de cardinaux, à la prépondérance des partisans de la France dans le Sacré Collège. Ce fut surtout l'ambassadeur florentin Serristori qui s'occupa de cette question. Immédiatement après l'élection de Jules III, il appela l'attention de Cosme de Médicis sur le danger de voir se renouveler, au prochain Conclave, les prétentions de l'odieux cardinal Salviati, avec les plus grandes chances de succès. Comme ses représentations ne semblèrent pas émouvoir beaucoup le Pape, l'ambassadeur chercha à gagner à ses vues le très influent cardinal Crescenzi[1]. Cosme de Médicis, par une lettre autographe du 10 février, attira l'attention de Jules III sur le danger qu'il y aurait à ce qu'après lui fût nommé un Pape entièrement dévoué à la France, danger auquel on ne

12). Schweitzer, le premier, a établi la vérité, à ce sujet. Avant lui Sägmüller (*Papsthwahlbullen*, p. 24) s'était élevé contre l'opinion accréditée.

[1] Voy. *Legaz. di Serristori* 241, 254.

pouvait pourvoir que par une suffisante augmentation du Sacré Collège [1]. Le Pape y ayant fait de fortes objections, Serristori crut que la guerre de Parme le forcerait à une telle mesure [2]. En effet, Jules III adressa, le 27 juillet 1551, une lettre à l'Empereur, dans laquelle il se plaignait des pratiques du parti français, relativement à l'élection du Pape, et déclarait qu'il voulait nommer de nouveaux cardinaux, avant même la Toussaint. Charles V demanda alors que les quatre Espagnols, siégeant au Sacré Collège, fussent renforcés par huit nouveaux. Sur l'observation du nonce Bertano que ce serait trop de huit, il dit que quatre suffiraient [3]. L'Empereur n'avait pas d'abord désigné de personnalités spéciales. Lorsqu'on étudia de près la question, de grandes difficultés surgirent; Jules III consentait à la nomination de Pighino et de Bertano, mais, par contre, il ne voulait pas de l'élévation des archevêques de Palerme et d'Otrante. L'affaire se compliqua encore, parce que Charles V exigea que quatre cardinaux fussent réservés *in petto*, dont il devait donner les noms plus tard, lui, l'Empereur [4]. Jules III refusa avec raison cette dernière requête. La difficulté de sa situation et son irrésolution furent encore accrues par les menaces des Français, qui lui représentaient très habilement que le rétablissement de la paix ne serait possible que si on n'irritait pas leur Roi [5]. A la préoccupation d'un schisme français se joignait la nécessité de prendre en considération les prélats du Concile. Enfin d'autres puissances entendaient présenter aussi leurs candidats dans une nomination de cardinaux. Les représentants de la France travaillaient en faveur de Louis de Guise, frère du cardinal de Lorraine, Serristori, pour Luigi et Giovanni, fils de Cosme Ier [6].

[1] Desjardins, III, p. 241.

[2] *Legaz. di Serristori 264*, p. 279.

[3] Voy. Druffel, III, p. 252 (voy. I, p. 732); *Nuntiaturberichte*, XII, p. 75.

[4] Voy. Druffel, III, p. 243, 254.

[5] *Legaz. di Serristori 288*.

[6] Voy. *Legaz. di Serristori 285*. Par une lettre à Cosme Ier du 27 no-

Rien d'étonnant à ce que le Pape, naturellement irrésolu, ajournât sa décision. Une lettre de Bertano, du 12 novembre 1551, mit fin à ses irrésolutions, en lui conseillant de ne pas attendre plus longtemps, pour ne pas provoquer de nouvelles difficultés [1]. Là-dessus eut lieu, le 20 novembre, la première grande création de cardinaux de Jules III [2]. Les onze qui furent nommés étaient tous Italiens; Sébastiano Pighino, qui restait réservé *in petto* en vue de sa place au Concile, leur fut adjoint, mais sa nomination ne fut publiée que le 30 mai 1552 [3].

Les plus remarquables des nouveaux cardinaux [4] étaient

vembre 1551, Jules III s'excusait de n'avoir pas nommé Luigi. British Museum à Londres, Addit. ms. 8366, p. 176.

[1] *Nuntiaturberichte*, XII, p. 102.

[2] Avant, deux cardinaux seulement avaient été nommés : Innocenzo del Monte, le 30 mai 1550, et le 12 octobre 1551, le moine paulinien croate Georg. Utissenich (voy DRUFFEL, III, p. 253; RAYNALD, 1551, n° 71), qui ne jouit de sa dignité que bien peu de temps, car le 17 décembre 1551, ayant été soupçonné à tort d'entretenir des relations de trahison avec les Turcs, il fut assassiné par les plénipotentiaires de Ferdinand Ier (voy. BUCHOLTZ, VII, p. 283; KRONES, *OEstr. Gesch.*, III, p. 216; HUBER dans *Arch. für œstr, Gesch.*, LXXV, p. 528, 539; PLATZHOFF, *Mordbefugnis*, Berlin, 1606, p 41). La nouvelle arriva à Rome le 14 janvier 1552 (*Nuntiaturberichte*, XII, p. 138; voy. aussi les rapports de Serristori des 19 et 22 janvier 1552 (Archives d'État, à Florence), où le représentant de Ferdinand Ier, Diego Lasso, obtint seulement que son maître, jusqu'à plus ample informé *ad cantelam*, fût absous des peines ecclésiastiques, encourues par le meurtrier du cardinal. Ferdinand dut prêter serment entre les mains du nonce Martinengo de parendo nostris et ecclesiae mandatis (voy. THEINER, *Mon. slav. merid.*, II, p. 30; DRUFFEL, II, p. 86). Il s'ensuivit une enquête assez sérieuse, où furent entendus 116 témoins, et eurent lieu de longues négociations. Ce ne fut que le 14 février 1555 que fut rendue par le Pape la sentence définitive, constatant que le roi et le meurtrier du cardinal n'étaient tombés sous le coup d'aucune peine (voy. BUCHOLTZ, IX, p. 612, et Utièsenovic, Lebensgesch. des Kard. Georg. Wien 1881), sur le rôle du cardinal dans la réforme en Hongrie et aux Siebenbürgen, voy. SCHWICKER dans *OEstr. Vierteljahrsschrift für Kath. Théologie*, 1867, p. 397.

[3] Voy. FIRMANUS, p. 499.

[4] Sur la promotion du 20 novembre 1551. voy. *Acta consist.*, dans GULIK, p. 35; DRUFFEL, I, p. 811, 820; t. III, p. 239; *Nuntiaturberichte*, XII, p. 108. Sur la personnalité des cardinaux voy. Contelorius dans Archives secrètes papales, XI, p. 49, et d'après ces documents CIACONIUS, III, p. 768; CARDELLA, IV, p. 306 (avec la fausse date du 20 décembre, voy. aussi PALLAVICINI, p. 13, 1.

incontestablement le secrétaire particulier du Pape, Girolamo Dandino et l'archevêque de Bari, Jacobo dal Pozzo, plus connu sous le nom de Puteo. En dehors de Pozzo se distinguaient par leur science, Giammichele Saraceni et l'évêque d'Albenga, Giambattista Cicada; Pietro Bertano, nonce auprès de l'Empereur, et le Siennois Fabio Mignanelli, étaient des diplomates éprouvés. Les deux neveux, Cristoforo del Monte et Fulvio della Corgna, étaient également dignes de la pourpre. Corgna déploya, comme évêque de Pérouse, une très remarquable activité dans le sens de la réforme catholique. Deux autres cardinaux, nommés alors, Giovanni Poggio et Alessandro Campegio, avaient aussi montré, en favorisant les Jésuites, combien ils avaient l'esprit ecclésiastique. Giovanni Ricci, originaire de Montepultiano, dut le chapeau rouge à sa grande aptitude aux affaires, par laquelle il s'était rendu indispensable à Jules III; sa vie n'était pas irréprochable, néanmoins elle s'améliora dans la suite [1]. Dès 1557, il s'efforça d'attirer les jésuites à Montepultiano [2]. Les services que Gianandrea Mercurio avait rendus au Pape, comme secrétaire, lorsque celui-ci était encore cardinal, déterminèrent sa nomination [3]; quant au patricien vénitien Luigi Cornaro, il dut la sienne à la recommandation de la République de Saint-Marc.

En ce qui concernait les tendances politiques des nouveaux cardinaux, l'habile agent du cardinal Hercule

[1] Friedensburg et Kupke racontent la vie antérieure de Bertano dans les *Nuntiaturberichte*, XI, p. XVII; XII, p. XIX; voy. aussi MERKLE, t. II, p. 331, et LAUCHERT, p. 671. Après la mort de Bertano, Claudio Malopera écrivait, le 12 mars 1558, au card. Madruzzo : Era un huomo da bene molto dotto (Archives d'Innsbruck); sur Mignarelli voy. *Nuntiaturberichte,* III, p. 41; VIII, p. 10; MERKLE, t. I, p. 162, et en outre AZZOLINI, *le pompe Sanesi I,* Pistoia, 1649, p. 83; sur Cicada, voy. encore MAROCCO, *Monumenti,* IV, p. 89, 92, sur Poggio voy. GARAMPI, p. 286, et HINOJOSA, p. 87; sur Ricci, voy. GARAMPI, p. 289; MERKLE, t. I, p. 169, 194; *Mac Swiney,* Portugal, III, p. 216, et notamment L. Mele, Genealogia d. famiglia Ricci (Archives Ricci à Rome). F. della Corgna se bâtit plus tard à Pérouse un magnifique palais, maintenant villa Umberto I, que Zuccaro illustra de peintures.

[2] Voy. V, p. 109, des *Istromenti e lettere* des Archives Ricci à Rome.

[3] Voy. BOGLINO, p. 45; CAMPORI, CIII, *Lett. d. s. pontifici,* 7.

Gonzague conjectura tout de suite que la plupart seraient plus favorables au parti français qu'au parti impérial [1], Ainsi les Français, qui se plaignaient que Jules III eût augmenté les membres du Sacré Collège, dans l'intérêt seulement de Charles V, avaient eu tort de le faire, comme l'événement le démontrait [2].

Bientôt après, on recommença à réclamer une nouvelle promotion; les Français notamment cherchaient, par tous les moyens, à imposer leur ancien candidat, Louis de Guise [3]; à la Curie aussi, on ne comptait que trop d'ambitieux [4]. Plusieurs fois on offrit, de ce côté, de grandes sommes d'argent à Jules III, mais si grande que fût sa détresse financière, le Pape ne voulait pas entendre parler de semblables marchandages [5]. Inutile d'ajouter que les neveux ne se faisaient pas faute de solliciter aussi. Comme le Pape changeait souvent de résolutions, il était difficile aux ambassadeurs de prévoir ce qu'il allait faire. Serristori, toujours bien informé, pouvait toutefois annoncer à Florence, le 26 octobre 1553, que la promotion de Guise, de deux neveux et d'un candidat de Charles V qui n'était pas encore désigné, était très vraisemblable [6]. Beaucoup considéraient la promotion comme sûre, pour le 29 novembre, Serristori apprit à la dernière heure par le frère du Pape, que l'affaire était encore retardée, mais pas au delà de trois mois; le nombre en était provisoirement fixé à quatre [7]. Il fut en effet maintenu, lorsqu'eut lieu la

[1] Voy. *Nuntiaturberichte*, XII, p. 94.

[2] Voy. Ribier, II, p. 357; Romier, p. 52; Adriani, VIII, p. 5; Sägmüller, *Papstwahbullen*, p. 199.

[3] Voy. au supplément n° 20, le rapport de E. Titio du 14 mars 1553. (Archives d'État, à Florence.)

[4] Le Pape s'en plaignit; voy. la lettre d'Ipp. Capilupi au card. E. Gonzaga du 22 novembre 1553. (Archives Gonzague.)

[5] Voy. le rapport de Serristori du 26 novembre 1553. (Archives d'État, à Florence.)

[6] Lettre du 26 octobre 1553, aux Archives d'État, à Florence; voy. en outre le rapport de l'ambassadeur portugais, du 22 octobre 1553 dans *Corpo dip. Port.*, VII, p. 266.

[7] Lettre de Serristori du 28 novembre 1553 (Archives de Florence); voy. le rapport de l'ambassadeur portugais du 11 novembre 1553 dans *Corpo dipl. Port.*, VII, p. 272.

promotion, le 22 décembre 1553. Outre l'archevêque de Palerme, Pietro Tagliavia, partisan de l'Empereur, deux très jeunes parents du Pape, Roberto de' Nobili et Girolamo Simoncelli, obtinrent, ce jour-là, la pourpre et Henri II dut se tenir pour satisfait par l'élévation de Louis de Guise[1]. Tagliavia, bien connu pour sa charité sans bornes envers les pauvres, est généralement célébré comme un excellent homme. Un cardinal, sur lequel les représentants du parti de la réforme catholique pouvaient fonder les plus grandes espérances, était Roberto de' Nobili. Très doué intellectuellement — il parlait, dit-on, le latin et le grec à dix ans — il se distinguait encore bien plus par ses vertus. Comme Louis de Gonzague, avec lequel il avait surtout beaucoup de ressemblance, c'était un homme d'une grande pureté de cœur et de la plus grande délicatesse de conscience. Jamais il ne lui semblait avoir assez pratiqué l'ascétisme. Il jeûnait rigoureusement, dormait sur une planche, portait un cilice, assistait chaque jour à la Sainte Messe, fréquemment aux prédications et recevait souvent la Sainte Communion. Par humilité il ne voulait pas qu'on fît son portrait. Entre autres témoignages de sa profonde piété, on a de lui une magnifique lettre de consolation adressée à un ami malade.

[1] Sur la promotion du 22 décembre 1553 voy. les rapports de Serristori des 21 et 22 décembre 1553. (Archives d'État, à Florence); *Acta consist.* dans Gulik, p. 36; Ribier, t. II, p. 480; *Corpo dipl. Port.*, VII, p. 306; Contelorius; Ciaconius, III, p. 784; Cardella, IV, p. 231. Sur Tagliavia, voy. encore Massarelli, p. 325, et Boglino, p. 46; sur Simoncelli les notes de Merkle à *Firmanus*, p. 502; sur la nomination de Guise, un bref de Jules III au card. de Lorraine, du 22 décembre 1553, dans les *Min. brev. Arm.* 41, LXIX, n° 809; *ibid.*, p. 812, un bref à R. de Nobili, du même jour, dans lequel se trouve la remarque suivante : quanquam et ingravescentis nostrae aetatis cogitatio et charissimorum consanguineorum nostrorum quotidianae flagitationes non nihil nos, ut humanos, ut idipsum maturaremus perpulerunt. D'après les premiers projets, Ambrosius Catharinus aurait dû avoir aussi la pourpre alors; Jules III l'avait nommé en 1552 archevêque de Conza, mais Catharinus mourut dès le 8 novembre 1553 (voir Schweizer, *A. Catharinus*, Münster, 1910, p. 22); I. Capilupi dans la lettre du 22 novembre 1553, mentionnée plus haut, nomme aussi Mons. d'Arras, comme un candidat vraisemblable (Archives Gonzague). Une bulle lancée le 26 janvier 1554 interdit que deux frères fussent à la fois cardinaux; voy. *Bull.*, VI, p. 475.

Il n'usait de la faveur, dont il jouissait auprès de Jules III, que pour soulager des nécessiteux. Plusieurs fois il songea à déposer sa dignité de cardinal et à entrer dans un ordre; son confesseur, le jésuite Polanco, l'en détourna. Assisté par ce dernier, il mourut, après une cruelle maladie, dans un complet abandon à la volonté de Dieu, le 18 janvier 1559. Des hommes comme Charles Borrhomée, Bellarmin et Baronius vénérèrent, comme un saint[1], cet être si prématuré. ment enlevé

Jules III aurait volontiers admis, dans le suprême Sénat de l'Église, un autre homme qui n'était pas moins distingué par ses qualités que Nobili : le duc de Gandie, François de Borgia, arrière-petit-fils du pape Alexandre VI. Borgia était venu à Rome, le 23 octobre 1550, il était descendu chez les Jésuites[2] et avait été reçu peu de jours après par le Pape. On croyait que le duc s'était rendu à Rome, à cause du jubilé. Très peu savaient que François de Borgia était entré, dès 1548, dans la campagne de Jésus, mais avait obtenu de Paul III la permission de garder, trois ans encore sa principauté[3]. Borgia profita de ce délai pour marier ses fils aînés, mettre ordre à ses affaires et terminer, le 20 août 1550, par un examen de docteur, ses études théologiques, commencées en 1546. Comme son fils aîné était devenu majeur, en

[1] Outre les biographies de Turigio (1632) et Bartolucci (1675), voy. notamment Nardo, Vita del card. Rob. Nobili, Urbino 1728. Parigi (Notizie del card. R. Nobili, Montepulciano, 1836) ne donne presque aucun renseignement nouveau. La lettre de consolation qui aurait mérité une place dans la collection de REUMONT est dans NARO, p. 20. Jules III donna d'excellents précepteurs à Nobili, en Giulio Poggiano et Ottavio Pantagato (voy. TIRABOSCHI, t. VII, p. 1, 28 (édition romaine). Sur la mort du card. voy. aussi MASSARELLI, p. 329, qui en fait le plus grand éloge, et Aviso di Roma du 21 janvier 1559, Cod. Urb. 1039 de la Bibliothèque Vaticane. L'épitaphe de Nobili, dans FORCELLA V, p. 254. A. Cervini dit aussi de R. Nobili dans la Vita di Marcello II (voy. le vol. suivant) : Questo mirabilmente risplende in tutte le virtù morali come Christianus, ma il mondo non fu degno di cosa si pura (Bibl. de Ferrare). Voir l'inscription mise pour Nobili au palais municipal de Montepulciano. Dans *Miscell. Montado* des Arch. Ricci à Rome.

[2] Voy. *Cartas de S. Ignacio*, t. II, p. 534.

[3] Voy. volume précédent.

août 1550, il pensa à lui céder son duché et à se mettre à Rome à la disposition de son supérieur, Ignace de Loyola [1].

Après que Borgia, le 5 janvier 1551, eut obtenu de l'Empereur l'assentiment nécessaire à l'exécution de son plan, il prononça ses vœux en présence du Pape et lui fit part de son intention de renoncer à tous les honneurs terrestres. Mais Jules III caressait le projet de faire un cardinal de ce distingué prince. Borgia se déroba à cet honneur, en s'enfuyant à la tombée de la nuit, le 4 février 1551, dans la petite ville basque d'Oñate en Guipuzcoa [2]. Ayant reçu la permission impériale, il renonça là, le 11 mai 1551, par acte notarié, à ses terres, rentes et titres et commença sa nouvelle vie, en demandant l'aumône dans les rues d'Oñate en simple habit de Jésuite et portant son humble bagage dans un sac.

Ce changement de vie d'un homme si haut placé fit la plus grande impression. Jules III avait accordé une indulgence plénière à tous ceux qui assisteraient à la première messe solennelle de Borgia. Celui-ci dut la dire en plein air le 15 novembre; 12 000 personnes étaient accourues à cette cérémonie, où il donna la communion à plus de 1 240 assistants.

Dans la suite, Borgia rendit les plus grands services à son ordre, d'abord comme prédicateur, puis comme supérieur, par son prestige et son talent de gouvernement. Il rendit possible, par deux riches présents, à Ignace de Loyola, la fondation du Collège romain de la Compagnie de Jésus, institution qui, par la richesse de son enseignement, éclipsa bientôt l'Université romaine [3].

Lorsque Charles V, en mars 1552, proposa encore une fois l'excellent Espagnol pour le cardinalat, Jules III se montra

[1] P. Suau, *Histoire de S. François de Borgia,* Paris, 1910, p. 210. Astrain, I, p. 290. Le diplôme de docteur pour Borgia, du 20 août 1550, dans *Sanctus Franciscus Borgia,* II, p. 703; son testament du 26 août 1550, *ibid.,* I, p. 537.

[2] *Mon. Ign.,* série 1, t. III; t. IV, p. 257, 430.

[3] Polanco, du 14 septembre 1555; *Mon. Ign.,* série 1, IX, p. 608.

très disposé à répondre à ce désir[1]. Mais Ignace de Loyola se rendit lui-même chez le Pape et lui représenta combien il serait plus utile à la gloire de Dieu, que le ci-devant duc de Gandie restât dans l'état d'humilité qu'il avait choisi lui-même[2]. Jules III se laissa persuader et ajouta même que lui aussi préférerait être un simple Jésuite, car, dit-il, « vous n'avez qu'à penser à servir Dieu, nous, nous avons beaucoup d'obstacles qui nous dispersent[3] ». Pourtant le Pape ne voulut rien décider sans avoir consulté Borgia. Borgia garda le silence et la chose parut ainsi terminée.

Tout le monde était pourtant persuadé qu'un Grand d'Espagne ne devait pas rester simple prêtre. Dès 1554, Charles V et Philippe II proposèrent de nouveau l'ex-duc pour le chapeau rouge; parmi les Jésuites romains et espagnols, le bruit courut, sans qu'on sût pourquoi, que cette fois il recevrait la pourpre[4]. Ces préoccupations ne furent pas justifiées. Grâce à la princesse Jeanne, sœur de Philippe II et régente pendant l'absence de son frère en Angleterre, Borgia détermina le roi d'Espagne à renoncer à son projet; Ignace circonvint de nouveau Jules III[5]. A cette occasion Borgia fit alors, le premier dans la Compagnie de Jésus, le vœu par lequel les constitutions de l'ordre cherchent à empêcher, autant que possible, soit l'accès aux postes honorifiques, soit des adoucissements à la pauvreté[6].

III

Les rapports amicaux de Jules III avec les Jésuites remontaient à l'époque du Concile de Trente, où le Pape avait pu, comme légat, connaître et apprécier les rares qualités de

[1] Suau, p. 270.
[2] *Mon. Ign.*, série 1, IV, p. 255, 283.
[3] *Ibid.*, p. 257.
[4] Polanco à Nadal, 15 mai 1554; *Mon. Ign.*, série 1, VI, p. 712; Nadal à Borgia, 17 juin 1554, Nadal, *Epist.*, t. I, p. 265.
[5] Polanco, t. IV, p. 494.
[6] *Ibid.*, p. 692. *S. Franc. Borgia*, III, p. 174.

quelques membres de l'Ordre. En dehors d'une petite brouille passagère en 1553[1], il resta très favorablement disposé, pendant tout son règne, envers la Compagnie de Jésus, ainsi qu'envers les autres ordres réformateurs[2]. Par une bulle du 31 août 1552, il érigea et céda aux Jésuites le Collège Allemand, sur l'importance croissante duquel nous aurons souvent à revenir. Une bulle du 22 octobre de la même année, non seulement confirma tous les privilèges de l'Ordre, mais en ajouta encore d'importants, notamment la permission accordée au général et aux supérieurs chargés de ses pleins pouvoirs, de conférer le grade de docteur aux élèves de leurs collèges. Mais le plus grand bienfait que Jules III accorda à la Compagnie de Jésus consista surtout dans la bulle du 21 juillet 1550, qui confirmait l'Ordre à nouveau et complétait, dans l'esprit du fondateur, tout ce qui, dans la bulle de Paul III, pouvait encore manquer[3].

[1] O. Manareus, *De rebus soc. Jesu*, Florentaie, 1886, p. 121.

[2] Jules III confirma et accrut les privilèges des Barnabites par deux bulles des 22 février et 11 août 1540 (voy. *Lett. et constit. cleric. S. Pauli*, p. 17, 25; la deuxième bulle aussi dans le *Bull.*, t. VI, p. 426. Voy. aussi Barelli, p. 232, 235, 245, 249). Jules III confirma aussi, sur recommandation du card. Carafa, par bulle du 10 juin 1551, tous les privilèges des Théatins (Orig. aux arch. gén. des Théatins à Rome. Voy. Silos, t. I, p. 308; voy. aussi Maggio, *Vita di Maria Carafa*, Napoli, 1670, p. 279). Par bref du 4 octobre 1552, pour Ludovico infanti Portug., Jules III permit à la congrégation fondée par Martinus O. Min. dans le dioc. de Lisbonne et confirmée par le Saint-Siège, de porter la cuculla des Capucins italiens. *Arm.* 41, LXVI, n° 651; *ibid.*, LXVII, n° 13 un bref pour card. Messanens. autorisant Bernardus Balbinus O. Cap. qui, l'année précédente, expliquait l'Évangile devant un grand concours de peuple et qui désire continuer, cette année, à poursuivre sa prédication à Messine, date 8 janvier 1553. (Archives secrètes papales.) D'après Marocco, *Monumenti*, t. I, p. 140, les Capucins fondèrent en 1552 un établissement à Collevecchio dans la Sabine. Sur la protection de Jules III envers Pierre d'Alcantara, voy. Freiburger, *Kirchenlexikon*, IX², 1882. Marques de faveur pour les Dominicains dans Ripoll-Brémond, V, p. 15. Le 30 janvier 1551, Jules III approuva les statuts réformés de l'ordre des Augustins (voy. Empoli, *Bull. ord. Erem. S. Aug.*, Romae 1628, p. 214; voy. aussi Paulus, *Hoffmeister*, p. 168). Le 24 octobre 1551, Jules confirma les indulgences accordées pour la prière des quarante heures introduites par les nouveaux ordres réformés.

[3] Les trois documents dans *Bull.*, t. VI, p. 422, 459, 464. Voy. aussi *Institutum soc. Jesus* I, Florentiae, 1892, p. 22, 29.

De bonne heure, on s'était aperçu qu'il y avait lieu de solliciter du Saint-Siège une nouvelle confirmation de la Société de Jésus [1]. Maints détails, dans la bulle de fondation, avaient été exprimés avec assez peu de clarté pour qu'on éprouvât le besoin de compléter et d'éclaircir. Cependant, ce ne fut qu'en 1547 qu'on songea sérieusement à une nouvelle bulle. Elle devait, semblait-il, offrir quatre qualités : *primo*, être intégrale, en sorte qu'elle présentât tous les traits essentiels de la constitution de l'Ordre; *secundo*, être exprimée en termes assez larges, pour ne pas rendre impossibles les changements utiles; *tertio*, être claire et, *quarto*, être édifiante, afin que parmi ceux qui la liraient, les bons fussent attirés vers l'Ordre et ceux qui n'y étaient pas aptes s'en trouvassent effrayés. Pour suffire à ces exigences, il fallut dépenser beaucoup de travail : la bulle dut être changée ou complétée en plus de cent passages [2]. En réalité le projet adopté contient tous les traits caractéristiques de l'Ordre des Jésuites, en sorte qu'il en put rester à jamais le fondement [3].

Ce qui, dans cette bulle papale, était brièvement énoncé, dans ses lignes essentielles, Ignace commença, en cette même année 1547, à le développer dans les Constitutions de son Ordre. Le premier brouillon en fut achevé en 1550, le second en 1552 et jusqu'à sa mort (1556), Ignace n'y fit plus que des changements secondaires. Ces constitutions furent aussitôt publiées dans l'Ordre et essayées d'abord par Nadal en Sicile en 1552 et l'année suivante en Espagne et en Portugal; elles le furent par Ribadeneira dans la Basse-Allemagne [4].

[1] *Constitutiones soc. Jesu latinæ et hispanicae*, Matriti, 1892, App., p. 306.

[2] *Ibid.*, p. 330. Astrain, I, p. 126.

[3] Énumération des principales modifications du texte de la bulle de Paul III dans Astrain, t. I, p. 133.

[4] Dans maints manuels d'histoire ecclésiastique et dans des Nachschlagewerken *Ersch. u. Gruber, Allgemeine Enzyklopaedie der Wissenchaften und Künste Sekt. 2*, XLI, Leipzig, 1887, p. 195, 196; voy. XV, p. 433), Lainez est représenté comme le véritable organisateur de l'Ordre des Jésuites et désigné comme le collaborateur, qui a mis la dernière main aux constitutions de l'Ordre. Cette opinion n'est pas justifiée par les sources. Évidem-

Elles obtinrent pleine force de loi à la première Congrégation générale de l'Ordre, en 1558.

Après la publication des Constitutions, l'essentiel de l'œuvre qui avait rempli la vie d'Ignace était accompli. A la mort de Jules III, il touchait à la dernière année de sa vie, pendant laquelle il ne put plus guère entreprendre rien de nouveau; et sous Paul IV, lorsque la ruine menaça non seulement le Collège Romain et le Collège Allemand, mais tout l'ensemble de son œuvre, il en fut réduit au rôle de témoin, sans avoir d'autre défense que sa confiance en Dieu.

ment Ignace en délibéra avec Lainez, ainsi qu'avec d'autres. Ignace déclare lui-même que l'idée d'élever des collèges est venue de Lainez. (*Mon. Ign.*, série 4, I, p. 220); mais sur ce point son influence n'est pas facile à déterminer. La première congrégation générale de 1558 proclame ouvertement que les constitutions introduites depuis 1552 et confirmées par elle, ont Ignace pour auteur (*Décr. post. élect.*, p. 15, 53, 78). Les confidents d'Ignace rendent souvent le même témoignage : Polanco, Nadal, Gonçalvez, Ribadeneira, Canisius; grâce à eux, on connaît suffisamment l'histoire de l'établissement des constitutions. L'opinion opposée, qui fait de Lainez le co-fondateur ou même le fondateur réel de l'Ordre, ne s'est produite que très tard et n'a été soutenue par aucun de ceux qui ont étudié véritablement les sources de l'histoire des Jésuites. Comme les Constitutions, confirmées à la première congrégation générale, contenaient des déclarations à ce sujet (*Décr. post. élec.*, p. 24, 25, 31, 38, 41, 42, 54, 55, 57, 58, 68, 69, 78), on ne peut soutenir que ces déclarations au moins émanaient de Lainez et furent ajoutées aux Constitutions à la première congrégation générale (comme le dit HERZOG-HAUCK, *Realenzyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, VIII, (1900), p. 747, 769), Théoph. Raynaud pensait que la déclaration jointe aux Constitutions, p. 4, c. 14, 1 a été composée par Lainez, pendant la vie d'Ignace et approuvée par celui-ci (*Opera*, XVIII, Lyon 1665, p. 167). Bayle en conclut que Lainez est l'auteur de toutes les déclarations (dictionnaire, t. III, Basle, 1741, p. 139). D'autres l'affirmèrent, d'après Bayle. Il semble que, de nos jours, les historiens non catholiques commencent à revenir de cette opinion. GOTHEIN (p. 405-408), ne mentionne pas de collaborateur aux Constitutions, HERZOG-HAUCKS, *Realenzyklopadie* (VIII, p. 746) nomme seulement Ignace comme « le créateur » de la constitution de l'Ordre, tout en contestant que les déclarations soient de lui : — Hermann MÜLLER (*les Origines de la compagnie de Jesus, Ignace et Lainez*, Paris, 1908) voulut prouver par des textes arabes (du dix-neuvième siècle), qu'Ignace, notamment dans ses écrits sur l'obéissance, s'était inspiré de sources musulmanes. Lainez aurait d'après lui falsifié les Constitutions et serait ainsi devenu le véritable organisateur de l'Ordre. Voy. contre lui F. HUBERT dans *Théol. Literaturzeitung*, 1899, p. 310-311. Ios. BRUCKER, dans *les Études*, 5 décembre 1908, p. 705-709; H. THURSTON dans *The Month*, XCIV (1899), p. 518-526.

La maladie croissante l'avertissait de l'approche de la mort. Dès 1550, il s'était cru près de la fin et l'avait vue venir avec joie [1]. Le 30 janvier 1551, après que le premier projet des Constitutions eût été approuvé par les membres de l'Ordre réunis à Rome, il voulut abdiquer sa dignité de général [2]. Pendant presque toute l'année 1554, il ne quitta guère le lit, en sorte qu'il fallut, le 1er novembre, lui nommer un vicaire dans la personne de Nadal [3]. Cependant, il se releva vite, dès qu'on eut remplacé, par un meilleur médecin, celui très inhabile auquel Ignace obéissait ponctuellement [4]. Au milieu de juillet 1556, il abandonna pour toujours les affaires. Le matin du 31 juillet, l'âme du saint qui s'était consumée pour la plus grande gloire de Dieu, put contempler sa face [5].

Seize ans ne s'étaient pas écoulés, depuis que l'œuvre du défunt avait obtenu, le 27 septembre 1540, la consécration du Saint-Siège. Dix étrangers inconnus, dont le peuple se moquait encore peu auparavant, à cause de leur mauvais accent italien, et que des malveillants avaient traités d'hérétiques, avaient été désignés alors dans le bref papal comme membres de la Compagnie de Jésus. Et maintenant le nouvel Ordre était répandu sur les quatre parties du monde, jusqu'au Japon, au Brésil, en Abyssinie et même au Congo; dès 1554, en évaluait le nombre de ces religieux à environ mille cinq cents [6], le nombre de leurs fondations à soixante-cinq [7]. Parmi ses membres, on comptait des docteurs des

[1] *Mon. Ign.*, série 4, t, I. p. 56.

[2] *Ibid.*, série 1, III, p. 303. *Cartas de S. Ignacio,* II, p. 295.

[3] *Mon. Ign.*, série 1, VIII, p. 42; série 4, t. I, p. 169.

[4] *Ibid.*, série 4, t. I, p. 169.

[5] Voy. Polanco, VI. p. 35. Toutes les chambres qu'habita Ignace de Loyola, de 1544 jusqu'à sa mort (voy. Tacchi Venturi dans *Studi e docum.*, XX, p. 316), ont été, par vénération envers le saint fondateur de l'Ordre, conservées à la maison de profession, changées en chapelle et restées intactes, jusqu'à aujourd'hui. Les étroites et basses chambres contiennent de nombreux souvenirs. Voy. l'intéressant écrit, *les Chambres de Saint-Ignace de Loyola au Jésus de Rome*, Rome, 1900.

[6] Polanco, IV, p. 476.

[7] *Ibid.*, V.

premières Universités et des gentilshommes des familles les plus distinguées. Comme nonces du Pape, ils avaient poussé jusqu'en Irlande, en Pologne, en Égypte et au Japon, comme théologiens, ils avaient brillé au Concile de Trente; comme prédicateurs, ils avaient fait sensation aux Universités de Louvain et de Salamanque, dans les cours de Valladolid, de Bruxelles, de Vienne; comme missionnaires, ils avaient réveillé la vie chrétienne en des contrées où elle paraissait morte; comme éducateurs de la jeunesse, ils avaient, avec une invraisemblable activité, préparé une nouvelle génération d'ardents catholiques. Même l'organisation extérieure de l'Ordre avait progressé. Dès 1556, le Portugal put se constituer en province spéciale avec un provincial [1]. En 1557, l'Espagne l'imita [2]. Plus tard, chaque année, une ou plusieurs nouvelles provinces étaient créées, en sorte qu'en 1556, on en comptait douze, y compris l'Abyssinie. Cette puissante construction était déjà en germe avec tout son développement futur dans la résolution que, trente-cinq ans auparavant, sur son lit de malade, à Loyola, un chevalier jusque-là entièrement mondain et dépourvu d'instruction, avait prise. Tout était sorti de ce faible germe qui s'était développé, malgré une résistance constante, malgré la persécution et la calomnie.

C'est en Espagne, naturellement, que les pensées de Loyola avaient trouvé le plus d'échos. Là régnaient encore, assez peu atteintes par les nouveautés religieuses, les vieilles idées catholiques, et on sentait, contrairement à ce qui se passait chez les catholiques des autres pays, le courage et l'enthousiasme de lutter pour elles. La lutte pour la défense et la propagation de la foi avait été pendant trop de temps un puissant ressort dans les guerres contre les Maures et dans les voyages de découvertes; quand Ignace indiqua le moyen de continuer cette lutte avec des armes spirituelles, il dut soulever un vif enthousiasme. En fait, parmi les six premiers compagnons

[1] *Mon. Ign.*, série I, t. I, p. 449.
[2] Polanco, I, p. 247.

d'Ignace, il y avait, outre un Portugais et un Savoyard, quatre Espagnols et pendant longtemps encore, la patrie du fondateur lui fournit les plus remarquables jeunes gens, qui furent d'autant plus précieux au maître que beaucoup d'entre eux ne se vinrent ranger sous son obéissance qu'après avoir achevé leurs études de docteurs en théologie ou en droit, ou qu'après avoir fait leurs preuves dans la prédication et le soin des âmes. On trouve donc des Espagnols presque partout où le nouvel Ordre fit sentir son activité[1]. L'Espagnol Domenech l'implanta en Sicile, d'Eguia en France, François Xavier et Cosme de Torres aux Indes et au Japon. Des Espagnols accompagnaient les légats pontificaux en Pologne et en Allemagne, brillaient comme théologiens au Collège Romain et à Paris comme à Trente. Les principaux conseillers de Loyola étaient des Espagnols : Polanco, Nadal, Lainez; les trois premiers généraux de l'Ordre furent des Espagnols.

On voit la faveur avec laquelle l'œuvre de Loyola fut accueillie dans sa patrie par le grand nombre de collèges qui s'y élevèrent en peu de temps. Sous Paul III, dès 1544, Valence en avait déjà un; en 1545, ce fut le tour de Valladolid, Gandie, Barcelone; en 1546, d'Alcala; en 1548, de Salamanque et, après l'intronisation de Jules III, on vit s'en élever en 1550 à Burgos, en 1551 à Médina del Campo, en 1552 à Oñate, en 1553 à Cordoue. En 1554, des établissements se formèrent à Avila, Cuença, Plasencia, Séville, Grenade, Simancas (noviciat), Sanlucar de Barameda, en 1555 à Murcie et à Saragosse, en 1556 un collège à Monterrey en Galice[2]. En 1554, ces collèges logeaient déjà cent trente-neuf Jésuites[3]; dans les quatre premiers mois de cette même année, entrèrent dans l'Ordre, à Alcala, neuf, à Valence dix hommes éminents; fin mars, Nadal reçut à Salamanque onze étudiants[4]. Dès 1552, Ignace formait deux provinces en

[1] Astrain, II, p. 567.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 257, 298, 412.
[3] *Ibid.*, p. 409-411.
[4] Asrrain, I, p. 413; voy. aussi p. 312, 315, 435; t. II, p. 244.

Espagne; en 1554, sous Jules III, il fit une nouvelle division de trois provinces : Castille, Aragon, Andalousie, et donna à toutes les provinces de la péninsule pyrénéenne un supérieur commun dans la personne de François de Borgia [1]. L'épanouissement des provinces espagnoles fut dû en grande partie au prestige et au zèle de Borgia [2].

Ce qui plaisait surtout chez les premiers Jésuites en Espagne, c'était la vie nouvelle qu'ils apportaient au soin des âmes. Ils se consacrèrent aussi beaucoup, là-bas, à l'instruction religieuse du peuple. Jusque-là la prédication semblait être le privilège des moines, les prêtres s'y consacraient si peu que quand un ecclésiastique séculier prêchait, cela faisait presque scandale [3]. Aussi applaudit-on quand les Jésuites entreprirent dans leurs églises d'annoncer la parole de Dieu, quand quelques-uns d'entre eux parcoururent le pays comme prédicateurs de passage et s'arrêtèrent plus ou moins longtemps dans beaucoup de villes pour préparer un renouvellement moral du peuple [4]. On raconte des choses merveilleuses des succès de ces missionnaires. A Alcala, Antonio de Madrid, pendant le carnaval de 1558, amena, par un sermon d'un quart d'heure, toutes les filles qui sur l'ordre des magistrats avaient dû se placer devant la porte de leur maison, à abandonner leur vie de péché [5]. A Grenade, Bautista Sanchez parla si éloquemment de l'abandon où étaient laissés les pauvres dans l'hôpital, que les auditeurs sacrifièrent aussitôt des anneaux d'or, des boucles d'oreilles et de précieuses pièces d'habillement pour améliorer leur sort; le lendemain ils envoyèrent de riches aumônes à l'hôpital et s'occupèrent personnellement d'aller soigner les malades [6]. Un des fruits de ces prédications était de ranimer la vie religieuse et d'amener notamment la fré-

[1] Astrain, I, p. 401. *Cartas de S. Ignacio,* IV, p. 9.
[2] Astrain, II, p. 104.
[3] *Ibid.*, t. II, p. 502, 512, 519.
[4] *Ibid.*, p. 502.
[5] *Ibid.*, p. 506.
[6] *Ibid.*, p. 509.

quentation des sacrements. Les chiffres de confessions, qui ont été cités à ce propos et qui ne dépassèrent pas la réalité [1], nous fournissent un témoignage de l'effet profond qui fut obtenu [2].

Mais une des choses qui gagna le plus les cœurs au nouvel Ordre, ce fut qu'il s'adonna à l'instruction de la jeunesse. C'était un fait jusque-là inouï que des religieux descendissent à une occupation aussi peu littéraire [3], on fut touché et vraiment saisi quand on vit les Jésuites, une clochette à la main rassembler les enfants dans les rues et les conduire processionnellement à l'Église pour leur enseigner le catéchisme. A Tolède, devant un spectacle si nouveau, les gens se mettaient aux fenêtres et louaient Dieu [4]. La visite des prisons et des hôpitaux, le généreux dévouement des Jésuites pendant la peste contribuèrent également à leur attirer l'estime et la confiance. Beaucoup de Jésuites perdirent la vie au service des malades [5].

L'activité scientifique du nouvel Ordre dans ses collèges fut de la plus haute importance pour la réforme ecclésiastique. A peine la nouvelle se répandit-elle qu'ils donnaient l'instruction aux étrangers dans ces établissements, que les élèves y affluèrent. Le collège de Murcie, dans les deux premières années de son existence, en compta cent quarante, celui de Belmonte, en 1569, environ quatre cents, celui de Séville, en 1561, environ cinq cents, celui de Cordoue, à la même époque, six cent cinquante, celui de Monterrey, après quatre ans, huit cents [6]. Du collège de Monterrey sortirent des clercs si distingués que c'était un proverbe chez les évêques de dire : il vient de Monterrey, nous pouvons lui

[1] En quatre mois de l'année 1564, il y eut 3 500 confessions à Valladolid, 5 265 à Avila, 6 300 à Salamanque. *Ibid.*, p. 503.

[2] Détail significatif. L'archevêque Siliceo de Tolède interdit de communier plus d'une fois par an. POLANCO, II, p. 121, n° 287.

[3] ASTRAIN, II, p. 523.

[4] *Ibid.*, II, p. 522.

[5] *Ibid.*, p. 525.

[6] *Ibid.*, p. 587.

donner les ordres sans crainte [1]. Le collège de Medina produisit, en des genres divers, des personnages si éminents, qu'un supérieur disait : abandonnerions-nous nos études théologiques et nos prédications et apprendrions-nous la grammaire, nous ne pourrions aller plus loin dans cette voie [2].

Si la Compagnie de Jésus ne rencontra nulle part plus d'amis qu'en Espagne, elle n'eut pourtant à souffrir, en nul autre pays, de plus graves inimitiés. L'hostilité de l'archevêque de Tolède, Siliceo, en arriva, sous le règne de Jules III, à sa plus violente expression [3]. En octobre 1551, il interdit à tous les prêtres du nouvel Ordre toute fonction sacerdotale et cette défense fut publiée solennellement, dans les églises de l'archidiocèse, pendant la grand'messe. En agissant ainsi, l'archevêque avait attaqué les privilèges accordés par le Pape au nouvel Ordre et touché ainsi à l'honneur du Saint-Siège lui-même. Jules III adressa donc, le 2 janvier 1552, une lettre à Siliceo, dans laquelle il lui faisait le plus grand éloge des Jésuites [4], et le nonce Poggio se prononçait vigoureusement en faveur des opprimés. Philippe II s'étant déclaré aussi contre Siliceo, celui-ci se vit obligé de rapporter son décret.

Un privilège des anciens Ordres voulait qu'aucun nouveau couvent ne pût être bâti près d'une ancienne communauté à une distance de cent quarante aunes; cela donna lieu, à Saragosse, à de violentes manifestations contre le collège des Jésuites, qui y avait été élevé le 17 avril 1555 [5]. Les Augustins, notamment, déclarèrent leurs droits lésés par l'érection de ce collège; l'archevêque intervint de son côté, les Jésuites furent traités comme des excommuniés, le peuple s'éleva contre eux à la plus grande irritation. Les

[1] Rapport de P. Valderrabano, S. J., de 1562, dans Astrain, t. II, p. 574.
[2] Rapport de P. Olea, S. J., de 1563. *Ibid.*, p. 576.
[3] Astrain, t. I, p. 351-365. Documents sur cette lettre dans *les Cartas de S. Ignacio*, t. III, p. 455-475.
[4] *Cartas de S. Ignacio*, t. III, p. 460.
[5] Astrain, I, 438.

choses allèrent si loin que les Jésuites quittèrent la ville le 1er août. Le litige fut pourtant tranché en leur faveur, le 8 septembre, et le collège put être ouvert.

On continua aussi à attaquer le livre des exercices, pendant le règne de Jules III. Siliceo établit en 1553 une commission pour l'examen des plaintes portées, et cette commission censura dix-neuf passages du petit livre [1]. Mais comme, dès 1548, Paul III avait approuvé les exercices, ces attaques ne pouvaient avoir beaucoup d'importance.

L'Ordre se développa en Portugal encore plus vite qu'en Espagne. Rien au monde, a dit quelqu'un qui s'y connaissait [2], n'est plus estimé en ce pays que la possession de la faveur royale; Jean III [3] témoigna toute sa vie une paternelle sollicitude aux Jésuites et à son exemple se réglèrent ses frères, les infants Louis et Henri, dont le premier était lui-même entré dans le nouvel Ordre [4], tandis que le cardinal et grand inquisiteur Henri s'intéressait aux affaires des Jésuites « comme aux siennes propres [5] ».

Les animosités et les difficultés que la Société de Jésus eut à souffrir en Espagne lui furent épargnées sur le territoire voisin, le royaume de Portugal. Jusqu'en 1552, le nombre de ceux qui entrèrent dans l'Ordre s'était élevé à trois cent dix-huit. Parmi ceux-ci se trouvaient, entre autres, des fils du gouverneur de Lisbonne et du grand capitaine de Madère [7]. En 1551, le cardinal-infant Henri céda aux

[1] ASTRAIN, I, p. 366-384. La censure est imprimée dans Polanco, *Chron.*, III, p 501

[2] POLANCO (IV, p. 558).

[3] Ces faveurs se manifestèrent par des concessions aux grands ordres militaires (voy. SCHÆFER, III, p. 85; t. V, p. 150, 156, et *Corpo dipl. Port.*, t. VI et VII, *passim*). En 1551, le Pape envoya la rose d'or au fils aîné du roi (voy. MAC SWINEY, *Portugal*, III, p. 128) et lui fit aussi souvent des présents; voy. *Ant. de Portugal de Faria, Portugal e Italia*, Lissabon, 1901, p. 203. Voy. *ibid.*, p. 78, sur les rapports ecclésiastiques avec le Saint-Siège. Sur la béatification du Portugais Gundisalvo, voy. NOVAES, VII, p. 91.

[4] *Cartas de S. Ignacio*, t. IV, p. 268.

[5] POLANCO, IV. p. 751, n° 3250.

[6] *Epist. mixtae*, III, p. 25.

[7] ASTRAIN, I, p. 586.

Jésuites son collège d'Evora, qui comptait déjà trois cents élèves en 1554; en 1555, l'Ordre obtint également de Jean III le collège Royal de Coïmbre [1] qui formait une partie de l'Université; mais les Jésuites ne tardèrent pas à l'abandonner. En 1553, un deuxième établissement fut fondé à Lisbonne, la maison professe de Saint-Roch [2]; la même année, ils commencèrent au collège de Lisbonne les cours aux étudiants étrangers [3] qui, en 1554, étaient fréquentés par six cents élèves [4]. Près du peuple, les Jésuites s'occupèrent de tout, et le soin des âmes et l'enseignement leur donnaient tant de travail que leurs forces n'y suffisaient plus [5].

L'intervention du cardinal grand inquisiteur Henri leur épargna la lourde charge de diriger le tribunal de l'Inquisition de Lisbonne et par là, dit Polanco, rendit un grand service à l'Ordre [6]. Ignace, sur le désir du Roi, avait été amené à prendre en mains cette grosse affaire, qui n'était pas sans lui donner des scrupules, parce que l'office d'Inquisiteur pouvait être considéré comme une sorte de prélature et que son Ordre ne devait pas accepter de prélatures. Il fit étudier la chose pendant trois jours à six des meilleurs Jésuites et finit par s'en remettre à la décision du Roi [7]. Lorsque sa réponse arriva en Portugal, l'office d'inquisiteur avait déjà été donné à un dominicain [8].

Malgré tout cet éclat extérieur, la Compagnie de Jésus eut à subir en Portugal une crise, comme elle n'en connut

[1] Polanco, t. II, p. 377; III, p. 422; t. IV, p. 543. Paul IV confirma le 15 avril et le 20 septembre 1559 la cession du collège aux Jésuites. Delplace, *Synopis actorum S. Sedis in causa soc. Jesu I*, Florentiae, 1887, p. 17.

[2] Polanco, V, p. 588.

[3] Nadal, *Epist.*, I, p. 193.

[4] Polanco, III, 394, 402.

[5] *Ibid.*, IV, p 524.

[6] *Ibid.*, II, p. 135, 676; IV, p. 527; V, p. 566.

[7] *Prorsus de societate benemeritus fuit, quod impedivit, ne id fieret.* Polanco, V, p. 603, n° 1662.

[8] *Mon. Ign.*, série 1, IX, p. 226; série 4, t. I, p. 320, 327. *Epist. mixtae*, IV, p. 702.

de pareilles en aucun autre pays [1]. Il lui manquait là une ferme direction; Simon Rodriguez n'était pas apte à sa fonction de provincial. On recevait des novices sans faire le choix nécessaire; parmi les membres de l'Ordre, se montra une tendance à l'indépendance et à la mondanité, qui devait avoir par la suite les plus graves résultats; Rodriguez cherchait surtout à garder sa province à sa dévotion et à la tenir indépendante du reste de l'Ordre. Le mécontentement des éléments réfractaires finit par éclater lorsque, en 1552, Rodriguez fut enfin déposé. On put voir alors clairement qu'Ignace et les siens étaient résolus à parer, avec une énergie ardente, à la corruption qui les menaçait. Environ cent trente membres de l'Ordre, qui ne voulurent pas se soumettre, furent promptement exclus et Ignace approuva cette décision de son représentant Torres [2]. En juillet 1553, il n'y avait plus sur le territoire portugais que cent cinq Jésuites [3].

La paix fut encore une fois menacée, lorsque, au commencement de 1553, Rodriguez rentra en Portugal et chercha à gagner la cour, pour se faire rétablir dans son emploi. Ce ne fut qu'en juin 1553 qu'il obéit à l'ordre de Loyola de venir à Rome. Là, il insista pour que sa cause fût formellement et régulièrement instruite. Il se soumit après quelques hésitations à la sentence des juges qui lui fut défavorable [4]. Pendant ce temps, les Constitutions de l'Ordre avaient été publiées en Portugal et sur cette base la Province portugaise prit un nouveau développement.

Un très vaste champ s'ouvrait à l'activité réformatrice de l'Ordre en Italie. Les rapports des Jésuites missionnaires ainsi que d'autres sources nous montrent à quel degré presque incroyable la décadence religieuse était partout arrivée. Les

[1] Astrain, I, p. 585-629.

[2] Lettre du 18 décembre 1552 : *Mon. Ign.*, série 1, IV, p. 559.

[3] *Epist. mixtae*, t. III, p. 397.

[4] Lettre de Louis Gonçalvez du 20 mai 1554 : *Epist. mixtae*, IV, p. 180. Rodriguez revint, vieillard, en 1574, au Portugal, et mourut en 1579 à Lisbonne.

Jésuites son collège d'Evora, qui comptait déjà trois cents élèves en 1554; en 1555, l'Ordre obtint également de Jean III le collège Royal de Coïmbre [1] qui formait une partie de l'Université; mais les Jésuites ne tardèrent pas à l'abandonner. En 1553, un deuxième établissement fut fondé à Lisbonne, la maison professe de Saint-Roch [2]; la même année, ils commencèrent au collège de Lisbonne les cours aux étudiants étrangers [3] qui, en 1554, étaient fréquentés par six cents élèves [4]. Près du peuple, les Jésuites s'occupèrent de tout, et le soin des âmes et l'enseignement leur donnaient tant de travail que leurs forces n'y suffisaient plus [5].

L'intervention du cardinal grand inquisiteur Henri leur épargna la lourde charge de diriger le tribunal de l'Inquisition de Lisbonne et par là, dit Polanco, rendit un grand service à l'Ordre [6]. Ignace, sur le désir du Roi, avait été amené à prendre en mains cette grosse affaire, qui n'était pas sans lui donner des scrupules, parce que l'office d'Inquisiteur pouvait être considéré comme une sorte de prélature et que son Ordre ne devait pas accepter de prélatures. Il fit étudier la chose pendant trois jours à six des meilleurs Jésuites et finit par s'en remettre à la décision du Roi [7]. Lorsque sa réponse arriva en Portugal, l'office d'inquisiteur avait déjà été donné à un dominicain [8].

Malgré tout cet éclat extérieur, la Compagnie de Jésus eut à subir en Portugal une crise, comme elle n'en connut

[1] Polanco, t. II, p. 377; III, p. 422; t. IV, p. 543. Paul IV confirma le 15 avril et le 20 septembre 1559 la cession du collège aux Jésuites. Delplace, *Synopis actorum S. Sedis in causa soc. Jesu I*, Florentiae, 1887, p. 17.

[2] Polanco, V, p. 588.

[3] Nadal, *Epist.*, I, p. 193.

[4] Polanco, III, 394, 402.

[5] *Ibid.*, IV, p 524.

[6] *Ibid.*, II, p. 135, 676; IV, p. 527; V, p. 566.

[7] *Prorsus de societate benemeritus fuit, quod impedivit, ne id fieret.* Polanco, V, p. 603, n° 1662.

[8] *Mon. Ign.*, série 1, IX, p. 226; série 4, t. I, p. 320, 327. *Epist. mixtae*, IV, p. 702.

de pareilles en aucun autre pays[1]. Il lui manquait là une ferme direction; Simon Rodriguez n'était pas apte à sa fonction de provincial. On recevait des novices sans faire le choix nécessaire; parmi les membres de l'Ordre, se montra une tendance à l'indépendance et à la mondanité, qui devait avoir par la suite les plus graves résultats; Rodriguez cherchait surtout à garder sa province à sa dévotion et à la tenir indépendante du reste de l'Ordre. Le mécontentement des éléments réfractaires finit par éclater lorsque, en 1552, Rodriguez fut enfin déposé. On put voir alors clairement qu'Ignace et les siens étaient résolus à parer, avec une énergie ardente, à la corruption qui les menaçait. Environ cent trente membres de l'Ordre, qui ne voulurent pas se soumettre, furent promptement exclus et Ignace approuva cette décision de son représentant Torres[2]. En juillet 1553, il n'y avait plus sur le territoire portugais que cent cinq Jésuites[3].

La paix fut encore une fois menacée, lorsque, au commencement de 1553, Rodriguez rentra en Portugal et chercha à gagner la cour, pour se faire rétablir dans son emploi. Ce ne fut qu'en juin 1553 qu'il obéit à l'ordre de Loyola de venir à Rome. Là, il insista pour que sa cause fût formellement et régulièrement instruite. Il se soumit après quelques hésitations à la sentence des juges qui lui fut défavorable[4]. Pendant ce temps, les Constitutions de l'Ordre avaient été publiées en Portugal et sur cette base la Province portugaise prit un nouveau développement.

Un très vaste champ s'ouvrait à l'activité réformatrice de l'Ordre en Italie. Les rapports des Jésuites missionnaires ainsi que d'autres sources nous montrent à quel degré presque incroyable la décadence religieuse était partout arrivée. Les

[1] Astrain, I, p. 585-629.
[2] Lettre du 18 décembre 1552 : *Mon. Ign.*, série 1, IV, p. 559.
[3] *Epist. mixtae*, t. III, p. 397.
[4] Lettre de Louis Gonçalvez du 20 mai 1554 : *Epist. mixtae*, IV, p. 180. Rodriguez revint, vieillard, en 1574, au Portugal, et mourut en 1579 à Lisbonne.

missionnaires se plaignent constamment que le peuple ne sache même pas les prières les plus habituelles [1] et qu'on y rencontre des gens qui, depuis sept, huit ou même depuis trente et quarante ans ne se sont pas confessés [2]. Quoiqu'on en pût accuser les guerres presque continuelles qui avaient affligé l'Italie, l'abaissement religieux est incontestablement en partie l'héritage de la période de la Renaissance, pendant laquelle tant d'évêques et de papes négligèrent grossièrement leurs devoirs. Cette négligence était particulièrement fâcheuse dans les parties les plus arriérées de la Péninsule. Même, entre 1561 et 1570, l'ignorance, dans les Abruzzes, dans la Calabre, l'Apulie, était si grande que les Jésuites missionnaires appelaient ces contrées « les Indes italiennes [3] ». Pourtant, là-bas, le peuple n'avait pas de l'éloignement pour la religion; là où de dignes prêtres se présentaient, ils accouraient en foule et il était facile de les amener à une vie chrétienne exemplaire. Du Modénais, Landini écrivait en 1551 que depuis sa première visite, il pouvait constater une visible amélioration morale; on voyait venir à la prédication, les jours de semaine, des gens qui ne savaient pas auparavant ce que signifiait le son des cloches; aucun ne quittait l'église avant lui, quelques-uns allaient dans d'autres villages pour entendre la prédication. On ne le laissait pas partir sans qu'il promît de revenir et on allait au-devant de lui quand il s'approchait d'une bourgade; des prêtres de contrées éloignées demandaient que leurs paroisses fussent visitées [4].

Les choses étaient dans l'état le plus épouvantable, notam-

[1] Polanco, II, p. 175, 503. Tacchi Venturi, p. 267.

[2] Polanco, II, p. 19 (Tivoli), 224, 226, 245 (Sicile), p. 483 (Venise). Tacchi Venturi, p. 268. Buschbell, p. 12 (Vérone). A Camerino, en 1556. un Jésuite ayant invité les gens à se confesser, en dehors du temps pascal, les hommes commencèrent par rire; les femmes furent si étonnées d'entendre prêcher et parler, à pareille époque, de la réception des sacrements, qu'elles crurent presque que la fin du monde était arrivée. Polanco, VI, p. 84.

[3] Tacchi Venturi, p. 269.

[4] Lettre du 16 mai 1551 : *Epist. mixtae*, t. V, p. 700; voy. *Epist. quadrimestres*, t. I, p. 311.

ment dans l'île de Corse; c'est pourquoi, sur l'invitation de la Seigneurie de Gênes, le Pape Jules III y envoya, le 5 août 1552, deux missionnaires jésuites, avec pleins pouvoirs d'y visiter les églises et les couvents[1]. Les rapports des deux commissaires pontificaux, Silvestro Landini et Emanuel Gomez de Monte-Mayor, en présentent un tableau peu joyeux[2]. L'île est divisée en six évêchés, mais depuis soixante à soixante-dix ans, aucun des évêques nommés en Corse ne s'y est montré. Les prêtres sont si ignorants, qu'au commencement de février 1553, Landini n'en avait encore examiné aucun qui sût dire convenablement la formule de la consécration pour la Sainte Messe; ils vont en habits de laïques et travaillent tout le jour dans le bois pour gagner leur subsistance et celle de leurs enfants. Les églises tombent en ruines et souvent sont employées à abriter les bestiaux. Les gens y vivent dans une extrême pauvreté et ont trop à souffrir des corsaires. Au point de vue religieux règne la plus grande négligence. Landini, qui pendant les années 1551 et 1552, au cours de ses voyages de mission, avait pu voir dans le Modénais et le Génois les choses les plus incroyables, écrit, le 7 février 1553[3], qu'il n'a vu encore nulle part rien d'aussi mal qu'en Corse; qu'on lui a écrit avec raison de Rome, qu'il pourrait trouver là-bas ses Indes et son Abyssinie, car il verrait régner la plus grande ignorance de Dieu, des milliers de superstitions, d'innombrables inimitiés, des haines invétérées, des meurtres à tous les pas, un orgueil diabolique, une impudicité continuelle, de l'usure, de la fraude, de la trahison et des éclats de colère sane merci. Quelques-uns sont secrèrement infectés d'hérésies, beaucoup ne savent pas faire le signe de la croix et des gens à cheveux gris ne savent pas le *Pater* ni l'*Ave Maria*.

Malgré tout cela, il fut facile là-bas d'amener le peuple à

[1] Extrait du bref dans DELPLACE, *Synopsis actorum S. Sedis in causa soc. Jesu I*, p. 13; Voy. supplément, Ordonnances de réforme.

[2] POLANCO, IV, p. 464; III, p. 80. Les lettres de Landini et Gomez dans les *Epist. mixtae*, III, p. 62, 88, 91 etc.

[3] *Epist. mixtae*, III. p. 114.

la pratique de la religion et au changement de mœurs. Les missionnaires étaient assiégés du matin au soir. Chaque jour, l'église de Bastia était pleine pour les prédications de Landini; chaque jour, plus de six franciscains devaient l'aider à confesser; chaque jour on comptait de soixante à cent cinquante communions. Des hommes qui avaient été ennemis vingt ans se réconciliaient, des unions adultères sans nombre furent dissoutes ou régularisées [1]. Landini comparait cette nouvelle ferveur avec celle de la primitive Église [2].

Comme certains mauvais prêtres cherchaient par des calomnies à faire rappeler à Rome les deux commissaires du Pape, le conseil de Bastia, le gouverneur de l'île et plusieurs Corses en vue portèrent un brillant témoignage de l'activité des missionnaires, dans les mémoires adressés au pape Jules III et à Ignace de Loyola [3]. La mission, cependant, dut être abandonnée dès l'année suivante 1554, parce que les Corses, comptant sur la France, s'étaient soulevés contre la souveraineté de Gênes et que toute l'île était remplie de troubles de guerre. Landini succomba, là-bas, aux suites de ses efforts et de ses privations, le 3 mars 1554. En Corse, on le considéra comme un saint [5].

La cause de l'absence de religion du peuple tenait surtout à l'ignorance des prêtres. Même en Italie, il était tout à fait inouï que des prêtres prêchassent, plusieurs d'entre eux ne confessaient jamais, beaucoup savaient à peine lire ou même pas du tout [6]. C'est pourquoi Ignace de Loyola était surtout préoccupé d'élever des collèges, car la réforme religieuse ne pouvait réussir que par l'instruction et c'était ce qui manquait. C'est ce qu'écrivait de Palerme, le 4 juillet 1547, Doménech, disant qu'on y désirait un collège de

[1] *Epist. mixtae*, III, p. 114, 168.

[2] *Ibid.*, p. 114, 167, 173.

[3] Imprimé dans les *Epist. mixtae*, t. III, p. 182, 201, 210.

[4] Polanco, IV, p. 36.

[5] *Ibid.*, supplément 681; Processo intorno alla santità del P. Silv. Landini.

[6] Tachi Venturi, p. 27.

Jésuites, « car il régnait là-bas une telle ignorance dans le clergé, qu'il fallait le voir pour le croire; la cause en était en grande partie que les moyens d'étudier manquaient, car dans la capitale du royaume, il n'y avait pas une seule école publique de grammaire [1] », on y désirait donc beaucoup des collèges de Jésuites. Aux établissements de l'Ordre, qui avaient été fondés sous Paul III, à Rome, à Tivoli, à Padoue, à Bologne, à Messine, à Palerme, vinrent s'ajouter sous Jules III, sans parler du collège romain, ceux de Venise en 1550, de Ferrare, de Naples, de Florence en 1551 [2], de Modène, de Parme, de Bassano en 1552, de Monréale, en 1553, d'Argenta, près Ferrare, de Gênes, de Syracuse, de Catane, de Lorette en 1554. L'année de la mort de Loyola s'élevèrent encore des collèges à Sienne et à Amerino. De si nombreuses fondations n'étaient naturellement possibles que parce que beaucoup de gens annonçaient qu'ils entreraient dans l'Ordre. Jules III, lorsqu'on lui présenta, en 1551, les hommes qui étaient désignés pour les collèges de Florence et de Naples, demanda avec étonnement s'il en resterait encore un à Rome. On put rassurer le Pape à ce sujet [3].

Les prédications, qu'un membre important de l'Ordre avait faites dans une ville, donnaient ordinairement l'occasion de fonder ces établissements. Quand les négociations pour l'érection d'un collège avaient abouti, Ignace n'y envoyait pas tout d'abord des sujets brillants, mais seulement quelques jeunes hommes du collège romain, car il pensait qu'il était mieux qu'une telle maison eût d'humbles débuts, que si elle avait brillé tout d'abord, sans pouvoir se maintenir dans la suite à sa première hauteur [5]. Il était

[1] *Litterae quadrimestres*, I, p. 51.

[2] Voy. Ed. Fueter, *Das erste Auftreten der Jesuiten in Florenz : Zeitschrift für Kirchengeschichte*, XXVIII, Gotha, 1907, p. 432-454. Sur la protection des Jésuites par la duchesse de Florence, voy. Tacchi Venturi dans la *Civ. catt.* 1898, Luglio, p. 16 et *Arch. stor. Ital.*, série 5, XXII, p. 217.

[3] Polanco, II, p. 173.

[4] *Ibid.*, p. 432.

[5] *Ibid.*, p. 507.

également persuadé qu'un collège devait s'élever par lui-même, en sorte que presque toutes ces fondations eurent, au début, à lutter avec une grande pauvreté. A Pérouse, les Jésuites ne vécurent longtemps que de pain, de vin et d'une soupe[1]. D'ailleurs, la maison était dans un très fâcheux état. A Venise, on dut procéder avec la plus grande circonspection, avant de fonder le collège. La République soupçonnait partout des intrigues politiques. Le seul fait que les Jésuites écrivissent tous les huit jours à Rome éveilla des soupçons; entendre en confession des dames de l'aristocratie et les amener à recevoir fréquemment les sacrements, était une chose dangereuse, pour laquelle on avait expulsé auparavant les Barnabites de la ville. Lorsque le collège fut fondé, nombre d'élèves n'y restèrent pas, car le goût du commerce dans cette ville d'affaires n'était pas favorable aux études[2]. A Messine, on voulait bien un collège, mais on ne voulait pas le doter des ressources nécessaires; à Modène, on traita les Jésuites d'hypocrites et d'ignorants[3]; malgré tout, l'Ordre nouveau s'enracinait partout solidement. L'instruction de la jeunesse était l'arme principale avec laquelle les Jésuites combattirent la poussée du protestantisme en Italie.

En dehors de l'activité littéraire, l'action réformatrice du nouvel Ordre se faisait déjà sentir, dans tous les sens, du vivant même de son fondateur, dans la science comme dans la vie, chez les lettrés comme chez les illettres. Des couvents de femmes effroyablement corrompus furent souvent remis en bonne voie par les Jésuites à l'aide de leurs exercices spirituels[4]. Des moines, évadés de leur couvent et qui souvent même s'étaient laissé enrôler parmi les soldats[5], étaient poussés par eux à rentrer dans leur cloître[6]. Ils allaient dans les prisons et sur les galères pour porter des consolations

[1] Polanco, p. 438.
[2] *Ibid.*, p. 480.
[3] *Ibid.*, p. 459.
[4] *Ibid.*, II, p. 175, 502.
[5] *Ibid.*, p. 238, nº 164.
[6] *Ibid.*, p. 29, 465.

spirituelles à des prisonniers tout à fait abandonnés [1]. Lainez et plus tard Nadal, ainsi que plusieurs capucins, accompagnèrent, comme aumôniers militaires, les flottes chrétiennes, qui partaient de Sicile contre les corsaires [2]. Baptista Romanus, juif converti, utilisa ses connaissances dans les langues orientales, pour gagner à l'Église, sur les bateaux turcs, des mahométans et des renégats [3]. Les Jésuites combattaient l'usure [4], recueillaient des aumônes pour les pauvres [5], réconciliaient des ennemis [6], s'efforçaient de donner asile aux pécheresses repentantes [7] et faisaient déjà des tentatives en vue de former des missionnaires parlant l'arabe pour la conversion du nord de l'Afrique [8].

Le champ de travail le plus épineux s'ouvrit, au delà des Alpes, au zèle réformateur du jeune Ordre. Nadal, qui connaissait par expérience l'état des choses dans les péninsules pyrénéenne et apennine et qui en 1555 vit, comme visiteurs, les Jésuites allemands, déclare ouvertement que leur tâche en Allemagne était considérablement plus difficile et aussi glorieuse qu'aux Indes [9] : « C'est un indicible malheur qu'une si grande, si puissante et si noble nation se trouve dans un état si triste. Mais avec la grâce de Dieu, il y a beaucoup d'espoir d'y pourvoir et je suis persuadé que Dieu y aidera notre Ordre, avec l'autorité et la faveur du siège apostolique [10] ». « Malheur à nous, dit-il ailleurs, si nous ne savons pas venir en aide à l'Allemagne [11] ». « Il n'y a ici ni religieux, ni clercs, ni théologiens, en sorte que les princes catholiques et les évêques ne savent ce qu'il faut faire. De

[1] Polanco, p. 37 (Palerme), p. 184 (Florence), p. 231 (Messine), p. 425 (Rome), p. 435 (Pérouse), p. 458 (Modène), p. 483 (Venise).

[2] *Ibid.*, p. 45, 237. Guglielmotti, *Guerra de pirati*, II, p. 203.

[3] *Ibid.*, II, p. 484, n° 159.

[4] *Ibid.*, p. 36, 483.

[5] *Ibid.*, p. 233, 503.

[6] *Ibid.*, p. 225.

[7] *Ibid.*, p. 234.

[8] *Ibid.*, p. 51.

[9] *Epist.*, IV, p. 214.

[10] A. Ignace, *Dillingen*, 22 avril 1555 : *Epist.*, I, p. 298.

[11] *Ibid.*, IV, p. 215.

bons catholiques souffrent, par nécessité, des prêtres mariés, des concubinaires publics, des prédicateurs à demi luthériens. » Une cause de ruine était qu'il n'y avait en Allemagne aucun catholique qui ne lût les livres des hérétiques; on ne trouvait du reste pas d'autres livres religieux à acheter. « Nous avons trouvé toutes les auberges remplies des écrits de Luther et d'autres hérétiques; des enfants et des femmes les lisent et nous étions pourtant en des contrées qui se disent catholiques[1]. » Presque aucun catholique, en Allemagne, n'avait rien publié contre de tels écrits[2]. Les anciens livres catholiques n'étaient plus réimprimés et étaient devenus presque introuvables, en sorte que les catholiques disaient qu'ils n'avaient rien autre à lire que des ouvrages hérétiques[3]. Même les théologiens catholiques lisaient surtout ces livres et finissaient par tout brouiller en théologie[4].

Le pénétrant observateur attendait surtout de nouveaux collèges la guérison de si grands maux. De plus, Nadal préconise pour l'Allemagne un moyen dont il est à peine question dans les autres pays : l'action par la presse. Il eût désiré que Lainez pût venir en Allemagne et y écrire contre les luthériens; il parla au chancelier Widmanstadt de monter avec son appui une imprimerie à Vienne, qui lançât chaque jour des écrits catholiques contre les luthériens[5].

Du vivant de Loyola, on ne réussit pas à créer beaucoup de collèges en Allemagne. Les princes Allemands ne comprenaient pas qu'on s'occupât d'élever des établissements religieux, car on n'avait pas besoin de couvents, mais d'évêques et de prêtres[6]. Ce ne fut qu'en 1552 qu'on put fonder un collège à Vienne; il comptait, dès 1555, quatre

[1] A. Ignace, t. I, p. 301.
[2] *Ibid.*, p. 306.
[3] *Epist.*, t. I, p. 309.
[4] *Ibid.*, p. 303.
[5] *Ibid.*, 305, 309.
[6] *Ibid.*, p. 289. Polanco, t. II, p. 262.

cents élèves pour dix professeurs [1]. La ville possédait en outre, l'année de la mort de Loyola, un noviciat et un couvent. Trois autres collèges s'élevèrent à Cologne, à Ingolstadt, à Prague, la dernière année de la vie du fondateur.

La Compagnie de Jésus fut redevable du collège de Cologne et surtout de ceux d'Ingolstadt et de Prague, en partie à l'influence de l'homme qui devait être, par la suite, le fondateur de la province allemande et l'âme de ses entreprises, Petrus Canisius. Cologne, qui était pour l'Église du seizième siècle, un poste aussi important que dangereux, avait fait d'abord aux Jésuites un accueil fort peu amical [2]. Ce furent surtout les prédications de Canisius qui leur attirèrent peu à peu des amis [3]. « Si nous pouvions ouvrir une seule école, écrivait en 1549 le supérieur des Jésuites de Cologne, Leonhard Kessel [4], nous serions bientôt en mesure de gagner au Christ toute la jeunesse et le reste avec elle. » Ce désir fut exaucé, lorsque la Drei-Kronen-Burse, par suite du départ de son administrateur, fut à reprendre. Le conseil ne voulut pas, à la vérité, céder cette maison aux Jésuites, mais au fils d'un de leurs bourgmestres, Johannès Réthius, qui s'était agrégé à eux; le conseil ne put donc l'empêcher. Le collège des Trois-Couronnes se développa très vite et fut bientôt pour l'Allemagne à peu près ce qu'était le collège romain pour le reste de l'Ordre : une école pépinière qui envoya des ouvriers partout [5].

Canisius avait été envoyé à Ingolstadt, avec Salmeron et

[1] Duhr, *Gesch. der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge I*, Freiburg, 1907, p. 49. L'établissement des Jésuites à Trente, qu'envisageait Madruzzo, ne réussit pas. Voy. lettre du card. Pole à Madruzzo, datée de Rome, 27 février 1553, dans *Arch. Trid. caps.*, LV, n° 25. (Archives d'Innsbruck.)

[2] Braunsberger, I, p. 136, 672.

[3] *Ibid.*, p. 144.

[4] A Ignace, 4 octobre 1549, dans *les Litt. quadrim.*, I, p. 172. Sur L. Kessel, dont la force était dans le soin des âmes, voy. Th. Virnich dans les *Annalen des Histor. Vereins für den Niederrhein*, Köln, 1911, Heft, p. 90.

[5] Duhr, I, p. 33. *Mon. Ign.*, série 1, XI, p. 200. Klinkenberg, *Das Marzellengymnasium*, Köln, 1911.

Lejay, pour y faire des conférences à l'Université. Mais les nouveaux professeurs n'avaient que quatorze auditeurs dont la plupart ne possédaient ni la formation nécessaire, ni l'intérêt pour la religion et la science. Salmeron et Lejay furent donc bientôt rappelés. Casinius resta; ses leçons particulières aux étudiants, ses conférences et son zèle pour le salut des âmes lui valurent maints succès et lui acquirent du prestige. Le plus important aurait été sans doute, vu la formation insuffisante des étudiants, de fonder un collège; mais les négociations commencées en 1555 n'avancèrent pas; en conséquence, Ignace appela à Vienne les Jésuites d'Ingolstadt. Trois ans plus tard, Canisius fut rappelé en Bavière pour de nouvelles négociations et, l'année d'après, le collège fut ouvert [1].

A Ingolstadt, beaucoup de Tchèques venaient étudier. Le succès des Jésuites dans cette Université, comme à celle de Vienne, éveillèrent bientôt chez les catholiques de Bohême l'espoir de pouvoir créer dans leur patrie, avec l'aide des nouveaux religieux, l'école de théologie qui y manquait. En 1552, ils s'adressèrent dans ce but au roi Ferdinand I[er], qui accueillit d'autant mieux leur proposition que les affaires de l'Église, en Bohême, paraissaient encore plus désespérées qu'en Allemagne, catholiques, utraquistes, frères de Bohême, luthériens y luttaient pour la domination; il n'y avait point d'évêques dans le pays; des sujets indignes se faisaient donner par tous les moyens la consécration sacerdotale à l'étranger, l'état ecclésiastique était méprisé, de nombreuses paroisses étaient sans pasteurs et étaient devenues la proie de prédicants protestants, l'Université se trouvait aux mains des utraquistes. Canisius négociait depuis 1554, pour fonder un Collège de Jésuites; deux années plus tard, ce collège put être ouvert au couvent de Saint-Clément, à Prague [2].

[1] Duhr, I, p. 53. Braunsberger, I, p. 688. *Mon Ign.*, série, 1, X, p. 535. W. Friedensburg, Zur ersten Festsetzung der Jesuiten in Bayern 1548-1599 : *Arch. für Reformationsgeschichte*, 1912, p. 55-89.

[2] A. Kroess, *Gesch. der bohm. Provinz der Gesellschaft Jesus I*, Wien,

Tout en s'occupant des collèges de Prague et d'Ingolstadt, Canisius avait sa résidence habituelle à Vienne, où la situation était si dangereuse que, si l'on en croit Nadal, toute la ville aurait déjà versé dans le luthéranisme, sans l'activité des Jésuites [1]. Canisius s'associa avec ardeur aux travaux de ses confrères; il prêcha en allemand et en italien avec grand succès, fit des conférences sur l'épître aux Romains, s'occupa des prisonniers, visita aux environs de la ville les paroisses qui étaient sans prêtre [2]. Ferdinand Ier, sur le conseil des nonces du Pape, chercha, pendant les années 1553 à 1556, à le nommer évêque de Vienne, mais Canisius refusa constamment cette dignité [3]. En dépit de nombreux progrès, les choses restaient pourtant bien menaçantes à Vienne. Canisius écrit, le 5 janvier 1554, qu'il s'étonne que les catholiques restés fidèles n'aient pas eu encore à souffrir le martyre dans la ville du Danube [4].

C'est à Vienne que Canisius a composé le plus important de ses écrits, son catéchisme [5]. Un manuel de la religion catholique, correspondant aux besoins du temps, avait jusque-là manqué; les professeurs d'écoles, même dans les pays catholiques, étaient ordinairement des luthériens [6] et la jeunesse catholique était instruite d'après les catéchismes

1910, p. 3-36. Braunsberger, I, p. 495, 545, 762. *Mon. Ign.*, série 1, VIII, p. 78; X, p. 689. Voy. Schmidtmayer dans *Mittel. für die Gesch. er Deutschen in Böhmen*, XLII, p. 122.

[1] *Epist.*, t. I, p. 311.

[2] Duhr, I, p. 73. A. Kroess, *Der sel. Petrus Canisuis in OEsterreich*, Wien, 1898, p. 31, 37.

[3] Canisius a-t-il du moins administré longtemps l'évêché? Sur cette question, voy. N. Paulus dans *Zeitschrift fur Kath. Theologie*, 1898, p. 742. Un bref de Jules III, du 3 novembre 1554, lui confie pour un an l'administration de l'évêché (Braunsberger, t. I, p. 506); le 2 avril 1545, Polanco lui écrit encore : Della administratione del vescovato non se parla più, si chè V. R. è libera al tutto. *Mon. Ign.*, série 1, t VIII, p. 624; voy. *ibid.*, p. 279, 400, 403, les lettres des 15 janvier, 12 et 13 février 1555.

[4] Braunsberger, I, p. 443.

[5] O. Braunsberger, *Entstehung und erste Entwicklung der Katechismen des sel. Petrus Canisius*, Freiburg, 1893. Braunsberger, II, p. 883. Paulus dans *Zeitschrift für Kath. Theologie*, 1903, p. 170.

[6] Nadal, *Epist.*, I, p. 311.

luthériens. Aussi Ferdinand Ier demanda-t-il aux Jésuites de Vienne de composer un catéchisme orthodoxe. Sitôt après son arrivée à Vienne, en 1552, Canisius fut chargé de ce travail; dès 1554, il put présenter au Roi la première partie du catéchisme, qui parut l'année suivante sans nom d'auteur, mais avec, en tête, un décret impérial qui prescrivait l'usage du petit livre pour les écoliers des États héréditaires d'Autriche. Il fut prescrit pour les maîtres et la jeunesse des écoles et pour cela composé en latin. Dès 1556, parut à Ingolstadt un cours abrégé en latin de ce catéchisme et un autre en allemand à Dillingen. Un troisième catéchisme, intermédiaire entre les deux autres, fut imprimé à Cologne en 1558. Tous ces catéchismes eurent de très nombreuses éditions et traductions. En Allemagne, ils eurent, pour la réalisation de la réforme catholique, une importance incalculable, car la jeunesse fut instruite d'après eux, pendant un siècle [1].

Fonder un collège à Paris, le centre des études théologiques, avait été de bonne heure le rêve favori de Loyola; mais en France, la Compagnie de Jésus ne put obtenir qu'après une longue lutte avec les fonctionnaires et les prélats gallicans, le droit de fonder un tel établissement [2]. A la vérité, elle s'y fit bientôt aussi de puissants amis. Le cardinal de Lorraine, Charles de Guise, gagné par Ignace pendant son séjour à Rome, en 1550 [3], se montra pour elle un fidèle protecteur, le roi Henri II lui resta favorable, malgré l'opposition de son entourage. Trois collèges de Jésuites durent dans la suite leur origine à l'évêque de Clermont, Guillaume du Prat, parmi lesquels notamment l'important collège de Paris [4]. Pour fonder leur établissement de Paris, les Jésuites durent soutenir une lutte de plus de dix années, lutte qui

[1] Voy. Janssen-Pastor, t. IV$^{15-16}$, p. 437.

[2] H. Fouqueray, *Hist. de la Compagnie de Jésus en France*, Paris, 1910, p. 195.

[3] Polanco, t. II, p. 89. *Mon. Ign.*, série 1, t. XI, p. 451; voy. Romier, p. 35.

[4] *Mon. Ign.*

jette de curieux traits de lumière sur la position des cercles d'influence auprès du Saint-Siège.

L'évêque du Prat avait préconisé surtout, contre le luthéranisme envahissant, le relèvement de l'instruction. Il transforma dans ce but en collège une maison appartenant aux évêques de Clermont à Paris, afin de préparer des professeurs pour les écoles de son diocèse. Mais on manqua de jeunes gens disposés à y entrer. Il s'adressa dans ce but, de Trente, en 1546, par l'intermédiaire de Lejay à Ignace[1], et rentré en France, l'année suivante, il songea à céder aux Jésuites de Paris, en toute propriété, sa maison d'études.

Ce plan n'était cependant exécutable que si le nouvel Ordre était autorisé en France par décret royal. Le Roi, à la prière du cardinal de Lorraine, rédigea une ordonnance dans ce sens, dès 1550, et revint à la charge en 1551; mais pour que ce décret eût force de loi, il fallait qu'il fût approuvé par le conseil royal, scellé par le chancelier et enregistré par le Parlement. Il était très difficile d'obtenir l'assentiment du Parlement, tout gallican. La difficulté fut encore accrue par une maladresse du supérieur des Jésuites, Viola. Pour rendre le conseil royal plus favorable à sa prière, Viola lui avait présenté le décret papal du 18 octobre 1549, confirmant les privilèges de la Compagnie de Jésus; le conseil communiqua ce document au Parlement. De ce fait, l'affaire changea complètement de tournure; on ne s'occupa plus de l'établissement de collèges de Jésuites en France, mais des privilèges des Jésuites et de la validité des privilèges pontificaux, en territoire français[2].

Le procureur général du Parlement, Noël Bruslart, fut fort scandalisé, que le Pape eût soustrait le nouvel Ordre à la juridiction des évêques et l'eût affranchi de la dîme ecclésiastique. Le Parlement, à la suite de Bruslart, déclara que l'Ordre des Jésuites attentait aux droits du Roi et de l'État

[1] *Epist. Broeti, Iaii*, etc., p. 307.
[2] Tournier, dans *les Études*, XCVIII (1904), p. 485, 722. Fouqueray, p. 150.

et renversait la hiérarchie[1]. Ainsi l'affaire resta quelque temps sans solution.

Ce ne fut qu'à la fin de 1552, que Paschase Broet, Français d'origine et élève de l'Université de Paris, nommé, en juin de cette même année, provincial de France, fit faire à la question un nouveau pas. Il réussit à obtenir un ordre royal du 10 janvier 1553, enjoignant au Parlement d'avoir à enregistrer enfin son ancienne ordonnance en faveur des Jésuites. Mais la résistance des magistrats parisiens ne fut pas brisée de sitôt. Le 16 janvier, l'avocat général Séguier demanda qu'on fît des représentations au Roi; le 8 février, il fut décidé qu'avant d'aller plus loin, la patente royale et les bulles du Pape seraient soumises à l'approbation de l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, et de la Faculté de théologie.

Eustache du Bellay était gallican. Il considérait l'Ordre des Jésuites comme inexistant en droit et avait interdit à ses membres de prêcher et de confesser, parce qu'ils n'étaient pas soumis à sa juridiction. Ils ne pouvaient donc exercer le ministère que dans l'abbaye de bénédictins de Saint-Germain-des-Prés, non sou[illegible] à l'évêché de Paris, ou dans le diocèse voisin de Soissons. Ses prétentions constantes à la juridiction sur les Jésuites, lui paraissaient reconnues, maintenant que le Parlement le chargeait de la décision les concernant; il fallait donc s'attendre à ce qu'il ne se donnât pas un démenti à lui-même, en reconnaissant les privilèges accordés par le Pape aux Jésuites.

Lorsque Broet se présenta pour lui remettre les bulles du Pape, du Bellay déclara en effet, sans ambages, qu'il y avait trop d'Ordres, sans parler des Jésuites. A l'objection que le Pape et le Roi avaient pourtant confirmé la Compagnie de Jésus, il répondit que le Pape ne pouvait donner cette confirmation pour la France, pas plus du reste que le Roi, puisqu'il s'agissait de choses spirituelles[2]. Son avis était

[1] Fouqueray, p. 197, 199.
[2] Broet à Ignace, 4 mars 1553 : *Epist. Broeti*, etc., p. 87.

donc défavorable. Il déclara que le nom seul de Compagnie de Jésus était une arrogance. Par leurs vœux de pauvreté, les Jésuites faisaient concurrence aux ordres mendiants et ils empiétaient sur les prêtres en prêchant et en confessant. Plusieurs de leurs privilèges étaient attentatoires aux droits des évêques, du Pape et des universités. Comme ils prétendaient vouloir travailler à la conversion des Turcs et des infidèles, ils avaient toute facilité d'établir des maisons aux frontières de la Chrétienté, mais de Paris jusqu'à Constantinople ils n'avaient rien à faire [1].

La Faculté de théologie ne se montra pas moins hostile, elle chercha tout d'abord à faire traîner l'affaire. Le doyen déclara catégoriquement au provincial Broet, que les Jésuites n'obtiendraient rien, que leurs privilèges n'avaient pas été confirmés « par l'Église, c'est-à-dire par un Concile » et que le Pape ne leur en pouvait accorder au détriment des évêques et des prêtres [2].

Lorsque, le 3 août 1554, le Parlement demanda une réponse sur la question des Jésuites, vingt théologiens examinèrent les bulles papales et ajournèrent la décision au 1er décembre 1554. Elle équivalait à une condamnation complète [3]. D'après le rapport, le nom seul de la nouvelle Compagnie était scandaleux, cette Compagnie est à blâmer, parce qu'elle reçoit tout le monde sans distinction. Toutes les différences qu'elle a avec les anciens Ordres sont imputées comme un reproche à la nouvelle société, puis revient l'accusation que ses privilèges sont en opposition avec les droits des chefs ecclésiastiques et laïques. Enfin le document conclut que la Compagnie de Jésus est dangereuse pour la foi, qu'elle trouble la paix de l'Église, qu'elle détruit la hiérarchie, qu'elle détruit plus qu'elle n'édifie. Cette condamnation des actes du Pape est précédée d'une intro-

[1] Du Plessis d'Argentré, *Collectio in diciorum*, II, p. 194. Fouqueray, p. 206.

[2] Broet à Ignace, le 9 août 1553 : *Epist. Broeti*, p. 94.

[3] Dans Du Plessis d'Argentré, II, p. 194 et (sans l'introduction) dans Polanco, t. IV, p. 328.

duction dans laquelle les docteurs expriment « leur profonde vénération pour le Saint-Siège ».

En voyant s'exprimer ainsi la plus en vue des corporations savantes, il était naturel que la plus grande irritation s'élevât partout contre le jeune Ordre; on prêcha en chaire contre les Jésuites, on placarda des affiches contre eux. Le 27 mai 1555, l'évêque leur fit défendre, sous peine d'excommunication, d'exercer le ministère, jusqu'à ce que les bulles fussent confirmées par lui, par la Faculté et le Parlement. Broet se soumit, bien que l'excommunication ne fût pas valable, mais il fit appel au Siège de Rome [1].

Le fondateur de l'Ordre n'avait pas été touché lui-même par l'irritation générale qui s'éleva contre les Jésuites à la suite du décret de Paris. Lorsque les Pères les plus éminents de Rome lui représentaient qu'il fallait répondre au décret et en réfuter les fausses accusations, il répondit avec le plus grand calme que ce n'était pas nécessaire. Dans la suite, il ne voulut pas entendre parler d'attaques directes contre la distinguée Faculté. La Compagnie de Jésus durera encore longtemps, pensait-il, et l'Université de Paris aussi; il n'est donc pas bon de grossir encore et d'éterniser le conflit par une réponse directe [2]. Son plan était de se faire donner, dans tous les endroits où opéraient les Jésuites, des témoignages des princes ecclésiastiques et séculiers ainsi que des Universités, de soumettre le tout au Pape dont l'appréciation était essentielle en cette affaire et d'attendre pour voir qui serait le plus fort, du décret de Paris ou du jugement du monde entier. De tels témoignages furent envoyés en grand nombre par les personnalités les plus en vue, entre autres par le roi de Portugal Jean II, par le vice-roi de Sicile, la duchesse de Toscane et celle de Ferrare, par beaucoup d'évêques, par les Universités de Ferrare, de Valladolid, de Coïmbre, de Louvain, par les inqui-

[1] *Epist. Broeti*, p. 102.

[2] *Mon. Ign.*, série 4, t. I, p. 216 (Gonçalvez, 17 février 1555) 375, 426.

siteurs de Ferrare, de Florence, d'Evora et de Saragosse[1].

Mais il ne fut pas nécessaire de faire usage de ces documents. Lorsque le cardinal de Lorraine vint à Rome, en 1555, pour conclure une alliance politique avec Paul IV, quatre docteurs parisiens l'accompagnèrent, parmi lesquels l'auteur même du décret du 1er décembre 1554. Entre ces docteurs et quatre des plus savants Jésuites un entretien pacifique fut entamé, sous la présidence du cardinal de Lorraine, à propos du décret; le résultat fut que le cardinal se prononça en faveur des Jésuites et que les docteurs reconnurent leur erreur. Une brève réfutation par écrit du décret, composée par le jésuite Olave, qui était lui-même docteur de la Faculté de Paris, renforça encore l'effet de cette conférence romaine. Le décret du 1er décembre 1554 tomba bientôt en oubli, bien qu'il n'eût jamais été formellement abrogé.

Du vivant de Loyola, l'Ordre n'eut qu'un collège en France, à Billom, en 1556[2]. La ville était soumise, sous le rapport temporel, à l'évêque de Clermont et celui-ci dota le collège, sur son avoir privé. Une reconnaissance royale n'était donc pas nécessaire ici[3].

Les mêmes difficultés qu'en France s'opposèrent aux Pays-Bas à l'introduction de l'Ordre[4]. Là non plus, aucun collège ne pouvait être ouvert, tant que la Compagnie de Jésus n'était pas reconnue par le gouvernement; mais cette reconnaissance était extrêmement difficile à obtenir. Charles V était contre le nouvel Ordre, et quand l'Empereur fut parti en Espagne, il fallut compter avec l'opposition des deux hommes les plus influents du pays, Granvelle et Viglius van Zwichem. Van Zwichem souleva de nombreuses difficultés; il pensait, notamment, que les privilèges

[1] Imprimé dans les *Acta sanctorum Julii*, VII, *Introduction à la vie de saint Ignace*, p. 47, 48.

[2] Fouqueray, p. 175. *Mon. Ign.*, série 1, t. XI, p. 366.

[3] *Epist. mixtae*, t. V, p. 725. *Epist. Broeti*, p. 184.

[4] Delplace, *l'Établissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, Bruxelles, 1886; Astrain, II, p. 366.

des Jésuites ne pouvaient concorder avec les droits des évêques et des prêtres [1].

Ignace ne désespéra pourtant pas. Il envoya aux Pays-Bas, fin 1555, Ribadeneira, tout jeune encore. A Louvain et à Bruxelles, celui-ci s'acquit du prestige par ses sermons en latin, il gagna la faveur de puissants seigneurs de la cour, surtout du comte de Feria et obtint, par son entremise, en février 1556, une audience de Philippe, qui l'écouta amicalement. A partir de juin, il négocia notamment avec Ruy Gomez de Silva, dont l'influence en faveur des Jésuites pesa dans la balance. Des lettres de recommandation de l'infante Juana d'Espagne et de François de Borgia à la reine Marie de Hongrie, qui était en juillet 1556 à Bruxelles, firent le reste. Le 20 août 1556, Philippe II, sans se soucier de l'opposition du président du conseil secret, Viglius, rendit les décrets par lesquels la Compagnie de Jésus obtint le droit de bourgeoisie en Belgique [2].

[1] *Cartas de S. Ignacio*, t. VI, p. 573.

[2] *Ibid.*, p. 575; voy. Cauchie dans *Bullet. de la Comm. roy. d'hist.*, série 5, t. II (1892), p. 160.

CHAPITRE V

ACTIVITÉ DE L'INQUISITION ROMAINE EN ITALIE. — PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE EN ALLEMAGNE, EN POLOGNE ET EN FRANCE. — LA RESTAURATION CATHOLIQUE EN ANGLETERRE. — PROPAGATION DU CHRISTIANISME HORS D'EUROPE. — FRANÇOIS XAVIER[1].

I

Dans la lutte contre le mouvement protestant qui menaçait l'unité de la foi en Italie, Jules III, marcha entièrement sur les traces de son prédécesseur. Une des premières délibérations de son règne, fut pour confirmer l'Inquisition romaine, récemment fondée par le pape Farnèse. Le 2[me] février 1550, il nomma membres de ce tribunal six cardinaux; Cupis, Carafa, Sfondrato, Morone, Crescenzi et Pole. La première mission qui leur fut confiée consista dans la rédaction d'une réponse, que Prospero Santa Croce, nonce près du roi Ferdinand I[er], leur avait demandée au sujet des Calixtins de Bohême[1]. On voit par là, et c'est ce que confirment d'autres documents, que l'Inquisition romaine devait être un Office central pour tous les pays de la Chrétienté; sa fonction principale visait surtout l'Italie, où de nombreux hérétiques continuaient à se montrer. Outre Modène et Ferrare, le territoire de la République de Venise était particulièrement menacé[2]. Jules III, entretint à ce sujet une active corres-

[1] Voy. Massarelli, p. 157.

[2] Voy. aussi les brefs dans Raynald, 1550, n[os] 37, 57, et Fontana, p. 411, 418, 419, 420; voy. Tacchi Venturi, t. I, p. 306, 329. Comba, dans la *Riv.*

pondance avec le nonce Beccadelli, en 1550. La Seigneurie ne manqua pas de prendre des mesures contre les hérétiques, parmi lesquels se trouvaient beaucoup d'anabaptistes [1]. L'entente entre Rome et Venise fut pourtant sérieusement troublée, lorsque le Conseil des Dix, en novembre 1550, décida que des représentants du pouvoir séculier assisteraient désormais au jugement des hérétiques. Le Pape vit là une menace pour la liberté de l'Église et une violation des anciens canons; il témoigna publiquement son mécontentement de cette ordonnance à l'ambassadeur vénitien, ainsi qu'au nonce [2].

Comme d'autres mesures du même ordre furent prises souvent, Jules III fit rédiger une bulle pour défendre le droit de l'Église contre les empiétements des magistratures civiles. Il soumit cette bulle à l'Inquisition romaine, qui l'approuva d'abord, dans une session du 20 décembre 1550, puis le 2 janvier 1551 [3]. Le 27 mars 1551, la bulle fut publiée; elle proclamait expressément, avec menace d'excommunication, qu'en dehors des personnes désignées par l'Inquisition romaine, nul ne devait s'occuper du procès contre les hérétiques, sans préjudice toutefois du droit des évêques [4]. Grâce à l'habileté du nonce Beccadelli, une entente intervint dans cette question avec la République de Venise, entente qui fut approuvée par Achille de Grassi, envoyé à Venise par le Pape [5].

crist., t. III et IV, donne une liste des personnes accusées par l'Inquisition vénitienne de 1541 à 1600. Sur les anabaptistes dans le Vénitien, voy. DRUFFEL, II, p. 15; *Theolog. stud. und Krit.* 1885, p. 22; BENRATH, *Reform. in Venedig*, p. 78. En ce qui concerne Brescia, voy. le bref du 22 mai 1550 pour l'évêque suffragant (*Arm.*, 41, LVI, n° 457. Archives secrètes papales). Voy. BROWN, VI, p. 3, *App.* n° 122.

[1] Outre FONTANA, p. 411, et MASSARELLI, p. 170, etc., voy. BECCADELLI, I, p. 96. Une collection complète des rapports de nonciature de Beccadelli, de Venise, de 1550 à 1554, dans Cod. Vat. 6752 de la Bibliothèque Vaticane.

[2] Voy. MASSARELLI, p. 202, 203, 204; BECCADELLI, I, p. 99.

[3] Voy. *ibid.*, p. 207, 209.

[4] La bulle Licet a diversis (*Bull.*, VI, p. 431 et aussi dans FONTANA, p. 416) est datée du 18 mars 1551, mais n'a été publiée que le 27 mars (voy. MASSARELLI, p. 202). Sur l'acte de Philippe VI, voy. *ibid.*, p. 581; HERGENRŒTHER, *Staat und Kirche*, p. 607.

[5] HINSCHIUS (VI, p. 336), pour l'accord avec Venise, ne s'appuie que

Déjà au temps de Clément VII, il était souvent arrivé que des opinions hérétiques avaient été proférées du haut de la chaire. L'Inquisition romaine rendit en conséquence, le 20 mai 1550, un décret, enjoignant à tous ceux qui annonçaient la parole de Dieu, de prêcher ouvertement contre les opinions luthériennes, faute de quoi on les considérerait comme suspects et on les poursuivrait [1].

L'année suivante, les membres de l'Inquisition romaine furent amenés à délibérer sur le lancement d'une bulle, destinée à réformer la prédication et la manière de confesser. Pendant l'été de 1552, ils s'occupèrent aussi d'une enquête contre les membres des nouveaux Ordres des Barnabites et des Angéliques, qui, par suite de l'état d'esprit exalté et de l'orgueil de Paola Antonia Negri, étaient entrés dans une voie dangereuse. Le résultat du procès, dans lequel le cardinal Carafa déploya toute sa sévérité, fut l'exclusion de Paola Negri de l'Ordre des Angéliques, la séparation de celles-ci d'avec les Barnabites et la condamnation des écrits de Fra Battista da Crema, mort en 1534, écrits où Negri et ses partisans avaient puisé de dangereuses idées. Pour empêcher le retour de pareils abus, Jules III nomma, le 29 juillet 1552, le cardinal Alvarez de Tolède, qui partageait les idées de Carafa, protecteur des Barnabites, avec plein

sur Sarpi, *Discorso dell' officio dell' inquisitione*, Genova, 1839, p. 2, 39; les importantes rectifications et citations de Beccadelli (t. I. p. 102-104) lui ont échappé ainsi qu'à Druffel (t. I, p. 865). Gothein (*Ignatius*, p. 526) est très insuffisamment informé. Voy. encore Massarelli, p. 223. On voit par le rapport de Serristori du 2 avril 1550 (Archives d'État, à Florence) que le Pape, sitôt après son élection, voulut empêcher à Venise l'immixtion fâcheuse des laïques; voy. aussi Brown, V, n° 656; *ibid.*, p. 684 Jules III précise son point de vue au sujet de cette instruction pour Achille de' Grassi, datée du 23 août 1551 (Bibliothèque Casana, à Rome, XIV, p. 38, 97), imprimé avec des fautes dans Weiss, *Pap. de Granvelle*, III, p. 579; corrigées dans Druffel, t. I, p. 866 et dans *Nuntiaturberichte*, t. XII, p. 62. L'instruction porte aussi la date du 23 août et non du 27, dans *la collection des Istruzioni*, I, aux Archives Doria-Pamphili à Rome, tandis que, dans la copie, qui est à Stockholm (*Bibl.*, t. II, p. 22), on lit la fausse indication : 27. Sur la mission du Magister s. palatii, occasionnée par la conduite des anabaptistes à Venise. voy. Muzio, *Lettere*, p. 217.

[1] Voy. Pastor, *Dekrete der römisch. Inquisition*, p. 61.

pouvoir de les visiter ainsi que les Angéliques[1]. Le cercle d'action de l'Inquisition ne fut pas peu étendu. Par un sévère édit, que Jules III lança le 1er février 1554 contre les blasphémateurs, les inquisiteurs romains furent établis juges de ce crime et ils reçurent le pouvoir d'infliger des peines corporelles[2].

Une cause principale de la propagation des idées protestantes en Italie était que le pays était submergé de livres hérétiques[3]. La permission de lire de tels écrits, établie par la bulle *In Cœna*, avait été, depuis le temps de Léon X, accordée d'une façon très abusive; on avait d'abord espéré, par là, fournir des moyens de combattre les erreurs, mais on avait atteint le but contraire. De déplorables conséquences se produisirent, d'autant plus que ces écrits étaient souvent lus par des moines et des laïques, qui prétendaient posséder les permissions nécessaires. En conséquence, Carafa avait, dès 1532, dans son programme de réformes adressé à Clément VII, demandé le retrait de toutes les faveurs de cette espèce[4]. Jules III prit cette mesure. Par une bulle du 2 avril 1550, il révoqua toutes les autorisations de lire et de garder des livres luthériens suspects d'autres erreurs, autorisations accordées par ses prédécesseurs, par des légats pontificaux, par le grand pénitencier ou par qui que ce fût.

[1] Voy. le remarquable travail de O. Premoli : *Fra Battista da Crema secondo documenti inediti*, Roma, 1910, à qui cependant l'important bref de Jules III, que je cite au supplément n° 16, d'après les Archives secrètes des papes, a échappé. Le procès d'une Romaine, du nom de Fausta Orsi, en 1552 a été fait non devant l'Inquisition, mais devant le tribunal du gouverneur (Voy. Bertolotti dans *Riv. Europ.*, XXIII (1883), p. 618). Fu rimessa in carcere, dit Bertolotti, qui ajoute, mais sans autre preuve : e senza fallo abbruciata come strega confessa. Voy. *ibid.*, p. 627, sur un autre procès de sorcellerie à Rome, en 1557.

[2] *Bull.*, t. VI, p. 478. On voit, par la lettre de Serristori du 3 juillet 1554 (Archives d'État, à Florence) comment Jules III soutenait l'Inquisition contre ceux qui tombaient sous le coup de la bulle. (Archives d'État, à Florence.)

[3] Voy. Tacchi Venturi, t. I, p. 307, 313.

[4] Voy. Bromato, t. II, p. 186; Reusch, t. I, p. 179-180. Sur le programme de Carafa, voy. aussi ce que nous disons dans les volumes précédents.

Quiconque, à quelque rang ou état qu'il appartînt, à l'exception des inquisiteurs ou commissaires de l'Inquisition, pendant la durée de leurs fonctions, était obligé en conscience de livrer, dans le délai de soixante jours, ces écrits à l'Inquisition. Les Inquisiteurs généraux étaient chargés de procéder contre ceux qui n'obéiraient pas [1]. L'ordonnance fut promptement exécutée, comme le prouve le fait qu'un autodafé de livres hérétiques eut lieu à Rome, le 3 juin 1550 [2].

Le Pape qui, malgré sa douceur, dut à diverses reprises prendre des mesures rigoureuses contre les Juifs [3], voulut que l'Inquisition, en 1553, confisquât et brûlât les livres talmudiques. Il autorisa aussi un édit de l'Inquisition du 12 septembre 1553, enjoignant à tous les princes, évêques et inquisiteurs, de faire de même [4]. Les Juifs prièrent le Pape de retirer cette ordonnance ou tout au moins de leur

[1] La bulle, dans EYMERICUS, *App.*, p. 115, et FONTANA, p. 412; voy. REUSCH, I, p. 171, 180. Les présidents du Concile reçurent des pouvoirs particuliers le 4 juin 1551; voy. THEINER, t. I, p. 482; HILGERS, *Index*, p. 505.

[2] Voy. *Seripandi Comment.* dans MERKLE, t. II, p. 440. Un édit de l'Inquisition contre un livre italien, du 12 août 1553, *Arch. di S. Angelo caps.*, II, n° 17. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. *Bull.*, VI, p. 404, 484; ERLER dans *Arch. für Kirchenrecht*, LIII, p. 43, et *Nieger-Volgelstein*, II, p. 145. Pietro M. Leonardo mentionne une intervention contre les Juifs de Bénévent (2 mai 1550), Gli Ebrei a Benevento, Benev. 1899. D'après les *Min. brev.* j'ai noté encore (*Arm.*, p. 41, LVIII, n° 1034) : Hier. Gualterutio, 29 décembre 1550 : Commissariat. ad inquirendum contra Hebreos, parce que beaucoup de Juifs pratiquaient l'usure et faisaient de la fausse monnaie, dans l'État de l'Église, (t. LX, n° 426). Legato Romandiole, 3 juin 1551 : les Juifs ne doivent pas exiger plus d'intérêts qu'à Bologne et à Imola (LXIII, n° 203); Seb. Martio, 22 mars 1552, mesures à prendre contre les Juifs, Infidèles et Portugais, qui font de l'usure à Ancone (LXIV, n° 264) : Marco Spaventio, 25 avril 1552; contre les Juifs usuriers de Bologne; (*Arm.*, p. 42, I, n° 44) : Bulle pro Hebreis status eccles. 1er février 1555; Abrogation du décret, d'après lequel les synagogues devaient contribuer à l'entretien des catéchumènes à Rome et ordre au trésorier de payer, dans ce but, 200 ducats par an. (Archives secrètes des papes.)

[4] Voy. EYMERYCUS, *App.*, p. 119; GRAETZ, *Gesch. der Iuden*, IX, p. 346; REUSCH, I, p. 47; ERLER, p. 44; BERLINER, *Zensur hebräischer Bücher, Frank furt* 1891, p. 3; RIEGER-VOGELSTEIN, II, p. 146. FUMI, p. 156. Voy. la lettre de Sirlet, de Rome, 9 septembre 1553. *Cod. Vat.* 6177, p. 359 de la Bibliothèque Vaticane. Sur l'attitude amicale, prise alors envers les Juifs, par le card. E. Gonzaga, voy. LUZIO, *Pronostico*, p. 88.

permettre l'usage des simples écrits rabbiniques. Là-dessus une bulle du 29 mai 1554 ordonna aux communautés juives de livrer dans l'espace de quatre mois tous les livres contenant des blasphèmes ou des outrages contre le Christ; quant aux autres livres, qui ne contenaient point de tels blasphèmes, on pouvait les leur laisser [1]. L'Inquisition étendit bientôt l'exécution de cette ordonnance au territoire de l'État de l'Église [2].

Relativement aux poursuites de l'Inquisition romaine contre les hérétiques, les plus récents historiens pour l'époque de Paul III ont adopté le jugement de Séripando, qui était très au courant. Celui-ci a dit que cette cour de justice a procédé avec la douceur et la modération qui caractérisaient le Pape Farnèse, qu'il n'y eut qu'exceptionnellement des peines corporelles graves et des exécutions et qu'il y eut maints acquittements auxquels on ne se serait pas attendu [3]. On peut dire la même chose du temps de Jules III, autant du moins qu'on en peut juger sans connaître les actes des inaccessibles archives de l'Inquisition romaine. Il est absolument prouvé que le cardinal Carafa, l'homme le plus influent à l'Inquisition [4], n'était pas satisfait des prudentes mesures de Jules III en ces affaires [5]. Le représentant de Bologne raconte aussi que le Pape, pour les procès contre les hérétiques, avait des vues beaucoup plus douces que le cardinal Juan Alvarez de Tolède, dont l'esprit s'apparentait à celui de Carafa [6]. Dans le cas que cet ambassadeur eut

[1] *Bull.*, IV, p. 482.

[2] Muzio, *Lett. catholiche*, Venezia, 1571, p. 171; Giaxich, *G. Muzio*, Trieste, 1847, p. 53; Reusch, t. I, p. 47. L'adoucissement de l'ordonnance de mai 1554, mentionné par Reusch, d'après Graetz, IX, p. 359, est le résultat de la bulle du 18 décembre 1554 dans *Arm.*, p. 41, LXXII, p. 718. *Arm.*, p. 42, t. I, n° 33 : Universitati Hebreorum, 26 janvier 1555 : Prorogatio 4 mensium eis statutorum ad corrigendum eorum libros ad alios 4 menses. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. Buschbell, p. 220.

[4] Voy. l'opinion du card. Gonzague, dans sa lettre à Capiluppi, du 4 novembre 1553, dans Cod. 6503 de la Hofbibl. de Vienne.

[5] Voy. le volume suivant, chap. iv.

[6] Lettre de Gir. Biagio à Bologne, de Rome, 4 juin 1550, concernant le

sous les yeux, on voit qu'il fut procédé ainsi. Le naturaliste Ulisse Aldrovandi, amené de Bologne à Rome en 1549, fut aussitôt relâché [1]; d'autres s'en tirèrent avec des peines légères [2].

Quoi qu'il en soit, Jules III a fait tout son devoir pour la défense et le maintien de la pureté de la Foi [3]. A plusieurs reprises, notamment dans les premières années de son règne, il prit part personnellement aux séances de l'Inquisition romaine [4]. Ce que nous savons des membres de cette cour de justice ne nous permet pas d'établir avec une entière assurance sa composition. En février 1551, Massarelli nous donne les noms de sept cardinaux inquisiteurs généraux : Carafa, Carpi, Alvarez de Tolède, Cervini, Crescenzi, Verallo et Pole [5]. En mars de cette même année, l'Inquisition s'occupa

procès contre Annibale Monterentio. Le 19 juillet 1550, Biagio mande que Monterentio s'est présenté lui-même à l'Inquisition, et bien que Carafa et Tolède fussent contre lui, il a été traité avec indulgence. (Archives d'État, à Bologne.)

[1] Voy. Fantuzzi, *Scritt. Bol.*, I, p. 167; Battistella, p. 119; Massarelli dans Merkle, I, p. 861, et Buschbell, p. 200.

[2] Voy. la sentence du 29 janvier 1551 au supplément n° 10. (Bibliothèque Vaticane.)

[3] Grimm se trompe (Michelangelo, II, p. 423), quand il pense que Jules III laissa « les Luthériens être des Luthériens », les contemporains en jugeaient autrement. C'est ainsi qu'Andrea del Monte écrit dans l'ouvrage dédié à Jules III : Super insig. montium : Horum temporum haereses iam alias damnatae fragiles sunt et tuo tempore tuis auspiciis infringi cœperunt, quotidie a te franguntur malleis inquisitorum, quos infringendis haeresibus profecisti. Cod. Vat. 3561 de la Bibliothèque Vaticane.

[4] Voy. Massarelli, p. 207, 209, 212, 216, 219.

[5] Massarelli, p. 216. Cela ne concorde pas, à la vérité, avec le nom que se donne Carpi dans la sentence du 4 mars 1551 (voy. *Bullet. Senese*, t. XV, p. 304) : unnus ex sex per univ. rempubl. christ. haeret. pravit. inquisitoribus. De Raynald, 1552, n° 57, et Fontana, *Documenti*, p. 423, il ressort que le tribunal, en janvier 1552, ne comptait que quatre membres (Carafa, Carpi, Tolède et Cervini). En avril 1553, ils étaient de nouveau six, Carafa, Carpi, Tolède, Cervini, Verallo, du Puy et Pighino (voy. Fumi, p. 324); en juillet, août et septembre de cette même année et en février 1555 apparaissent en partie d'autre noms, Carafa, Carpi, Tolède, Verallo, Pighino et Puteo (voy. Eymericus, *App.*, p. 119; Fontana, p. 425, 427, et Fumi, p. 208). Médicis ne prit part aux séances de l'Inquisition que de temps en temps, pour remplacer Puteo malade (voy. Müller, *Konklave*, p. 325). Ceci explique les noms nouveaux qui paraissent quelquefois. Bartol. Serristori

d'une enquête contre les évêques Thomas Planta de Coire et Vettore Soranzo de Bergame qui avaient été accusés d'opinions hérétiques. L'enquête se termina dans les deux cas par un acquittement [1].

Jules III qui, étant encore cardinal, s'était montré éloigné de toute dureté personnelle contre ceux qui avaient été accusés d'hérésie [2], accorda, par une bulle du 29 avril 1550, l'absolution à tous ceux qui étaient tombés dans l'hérésie et qui n'osaient pas revenir, par crainte de la pénitence publique et de l'infamie, pourvu qu'ils se présentassent en personne aux inquisiteurs, qu'ils abjurassent en particulier leurs erreurs et s'imposassent une pénitence secrète. Ceux qui étaient soumis à l'Inquisition espagnole et portugaise, ainsi que les Juifs convertis et relaps de ces pays, en furent exceptés [3].

Quant aux exécutions de ceux qui s'opiniâtraient dans leurs erreurs, il n'y en eut à Rome, sous Jules III, que quelques cas isolés. Le journal de Cola Coléine mentionne, le 6 juin 1552, que sept luthériens furent conduits à S. Maria sopra Minerva, où ils abjurèrent leurs erreurs. Cette même source indique, le 21 mars 1553, que onze luthériens, parmi lesquels le Minorite Giovanni Buzio de Montalcino, y furent également conduits. Avec Buzio fut exécuté, le 4 septembre 1553, au Campo de' Fiori, un tisserand qui non seulement avait nié le purgatoire, le pouvoir du Pape et

écrit, le 4 novembre 1553, que la veille, le card. Verallo est tombé malade à la séance de l'Inquisition, ce qui a obligé à lever la séance. (Archives d'État, à Florence.)

[1] Massarelli, p. 219, 229, avec la correction 892. Voy. les brefs aux Suisses des 18 juillet (*Archiv. fur schweiz. Reform-Gesch.*, II, p. 27), 10 octobre 1551 (voy. Wirz, *Bullen,* p. 360). Voy. encore *Mayer Gesch. des Bistums Chur*, II, p. 100. Voy. aussi aux archives secrètes papales, *Arm.* 41, LXII, n° 895; bref à l'Empereur du 10 octobre 1551; *ibid.*, t. LXX, n° 94, le bref, rétablissait Soranzo, 14 février 1554 (LXXI, n° 292, avec la date du 24 mai 1554). (Archives secrètes papales.)

[2] Voy. Buschbell, p. 202, 204, 219, 306, 312.

[3] Voy. *Bull.*, t. IV, p. 415; Fontana, *Documenti,* p. 415; voy. aussi l'ordonnance de l'Inquisition romaine du 10 juin 1553, dans Pastor, *Dekrète,* p. 61.

les indulgences, mais même traité Jules III d'Antechrist. D'après Coléine, le 4 novembre, eut lieu de nouveau devant S. Maria sopra Minerva, la réconciliation de seize luthériens avec l'Église [1]. Si le Pape exigea l'exécution du relaps Fanino à Ferrare [2], cela tint aux circonstances particulièrement dangereuses où l'on se trouvait là-bas; pourtant le palais de la duchesse Renée passait pour « l'asile des hérétiques [3]».

Les quelques cas d'hérétiques punis de mort sous Jules III, furent représentés en Allemagne par des pamphlétaires [4], en des termes destinés à faire croire à une violente persécution des protestants italiens. La vérité, à ce sujet, ressort d'une lettre de Vergerio à Bullinger, du 8 octobre 1553, sur l'état des choses en Italie. On y lit : « On pourrait croire que des centaines de gens sont brûlés chaque jour, il n'en est point ainsi; pas un ne l'a été, bien qu'une légère persécution se soit élevée en un petit nombre de localités [5]. »

Dans les rapports de l'ambassade florentine, il est souvent question d'hérétiques amenés de Toscane à Rome [6]. La

[1] Voy. au supplément n° 25, les passages de *Cola Coleine*. (Bibliothèque Chigi, à Rome.)

[2] Fontana, *Documenti*, p. 418; Fontana, *Renata*, II, p. 270, 275. Voy. aussi *Zeitschrift für luth. Theol.* 1862, p. 83; Druffel, *Hercules von Ferrara*, p. 36-37, et Buschbell, p. 180, 220.

[3] Polanco, IV, p. 67.

[4] Erschreckliche newe Zeitung, so d. B. Julius III, an zweien Christen geübt. durch Barth. Wagner verteuscht. 1551. — F. Schwartz, Wahrhaftiger Bericht von dreien mertern vom Bapst gemartert (1551). — Wahrhaftige historia von Montalcino, wolcher zu Rom um des Glaubensbekenntnis getödtet ist worden. 1554. — Ein wahrhaffte geschicht von zweyen herrlichen mennern Fanino von Fauencia, und Dominico von Basana die uss geheiss Papst Julii d III, von wejen dess hl. Evangelions nüwlich in Italia getödt und gemart sind (1554). — Ein Historie, wie der Antichrist zu Rom in diesem 1553 Iar obemol zwen Christen ermordet hat, verteuscht durch M. Waldnevr, Nürnberg 1554. Sur le pamphlet, publié en Allemagne, et devenu rare : Modus ad inquirendum Luteranos, et soi-disant imprimé à Rome, 1553, voy Lauchert, p. 29.

[5] Diceres quotidie centum comburi. Et non est ita, ne unus quidem, tametsi levis quaedam persecutio paucis in locis oborta sit (Calvini, *Opera*, XIV (*Corp. Ref.*, XLII), p. 636). Cet important témoignage n'a pas été suffisamment remarqué jusqu'ici.

[6] Voy. les rapports de Serristori, datés de Rome, 22 janvier et 2 février. (Archives d'État, à Florence.) Sur les cordeliers, qui, vers cette époque,

même chose résulte pour Naples d'une lettre du commissaire général de l'Inquisition romaine, le dominicain Michele Ghislieri au cardinal Cervini, du 4 août 1553. Ghislieri, qui était particulièrement zélé pour l'Inquisition, sauva du bûcher, en 1551, l'intelligent Minorite, Sisto da Siena, Juif converti, le réconcilia avec l'Église et gagna ainsi en lui à la Foi, un utile défenseur[1]. Le 19 septembre 1554, Ghislieri envoya à Cervini une liste de seize Servites, qui avaient tenu des prédications luthériennes. On voit, par un jugement de l'Inquisition de Bologne[2], combien souvent on découvrit des opinions hérétiques chez les membres de l'Ordre des Servites. Dans cette ville, la jeunesse des écoles était aussi en pleine fermentation religieuse. Un procès, pour doctrines protestantes, dut être intenté en 1543, à une série de jeunes gens du collège espagnol, qui appartenaient presque tous à d'excellentes familles. La mesure et la prudence, avec laquelle on procéda en cette circonstance aurait été impossible sous un homme comme Carafa. Sous le doux Jules III, cette pénible affaire put être arrangée sans bruit[3]. Des témoignages, dénonçant à l'Inquisition romaine les progrès des hérésies, arrivèrent aussi du duché d'Urbin, du diocèse de Lucques et du territoire de Milan. Une intervention était difficile à Milan, car l'archevêque était souvent en lutte avec les inquisiteurs[4]. De plus, dans ce diocèse, il y avait de constantes et irrégulières immixtions des magistratures civiles, qui amenèrent les cardinaux de l'Inquisition romaine, en août 1553, à adresser à l'Empereur une plainte contre le Sénat milanais et les gouverneurs. Dans

furent envoyés de Ravenne et de Rimini à Rome, voy. SLEIDANS, *Briefwechsel*, p. 231, 235.

[1] Voy. CANTU, t. II, p. 45; TACCHI VENTURI, t. I, p. 344; *Bullet. Senese*, XV, p. 304; XVII, p. 5, 30.

[2] Voy. BUSCHBELL, p. 212, 321, 322; voy. aussi TACCHI VENTURI, t. I, p. 532.

[3] Voy. les recherches profondes d'A. BATTISTELLA dans les *Atti per le prov. d. Romagna*, XIX (1901), p. 138.

[4] Voy. BRUSCHBELL, p. 213; CARCERERI, *Riforma e Inquisizione nel ducato di Urbino*, *Verona*, 1911; voy. FUMI, p. 210.

ces querelles, Rome chercha résolument à empêcher que le gouvernement espagnol se servît de l'Inquisition pour des buts politiques[1].

Le territoire milanais était d'autant plus menacé par les nouveautés religieuses qu'il était plus près de la Suisse; les catholiques, du reste, combattaient avec succès les novateurs et Jules III les soutint de toutes ses forces dans cette lutte, par le moyen de ses nonces.[2]

Plusieurs fois, Cervini reçut des nouvelles peu rassurantes de Naples, qui sous Paul III avait été un foyer de l'hérésie[3]. Un fait qui fit grande impression, ce fut quand on apprit en 1551 qu'un neveu du cardinal Carafa, le marquis de Vico, Galeazzo Caracciolo s'était enfui à Genève et était devenu un des plus fermes amis et soutiens de Calvin[4]. Pour remédier à cette situation, dans le Napolitain, un délégué de l'Inquisition romaine y fut établi en 1553[5]. A propos du procès contre le Napolitain Matteo da Aversa, Ghislieri écrit de Rome, de la part du cardinal Cervini, le 4 août 1553, que l'accusé a subi la torture, mais est resté ferme; ce n'est que trois ou

[1] Voy. Fumi, p. 199, 201, 205. Voy. pour compléter, les deux documents des 30 novembre 1552 et 21 janvier 1553. *Arm.*, p. 39, LX, p. 13, 30. (Archives secrètes papales.)

[2] Sur Paolo Odescalchi, voy. outre Hubert, *Vergerio*, p. 133, 288, Wirz, *Bullen*, p. 361. Il y manque le bref du 17 juillet 1554, adressé aux sept cantons catholiques et invitant à soutenir l'évêque de Coire contre les luthériens et autres hérétiques qui passaient constamment d'Italie et d'ailleurs en Suisse (*Min. brev. Arm.*, 41, LXXI, n° 426. Archives secrètes papales). L'année d'après, Ottoviano Raverta (Rovère), évêque de Terracine, vint en Suisse, comme envoyé de Jules III. Il soutint les cantons catholiques dans leur procès contre les novateurs religieux de Locarno, où le culte protestant fut interdit et où ceux qui ne s'exécutèrent pas, furent bannis. Voy. Meyer, *Die evang. Gemeinde in Locarno, ihre Auswanderung nach Zürich und ihre weiteren Schicksale*, Zürich, 1836; Dierauer, *Gesch. der schweiz-Eidgenossenschaft*, III, p. 300.

[3] Jules III ordonna, en 1554, qu'à l'avenir les biens des hérétiques, à Naples, ne seraient plus confisqués. Voy. Amabile, I, p. 219; Hinschius, VI, p. 393.

[4] Voy. Kampschulte-Götz, *Calvin*, II, Leipzig, 1899, p. 247.

[5] Voy. Lea, *The Inquisition in the Spanish dependencies*, New-York, 1908. Moronessa signale l'activité de Pacheco et de Rebiba contre les hérétiques, dans le Napolitain, voy. Lauchert, p. 638. Sur l'intervention d'A. Caro en Bénévent, voy. *Studi stor.*, XVII, p. 523; XVIII, p. 490.

quatre jours plus tard, qu'il s'est laissé entraîner à confesser de nombreuses erreurs : il considère notamment comme impossible que le Christ soit Dieu [1]. Le cardinal Pole se refusa à employer les terribles moyens dont on avait usé dans le cas d'Aversa. Dans un entretien avec Carafa, le cardinal anglais déclara que, tout en approuvant le but, il désapprouvait cette manière de procéder [2].

Les Jésuites, qui étaient d'accord en principe avec l'Inquisition, n'usèrent ordinairement pour convertir les hérétiques que de l'emploi tout pacifique de la persuasion. On raconte de divers côtés qu'ils réussirent à réconcilier avec l'Église même des hérétiques, comme on en vit quelques-uns à Venise, qui allaient jusqu'à nier l'immortalité de l'âme. A Ferrare, le Jésuite Pelletier unit ses efforts à ceux du duc Hercule et du roi de France, pour ramener à la vraie foi la duchesse Renée. Elle se confessa, en 1554, avec beaucoup de larmes, à Pelletier et reçut de sa main la communion [3]. Il est vrai que, plus tard, la duchesse retourna à ses erreurs [4].

En dehors de ces moyens de persuasion, les Jésuites cherchaient surtout à détourner, par l'instruction de la jeunesse, l'invasion du protestantisme en Italie, comme par exemple à Gênes [5] et à Naples. A Naples, en 1552, les partisans de Juan Valdès soulevèrent contre eux une violente persécution [6], ce qui n'empêcha pas Salmeron de prêcher contre les novateurs l'année suivante; le résultat fut que beaucoup se convertirent. On voit par un cas caractéristique qui se passa à Rome, à quels moyens les novateurs recouraient pour paralyser l'action des Jésuites. Un Calabrais de trente-trois

[1] Buschbell, p. 4, 319-320.

[2] Beccadelli, II, p. 351.

[3] Polanco, II, p. 205, 217, 451, 481; III, p. 149; IV, p. 77. Lettre de Pelletier à Ignace, datée de Ferrare, 24 septembre 1554, dans *Epist. mixtae*, IV, p. 360; *ibid.*, p. 390, 429. Polanco, II, p. 35.

[4] Voy. Herzogs, *Realenzyklopädie*, t. XVI, p. 659.

[5] Voy. Rosi, *la Riforma religiosa in Liguria*, Genova, 1894, p. 52.

[6] Voy. Tacchi Venturi, t. I, p. 326. Un bref pour le card. Neapolit., du 1er juillet 1552, donnait plein pouvoir à celui-ci de condamner les hérétiques même aux galères. *Arm.*, 41, LXV, n° 451. (Archives secrètes papales.)

ans fut envoyé par les protestants chez les Jésuites, afin qu'une fois reçu novice il pût découvrir leurs efforts et cherchât à en entraîner quelques-uns. Sa conduite extérieure était irréprochable, il se confessait et communiait fréquemment. Lorsqu'il fut évident qu'il avait des idées hérétiques, on le congédia; quand il eut franchi la porte du noviciat, l'Inquisition l'arrêta. Comme il se montra repentant, il évita la condamnation aux galères [1].

Mais souvent des innocents furent accusés d'hérésie. Ce fut le sort, non seulement de l'évêque de Bergame dont nous avons déjà parlé, mais d'autres prélats encore. On alla jusqu'à suspecter même un cardinal et un homme aussi distingué que Morone; un certain Frate Bernardo de Viterbe, qui avait été traîné devant l'Inquisition, l'avait accusé. Peut-être, dès lors, le tribunal romain eût-il ordonné l'arrestation de Morone, si Jules III n'avait averti à temps le cardinal et ne lui avait fourni la possibilité de se justifier aussitôt, ce qui amena le Frate à rétracter sa calomnie contre Morone [2]. La défense ne fut pas aussi facile à l'archevêque d'Otrante, Pietro Antonio de Capua, et au patriarche de Venise, Giovanni Grimani, également soupçonnés. En ce qui concernait Capua, l'Empereur avait sollicité plusieurs fois la pourpre pour lui, mais toujours vainement, car l'Inquisition avait ouvert une enquête contre l'archevêque pour cause d'hérésie. S'il réussit à prouver sa complète innocence [3], il n'obtint pourtant pas le cardinalat. On reconnut également le non-fondé des accusations élevées contre le patriarche Gri-

[1] Le cas est affirmé par Rule (*Inquisition,* II, London, 1874, p. 192) qui s'en réfère à Orlandini, *Hist. Soc. Jesu P.*, t. I, p. 11, 7, Coloniae, 1621. La source, où a puisé Orlandini, est l'ouvrage d'O. Manareus, qui n'a été imprimé qu'en 1886, et où le fait est mentionné, p. 115; du reste, il ne s'agit pas d'un calviniste, comme le dit Rule. Manareus (p. 118) et d'après lui Orlandini (p. 11, 8) raconte aussi que deux caisses de livres furent envoyées de Venise à la maison professe des Jésuites; il y avait là, à côté de livres catholiques, des livres tout protestants, qu'Ignace fit brûler. Voy. Tacchi Venturi, t. I, p. 309.

[2] Voy. rapport de Morone dans *Cantù, Eretici,* t. II, p. 181; voy. p. 171.

[3] Voy. au supplément n° 22 le bref du 21 mai 1554. (Archives secrètes papales.)

mani. Quoiqu'on ne pût lui reprocher que quelques imprudences, le chapeau rouge lui échappa à lui aussi malgré les instances de la République de Saint-Marc. Le fait d'avoir été l'objet d'une enquête de l'Inquisition était si grave pour lui, disait Jules III à l'ambassadeur vénitien, que toutes les eaux du Tibre n'auraient pas suffi à l'effacer [1].

Pendant qu'on réussissait en Italie à conjurer le danger qui menaçait l'Église, la situation devenait de plus en plus trouble au delà des Alpes. L'issue n'était plus douteuse en Allemagne, depuis que la révolte de l'électeur Maurice de Saxe et de ses conjurés avait éclaté et depuis que le traité de Passau l'avait rendue irrévocable (15 août 1552). Ni l'Empereur ni le Pape n'étaient capables de changer la tournure des événements. Pour sauver ce qui pouvait être sauvé encore et pour maintenir sa position, Jules III se décida à envoyer, pour soutenir Zaccaria Delfino, nonce auprès de Ferdinand Ier [2], à la diète convoquée à Augsbourg, le cardinal Morone, diplomate exercé et très au courant des affaires allemandes.

Comme on se souvenait des fâcheuses expériences que les représentants du Pape avaient faites aux précédentes

[1] Voy. outre Druffel, III, p. 253, 255, *Corpo dipl. Port.*, VII, p. 272, 306; de Leva, *Grimani, Atti d. Istit. Veneto*, série 5, VII (1880-1881); de Leva, *su due lettere del card. di Trani, ibid.*; Carcereri, *G. Grimani*, Roma, 1907, p. 8; Bruschbell, p. 47, 116. Sur le cas de Grimani, le cardinal Farnèse s'appuya plus tard, dans le procès des Carafa (voy *Proc. Carafa*, LVI, p. 96, dans Archives criminelles des Archives d'État, à Rome). Il ne s'agissait aussi pour l'Ermite-Augustin Aurelius Novocomensis que de propos irréfléchis; voy. la lettre à la Congrégation lombarde, du 5 avril 1551, dans les *Regesta H. Seripandi*, XXIII, p. 181; *ibid.*, p. 182^b, la Formula abiurationis de celui-ci. (Archives générales des Augustins, à Rome.)

[2] Delfino, le successeur de Girolamo Martinengo, était arrivé à Vienne le 7 février 1554; voy. Pieper, p. 66; *ibid.*, p. 182, son instruction, datée du 1er décembre 1554. La lettre de créance pour Delfino, dans Druffel, IV, p. 316, datée du 1er novembre, n'est pas, comme le croit Pieper (p. 67), du 1er décembre, mais du 20 novembre 1553. Druffel se trompe également quand il désigne l'évêque Delfino comme legatus de latere. La réalité résulte du texte (supplément n° 21). (Archives secrètes papales.) Delfino reçut une provision mensuelle de 150 écus, le nonce français, le double; voy. *Intr. et Exit.*, 1554-1555 dans Cod. Vat. 10605 de la Bibliothèque Vaticane.

diètes, on songea tout d'abord à Rome à satisfaire au désir exprimé par Charles V, de voir un cardinal-légat prendre part aux délibérations religieuses projetées [1]. Mais le cardinal Otto de Truchsess dans une lettre adressée directement au Pape, insista sur la nécessité d'envoyer un cardinal-légat très habile et très au courant des affaires allemandes [2]. Truchsess pria aussi, à diverses reprises, le très inflnent cardinal Cervini, d'agir à Rome dans le même sens [3]. Là-dessus eut lieu, le 7 janvier 1555, la nomination de Morone comme légat près de Ferdinand Ier. Le 13 février, le Pape, alité par une attaque de goutte, lui remit la croix et, cinq jours plus tard, Morone quitta la Ville Éternelle [4]. Sa mission était extrêmement difficile, car ainsi que l'écrivait Delfino un nombre considérable de catholiques inclinait à adhérer au dangereux traité de Passau [5]. Jules III recommanda, de la façon la plus sérieuse au cardinal de sauvegarder au moins l'autorité du Pape, au cours des délibérations qui allaient avoir lieu [6]. Les Jésuites Jacques Lainez et Jérôme Nadal accompagnaient Morone comme conseillers théologiques [7].

Longtemps avant, Morone avait collaboré à une œuvre qui devait être de la plus grande portée pour la renaissance catholique de l'Allemagne.

Tous les gens au courant des affaires allemandes, les évêques aussi bien que les nonces du Pape, proclamaient depuis des années que le dépérissement de la religion dans

[1] Voy. Lanz, III, p. 610; Druffel, IV, p. 529.

[2] Card. d'Augusta à Jules III, daté de Dillingen, 26 juin 1554. *Lett. di princ.*, XIX, p. 275. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. Druffel, IV, p. 547.

[4] *Acta consist.* dans Pieper, p. 69. Firmanus, p. 505. Lettre de l'ambassadeur bolonais du 13 février 1557 (Archives d'État, à Bologne). Le sauf-conduit pour Morone, du 16 février 1552, dans Archives secrètes papales, *Arm.*, 44, IV, n° 62; *ibid.*, nos 63, 71, une série de brefs, qui se rapportent à sa mission et dont un seul est imprimé dans Raynald, 1555, n° 4.

[5] Delfino au card. Monte, d'Augsbourg, 9 mars 1550. *Lett. di princ.*, XIX, p. 154. (Archives secrètes papales.)

[6] Voy. le bref du 16 février 1555 (Archives secrètes papales). Voy. Raynald, 1555, nos 3-4, et au supplément n° 26 la lettre de F. Capilupi du 16 février 1555. (Archives Gonzague.)

[7] Voy. Braunsberger, I, p. 521.

le peuple, dans les contrées restées encore catholiques, provenait surtout de l'extraordinaire manque de prêtres qui s'était produit depuis la révolution politico-ecclésiastique. Le clergé catholique, que les novateurs dénonçaient comme la cause de tout le mal et cherchaient à déconsidérer par tous les moyens, était menacé de disparaître[1]. Personne ne comprenait plus clairement qu'Ignace de Loyola, que si on voulait renouveler par la racine le catholicisme allemand, c'était là qu'il fallait porter son effort. Ainsi mûrit en lui le désir de fonder à Rome un séminaire de prêtres, distingués par la vertu et la science, et capables d'agir, dans les diocèses allemands, comme un nouveau levain et de s'y répandre comme pasteurs, prédicateurs, professeurs et évêques. Un collège de ce genre ne pouvait être fondé en Allemagne, car, ainsi que le faisait remarquer Ignace dans un rapport rédigé pour Charles[2], tout là-bas avait été si bien démoli non seulement par les hérétiques déclarés, mais même par beaucoup de prétendus catholiques, que les jeunes gens y auraient eu de trop mauvais exemples sous les yeux. On voit combien cette appréciation était juste par le cas du collège, que le cardinal Truchsess avait fondé, en 1549, à Dillingen, pour former des ecclésiastiques. Bien que Jules III eût érigé en 1551 en Université cet établissement[3] et que le cardinal y

[1] Voy. dans Janssen-Pastor, t. VIII, p. 418, de nombreux témoignages qu'on pourrait facilement augmenter encore. Le nonce Martinengo parle aussi, à maintes reprises, du manque de prêtres; ainsi, dans ses lettres datées de Vienne des 22 avril et 20 mai 1551. Dans celle du 22 avril on lit : Queste provincie, monsignor mio, quanto a sacerdoti non potrebbon star peggio di quello che stanno. Mi vien detto ch'in alcuna diocesi si trovano ducento beneficii curati senza pastori et plebani, et, si qui sunt, o sono infetti d'heresia o vero uxorati o senza ordini sacri, tal che per questo gran penuria de preti ogni giorno son sollecitato a dispensar confrati, accio protessero essi non ostante l'apostasia far' questo essercitio, ma non estendendosi tanto oltre le mie facultà, non posso sodisfare alle loro domande, onde o per via del concilio o d'altro hanno estremo bisogno di qualchebuona provisione (*Nunziat. di Germania*, p. 63. Archives secrètes papales); voy. aussi la lettre de Lejay dans *Zeitschrift für Kath. Theol.*, XXXII, p. 612.

[2] Brouillon dans Schrœder, p. 203; voy. Steinhuber, t. I², p. 12.

[3] Voy. Specht, *Universitat Dillingen*, Fribourg, 1902, p. 22, 55, 60, 609. Par bref du 1er avril 1550, Jules III ordonna de soutenir le collège de Dil-

eût dépensé toute son activité et tous ses revenus, le but ne put être complètement atteint qu'en 1564, quand l'établissement eut été confié aux Jésuites [1].

Une autre raison qui faisait désirer à Ignace de voir s'élever à Rome un séminaire pour les prêtres allemands était la difficulté de trouver en Allemagne les moyens de subvenir aux besoins matériels d'un semblable institut et de le pourvoir de professeurs capables [1]. A toutes ces raisons venait se joindre enfin la défiance qui, en Allemagne, régnait contre la papauté, même chez les catholiques, et qui chez beaucoup tournait à la haine. Pour y remédier, les évêques avaient besoin de se persuader, par leurs propres yeux, de la charité, de la bienfaisance et de la bonne volonté du Saint-Siège et de déposer leurs préjugés à cet égard.

La pensée de fonder une telle institution s'enracina chez le cardinal Morone, il s'en entretint particulièrement avec Ignace de Loyola et celui-ci mit son Ordre à sa disposition pour cette importante entreprise. Morone, après avoir consulté les cardinaux Cervini, Carpi et Alvarez de Tolède, alla avec Cervini chez Jules III qui accueillit le projet avec joie. Le Pape lui dit que lui aussi avait vaguement rêvé à quelque chose de semblable et qu'il favoriserait volontiers l'entreprise [2]. Les premières démarches remontaient à 1551, mais l'exécution en fut retardée, par suite de la malheureuse guerre de Parme et des embarras financiers, qui en furent la conséquence. Ignace cependant ne se découragea point. Confiant dans la Providence, il poursuivit la chose. En mai 1552, il rédigea un mémoire sur la manière dont il fallait procéder à cette fondation [3]. Les jeunes gens à admettre devaient avoir entre seize et vingt et un ans, être bien élevés, bien

lingen, en exécution du bref de Paul III. *Arm.*, 41, LV, n° 248. Un bref du 14 janvier 1555 pour le card. Truchsess permet, en raison du manque de prêtres et pour favoriser l'établissement de Dillingen, de consacrer même des enfants illégitimes. (Archives secrètes papales.)

[1] Voy. Jansen-Pastor, t. VII, p. 157.

[2] Voy. Polanco, t. II, p. 421. Voy. Ignace aux nonces du Pape, 1554, dans Schroeder, p. 211.

[3] Schroeder, p. 8. Steinhuber, t. I[2], p. 8

portants, exempts de difformités corporelles, avoir une intelligence claire, du bon sens et des manières avenantes. Il était à désirer qu'ils eussent des connaissances préalables, qu'ils fussent de noble naissance et qu'ils sortissent de diocèses différents. Pour trouver de tels élèves, le Pape devrait s'adresser directement ou par ses nonces à l'Empereur et au Roi des Romains ainsi qu'aux princes et aux prélats de l'Empire. On devait promettre de subvenir à tout l'entretien de ces jeunes gens et leur faire entrevoir, qu'une fois armés de savoir et de vertus ils rentreraient dans leur patrie pourvus de bénéfices ecclésiastiques. Pour que le collège pût s'ouvrir bientôt, les cardinaux devaient faire savoir le plus rapidement possible les contributions qu'ils étaient disposés à payer, ils devraient les verser aussitôt que possible, car la première année, les frais seraient doubles de ceux des années suivantes. Provisoirement, l'établissement pourrait se borner à louer un local, qu'il fallait choisir dans le voisinage du collège romain, car les élèves iraient y suivre les cours.

En juillet 1552, Jules III fit le pas décisif pour la fondation du collège germanique, en nommant six cardinaux : Morone, Cervini, Alvarez de Tolède, Carpi, Truchsess et du Puy, protecteurs de l'institut. Conformément au projet qu'Ignace avait préparé, la bulle, érigeant le nouveau collège et le confiant à la Compagnie de Jésus, fut expédiée le 31 août 1552 [1]. Auparavant, Ignace avait écrit aux Jésuites de Vienne et de Cologne [2] de lui envoyer des élèves pour le collège allemand. L'ouverture eut lieu en octobre. En décembre, le collège comptait vingt-quatre élèves, deux ans plus tard il en avait environ soixante [3]. De même qu'Ignace avait écrit le projet de bulle, il composa aussi le règlement de l'établissement et le règlement pour les élèves [4]. Ses sages

[1] La bulle, datée du 31 août 1552, mais publiée seulement en 1553, est dans SCHROEDER, p. 40; le premier projet *ibid.*, p. 30.

[2] Les 30 et 31 juillet 1552 dans SCHROEDER, p. 20.

[3] SCHROEDER, p. 197.

[4] Premier et deuxième projet des Constitutions, dans SCHROEDER, p. 51, 195; les règles, *ibid.*, p. 93.

constitutions pour lesquelles le saint n'avait pas de modèle et qu'il dut presque créer en entier sont, « dans leur brièveté », saisissantes; leur netteté et leur mesure, un chef-d'œuvre, qui a servi d'idéal pour d'innombrables séminaires[1] ».

Des lettres de Jésuites romains de 1554 les montrent très satisfaits des progrès des élèves, tant au point de vue moral qu'au point de vue scientifique, mais, en revanche, Ignace avait beaucoup de peine à trouver les ressources nécessaires à leur entretien. Primitivement, dans sa pensée, l'Ordre des Jésuites ne devait pas avoir à s'occuper des affaires d'argent du collège, mais les circonstances forcèrent Ignace à en avoir le souci. Dans ses mémoires sur le collège, la question d'argent revient à chaque ligne, car toute l'entreprise risquait de périr par là. En septembre 1552, il proposa de demander des contributions volontaires d'abord aux cardinaux puis aux prélats et princes séculiers et même d'imposer des pensions annuelles aux Ordres riches, aux abbayes et aux possesseurs de bénéfices[2]. En conséquence, au début de décembre, une liste de souscriptions circula parmi cinquante-huit cardinaux. Le Pape souscrivit personnellement 500 ducats par an, trente-trois cardinaux souscrivirent de grosses et de petites sommes, en sorte qu'on put se croire provisoirement assuré d'une contribution annuelle de 3 565 ducats[3]. En réalité, cette contribution n'était pas très sûre, parce qu'elle dépendait de la bonne volonté des souscripteurs. Et pourtant elle n'était suffisante que pour un nombre restreint d'élèves; Ignace aurait désiré pouvoir élever leur nombre à deux ou trois cents, ce qui aurait exigé une dépense annuelle de 8 000 à 9 000 ducats[4]. Mais les finances de la

[1] Steinhuber, I², p. 20, n° 61; le collège Germanique à Rome, pour la fondation duquel saint Ignace dépensa tant d'énergie, servit de modèle au décret du Concile de Trente sur les séminaires... Par les sages statuts, que le saint donna lui-même à cet institut, il est devenu le Saint-Augustin moderne » M. Siebengartner, *Schriften und Einrichtungen Zur Bildung der Geistlichen*. Fribourg, 1902, p. 86.

[2] Schroeder, p. 36.

[3] *Ibid.*, p. 131. Steinhuber, I², p. 10.

[4] Schroeder, p. 207.

Curie ne permettaient pas de remplacer les dons volontaires par une rente fixe et assurée. Ignace, pourtant, ne se découragea pas. Il s'attacha résolument à son projet, dont Jules III comprenait aussi l'importance, en faisant signaler à l'Empereur, en janvier 1554, par le nonce, l'importance de la nouvelle institution et en sollicitant son concours [1].

Henri II de France, en soutenant les princes protestants contre Charles V, avait pris une part essentielle au développement de l'hérésie en Allemagne. Cette alliance gênait considérablement l'Empereur et l'empêchait de poursuivre par le fer et le feu les nouveaux croyants de son empire, en qui il voyait des rebelles à son autorité royale et aux lois de l'empire, des destructeurs de la paix intérieure et de l'unité nationale. L'édit de Châteaubriant du 17 juin 1551 réunissait toutes les ordonnances lancées contre les protestants et les aggravait sur plusieurs points. Cet édit fut publié le 3 septembre 1551 ; à la suite, Henri II interdit à ses sujets tout envoi d'argent à Rome, en raison de l'attitude de Jules III dans la guerre de Parme [2]. Peu après (le 3 octobre 1551), « le défenseur de la Foi » français conclut à Lochau son alliance avec les princes protestants conjurés contre Charles V. Avant de se mettre en campagne pour les secourir, il enjoignit, le 12 janvier 1552, au Parlement, de veiller avec le plus grand soin aux choses de la Foi et de combattre les hérésies, en infligeant des châtiments exemplaires aux coupables. A partir de ce moment, on agit en conséquence en France. A Agen, à Troyes, à Nîmes, à Paris, à Toulouse et à Rouen, des protestants durent monter sur le bûcher. Ce fut souvent le cas, à Lyon, où on tenait marché des écrits

[1] Voy. Læmmer, *Zur Kirchengeschichte*, p. 117. D'un détail contenu dans une lettre du père Peter Schorich, du 16 octobre 1554, et d'après lequel quelques élèves qui manquaient de véritable vocation ecclésiastique, durent être rejetés, Gothein, dans son ouvrage sur Ignace de Loyola, conclut, d'une façon tout à fait fantaisiste, à une grande « révolte » des premiers élèves du collège (voy. *Katholik*., 1899, t. I, p. 36). On voit par les *Intr. et Exit*. (Cod. Vat. 10605 de la Bibliothèque Vaticane) que Jules III paya, jusqu'à sa mort, 500 écus par an, pour le collège di Germania.

[2] Voy. Soldan, I, p. 228

envoyés de Genève en contrebande[1]. Pour faire disparaître ces écrits auxquels se joignit le pamphet du gallican Charles du Moulin, le Pape s'adressa, en 1554, au Roi, par l'intermédiaire de son nonce Gualterio[2]. Les rapports entre Rome et Paris continuaient à être tendus; la neutralité politique du Pape déplaisait à Henri II. A cela venaient s'ajouter de constantes difficultés dans l'application du concordat.

Jules III avait fait dans ce sens d'importantes concessions au Roi, en octobre 1550 et en mars 1553. Malgré les multiples déclarations d'Henri II, il n'en fut pas tenu compte. Comme auparavant Santa Croce, son successeur Gualterio eut à lutter, à diverses reprises, contre les empiétements du pouvoir séculier. Henri II, dans ces questions, se réglait sur les évolutions politiques; quand il avait besoin du Pape, il lui faisait de bonnes promesses qu'il n'hésitait pas à ne pas tenir, dès que la situation changeait[3].

La tournure, si dangereuse pour l'Église catholique, que

[1] Soldan, I, p. 233.

[2] Voy. *Nonciat. de France,* I, p. 25; Romier, p. 55. Jules III se prononça constamment contre les hérétiques de France, comme il ressort des brefs, dans Raynald, 1550, n° 35; 1551, n° 12; Fontana, *Documenti,* p. 410, et Renata, II, p. 527. Voy. aussi le bref à la faculté de théologie d'Angers, daté du 31 août 1554 : permission d'exclure tous baccalaurei, licentiati et magistri qui in suis concionibus aliove fidelium cetu propositiones hereticas aut scandalosas proposuerint aut defendere nixi fuerint. *Arm.* 41, LXXI, n° 513. (Archives secrètes papales.)

[3] Voy. *Nonciat. de France,* I, p. LVI; voy. aussi Thomas, III, p. 235. La confirmation du concordat allemand de 1448 par Jules III, dans Raynald, 1554, n° 19. Romier publiera les rapports de nonciatnre des prédécesseurs de Gualterio. Un bref du 26 janvier 1555 contre les empiétements du lieutenant général français en Corse sur les libertés de l'Église, dans Raynald, 1555, n° 7. Des excès de pouvoir furent commis, souvent en Espagne, par les autorités civiles par suite de la corruption du clergé. Jules III insiste dans le sens, ne just ecclesiasticum obsolesceret neve sceleri libere habenae laxarentur (voy. Raynald, 1551, n° 82). Voy. aussi, à propos de Milan, Salomone, *Mém. degli ambasc. di Milano,* Milan, 1806, p. 110; à propos de Gênes, voy. Rosi, *la Morte di J. Bonfadio,* Genova, 1895; à propos de Venise, voy. Gothein, *Ignatius,* p. 523. Jules III se plaignit à la république de Lucques de faits semblables. Voy. le rapport de l'ambassadeur de Lucques, daté de Rome, 12 juillet 1550 : Nel parlare che fece S. S^tà mostro che le dispiacesse che le S. V. mettessero mano in preti senza consenso del vescovo o del suo vicario. (Archives d'État, à Lucques.)

prenaient les événements en Pologne et dont on s'était aperçu sous Paul III [1], ne fit que s'aggraver sous Jules III. Pendant l'été de 1550, des tentatives très suspectes se firent jour à la diète de Petrikau. Le Roi ne consentit pourtant pas à réformer l'Église, dans le sens où le voulaient les novateurs, et il désigna, pour son délégué à Trente, l'excellent évêque de Kulm, Stanislas Hosius. Le 13 décembre 1550, un décret royal confirma la juridiction spirituelle des évêques et exclut de toutes les dignités et fonctions les partisans de la nouvelle doctrine [2]. Mais le danger pour l'Église ne fut pas pour cela écarté. Une grande partie de la noblesse était favorable aux idées protestantes. Les excès que leurs partisans se permirent contre ce que les catholiques considèrent comme le plus sacré, montrent à quelles provocations ils en étaient venus : dans un faubourg de Cracovie, ils abattirent le crucifix et le jetèrent aux ordures; dans le village de Chrencice, l'église fut dépouillée de tous ses ornements et les saintes hosties furent mises au feu [3]. Il était particulièrement déplorable, qu'à une époque si dangereuse, il n'y eût que quelques évêques comme ceux de Gnesen et de Cracovie, qui remplissent leurs devoirs. L'Épiscopat se fit tirer l'oreille, pour se préparer au Concile. Ce ne fut qu'en juin 1551, qu'on se décida à délibérer là-dessus, au synode de Petrikau. Hosius, dont Jules III, sur la proposition du Roi, du 11 mai 1551, avait confirmé l'élection à l'évêché d'Ermland, s'y trouvait; il composa alors sa profession de foi, devenue célèbre [4] et que les membres du synode jurèrent. Quelques évêques furent alors pris de zèle et réalisèrent de salutaires réformes dans leurs diocèses. [5] Mais plusieurs ne tardèrent pas à oublier ce qu'ils avaient

[1] Voy. volumes précédents.

[2] DEMBINSKI, *Beschickung des Tridentinums*, p. 26.

[3] WOTSCHK, *Gesch. der Reformation in Polen*. Leipzig, 1911, p. 110; voy. aussi EICHORN, I, p. 120

[4] Voy. *Hosii epist.*, II, p. LIII, 993; voy. EICHORN, I, p. 138.

[5] Voy. là-dessus Hipler dans FREIBURGER, *Kirchenlex*,, t. VI[2], p. 297, et BELLENHEINS, *Besprechung des zwiten Bandes der Epist. Hosii* dans *Histor. polit. Bl.*, t. CX, p. 262.

reconnu être leur devoir, au synode, et ils retombèrent dans leur incurie antérieure [1]. On ne réunit que péniblement l'argent nécessaire pour envoyer une délégation à Trente. Cette mission fut enfin confiée à Peter Glogowski. Celui-ci visita Rome, où il peignit au Pape la situation de la Pologne, sous un jour si favorable, que Jules III fut complètement trompé à cet égard [2]. La gravité des faits se révéla à la diète, ouverte fin janvier 1552. Jean Sigismond y fut invité à approuver la nouvelle doctrine de la justification, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces. Le Roi n'était pas homme à se laisser entraîner dans cette voie révolutionnaire. Le dernier des Jagellons était un sincère et orthodoxe catholique, fidèle à accomplir ses obligations religieuses, mais sa grande bonté lui ôtait la force d'opposer une résistance énergique à ces propositions périlleuses [3]. Dans la question du Concile, il se laissa conduire par son secrétaire Modrzewski, fanatique dissimulé, qui rêvait un Concile libre. Homs, qui était un catholique déterminé, fut mis de côté et on envoya à Trente, au lieu de ceux qu'il avait désignés, des hommes aussi souples que peu sûrs [4].

A Rome, on fut bientôt informé que les rapports de

[1] Voy. Eichorn t. I, p. 121.

[2] Voy. Raynald, 1553, n[os] 53-55; Dembinski, p. 29, 65.

[3] Un excellent tableau de l'attitude religieuse de Sigismond se trouve dans la Relatione del regno di Polonia del vescorro di Camerino (Camillo Mantuato; voy. Ciampi, t. I, p. 169, 359) dans le Cod. R., I, p. 26 de la Bibliothèque Chigi à Rome, que Ranke utilisa, mais il le data par erreur de 1555 environ, bien qu'il eût pu voir la véritable année, dans Raynald, 1551, n° 73. On y lit : A molti di questi (de l'entourage du Roi) comporta che vivano come li piace, perche si vede che S. M[tà] è tanto benigna che non vorri far cosa che dispiacesse ad alcuno et io vorrei che nelle cose della religione fosse un poco più severa, ichè ogni anno esso si confessa, ogni giorno va alla messa et ogni festa ode la predica, l'introïto, la gloria, il credo, benedictus et agnus Dei, canta a tutta voce con li cantori, cosi ci tirasse gli altri, che gli sarebbe facile, sebene alcuni discono il contrario. Serristori, dans sa lettre du 6 avril 1551 (Archives d'État, de Florence), annonce la nomination de Mentuato, comme nonce en Pologne. Il faut rectifier, d'après cette lettre, Biaudet d'ordinaire assez exact. (*Nonciat.*, p. 95).

[4] Dembinski, *Beschickung*, p. 31; Krasinski, p. 86.

Glokowski étaient beaucoup trop favorables. Le 20 septembre 1552, le Pape écrivit à l'inquisiteur de Cracovie de faire une enquête secrète sur l'attitude suspecte de quelques évêques polonais vis-à-vis des hérétiques [1]. Lorsque le Roi Jean Sigismond se remaria en 1553, Jules III, en lui envoyant ses félicitations, profita de l'occasion pour lui recommander serieusement d'employer son autorité à soutenir la foi catholique contre les outrages de ses ennemis [2]. De semblables exhortations furent envoyées, par la suite, aux évêques et à la noblesse de Pologne et, de nouveau, au Roi et à la Reine [3]. Celle-ci ne justifia pas les espérances, que les catholiques polonais avaient mises en elle [4] et [5], son mari continua à laisser aller les choses, quoique Hosius ne se lassât pas de recommander instamment, par ses discours et ses lettres, la défense de la foi catholique. Hosius prophétisa au Roi, le 12 mars 1554, que s'il laissait déchirer l'Église, Dieu laisserait mettre en pièces son royaume [6]. On peut juger du peu de zèle, que montrèrent les évêques, par ce fait qu'en 1554, au synode de Petrikau, ne vinrent, en dehors du primat de Gnesen et d'Hosius, que les évêques de Cracovie et de Plotzk. Il ne resta plus

[1] *Min. brev.*, 1552. *Arm.* 41, LXV, n° 616 (Archives secrètes). Le soupçon contre l'archevêque de Gnesen n'était pas fondé, mais l'évêque de Chelm, J. Uchanski, était, avec raison, accusé d'hétérodoxie. Voy. Eichorn, I, p. 205, 206.

[2] Regi Poloniae, dat. 22 mai 1553. *Min. brev. Arm.* 41, LXVIII, n° 373. (Archives secrètes papales.)

[3] Les lettres aux évêques et à la noblesse dans Raynald, 1553, n°s 40 et 41. Voy. la lettre aux évêques du 27 mars 1553. *Min. brev.*, n° 391 ; *ibid.*, du 27 mai au roi n° 393 ; n° 395 à l'archiduchesse Catherine, du 28 mai (Archives secrètes papales). Jules III tint grand compte des intérêts et des désirs de la Pologne, lorsque le grand prince russe Ivan le Terrible chercha à obtenir le titre de roi, par la promesse peu sérieuse de se soumettre à la juridiction ecclésiastique de Rome. Voy. à ce sujet, Fiedler dans les *Sitzungsber. der Wiener Akad.*, XL, p. 50 ; Pierling, *Rome et Moscou*, Paris, 1883, p. 19, 33 ; *Papes et tsars*, Paris, 1884, p. 44 ; *la Russie*, I, p. 334.

[4] Voy. la lettre de Martinengo au card. Monte, datée de Vienne, 1er juin 1553. *Nunz. di Germania,* LXIII, p. 179. (Archives secrètes papales.)

[5] Voy. Bellesheim dans *Hist. polit. Bl.*, CX, p. 265.

[6] *Hosii epist.*, II, p. 411.

qu'à convoquer un nouveau synode. On pria le Pape d'y envoyer un nonce, dans la personne de Lippomano [1]. La nomination de Lippomano, le 13 janvier 1555, fut un des derniers actes du règne de Jules III [2].

II

Les graves pertes que l'Église éprouva en plusieurs pays d'Europe, notamment en Allemagne, semblèrent compensées par des succès en d'autres contrées. Sans parler du développement des missions hors de l'Europe, on peut mentionner dans cet ordre la restauration catholique en Angleterre.

Sous le pontificat de Jules III, l'Angleterre subit par deux fois de grands changements religieux. La doctrine et la liturgie y furent d'abord modifiées dans l'esprit du protestantisme le plus avancé et ce bouleversement fut suivi d'un retour complet à l'ancienne religion [3].

Peu de temps avant la mort de Paul III, était tombé du pouvoir le protecteur Somerset, oncle du jeune Édouard VI; le comte Warwick, duc de Northumberland depuis 1551, lui succéda. Ce changement de gouvernement ranima tout d'abord l'espoir, chez les catholiques, du relèvement de l'ancien culte; on recommença à célébrer la Messe, d'après l'ancien rite, dans quelques paroisses de Londres et d'Oxford. Mais les premiers événements de 1550 détruisirent ces espérances. Le 25 janvier, une loi fut adoptée, ordonnant la destruction des anciens livres de Messe latins, des bréviaires, etc... On dut faire disparaître également des

[1] Eichorn, I, p. 212.

[2] Theiner, *Mon. pol.*, II, p. 575; voy. Ehrenberg, p. 69.

[3] Voy. H. Gairdner, *The Englisch Church*, p. 262; J. Trésal, p. 225; Lingard, t. VII, p. 16; A. F. Pollard, *The history of England from the succession of Eduard VI to the death of Elisabeth*, 1547-1683, London, 1910.

églises les images, sous prétexte qu'elles représentaient des princes et d'honnêtes personnages qui, pendant leur vie, n'avaient pas été soupçonnés de sainteté. D'autres lois de janvier 1550 concernaient le projet d'un nouveau droit ecclésiastique et d'un nouveau formulaire pour la consécration des évêques et des ministres du culte [1]. Beaucoup de précieux manuscrits durent partager le sort des livres d'Église. Fin 1550, des charretées de manuscrits de la bibliothèque d'Oxford furent détruites, dont plusieurs n'avaient de commun avec les Missels « que les majuscules rouges de leurs titres et de leurs rubriques ». On en vendit des quantités à des marchands au détail, des vaisseaux de manuscrits partirent outre-mer pour servir à des relieurs [2].

Le « livre général de prières » de 1552, qui représente un complet remaniement de la première rédaction établie par ordre du Parlement en 1549 [3], marqua la réforme la plus décisive.

Somerset n'avait que très prudemment modifié, selon les vues protestantes, l'état de la religion, resté encore presque entièrement catholique à la mort de Henri VIII. L'instruction de la Communion sous les deux espèce [4], l'autorisation accordée aux prêtres de se marier, l'emploi de la langue anglaise dans le service de Dieu, ne signifiait pas nécessairement une rupture avec la doctrine catholique. Une confession publique avant la Communion était à la vérité déclarée suffisante dans le livre général de prières de 1549, mais la confession secrète au prêtre restait encore permise. Les plus graves changements portaient sur le sacrement de l'autel,

[1] Gairdner, p. 276; Trésal, p. 259.

[2] Gairdner, p. 290.

[3] G. Constant. La transformation du culte anglican sous Edouard VI : *Revue d'hist. ecclésiastique,* t. XII, Louvain, 1911, p. 38-80, 242-270; voy. aussi *Fr. Aidan Gasquet and Edm. Bishop, Edward VI and the Book of Common Prayer. An examination of its origin and early history,* London, 1890. Bellesheim dans *Katholik.,* 1891, I, p. 3-19. Baumer dans *Hist. polit. Bl.,* CVIII, p. 1, 103; voy. aussi Kawerau dans *Hist. Zeitschr.,* LXXII, p. 140.

[4] Voy. volume précédent.

qui, dans une avalanche de pamphlets populaires, était devenu le point de mire des plus violentes attaques et des pires outrages. Mais, sur ce point encore, on procéda avec circonspection, au temps de Somerset. La liturgie de la Messe, dans le premier livre général de prières gardait encore assez de cérémonies extérieures, pour que le peuple pût croire que rien d'essentiel n'était changé, pendant que les savants, grâce à maintes tournures de phrases restées les mêmes, pouvaient reconnaître encore la profession de foi catholique.

Le second livre de prières de 1552 respire un tout autre esprit. Si la première modification de la liturgie de la Messe en 1549, avait été inspirée de la doctrine de Luther, la deuxième rédaction fut conçue dans l'esprit de Zwingle et de Calvin. Le livre général de prières, dans sa première forme, laissait de côté tout ce qui faisait apparaître la Messe comme un sacrifice, la deuxième rédaction, au contraire, changeait tout ce qui pouvait passer pour une reconnaissance de la présence réelle du Christ dans le Sacrement.

Ce passage à l'extrême protestantisme avait déjà été préparé sous Somerset. Des théologiens du parti le plus avancé trouvèrent alors en Angleterre le refuge qui leur était refusé partout ailleurs[1]. En avril 1549, Butzer fuyant l'Intérim, arriva de Strasbourg et devint aussitôt professeur de théologie à Cambridge. Peu auparavant, l'Italien Petrus Martyr Vermigli, qui était venu en Angleterre en 1567 sur l'invitation de Cranmer, avait obtenu une chaire de professeur à Oxford. Une visite des deux Universités du pays, en mai 1549, amena le renvoi de divers professeurs catholiques. De nombreux pamphlets, importés de l'étranger et qui purent être imprimés sans empêchement en Angleterre, préparaient l'opinion publique au calvinisme, tandis que les défenseurs de l'ancienne religion étaient réduits à publier à l'étranger leurs réponses[2]. Pour Cranmer il s'éloignait de plus en plus dans

[1] GAIRDNER, p. 263

[2] *The press in England, too, was fue, — at least to the ennemies of old beliefs*, dit GAIRDNER, p. 266.

ses écrits de la doctrine catholique et luthérienne et il n'avait, d'après son propre aveu, laissé subsister quelques formules catholiques dans le premier livre de prières que pour ne pas trop irriter le peuple [1].

Northumberland n'avait jamais été intérieurement convaincu, comme il le reconnut plus tard à l'article de la mort, de la vérité des doctrines protestantes, mais il ne s'en montra pas moins zélé ami et protecteur de la nouvelle religion. Pour lui faire plus de place, les évêques d'esprit catholique durent être éloignés. L'évêque Bonner de Londres fut tout d'abord mis en prison, le 4 décembre 1549. Gardiner de Winchester siégeait depuis longtemps à la Tour, son siège épiscopal lui fut enlevé le 14 février 1551. Heath de Rochester fut incarcéré le 4 mars 1550, Day de Chichester, déclaré privé de son siège, le 1er octobre 1551 ; Tunstall de Durham, qui était gardé prisonnier dans sa maison depuis le 20 mai 1551, subit le même sort, le 3 octobre 1552. Quelques autres prélats suspects durent abdiquer, Thirlby de Westminster fut relégué dans le petit diocèse de Norwich [2].

Parmi les évêques qui remplacèrent les prélats dépossédés, Ridley de Londres fut particulièrement actif à propager la nouvelle religion [3]. Ayant succédé à Bonner, le 1er avril 1550, il ordonna, le 5 mai, une sévère visite de son diocèse et en profita pour faire supprimer tout ce qui pouvait rappeler les anciennes cérémonies de la Messe catholique. Dans son instruction pour la visite, il conseilla notamment de démolir les autels dans les églises, car l'autel rappelait que la Messe était un sacrifice. Tant qu'il y aura des autels, disait le prédicant Hooper, le peuple ignorant continuera à rêver d'un sacrifice [4]. Ridley lui-même donna l'exemple de cette des-

[1] Constant, *la Transformation*, p. 244.

[2] Lingard, p. 60. Tresal, p. 236. Sur la déposition de Bonner, Gairdner écrit : It would seem, that the real object of this irregular and unjust prosecution was simply to deprive a bishop who was so strong un upholder of the still recognised doctrine of transsubstantiation. The whole case was prejudged, etc.

[3] Gairdner, p. 278 ; Constant, p. 246.

[4] Constant, p. 247.

truction. Dans la nuit du 11 juin 1550, il fit enlever le maître-autel à Saint-Paul de Londres; la semaine de la Pentecôte, il étendit cette mesure à toutes les autres églises de Londres. Par lettre royale du 24 novembre, tous les évêques furent invités à faire de même. A la fin de 1550, l'œuvre de destruction était accomplie. Les Anglais, écrivait en mai 1551, l'ambassadeur vénitien Barbaro, se servent encore de cloches et d'orgues, mais ils n'ont plus ni autels ni images [1]. Partout les autels étaient démolis sans égard à leur valeur artistique et à leur ancienneté. C'est à peine s'il s'éleva quelque opposition contre ces mesures entièrement révolutionnaires, car si beaucoup d'évêques se sentirent la conscience troublée, leur autorité se trouvait brisée en même temps que l'autorité du Pape [2]. En voyant les églises profanées, le peuple perdit tout respect. On acheta et on vendit dans les églises, on y amena des chevaux et des mulets, les rixes sanglantes et les meurtres n'y étaient pas rares. On fait des églises des auberges publiques, lit-on dans une ordonnance royale de 1553, ou plutôt des cavernes et des caves de l'antichristianisme [3].

La destruction des autels fut le prélude de l'entière calvinisation du service de Dieu. Le premier livre de prières de 1549 n'avait naturellement contenté personne. Le peuple restait hostile au nouveau service de Dieu [4]. Cranmer lui-même ne considérait la liturgie de 1549 que comme une transition. Excité par les prédicateurs avancés, le jeune Roi déclarait que si les évêques ne changeaient pas le livre des prières communes, il le ferait lui-même [5]. Les théologiens étrangers, qui avaient trouvé accueil en Angleterre, insistaient surtout pour qu'on allât de l'avant. C'est ainsi qu'un pays, *qui avait voulu se libérer du Pape, sous prétexte qu'il*

[1] Albèri, série 1, II, p. 247. Brown, V, n° 703, p. 348.

[2] Episcopal authority was well-nigh destroyed abready. Gairdner, p. 284.

[3] Constant, p. 249. Sur la décadence des mœurs sous Edouard VI; voy. Pocock dans *Engl. Hist. Rev.*, 1895, p. 417.

[4] Gairdner, p. 268, 277.

[5] *Ibid.*, p. 304.

était un évêque étranger, abandonnait à des influences étrangères la constitution de son état religieux[1].

Dès le mois d'avril 1549, Cranmer, dans une réunion où assistaient Butzer, Petrus Martyr Vermigli, Fagius, Dryander, Tremellius, discuta sur la réforme de la liturgie[2]. Calvin lui-même écrivit en janvier au roi Édouard, comme au nouveau Josias, et lui recommanda de balayer entièrement le « vaste gouffre de la superstition », reste du papisme[3]. Ceux qui eurent le plus d'influence sur la constitution du nouveau service de Dieu furent Butzer et, après la mort de celui-ci (le 28 février 1551), Petrus Martyr encore plus avancé que lui. Le 9 mars 1552, le nouveau livre de prières communes fut soumis à la Chambre des lords et, le 14 avril, il fut adopté par les deux Chambres[4].

L'introduction à la nouvelle loi parle de la deuxième édition du livre des prières communes, comme s'il ne faisait que compléter le premier, tout en lui restant identique sur les points essentiels. Ce n'était pourtant pas le cas. La liturgie de 1549 était une sorte de compromis, par lequel on se proposait de contenter autant que possible protestants et catholiques; la liturgie de 1552, au contraire, supprime intentionnellement toute expression et toute cérémonie que les partisans de l'ancienne religion pussent interpréter dans leur sens. Il ne reste plus rien de la messe catholique dans la nouvelle ordonnance sur la Communion. De plus, le deuxième livre de prières communes abolissait la Confession privée et l'Extrême-Onction[5]. En ce qui concerne le sacrement de l'Ordre, on ne conservait que nominalement les grades de diacre, de prêtre et d'évêque. Il résulte du formulaire entièrement nouveau de la Communion, qu'on ne songeait plus à faire des prêtres qui eussent le pouvoir de

[1] Never was greater deference paid to foreign opinion than now in a Church which had been emancipated from the juridiction of a foreign bishop. GAIRDNER, p. 291.

[2] CONSTANT, p. 244.

[3] *Ibid.*, p. 205.

[4] *Ibid.*, p. 478.

[5] *Ibid.*, p. 474.

consacrer réellement les Saintes Espèces et même qu'on renonçait résolument à constituer des prêtres dans ce sens catholique [1]. De nouveaux livres de prières avaient donc l'approbation sans réserve des protestants les plus avancés. Petrus Martyr écrivait le 14 juin 1552 à Bullinger que tout ce qui aurait pu entretenir encore la superstition se trouvait extirpé; Bullinger et Calvin, à qui les fugitifs anglais demandèrent leur avis, le trouvèrent absolument irréprochable [2].

Tout comme le livre des prières communes, l'autre profession de l'Église anglaise intitulée « les trente-neuf articles « est due à Cranmer. Dès 1549, il avait rédigé une série de déclarations, auxquelles tout prédicateur devait souscrire, avant d'obtenir la permission de prêcher. Il y en avait quarante-cinq à l'origine, puis quarante-deux, enfin trente-neuf. Le roi Édouard VI souscrivit aux quarante-deux articles, le 12 juin 1553. Il formait un amalgame de théories luthériennes, zwingliennes et calvinistes, mêlées de réminiscences catholiques, mais en tête desquelles figurait le dogme fondamental des protestants, d'après lequel la Bible était l'unique source de la Foi. La doctrine de la justification était rédigée dans l'esprit de Luther, celle de la Communion dans l'esprit de Calvin. La suprématie du Roi sur l'Église y était enseignée dans toute son étendue [3].

Le 6 du mois suivant, le Roi, qui n'avait que quinze ans et qui était depuis longtemps malade, n'était plus qu'un cadavre; à sa mort, l'œuvre de bouleversement ecclésiastique si péniblement édifiée sembla de nouveau s'écrouler. A la vérité, le monarque mourant s'était laissé entraîner par Northumberland à la tentative de faire passer le sceptre en des mains sûrement protestantes, par un changement arbitraire dans l'ordre de la succession au trône. Conformément à son ordonnance, Jane Grey, âgée de seize ans, petite-fille de Marie, sœur de Henri VIII et épouse de Guilford Dudley,

[1] CONSTANT, p. 479.
[2] *Ibid.*. p. 477.
[3] MÜLLER, *Die Bekenntnisschriften der reformierten Kirche*, Leipzig, 1903, p. 505.

fils de Northumberland, fut appelée à régner; mais le changement dans l'ordre de la succession au trône était trop ouvertement illégal, comme ayant été accompli sans le Parlement; il était trop visiblement une intrigue de l'ambitieux Northumberland, pour avoir l'approbation du peuple. Lorsque la légitime héritière de la couronne, Marie, fille aînée d'Henri VIII, déploya son étendard royal, ses partisans se groupèrent autour d'elle, l'armée de Northumberland passa à son parti, en sorte que Marie fut proclamée reine à Londres, à la plus grande joie de la population [1].

Marie, fille de Catherine d'Aragon [2], avait eu pour gouvernante Marguerite Pole, la mère du futur cardinal, laquelle mourut martyre en 1541, et en avait reçu non seulement une éducation de cour soignée et une bonne instruction, mais encore une formation religieuse profonde, dans le sens catholique. Son penchant à la religion se fortifia encore à la dure école du malheur, qui fut la sienne après la répudiation de sa mère. Séparée de celle-ci et envoyée à la cour de sa sœur Élisabeth, elle avait la plus mauvaise chambre du palais [3]; on lui prit ses joyaux et ses beaux habits [4]; on éloigna les servantes qui lui étaient restées fidèles; on remplaça son confesseur par un luthérien [5], on la confia à la garde d'une parente d'Anne Boleyn, qui tous les jours la tourmentait, qui l'abandonnait quand elle était malade [6] et même la battait [7]. Anne Boleyn, son ennemie

[1] Brosch, VI, p. 415.

[2] J. M. Stone, The History of Mary I Queen of England, London, 1901; The Youth of Mary Tudor : *Dublin Review.*, série 3, XXII (1889), p. 363; Mary Queen of England : *ibid.*, XXIII (1890), p. 324; Philip and Mary; *ibid.*, XXIV (1890), p. 110; The personal character of Mary Tudor : *The Month.*, XCIV (1899), p. 128; Ath. Zimmermann, *Maria die Katholische*, Fribourg, 1890; Privy Purse Expenses of the Princes Mary, éd. Fred. Madden, London, 1831; Lingard, t. VII, chap. II, p. 3. Steph. Lee dans *Dictionary of national Biography*, XXXVI, p. 333-354.

[3] Chapuys, le 3 janvier 1534 : Gayangos, V, p. 1, n° 1. p. 4.

[4] Le même, 25 mars 1534 : *ibid.*, n° 31, p. 95.

[5] Le même, 14 mai 1534 : *ibid.*, n° 57, p. 154.

[6] Le même, 18 novembre 1534 : *ibid.*, n° 111, p. 329.

[7] Le même, 11 février 1534 : *ibid.*, n° 10, p. 34.

jurée[1], songeait à en faire sa femme de chambre[2] et l'eût volontiers envoyée à l'échafaud[3]. En fait, son père la menaça de mort[4]. Elle ne dut son salut qu'à l'énergique intervention de l'Empereur. Malgré toutes ces duretés, on ne parvint pas, comme on l'aurait voulu, à la faire renoncer à son titre et à son droit de princesse héritière. Elle ne pouvait pas, disait-elle, considérer ses parents comme des parjures, ni désobéir à l'Église[5].

Après la mort de Boleyn et de sa mère, Marie, devant les menaces de mort, et pour obtenir la reconnaissance de son droit d'héritière, s'était, à la vérité laissé persuader de signer un acte qui reconnaissait la supériorité du Roi sur l'Église et le mariage de sa mère comme illégitime. Mais auparavant elle signa une protestation qui déclarait cet acte extorqué et sans valeur[6]. Marie ne voulut pas entendre parler du protestantisme, tel que l'avaient établi Somerset et Northumberland. Constamment elle refusa, sous Northumberland, à laisser célébrer la nouvelle liturgie dans son palais, tant que le Roi ne serait pas majeur, se déclarant prête à porter sa tête sur le billot. On finit par se lasser d'insister[7].

Les premiers actes du règne de Marie eurent ce caractère de douceur qu'elle portait partout, quand elle suivait les inspirations de son propre jugement et de son propre cœur. Sept seulement de ceux qui avaient conspiré contre elle furent traduits en justice et il n'y en eut que trois d'exécutés. Elle eût même volontiers pardonné à Northumberland, si son conseil ne s'y était opposé[8]. Lady Jane Grey, dont on

[1] Chapuys, le 30 mars 1534 : Gayangos, n° 32, p. 96.

[2] Le même, 29 janvier 1534 : *ibid.*, n° 8, p. 27.

[3] Ortiz, le 22 novembre 1535 : *ibid.*, n° 231, p. 573; voy. *Katharina von Aragonien*, le 10 octobre 1535 : *ibid.*, n° 210, p. 548.

[4] Chapuys, le 22 avril 1534 : *ibid.*, n° 45, p. 129.

[5] Chapuys, le 14 mai 1534 : Gayangos, V, p. 1, n° 57, p. 155.

[6] Le même, 7 et 8 octobre 1536 : Gayangos, V, p. 2, n° 104, p. 105.

[7] Lingard, p. 70. Zimmermann, p. 28, 34. Steph. Lee, p. 340.

[8] Lingard, p. 127. L'ambassadeur vénitien Soranzo écrit, le 18 août 1554, sur Marie : Le visage de Sa Majesté porte l'empreinte d'une grande bonté et

représentait à Marie l'exécution comme indispensable, trouva en elle un défenseur[1]. Ce ne fut qu'au bout de quatre mois (le 13 novembre 1553), qu'elle fut mise en jugement et condamnée; alors même, Marie se contenta de la laisser dans une prison encore assez douce[2]. Lorsque la prédication du chapelain royal Bourne eut été supprimée, le 13 août, une ordonnance parut, disant que la Reine ne voulait point faire de violence aux consciences, mais convertir le peuple par les prédications de gens instruits[3]. Le 18 de ce même mois, parut une proclamation royale, invitant les citoyens « à vivre ensemble en paix et en charité chrétiennes, en évitant d'employer les nouvelles et diaboliques expressions de papistes et d'hérétiques. La Reine désirait que tous fussent de sa religion, mais nulle contrainte ne serait employée, tant que des règlements nouveaux ne seraient pas pris d'un consentement unanime[4] ».

Fidèle à ces principes, la Reine se borna, en attendant, à abroger quelques mesures du temps d'Édouard VI, dont elle n'avait jamais reconnu la légalité. Les évêques Bonner, Tunstall et Volsey reprirent leurs sièges, Gardiner, Heath, Day furent de nouveau reconnus comme évêques légitimes. Marie élut pour son chancelier le distingué homme d'État qu'était Gardiner. Sur le désir des paroissiens, la Messe en latin recommença à être célébrée dans quelques églises de Londres, le jour de la Saint-Barthélemy; le dimanche, la

douceur, que sa conduite ne dément pas; car, bien qu'elle ait beaucoup d'ennemis et qu'un si grand nombre d'entre eux aient été condamnés à mort par les tribunaux, pas une seule condamnation n'a été exécutée quand l'exécution dépendit uniquement de la volonté de Sa Majesté (Brown, V, n° 934, p. 533). Une chose qui produisit grand effet, ce fut que Northumberland se fût déclaré catholique, en montant sur l'échafaud et eût attribué tous les troubles des dernières années à la rupture avec la papauté. Aussitôt après sa mort, sa déclaration fut imprimée à Londres en anglais, en latin et en hollandais et provoqua des ripostes véhémentes, de la part de John Knox. Voy. *Dictionary of national Biography*, XVI, p. 110.

[1] Lingard, p. 126.

[2] Gairdner, p. 326.

[3] That this was Mary's sincere intention at the outset of her reign, there is no reason to doubt, dit Gairdner, p. 318.

[4] Gairdner, p. 318.

même cérémonie eut lieu à la cathédrale, mais, d'une façon générale, la Messe ne fut rétablie que le 21 décembre, par arrêté du Parlement [1]. Pour le Roi défunt un service funèbre fut encore célébré en public, d'après le livre des prières communes et une Messe de mort fut dite à la Tour en présence seulement de trois cents assistants choisis [2]. Dans les Universités d'Oxford et de Cambridge, les chanceliers Mason et Gardiner rétablirent les anciens statuts et l'ancienne religion. Les protestants étrangers partirent munis de passeports. Tels furent Vermigli et les protestants français de Londres, auxquels fut accordée expressément la permission de partir avec des lettres pour les bourgmestres de Douvres et de Rye [3]. Parmi les évêques protestants, qui avaient pris de force la place des évêques légitimes, Ridley, Coverdale et Hooper furent mis en prison. Cranmer resta dans son palais, jusqu'à ce que des écrits de lui contre la Messe eussent été lus publiquement dans les rues, à la suite de quoi il dut, en septembre, gagner la Tour avec Latimer [4]. Il ne fut pas question pour le moment et jusqu'à l'ouverture du Parlement, de réunion avec Rome [5].

On en parla avec d'autant plus d'ardeur, dans la Ville Éternelle et dans les cercles amis du Pape. Jules III pleura de joie en apprenant, le 5 août 1553, par une dépêche du nonce de France, la victoire de Marie et son arrivée au trône [6]. Le cardinal Pole, qui, en sa qualité d'Anglais, de

[1] Gairdner, p. 319.

[2] Lingard, p. 133. L'ambassadeur de Sienne, en France, Claudio Tolomei vit là, le 31 août 1533, un premier signe, que Marie mettrait fin au schisme. La Reina Maria ne l'esequie del Rè suo fratello fece celebrar due messe, l'una al modo inghilese e l'altra al modo romano; la qual cosa fa ancor segno ch'ella ha animo di tornare a l'obbedienza de la Chiesa (Luc. Banchi, Alcune. lettere politiche di Claudio Tolomei, vescoro di Tolone, scritte alla republica di Siena ora primamente edite, Siena 1868, p. 3, publication de noces). Charles V vit dans la messe pour Édouard VI une imprudence de la Reine. Ancel, *Réconciliation*, p. 530.

[3] Gairdner, p. 321.

[4] *Ibid.*, p. 320.

[5] Gairdner, p. 323.

[6] Ancel, *Reconcil.*, p. 521.

parent et d'ami de jeunesse de la Reine, prit une part particulièrement affectueuse à ces événements, déclara, dans sa réponse à une lettre de félicitations de la duchesse de Mantoue, qu'on n'avait pas vu, depuis des siècles, une manifestation plus remarquable de la Providence [1].

Aussitôt on délibéra sur la meilleure façon, pour l'Église, de tirer parti d'une conjoncture si favorable. Pole, qui dans la solitude de l'abbaye bénédictine de Maguzzano, sur le lac de Garde, n'avait reçu le joyeux message qu'un jour après le Pape, envoya sur-le-champ l'abbé Vincenzo Parpaglia avec une lettre de félicitations à Jules III [2]. Il était chargé de dire de vive voix au Pape tout le bien que Pole espérait de la nouvelle Reine, qui, même pendant le règne de son frère, avait constamment rejeté toutes les nouveautés et était restée fermement fidèle aux dogmes et aux rites de l'Église universelle; mais le point délicat était la séparation schismatique d'avec Rome, contre laquelle personne, en Angleterre, depuis la mort de Morus et de Fischer, ne s'était élevé et à laquelle Marie elle-même avait consenti [3]. En ce qui concernait la personne de la Reine, il ne serait pas facile de la décider à revenir en arrière, non seulement pour des raisons de conscience, mais aussi par égard envers sa mère. Pour nombre d'autres, la perspective de rendre les biens d'Église volés serait un obstacle; à son point de vue, c'est là-dessus que portait toute la difficulté [4]. En attendant,

[1] Et perchè questo è statto un effetto così grande della providentia di Dio che l'età nostra et forse ancora delli nostri maggiori di molti secoli non ha visto il più notabile, etc. Pole à la duchesse de Mantoue, le 12 septembre 1553. (Archives Gonzague.)

[2] Brown, V, n° 764. Pour la suite, voy. Th. Philips, *History of the life of Reginald Pole*, Oxford, 1764; Hook, *Lives of the Archbishops of Canterbury*, III, London, 1869, et la critique de Reumont dans Bonner, *Theol. Lit. Bl.*, V, p. 998; Ath. Zimmermann, *Kardinal Pole, sein Leben und seine Schriften*, Ratisbonne, 1893; Martin Haile (Maria Halle), *The life of Cardinal Pole*, London, 1910. Sur ce tout récent travail, voy. Zimmermann dans *Hist. Jahrb.*, XXXI, p. 818, et Constant dans la *Rev. des questions hist.*, XC, (1911), p. 498.

[3] Informatione del sig^r Abbate di San Saluto (Solutore à Turin). Bibliothèque Corsini, à Rome, 33 E 19, p. 4.

[4] Quello di che si puó temere è circa lo scisma, al quale anch'essa si

voici ce qu'il conseillait de faire. Le Pape devrait provoquer, par ses légats, une démarche des princes auprès de la Reine. Il fallait aussi s'efforcer de gagner Marie par des intermédiaires officieux, qui seraient censés venir au nom de Pole; il espérait bien, cette fois, qu'ils seraient reçus. Que Marie consentît seulement à l'envoi d'un légat du Pape et le but serait atteint; si elle élevait des difficultés contre, on pourrait se contenter de l'envoi de délégués anglais en Flandre ou en Picardie, qui viendraient discuter amiablement avec un légat et des théologiens instruits. Par précaution, il faudrait que la Reine n'envoyât pas à cette conférence des gens trop opiniâtres. Il s'agirait ensuite de gagner ceux-ci, de façon qu'ils deviennent ensuite dans leur patrie des apôtres de l'Union.

Avant de se rendre à Rome avec ces instructions, Parpaglia revint encore une fois, le 12 août 1553, revoir Pole à Maguzzano, en compagnie d'un envoyé du Pape [1]. Jules III n'avait pas attendu les propositions du cardinal anglais. Sitôt qu'il eut appris l'avènement au trône de Marie, il avait, le même jour, convoqué les cardinaux en Consistoire et nommé Pole légat « près des princes chrétiens et notamment près de la nouvelle Reine ». L'affaire parut si urgente au Pape, qu'il n'attendit pas la publication de la bulle sur les pleins pouvoirs du légat, mais, dès le lendemain, il envoya un messager à Pole, avec le bref de nomination. Le messager papal rencontra, à Bologne [2], Parpaglia, qui, en présence des circonstances, ne continua pas son voyage à Rome.

Comme légat, Pole devait se mettre aussitôt en rapport

trova haver consentito insieme con tutto il regno..., benchè si sappia, che mal volontieri essa vi consentì, non solo per rispetto della coscienza, ma ancne per cio che il lasciare l'obbedienza della Sede apostolica era di diritto contrario alla causa della Regina sua madre et alla sua propria, onde si può credere, che etiandio in questa parte quanto alla persona sua non vi debba essere difficoltà, ma si bene per rispetto di molti, che sono interressati per li beni della Chiesa... Tal che a parer mio tutta la difficoltà sarà in questo punto. (Bibliothèque Corsini, à Rome.)

[1] Ancel, p. 523.

[2] *Ibid.*, p. 521.

avec l'Empereur et la Reine. A Marie il envoya Heinrich Penning, avec une lettre du 13 août, à Charles V Antonio Fiordibello, avec une lettre du 21 du même mois[1]. Il recommandait chaudement à la Reine le rétablissement de l'Unité de l'Église, se présentait à elle comme légat et lui exprimait ses vues sur l'époque et le mode d'exécution de sa mission. Quant à l'Empereur, il le priait de favoriser le retour de l'Angleterre à l'Église Universelle Si Charles V n'estimait pas le moment venu pour cette tentative, Fiordibello devait lui faire remarquer qu'un ajournement ne pourrait qu'aggraver les affaires des catholiques. C'était l'usage, en Angleterre, que tous ceux qui croyaient avoir été lésés dans leurs droits, présentassent leurs plaintes au premier Parlement de chaque règne. Ce serait donc un dommage inappréciable pour les catholiques de ne pas profiter de cette circonstance pour faire valoir leurs droits[2].

Dès le 27 août, Pole adressait une seconde lettre à la Reine[3]. Il lui disait que le monde entier était dans l'attente de ce qu'elle allait faire. On se demandait notamment, si elle allait rendre le titre de chef de l'Église à celui qui en avait été investi par le Maître du ciel et de la terre. Marie, sans avoir besoin d'études ni de livres spéciaux, n'avait, pour s'en convaincre, qu'à se rappeler le témoignage qu'en avaient rendu les hommes les plus éminents de son pays en science et en piété (Morus et Fisher), qui avaient scellé de leur sang leur foi à ce sujet. Et si lui, Pole, n'avait cessé, parmi tant de motifs de doute, d'espérer le retour de l'Angleterre à l'Église, c'est qu'il avait compté sur le sang des martyrs et sur l'efficacité des prières de tant de persécutés, défenseurs du Saint-Siège, qui ne pouvaient avoir souffert en pure perte. Si la Reine refaisait l'Unité, cet acte lui serait bien plus avantageux que la faveur de princes étrangers.

[1] Brown, V, n[os] 766, 771. Sur la date n° 771, voy. Ancel, p. 526.

[2] Brown, V, n° 772. Pole revient encore souvent sur cette dernière perspective, voy. Ancel, *Réconcil.*, p. 529.

[3] Brown, V, n° 776; en italien à la Bibliothèque Corsini, 33 E 19, p. 90. La lettre fut portée par Mich. Trockmorton. *Ibid.*

Pole, à la fin de sa lettre, disait qu'il était à la veille de son départ de Maguzzano, mais il lui fallut bientôt en rabattre. De tous côtés, on le pressait de ne pas partir encore pour l'Angleterre.

Lorsque Pole, peu après sa nomination de légat, renvoya Parpaglia avec une lettre, datée du 13 août, et adressée à Jules III, il y proposait, avant toute autre mesure, de s'adresser au nonce à Bruxelles, Girolamo Dandino, disant qu'on pourrait avoir par ce dernier des renseignements récents sur l'état religieux en Angleterre [1]. Dandino n'avait pas attendu d'en être prié pour agir. Sitôt qu'il eut appris l'avènement au trône de Marie, il avait envoyé à Londres le jeune Francesco Commendone, afin de s'y renseigner discrètement. Ce qu'apprit Commendone, en Angleterre, n'était guère encourageant [2]. Il trouva la Reine, avec laquelle l'ambassade vénitienne lui ménagea une entrevue, dans le plus grand secret, il trouva, dis-je, la Reine remplie des meilleures intentions, mais elle avait à compter avec l'opinion du peuple, qui haïssait mortellement le Saint-Siège, avec l'intérêt personnel de beaucoup de gens, qui s'étaient emparés des biens d'Église et siégeaient au conseil royal, avec l'influence de sa sœur, « l'hérétique et schismatique Élisabeth », que son père avait préférée à la Reine légitime et qui était « dans le cœur et la bouche de tous [3] ». Pour toutes ces raisons, Marie désirait qu'on procédât avec la plus grande circonspection; il fallait que personne ne sût qu'il y avait la moindre entente entre elle et le Saint-Siège.

Commendone revint, fin août, rapporter ces nouvelles à Dandino, qui l'envoya aussitôt à Rome. Le 15 septembre, Commendone communiqua au Consistoire des cardinaux les résultats de son enquête à Londres, sans toutefois men-

[1] Brown, V, n° 767; voy. Ancel, p. 525, Ipp. Capilupi écrivait le 19 août 1553 au card. E. Gonzaga sur la lettre de Pole : Heri in consistorio furono lette le lettere sue, et da S. Sta et dal collegio fu laudata la delibera, tione fatta da S. S. Rma. (Archives Gonzague.)

[2] Jules III à Pole, 20 septembre 1553 : *Nonciat. de France*, t. I, n° 1.

[3] *Ibid.*, p. 4.

tionner son entrevue avec la Reine. Son rapport produisit une profonde impression; on reconnut qu'il n'y avait pas lieu de se hâter d'envoyer un légat en Angleterre. On dut tirer la même conclusion des nouvelles que Dandino envoya de Bruxelles [1].

Avant même que Commendone fût de retour à Bruxelles, Dandino avait eu, le 14 août, un entretien avec Granvelle. Le ministre de l'Empereur déclara qu'il fallait laisser le temps à la Reine d'affermir son pouvoir, sinon il y aurait un soulèvement, que la France était toute prête à soutenir [2]. Diego de Mendoza, qui avait été ambassadeur en Angleterre, deux ans auparavant, était également convaincu que les vrais catholiques y étaient bien moins nombreux qu'on ne croyait. La question des biens d'Église ne laissait même pas le bas peuple indifférent, à cause de l'obligation de la dime et, depuis longtemps déjà, on était habitué à la liberté que donnait l'hérésie [3]. Le 27 août, l'Empereur fit dire par Granvelle à Dandino qu'il n'approuvait pas que Pole passât par Trente, pour se rendre en Angleterre.

Tout cela décida le Pape Jules à adopter un moyen terme [4]. Il envoya Pole à Bruxelles, pour qu'il fût plus près de l'Angleterre, il ne l'envoya pas sous le titre de légat d'Angleterre. Pole était censé être chargé, à la place de Dandino, de négocier la paix entre l'Empereur et la France. Le 27 septembre, le légat reçut ses nouvelles instructions [5] et le 29, il quitta le lac de Garde.

Peu après son départ de Maguzzano, Pole avait dû être informé que la reine Marie elle-même considérait comme impossible, pour le moment au moins, la présence d'un légat en Angleterre. Penning, qui, dès le commencement

[1] Dandino au card. Monte, le 15 août 1553, dans Ancel, p. 530.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 530.

[4] Voy. le rapport de l'ambassadeur florentin à Rome du 18 septembre 1553. (Archives d'État, à Florence.)

[5] Ancel, p. 535, 744. Par la lettre du 27 septembre. Pole avertissait le card. Madruzzo de son arrivée prochaine à Trente. Orig. à la Bibliothèque de Trente.

d'août, était parti pour Londres, donna enfin des nouvelles du résultat de sa mission [1]. Il n'était arrivé à Londres que le 18 septembre 1553 et avait eu, le lendemain, un entretien de trois heures avec la Reine. Marie assura qu'elle donnerait volontiers la moitié de son royaume, pour avoir un légat sur son territoire, mais que les hérétiques, dans leur fureur, étaient capables de tout et qu'il était impossible de prendre des mesures rigoureuses. A ce propos, la Reine renouvela la prière qu'elle avait déjà adressée à Commendone, elle demanda l'autorisation de célébrer le service divin, sans que l'interdit et les censures fussent levés [2]. Elle désirait surtout, pour son couronnement, dont la date approchait et qui ne pouvait être ajourné, une messe solennelle, célébrée selon les anciens rites. Pole se borna donc, pour le moment, à absoudre Marie. Le 2 octobre, il lui écrivit de Trente, de ne pas trop se confier aux conseils d'une politique purement séculière, mais de mettre surtout sa confiance en Dieu. En même temps, il la pria de nouveau de le laisser venir dans sa patrie, avant l'ouverture du premier Parlement [3].

Mais avant que cette lettre fût arrivée à destination, la Reine avait été couronnée, le 1er octobre et, le 5, le Parlement avait ouvert ses séances [4]. Auparavant, la Reine avait assisté avec les membres de la Chambre Haute et de la Chambre des communes à la messe du Saint-Esprit, célébrée selon l'ancien rituel, et à l'ouverture des séances, tous les orateurs avaient exprimé leur attachement à la Reine. Marie désirait surtout de voir trancher deux questions par son premier Parlement : elle voulait faire proclamer la légitimité du mariage de Catherine d'Aragon et résoudre la question ecclésiastique sur ce point; l'abandon de la peu populaire liturgie du livre des prières communes et le retour aux formules anciennes du rituel ne présentaient pas

[1] Ancel, *Réconcil.*, p. 745.
[2] Brown, V, n° 785, p. 408-409.
[3] *Ibid.*, n° 805.
[4] Lingard, p. 137.

de difficultés; ce qu'il était malaisé de faire accepter, c'était la soumission au Saint-Siège; car, depuis trente ans, les prédicants n'avaient cessé de tonner contre le Pape et le retour à son autorité entraînait inévitablement la restitution des biens de l'Église.

Tout d'abord fut présenté un projet de loi, rédigé en termes généraux, et qui annulaient, d'un seul coup, toutes les lois des deux derniers règnes, concernant soit le mariage de Catherine d'Aragon, soit la religion. Ce projet de loi ne souleva point de résistance à la Chambre Haute, mais la Chambre des communes le considéra comme une tentative de rétablissement de l'autorité du Pape et le combattit ardemment. La Chambre des communes, écrivait le 28 octobre la Reine à Pole[1], ne put se faire à l'idée que la couronne se résignât à abandonner le titre de chef suprême de l'Église. « Pour moi, disait-elle, je suis résolue, au contraire, à n'accepter ce titre à aucun prix. » Mais Marie demandait conseil au légat, pour savoir ce qu'elle aurait à faire, dans le cas où le Parlement la contraindrait à le conserver.

La première tentative de tout obtenir, en une seule fois, par un adroit coup de main, avait échoué devant la haine qu'inspirait la papauté. Le gouvernement dut donc procéder désormais avec plus de circonspection. Deux nouveaux projets de loi furent présentés à une nouvelle session du Parlement. L'un concernait le mariage de la reine Catherine; on y tournait adroitement la difficulté, en évitant d'insister sur la dispense papale, qui avait rendu ce mariage possible. Une deuxième proposition avait pour but d'abroger toutes les lois religieuses édictées sous Édouard VI. Quand elle fut présentée, l'Église catholique n'était pas encore rétablie, mais le calvinisme était déjà écarté. Le premier bill ne souleva aucune opposition dans les deux Chambres, le second donna lieu pendant deux jours à de longs débats à la Chambre des communes; il fut pourtant

[1] Quirini, IV, p. 119-121. Ancel, p. 160.

adopté, ce semble, le 8 novembre, à l'unanimité[1]. C'est à peine s'il y eut de la résistance dans le peuple. Les affiches des nouvelles ordonnances furent déchirées en plusieurs endroits et quelques protestants s'assemblèrent pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire; mais, quand on eut emprisonné dix ou douze perturbateurs, et qu'on en eut pendu deux, les autres se découragèrent[2].

Une lettre de la Reine à Pole, datée du 15 novembre, lui rend compte des résultats atteints[3]. Il n'a pas été possible, pour le moment, d'obtenir davantage du Parlement, écrit-elle, mais dans trois ou quatre mois, un autre Parlement sera convoqué. Tous les amis de la Reine voient, dans ce succès, un heureux début qui prépare et annonce le retour à l'Église. La loi sur le mariage de sa mère comporte implicitement la reconnaissance du Saint-Siège, puisque c'est sur son autorité que repose la légitimité de ce mariage.

Le porteur de la lettre, Henri Penning, rencontra Pole, le 30 novembre, à Dillingen[4], où le cardinal était involontairement arrêté, depuis le milieu d'octobre. Tout d'abord, la nécessité de se procurer des passeports, pour traverser les divers territoires allemands, l'avait contraint à prolonger son séjour[5]. Lorsque ensuite il put partir, le 22 octobre, il put s'arrêter deux jours plus tard à Heidenheim[6], sur le désir de l'Empereur. Un envoyé impérial, l'excellent Juan de Mendoza, vint lui déclarer, au nom de son maître, que la surexcitation des esprits en Angleterre pourrait fort bien aboutir à un soulèvement, si un légat du Pape faisait simplement mine d'approcher de leur pays; Pole devait atten-

[1] Lingard, p. 139.

[2] Renard, le 20 septembre 1553, dans Ancel, p. 773.

[3] Quirini, IV, p. 121-123.

[4] All' ultimo di novembre a due ore di giorno arrivò monsignor Henrico a Tilinga con l'infrascritta speditione al cardinale Polo. Suit la lettre de Marie du 15 novembre 1553. Bibliothèque Corsini, 83 E 19, p. 419.

[5] Brown, V, n° 816.

[6] Lettre de Pole à Charles V, du 24 octobre 1553, dans Brown, V, n° 819; voy. Ancel, *Réconcil.*, p. 757.

dre, au moins, que l'Empereur se fût entendu avec le Pape[1].

Il ne restait plus, au légat, d'autre parti à prendre que de retourner à Dillingen près de l'évêque d'Augsbourg. En vain écrivit-il à l'Empereur, le 29 octobre, en vain s'adressa-t-il, vers le même temps, à Jules III, ces deux démarches n'eurent pas de succès[2], car Charles V travaillait, depuis longtemps déjà, à empêcher l'envoi de Pole en Angleterre et il avait réussi à gagner le Pape à son opinion.

Déjà, lorsque le nonce Dandino, que le cardinal anglais devait remplacer comme négociateur de la paix, prit congé de l'Empereur, le 5 octobre, à Bruxelles, Charles V s'était prononcé contre l'ambassade de Pole[3]. Dandino, au cours de cette audience, chercha à présenter comme facile le retour de l'Angleterre à l'unité catholique et recommanda Pole, comme étant l'homme le plus propre à remplir le poste de légat anglais. L'Empereur répondit que l'apparition de Pole, en Angleterre, fournirait aux ennemis du Saint-Siège un prétexte de troubles, ajoutant que les agitateurs étaient sûrs d'avoir l'appui de la France. Il ne fallait donc pas commencer par l'envoi d'un légat, mais procéder doucement et pas à pas. Ces raisons firent impression sur Dandino; il retourna à Rome, en partisan convaincu des idées de l'Empereur.

Les rapports d'un émissaire, que Dandino avait envoyé en Angleterre peu avant son départ de Bruxelles, Francesco Vimercato, présentaient les mêmes vues[4]. Vimercato concluait aussi que l'état des choses en Angleterre n'était pas encore propice à l'activité d'un légat. La seule nouvelle qu'on en allait envoyer un, écrivait-il à Rome, a provoqué chez beaucoup de gens une grosse émotion. Il fallait procéder avec circonspection. Pourquoi

[1] Brown, V, n° 820.

[2] Brown, V, n[os] 823, 820; Ancel, p. 757.

[3] Une instruction de Charles V à son ambassadeur à Rome, du 11 octobre 1553, parle d'une audience de Dandino (Archives de Simanca). Voy. Ancel, p. 752.

[4] Ancel, p. 753.

vouloir cueillir les fruits, avant qu'ils soient mûrs, quand ils ne pouvaient mûrir qu'avec la grâce de Dieu? Le diable avait conquis, dans ce royaume, une telle puissance, il l'avait plongé si profondément dans l'hérésie, que beaucoup ne croyaient plus à l'immortalité de l'âme, ne connaissaient plus Dieu et ne l'honoraient plus. Vimercato considérait, comme une sorte de miracle, que la messe fût rétablie presque partout[1].

Jules III fut retourné par ces rapports. Le 28 octobre, il fit écrire à son légat de rester provisoirement où il se trouvait. L'Empereur était d'avis que le rôle de négociateur de la paix entre la France et lui ne suffisait pas à justifier la présence de Pole, à Bruxelles, car tout le monde considérait ces négociations de paix comme un simple prétexte, trop transparent. Pourtant le Pape n'était pas tellement persuadé de la bonne volonté de Charles V, qu'il crût devoir s'abandonner sans réserve à ses conseils[2].

A la même date du 28 octobre et, de nouveau, le 15 novembre[3], Pole reçut aussi de la reine les avertissements les plus sérieux, avant d'entrer sur le sol anglais. Dans l'état actuel l'entrée prématurée d'un légat romain risquerait d'être plus nuisible qu'utile[4]. Non seulement on ne lui permettrait pas d'exercer sa fonction, mais sa vie même serait en péril. Penning ajouta verbalement, de la part de Marie, que c'était sur ses instances que l'Empereur avait prié le cardinal anglais de s'arrêter. Il est vrai que Penning fit observer que ce changement d'attitude de la reine avait été provoqué uniquement par les représentations des envoyés de l'Empereur, avec lesquels elle s'entretenait de toutes ses affaires. Quelques membres du Parlement auraient dit à Penning que l'arrivée du cardinal serait agréable à tout le monde et qu'une seule difficulté s'opposait à la réunion avec Rome :

[1] Ancel, p. 755.
[2] Del Monte à Pole, 28 octobre 1553 : *Nonciat. de France*, I, n° 4.
[3] Sur les deux lettres, voir plus haut.
[4] Lettre du 28 octobre; voy. Ancel, p. 753.
Lettre du 15 novembre; voy. Ancel, p. 760.

la restitution des biens d'Église [1]. Même l'ambassadeur français à Londres, Noailles, écrit vers ce temps, que la présence de Pole en Angleterre était désirée aussi bien par les protestants que par les catholiques [2]; on espérait notamment que son influence sur Marie imprimerait une favorable tournure à une affaire, qui tenait surtout alors l'Angleterre en suspens. C'était le mariage projeté de la Reine.

Une reine régnante sur le trône d'Angleterre était quelque chose de si inouï jusque-là, que personne dans le pays ne croyait que Marie pût occuper cette position sans l'aide d'un époux [3]. Ses conseillers la pressaient donc, depuis le commencement, de se choisir un mari, bien qu'elle eût déjà trente-sept ans. Diverses propositions lui furent faites. Les Anglais auraient fait grand cas, entre autres, d'Édouard Courtenay, rejeton de la maison royale d'York, qui, âgé de douze ans seulement, lors de l'exécution de son père en 1539, avait été enfermé à la Tour, puis délivré par Marie et élevé par elle, au rang de comte de Devonshire [4]; Marie devait avoir pensé aussi au cardinal Pole qui n'était pas encore prêtre [5]. Parmi les princes étrangers on nommait plusieurs

[1] Mons. Henrico dice, che la Regina gli approvò la fermata di mons. r^{mo} dicendo che lei stessa aveva fatta istanza alla M^{ta} Cesarea, che lo facesse fermare... La causa, che la muove a procedere tanto reservata dal consiglio et persuasioni degli ambasciatori della M^{ta} Cesarea, alli quali communica il tutto. Dice similmente mons. Henrico per quanto egli ha potuto penetrare per le parole di alcuni del Parlamento, che l'andata di mons. r^{mo} nostro sarrebbe accetta e grata a tutti universalmente, ma che la restitution dell' obbedienza patirebbe qualche difficoltà, non per altro che per l'interesse delli beni ecclesiastici occupati. Relatione di mons. Henrico, 30 novembre 1553. Bibliothèque Corsini, 33 E 19, p. 425.

[2] Lingard, p. 142.

[3] Ainsi Gairdner (p. 328) : A queen-regnant was then a novelty in England and no one supposed she could maintain her position without a husband. De même Lee, dans *Dictionary of National Biography*, XXXVI, p. 342.

[4] A la Tour, il traduisit l'écrit : De beneficio Christi, en anglais, peut-être pour se rendre favorable Édouard VI. Voy. *Dictionary of National Biography*, t. XII, p. 336.

[5] Elle doit avoir demandé à Commendone si le pape délierait le cardinal de l'empêchement produit par la consécration (A. M. Gratiani, *De vita J. F., Commendoni*, Paris 1669, p. 44). Ancel répond que Pole n'a jamais pensé au mariage, mais la vraie question est de savoir si Marie ne pensa pas

candidats, le roi de Danemark, Philippe d'Espagne, un fils de Ferdinand, roi des Romains, l'infant de Portugal, le duc de Savoie. Il semble que la Reine aurait préféré Courtenay, que sa jeunesse, sa beauté, son injuste emprisonnement avaient fait aimer du peuple et qui était favorisé par Gardiner. Néanmoins elle se soumit, dans cette importante affaire, surtout au jugement de son conseiller habituel, l'Empereur.

Charles V s'était déjà montré le plus fidèle ami et soutien de Marie, au temps de sa jeunesse malheureuse; elle crut pouvoir se fier aussi à lui comme reine[1]. Déjà, lorsqu'il s'était agi du châtiment de Jane Grey et des rebelles, ainsi que de la solution des difficultés religieuses, elle avait pris avis de l'Empereur[2]; et bien que dans l'affaire des rebelles elle eût rejeté sa décision comme trop dure, bien que, dans la question religieuse, elle eût, au moins au début, repoussé son conseil comme une sorte de lâcheté[3], il n'en est pas moins vrai qu'elle entra de plus en plus dans les vues de son oncle impérial et que sa confiance en lui resta toujours inébranlée.

L'avènement au trône de Marie ouvrait à la politique de Charles V de nouvelles et brillantes perspectives. Son constant adversaire, le roi de France, semblait avoir réussi à réunir sur la tête de son fils François les couronnes d'Écosse et de France; Marie Stuart, l'héritière du trône d'Écosse, était en effet élevée à la cour de France comme la future épouse du dauphin de France. Si l'Empereur était assez heureux pour marier son fils Philippe à la reine d'Angleterre, la maison de Habsbourg aurait obtenu une nouvelle couronne et peut-être un nouveau royaume, ce qui eût rejeté dans l'ombre le brillant succès diplomatique de son adversaire français. Ces plans de l'Empereur expliquent au moins en

à l'épouser. Il est inexact que Pole se soit offert comme fiancé, dans une lettre conservée aux Archives de Simanca; voy. GAIRDNER dans le *Dictionary of National Biography*, XLVI, p. 46.

[1] Voir plus haut.

[2] LINGARD, p. 126.

[3] ANCEL, *Réconciliation*, p. 532.

partie qu'il désirât écarter de l'Angleterre le légat du Pape. Pole passait pour opposé au mariage espagnol et, d'autre part, la réforme religieuse pouvait provoquer des troubles et par là traverser ou retarder les plans de la politique impériale.

Dès le 14 août 1553, Charles V, dans des dépêches écrites de sa main, donnait à son ambassadeur en Angleterre, Simon Renard, l'ordre d'engager secrètement et peu à peu le mariage de Marie avec Philippe[1]. La mission de Renard fut tout spécialement facilitée par le rival le plus redoutable de Philippe, Courtenay. Le jeune comte manquait de caractère et de tenue morale; par sa vie dissolue en compagnie de femmes mal famées, il cherchait à se dédommager des années de continence qu'il avait passées en prison et chaque jour il perdit de plus en plus l'estime de l'austère souveraine[2]. Dès le 20 septembre, Renard pouvait écrire à son maître que Marie avait définitivement renoncé à Courtenay. L'Empereur lui fit dire alors qu'un prince étranger serait bien mieux dans son rôle de prince consort que Courtenay ou Pole; pour lui, il était trop vieux pour pouvoir briguer l'honneur de sa main; comme il ne pouvait plus se présenter comme fiancé, il tenait du moins à faire sa cour pour celui qui lui tenait le plus au cœur, son fils Philippe[3].

Quoique Philippe eût onze ans de moins qu'elle, cette proposition toucha Marie. L'union avec « un prince si catholique et si puissant » semblait lui assurer la possibilité « de rétablir et d'affermir la religion en Angleterre » ; et comme elle le fit dire plus tard à Pole c'était surtout ce motif qui l'avait décidée à se marier et aussi la pensée de pacifier son royaume en lui donnant l'espoir d'un successeur au trône.

A peine l'intention de la Reine se fut-elle ébruitée, qu'une

[1] Lingard, p. 130. Pour l'histoire du mariage espagnol de Marie, voy. maintenant les sérieuses recherches que Constant vient de publier dans la *Revue d'hist. dipl.*, t. XXVI.

[2] Lingard, p. 131.

[3] Brown, t. V, n° 882, p. 489.

violente opposition s'éleva. La haute noblesse était mécontente parce qu'elle ne voulait pas d'un prince puissant; le parti protestant redoutait un régent catholique[1]. Le commun du peuple fut alarmé et vit une menace pour l'indépendance de l'Angleterre dans cette union avec la trop puissante Espagne. La jalousie de la France dut naturellement être excitée au plus haut point, à la vue de l'union des Habsbourg avec l'Angleterre; l'ambassadeur français à Londres, Noailles, s'allia avec le parti protestant et avec tous les mécontents et excita par tous les moyens les esprits contre la Reine[2].

Parmi les conseillers de la Reine, Gardiner combattit le plus résolument le mariage espagnol; il avait avec lui la moitié du conseil royal, bien qu'une minorité, à la tête de laquelle étaient Norfolk, Arundel, Paget, approuvât le projet de la Reine[3]. La Chambre des communes vota une adresse dans laquelle elle demandait à la Reine de se marier, mais de choisir son époux dans la noblesse du pays. Cette opposition, où Marie ne vit qu'une intrigue de Gardiner, irrita la Reine. Ce même jour, 30 octobre, où le Parlement avait rédigé cette adresse, elle fit appeler Renard. Elle le conduisit dans sa chapelle, s'agenouilla devant le Saint-Sacrement et, après avoir invoqué le Saint-Esprit, fit la promesse de ne pas prendre d'autre époux que Philippe[4]. Lorsque ensuite, le 17 novembre, la Chambre des communes se présenta devant elle et lui lut son Adresse, Marie prit personnellement la parole pour y répondre. Jusque-là, dit-elle, les souverains de l'Angleterre avaient été libres de se marier à leur gré et elle n'était pas disposée à renoncer à ce droit; dans le choix d'un époux, elle considérerait autant son propre bonheur que le bien du royaume[5].

Devant une pareille résolution, l'opposition n'eut plus

[1] ZIMMERMANN, p. 58.
[2] LINGARD, p. 143.
[3] *Ibid.*, p. 131, 142.
[4] *Ibid.*, p. 144. STONE dans *Dublin Review*, t. XXIII, p. 333.
[5] LINGARD, p. 146.

qu'à se taire. Le 2 janvier 1554, les envoyés de l'Empereur, les comtes d'Egmont et de Laing débarquèrent, avec deux autres, à Kent, pour demander, selon toutes les formes, la main de la Reine pour Philippe. Marie les renvoya au conseil royal, qui connaissait ses intentions; son premier époux était, du reste, son royaume et rien ne la ferait renoncer à tenir le serment qu'elle avait fait, le jour de son couronnement[1]. Le 14, le contrat de mariage fut signé et publié. Il fut rédigé par l'habile homme d'État qu'était Gardiner et il rendait impossible, en droit, toute dépendance de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne. Philippe devait assister la Reine dans le gouvernement, mais tous les emplois du pays devaient être occupés par des indigènes. Si Philippe survivait à la Reine, il n'aurait aucun droit à la succession au trône[2].

Malgré ces précautions, l'annonce officielle du mariage fournit au parti protestant une occasion favorable pour ameuter le peuple. On n'avait pas le choix des moyens. Les histoires les plus incroyables furent répandues. Le pays, disait-on, serait inondé d'ennemis, les Anglais seraient réduits en esclavage et déportés aux mines de Mexico[3]. Une conjuration fut ourdie pour marier Élisabeth avec Courtenay et pour les mettre tous deux sur le trône comme régents. Le plan devait être exécuté à l'arrivée de Philippe[4].

Gardiner eut l'habileté d'arracher tout le secret à Courtenay lui-même et de forcer ainsi les conjurés à tenter tout de suite leur coup, malgré l'insuffisance de leurs préparatifs[5]. Pour organiser le soulèvement, Carew partit pour Devonshire, Croft, pour les frontières du pays de Galles, le duc de Suffolk, qui vraisemblablement voulait ramener sa fille Jane Grey sur le trône, courut dans le Warwickshire,

[1] LINGARD, p. 147 (H. Griffet). *Nouveaux éclaircissements sur l'histoire de Marie*, Paris 1766, XXX.

[2] LINGARD, p. 147; RYMER, *Fœdera*, XV, p. 377.

[3] GAIRDNER, p. 330; LINGARD, p. 149.

[4] LINGARD, p. 149.

[5] *Ibid.*, p. 150.

Thomas Wyatt à Kent. Le résultat fut en général pitoyable. Quatorze jours après le duc de Suffolk retournait à la Tour, d'où la générosité de Marie l'avait fait sortir peu auparavant, cependant que Carew abordait en fugitif sur le territoire français et que Croft devenait prisonnier de la Reine [1].

Le seul mouvement dangereux fut celui que Thomas Wyatt souleva à Kent [2]. A la vérité, l'enthousiasme des mille cinq cents hommes qui furent bientôt sous les armes, ne tarda pas à se refroidir et leurs groupes commençaient à se disperser. Mais lorsque les troupes, que Marie envoya sous le commandement du duc de Norfolk, eurent passé du côté de Wyatt, une masse de plusieurs milliers d'hommes se mit en marche contre Londres. Au milieu de la frayeur universelle qui saisit la cour et le conseil royal, la Reine resta pleine de courage et de confiance au succès final de sa cause. Elle avait commencé par envoyer à Wyatt un négociateur, pour savoir quelles étaient ses exigences, mais lorsque l'envoyé eut rapporté une réponse insolente et des conditions inacceptables, elle résolut de faire courageusement face au danger. Le Lord-Maire dut sur son ordre convoquer au Guildhall, pour le 1er février 1554, une assemblée extraordinaire des citoyens. Marie s'y montra, le sceptre royal à la main, entourée de ses dames d'honneur et des officiers de l'État et elle tint un discours plein d'une force et d'une résolution toutes viriles. Elle se plaignit, sur un ton plein de dignité, de la désobéissance et de l'insolence des rebelles. On avait commencé par attaquer seulement son mariage avec l'Espagnol, mais maintenant on pouvait voir clairement les intentions réelles de ses ennemis. On prétendait qu'elle confiât à des sujets révoltés sa personne, la garde de la Tour, la nomination de ses conseillers; on cherchait à s'emparer du pouvoir royal et à détruire la religion. Mais elle se confiait à son peuple qui ne la livrerait pas aux rebelles. En ce qui con-

[1] Gairdner, p. 330. Lingard, p. 151.

[2] John Proctor, *History of Wyatte's Rebellion*. London, 1555. R. P. Cruden, *History of Gravesend* (1842), p. 172. Gairdner, p. 330; Zimmermann, p. 59; Lee dans le *Dictionary of National Biography*, t. LXIII, p. 187.

cernait le mariage espagnol, elle ne l'avait conclu qu'avec l'approbation de ses conseillers. Restée célibataire jusque-là, elle aurait fort bien pu le rester encore avec la grâce de Dieu. Si son mariage avec Philippe n'obtenait pas l'approbation du Parlement, elle engageait sa parole royale de ne plus se marier de sa vie.

Ce discours produisit un effet profond. Le lendemain matin plus de vingt mille hommes se présentèrent pour la défense de la capitale. Wyatt cependant continuait à avancer; le 3 février, il s'arrêta en face de Londres, à Southwark sur la rive droite de la Tamise, mais il se trouva là à portée des canons de la Tour et dut en conséquence s'éloigner trois jours plus tard.

Le danger n'était pourtant pas encore conjuré. Le 7 février, à deux heures du matin, Marie reçut en son palais de Whitehall la nouvelle que Wyatt approchait et qu'elle ferait bien de se réfugier en hâte à la Tour. En effet, l'habile capitaine avait réussi, bien que les ponts de la Tamise fussent coupés, à traverser le fleuve et, aidé de quelques traîtres qui voulaient lui ouvrir une porte, il marchait dans le voisinage de Whitehall sur la cité de Londres. Tout dans le palais sentait la trahison. Gardiner conjura la Reine à genoux de s'enfuir à Windsor, mais Renard lui ayant assuré que sa fuite serait le signal d'un soulèvement général des mécontents et d'un massacre des catholiques, Marie, ayant reçu des chefs des troupes royales l'assurance qu'elles seraient fidèles, déclara fermement et résolument qu'elle resterait à son poste. L'attaque de Wyatt échoua du reste complètement. De ces bandes indisciplinées, la moitié s'était déjà dispersée aux approches de Londres, les autres s'enfuirent dans l'obscurité de la nuit. Les troupes royales réussirent à séparer Wyatt du gros de son armée, lui-même fut fait prisonnier et plus tard exécuté, le reste se dispersa.

Pour Wyatt comme pour le duc de Suffolk, le mariage espagnol n'avait d'ailleurs été qu'un prétexte. La vraie raison du soulèvement était la crainte que les protestants

avaient de voir Marie restaurer la religion catholique[1]. Wyatt le déclara lui-même dans une conversation particulière[2] et ses partisans le vénérèrent après sa mort comme un martyr de son « zèle pour la vérité divine[3] ».

Malgré sa déplorable issue, la révolte de Wyatt marqua dans le gouvernement un changement d'orientation de Marie. Jusque-là, quand l'Empereur et les ministres lui recommandaient la sévérité contre les agitateurs et lui affirmaient que jamais elle ne les gagnerait par la douceur mais qu'elle ne ferait qu'augmenter leur orgueil et les encourager à de nouvelles désobéissances, elle n'avait pas été très impressionnée. Mais maintenant les événements semblaient avoir apporté à cette thèse des preuves irrécusables, elle était frappée notamment de l'incompréhensible ingratitude du duc de Suffolk. Elle résolut donc d'employer maintenant la sévérité. Cinquante soldats déserteurs furent pendus ainsi que six rebelles à Kent. Parmi les chefs, quatre montèrent sur l'échafaud, notamment le duc de Suffolk, son frère et principal conseiller Thomas Grey, Thomas Wyatt et l'ancien secrétaire du conseil d'État, William Thomas, qui avait poussé au meurtre de la Reine. En outre quatre cents rebelles durent paraître devant Marie avec la corde au cou et demander leur pardon à genoux, à la suite de quoi ils furent graciés.

Ces punitions ne témoignent certes pas d'une excessive rigueur. Par contre, on ne peut que regretter que la Reine se soit départie de sa mansuétude envers Jane Grey. Le 8 février encore, à peine avait-elle échappé à la tentative de Wyatt, et sous l'impression encore vive des dangers courus et des angoisses du siège, elle se laissa arracher un ordre

[1] Ainsi Gairdner (p. 330) : It was, in truth, an heretical conspiracy with a political pretext.

[2] Gairdner, *ibid.* : « A Kent, Wyatt disait à un de ses partisans, qui exprimait l'espoir de lui voir rétablir la religion : Bst! Ne prononçons pas le mot de religion, car il nous aliénerait le cœur de beaucoup de gens. Il ne faut te plaindre que de l'entente avec l'étranger. Pour te parler franchement, comme à un ami, nous ne pensons en réalité qu'à rétablir le culte de Dieu. Voy. Pole dans Brown, t. V, n° 854, p. 461, et Lingard, p. 153, 157, 158.

[3] Gairdner, p. 330.

commandant l'exécution du jugement rendu en novembre et différé depuis lors contre ce malheureux instrument d'une politique criminelle. Le 12 février 1554, Jane Grey subit avec son mari, solennellement, la mort de la main du bourreau [1].

La victoire obtenue servit plus que toutes les mesures de rigueur à accroître le prestige de ce gouvernement. Le mariage espagnol, dont beaucoup désespéraient au moment du soulèvement, ne rencontrait presque plus maintenant d'opposition. Le 5 mai, le Parlement confirma unanimement le contrat de mariage. En face de l'union menaçante de la France et de l'Écosse, on avait fait remarquer, aux représentants du pays, que le mariage avec le prince espagnol formerait un vrai contrepoids, car l'héritier de Philippe et de Marie apporterait la Flandre à l'Angleterre. Le contrat de mariage avait été rédigé de telle sorte qu'il ne pouvait porter préjudice ni à l'Angleterre ni aux Anglais [2]. Le 19 juillet, Philippe, accompagné des flottes réunies de l'Angleterre, de l'Espagne et des Pays-Bas, parut en vue des côtes anglaises [3]. Le lendemain il mit pied sur le territoire anglais; le 25, fête de saint Jacques, protecteur de l'Espagne, furent célébrées les noces à Winchester avec tout l'éclat imaginable. Avant le mariage, Gardiner lut deux actes par lesquels Charles V cédait à son fils Philippe le royaume de Naples et le duché de Milan pour qu'il pût obtenir, en roi effectivement régnant, la main de la souveraine d'Angleterre.

A Rome, on avait, dès le début, salué avec joie le projet de mariage espagnol. Lorsqu'en décembre 1553, les négociations sur cette union si désirée par l'Empereur eurent abouti, Charles V fit annoncer aussitôt à Rome l'heureux événement. Le Pape reçut la nouvelle le matin du premier

[1] *The Chronicle of Queen Jane and of two years of Queen Mary*, éd. by J. G. Nichols, 1850. G. Howard, *Lady Jane Grey and her times*, London, 1822. A. Strickland dans *Tudor Princesses*, London, 1868. P. Sidney, *Jane the Queen*, London, 1900. R. Davey, *The Nine Days Queen : Lady Jane Grey and her times*, London, 1909.

[2] Lingard, p. 171.

[3] *Viaje de Felipe Segundo à Inglaterra*, ed. Gayangos, *Sociedad de Bibliófilos Españoles*, 1877. *English Historical Review*, 1892, p. 253.

de l'an et le même jour il félicita l'Empereur en un bref enthousiaste[1]. Parmi les cardinaux ce fut surtout Morone qui s'occupa avec zèle de l'union de Marie avec l'héritier d'Espagne[2].

Par contre, le cardinal Pole passait aussi bien à Rome qu'auprès de l'Empereur et en France pour l'adversaire du mariage espagnol. Il laissa deviner déjà sa pensée à ce sujet, lorsque, le 2 octobre, tout à fait au début de sa légation, il adressa de Trente une lettre à Édouard Courtenay[3]. Le 27 octobre, il déclara, dans un rapport au Pape, qu'on le retenait à Dillingen et loin de l'Angleterre, parce qu'on craignait que jamais il ne se prêtât à livrer sa patrie aux mains d'un étranger[4]. En février 1554, l'ambassadeur d'Angleterre à Paris écrivait qu'on était persuadé, en France, que Pole avait travaillé contre le mariage de sa Reine avec Philippe[5]. Le bruit n'était pas tout à fait exact; néanmoins le cardinal, de son propre aveu, avait été dès le début d'avis que la Reine eût mieux fait, à son âge, de ne pas se marier[6].

A Rome, on apprit avec inquiétude ces dispositions du légat. Sur l'ordre du Pape, le cardinal Morone dut lui déclarer, le 21 décembre 1553[7], qu'un ambassadeur n'était pas envoyé pour soutenir ses propres opinions, mais pour accomplir le mandat dont il était chargé. Sa Sainteté avait beaucoup de raisons d'être persuadée que la reine d'Angleterre devait accorder sa main au prince espagnol. Le Pape croyait que la Reine était trop faible, pour pouvoir gouverner longtemps, sans l'appui d'un époux, un peuple violent, inconstant de sa nature et habitué aux révolutions. Il ne

[1] Imprimé dans Raynald, 1554, n° 1. Quo nuntio vix quidquam nobis gratius potuit accidere, y lit-on.

[2] Ancel, p. 762.

[3] Brown, t. V, n° 806.

[4] *Ibid.*, n° 890, p. 437.

[5] Ancel, p. 764.

[6] Brown, t. V, n° 856, p. 464.

[7] Voy. d'après le manuscrit de la Bibliothèque Corsini, au supplément n° 21, le texte de l'importante déclaration, qui avait échappé même à Ancel.

croyait pas qu'en présence des partis et devant la poussée des puissances étrangères, qu'un des Grands d'Angleterre fut en état, comme époux de la Reine, de faire obéir le royaume; un roi indigène, pour écarter ses rivaux et pour se maintenir, serait forcé de faire des concessions. Au contraire, le roi d'Espagne, que ses possessions en Espagne et en Flandre rendaient voisin de l'Angleterre, aurait de plus grandes chances de pouvoir restaurer l'unité de l'Église et défendre la Reine contre les ennemis du dedans et du dehors. Pour ces motifs, le Pape considérait toute tentative de s'opposer à ce mariage non seulement comme hasardeuse mais comme nuisible à la religion et aux intérêts du Saint-Siège; en conséquence, il désirait que Pole adoptât cette manière de voir. S'il allait à la cour impériale, il devait s'y montrer favorable en paroles et en fait au mariage espagnol, de façon que l'Empereur fût satisfait de lui. Morone ajouta que le Pape n'était pas sans inquiétude à ce sujet, car il craignait que Pole ne se conformât pas à sa volonté. Jules III ne cessait de dire que c'était folie de s'opposer au cours d'un torrent impétueux; que se donner du mal pour rien et ne moissonner que de la haine, était le comble de la démence. Morone voulut tranquilliser le Pape; Pole, disait-il, n'aura que Dieu en vue et n'agira jamais contre la volonté de Sa Sainteté. Par égard pour les princes italiens et étrangers, Pole tiendra, du reste, secrètes les instructions du Pape. Un bref de Jules III, du même temps, invitait Pole à ajouter foi aux paroles de Morone[1].

Dès avant son mariage avec Philippe, Marie, profitant du prestige que sa victoire sur l'insurrection avait donné à sa couronne, s'était laissé encourager à des mesures plus décisives, en vue de la restauration catholique.

Son entreprise n'était pas dépourvue de chances de succès[2]. En 1549, Paget écrivait à Somerset que les onze douzièmes du pays étaient encore catholiques de cœur[3]. Si

[1] Bref du 20 décembre 1553, mentionné dans ANCEL, p. 762.
[2] ANCEL, p. 771.
[3] Dans LINGARD, p. 60.

l'on en croit un protestant anglais, qui s'était réfugié sur le continent, les paysans étaient encore si attachés à la papauté, que la noblesse ne pouvait entendre la prédication de « l'Évangile » qu'entre quatre murs[1]. Lorsque Commendone et Vimercato dépeignaient l'état de l'Angleterre sous de si sombres couleurs, ils avaient sous les yeux les choses de la capitale. Le peuple de Londres, écrivait à ce propos Dandino, en se basant sur un rapport qui lui venait d'Angleterre, était à la vérité très endurci dans l'hérésie, mais il ne l'était pas au même degré dans le reste du royaume[2].

Marie avait à redouter pour ses projets de réforme, surtout l'opposition de deux classes de la population : d'abord celle des couches inférieures, qu'avaient excité les prédicateurs la plupart étrangers, et qui en effet, dans la suite, montra une rude hostilité[3]; puis celles des riches et des grands qui ne voulaient pas entendre parler de retour à l'ancienne religion parce qu'ils craignaient d'avoir à restituer les biens de l'Église. Chez les grands, l'opposition à une restauration catholique n'était pas sérieusement fondée sur une forte conviction religieuse. Dans le chaos de doctrines et de professions de foi sans cesse changées, ils avaient surtout perdu la fermeté religieuse et étaient tout prêts à accepter presque indifféremment toutes les doctrines, au gré du Parlement[4].

[1] Voy. lettre de Dodmer à Calvin, du 17 décembre 1553 : *Calvini Opera*, XIV (*Corp. Ref.*, XLII), p. 706.

[2] Ancel, p. 774.

[3] Un matin on trouva pendu à une potence, un chat en habit de prêtre avec la tonsure et une image de l'hostie entre les pattes. Le 10 mai 1554, un coup de fusil fut tiré, dans l'église, contre le prédicateur Pendleton; dans les deux cas, les auteurs ne furent pas découverts (Gairdner, p. 339). Du même ordre est la voix qu'on entendit dans l'Aldersgate Street. D'une vieille muraille sortirent là des paroles, déclarant la messe une idolâtrie; quelqu'un ayant demandé des bénédictions pour Élisabeth, la voix repondit : *Amen*, et quand on en demanda pour Marie, la voix se tut. On vit jusqu'à six cents personnes se réunir pour entendre « les voix de l'Ange », jusqu'à ce que le gouvernement eût fait sortir du mur et mettre au pilori les auteurs de ce scandale. Renard à l'Empereur, le 14 mars 1554, dans Ancel, p. 774. Voy. Lingard, p. 171; Gairdner, p. 340.

[4] Lingard, p. 175.

Parmi les mesures de réforme de 1554, quelques-unes concernaient la réintroduction de l'ancien service divin. La Messe avait déjà été rétablie, en décembre 1553, par un arrêt du Parlement[1]. Le 21 mars, cet arrêt fut suivi d'une ordonnance du conseil royal, enjoignant aux nobles de relever les autels, dans leurs paroisses respectives, dans un délai de quatorze jours[2]. Dans la dernière semaine du carême et la semaine de Pâques, les cérémonies ecclésiastiques furent reprises à l'ancienne mode catholique; la Reine assista elle-même, accompagnée de quatre évêques, à la procession[3].

Cependant la principale préoccupation de Marie était de renouveler entièrement le clergé Le 1er mars, parurent des ordonnances contre les prêtres mariés. Comme les lois ecclésiastiques d'Édouard VI avaient déjà été abrogées par le premier Parlement de Marie, l'ancien droit canon, qui ne reconnaissait pas le mariage des prêtres, était revenu en vigueur. Le gouvernement se crut donc autorisé à déposer les prêtres qui se trouvaient dans ce cas. Cette mesure atteignit un cinquième ou un sixième environ et dans le diocèse de Londres un quart du clergé. Plusieurs cependant obtinrent d'être réintégrés après avoir fait pénitence et avoir abandonné leurs femmes[4]. Quant aux évêques protestants, plusieurs avaient été déjà dépossédés de leurs fonctions; beaucoup d'entre eux s'étaient rendus coupables de haute trahison; pour les autres, le gouvernement avait le droit de les déposer, car ceux qui avaient été nommés par Édouard reconnaissaient eux-mêmes qu'ils tenaient tous leurs pouvoirs du Roi[5], qui, ainsi, pouvait les leur retirer. Mais quand il s'agit de les remplacer, une grave question se posa, car on ne pouvait se passer du consentement du Pape. Dans

[1] Voy. plus haut.

[2] *Acts of the Privy Council*, 1552-1554, p. 411. Lee, p. 344.

[3] Gairdner, p. 336. Lee, p. 344.

[4] Gairdner, p. 337.

[5] Lingard, p. 18, 24. La dignité épiscopale fut accordée avec la clause : quamdiu bene se gesserint. *Ibid.*, p. 175.

une lettre du 24 février, Marie soumit le cas à Pole [1]. Ce fut ainsi, qu'après une longue attente, Pole fut appelé à intervenir pour la première fois, à titre de légat du Pape.

Depuis le milieu d'octobre, Pole avait dû passer le reste de l'année 1553 dans une pénible inaction à Dillingen. Ce ne fut que le 28 décembre, qu'il reçut enfin de Charles V l'invitation si attendue, non pas d'aller encore en Angleterre, mais de s'occuper de sa mission de négociateur de la paix entre l'Empereur et la France [2]. Le 25 janvier 1554, il put faire son entrée solennelle à Bruxelles [3]; en février il se rendit à la cour de France. Henri II lui fit un accueil amical, mais Pole ne put pas plus obtenir de lui qu'il n'avait obtenu auparavant de l'Empereur [4].

En France, Pole reçut la lettre de Marie. La reine d'Angleterre tenait beaucoup à ce que les nouveaux évêques fussent consacrés, le 2 avril, avant l'ouverture du Parlement, afin qu'ils pussent prendre part aux séances et dire leur mot sur la question religieuse. Elle présentait une liste de dix à douze candidats considérés comme aptes à ces fonctions [5].

Les pleins pouvoirs de Pole ne lui permettaient cependant pas de satisfaire entièrement au désir de la Reine, car personne, au début de sa légation, n'avait pu prévoir le cas tout à fait extraordinaire qu'il y aurait des évêques à introniser avant la réconciliation totale du royaume avec Rome. Mais comme la chose pressait, Pole envoya un homme de confiance à Londres et fit dire à la Reine qu'il était au moins indispensable que les évêques élus fussent réunis au Saint-Siège, avant leur consécration; ceux-ci devaient donc se rendre individuellement auprès du légat ou envoyer quelqu'un à leur place pour solliciter en leur nom la réconcilia-

[1] Brown, t. V, n° 859. Voy. Marie à Pole, 23 janvier 1554; *ibid.*, n° 849.
[2] Ancel, p. 762.
[3] Pole à Jules III, 28 janvier 1554, dans Brown, t. V, n° 850.
[4] Gachard, la Bibliothèque Corsini, Bruxelles, 1869, p. 116. Martin, *Pole*, IV, p. 341; Ancel, p. 763.
[5] Brown, t. V, n° 859.

tion ou bien encore lui-même enverrait un fondé de pouvoir en Angleterre[1]. En même temps, Pole écrivit, le 2 mars, à Jules III[2], qui lui envoya, le 8 mars, un bref avec tous les pouvoirs désirés[3]. Ce bref autorisait Pole à élever aux sièges des églises métropolitaines et cathédrales des gens qui avaient accepté, de laïques et de schismatiques, des postes ecclésiastiques, même dans le cas où ceux-ci auraient trempé dans l'hérésie. Ces concessions parurent si extraordinaires au Pape, qu'il n'osa pas, de crainte de refus, les soumettre à l'approbation de tous les cardinaux; il n'en avait parlé qu'au seul Morone[4].

Le 1er avril, veille de l'ouverture du Parlement, Gardiner put consacrer six nouveaux évêques. Par lettre autographe du 7 avril, Marie demanda au Pape de les confirmer expressément; c'était le premier acte public et solennel par lequel elle reconnaissait la suprématie du Pape. Jules III lut, avec des larmes et par cinq fois, la lettre royale aux cardinaux[5]. Il accorda, le 6 juillet, en Consistoire, la confirmation demandée et, par bref du 10, exprima à la Reine toute sa joie reconnaisssante pour le zèle qu'elle avait montré[6].

Le Parlement qui se réunit, le 2 avril, eut plus à s'occuper du mariage de la Reine que de la question religieuse. Au cours de ces séances, eut lieu une impressionnante discussion qui mit aux prises à Oxford, du 14 au 20 avril, le clergé réuni aussi en assemblée avec les chefs des protestants, Cranmer, Ridley et Latimer. Le 27, on put annoncer que le résultat en avait été favorable aux catholiques; le 30, le doyen de Rochester, Walter Philips, reconnut la doctrine de la transsubstantiation et rétracta ses opinions anciennes. De même, cependant, que sous Édouard VI, les catholiques

[1] Muzzarelli à del Monte, 16 mars 1554, dans ANCEL, p. 775.
[2] Dans BROWN, t. V, n° 862.
[3] Imprimé dans WILKINS, *Concilia*, t. IV, p. 91, et dans *Docum. ad legat. card. Poli spectantia, Romae*, 1895.
[4] ANCEL, p. 776.
[5] RAYNALD, 1554, n° 7. *Mon. Ign.*, série 1, t. VI, p. 665.
[6] RAYNALD, 1554, nos 5-7.

s'étaient plaints de n'avoir pas la liberté de la parole, les protestants maintenant élevaient les mêmes plaintes [1].

Parmi les projets de loi qui furent soumis au Parlement, il y en eut un qui méritait d'être sérieusement étudié, encore qu'il eût été rejeté par la Chambre Haute : il interdisait expressément à tous les évêques et notamment à celui de Rome, de réclamer la restitution des biens ecclésiastiques [2]. Ainsi se trouva posée clairement le point de conflit, qui était le dernier et le plus gros obstacle au retour à l'Église. Pour régler cette délicate question, la Reine dut recourir une fois encore au légat, qui était revenu, le 18 avril, à Bruxelles.

La demande de Marie mit Pole dans un grand embarras. Le bref, qui le constituait légat pour l'Angleterre, n'avait donné plein pouvoir au cardinal que de renoncer à la restitution des revenus, que les possesseurs illégitimes avaient pu retirer des biens d'Église dont ils s'étaient emparés; d'une renonciation aux biens volés il n'était même pas question; bien au contraire, le texte du bref précisait qu'avant de renoncer aux revenus, il fallait exiger la restitution de ces biens immobiliers [3]. On avait déjà pu constater que ces pleins pouvoirs n'étaient pas suffisants. Le 24 avril, Pole envoya donc, de Bruxelles à Rome, Niccolo Ormanetto, le 4 mai, Henri Penning à Londres, pour discuter amplement auprès du Pape et de la Reine de cette question brûlante [4]. Ormanetto devait en outre rendre compte de la mission du légat en France [5].

Marie insistait pour avoir une prompte réponse. Dans la

[1] Lingard, p. 197. Gairdner, p. 338. Une deuxième discussion qu'on projetait à Cambridge, n'eut pas lieu, car les théologiens protestants refusèrent d'y participer. Zimmermann, p. 72.

[2] Ancel, p. 778.

[3] Cum possessoribus bonorum ecclesiasticorum (restitutis prius, si tibi expedire videretur, immobilibus per eos indebite detentis) super fructibus male perceptis ac bonis mobilibus consumptis concordandi, etc., lit-on dans le document cité plus haut.

[4] Ancel, p. 779.

[5] *Ibid.*, p. 707.

première audience qu'elle accorda à Penning, elle souleva tout de suite cette question des biens d'Église, telle qu'elle se posait réellement, et chaque fois qu'elle le vit, elle revint à la charge[1]. A son sentiment, le Pape devait se montrer aussi généreux que possible et renoncer absolument à toute restitution du patrimoine ecclésiastique. Pole, au contraire, n'était guère satisfait d'une pareille solution de la question. En agissant ainsi, disait il, on se donnerait l'air de traiter du retour à l'Église comme d'une affaire; l'Angleterre devait tout d'abord revenir sans conditions et s'en remettre de tout le reste à la générosité du Pape. Pourtant le nonce à Bruxelles, Muzzarelli, ainsi que le Pape, jugèrent cette manière de voir trop rigoureuse. Par un bref du 28 juin, Jules III donna à son légat les pouvoirs les plus étendus, l'autorisant à laisser aux mains des possesseurs actuels les biens mobiliers et immobiliers[2]. Malheureusement la forme du bref[3] laissait planer quelques doutes sur les intentions du Pape et éveilla plus tard les susceptibilités des gens soupçonneux[4].

Le bref arriva, le 29 juillet, à Bruxelles[5]. Peu de jours auparavant, le mariage espagnol avait été conclu et Pole put croire que l'heure allait enfin sonner, où il pourrait exercer son office de légat en territoire anglais. Néanmoins, de nouvelles difficultés s'élevèrent, telles que Pole lui-même reconnut sa mission irréalisable et demanda son rappel au Pape.

Pole n'avait rien obtenu de sa mission pacifique en France et, par son départ prématuré, il s'était attiré le mécontentement de l'Empereur. Lorsqu'il se présenta, le 21 avril, à Charles V et qu'il lui rendit compte du résultat négatif de sa mission, l'Empereur lui dit pour toute réponse

[1] Ancel, p. 779, 780.
[2] *Ibid.*, p. 779, 780.
[3] Wilkins, *Concilia*, t. IV, p. 102; Weiss, *Papiers de Granvelle*, t. IV, 264; Ancel, p. 781.
[4] Pole obtient l'autorisation, au sujet des biens d'Église, arbitrio tuo auctoritate nostra tractandi, concordandi, transigendi, componendi, et cum eis, ut praefata sine ullo scrupulo in posterum retinere possint, dispensandi.
[5] Ancel, p 781.

que s'il n'avait rien de plus à lui apprendre il aurait mieux fait de ne pas se déranger [1].

Le cardinal avait aggravé sa position, en ne tenant pas l'Empereur au courant de ses démarches auprès du Roi et en ne disant mot du mariage espagnol, dans sa correspondance avec la Reine. Il fut soupçonné de nouveau d'avoir été un adversaire de cette union; on l'accusa même d'avoir favorisé le soulèvement de Wyatt. Déjà on avait interprété son séjour en France, comme une manifestation d'amitié envers une puissance qui était la pire ennemie de Marie; cette présence en France donna lieu du reste à des démonstrations auxquelles Pole dut se soustraire par un prompt départ [2].

Ainsi non seulement Pole avait échoué complètement comme négociateur de la paix, mais sa mission en Angleterre, qui ne pouvait être remplie, sans l'assentiment de l'Empereur, semblait devenue impossible. Le légat, profondément mortifié, se retira à l'abbaye de Dilighem, près Bruxelles [3], d'où il conduisit avec Marie les négociations dont nous avons parlé au sujet des biens de l'Église; du reste, il se détachait complètement de la vie politique. Dès le début de mai, il avait déjà prié le Pape de nommer à sa place un autre légat pour l'Angleterre [4]. Mais on ne voulut pas entendre parler de cela à Rome: rappeler un prince de l'Église envoyé en mission avec tant de solennité, c'eût été se compromettre aux yeux du monde entier et peut-être nuire irréparablement au retour de l'Angleterre à l'Église. La pénible situation de Pole, pendant ces longs mois d'incertitude et d'attente, fut encore rendue plus amère par ce fait que, même à Rome, on n'approuvait pas en tout son attitude. Morone lui reprochait de ne s'être pas prononcé

[1] Pole à Jules III, 22 avril 1554, dans Brown, t. V, n° 877; voy. n° 822, p. 494; Ancel, p. 765.

[2] Ancel, p. 764.

[3] *Ibid.*, p. 767.

[4] Pole à Morone, 25 mai 1554, dans Brown, t. V, n° 882, p. 492-493. La demande de rappel de Pole était déjà connue de Morone, le 6 mai. *Ibid.*, n° 884, p. 497; Ancel, p. 769.

résolument pour le mariage de Philippe avec Marie, ce qui aurait coupé court à tout soupçon. Pole était encore à temps de réparer cette négligence, en s'expliquant franchement avec l'Empereur de son attitude dans la question du mariage [1]. Le légat répondit que, depuis son arrivée à Bruxelles, il s'était constamment prononcé dans le sens impérial, sur l'union de Marie avec Philippe. Charles V et Granvelle n'auraient pu l'éconduire avec plus de brutalité; il ne leur manquait plus que de le chasser à coups de bâtons [2]. Il persista donc dans sa demande de rappel.

Au milieu de ces complications qui semblaient désespérées, la cause de l'Angleterre et du Pape rencontra un habile avocat [3] dans le nonce à Bruxelles et archevêque de Conza, Girolamo Mazzarelli, dominicain, dont Morone avait déjà reconnu et hautement loué l'habileté et la résolution [4]. Muzzarelli tenta de ramener l'Empereur à des sentiments plus doux envers Pole. Dès le 10 juin, il songeait à écrire à Rome que l'Empereur ne s'opposerait pas au départ du légat pour l'Angleterre [5]. La conclusion du mariage espagnol, le 25 avril, donna à Pole lui-même le courage de sortir de nouveau de sa solitude. Avec la lettre du 11 juillet il envoya un messager en Angleterre, pour féliciter Philippe [6]. Un peu plus tard il osa s'adresser de nouveau à Charles V et lui envoyer ses vœux. Le porteur de la lettre, Ormanetto, dut aller trouver l'Empereur dans son camp. Aux prières d'Ormanetto, qui le suppliait d'autoriser enfin le légat du Pape à remplir sa mission, Charles ne fit que des réponses évasives. Il déclara avoir besoin d'être renseigné sur l'état des choses en Angleterre [7].

Rebuté par l'Empereur, le cardinal anglais s'adressa, le

[1] Ancel, p. 767.
[2] Brown, t. V, n° 882, p. 492.
[3] Ancel, p. 769.
[4] Voy. au supplément n° 21b la lettre de Morone à Pole, du 21 décembre 1553. (Bibliothèque Corsini). Muzzarelli était depuis le 15 mars à Bruxelles.
[5] Ancel, p. 769.
[6] Brown, t. V, n° 917.
[7] Ancel, p. 770.

21 septembre, au roi Philippe et se plaignit courtoisement de ce qu'on l'amusât éternellement de vaines promesses au sujet de son départ. Quel était donc l'homme qu'on retenait si longtemps à la porte et qu'on obligeait à frapper? C'était un homme qui, par dévouement pour l'épouse de Philippe et pour défendre les droits de celle-ci à la couronne, avait été chassé de son pays et qui, depuis vingt ans, mangeait le pain de l'exil. De plus Pole, en sollicitant sa rentrée, n'agissait pas seulement comme homme privé. De même que, d'après le récit des Actes des apôtres, Pierre délivré de prison dut frapper longtemps à la porte de Marie, mère de Jean, avant qu'on ne lui ouvrît, de même maintenant, Pierre frappait de nouveau à la porte de la maison d'une autre Marie. Il eût compris que Marie ne lui eût pas ouvert plus tôt, par crainte de se compromettre, mais maintenant elle pouvait s'appuyer sur son mari; l'intérêt personnel de la Reine exigeait que Pierre fût introduit, car sa légitimité et ses droits reposaient sur la reconnaissance de l'autorité du Pape [1].

Le 28 septembre, Pole développa de nouveau les mêmes idées dans une lettre à l'Empereur [2], à qui il renvoya Ormanetto. Mais l'Empereur répondit que le moment propice n'était pas encore venu et qu'après son retour, il en reparlerait avec le légat [3].

L'audience qu'il avait ainsi promise au cardinal anglais eut lieu, le 11 octobre, à Bruxelles [4]. Pole expliqua qu'il y avait deux difficultés au retour de l'Angleterre à l'unité, les erreurs en matière de foi et la question des biens de l'Église. Dans les choses de la foi, le Pape ne pouvait rien céder; mais en ce qui concernait les biens de l'Église, il était prêt à des concessions. Pole ne dit pas tout d'abord à quel point Jules III, dans son bref du 28 septembre, avait déjà

[1] Brown, t. V, n° 946.
[2] *Ibid.*, n° 947.
[3] Ancel, p. 770.
[4] Pole à Jules III, p. 14 (et non p. 13). Octobre 1554. Brown, t. V, n° 952. Ancel, p. 784.

élargi ses promesses, mais il se borna à parler des pleins pouvoirs que lui avait accordés le bref papal du début de sa légation. Charles répondit qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter beaucoup des questions de doctrine, car on se trouvait en face de gens qui n'avaient pas en général de convictions religieuses bien profondes. Les expériences qu'il avait faites en Allemagne lui avaient montré qu'il s'agissait surtout des biens de l'Église. Il désirait voir les pleins pouvoirs du légat à ce sujet. Avant d'arrêter de plus amples résolutions, il voulait attendre le retour de son envoyé Grasso.

Comme il l'avait fait dans cette audience, Pole ne montra pas tout de suite à l'Empereur ni à Marie toute l'étendue de ses pouvoirs. Il avait déjà prévenu le désir de Charles V de voir le bref du 28 septembre, en le remettant à Granvelle, dès avant l'audience. Néanmoins il garda encore longtemps rigoureusement secret un autre important document. Aux environs du 5 août, le Pape avait promis, dans un bref, de confirmer et de tenir pour valide tout ce que ferait son légat [1]. Le motif de cette réserve était le scrupule avec lequel Pole évitait tout ce qui, à son sentiment, aurait donné l'air d'une vulgaire affaire aux négociations sur le retour à l'unité de l'Église et qui aurait présenté les concessions du Pape comme le prix d'un marché. Le non moins consciencieux Muzzarelli n'était pas d'accord là-dessus avec Pole. Il était d'avis que le légat devait mettre l'Empereur ainsi que le couple royal anglais au courant, ceux-ci devant être suffisamment renseignés pour pouvoir prendre les mesures les plus propres à la conversion de l'Angleterre. La réserve de Pole aurait pour conséquence de faire douter à Bruxelles aussi bien qu'à Londres de la bonne volonté du Pape; on le soupçonnerait de vouloir soumettre d'abord l'Angleterre au Saint-Siège et ensuite de revenir à la sévérité, en réclamant l'entière restitution du patrimoine ecclésiastique [2].

[1] Imprimé dans Weiss, *Papiers de Granvelle*, t. IV, p. 70.
[2] Ancel, p. 785.

Comme les pleins pouvoirs du bref du 28 septembre ne parurent suffisants ni à l'Empereur ni à Philippe, Charles V donna l'ordre à son ambassadeur à Rome, Manrique, d'en demander à Jules III l'extension. Il fallait faire comprendre à Rome, écrivait-il à Manrique, que les possesseurs actuels des biens de l'Église étaient plus préoccupés de leurs intérêts matériels que du profit de leurs âmes, qu'ils étaient très nombreux et que dans la crainte de perdre leur avoir, ils feraient des efforts désespérés pour soulever le peuple[1]. Pole, qui eût préféré de beaucoup des pleins pouvoirs explicites à ceux que le bref du 5 août avait donnés en termes très généraux, unit ses prières à celles de l'Empereur. En dehors de l'autorisation, accordée le 28 septembre, de se prêter à tous les accords et négociations sur les biens de l'Église, il fallait lui donner, dans un bref, clairement et catégoriquement, le droit de renoncer entièrement au patrimoine ecclésiastique; de plus, le futur bref devait ajouter simplement la clause que, dans des cas particulièrement importants, on aurait à s'adresser directement à Rome.

Avant qu'arrivât la réponse à ces propositions, les derniers obstacles à la venue de Pole en Angleterre avaient été levés. Les démarches auprès du Pape montraient que l'Empereur était désormais sérieusement décidé à laisser le légat accomplir sa mission. Aussi bien le roi Philippe devait-il désirer de régner sur un royaume catholique. Marie déclara hautement qu'elle était prête à donner sa vie pour le rétablissement de l'unité de l'Église[2] Deux dominicains et deux franciscains, et parmi ces derniers, le savant Alphonse de Castro, étaient venus avec Philippe en Angleterre et prêchaient à Londres, en leurs frocs de moines[3]; d'abord un peu ridiculisés pour ce motif, ils avaient pourtant bientôt conquis de l'influence par l'étendue de leur science[4]. Un fait qui produisit grande impression, ce fut de voir Gardiner, au

[1] Ancel, p. 786.
[2] Pole à Jules III, 19 octobre 1553, dans Brown, t. V, n° 954.
[3] Ancel, p. 787.
[4] *Ibid.*, p. 783.

cours d'une prédication sur la place Saint-Paul à Rome, confesser publiquement devant une nombreuse assemblée qu'il avait péché, en collaborant au schisme sous Henri VIII et que son incarcération sous Édouard VI avait été une juste punition de cette faute[1].

Si on ne voulait pas laisser échapper le moment favorable, il fallait se hâter de faire venir Pole en Angleterre, car le Parlement devait s'ouvrir le 12 novembre, et la question de la réunion devait y venir en discussion.

L'ambassadeur impérial à Londres, Simon Renard, arriva encore à temps, le 20 octobre, à Bruxelles. Le 22, en présence du nonce, il exposa à Pole la situation des choses en Angleterre[2]. Trois classes de gens étaient là-bas les adversaires de la réconciliation avec Rome; ceux aux yeux de qui la liberté religieuse était synonyme de la liberté de la chaire; ceux qui s'étaient enrichis avec les biens d'Église; enfin les ambitieux qui ne rêvaient que troubles et qu'agitations. Les expressions du bref du 28 septembre avaient éveillé, en Angleterre, la crainte, que Pole, après la réunion avec Rome, traînât en justice les possesseurs de biens d'Église et en réclamât la restitution. Ensuite Renard demanda au cardinal anglais, s'il comptait faire son entrée à Londres avec les insignes de sa dignité de légat, s'il consentirait à exercer ses pleins pouvoirs, d'accord avec Philippe et Marie, si le Pape accorderait une extension des pleins pouvoirs donnés jusque-là. Pole répondit qu'avant tout, il fallait cesser d'attendre le salut de retards éternels, et qu'il ne ferait aucune difficulté d'entrer en Angleterre, comme un simple envoyé du Pape sans les insignes de légat. Il ne ferait pas plus de difficultés à prendre conseil des deux Majestés dans l'usage de ses pouvoirs. Enfin il n'avait pas le moindre doute sur la bonne volonté du Pape.

Dans un deuxième entretien, le 25 octobre, Renard revint encore une fois à la charge sur la question des biens d'Église

[1] Ancel.
[2] Pole à Jules III, 23 octobre 1554, dans Brown, t. V, n° 955.

et l'extension des pleins pouvoirs du Pape. Pour le tranquilliser, Pole lui montra alors le bref secret du 5 août, par lequel Jules III déclarait approuver d'avance toutes les décisions de son légat. Renard fut très satisfait et dit que si on avait connu plus tôt ce document, les dernières démarches auprès du Pape auraient été inutiles. Sur le conseil de Renard, le bref fut communiqué à l'Empereur qui, dans son étonnement, dit à Muzzarelli : Si le légat n'est pas encore en Angleterre, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même [1].

Le temps d'agir était donc venu pour Pole. Sa joie, écrivait Massarelli, était incroyablement grande, il en parle avec enthousiasme dans ses lettres à Londres et à Rome [2]. Sa satisfaction fut encore augmentée par une lettre de la Reine, du 6 novembre. Le samedi d'avant, lui écrivait-elle, elle avait déclaré à son Conseil, au cours d'une séance solennelle, tenue en présence du Roi, qu'elle estimait qu'il était temps maintenant d'appeler le légat et de conclure la réconciliation avec Rome. A l'unanimité, tous avaient approuvé cet avis de la Reine et aussitôt deux des plus éminents et des plus influents conseillers, lord Paget et lord Édouard Hastings, avaient reçu l'ordre de se rendre à Bruxelles et d'inviter, au nom du Conseil royal, le légat à venir en Angleterre [3]. Le 8 novembre, l'ambassadeur anglais à Bruxelles, John Mason, montra officiellement cette invitation à l'Empereur et le lendemain, Granvelle annonça au cardinal anglais qu'il était temps, maintenant, de se préparer à son voyage à Londres [4].

Le 11 novembre, Paget et Hastings se présentèrent au légat, non sans toucher, de nouveau, à la brûlante question des biens d'Église, qui était le principal obstacle à la réconciliation avec le Pape [5]. Le 12, Pole eut son audience de

[1] ANCEL, p. 788.
[2] Muzzarelli à del Monte, 28 octobre 1554, dans ANCEL, p. 789. Pole à Marie, 27 octobre, dans BROWN, t. V, n° 958; à Philippe, 27 octobre, *ibid.*, n° 959; au cardinal Morone, *ibid.*, n° 960.
[3] ANCEL, p. 789.
[4] Pole à Jules III, 11 novembre 1554, dans BROWN, t. V, n° 962
[5] *Ibid.*, n° 962, p. 592.

congé de l'Empereur; le jour suivant, il partit de Bruxelles.

Son voyage à Londres prit des allures de triomphe[1]. Le 19 novembre, à son entrée à Calais, sur le territoire anglais, il fut reçu avec la plus grande solennité par le maréchal, à la tête de la garnison et entouré de tous ses officiers. A son débarquement à Douvres, sir Montague et Thirlby, évêque d'Ely, avec un grand nombre de gentilshommes, vinrent le saluer de la part du Roi et de la Reine. A mesure qu'il avançait, le nombre des membres de la noblesse qui se joignaient à lui augmentait, tant et si bien qu'il se forma, à la fin, une escorte de mille huit cents cavaliers.

A Cantorbéry, la population accueillit Pole avec des cris d'allégresse. De là, il envoya Richard Pate, évêque de Worcester, aux deux Majestés, pour s'informer où et quand elles voulaient lui donner audience. Lorsque, deux jours plus tard, il se remit en route, deux membres du Parlement lui apportèrent, à Gravesend, la nouvelle que l'ordre de bannissement rendu contre lui, sous Henri VIII, avait été levé, par acclamations, au Parlement, en présence de la Reine et du roi. En lui remettant le document qui constatait ce vote, les deux envoyés lui dirent que le couple royal désirait qu'il entrât comme légat et se montrât avec les marques de sa dignité.

La même proposition lui avait déjà été faite, à Cantorbéry, mais il l'avait alors refusée. Maintenant que Leurs Majestés elles-mêmes la lui réitéraient, le cardinal dut se soumettre. A l'avant de la barque royale que Marie avait envoyée à sa rencontre, à Gravesend, on attacha la grande croix d'argent des légats, et, escorté d'une multitude d'autres étendards, que portaient les principaux seigneurs du royaume, le cardinal remonta la Tamise de Gravesend à Westminster. Gardiner vint l'y saluer, le Roi l'attendait à la porte; la Reine au haut de l'escalier, qu'il monta, en compagnie du Roi. Tout heureuse de l'arrivée de Pole, elle déclara qu'elle

[1] Description du voyage, d'après une lettre de Pole à del Monte du 25 novembre 1554, aux Archives secrètes papales, *Inghilterra,* t. III, p. 69. Voy. Ancel, p. 790; Lingard, p. 177.

n'avait pas éprouvé une aussi grande joie pour son élévation au trône[1]. Ce jour mémorable était le 24 novembre. Pole alla loger au palais archiépiscopal de Lambeth.

La mission, qui avait amené le légat en Angleterre, ne pouvait être remplie qu'avec le concours du Parlement. Celui-ci était réuni depuis le 12 novembre; déjà, dans le discours d'ouverture, Gardiner avait exposé que le premier Parlement de la Reine avait rétabli l'ancien état de la religion, que le deuxième avait confirmé son contrat de mariage et qu'elle espérait du troisième Parlement la réunion du royaume à l'Église universelle[2]. Il n'y avait pas à craindre d'opposition à l'accomplissement du désir royal. Les deux Chambres avaient déjà levé le décret de bannissement de Pole. La façon dont devait se faire au Parlement la réconciliation de l'Angleterre avec Rome, fut énoncée le 25 novembre par Gardiner et Pole; le lendemain, fut arrêtée par Pole, d'accord avec le couple et, du 28 au 30 novembre, on y procéda comme il avait été décidé. Justement, pendant l'entretien de Pole avec les deux Majestés, arriva, très heureusement, de Rome, un paquet contenant la bulle papale, avec tous les changements désirés par Pole[3].

Le 28 novembre, le Parlement se rassembla au château royal de Whitehall. Pole y fut reçu solennellement et exposa, dans un long discours, le but de sa mission[4]. Tout d'abord il remercia le Parlement de lui avoir, par la levée de bannissement, rendu sa patrie, ses biens, son titre nobiliaire. De son côté, il était venu pour rendre à son pays le titre de noblesse que celui-ci avait perdu dans les tristes événements des dix dernières années. Jusque-là, l'Angleterre

[1] Lee, p. 346.

[2] Lingard, p. 177.

[3] Ancel, p. 792. La bulle fut découverte par Ancel dans les *Reg. Vat.*, 1795, p. 295. (Archives secrètes papales.) Elle porte la date du 1er août 1554, afin que la réunion de l'Angleterre apparaisse comme une conséquence du mariage de la Reine, le 25 juillet.

[4] Teneur du discours, d'après une copie des Archives secrètes papales, dans Ancel, p. 793.

s'était distinguée par sa soumission au Christ et au Saint-Siège, elle avait pratiqué cette soumission chez elle et, par Boniface, elle l'avait répandue chez d'autres nations. On avait renoncé à cette magnifique histoire et à ce titre de noblesse parce que le Saint-Siège n'avait pas voulu céder à une passion corruptrice; c'est ainsi que donnant un démenti à toutes les traditions, on s'était adressé à des nations étrangères pour se faire initier aux abominations de fausses doctrines. Mais Dieu venait de susciter une Reine résolue à retirer l'Angleterre de cette servitude; et les deux plus hautes puissances de la terre, l'Empereur et le Pape, s'étaient offerts à l'y aider. Le Roi, en sa qualité de représentant de l'Empereur, allait rétablir la paix temporelle, et lui-même, comme représentant du Pape, il était venu pour donner à ses compatriotes la paix spirituelle. Deux conditions seulement étaient posées à cette réunion : les Anglais devaient reconnaitre leur faute et abolir les lois contre l'autorité du Pape.

Après son discours, Pole se retira et Gardiner prit la parole. Sa proposition de réunion avec l'Église fut adoptée avec un élan universel et, le lendemain, approuvée par un vote régulier.

Le 30 novembre, le Parlement se rassembla de nouveau dans la grande salle du Palais Royal. A gauche de la Reine siégeait Philippe, à droite, mais à une plus grande distance du trône, le cardinal. Gardiner fit part des résolutions de la veille et pria les Majestés royales de se charger des négociations entre les représentants du peuple et le légat. Une supplique fut présentée dans ce sens à laquelle tous les assistants adhérèrent par acclamations. Le Roi et la Reine la transmirent au légat, et lui demandèrent l'absolution du schisme et des autres censures. Là-dessus, Pole fit lire la bulle concernant ses pleins pouvoirs, et dans une courte allocution, remercia Dieu de la conversion de l'Angleterre. Puis tous, y compris le Roi et la Reine, se jetèrent à ses genoux et reçurent l'absolution, au nom de la Sainte Trinité. De toutes parts un *Amen* large et répété retentit;

la cérémonie se termina par un *Te Deum* solennel, dans la chapelle royale [1].

Deux jours après, le premier dimanche de l'Avent, Pole fit son entrée à Londres au milieu d'un enthousiasme universel. Après que l'évêque Bonner eut célébré la grand'-messe, en présence du légat et du Roi, Gardiner prêcha, place Saint-Paul, sur le texte de la liturgie du jour : « il est temps de vous réveiller ». Vingt-cinq mille auditeurs y assistaient. Lorsque Pole retourna au palais archiépiscopal, une telle foule se pressa autour de lui, pour recevoir sa bénédiction, que Parpaglia écrit qu'il n'aurait jamais cru que Londres eût tant d'habitants [2].

La brûlante question des biens d'Église fut définitivement réglée, aussitôt après la réconciliation. Deux pétitions à ce sujet furent adressées par le Parlement et le Clergé à la Couronne. Par la première, le Parlement priait les deux Majestés d'obtenir du légat toutes les dispenses que les changements opérés au temps du schisme avaient rendues nécessaires et en particulier le Parlement demandait que le droit de conserver les biens d'Église fût accordé à leurs possesseurs actuels. Par l'autre pétition, le clergé renonçait à toutes réclamations sur les biens d'Église qui lui avaient été enlevés. Pole rendit, le 24 décembre, le décret désiré. En vertu de ce décret, toutes les fondations charitables et les écoles établies pendant le schisme furent maintenues, tous les mariages conclus pendant le même temps sans la dispense nécessaire du Pape et tous les actes épiscopaux furent reconnus valables, les possesseurs de biens d'Église ne devaient plus être inquiétés, ni maintenant, ni plus tard, pour des raisons de prescription canonique. Un projet de loi circonstancié de janvier 1555 déclara ensuite nuls tous les statuts qui avaient été rendus contre l'autorité papale, depuis la vingtième année du règne de Henri VIII, et confirma le décret du légat.

[1] Lingard, p. 179. Ancel, p. 794.
[2] Ancel, p. 795

Pour marquer qu'avec la conversion de l'Angleterre un nouveau temps allait commencer, qui devait faire oublier l'ancien, tous les prisonniers, qui étaient encore incarcérés pour avoir pris part à la révolte de Northumberland ou de Wyatt, furent relâchés de la Tour, le 18 janvier 1555[1]. Élisabeth revint à la cour, Courtenay obtint la permission de voyager pour compléter son instruction, il mourut en 1556 à Venise, de mort subite[2].

Le vicomte Montagne, l'évêque Thirlby et sir Édouard Carne furent envoyés le 18 février à Rome pour porter officiellement au Pape l'heureuse nouvelle du retour de l'Angleterre à l'unité[3].

Jules III reçut la première nouvelle de cet événement, le 14 décembre, jour de Saint-André, par une lettre autographe du Roi[4]. De nouveau la fête de Saint-André, à qui il devait déjà son salut lors du sac de Rome[5], avait été pour lui un jour de bonheur. En présence de nombreux cardinaux et prélats et d'autant d'auditeurs que la salle du Consistoire en put contenir, il fit lire la lettre royale et se rendit ensuite à Saint-Pierre pour y assister à une messe d'action de grâces dans la chapelle de Saint-André, ensuite des prières publiques de quatre jours furent prescrites et une indulgence de jubilé fut annoncée[6]. Cet heureux événement ne fut pas seulement célébré à Rome[7], mais encore en d'autres lieux de l'Italie par de solennelles actions de

[1] Lingard. p. 179-182.

[2] *Ibid.*, p. 184.

[3] *Ibid.*

[4] Ancel, p. 796. *Nonciat. de France,* t. I, p. 175. Une lettre de Pole du 30 novembre (Raynald 1554, n° 15, Brown, n° 966) n'arriva que plus tard à Rome. Une lettre officielle de Philippe et de Marie du 16 décembre, dans Ribier, II, p. 542.

[5] Voy. plus haut.

[6] Voy. *Acta consist.,* dans Raynald, 1554; n° 16; *Nonciat. de France,* t. I, p. 175; Beccadelli, *Monum.,* t. II, p. 315.

[7] Pagliucchi, p. 126; L'allegrezza publica et ringraziamenti fatti a Dio dalla santità di N. S. Julio papa III et dal sacro collegio per il ritorno del regno d'Inghilterra alla cattolica unione, Milano 1555. L'Oratio in laetitia ob reconciliationem Britaniae Romae celebrata, dédiée par U. Foglieta à Jules III, parut alors, imprimée, à Rome.

grâces et des feux de joie[1]. Des journaux spéciaux firent connaître au loin[2] ce grand événement. L'auditeur de la Rote, Antonio Agostini, fut chargé de porter à la reine Marie la rose d'or et à son époux une épée consacrée et un chapeau de cérémonie[3].

III

Le Saint-Siège consacra sous Jules III une attention toute particulière aux missions du Nouveau Monde. Un bref du 20 juillet 1554 avait pour but de pourvoir au manque de missionnaires en Amérique; des membres de l'ordre des Dominicains, des Franciscains et des Augustins furent ainsi autorisés, même sans l'assentiment de leurs supérieurs généraux, par l'archevêque de Séville, l'évêque d'Avila, le patriarche des Indes occidentales et l'évêque de Pampelune qui était alors Antonio Fonseca, à aller comme missionnaires en Amérique[4]. Un nouveau siège épiscopal, celui de la Plata, dans la Bolivie d'aujourd'hui, fut fondé, le 27 juin 1552, pour l'Amérique du Sud espagnole[5]. L'Amérique du Sud portugaise avait été jusque-là confiée à l'archevêque de Funchal, à Madère, que Clément VII avait nommé métropolitain pour

[1] Voy. *Arch. stor. Napolit.*, t. II, p. 575; Merkle, t. II, p. 448.

[2] Voy. deux pièces, ornées des armes du Pape et de l'Angleterre, et qui furent imprimées à Rome : 1° Copia delle lettere del ser. Re d'Inghilterra, del rever. Card. Polo legato della S. Sede Apostolica alla Santità di N. S. Julio Papa III, sopra la reduttione di quel regno alla unione della Santa madre Chiesa et obedienza della Sede Apostolica, s. 1 et a.; 2° Il felicissimo ritorno del regno d'Inghilterra alla catholica unione et alla obedientia della sede apostolica, s. 1 et a. Voy. Quirini, t. V, p. 303; Beccadelli, *Monum.*, t. II, p. 313.

[3] Voy. Raynald, 1555, n° 2; Pieper, p. 67; Brown, t. VI, p. 1, n° 30, 37, 66.

[4] Raynald, 1654, n° 30.

[5] *Acta consist.* (Archives consistoriales); Raynald, 1552, n° 58; Gams, p. 160. Par bref du 27 septembre 1552, Thomas de S. Martino de la Plata in Indiis reçut plein pouvoir d'emmener, pour enseigner l'Évangile, prêcher, etc., les moines qu'il y jugerait aptes. *Brev. Julii III, Arm.* 41, LXV, n° 635. (Archives secrètes papales.)

toutes les colonies du Portugal [1]. Le 25 février 1551, cette suprématie fut abolie et San Salvador (Bahia) fut érigé en évêché particulier pour le Brésil [2]. Bientôt après, le 26 juin 1551, Funchal fut dépouillé de ses droits de métropolitain et devint un simple évêché suffragant de Lisbonne [3].

Cette érection d'un évêché particulier pour le Brésil avait eté préparée surtout par le supérieur de la mission des Jésuites Manoël da Nobrega, dans ses lettres en Europe. Il estimait qu'il ne fallait rien moins que le prestige et la puissance d'un évêque, pour améliorer d'une façon durable les mœurs de ce pays, dont les lettres de Nobrega tracent un si sombre tableau [4].

Dans les premiers temps qui suivirent son arrivée, Nobrega semblait encore plein d'une joyeuse espérance. En dépit de leur anthropophagie et de leur polygamie, les sauvages de là-bas lui paraissaient facilement civilisables. Ils apprenaient à lire et à écrire, faisaient des progrès dans la doctrine chrétienne, venaient volontiers à l'Église et s'y comportaient comme les blancs [5]. Nulle part au monde, écrivait Nobrega, le 10 août 1549, ne s'ouvraient au christianisme d'aussi favorables perspectives [6]; le 14 septembre 1551, il disait encore

[1] Voy. plus haut, vol. précédent.

[2] *Acta consist.*; Raynald, 1551, n' 79. *Corpo dipl. Port.*, t. VII². La bulle d'érection du 3 juillet 1550 dans le *Bullarium Patronatus Portugalliae I*, Lisbonne, 1868, p. 177 (voy. Marcellino da Civezza, t. VI, p. 778). Sur l'érection des évêchés espagnols et portugais d'outre-mer, voy. F. X. Hernaez, *Collection de Bulas, Breves y ostros documentos relativos à la Iglesia de Americo y Filipinas II*, Bruxelles-Paris, 1879, 663.

[3] *Acta consist.*

[4] Materiaes e achêgas para a historia e geographia do Brasil, publicados por ordem do Ministerio da Fazenda. N° 2 : Cartas do Brasil do Padre Manoel da Nobrega, Rio de Janeiro, 1886, p. 50, 57. *Ibid.*, p. 104, Nobrega nomme l'évêché du Brésil une œuvre du provincial des Jésuites portugais, Simon Rodriguez : Vostra Reverendissima fu principio de tão grande bem; voy. Polanco, t. III, p. 465 : Cuius (episcopi) promotionem apud regem nostri (les Jésuites) curaverant. Nobrega recommandait aussi l'introduction de l'Inquisition, comme un moyen de délivrer les esclaves : o melhor remedio destas cousas seria que o Rei mandasse inquisidores ou commissarios para fazer libertar os esclavos, ao menos os que são salteados. Materiaes, p. 79.

[5] Materiaes, p. 48, 84.

[6] *Ibid.*, p. 66.

des sauvages de Pernambouc qu'ils étaient faciles à convertir, mais que pour les maintenir dans le bien on avait besoin de plus de prêtres qu'on n'en pouvait momentanément ordonner [1]. Fin 1553, quatre établissements de Jésuites avaient été déjà élevés à Bahia, à Porto Séguro, à Espirito Santo, à San Vicente, auxquels fut ajouté en janvier 1554 celui de Piratininga, actuellement S. Paulo [2]. On espérait surtout beaucoup de l'instruction des enfants d'Indiens, à quoi on s'adonnait avec zèle dans tous ces pays [3].

Les scélératesses des blancs, qui étaient en grande partie des criminels déportés [4], détruisirent bientôt ces espérances. Nobrega se plaint qu'on appelle les indigènes des chiens et qu'on les traite comme des chiens [5]. On fait chez eux des chasses aux esclaves, on les attire sous divers prétextes sur les vaisseaux, on met à la voile et on les vend [6]. Les possesseurs se soucient peu du bonheur de leurs esclaves, ils les épuisent et après leur mort ils les jettent à la voirie [7]. Plus fréquents encore sont les rapts d'Indiennes. Il y avait trop peu de femmes blanches, venues d'Europe, on rougissait de se marier avec des femmes de couleur; il en résultait une épouvantable immoralité [8].

Là, comme ailleurs, les missionnaires étaient à peu près les seuls amis des opprimés. Dans leurs prédications, ils exhortaient les blancs et défendaient les indigènes, refusant les sacrements aux coupables [9]; ils réunissaient les esclaves pour les instruire dans le christianisme [10], ils écrivaient au roi de Portugal d'envoyer des travailleurs libres [11] et des

[1] Materiaes, p. 91; voy. p. 88 : Mui facil cousa é serem todos christãos, si houver muitos obreiros que os conservem em bons costumes.

[2] Polanco, IV, 611.

[3] Materiaes, p. 84, 88, 101.

[4] Polanco, V, p. 622.

[5] Materiaes, p. 151.

[6] *Ibid.*, p. 45.

[7] *Ibid.*, p. 152.

[8] *Ibid.*, p. 54, 79.

[9] *Ibid.*, p. 79, 102.

[10] *Ibid.*, p. 88.

[11] *Ibid.*, p. 100.

femmes blanches[1]. Leurs efforts ne manquaient pas de succès; à certains endroits ils obtinrent des résultats surprenants[2]. Cependant l'arrivée de l'évêque sur laquelle on avait fondé de si grandes espérances, amena pour un temps une ruine complète. Pedro Fernandez Sardinha, qui débarqua à Bahia le 22 juin 1552[3], ne se montra guère, malgré son zèle personnel, de taille à remplir son poste difficile. Quant aux prêtres qu'il amenait de Portugal, c'était le rebut du clergé et ils détruisirent, par leurs mauvais exemples et en distribuant sans discernement les sacrements, tout le bien que les missionnaires avaient réalisé avec tant de peine. L'action des Jésuites fut ainsi complètement annulée parmi les blancs de Bahia. Nobrega s'éloigna de la ville et se borna à y laisser un missionnaire pour s'occuper des enfants[4]. L'évêque tomba aux mains des sauvages en 1556 et fut mangé[5].

Les Indiens de la forêt vierge n'avaient pas de demeures fixes; il arrivait que le missionnaire qui les intruisait ne trouvait plus, en revenant les visiter, que leur village incendié[6]. Les rares hameaux qu'on y rencontrait ne contenaient souvent pas plus de six ou sept huttes et cette dispersion rendait leur instruction très difficile. De plus, ils ne connaissaient pas le mariage, ou rien qui méritât ce nom, ils n'avaient pas de chefs ni de groupements réguliers, chacun était roi dans sa hutte et faisait tout ce qui lui plaisait[7].

Les missionnaires étaient donc persuadés que tant qu'on

[1] Materiaes, p. 79, 54.

[2] *Ibid.*, p. 55, 77, 91, 148, 150. Plusieurs Indiens réduits en esclavage par violence furent remis en liberté, parce que ceux qui s'en étaient emparés se voyaient refuser l'absolution (*ibid.*, p. 102). Des Indiennes aimèrent mieux souffrir de mauvais traitements plutôt que de céder aux désirs coupables de leurs maitres (*ibid.*, p. 120). Voy. le témoignage de Correa dans Polanco, III, p. 463 : multos esse in illis praesidiis non ut cunque, sed egregie pios ac bonos.

[3] *Ibid.*, p. 94.

[4] *Ibid.*, p. 148, 129, 144.

[5] *Ibid.*, 148, 153.

[6] Polanco, II, p. 159.

[7] *Ibid.*, IV, p. 631.

n'introduirait pas chez les sauvages un peu d'ordre et de civilisation, il ne pouvait être question d'y obtenir des résultats durables[1] et cette raison surtout les faisait hésiter à donner le baptême aux sauvages[2].

Autant qu'ils le pouvaient, les missionnaires cherchaient à remédier à cet état de choses, en réunissant, pour faciliter l'instruction, plusieurs villages en un plus grand ou en réunissant les nouveaux convertis dans des paroisses particulières[3], mais quand ils voulurent procéder sur une plus grande échelle, ils ne purent établir d'ordre et de lois chez les Indiens, qu'en faisant appel au pouvoir de l'État. Nobrega écrit, en 1554, que chez les sauvages dans le voisinage de Bahia tout est de nouveau sens dessus dessous, le voisin tue et mange le voisin, une famille dévore l'autre. Les autorités devraient maintenant comprendre que les sauvages eux-mêmes préféreraient à l'état actuel une « servitude mesurée »[4].

Mais les blancs se préoccupaient peu de la civilisation des indigènes, au contraire, c'était un axiome de politique qu'on devait favoriser les divisions entre Indiens, car la sécurité des blancs provenait de ce que les Indiens se mangeaient entre eux[5]. En conséquence on excitait une tribu contre l'autre, on les encourageait à manger de la chair humaine et il se trouvait des blancs qui en mangeaient pour donner l'exemple aux sauvages[6]. Les Mameluks, métis de blancs et d'Indiennes, s'opposaient aussi aux missions, en cherchant à détourner du christianisme les Indiens déjà baptisés, ou en les traitant de lâches et d'efféminés[7].

Il est admirable que dans des conditions pareilles, les

[1] Polanco, IV, p. 631; V, p. 626; Materiaes, p. 131, 147.

[2] *Ibid.*, II, p. 159, 382, 387, 388, 393, 725; III, p. 472; IV, p. 623 : nec nisi post longam probationem quemquam baptizabant; V, p. 636 : cum magno delectu a nostris ad eum (baptismum) admittebantur.

[3] *Ibid.*, III, p. 472; IV, p. 615. Materiaes, p. 56, 99.

[4] Materiaes, p. 107.

[5] *Ibid.*, p. 150.

[6] *Ibid.*, p. 150, 87.

[7] Polanco, IV, p. 613.

missionnaires n'aient pas perdu courage. Vivant dans la plus extrême pauvreté[1], haïs des riches à cause de leurs prédications contre les chasses d'esclaves[2], constamment entravés par l'un des gouverneurs qui ne leur payait pas les subsides accordés par le Roi[3], gênés par leurs différends avec l'évêque[4], ayant conscience que le succès ne répondait pas à leurs efforts[5], ils ne cessaient pourtant pas de défendre en public les droits de l'humanité, de porter par leurs lettres leurs plaintes jusqu'au trône de Portugal[6] et pendant ce temps d'adoucir autant qu'il était possible par leurs consolations et leurs secours, les peines des malheureux.

En même temps que l'activité des Jésuites se heurtait sur les villes de la côte portugaise à tant de difficultés, ils espéraient avidement que de meilleures chances s'ouvriraient pour eux ailleurs[7]. Le cas parut se présenter au Paraguay[8]. Le pays était soumis depuis dix ans aux Espagnols et, ce que les missionnaires avaient tant souhaité en vain de voir au Brésil, était réalisé là-bas ; un ordre légal était constitué chez les Indiens. Des missionnaires de passage appartenant à l'Ordre des Franciscains et plus tard des prêtres séculiers avaient déjà enseigné le christianisme aux indigènes, mais comme les pasteurs manquaient, les Indiens depuis 1552 avaient envoyé à diverses reprises des ambassades aux Jésuites du Brésil pour qu'ils vinssent à leur secours. La bonne volonté ne manquait pas aux missionnaires, le projet n'en échoua pas moins, grâce à l'opposition des magistrats portugais[9].

Avec l'année 1557 et l'arrivée du nouveau gouverneur Men de Sa, les affaires prirent même au Brésil une meilleure

[1] Polanco, p. 626, 628. Materiaes, p. 102, 104.
[2] *Ibid.*, III, p. 461.
[3] *Ibid.*, V, p. 623.
[4] *Ibid.*, III, p. 462, 465; voy. aussi Materiaes, p. 104, 148.
[5] *Ibid.*, V, p. 632, 638; Materiaes, p. 147, 149, 157.
[6] Materiaes, p. 90, 98, 106.
[7] Polanco, II, p. 718; III, p. 456.
[8] *Ibid.*, III, p. 456-460. Materiaes, p. 131, 166, 167.
[9] *Ibid.*, III, p. 458; IV, p. 615, 617; V, p. 620.

tournure. Men de Sa soutint les missionnaires de toutes les façons. Il réunit aussitôt les indigènes dans le voisinage de Bahia en trois grands bourgs dont chacun eut une église; des écoles pour les enfants d'Indiens s'élevèrent, le droit et la justice furent imposés avec douceur. Il est vrai que les colons ne lui furent pas très reconnaissants de ses efforts [1].

Pendant que sur les côtes du Brésil, la floraison future de la mission se préparait en ses débuts épineux, la christianisation des Indiens au Mexique s'acheminait vers un résultat certain [2].

Déjà, lorsqu'il posa la première fois le pied sur le sol américain, Fernand Cortez était accompagné de deux prêtres. A la nouvelle de la conquête définitive de Mexico, cinq Franciscains s'embarquèrent pour s'y rendre en 1553. Néanmoins les vrais fondateurs du christianisme dans la nouvelle Espagne, furent d'abord les douze Franciscains, qui munis de pleins pouvoirs étendus par Léon X [3], le 25 avril 1521 et par Adrien VI le 13 mai 1522, pénétrèrent dans la capitale en 1524 sous Martin de Valence († 1534). Cortez lui-même vint au-devant d'eux avec un brillant cortège, il leur baisa la main à genoux au grand étonnement des nombreux Indiens accourus et il les présenta à leur prince comme des envoyés du ciel [4].

[1] Materiaes, p. 156. A cette époque remonte un premier essai de missions protestantes. Le Français Durand de Villegaignon, catholique renégat, avait fondé une colonie au Brésil et s'était fait envoyer des missionnaires par Calvin. Ceux-ci, environ trois semaines après leur arrivée, déclarèrent qu'il n'y avait rien à faire avec les sauvages (Calvini, *Opera*, éd. G. Baum, E. Cunitz, E. Reuss, XVI, p. 434). Nobrega parle de Villegaignon, Materiaes, p. 174; Estes Francezes seguiam as heresias de Allemanha, principalmente as de Calvino, que està em Genebra, e segundo soube delles mesmos e pelos livros que lhe acharam muitos, e vinham a esta terra a semear estas heresias pelo Gentio, etc.

[2] Jéronimo Mendieta († 1604), *Historia ecclesiastica Indiana*, Mexico, 1870. Marcellino da Civezza, *Storia universale delle Missioni Francescane*, VI, Prato 1881, p. 523-668; VII, p. 2, *ibid.*, 1891, p. 574-882.

[3] Paul III étendit ces pouvoirs le 15 février 1535. Les trois brefs sont imprimés dans Mendbetta, p. 3, 5-7 (Civezza, t. VI, p. 542).

[4] Villagomes décrit la scène qu'il vit de ses yeux. Voy. Mendieta, p. 3, 12 (Civezza, t. VI, p. 550).

Bientôt à cette première équipe de missionnaires franciscains vinrent se joindre nombre de frères de leur Ordre. Les listes en existent encore. C'est ainsi qu'en 1529 et 1530, vingt-six; en 1538, trente et un; en 1542, quatre-vingt-six obtinrent du roi la permission de se rendre à Mexico [1]. Deux rapports que Martin de Valence et Juan Zumarraga envoyèrent en Europe, le 12 juin 1531, sur les résultats de leur activité, éveillèrent chez beaucoup un grand enthousiasme pour la vocation de missionnaire [2]. D'après Martin de Valence, on comptait déjà, en 1531, à Mexico, vingt couvents de Franciscains, dont la plupart, il est vrai, n'étaient guère que des huttes d'Indiens; en 1555, le nombre des établissements franciscains s'y était élevé à cinquante et à la fin du seizième siècle à soixante-dix [3]. Aux Franciscains se joignirent, en 1526, les Dominicains; en 1533, les Augustins. Sur l'ordre de Charles V, Juan Zumarraga vint en 1528 à titre d'évêque désigné pour Mexico et de protecteur des Indiens du pays; il reçut en 1532 la consécration épiscopale en Espagne, d'où il se rendit dans son diocèse avec de nombreux missionnaires nouveaux. Dès 1546, la ville de Mexico put être érigée en archevêché avec les évêchés suffragants d'Oaxaca, de Mechoacan, de Tlaxcala, de Guatemala, de Chiapa [4].

Les Franciscains, à Mexico, se préoccupèrent surtout, dès le début, de l'instruction de la jeunesse [5]. Dans chacun de leurs couvents, s'élevèrent aussitôt de grandes salles où ordinairement cinq cents enfants indigènes et quelquefois

[1] Civezza, t. VI, p. 553, 558, donne d'après l'Archivio de Indias à Séville, une liste (incomplète) des Franciscains qui furent envoyés par le Roi à Mexico de 1524 à 1550.

[2] Voy. *Ludw. Schmitt, der Kölner Theologe N. Stagefyr*, Fribourg, 1896, p. 170; N. Paulus dans *Katholik*, 1897, t. II, p. 239. Les deux rapports (cités en italien dans Civezza, t. VI, p. 564-568) furent répandus par une traduction française et latine (Toulouse, 1532, et Cologne, 1532), Civezza, t. VI, p. 568, et Paulus, p. 239.

[3] Civezza, t. VII, p. 2, 488, 530.

[4] Gams, p. 156.

[5] Martino da Valenza dans Civezza, t. VI, p. 565. Mendieta, *ibid.*, p. 552.

même de huit cents à mille apprenaient à lire, à écrire, à chanter à l'église. On s'y occupait surtout des enfants des chefs auxquels on destinait plus tard les places les plus importantes. On avait songé aussi à l'instruction des filles, pour lesquelles on avait fait venir d'Espagne de pieuses femmes, la plupart membres du Tiers-Ordre, comme institutrices[1]. L'évêque Zumarraga, dans une lettre à Charles V, du 21 décembre 1537, signalait surtout comme un des plus pressants besoins de la mission, la nécessité d'élever dans chaque évêché un grand collège pour les garçons et un autre pour les filles. L'instruction des garçons fut poussée jusqu'à la grammaire latine; quant aux filles on les prenait vers la sixième année et on les plaçait sous la surveillance de religieuses et de pieuses femmes et on les mariait à douze ans[2]. Les Franciscains, par leur zèle à ériger des écoles, furent surtout les fondateurs de l'enseignement mexicain, car dans le vieux royaume des Aztèques, l'instruction scolaire proprement dite était encore inconnue[3].

Un de ceux qui rendirent les plus grands services à l'enseignement fut un simple frère lai, Petrus de Gand († 1572), qui, pendant près de cinquante ans, instruisit les enfants dans la capitale du pays. Le matin, il leur apprenait à lire, à écrire, à chanter; l'après-midi, il leur enseignait le catéchisme. Parmi les écoliers qui avaient fait le plus de progrès, il en avait choisi cinquante, qu'il envoyait deux à deux le dimanche remplir l'office de catéchiste auprès de leurs compatriotes. Petrus, grâce à ses connaissances en architecture et à son adresse en beaucoup de travaux manuels, était devenu un des hommes les plus influents de Mexico, si bien qu'Alonso de Montufar, successeur de Zumarraga sur le siège archiépiscopal (1551-1569), disait que le véritable évêque de Mexico n'était pas lui, mais le frère Petrus. Petrus de Gand aurait pu, en effet, devenir archevêque de

[1] CIVEZZA, t. VI, p. 554, 567.
[2] *Ibid.*, t. VI, p. 620; t. VII, p. 2, 844.
[3] Joaquin Garcia SCAZBALCETA, *la Intruccion publica en la ciudad de Mexico durante el siglo XVI*, Mexico, 1893.

Mexico, s'il n'eût préféré rester dans son modeste poste[1].

Pendant que les missionnaires enseignaient l'espagnol à la jeunesse, ils apprenaient le mexicain de leurs élèves; une des raisons principales, pour lesquelles ils commencèrent leurs travaux par l'instruction de la jeunesse, était qu'ils espéraient ainsi apprendre plus facilement cet idiome étranger[2]. Lorsqu'ils eurent suffisamment atteint leur but, ils purent en moins de dix années achever la conversion du royaume des Aztèques. Les temples païens furent la plupart détruits, les idoles brisées. Dès 1531, Zumarraga écrivait que cinq cents temples avaient été abattus, vingt mille idoles brûlées[3]. Partout s'élevaient des chapelles chrétiennes, dont cent étaient déjà bâties par Petrus de Gand en 1529[4]; les Indiens y affluaient en masse.

Un signe de ce changement religieux, c'est que la capitale du pays se releva de ses ruines plus belle et plus magnifique, moins de quatre ans après avoir été détruite par Cortez. Là où se dressait auparavant le temple du dieu de la guerre, s'élevait maintenant l'église cathédrale dédiée à saint François, et dans les fondements de laquelle on avait jeté les statues brisées des dieux aztèques. Dans le quartier de Tlatelolco s'élevait une deuxième église et on y comptait trente autres églises pour les indigènes.

Chez beaucoup, il est vrai, la conversion n'était qu'extérieure. L'évêque Zumarraga se plaint, en 1537, que de vieux Indiens restassent attachés à leurs habitudes superstitieuses et ne renonçassent qu'à regret à leurs anciennes idoles et à leurs anciennes mœurs, particulièrement à la polygamie[5]; on

[1] Serv. Dirks, *la Frère de Mura, sa vie et ses travaux au Mexique*, Gand, 1878. F. Kieckens dans *Précis. hist.*, XXIX, Bruxelles, 1880, p. 277. Civezza, t. VI, p. 538-542, 600-603, 623-626; t. VII, p. 2, 761-777.

[2] Mendieta raconte que les missionnaires se mêlaient aux jeux des enfants, notaient les mots qu'ils leur entendaient dire et le soir se réunissaient pour trouver les tournures espagnoles correspondantes pour les imprimer en langue du pays.

[3] Civezza, t. VI, p. 566.

[4] *Ibid.*, t. VII, p. 2, 770.

[5] W. H. Prescott, *History of the Conquest of Mexico*, 7, 2, London, 1854, t. II, p. 266.

devait donc surtout s'efforcer d'affermir la jeunesse dans la religion chrétienne[1]. Le savant Bernardin de Sahagun (+ 1590) était d'avis que si les premiers missionnaires n'avaient pas manqué de perspicacité, ils auraient remarqué que les Indiens, en venant à l'Église chrétienne, conservaient en secret leurs vieilles idoles[2]. Mais, à la longue, les missionnaires, qui vivaient dans un commerce constant avec le peuple, ne pouvaient cependant s'illusionner sur ses sentiments et du reste les raisons ne manquent pas pour expliquer la rapide conversion de si grandes masses.

La guerre contre le vieux Mexique était aussi aux yeux des Indiens une guerre contre les dieux mexicains. En voyant que les Espagnols pouvaient impunément détruire les idoles, ils durent conclure qu'ils avaient sans doute raison[3]. De plus, pour le bas peuple, l'ancienne religion était un joug bien dur. Elle exigeait de lui souvent le sang de ses propres enfants et lui promettait une immortalité, dans laquelle les défunts n'entraient pas simplement pour leurs mérites moraux, mais selon le rang qu'ils avaient eu sur la terre ou selon la façon dont ils étaient morts. La comparaison des hautains et hypocrites prêtres du vieux Mexique avec les simples et désintéressés franciscains, ne pouvait, aux yeux du commun peuple, que tourner à l'avantage des missionnaires. Les Indiens étaient déjà impressionnés de voir ces religieux aller pieds nus et se contenter comme eux d'une pauvre nourriture[4]. Ce qui dut encore plus gagner les cœurs aux missionnaires, c'était le sentiment qu'ils montraient des besoins de l'homme du peuple, qu'ils défendaient et soutenaient avec succès toutes les fois qu'ils le pouvaient. A voir aussi les conquérants, qu'ils regardaient avec étonnement comme des « dieux blancs », se montrer si pleins de respect pour ces pauvres missionnaires, ils sentaient leur

[1] Civezza, t. VII, p. 2, 844.

[2] C. Crivelli, dans *The catholic Encyclopedia*, t. X, New-York, s. a. [1911], p. 255.

[3] Prescott, p. 2, 4, 8; 5, 2 (t. I, p. 149, 195; t. II, p. 47).

[4] Mosolinia dans Civezza, t. VII, p. 2, 874.

considération s'augmenter encore [1]. Le pèlerinage national de la Guadeloupe exerça aussi une grande influence sur la conversion des Indiens; ceux-ci étaient fermement persuadés qu'en 1531 la Mère de Dieu y était apparue à l'un des leurs et avait laissé son image peinte sur un manteau indien, comme une preuve évidente que la religion chrétienne n'était pas faite pour les blancs seulement.

C'est des blancs que, là comme ailleurs, provinrent les pires obstacles à la christianisation de Mexico. Les Indiens, écrit Petrus de Gand, le 15 février 1552, à l'Empereur, sont accablés de travaux et peuvent à peine obtenir l'indispensable pour vivre. Ils doivent tout un mois de corvées au maître auxquels ils sont échus, et cela à une distance de 40 à 50 milles de leur pays. Pendant ce temps, ils n'ont pu labourer leur propre champ; rentrés chez eux, ils trouvent leurs femmes et leurs enfants dans la misère, ils ont à peine des vêtements à se mettre sur le corps et sont obligés de vendre ce qu'ils possèdent pour avoir de quoi manger immédiatement. Par suite, la population indienne rétrogradait visiblement [2]. Le 8 mars 1594, les missionnaires écrivaient au gouvernement espagnol que, dans sept ans, les Indiens imposables seraient diminués de trois cent mille têtes, sans qu'il y ait eu une grande mortalité [3].

Le gouvernement espagnol ne peut être rendu entièrement responsable de cet état de choses. Il y eut une masse d'ordonnances royales en faveur des indigènes de Mexico [4]. Même les premiers vice-rois Mendoza et Velasco montrèrent de la bonne volonté. Le travail des Indiens aux mines, par exemple, fut supprimé par Velasco, parce que la liberté des Indiens était plus précieuse que toutes les mines du monde et qu'on ne pouvait pas, par amour du gain, fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines [5]. Par la suite, la situation

[1] Mendieta dans Civezza, t. VI, p. 550.
[2] Civezza, t. VI, p. 600.
[3] *Ibid.*, t. VII, p. 2, 871.
[4] On en trouve une énumération dans Civezza, t. VI, p. 613.
[5] Civezza, t. VI, p. 610.

des Indiens s'améliora réellement. Ils devinrent de plus en plus libres, purent louer leur travail, après estimation, et à l'exception des villes de la côte, l'esclavage proprement dit, ne semble jamais avoir été sérieusement institué au Mexique[1]. Ils ne furent pas exterminés comme dans les autres colonies; sur environ treize millions et demi d'habitants du Mexique, on ne compte guère aujourd'hui plus de deux millions de blancs, tout le reste, à l'exception de huit mille nègres, est formé d'Indiens ou de métis.

Mais dans les premiers temps qui suivirent la conquête et surtout dans les années où il n'y avait pas encore de vice-roi et où le pays était soumis à une Audiencia, la situation des Indiens était réellement intolérable. La bonne volonté des vice-rois fut d'abord impuissante contre la force des choses et quant aux lois que l'on faisait en Espagne, personne, au Mexique, ne s'en souciait[2]. Dans la lutte contre ces abus, les Franciscains rendirent au Mexique et à l'humanité des services qu'on ne peut apprécier assez haut. Ils ne cessèrent de prêcher contre l'oppression des faibles et d'envoyer plaintes sur plaintes en Espagne. On les calomnia, on leur retira les aumônes, on les rendit suspects aux Indiens, on surveilla leur correspondance avec l'Espagne, mais les courageux missionnaires ne se laissèrent pas décourager. Ils réussirent, profitant d'une occasion favorable, à faire porter leurs lettres de plaintes en Espagne, l'Audiencia fut déposée et remplacée par une autre dévouée aux Franciscains[3].

Ce fut surtout l'évêque Zumarraga, qui mena le combat contre l'Audiencia et plus tard, après avoir été nommé, le 24 février 1528, protecteur des Indiens avec le dominicain Julian Garces, le premier évêque de Tlaxcala, il ne cessa d'intervenir en faveur de ses protégés[4]. Les franciscains

[1] J. Saumarez Mann, dans l'*Encyclopaedia Britannica*, t. XVIII[11], Cambridge, 1911, p. 337.

[2] Rodrigo de Albornoz à Charles-Quint, le 15 décembre, dans Civezza, t. VI, p. 608.

[3] Mendieta dans Civezza, t. VI, p. 614.

[4] Il alla même, dans sa lutte avec l'Audiencia, jusqu'à faire prêcher publiquement ses Franciscains dans les termes les plus violents contre les

Motolinia († 1569) et Mendieta († 1604) furent aussi les champions de la liberté des indigènes[1]. Les provinciaux de tous les Ordres répandus au Mexique adressèrent, en 1562, une supplique commune à Philippe II pour détourner la ruine qui menaçait l'Église nouvelle au Mexique[2]. En réalité beaucoup dans le pays étaient persuadés que, sans les Franciscains, les Indiens auraient été perdus, comme ils le furent aux Antilles et ailleurs[3].

Les Franciscains répandaient aussi le christianisme dans les États voisins du territoire des Aztèques. De bonne heure, ils vinrent à Mechoacan, qui, en 1575, put être érigé en province spéciale de l'Ordre avec cinquante couvents[4]. Ils eurent beaucoup à souffrir au Yucatan, où les Espagnols s'efforcèrent d'empêcher la christianisation des indigènes. Malgré cela, on y vit s'élever, de 1534 à 1600, environ trente-sept centres de missions[5]. Au Guatemala, les Franciscains commencèrent à déployer leur activité en 1539[6]; en 1603, ils y comptaient vingt-quatre couvents[7], pendant que Nicaragua et Costarica formaient depuis 1579 une province autonome de l'Ordre avec douze établissements. Ce fut au plus tard à partir de 1546 qu'ils s'occupèrent des sauvages tribus d'Indiens de Zacateca[8]. Ils y endurèrent beaucoup de persécutions et plusieurs y perdirent la vie[9].

membres de cette assemblée (Civezza, t. VII, p. 2, 622). Voy. un écrit rempli de plaintes de Zumarraga du 2 août 1529 et réclamant le départ des auditeurs Matienzo et Delgadillo ainsi que des peines sévères contre le président Guzman dans *ibid.*, t. VI, p. 613.

[1] Civezza, t. VII, p. 2, 622, 854. Crivelli, dans *The catholic. Encyclopedia*, t. X, p. 185, 601.

[2] Civezza, t. VII, p. 2, 854.

[3] *Ibid.*, p. 875.

[4] *Ibid.*, t. VI, p. 643.

[5] *Ibid.*, t. VII, p. 2, 511. Dans le dernier quart du seizième siècle la mission fut en partie cédée à des prêtres séculiers. Voy. *ibid.*, p. 523-527, une liste des paroisses cédées et reprises.

[6] *Ibid.*, t. VI, p. 646.

[7] Liste dans *ibid.*, t. VII, p. 2, 538-541.

[8] *Ibid.*, p. 545.

[9] *Ibid.*, p. 552. Zacatecas formait une province particulière de l'Ordreu en

Au Guatemala, les Dominicains avaient devancé les Franciscains à partir de 1538. Sous la direction de Dominique de Betanzos, ils déployèrent leur action sur plusieurs provinces. Ils possédaient trois grands couvents dans la capitale du pays, à Oaxaca et à Puebla, plus vingt-deux établissements dans le Mexique proprement dit, vingt et un sur le territoire des Zapotèques, dix-sept chez les Mixtèques, un à Vera-Cruz et à Saint-Jean d'Ulloa [1]. Ils furent aussi particulièrement actifs au Nicaragua [2]. Au nord du Guatemala était une langue de terre, qu'à cause de la sauvagerie des habitants, qu'on avait vainement tenté de soumettre jusque-là, on nommait Terra de Guerra. Lorsque Las Casas eut écrit son livre sur la conversion des Indiens, nombre d'Espagnols invitèrent, par façon de moquerie, à essayer là-bas les procédés de conversion purement pacifiques proposés par leur confrère en religion. Les Dominicains acceptèrent et réussirent à pénétrer dans le pays sans le secours des armes et à transformer cette « Terre de Guerre » en l'actuelle Verapaz. Des décrets royaux garantirent leur liberté aux Indiens convertis [3].

Parmi les évêques dominicains, on peut citer, en dehors de Las Casas, Julian Garces, premier évêque de Tlaxcala, qui ne cessa d'être un ardent défenseur et avocat des Indiens. Il adressa un mémoire à Paul III pour faire appel à l'autorité du Saint-Siège lui-même contre ceux qui prétendaient que les Indiens étaient incapables du christianisme [4]. Lui-même donne un éclatant témoignage de la moralité de ses protégés. Paul III répondit à ce mémoire par ses brefs célèbres contre l'esclavage [5].

L'ardente activité des missionnaires au Mexique servit

1604; elle comptait alors seize couvents, nombre qui en 1733 s'éleva jusqu'à trente-cinq. Voy. la liste *ibid.*, p. 551.

[1] Touron O. P., *Histoire générale de l'Amérique*, t. V et VI. Paris, 1768. Les noms des premiers missionnaires, *ibid.*, t. V, p. 36, 186. Sur les couvents, t. V, p. 106.

[2] Touron, t. V, p. 194.

[3] *Ibid.*, p. 266. Les décrets imprimés, *ibid.*, p. 286.

[4] *Ibid.*, p. 137.

[5] Voy. plus haut

aussi au progrès de la science. La linguistique doit tout à leurs travaux, en ce qui concerne la connaissance de l'ancienne langue du Mexique. Deux des premiers Franciscains, Alonso Molina et Bernardin de Sahagun s'étaient familiarisés à toutes les difficultés de la langue dominante du pays, l'aztèque. Molina composa un dictionnaire et une grammaire de l'aztèque; quant à Sahagun, il faut surtout citer sa traduction des épîtres et des évangiles en aztèque classique [1]. De même pour les autres langues du Mexique, le mixtèque, le zapotèque, la langue maya et une série d'autres idiomes, les Franciscains et les Dominicains avaient déjà composé au seizième siècle des dictionnaires et des grammaires et les avaient en partie déjà multipliés par l'imprimerie, au grand avantage des missionnaires [2].

La nécessité de se mettre à l'unisson des idées et des mœurs des Aztèques conduisit plus tard à l'étude des antiquités de ce peuple remarquable. Le travail le plus approfondi qu'on connaisse encore là-dessus est dû aux études savantes et infatigables de Bernardin de Sahagun [3]. « Le Tite-Live de la Nouvelle Espagne », Juan de Torquemada [4], composa un grand ouvrage qui embrasse les antiquités du Mexique et concerne aussi bien l'époque païenne que son histoire ecclésiastique. Toribio da Benavente, un des douze missionnaires qui vinrent au Mexique en 1524, a traité le même sujet [5]. Sa pauvre apparence le fit saluer alors

[1] *Evangeliarium, Epistolarium et Lectionarium Aztecum sive Mexicanum* (1563), édité par Bernardino Biondelli, 1858.

[2] Jos Dahlmann, *Die Sprachkunde und die Missionen*, Fribourg, 1891, p. 90. Mendieta dans Civezza, t. VI, p. 2, 732.

[3] Bernardino de Sahagun, *Historia general de las cosas de Nueva Espana*, édité par Bustamente, Mexico, 1829, par lord Kingsborough, Londres, 1830; traduction française. Paris, 1880.

[4] Entré en 1583 dans l'Ordre des Franciscains à Mexico, mort dans cette même ville en 1624. Son ouvrage *Monarquia Indiana* parut d'abord à Séville, 1615, à Madrid en 1723.

[5] Toribio Motolinia, *Historia de los Indios en la Nueva Espâna, ô Ritos antignos, sacrificios e idolatrias de los Indias de la Nueva Espâna y de sa conversion a la fè, y quienes fueron los que primero la predicaron*, édité par lord Kingsborough, Londres, 1848, par I. G. Icazbalceta, Mexico, 1858.

par les Indiens du nom de Motolinia, c'est-à-dire pauvre, à la suite de quoi il adopta désormais le nom de Motolinia. Dans sa lutte pour la liberté des Indiens, il fut un ardent adversaire de Las Casas, dont les idées lui paraissaient exagérées. Jeronimo de Mendieta, dans son *Histoire de l'Église des Indes,* traite de l'histoire de la christianisation du Mexique. On retrouve dans ces œuvres historiques des Franciscains, qui ne furent, il est vrai, pour la plupart, imprimées qu'au dix-neuvième siècle, à peu près tout ce qu'on sait sur l'ancien Mexique et sa remarquable civilisation.

Aux Indes orientales, l'activité des missions, sous le pontificat de Jules III, ne se développa pas particulièrement en étendue, mais elle n'en devint que plus forte et plus profonde. « Nous ne nous efforçons pas encore pour le moment de faire beaucoup de chrétiens, écrivait de Bassein [1], le 7 décembre 1552, le jésuite Melchior Nuñez. Nous instruisons surtout ceux que nous gagnons et nous nous attachons à conserver et à former ceux qui sont déjà conquis à la Foi, car jusque-là tout allait bien mal à ce point de vue. »

Lors de la première arrivée des Portugais aux Indes, de rudes soldats s'étaient employés à leur façon à la propagation du christianisme, en donnant le baptême sans autre formalité aux prisonniers de guerre indiens [2]. Même des prêtres avaient procédé aussi « à la soldate ». Il y eut pourtant des exceptions. Nuñez signale, dans le nombre, le franciscain Antonio da Porto qui s'était fait confier l'instruction des nouveaux convertis [3]. On sait aussi que le père Antonio ne se borna pas à détruire des temples et à élever des églises, mais qu'il fonda plusieurs établissements pour l'instruction des petits orphelins [4]. Mais il n'en fut pas partout ainsi. Le vicaire de Goa avait, de son propre aveu, baptisé en trois ans, sur la côte de la Pêcherie, pas moins de

[1] *Selectae Indiarum epistolae*, p. 165 ; voy. p. 145, 182.
[2] Imprimé par Polanco, t. II, p. 145, n° 343.
[3] *Sel. Ind. epist.*, p. 165.
[4] Müllbauer, p. 56, 357.

cent vingt mille païens. Il en baptisait souvent de mille à quinze cents en un jour[1]. Mais tous ces gens, comme François Xavier l'écrivait en 1542, n'avaient de chrétien que le nom[2].

François Xavier avait vu, dès le début, dans l'instruction des nouveaux convertis, sa fonction la plus importante et il s'y était appliqué avec la dernière énergie. Il est vrai qu'il n'apportait pas d'Europe une méthode toute prête, au contraire, dans une lettre écrite de l'Inde en 1542, il supplie ses confrères de Rome de le conseiller et de lui enseigner comment il devait s'y prendre pour son travail de missionnaire[3]. Il donnait le baptême tout de suite après que le catéchumène avait reçu les notions les plus indispensables, et pour le reste il s'en remettait à l'éducation ultérieure.

L'expérience montra pourtant bientôt qu'il fallait procéder avec plus de prudenee. Beaucoup se montraient pleins des meilleures dispositions à leur entrée dans l'Église[4]. Il arrivait ensuite que beaucoup de ces chrétiens de nom ne voulaient plus entendre parler d'instruction, retournaient au service de leurs idoles ou conservaient leurs mœurs païennes. Un catéchuménat de trois mois environ et plus fut donc institué par les jésuites et ceux qui n'étaient pas sincères étaient inexorablement écartés[5].

Ignace de Loyola avait donné un double conseil pour affermir le christianisme aux Indes. On devait surtout s'occuper de l'instruction de la jeunesse et créer pour les adultes des maisons de catéchumènes[6]. Son conseil fut accueilli avec

[1] Polanco, t. II, p. 145.

[2] A Ignace, 28 octobre 1542; *Mon. Xav.*, t. I, p. 273. Anton. Criminalis S. J., dans son entretien avec Diego de Borba, s'en rapporta à l'autorité des théologiens qui déclarèrent nécessaire un catéchuménat de plus d'un mois. De Borba s'efforça néanmoins de défendre la pratique des baptêmes immédiats, vu les conditions particulières où l'on se trouvait aux Indes. Voy. Brou, dans *les Études*, t CXXVIII (1911), p. 603.

[3] 20 septembre 1542 : *Mon. Xav.*, t. I, p. 259.

[4] Nik. Lancilotti en parle dans une lettre à Ignace du 10 octobre 1547 : *Sel. Ind. epist.*, p 25.

[5] Polanco, t. II, p. 146, n° 344.

[6] *Ibid.*, p. 145, n° 343.

grande joie par les jésuites des Indes. Pour François Xavier, le principal souci était de réunir tout d'abord les enfants et d'agir ensuite par eux sur les parents; dans toute l'Inde il adopta cette manière de procéder [1]. A une époque où nulle part encore, dans les collèges européens de jésuites, on ne donnait l'instruction aux étrangers, les Indes virent s'élever aussitôt, partout où allaient les jésuites, des écoles où ils formaient la jeunesse, par l'enseignement de la lecture, de l'écriture et du catéchisme [2]. Bâtir des maisons de catéchumènes n'était pas partout possible immédiatement. Pourtant, en 1555, au Collège de Goa, il y avait quelques chambres dans lesquelles on instruisait constamment et pendant deux ou trois mois, de douze à quinze catéchumènes [3]. Des catéchumènes femmes recevaient l'instruction nécessaire sous la direction d'une dame à l'hôpital [4].

De plus grands progrès furent préparés surtout par Henri Henriquez [5] qui, dans sa mission de la côte de la Pêcherie, considéra que tous les indigènes étaient de la même race et que toute la population avait ainsi embrassé le christianisme [6]. Pour suppléer, dans une certaine mesure, au manque de prêtres, il entreprit de faire instruire le peuple par des catéchistes. Il choisit les plus intelligents des nouveaux convertis et leur donna pour mission d'enseigner le christianisme dans les bourgades, de baptiser en cas de nécessité et de préparer à la connaissance des missionnaires. Comme Henriquez était sévère dans le choix des catéchistes, leur nombre ne dépassa pas neuf ou dix; ils s'acquittèrent de leur fonction à la grande satisfaction des missionnaires, si bien qu'Henriquez pensa que même si tous les prêtres venaient à mourir, le christianisme se maintiendrait quand même, grâce à eux, sur la côte de la Pêcherie. De plus,

[1] Polanco, V, p. 656, n° 1805; p. 670, n° 1849.
[2] *Ibid.*, II, p. 5.
[3] Polanco, V, 659, n° 1813.
[4] *Ibid.*, II, 652, n° 1789; V, 659, n° 1814. *Sel. Ind. epist.*, 182.
[5] *Sel. Ind. epist.*, 140. Polanco, II, 141, 406.
[6] Polanco, II, 406, n° 486.

dans chaque village, on plaça un homme sûr qui maintenait les réunions religieuses et expliquait la doctrine chrétienne dans la langue du pays[1]. Les nouveaux convertis apprenaient les prières en latin, selon l'usage de Rome, bien qu'Henriquez les laissât bientôt libres à ce sujet[2].

Un autre mérite d'Henriquez et de ses compagnons fut qu'ils se consacrèrent sérieusement à l'étude de la langue du pays[3]. Les premiers jésuites missionnaires, qui se virent aux Indes perdus dans un labyrinthe de langues locales et qui ne limitaient pas leur activité à une seule contrée, s'étaient d'abord servis d'interprètes dans leurs prédications. On fit ainsi de fâcheuses expériences. Lorsque Henriquez comprit un peu mieux le tamil, il découvrit, dans la traduction en usage des prières usuelles qui avaient été faites par les interprètes, beaucoup de fautes[4]. La nouvelle traduction, écrivait-il à Rome, lui avait coûté trois ou quatre mois d'un rude travail, les mots correspondant aux expressions chrétiennes manquaient dans la langue. Il l'envoyait pour que les missionnaires du Congo fussent avertis, eux aussi; ils ne pourraient entreprendre la traduction des prières, avant de posséder suffisamment la langue. Nicolas Lancilotti, dans ses lettres à Ignace, exprima souvent aussi le désir qu'on assignât à tous les missionnaires aux Indes des territoires fixes, et qu'on les poussât à apprendre la langue du pays. Il fallait peu faire de fond sur les interprètes, et si Henriquez avait si bien réussi, c'est parce qu'il parlait très bien la langue des indigènes[5]. C'est Henriquez, qui composa la première grammaire du tamil, qu'il eût volontiers fait imprimer à l'usage des missionnaires[6].

[1] Polanco, 141, f. 406.

[2] *Ibid.*, 406.

[3] Henriquez à Ignace, 31 octobre 1548 et 21 novembre 1549, dans Cros, *François Xavier*, I, 387, et dans *Sel. Ind. epist.*, 93; voy. Polanco, I, 351, f. 472; II, 142, 407.

[4] *Sel. Ind. epist.*, 94. Déjà François Xavier en avait trouvé de pareilles dans les traductions malabaraises.

[5] Lettre du 29 octobre 1552; *Sel. Ind. epist.*, 140.

[6] J. Dahlmann, *La connaissance des langues et les Missions*.

Le plus grand obstacle au progrès de la mission provenait des fonctionnaires portugais. Déjà Xavier avait écrit à Rodriguez en Portugal, que jamais il ne consentirait à ce qu'un de ses amis vînt comme fonctionnaire aux Indes; si bons que certains pussent être dans leur patrie, ici tous tombaient dans la plus profonde immoralité [1]. Un poste aux Indes était considéré comme le paiement de services rendus et comme un moyen commode de s'enrichir; les tribus, qui s'étaient soumises à la foi au christianisme et à la couronne de Portugal, étaient particulièrement exploitées sans scrupule. Il est arrivé, écrit un missionnaire de la côte de la Pêcherie, en 1555 [2], qu'un fonctionnaire, avec 2 ou 3 000 ducats d'appointement, avait ramassé en un ou deux ans de 100 à 200 000 ducats, détournés des revenus royaux et obtenus en pressurant les pauvres pêcheurs de perles. Ces hommes étaient les ennemis nés des missionnaires, protecteurs naturels des pauvres, ils ne leur payaient pas ce que le roi avait versé pour eux et leur suscitaient des obstacles partout où ils pouvaient [3]. Lancilotti écrit de la côte de la Pêcherie, qu'on peut à peine dire tout le mal que faisaient les fonctionnaires. Ce que les missionnaires avaient mis de longues années à élever était ruiné en quelques mois par leur avarice; il était à craindre que les 70 000 chrétiens de la côte de la Pêcherie abjurassent leur foi [4]. François Xavier écrivit donc à Jean III, qu'il « s'enfuyait » au Japon pour ne pas perdre son temps aux Indes; c'était pour lui un vrai « martyre », que de voir la façon dont on détruisait ce qu'on avait mis tant de peine à bâtir [5]. Henriquez était lui aussi convaincu qu'un seul prêtre sous un bon fonctionnaire pouvait plus faire pour la conversion des Indes que vingt sous un mauvais [6].

[1] *Mon. Xav.*, I, 375.
[2] Dans Polanco, V, 671.
[3] *Ibid.*, 650, 674.
[4] *Ibid.*, 679. *Sel. Ind. epist.*, 199-200.
[5] 26 janvier 1549 : *Mon. Xav.*, I, 510.
[6] Polanco, VI, 800, n° 3429.

L'immoralité des Portugais était à peine un moindre obstacle à la propagation du christianisme que leur avarice. De S. Thomé, par exemple, Alphonse Cyprian écrit que les autorités, tant spirituelles que temporelles, se conduisent là de telle sorte, qu'elles sont un scandale pour les indigènes; les Européens se conduisant si mal, les nouveaux convertis retombaient bientôt; d'autres ne voulaient pas recevoir le baptême, en voyant la vie infâme des chrétiens [1]. Il faut dire que S. Thomé était placé aux dernières limites de la domination portugaise et que c'était le dernier lieu de refuge pour tous ceux qui avaient échoué dans le reste des Indes. Pourtant on recueillait partout des plaintes de même nature [2]. Une des raisons qui aidait à cette immoralité, c'était la facilité qu'on avait de se procurer des esclaves aux Indes [3]. De riches Portugais en possédaient 300 et même davantage [4]. Aussi était-il possible à beaucoup de se former de véritables harems de vingt esclaves et plus [5].

A cela s'ajoutait la poussée de l'Islam au sud de l'Asie. C'était pour les missionnaires non seulement un puissant concurrent, dont les jésuites déploraient souvent les progrès [6], mais aussi un ennemi redoutable. Dans une supplique au roi Jean III, les missionnaires racontaient, en 1554, qu'à Travancor, les Arabes avaient entraîné dans l'apostasie deux bourgades chrétiennes, en gagnant le roi du pays par des présents et en le déterminant à interdire aux prêtres chrétiens de prêcher et de bâtir des églises [7]. Aux Moluques, où les indigènes se donnaient au christianisme avec beaucoup de ferveur, les nouveaux convertis avaient à souffrir des pirates sarrasins. Nombre de chrétiens furent tués ou ruinés,

[1] POLANCO, V, 683.
[2] VALIGNANI, *Historia del principio y progresso de la Compania de Jesus en las Indias Orientales*, I, 7 (*Mon. Xav.*, I, 39).
[3] POLANCO, II, 147, n° 345.
[4] *Ibid.*, V, 658, n° 1810.
[5] *Ibid.*, II, 147, n° 345.
[6] Lancilotti dans POLANCO, V, 678, n° 1876. F. Perez dans les *Sel. Ind. epist.*, 75.
[7] *Sel. Ind. epist.*, 198.

d'autres vendus ou jetés à la mer, quand il n'y avait pas d'acheteurs; nombre de villages furent incendiés [1].

Les Jésuites s'avançaient aussi en Abyssinie, ainsi qu'aux Indes orientales, comme les pionniers du Saint-Siège. L'espoir de réunir l'Église abyssine à l'Église romaine avait lui sous Paul III [2]; il durait encore sous Jules III. Le Saint-Siège eut recours, en cette circonstance et comme il l'avait déjà fait, à l'entremise du Portugal. Au début de 1555, le Pape crut pouvoir faire un pas décisif, vu l'extrême éloignement de ce pays, il nomma à la fois trois évêques, qu'il ne tira que de la Compagnie de Jésus; il nomma l'un d'eux, Nunez Barreto, patriarche, et les deux autres, les pères Andreas Oviedo et Melchior Carnero, évêques auxiliaires avec droit de succession [3]. Le Pape pouvait d'autant plus espérer le succès de cette tentative, qu'en 1553, la réunion des Nestoriens de Mésopotamie avait heureusement abouti [4].

[1] Polanco, IV, 668.

[2] Voir précédent volume.

[3] Voir *Acta consist.* dans Raynald, 1555, n° 10; *ibid.*, 1554, n° 25; Beccari, X, 39; *Mon. Ign. Ser.*, I, viii, 460. Le départ des trois évêques fut retardé par la mort de Jules III; ils emportèrent une lettre de Paul IV du 10 mars 1556 au négus Claudius (voy. Beccari, X, 52). Les Instructions d'Ignace dans les *Mon. Ign. Ser.*, I, VIII, 676. Le nouveau patriarche, en attendant, y dépêcha de Goa le Jésuite Gonzalo Rodriguez, qui se heurta à des difficultés imprévues (voir sa lettre du 13 septembre 1556 dans Beccari, V, 358). Lorsque Oviedo arriva enfin, au printemps de 1556, en Abyssinie, il ne put, par suite de l'attitude du négus Asnaf Sagad, rien faire pour l'union. Le négus qui succéda à celui-ci en 1559, Adamas Sagad, interdit la prédication de la religion catholique et emprisonna l'évêque. A sa mort (1563), Oviedo fut relâché; il se consacra au soin des âmes des prisonniers portugais et eut la situation la plus difficile (voy. Beccari, X, 196, 209; Astrain, II, 389) jusqu'à sa mort en 1577, bien que Pie V, par une lettre du 5 février 1566, lui eût permis d'aller au Japon comme évêque.

[4] Sur le voyage à Rome du Catholicos Sulaka et la fondation du patriarcat chaldéen-uni de Mossoul, outre Raynald, 1553, n° 42, les rapports publiés dans les revues *Bessarione*, 1898, et *Oriens christianus*, 1906, 261. Dans ces deux publications, le rapport portugais dans *Corpo dipl. Port.*, VII, 311. est résumé. Voir aussi la « Relatio eorum quæ gesserunt nuntii missi a Julio III in partibus Orientis » dans *Cod. Vat.*, 3933, p. 73-75 de la Bibl. Vatic.). Le patriarche d'Arménie avait été à Rome en 1550; voy. « Passus pro Stephano patriarcha Armen. cathol. Roma revertente », 23 avril 1550, dans *Arm.* 41, f. 55, n° 345; *ibid.*, n° 363. Voir la recommandation *Impe-*

Quelles espérances Jules III fondait sur les Jésuites, pour la conversion de l'Orient, c'est ce qui ressort de ce fait qu'il les autorisa, par une bulle du 6 octobre 1553, à fonder trois collèges, un à Jérusalem, un autre à Chypre et un troisième à Constantinople[1]. Ces fondations, qui auraient pu avoir une grande importance, n'eurent pas lieu. Par contre, Jules III vécut assez pour voir l'ouverture de la mission dans le lointain Japon. A ce royaume, composé d'îles-jardins d'une beauté incomparable, la Providence envoya alors un homme, qui compte, dans l'histoire, parmi les champions les plus généreux de la religion de la Croix.

Dévoré d'un zèle ardent pour la propagation de la doctrine du Christ, François Xavier, l'apôtre des Indes, s'était rendu, la dernière année du pape Farnèse, au Japon où il aborda, le 15 août, à Kagoschima[2]. Le 5 novembre 1549, il réunit ses premières impressions et observations dans l'exhortation qu'il adressa à ses confrères : « Les plus grandes fatigues, que vous ayez endurées jusqu'ici, sont peu de chose en comparaison de celles qui vous attendent au Japon. Préparez-vous donc aux difficultés, en mettant de côté toute considération d'intérêt personnel[3] ».

En effet, l'Européen au Japon se trouvait comme transporté dans un nouveau monde. Mœurs, usages, formes de politesse, tout était différent, la langue difficile, la nourriture mesquine et insolite. On devait au Japon, écrivait plus tard un missionnaire, redevenir enfant, apprendre à parler, à s'asseoir, à marcher, à manger[4]. Au lieu du respect, que les Portugais témoignaient aux prêtres, les missionnaires ne

ratori du patriarche d'Arménie s'en retournant, 25 avril 1550, f. 64, nº 355 : « Sauf-conduit pour l'Arménien Messichi, qui vient de Tauris à Rome, y séjourne et veut s'en aller. 24 mai 1552. » A remarquer aussi la lettre des instructions de Jules III à Ignace, patriarche d'Antioche (voy. Ciaconius, III, 747) du 26 mars 1553.

[1] Voy. la bulle, dont on n'a qu'un exemplaire, à la Bibl. Rossi, à Vienne, *Études*, LXX (1897), 75.

[2] Voir vol. précédent.

[3] *Mon. Xav.*, I, 584-585.

[4] Valignani dans *Mon. Xav.*, I, 110.

rencontraient là que dédains, car, pleins de la politesse la plus recherchée les uns vis-à-vis des autres, les Japonais n'avaient que mépris pour l'étranger, surtout quand il apparaissait en aussi pauvre équipage que les porteurs de la Foi.

La situation politique présentait également beaucoup de difficultés à la propagation du christianisme. Le pays était en pleine anarchie. De nom, le Japon était sous la souveraineté de l'empereur et de son représentant, le shogun, mais tous deux étaient en réalité impuissants[1]. Le pouvoir effectif était aux mains de plus de soixante chefs de partis, les Daimios, qui se faisaient constamment la guerre. Les couvents de bonzes bouddhistes bien organisés, riches et abondamment pourvus d'armes, possédaient une puissante influence politique, la plus grande peut-être du pays; Xavier comprit tout de suite que ces gens-là poursuivraient bientôt le christianisme « autrement qu'en paroles »[2].

Une circonstance favorable pour les missionnaires, c'est que les Daimios étaient avides d'attirer dans leur port les vaisseaux de commerce portugais et ils espéraient y arriver à l'aide des propagateurs de la Foi. L'absence d'un gouvernement central et national, l'absence aussi d'une religion nationale était favorable à la diffusion du christianisme. La forme dominante du culte divin était le bouddhisme qui s'était divisé en à peu près six sectes ennemies[3]. Plus encore que toutes ces circonstances, le vif intérêt que les Japonais montraient à la religion, et leur caractère qui se laissait facilement persuader par les arguments de raison, remplissaient Xavier d'un pieux espoir : « Si Dieu, écrivait-il[4], nous donne dix ans de vie, nous verrons de grandes choses en ces contrées. »

[1] Voir sur l'état des questions politiques : James Mardoch (en collaboration with Isoh Yamagata), *A History of Japan during the century of early foreign intercourse (1542-1651)*, Kobe (Japan), 1903, 15-17; H. Haas, *Histoire du christianisme au Japon*, Tokyo, 1902, 96-105.

[2] *Mon. Xav.*, I, 594.

[3] Haas, I, 122.

[4] *Mon. Xav*, I, 599.

Aussitôt après son arrivée à Kagoschima, Xavier commença, avec l'aide de son compagnon Paul Anjiro, un abrégé de la doctrine chrétienne en japonais. Mais comme Anjiro ne possédait pas suffisamment cette langue, son travail fut si insuffisant, que les Japonais cultivés ne firent qu'en rire [1]. Les plaisanteries et les rires ne manquèrent pas non plus, lorsque François, au bout de quelque temps, voulut lire son cahier sur la place publique. Cependant toute la conduite du missionnaire, la pensée qu'il était venu de si loin, conduit par le souci du salut des âmes d'un peuple étranger, la sublimité de la doctrine qui, au travers même de sa forme peu élégante, éclatait, firent en général grande impression sur beaucoup de gens. Au bout d'un an, on comptait à Kagoschima environ cent chrétiens; l'élan vers les missionnaires était si fort que les bonzes obtinrent du Daimio l'interdiction de continuer. François se rendit à Hirado, une île à l'ouest de Kiuschiu, où les vaisseaux portugais avaient débarqué [2]. Après des débuts pleins de promesses, il laissa pourtant cette mission à son compagnon Cosmas de Torrès et lui-même se dirigea vers la plus grande des îles japonaises, Nippon.

Dès le début, le plan de Xavier avait été de pousser jusqu'à la capitale du pays, Meaco, actuellement Kioto, et jusqu'à l'empereur, pour obtenir de lui la permission de prêcher. Après son expulsion de Kagoschima, il ne voulut plus retarder l'exécution de ce projet. Au commencement d'octobre 1550, il quitta Hirado, séjourna un peu plus longtemps à Yamaguchi, dans le Nippon; de là il alla, au milieu de décembre, jusqu'à Meaco; en février, il quitta cette ville pour retourner à Hirado. C'était au plus froid de l'hiver; insuffisamment vêtu et souvent nu-pieds, il fit en compagnie du frère lai Fernandez un voyage extrêmement pénible

[1] C'est l'opinion des missionnaires qui vinrent plus tard. Voir *Historia* de Valignani (*Mon. Xav.*, I, 119).

[2] Le propos d'après lequel Xavier aurait dit que ni lui ni son compagnon Juan Fernandez ne comprenaient le japonais, repose sur un malentendu. Voy. Kneller dans la *Zeitschrift für Kath. Theologie*, XXXV (1911), 580.

à travers la campagne couverte de neige. Souvent les voyageurs enfonçaient jusqu'aux genoux dans la neige à travers les mauvais chemins et il n'était pas rare qu'ils eussent à traverser des ruisseaux gelés, où ils plongeaient jusqu'à la ceinture. Objet de tous les regards et de toutes les railleries du peuple dans les villages, assaillis de pierres par les enfants, les missionnaires ne trouvaient le soir dans les auberges qu'une natte et un oreiller en bois, à supposer qu'on voulût bien accueillir des voyageurs aussi misérablement équipés.

Ce pénible voyage fut à peu près sans résultat, au moins pour le but essentiel. A Yamaguchi, François put, à la vérité, lire pendant environ une heure son livre même au Daimio, mais personne ne se convertit. A Meaco, il n'y eut rien à faire non plus à cause de la guerre; Xavier n'avait compté que sur son audience auprès de l'empereur, parce qu'il ne connaissait pas suffisamment les affaires japonaises [1].

Toutefois Xavier rapporta de son voyage quelques notions importantes. Il savait maintenant que l'empereur n'était rien qu'une ombre et que le Daimio de Yamaguchi disposait d'un pouvoir réel incomparablement superieur. Il avait appris également que la pauvreté de son extérieur était un obstacle à la propagation de l'Évangile. Il prit donc la résolution de se mieux vêtir et d'offrir les présents, qu'il avait apportés des Indes pour l'empereur, au souverain de Yamaguchi, Ouchi Yoschitaka. Xavier trouva près de celui-ci un accueil amical et reçut de lui, en retour de ses présents, un ancien couvent de bonzes, avec la permission d'annoncer librement l'Évangile [2]. Dès lors la prédication ne fut plus sans succès; en cinq ou six mois, on compta 5 à 600 baptisés. La plus importante conquête de Xavier fut

[1] Sur les particularités du voyage, on est renseigné par le compagnon de Xavier, le frère lai Fernandez, de la bouche duquel L. Froès et d'autres les recueillirent. Voy. Cros, II, 99-125.

[2] Mandou polas ruas da cidade *poor-scriptos* em seu nome; que ele folgava que a ley de Deus se prégase em suas terræs, é que ele dava licença que os que a quisesem tomar a tomasen. *Mon. Xav.*, I, 683.

là-bas celle d'un ménétrier à moitié aveugle, qui, baptisé du nom de Laurent et admis plus tard, comme frère lai, dans la Compagnie de Jésus, gagna, en de nombreuses prédications et discussions, des milliers de gens au christianisme, parmi lesquels plusieurs Daimios.

De plus brillantes perspectives encore furent ouvertes aux missionnaires par le Daimio de Bungo, Otomo Yoschischige, qui appela François près de lui à Funai et promit tout son concours aux apôtres chrétiens.

Cependant la situation aux Indes était devenue telle que la présence de Xavier y était nécessaire[1]. Il retourna donc, en novembre 1551, à Goa, avec le projet, sitôt les troubles de là-bas apaisés, de faire pénétrer le christianisme jusqu'en Chine.

Xavier était depuis longtemps convaincu que, pour implanter solidement le christianisme en Asie, il fallait avant tout gagner l'empire le plus grand et le plus considérable de l'Orient. S'il avait surtout tenu à se présenter à l'empereur, à Meaco, ç'avait été pour obtenir de lui un moyen de passer en Chine[2]. Il avait pu souvent, dans ses discussions avec les Japonais, se rendre compte du prestige dont jouissaient, dans l'Asie Orientale, la sagesse et la science chinoises, car on lui avait souvent demandé comment la doctrine chrétienne pouvait enfermer la vérité, alors qu'elle était inconnue des Chinois[3]! D'un autre côté, François avait pu mesurer la difficulté de son entreprise. L'entrée du sol chinois était interdite, de la façon la plus rigoureuse, aux étrangers; et des Portugais dont les vaisseaux avaient échoué sur les côtes chinoises avaient été mis aux fers et emprisonnés et la peine du bâton, que les mandarins appliquaient sans scrupules, pouvait facilement entraîner la mort. Rien de tout cela pourtant ne fit reculer Xavier. Au début il avait

[1] Voy, Cros, II, 179-190. Haas a montré surabondamment contre la majorité des écrivains protestants qu'il n'est pas vrai que Xavier aurait abandonné le Japon, parce qu'il doutait de le pouvoir convertir.

[2] *Mon. Xav.*, I, 599, voy. 644.

[3] *Ibid.*, 684.

espéré pouvoir pénétrer en Chine comme compagnon d'un ambassadeur portugais, son ami Pereira. Mais ce plan échoua, par suite de l'opposition du commandant de Malacca, Alvaro de Ataide, qui sous prétexte qu'il pouvait avoir besoin de Pereira, pour défendre Malacca qu'il craignait de voir assiéger, retint celui-ci dans cette ville[1].

Xavier se décida donc à exécuter seul son plan et à braver les rigueurs des lois chinoises, car il était convaincu que, du vivant d'Alvaro, il ne pourrait faire autrement[2]. « Je vais vers l'île de Canton, écrivait-il, avec l'espoir que quelque sauvage païen me transportera sur le territoire chinois. »

Dans l'île de Canton, c'est-à-dire dans l'île rocheuse de Sanchouan (Sancian, Chang-Tschouen), des vaisseaux portugais avaient accoutumé de séjourner souvent un mois, pour y débarquer à la première occasion favorable et y faire de la contrebande avec les Chinois de Canton. L'île elle-même était déserte; pendant le temps de leur séjour, les Portugais habitaient dans des chaumières rapidement bâties, qu'ils brûlaient en partant. François s'y fit donc transporter, afin de risquer sa vie pour la conversion de la Chine.

Laissé assez seul jusque-là, il le fut de plus en plus. Il dut laisser en route et renvoyer, comme incapable, un frère lai portugais qui l'accompagnait. Un interprète qu'il s'était procuré pour Canton, l'abandonna bientôt, par crainte des mandarins. Le capitaine du vaisseau qui l'avait amené, surtout par égard pour Alvaro, ne lui était guère favorable. Il fut, il est vrai, reçu et soigné par un Portugais dans sa hutte, mais, après le départ de celui-ci, il dut mendier son pain et souffrit de dures privations. Seul, un Chinois d'une vingtaine d'années, élevé à Goa, mais ayant presque oublié sa langue maternelle, et un domestique restèrent auprès de lui.

[1] Il écrivait le 22 octobre 1552, que s'il devait retourner aux Indes, « nao vou com esperança que em tempo de D. Alvaro de Gama se fara couza na China, de que fique memoria ». *Mon. Xav*, I, 791.

[2] De Singapour le 21 juillet 1552. *Mon. Xav.*, I, 767.

Malgré tout cela et malgré les conseils des Portugais et des négociants chinois, François persista dans sa résolution. Un Chinois finit par consentir, moyennant un gros salaire, à le mener à Canton et à le déposer, avant le jour, devant la porte de la ville; il voulait se confier à lui, malgré la crainte que le Chinois n'empochât le salaire et ne se débarrassât de lui en mer. Même ce danger ne l'effrayait point, et comme les Portugais, devant ses insistances, l'invitaient à attendre, à tout hasard, le départ de leurs vaisseaux, il y consentit, décidé à partir seul, pour sa grande entreprise, et dénué de toute aide humaine.

Cependant, ses projets ne se réalisèrent pas. Le 22 novembre 1552, une forte fièvre le saisit, et le 27, à deux heures du matin, la mort l'emporta. Il trouva dans une île déserte, au fond d'une misérable cabane, une fin comme sa grande âme avait dû la souhaiter; il tomba dans la pleine force de l'âge, dans le plus grand élan d'amour envers Dieu et le prochain, dans la plus extrême pauvreté et le dernier abandon, pareil, en sa mort, à celui que, toute sa vie, il s'était proposé pour modèle [1].

L'unique témoin de sa mort, le Chinois Anton, déposa, à la manière chinoise, son corps dans une sorte de cercueil, dans lequel on versa de la chaux, pour hâter la consomption des chairs et pouvoir ensuite recueillir les ossements. Lorsque, peu avant le départ du vaisseau, le 17 février 1553 [2], le tombeau fut rouvert, on trouva le corps entièrement

[1] Sur la mort et les funérailles de Xavier, nous possédons le rapport d'un témoin oculaire, le Chinois Anton (dans Cros, II, 342-354; voy. Valignani dans *Mon. Xav.*, I, 190). Cros, 355, pense (contrairement à Astrain, *Razon y Fé*, V, Madrid, 1903) que le jour de sa mort ne fut pas le 2 décembre, mais le 27 novembre (voy. aussi *Études*, XCVII, Paris, 1903, 680-702, et *Analecta Bollandina*, XXIII, Bruxelles, 1904, 410.

[2] Le tombeau porte une inscription en portugais et en chinois. Dans le voisinage, le reste de la chapelle qui fut érigée sur l'emplacement de la hutte où mourut Xavier (voy. *Beilage zur Allgem. Zeitung*, 1865, n° 30). « Une Relatio sepulturæ S. Francisci erectæ in Sanciano insula anno 1700 avec le plan de l'île et de la chapelle », par le missionnaire jésuite Kaspar Castner dans *Codex 150* de la Biblioth. de Lyon. Voir Sommervogel, II, 853; *Civilta catt.*, IV (1894), 757.

intact. Reçu solennellement à Malacca, il y fut pourtant enterré sans cercueil. Le 15 août, on le trouva de nouveau sans trace de décomposition. Il fut transporté, en 1554, dans l'église Saint-Paul, à Goa, et plus tard déposé dans le cloître du Bon-Jésus où, aujourd'hui, il n'est pas encore tombé en poussière [1].

François Xavier avait des qualités qui, au premier abord, semblent se contredire. C'était, avant tout, un homme d'action, incapable de repos, à qui tout ce qu'il avait fait semblait petit et insignifiant, au regard de ce qu'il se proposait de faire. Il aurait voulu être partout à la fois, pour servir le christianisme. Son activité pourrait, en conséquence, paraître presque fiévreuse et inquiète, son caractère téméraire, ses constants voyages pourraient être regardés comme la marque d'un esprit changeant et vagabond. Mais, dès le seizième siècle, Alexandre Valignani disait de lui : « Partout il fit preuve d'une grande prudence [2], car ses entreprises réussirent très bien; partout où il alla, il laissa une semence de la parole de Dieu, qui grandit par la suite et donna beaucoup de fruit. » Du reste, pour juger de l'action de saint François Xavier, il faut se souvenir qu'il ne se considérait pas comme un missionnaire isolé, mais comme le chef d'une troupe de missionnaires, qu'il avait à répandre à travers une moitié du monde. Pour pouvoir assigner à chacun une tâche correspondante à ses forces, il lui fallait acquérir une connaissance personnelle des contrées et des peuples. Il disait souvent, quand il envoyait des religieux dans certains pays : « Comment pourrais-je, en conscience, remplir cette mission, si je ne connaissais par moi-même l'état des choses dans ce pays? [3]. » Il considérait comme de son devoir de frayer partout les voies, de prendre sur lui les difficultés du début et de laisser ses confrères et subor-

[1] Adolf Müller, « Eine Pilgerfahrt nach Goa zum Gra des hl. Franz Xaver », in den *Katholischen Missionen*, 1891, 69, 100. *Civilta catt.*, II, 1891, 371.

[2] Valignani dans *Mon. Xav.*, 192.

[3] *Ibid.*, 65.

donnés cueillir le fruit de ses efforts. « Je prie Dieu Notre Seigneur, écrivait-il l'année de sa mort, de m'accorder la grâce d'ouvrir aux autres la voie, dussé-je ne rien réaliser ensuite par moi-même »[1].

A cette dévorante activité Xavier joignait l'âme contemplative et ardente d'un mystique. Il n'était pas encore consacré prêtre, que dejà on avait pu remarquer en lui ces dispositions au mysticisme[2]. Il consacrait à la prière de nombreuses heures de ses nuits et tout le temps que ses travaux lui laissaient libre et il y trouvait une telle joie intérieure que toutes ses peines lui paraissaient une « douce croix »[3]. La fermeté avec laquelle il persistait dans les résolutions qu'il avait une fois prises lui venait de ce que ses plans avaient été arrêtés au cours de ses méditations en présence de Dieu. Il dit dans une de ses lettres qu'il avait longtemps hésité, avant de savoir s'il devait aller au Japon, mais que Dieu lui ayant fait sentir au fond de son âme que ce voyage était conforme à sa volonté, il se serait considéré comme inférieur aux païens du Japon[4], s'il eût renoncé à l'entreprendre.

Si François Xavier était si exigeant envers lui-même, il n'était pour les autres ni sévère ni rude, mais d'une humilité et d'une douceur qui gagnaient les cœurs, et dans la conversation d'une amabilité charmante. Il savait s'adapter à tous et se gagner toutes les sympathies, aussi bien des princes et grands seigneurs de Portugal, que celles des soldats et matelots ou des barbares à demi civilisés des Indes. Rencontrant à Malacca des soldats en train de jouer et qui, par respect pour lui, voulaient arrêter leur partie, il les invita à continuer, disant que les soldats n'étaient pas des moines et que c'était heureux[5]. Il adressa une sévère

[1] *Mon. Xav.*, I, 701, 695, 729.
[2] Cros, I, 145.
[3] A. de Quadros (1555) dans les *Sel. Ind. epist.*, 185. Lettre de Xavier du 5 novembre 1549, *Mon. Xav.*, I, 576.
[4] Lettre du 22 juin 1549, *Mon. Xav.*, I, 576.
[5] Valignani, 68.

réprimande à un religieux de Malacca, dont l'attitude était dure et renfrognée[1]. Il avait un caractère plein d'enjouement et de sérénité. Un de ses compagnons, le Japonais Bernhard, qui plus tard vint en Europe et mourut à Coïmbre, racontait[2] que Xavier, dans ses pires marches au Japon, se faisait souvent un plaisir de lancer une pomme sur la hauteur et de la rattraper, cependant que des larmes de joie coulaient de ses yeux et qu'il remerciait Dieu de l'avoir choisi, dans sa bonté, pour annoncer son Évangile en des contrées si éloignées.

Il témoignait le plus grand respect pour les dignitaires ecclésiastiques et pour les religieux des autres ordres et exigeait de ses subordonnés qu'ils en fissent autant. Une seule fois, il invoqua ses pleins pouvoirs de nonce pontifical, ce fut lorsque Alvaro voulut l'empêcher de partir pour la Chine. Il était convaincu que tout se paie et qu'il est mieux de faire un tout petit peu de bien sans scandale que beaucoup de bien avec scandale[3].

« L'apôtre de l'Inde, écrivait l'homme d'État protestant John Crawford, mérite d'être compté parmi les plus grands hommes qui soient jamais allés en Extrême-Asie. Personne ne peut lire sa vie, si riche en vertus et en services, sans être saisi d'admiration pour cette grandeur si désintéressée. »

Les études les plus récentes ont pleinement confirmé ce jugement. Un missionnaire protestant au Japon résume comme il suit le résultat de ses recherches sur François Xavier : « Quiconque envisage sans parti pris son infatigable activité, ne peut contester son droit au glorieux titre d'apôtre. Xavier ne fut pas seulement le disciple de Loyola, qu'il se faisait un honneur presque religieux de se proclamer, il ne fut pas seulement un membre de la Compagnie de Jésus...; il fut un disciple de Jésus lui-même, à la ressemblance duquel il s'était modelé, et de qui il avait appris,

[1] Lettre du 14 avril 1552, *Mon. Xav.*, I, 745.

[2] Fournier dans les *Études*, CIX, 1906, 666.

[3] *Mon. Xav.*, I, 746.

à un degré exceptionnel, l'humilité, la modestie, le détachement de soi-même, l'élan joyeux vers le sacrifice, l'affectueuse condescendance envers les plus petits. Sa pieuse et tendre intimité avec lui l'avait fait pénétrer dans les secrets du Royaume de Dieu. Toute sa conduite montre qu'il se sentait appelé non par les hommes, ni même par l'intermédiaire des hommes, mais directement par Jésus-Christ et Dieu. Cela lui donnait ce mépris de la mort, cet héroïsme indompté qui, ne craignant que Dieu en ce monde et rien d'autre, ne reculait devant aucun danger et lui faisait aborder les grands de la terre avec tranquillité; cela excitait ce zèle enflammé, qui ne lui laissa point de repos tant qu'il vécut et le remplissait de cette assurance de vaincre, qui est la meilleure garantie du succès.

« Pour un pareil apostolat, Xavier avait été pourvu par la nature des qualités les plus propres à lui en permettre l'accomplissement; doué d'une intelligence claire et vigoureuse, d'esprit vif, généreux, enthousiaste, bienveillant et doux, quoique rempli d'énergique volonté et de feu, alliant à une entière humilité une pleine confiance en lui-même; dans son intimité avec Dieu, il pouvait voir grand, alors qu'ayant renoncé à l'atmosphère mondaine et à toute ambition terrestre, il avait tourné toute sa vie vers Lui et vers l'Éternel D'ailleurs, Xavier n'était pas seulement un serviteur de Dieu et un disciple de Jésus, il était aussi un fils et un serviteur de son Église, un membre dévoué de la Société à laquelle il s'était consacré. Son interprétation de la doctrine du Christ était celle de l'Église catholique; sa piété était celle de son Ordre. Cela ne pouvait empêcher ses admirateurs protestants de constater qu'il avait été un homme de Dieu qui, de tout son cœur et de toute son âme, s'en tint à sa sainte vocation [1]. »

Dans le monde catholique, le culte de François Xavier, auquel Grégoire XV décerna, en 1622, les honneurs des autels, resta vivant et fécond. Le vieux Goa est aujourd'hui

[1] Hass, I, 232-233.

une ville morte, qui ne s'est réveillée que lorsque les restes mortels de François Xavier furent exposés à la vénération de milliers de dévots [1]. Rome possède aussi dans la main droite du saint une précieuse relique. Le magnifique autel qui la recouvre est placé auprès du tombeau du fondateur de l'Ordre. Nul honneur plus grand ne pouvait être rendu au disciple de saint Ignace, mais il est entièrement mérité, car son héroïque activité a inauguré une nouvelle époque pour la christianisation de l'Orient.

[1] Sur le culte de saint François Xavier, voir DAURIGNAC, *Gesch. des hl. Franz Xaver Deutsch von Clarus,* Frankfurt, 1865, 396, 408, 418, 429; CROS, II, 470; A. BROU, *Saint François Xavier,* II, Paris, 1912, 370; SOMMERVOGEL, *Bibl*., X, 1657. Sur les derniers grands pèlerinages au vieux Goa, voir KÖLN, *Volkzeitung*, 1911, n° 87.

CHAPITRE VI

JULES III, DANS SES RAPPORTS AVEC LA SCIENCE ET L'ART. — MICHEL-ANGE ET LE NOUVEAU BATIMENT DE SAINT-PIERRE. — LA VILLA GIULIA. — TABLEAU DE ROME A LA FIN DE LA RENAISSANCE.

I

Jules III, dont l'humaniste Raffael Brandolini Lippo nous a fait un portrait classique, avait vécu à l'apogée de la Renaissance et s'était constamment intéressé à la science et à l'art. On s'explique donc les grandes espérances que son élévation à la papauté avait fait naître. Les humanistes célébrèrent son élection [1] et exprimèrent à cette occasion leur espoir de voir s'ouvrir un âge d'or [2]. Qu'ils fussent fondés à compter sur l'extrême libéralité du Pape, cela leur parut hors de doute. Mais il leur fallut bientôt s'apercevoir que les moyens lui manquaient pour exercer un mécénat actif. Les difficultés financières, qui n'éclatèrent que trop tôt et qui furent aggravées par la guerre de Parme, jusqu'à en devenir intolérables, ne se montrèrent pas moins paralysantes sur ce terrain que sur tous les autres. Un détail bien significatif de cet état de choses, c'est que le Pape ne put

[1] A.-F. Rainerius, *Thybris s. de creatione Julii III. P. M.* Romæ, 1550.

[2] Voyez la poésie : *Divo Julio III Pontif. Max.* dans *Cod. Ottob.*, 1351, p. 3[b] de la Bibl. Vatic. Voyez aussi l'éloge en vers de Muzio sur Jules III, dans lequel on lit : Nuovo Papa, nuovo anno et anno santo Risplende al mondo (Rome, Venezia, 1551, 656)

arriver, malgré tout le désir qu'il en avait, à faire imprimer les écrits de son ancien professeur Brandolini [1].

Malgré cela, la volonté de Jules III de se montrer un mécène, comme l'avaient été ses grands prédécesseurs, ne saurait être contestée. Des humanistes comme Galeazzo Floremonte, Romolo Amaseo et Paul Sadolet furent employés dans sa chancellerie [2]. Il arriva même que ces hommes usèrent, dans la rédaction d'actes de teneur ecclésiastique, d'expressions païennes, qui plus tard furent critiquées avec raison, sous la poussée d'une opinion plus sévère [3]. De même la traditionnelle et souvent trop grande liberté de propos, qu'on se permettait à Rome, ne fut pas le moins du monde endiguée sous Jules III : Pasquin put continuer à se moquer de tout, comme aux plus beaux jours de la Renaissance [4], Jules III, qui se constitua lui-même une bibliothèque privée [5], rendit incontestablement un grand service aux lettres, en nommant, dès le 24 février 1550, le savant cardinal Marcel Cervini, conservateur à vie de la Bibliothèque vaticane, et en lui conférant pour cela les pleins pouvoirs les plus étendus [6]. Et le Pape entra tout à fait dans les vues de Cervini, lorsque, trois ans plus tard, il délégua un envoyé spécial aux couvents grecs basiliens, pour y obtenir copie des manuscrits grecs sacrés et profanes qui s'y trouvaient [7].

Dès la première année de son règne, Jules III s'occupa de la réforme de l'Université de Rome. Il en chargea, le 5 novembre 1550, les cardinaux Cervini, Morone, Crescenzi et Pole [8]. La commission, à laquelle furent également adjoints les cardinaux Guido Ascanio Sforza et Maffei, opéra en 1552

[1] V. Brom dans la *Römischen Quartalschrift,* II, 177, 180.

[2] Voir plus haut.

[3] V. Pallavicini, 13, 17, 2.

[4] Voy. Gnoli, *Storia di Pasquino*, Nuova Antologia, XXV, 1890, 74.

[5] Voy. Ciaconius, III, 758. Dans cette bibliothèque se trouvait le *Virgile* d'Apronius qui passa, après la mort de Jules III, au cardinal J. del Monte et plus tard à Florence. Voy. Tiraboschi, III, 29 (édition de Naples).

[6] Voy. le bref au suppl. n° 5. Arch. secr. pap.

[7] Voy. le bref du 24 février 1553 pour Hannib Spatafore, archimand. Messan. O. S. Bas. dans le suppl. n[os] 17-18. Arch. sec. pap.

[8] Voy. Massarelli, 198, 199.

de salutaires réformes. En outre, par deux fois, les revenus de cette université furent accrus [1]. Des universités allemandes, comme Heidelberg, Ingolstadt et Würzbourg, obtinrent des privilèges de Jules III; le collège de Dillingen fut élevé par lui au rang d'université [2].

Par suite des difficultés financières, les largesses aux humanistes et aux lettrés furent maigres. Et quand l'un d'eux en fut favorisé, il exprima sa gratitude en vers enflés et vides. Ainsi procédèrent Girolamo Fracastoro [3], Fausto Sabeo [4] et Francesco Modesto [5]. Parmi les professeurs que Jules III donna au jeune Roberto de Nobili se trouvaient Giulio Poggiano et le servite Ottavio Pantagato, réputés le premier pour l'élégance de son style, l'autre pour sa capacité et son savoir. Jouirent aussi de la faveur du pape la noble poétesse Ersilia Cortese [6], mariée à Giovan Battista del Monte, et le docte et actif poète Onorato Fascitelli [7]. Jules III nomma l'excellent Lodovico Beccadelli, nonce à Venise, et plus tard son vicaire général à Rome. Lorsque Morone alla en Allemagne, Beccadelli l'accompagna. Le bruit courut qu'à son retour, il serait élevé au cardinalat [8]. Le savant Guglielmo Sirleto fut récompensé et son commentaire du Nouveau Testament, dirigé contre Valla et Érasme, approuvé [9].

Malheureusement, Jules III a entretenu aussi des relations amicales avec des lettrés d'une toute autre espèce. Il

[1] Voy. Marini, *Lettera,* 121, 127; Renazzi, II, 132, 252.

[2] Voy. Hantz, Heidelberg, I, 229, 449, 452, 460, 464; Prantl, Ingolstadt-München, I, 185; Raynald, 1551, n° 76; Wegele, Würzburg, II, 26; sur Dillingen, voir plus haut.

[3] *Ad Julium,* III. P. M., *M.-A. Flaminius et ses amis,* Mayence, 1847, 145.

[4] Voy. Ciaconius, III, 757. Achille Becchi fit aussi partie des humanistes favorisés par Jules III.

[5] Voy. Albini, *Il Modesto,* Imola, 1886, et *Atti per le prov. d. Romagna,* série 3, XV, 1897, 376.

[6] V. Tiraboschi, VII, 1, 22 et 3, 47 (édit. napol.).

[7] Minieri Riccio, *Mem. di Scritt. di Napoli,* 73.

[8] Voy. Beccadelli, *Monum.* I, 35, 40, 65.

[9] Voy. Mercati dans la *Theol Revue,* 1909, 81.

était à peine élu pape, que Paolo Giovio lui adressa une lettre de félicitations, qui est très significative. Giovio y exprima l'espoir qu'aussitôt guéri de sa crise de goutte et dès que la température sera améliorée, il pourra se rendre à Rome; il s'y permet même de se plaindre qu'on eût disposé de l'appartement qu'il avait habité au Vatican et il compte bien que le Pape l'en dédommagera par une pension. Et Jules III chargea le cardinal de Médicis de le rassurer, en lui promettant qu'on s'occuperait de lui trouver au Vatican un appartement convenable [1]. Bien qu'en juin 1550 le susdit cardinal eût écrit encore à Giovio que le Pape était bien disposé pour lui [2], ce lettré calculateur tint à s'insinuer encore davantage par la dédicace d'un ouvrage. Dans le bref très flatteur du 15 août 1551 [3], par lequel Jules III le remerciait de la dédicace de ses *Éloges d'hommes célèbres* universellement connus, il promettait expressément à Giovio un accueil très honorifique, lors de son voyage à Rome, que l'on attendait. Peu de mois après, il lui envoya une récompense. Là-dessus Giovio promit de célébrer son bienfaiteur avec une plume d'or [4]. Mais sa mort, le 11 décembre 1552, annula sa promesse.

Pierre Arétin était tout de suite entré en rapports avec Jules III et lui avait envoyé un sonnet sur son élection. Le Pape eut la faiblesse d'en être flatté; Arétin reçut aussitôt une récompense [5]. Le littérateur, toujours prêt à faire argent de sa plume, lui envoya de nouveaux vers dans une lettre du 31 octobre 1550 [6]. Comment l'Arétin tenait compte du changement accompli dans les esprits à la suite des récentes

[1] Voy. *Periodico di Como*, XVI, 1904, 17.

[2] *Ibid.*, 18, A. 1.

[3] Voy. bref du 15 août 1551 (Arch. secr. pap.) au suppl. n° 14.

[4] Voy la lettre du 6 décembre 1551 dans ATANAGI, *Lett. facete I. Venetia*, 1582, 84.

[5] A Pietro Aretino ha fatto S. Sta gratia d'un cavalerato di s. Pietro, che suol vendersi 300 scudi o più et questo per conto d'un sonetto ch'egli fece sopra la creatione di S. Sta. Buonanni le 31 avril 1550. Arch. d'État à Florence.

[6] Ternali in gloria di Giulio III, etc. Lione, 1551; voy. MAZZUCHELLI, I, 2, 1018.

tourmentes, c'est ce dont on peut juger par ses écrits religieux, dont il dédia une nouvelle édition à Jules III [1]. Rempli d'espoir, il vint en 1553 à Rome, où Jules III le reçut avec tant d'honneurs, que cet homme léger se voyait déjà en passe de devenir cardinal. Quand il comprit qu'il ne serait pas nommé, il quitta, plein de désillusions, la Ville éternelle [2].

Quoique les lettrés n'eussent pas beaucoup à espérer de Jules III, les poètes n'en continuèrent pas moins à le célébrer dans leurs vers [3]. L'exagération et l'emphase de cette littérature, où toutes les divinités des Anciens figurent et sont prises à témoin, font singulièrement contraste avec le peu que fit réellement le Pape pour encourager les lettres. Nous pouvons signaler aussi comme très significatif un poème encore inédit d'Antonius Franciscus Rainerius, composé à la louange du pontificat de Jules III [4]. La générosité du Pape y est célébrée, ainsi que son souci d'approvisionner Rome, sa convocation du Concile. Il n'est pas jusqu'à la guerre, qu'il fit pour reconquérir Parme, qui n'y soit mise sur le compte de la religion! La mort de son neveu Giovan Battista del Monte y est pleurée et Fabiano del Monte y est chanté comme la consolation de sa vieillesse. Suit un éloge consciencieux des efforts du Pape pour la paix. Enfin les entreprises artistiques du Pape y sont l'objet d'un enthousiasme un peu exagéré; ce n'est que sur son

[1] Voy. *Al beat. Giulio III, etc.* Il genesi, l'humanita di Christo e i salmi, Opere di P. Ar., Vinegria, 1551; voy. Brunet, I, 401; Mazzuchelli, I, 2, 1016; Luzio, *Giorn. stor. d. lett. Ital.*, XXIX, 236.

[2] Voy. *Lett. al Aretino*, II, Paris, 1609, 345, 391, 498; Mazzuchelli, I, 2, 1013; *Atti Mod.*, III, 88; Bongi, *Annali Giolitini*, II, 10; Luzio, *Pronostico*, XXII.

[3] Outre les poésies dans Ciaconius, III, 357, voy. suppl. 6 les poésies citées; voy. aussi la poésie dans les *Addit.*, ms. 17514 du British Museum. Gian Vitale chanta le Pape et tous les membres du Sacré Collège (voy. Mongitore, *Bibl. Sic.*, I, 305) dans ses *Sac. Rom. Ecclesiæ Elogia*, Romæ, 1553.

[4] Antonii Francisci Rainerii, *Mediol. de vita sanctiss. ac beatiss Julii III Pont. Max. ab initio pontific. Cod. Ottob.*, 865, p. 4. Bibl. Vatic.

mécénat littéraire que le poète ne trouve rien à mentionner[1].

Les œuvres, tant imprimées que manuscrites, dédiées à Jules III, abondent. Parmi les imprimées mérite d'être signalée : l'*Anatomie des vices*[2] de Lorenzo Davidico qui, après avoir peint sans ménagement la corruption du clergé, au milieu du Cinquecento, mettait son espoir dans l'action réformatrice des nouveaux Ordres, des Jésuites, Barnabites et Théatins[3].

L'œuvre la plus importante qui ait été dédiée à Jules III fut un livre de messes à quatre voix[4] de Giovanni Pierluigi da Palestrina[5]. Le poète du ton musical, qui devait atteindre à la célébrité mondiale, y adressait ses remerciements au

[1] Ce que dit Reumont (III, 2, 705) d'une Académie à la Villa Jules III repose sur une fausse et ancienne interprétation d'inscriptions qu'on y lisait et qu'a rectifiée Tiraboschi (VII, 9, 119).

[2] A la Bibl. Vat., j'ai noté : *Cod. Vat.* 5831 : Io. Petri Ferretti de marcha tu Raven., libri 7; 5832 : I. d. Ferretti ecclesiasticarum disciplinarum divinarumque constit. commentaria sive institutis et moribus eccles. libri 8 (voir aussi aux Arch. sec. pap., XI, 45, 34 : Tractatus de re frumentaria, (1551); 561 : Ptolomaus Blaesus Nicaenus. De morte Io. Bapt. de Monte in bello Mirandol (1551); 571 : Tractatus de transitu exercitus petendo ac concedendo vel denegando (1555). Cod. Vat. 3561 : Andreas de Monte. Superinsig. Montium (latin et hébreu). Triumphus Montium editus a fratre Mariano Cavense eremita (ord. S. Aug.; voir Ossinger, *Bibl. August.*, 225) s. theolog. cultore ad divum Julium III P. M. et O. (dédicace datée Cavis, Kal. maii 1551) dans le Cod. R. 418 de la Bibl. St-Ange à Rome. Œuvres théologiques dédiées à Jules III, dans Lauchert, 31, 124, 432, 465, 602, 654. Sur un ouvrage dédié au Pape par G. G. Albasni. De immunitate eccl., voir Mazzuchelli, I, 1-274. Au cardinal J. del Monte est dédiée l'œuvre bizarre de G. B. Modio, *Il convito o vero del peso della moglie*, Roma, 1554.

[3] L. Davidico, *Anatomia delli vitii*, Firenze, 1550. Voir sur l'œuvre Tacchi Venturi I, 34. Sur *J. Nachiantis Enarrationes in epist. Pauli ad Ephesios*, dédiées à Jules III, voir Lauchert, 588. Parmi les privilèges d'impression, il est intéressant de signaler celui du 24 mars 1553 : de non imprimendo ad 10 annos historiam regum Gothorum (parut en 1554). Voir Bertolotti dans *Arch. stor. Ital.*, VII, 1891, 117-128 : a fratre archiepiscopi Upsalensis archiepiscopus intendit imprimi facere.

[4] Rome, 1554. Exempl. à l'Acad. Ste-Cécile à Rome.

[5] Né en 1526, non en 1524, comme le croit Baini, ou même 1514, comme Ambros l'admettait. Voir Haberl dans *Kirchenmusikalischen Jahrbuch*, 1886, 42.

Pape, qui venait de lui confier l'emploi de maître de chapelle à Saint-Pierre. En janvier 1555, Jules III appela son protégé au Collège des chantres de la chapelle papale, le dispensant du sévère examen d'admission qu'il avait prescrit le 5 août 1554. Et comme il s'agissait d'un compositeur tellement éminent, le pape passa outre au règlement qui interdisait le mariage aux membres de la chapelle papale[1] et y admit Palestrina, quoiqu'il fût marié.

Enfin on ne saurait oublier, parmi les ouvrages dédiés à Jules III, la *Vie de Michel-Ange* par Ascanio Condivi, qui parut à Rome, chez Antonio Blado, en juillet 1553. Cette dédicace, écrivait l'auteur, sera certainement agréable à Sa Sainteté, qui prise si fort la vertu et l'excellence du maître[2].

II

Rien ne montre mieux les qualités contradictoires que Jules III réunissait en lui, que de le voir, lui, qui honorait l'Arétin, exprimer le beau souhait de consacrer les années qui lui restaient à vivre, à s'occuper de Michel-Ange[3].

A ces paroles correspondirent des actes. Chaque fois qu'une occasion s'en présenta, le Pape témoigna au grand artiste une confiance et une déférence que Paul III lui-même n'avait pas montrées au même degré. Il le fit voir, en faisant asseoir Michel-Ange à côté de lui, en présence de nombreux cardinaux et autres grands seigneurs et en élevant sa pension à cinquante écus par mois[4]. Cette faveur était

[1] Le 13 janvier 1555, Palestrina entra dans sa nouvelle fonction; voir *Diarium* dans AMBROS. IV, 6; voir CELANI dans la *Riv. music. ital.*, XIV, 1907, 103.

[2] CONDIVI, LVIII.

[3] Voir le suppl. de Ticciati à Condivi : *Quellenschriften zür Kunstgesch.*, VI, 97.

[4] Cette « solita provisione » fut payée jusqu'à la mort de Jules III. Voir *Intr. et Exit.*, 1554-1555, dans Cod. Vat. 10605, où de mars 1554 à mars 1555, elle est régulièrement mentionnée : A M. Michelangelo Buonarotti scudi vinticinque d'oro et vinticinque di moneta per el mese passato. Bibl. Vatic.

d'autant plus importante que les ennemis et les dénigreurs de Michel-Ange ne cessaient d'intriguer contre lui. L'artiste, déjà lourdement chargé par le poids des ans, traversait aussi une dure épreuve morale. Disgrâce et haine étaient la conséquence de la surintendance que lui avait confiée Paul III sur le nouveau bâtiment de Saint-Pierre, à quoi, dès le début de son règne, Jules III avait montré un grand intérêt et une affectueuse ferveur [1]. La sévère intégrité avec laquelle Michel-Ange veillait à ce que « promesses, pots-de-vin, présents » n'exerçassent aucune influence dans l'attribution des travaux, augmentait de jour en jour le nombre de ses adversaires. Sans se soucier de toutes ces inimitiés, Michel-Ange persista dans sa résolution de n'accepter que des matériaux bons et utiles, quand même les autres lui seraient venus du ciel [2].

Comme au temps de Paul III, c'étaient encore les partisans de Sangallo qui soulevaient un orage contre le directeur des travaux de Saint-Pierre, muni de si larges pleins pouvoirs. Ils comptaient sur la faiblesse et l'inconstance de Jules III pour arriver à leur but. Le soin jaloux avec lequel Michel-Ange gardait le secret sur ses travaux leur servit pour monter contre lui les membres de la fabrique de Saint-Pierre. A la fin de 1550, ceux-ci se laissèrent entraîner à adresser au Pape une lettre, qui devait détruire la confiance qu'il mettait en lui. Outre le reproche de gaspillage d'argent, les fabriciens se plaignaient surtout de ce que les plans fussent tenus secrets. « Pour tout ce qui concerne le bâtiment et ce qu'il en adviendra, — disait cette lettre, — les fabriciens ne peuvent prendre aucune disposition, car tout leur est caché, comme s'ils n'avaient rien à y voir. Ils ont déjà protesté à plusieurs reprises et protestent de nouveau aujourd'hui, pour dégager leur conscience, qu'ils n'approuvent pas la manière de faire de Michel-Ange, notamment en ce qui concerne les démolitions. Les destruc-

[1] Voir les bulles au suppl. n° 27.

[2] Voir *Lettere di M. ed. Milanesi*, 555; CONDIVI, LIX; voir aussi THODE, I, 220.

tions étaient et sont encore si grandes, que tous ceux qui en sont témoins en sont navrés. Néanmoins nous, les députés, sommes tout prêts à nous incliner, au cas où Votre Sainteté les approuverait. »

A la suite de cette plainte fut décidée la fameuse réunion, présidée par Jules III, des membres de la fabrique et de tous ceux qui étaient chargés du bâtiment, réunion devant laquelle Michel-Ange devait s'expliquer. D'après le rapport de Vasari [1], le Pape communiqua lui-même au maître le principal et plus important reproche que le Comité du bâtiment, et en particulier les cardinaux Salviati et Cervini, élevaient contre lui. Il était relatif au mauvais éclairage de l'abside de la nouvelle église Saint-Pierre. Michel-Ange demanda la permission de répondre immédiatement aux députés de la fabrique, ce qui donna lieu à une dramatique discussion avec le cardinal Cervini, qui reconnut en être l'auteur. — « Monseigneur, lui répondit Michel-Ange, en plus des trois fenêtres existantes, il doit en être percé trois autres. » — « De cela vous n'avez jamais dit un mot, dit le cardinal. » — « Je ne suis pas tenu et n'entends pas à être tenu de faire part de mes intentions artistiques ni à Votre Seigneurie, ni à qui que ce soit. Votre office est de vous occuper de la question d'argent et de veiller à ce que rien n'en soit volé. Pour les plans du bâtiment, ils me regardent seul. » S'adressant ensuite au Pape, il continua : « Saint Père, considérez ce que je gagne; si les ennuis que j'endure ne servent pas au salut de mon âme, je perds vraiment mon temps et ma peine. » Jules lui mit gracieusement la main sur l'épaule et lui dit : « Rassure-toi ; tu gagnes pour les deux, pour l'âme et pour le corps. »

Ainsi cette tentative pour se débarrasser du maître avait abouti au résultat contraire; sa position en était fortifiée. Pour mettre définitivement un terme à ces tracasseries, Jules III, le 23 janvier 1552, confirma le *motu proprio* de Paul III d'octobre 1549, approuvant tout ce que Michel-

[1] Vasari, VII, 232; Thode, I, 222.

Ange avait fait jusque-là pour le bâtiment de Saint-Pierre, ordonnant la stricte exécution de sa maquette, que seul il pouvait modifier, et l'imposant comme suprême architecte de Saint-Pierre et étendant encore ses pouvoirs [1].

Ce ne fut pourtant pas la fin des ennuis de Michel-Ange. Plus pénible que les inimitiés qui ne désarmaient pas [2], mais que, grâce à la faveur du Pape, il n'avait plus à redouter, fut l'épuisement des finances papales, qui fut cause que, dès mai 1551, les ressources pour la continuation de Saint-Pierre coulèrent de plus en plus parcimonieusement. Du 1er janvier à mai 1551, il ne fut versé en tout pour le bâtiment que 121 554 ducats, et pour chacune des quatre années qui suivirent, il fallut se contenter de la moitié de cette somme [3]. En présence de cette situation critique et des nouvelles luttes du maître, le duc Cosme Ier espéra qu'il allait pouvoir enfin décider Michel-Ange à revenir à Florence [4]. Mais celui-ci était résolu à rester à son poste, dans la Ville Éternelle. Dans une lettre du 20 juin 1554, Vasari déploya encore une fois toute son éloquence pour le convaincre de venir s'installer à Florence, en faisant expressément allusion aux ennuis que le maître avait à Rome et à l'incompréhension dont il y souffrait [5]. Michel-Ange, dont la

[1] Le procès-verbal que Buonanni avait publié avec des fautes a été publié de nouveau en un texte correct par Pogatscher dans *Kunstwiss.*, XVIII, 405. Giordani écrit : « Già fin dall 1552 era entrato il Vignola a servizio della chiesa et in quell' anno gli si attribuira il pomposo titolo di architetto della basilica di S. Pietro, in aiuto a Michelangiolo, et cite à ce sujet R. Tosor. seg. 1552, f. 10. Si l'on ouvre ce livre, on y trouve à la date de janvier 1552 cette simple note : Al. Vignola architetto di N. S. sc. 25 d'oro, ce qui répond aussi peu à l'allégation de Giordani que les autres passages de ce livre, où sont inscrits : per la cura de architetto 13 scudi d'oro, comme pension mensuelle.

[2] C'est ce qui ressort de la lettre. Vasari, VIII, 319.

[3] Fea, *Notizie intorno a Raffaele*, Roma, 1822, 35. Détail important : la fabrique de Saint-Pierre ne reçut pas moins de 50 000 écus de la succession de Sigismondo de' Conti. Voir l'introduction aux *Storie* de celui-ci, Roma, 1883, XXXII.

[4] En juin 1550, les tentatives dans ce sens étaient déjà commencées. Voir la lettre de Buonanni, datée de Rome, 8 juin 1550, Arch. d'État à Florence. Voir aussi Vasari, VII, et Thode, I, 454, sur les nouveaux efforts faits en 1552.

[5] Vasari, VIII, 318. Thode, I, 455.

main commençait à trembler fortement, remercia en peu de lignes : « Votre lettre me prouve l'affection que vous me portez; croyez que je serais heureux que mes ossements reposassent un jour à côté de ceux de mon père, comme vous m'y invitez; mais, si je m'en allais d'ici, ce serait une grande ruine pour le bâtiment de Saint-Pierre, auquel mon départ causerait le plus grand tort et le plus grand préjudice. Le jour où tout sera arrêté avec une telle précision que rien ne pourra plus y être changé, j'espère faire ce que vous écrivez, estimant toutefois qu'il n'est pas mauvais de contrarier par ma présence quelques fourbes, qui voudraient bien me voir partir d'ici [1]. »

C'étaient surtout des motifs religieux qui poussaient Michel-Ange à consacrer ses dernières forces au grand œuvre pour lequel il avait renoncé à toute récompense terrestre, voulant seulement travailler pour l'amour de Dieu et par révérence envers le prince des Apôtres, en vue du salut de son âme. Quels sentiments l'emplissaient alors, on en peut juger par l'émouvant sonnet, qu'il ajoutait à sa lettre à Vasari :

A travers tempêtes et vagues je suis arrivé
Aujourd'hui sur ma frêle nacelle, au grand havre
Où tous s'apprêtent à rendre compte
De leurs actes mauvais ou bons.

Je sens maintenant combien m'a trompé mon esprit passionné
Quand il faisait de l'art une idole,
A laquelle j'obéissais, en toute confiance
Et qu'il désirait ce que tous désirent, excepté le vrai bien.

Où êtes-vous, beaux rêves d'amour, maintenant
Que la Mort, sûre du corps et pressant l'âme,
Marche à mon côté avec une double face!

L'Art n'apaise plus mon désir,
Mais seul l'Amour qui, ne craignant pas la mort,
Me tend les bras du haut de la Croix [2]!

[1] *Lettere*, éd. Milanesi, 534. Gotti, I, 159.
[2] Guasti, Rime, 230.

Condivi, dans sa *Vie de Michel-Ange*, nous apprend, à la louange de Jules III, que celui-ci, plein d'admiration pour le vieux maître, dont les forces déclinaient, évitait de lui trop imposer de travaux, mais en revanche le consultait presque toujours dans ses entreprises d'art[1]. Cependant Michel-Ange participa à quelques commandes particulières. Pour la nouvelle construction de l'escalier de Bramante au Belvédère et pour un puits qu'on y devait faire, ainsi que pour le palais de la Rote, qui devait être érigé derrière Saint-Roch, ce fut lui qui dessina les plans[2]. Dans la Casa Buonarotti à Florence, Fabrizio Boschi a représenté Michel-Ange assis à côté du Pape entouré de sa cour et exposant le plan du palais de la Rote[3].

Les conseils de Michel-Ange furent également sollicités pour une construction, qui garde encore aujourd'hui vivant, à Rome, le nom de Jules III : nous voulons parler de la célèbre Villa ou Vigna du pape Jules[4]. Par le dessin de cette construction, le Pape montra à quel point il était encore animé de l'esprit de la Renaissance et de son culte de la beauté La prédilection de cette époque pour les maisons de campagne finement et artistement bâties, offrant à la vie de lumineuses jouissances, s'affirme là avec un particulier éclat.

Déjà, comme cardinal, Jules III possédait en commun

[1] Condivi, LVIII.

[2] Vasari, VII, 228, 233. Geymüller, *Michelangelo als Architekt,* 38, 40, 48; Kallab, 89; Thode, I, 452. Dans les livres de comptes de Jules III (*Tes. seg.*, 1555, p. 53[b]), on trouve la somme de 10 scudi pour Bastiano (Malenotti) soprastante della fabrica di S. Pietro a buon conto del modello che M. Michelangelo pittore ha cominciato per far una facciata di un palazzo di N. S. (Arch. d'État à Rome). Il en ressort que la note semblable dans Lanciani, III, 39, A. 1, ne se rapporte pas, comme celui-ci le croit, au Vatican, mais au palais près de Saint-Roch.

[3] Steinmann publiera prochainement ce dessin dans son travail sur les portraits de Michel-Ange.

[4] C'est Vigne et non Villa qu'est appelée toute cette campagne par les contemporains. Voyez le rapport de Navagero du 5 septembre 1556 (Bibl. Saint-Marc à Venise). Sur la confiscation des biens de Fabiano del Monte par Paul IV, Lasso (Druffel, II, 824) ne parle aussi que d'une viniera; Massarelli emploie constamment le mot vinea.

avec son frère Baldovino, à un bon quart d'heure de la Porta del Popolo, sur la voie Flaminienne, une villa avec une vigne qu'il avait héritée de son oncle, le cardinal Antonio Ciocchi. La campagne qui, alors, s'étendait encore jusqu'aux portes de Rome, offre au nord un caractère plus aimable qu'au sud, où les oppositions sont plus tranchées et où les nombreuses ruines antiques donnent au paysage un aspect particulièrement mélancolique. Le charme de la solitude champêtre, qu'on avait de la Porta del Popolo, a fui de plus en plus devant les agrandissements de la ville moderne et a fini par être complètement détruit par les derniers changements. Seule est restée la perspective ravissante qu'on avait sur le Monte Mario. Pour comprendre entièrement la création de Jules III, il faut se reporter à l'état ancien du paysage. Avec ses collines mollement ondulées, alternant avec des tufs escarpés et couronnés de bois de chênes, avec les pentes de vallées d'où la vue s'étendait alors encore librement sur les lignes bleues des monts, qui encerclaient Rome au nord, cette contrée convenait excellemment pour une villa située au voisinage immédiat de la ville *(villa suburbana)*, comme les aimaient les grands seigneurs de la Renaissance [1]. Jules III fit preuve du meilleur goût, quand il résolut, en élargissant le plan déjà existant, de se créer, dans un cadre si excellent, une habitation de délassement et de repos où, affranchi des contraintes de la Cour, il pût en toute sérénité jouir de la vie, donner à dîner et converser librement avec ses amis aussi bien qu'avec les poètes et les artistes. Le lieu présentait

[1] Niegl (*Barockkunst*, 104), qui discute avec un sens critique très fin les vues de Jules III, conteste à tort le caractère de villa suburbana, où l'élément champêtre, le jardin, était l'essentiel, parce qu'il en ignore le cadre aujourd'hui disparu. Mais Burckhardt (*Gesch. der Renaissance*, 249) estime que la Villa de Jules III est la plus importante villa suburbana qui ait été conservée. L'ensemble est expressément appelé Prædium suburbanum dans l'inscription de la deuxième cour, que nous avons mentionnée. Sur le plan de Busalini (L), qui reproduit l'état du pays au début du règne du Pape, la Villa est appelée vinea S. D. N. P. Julii III; la villa proprement dite n'était pas encore construite alors.

encore un avantage, c'est que le Pape pouvait y arriver sans avoir à traverser la ville bruyante; il lui suffisait pour cela d'aller, par le couloir couvert, du Vatican au château Saint-Ange, d'où une barque lui permettait de remonter le Tibre.

Il devint bientôt visible que Jules III entendait exécuter son plan avec une magnificence toute romaine. Il commença par acheter de nombreuses vignes et des morceaux de terrain[1], constituant ainsi un emplacement très étendu, au milieu duquel devait s'élever la nouvelle maison de campagne. Peu à peu, le Pape prit à son projet un intérêt si fort, que les travaux du Vatican en furent interrompus[2]. Il avait toujours devant les yeux, pour sa nouvelle résidence, d'anciens plans comme celui du célèbre Palazzo del Te d- Gonzague à Mantoue et la Villa Madame élevée par le cardinal Jules de Médicis et qui émerge du Monte Mario couronné de cyprès.

Il n'est pas facile, avec les renseignements que nous possédons jusqu'à présent, de pouvoir dire avec certitude qui a fait le plan de la Villa Giulia et qui l'a exécuté. Vasari, dans son autobiographie, revendique l'honneur d'en avoir composé la première esquisse; si d'autres furent chargés de l'exécuter, ce n'en aurait pas moins été lui qui aurait donné forme aux fantastiques conceptions du Pape, et ses dessins auraient été ensuite corrigés par Michel-Ange. Vignola, après de nombreuses ébauches, termina les chambres, les salles et la décoration de la Villa, mais le profond Nymphœum serait de lui; ensuite Ammanati, qui serait resté là,

[1] Voyez les extraits des actes des Archives d'État à Rome dans Tesoroni, 86; Lanciani, III, 15, et Balestra dans l'écrit que nous avons cité.

[2] Sur ces travaux, voir parmi les anciens, Chattard, II, XXVI, 14, 49, 193, 196, 377, 435, 544; III, 106, 110, et parmi les récents historiens, Anckl dans la *Rev. bénédict.*, XXV, 49. Voir aussi Mai, *Spicil.*, IX, 376; Forcella, VI, 183. Sur les travaux au Belvédère, séjour de prédilection du Pape au début de son règne, voir Massarelli, 202; Lanciani, III, 37; Kallab, 86, 88, 89. On lit le nom de Jules III sur le côté droit de la Galleria Lapidaria, au-dessus d'une porte. Les appartements du maëstro di Camera, aujourd'hui habités par le sous-préfet du palais du Vatican, furent ornés avec beaucoup de goût par Jules III. Dans les deux salles sont assez bien conservées les peintures du plafond; au milieu est le grand écusson de Jules III.

aurait exécuté la loggia qui est au-dessus. Vasari conclut par ces mots, qui en disent long : « En somme, dans cet ouvrage, on ne pouvait montrer ce qu'on savait faire ni rien produire de correct, parce que, du jour au lendemain, de nouvelles idées venaient au Pape et il fallait les réaliser, conformément aux instructions orales du maëstro di Camera, Pier Giovanni Aliotti [1]. » Dans la vie de Taddeo Zuccharo, Vasari revient à la charge, en déclarant que c'est lui, le premier, qui avait exécuté l'esquisse pour la cour et l'emplacement des fontaines de la nouvelle villa, et que Vignola et Ammanati n'avaient qu'à s'y conformer; que Baronino da Casal Monferrato avait fait la maçonnerie [2]. Ce dernier renseignement est le seul dont l'authenticité soit confirmée par les livres de comptes [3]. On y cherche vainement le nom de Vasari sur les dépenses pour la villa, tandis qu'on y voit figurer, dès le 1er février 1551, Vignola comme architecte du Pape, avec un appointement mensuel de 13 écus d'or [4]. Dans la vie de Girolamo da Carpi, Vasari revient sur le grief, qu'il fait au Pape, de changer constamment de projets et de démolir le soir ce qu'il avait approuvé le matin [5].

Il n'est pas contestable que Jules III et Vasari n'arrivèrent pas à s'entendre et que, par suite de cette mésintelligence, l'activité de Vasari fut bornée à la première esquisse [6]. Vignola, comme on peut le voir par les comptes susdits, a, dans le court espace de temps qui va de 1551 à 1553, achevé l'érection du principal corps de bâtiment de la villa, pen-

[1] Vasari, VII, 694. Michel-Ange appelait Aliotti, pour s'en moquer, Il Tantecose. *Ibid.*, 231.

[2] *Ibid.*, 81-82.

[3] Voir Bertolotti, *Bartolomeo Baronino da Casalmaggiore, architetto in Roma nel sec. XVI*, Casale, 1876, 21.

[4] Kallab, *Vasari-Studien*, 87.

[5] Vasari, VI, 478.

[6] Willich, 56. De même, on ne voit pas qu'il ait été donné suite au projet de faire peindre à fresques par Vasari la loggia de la Villa (voir Kallab, 87, 90, 91) Au début, Vasari était très en faveur près de Jules III (voir Gaye *Carteggio,* II, 377). Les pièces que Frey doit éditer des arch. Vasari devaient nous apporter de nouveaux renseignements sur les rapports de Jules III avec Vasari.

dant qu'Ammanati créait la Cour aux fontaines [1]. Pour la décoration intérieure, commencée en 1552, il fut fait appel à presque tous les peintres et sculpteurs que Rome pût produire alors, notamment Taddeo Zuccharo et Prospero Fontana [2]. L'acquisition en octobre 1554 de faïences espagnoles pour le carrelage du sol montre que les travaux touchaient à leur fin [3].

En même temps que la construction de la villa proprement dite, on s'occupa avec toute l'ardeur possible des grandioses jardins et projets de parc et l'on procéda à de grands achats de terrains. On peut juger par les comptes de l'étendue que prirent les plantations d'arbres. En plus des ormes et des châtaigniers, on y plaça de nombreux arbres fruitiers ainsi que des jardins potagers et des vignes. On fit venir de Naples des plantes plus fines, les fleurs furent placées en d'élégants vases de terre cuite. L'achat des plantes et des arbres se chiffra à environ 36000 pièces d'or. D'autres dépenses concernaient la construction des volières, piscines et divers ouvrages d'eau [4].

A cette somptueuse Vigna, qui devait absorber peu à peu la plus grande partie des terrains jusqu'aux Monti Parioli, on peut rattacher, d'une certaine façon, l'église S.-Andrea, qui fut élevée par Vignola, au nord, sur la voie Flaminienne, là où jadis le cardinal Bessarion avait fait halte avec les reliques de cet apôtre; un délicieux bois de lauriers y confinait. Le petit bâtiment, très élégant, est particulièrement intéressant, à cause de l'emploi qu'on y fit pour la première fois d'une coupole, en forme d'ellipsoïde

[1] Voir Gurlitt, 41; Willich, 58; Thieme, *Künsterlexikon*, I, 414. Récemment, P. Giordani, dans les *Mem. e studi intorno a J. Barozzi*, 131, s'efforce de préciser davantage la part de Vignola dans la construction de la Villa, mais il y a là beaucoup de conjectures. Venturi, 355, s'en tient à l'opinion de Willich.

[2] Voir Bertolotti, 20, et *Art. Veneti*, 25; P. Giordani dans *l'Arte*, X, 1907, 134. Voir sur les fontaines de la Villa Giulia, Dolmetsch, *Ornamentenschatz*, Stuttgart, 1887, Taf. 57, n° 6)

[3] Voir le document en question, tiré des Arch. sec. pap. au suppl. n° 23.

[4] Voir Lanciani, III, 16

coupée en deux dans le sens de la longueur [1]. Une inscription, qui s'est conservée, recommande aux visiteurs de la Villa, après qu'ils auront joui de ses beautés, de prier dans ce sanctuaire pour celui qui l'a bâti et pour son possesseur.

On ne peut aujourd'hui se faire que difficilement une impression d'ensemble de la Vigne du pape Jules, parce que, par suite des destructions ultérieures [2], un élément essentiel manque : le cadre, combiné avec tant de finesse et d'intelligence, les parcs et jardins d'agrément où cyprès, lauriers et myrtes parfumaient l'air, où grenadiers et autres arbres fruitiers fleurissaient, où les fontaines versaient leurs claires eaux, tandis que partout des statues de marbre, des stèles, des temples, des grottes et des maisonnettes s'élevaient brillantes sur un fond de sombre verdure.

[1] Sur ce monument, dont on doit la construction à un vœu de Jules III, voir Stern, *Piante e elevazioni, profili e spaccati della villa suburbana di Giulio III*, Roma, 1784, 107; Letarouilly, I, 199; Forcella, XII, 211; Gurlitt, 51, 184, 188; Ebe, *Spaetrenaissance*, I, 142; Willich, 64; Lanciani, III, 26; l'église s'appelait encore S.-Andrea della Vigna, comme on le voit par une lettre de C. Capilupi au cardinal Gonzague du 20 novembre 1552 (Arch. Gonzague, à Mantoue).

[2] Le legs, que Jules III fit de sa villa à son frère Baldovino, eut les plus grandes vicissitudes. Lorsque Baldovino fut mort, en août 1556, Paul IV confisqua les biens de Fabiano del Monte, sous prétexte qu'ils avaient été acquis avec l'argent des Chambres apostoliques (Tesoroni, 44, 99). Lorsque Pie IV leva cette sentence, il en exclut la Villa Giulia, qui passa en partie aux Borromée et par ceux-ci aux Colonna (voir Balestra). Le bâtiment principal (déjà partiellement restauré sous Paul IV, voir *Entr. et Uscite*, 8 décembre 1558, Arch. d'État à Rome) resta en possession du Pape et servit à héberger les cardinaux, ambassadeurs et personnalités princières, qui s'y préparaient à leur entrée solennelle dans la ville (voir Erulei, 23). Paul V restaura le Nymphæum (voir Stern, 76). Clément XIV et Pie VI entreprirent de restaurer la Villa endommagée par la guerre et qui, du temps des Français, était tombée complètement en ruines. Sous Léon XII, elle servit d'École vétérinaire; sous Grégoire XVI, d'hôpital; sous Pie IX, d'abord de dépôt de livres, puis de magasin aux poudres. A son tour, le gouvernement italien l'utilisa pour des buts militaires. Enfin, à l'instigation de Letarouilly et par décret royal du 7 février 1889, on en fit un musée extra-urbain, consacré principalement à l'archéologie étrusque. Le directeur actuel, professeur G. Colini, s'est de nouveau préoccupé des dégradations du bâtiment et du Nymphæum, qui menaçait ruine; on lui doit la dernière restauration, qui est de 1911. Voir Hermanin, *Kunstchronik*, N. F., XXI, 339. L'affirmation que des comédies y auraient été jouées paraît fausse.

Un petit port fut aménagé sur le Tibre, où abordait le Pape, amené du Vatican dans une barque pompeusement ornée. De là, une allée couverte d'ombrages et longue de 120 pas, amenait à la voie Flaminienne, là où s'embranchait le Vicolo dell' Arco Oscuro. A cet endroit, Jules III fit élever une fontaine monumentale, ornée de colonnes corinthiennes et de pilastres. Aux deux niches de côté se trouvaient les statues de la Fortune et de l'Abondance; au milieu, une inscription, couronnée des armes du Pape, rappelait que, la troisième année de son règne, il avait consacré cette fontaine à l'utilité publique. Sous l'inscription, l'eau coulait d'une antique tête d'Apollon. Les angles supérieurs étaient ornés des statues de Rome et de Minerve; le fronton du milieu portait deux pyramides de granit et au sommet se trouvait un Neptune antique [1].

Du petit carrefour où était placée cette fontaine, partait, à côté du Vicolo dell' Arco Oscuro, une seconde voie privée, plantée d'arbres à fruits et qui menait à une place ronde, où s'élève dans un creux le corps principal de la Villa Giulia, le seul qui se soit conservé [2]. La façade à double étage avec un grand portail rustique et des colonnes assorties, qui portent un balcon, est simple et sévère, car on crut convenable de dissimuler à l'extérieur la pompe et l'éclat d'une pareille résidence. Le visiteur ne s'en doute qu'une fois à l'intérieur. Par le portail on entre d'abord comme dans un

[1] Egger (*Veduten*, I, 1) a publié un dessin à la plume de la Hofbibliothek Wiener qui provient d'un anonyme du seizième siècle et reproduit l'aspect originel de la fontaine. Voir là-dessus la monographie de Balestra, *La Fontana pubblica di Giulio III e il palazzo di Pio IV sulla via Flamin'a*, Roma, 1911. Les deux érudits ont trouvé une estampe de H. Cock, *Fontis ornatiss. structura a Julio III P. M. ad viam Flaminiam facta*, dans J. M. Heberle (Kœln), Kat. 103, n° 3003. Clausse, *Les San Gallo*, III, Paris, 1902, 193, nous apprend que Francesco de San Gallo a travaillé à l'érection de cette fontaine.

[2] B. Ammanati, dans une lettre à M M. Bonairdes du 2 mai 1555, et réimprimée dans le *Giorn. arcadio*, IV, Roma, 1819, 387, puis dans Balestra, 65, donne la plus ancienne description de la Villa. Voir Stern, 10; Letarouilly, 421; Erulei, 9; Willich, 61; Riegl, 105. Lanciani (III, 24) a réuni les anciennes vues.

simple vestibule, aux côtés duquel il y a une grande salle. De l'ancienne décoration extrêmement riche subsistent encore les fresques mythologiques et allégoriques du plafond, œuvre de Taddeo Zuccaro et la frise richement ornée de stuc et d'or[1]. Aux salles de plain-pied en correspondent deux autres à l'étage supérieur; là se trouve, au-dessus de l'atrium, une salle de milieu, où aboutissent quelques appartements regardant la cour. Ce sont les seules pièces d'habitation de la Villa; elles suffisaient, car le Pape ne s'était pas proposé de se construire une résidence où il ferait de longs séjours, mais seulement un lieu de retraite où, en été comme en hiver, il pût se retirer pour peu de temps, parfois même pour un seul jour[2] et s'y reposer de la fatigue des affaires gouvernementales. Là il voulait être entouré partout de la beauté la plus grande. Aussi fit-il décorer richement de fresques et de stuc les pièces de l'étage supérieur. Particulièrement intéressantes sont sur la frise les vues encore bien conservées qui nous représentent l'état des sept collines et la Villa Giulia elle-même. Ce nouveau genre de tableaux, qui avait été déjà essayé, par exemple au Palazzo del Te, se répandit de plus en plus [3]. Le temps commençait où l'on allait prendre moins d'intérêt au côté artistique des peintures qu'à l'actualité des sujets qui y étaient traités.

[1] Voir LANCIANI, *De fratelli Zuccari pittori*, Jesi, 1892; FRIEDLÆNDER, 52.

[2] Voir les indications de Massarelli, dans MERKLE, II, 177, 213, 219, 221, 222, 223. Il ressort aussi des rapports d'ambassadeurs mantouans (Arch. Gonzague à Mantoue) que le Pape venait fréquemment à sa Villa, mais c'est une exagération, due à l'esprit de parti des historiens florentins, d'écrire comme ADRIANI (VIII, 3) : la maggior parte del tempo dimorava ozioso a un suo giardino, etc. L'essai : onde i cortegiani e altri a cui la cosa importava se ne disperavano, montre que de tels jugements étaient dus à la malveillance. De la même source provient l'anecdote d'après laquelle Jules III recevant l'avis habituel : « Beatissime pater, cras erit consistorium » aurait dit en riant : « Cras erit vinea ». S'appuyant sur cette anecdote, Erulei dit : « Per la villa oblio ogni altro negozio religiozo e civile! » Jules III donna dans la Villa, pour la Saint-André de 1552, une grande fête à laquelle furent invités tous les cardinaux. Voir rapport de Lasso dans DRUFFEL, II, 825, et la lettre de C. Capilupi du 20 novembre 1552. Arch. Gonzague.

[3] Voir FRIEDLÆNDER, 86. Les vues ne sont malheureusement pas encore publiées.

En passant de l'atrium à la première cour, on arrive d'abord à un portique semi-circulaire, richement orné de stuc et de fresques. Il n'y a plus guère aujourd'hui d'assez bien conservé, que la décoration de la voûte : tonnelles de roses et de vignes, animées d'enfants et d'oiseaux. Les statues, au nombre de trente, qui étaient apposées aux murs de la cour, ont disparu [1]. Au milieu était un grand et magnifique bassin antique, formé d'un seul bloc de porphyre. C'était un présent d'Ascanio Colonna, qui exprimait ainsi sa gratitude d'avoir été remis en possession de ses biens; il sortait des thermes de Titus et fut transporté plus tard dans la Sala Romana du Musée Pio Clementino du Vatican [2]. Du bec d'un cygne que tient Vénus s'écoulait l'eau dans le bassin, aux côtés duquel deux coupes de marbre vert avaient été apportées.

Les côtés de la cour d'honneur sont constitués par des murs-coulisses à double étage, formés de fausses arcades romanes que séparent des piliers avec des demi-colonnes ioniques, le tout couronné d'une attique unie. A l'entrée et à la sortie de ces murs latéraux, deux issues s'ouvrent sur les jardins et le parc.

Le bâtiment, qui relie la première cour à une seconde, est d'Ammanati, comme l'indiquent les plans et l'inscription, qu'on voit sur un pilier [3]. Au milieu s'ouvre l'entrée tripartite; quelques marches conduisent ici à une loggia, dont les toits richement décorés d'ornements de stuc et de peintures dorées sont portés par quatorze colonnes ioniques en marbre de diverses couleurs. A droite et à gauche de

[1] D'intéressantes indications sur les Antiques de la Villa et leur ultérieure dispersion dans LANCIANI, III, 20, 29; voir CRACAS, 1888, n° 80; HUBNER, I, 108. En dehors des Antiques, on voyait des marbres modernes dans la Villa; voir BERTOLOTTI, *Artisti Subalp. Mantova*.

[2] Voir VASARI, I, III; CANCELLIERI, *Lettera intorno la maravigliosa tazza di porfido regalata a Giulio III da A Colonna*, Roma, 1821; voir *Arch. d. Soc. Rom.*, IV, 329; LANCIANI, II, 1900; *Guida del Museo Vaticano di Scoltura*, Roma, 1908, 16. Le sarcophage des Amazones, placé aujourd'hui dans le Cortile du Belvédère, provient aussi de la Villa Giulia; voir AMELUNG, *Die Skulpturen des Vaticanischen Museums*, II, 120.

[3] WILLICH, 57.

cette loggia est joint un appartement, près duquel on accède par deux perrons à la cour aux fontaines la plus en retrait, avec une très élégante grotte encore plus profonde, la Fontana Segreta, comme elle est appelée dans une description qu'en fit Ammanati, en mai 1555. La cour aux fontaines se compose de deux étages avec niches, qui étaient ornées de bustes et de statues antiques. Quelques-uns des bustes se sont conservés, ainsi qu'à l'étage inférieur, où se trouvent aussi en deux grottes en forme de loggie, les colossales figures de l'Arno et du Tibre, couchées sur les deux bassins. Le milieu en hémicycle de la cour est environné d'une balustrade brisée, également ornée autrefois de statues et qui entoure encore un étage plus profond, le Nymphæum proprement dit, la Fontana Segreta. La toiture de ce château d'eau est portée par huit figures féminines, qui furent exécutées d'après un dessin de Vignola [1]. Le sol est recouvert d'un précieux marbre de couleurs variées. De la fontaine jaillit l'eau de l'Aqua Virgo. Deux petits escaliers en colimaçon, cachés dans lesdites grottes, permettent d'accéder à cette merveille. Là des mains d'artistes ont peint d'après Frontin, sur les murs et la toiture, la légende de l'Aqua Virgo, ainsi que les signes du Zodiaque, les saisons et les principales divinités des anciens; les peintures d'après Frontin sont détruites, les autres sont conservées. Ce sont pour la plupart d'assez libres peintures, dans le goût de la Renaissance, qui, du reste, comme dans toute la Villa, ne montrent que trop clairement, par les représentations de la déesse de l'Amour, que l'esprit austère de la Réformation catholique n'avait pas encore pénétré à la cour de Jules III [2].

[1] Willich, 62.

[2] Ce jugement peut paraître bien sévère. Il me met plus à l'aise pour écarter un reproche qui, quoique dénué de fondement, a été de nouveau élevé récemment contre Jules III. Cancellieri (Mercato, 26) a, dans son recueil de *Theod. Sprengerus, Roma Nova, Francof.*, 1667, 470, fait mention de Priapes, que Jules III aurait placés dans sa villa, historiette qu'a rééditée Bruzzone (*Vigna di Papa Giulio : Fanfulla della Domenica*, 1890, nos 23 et 33, dans un très médiocre essai : *Giulio III*), comme preuve du paganisme u Pape, bien qu'aucun contemporain n'ait rien mentionné de sem-

Caractéristiques sont également les grandes plaques avec deux inscriptions en latin classique et qui ont été apposées au mur de fond de la cour des fontaines; l'une, contenant les lois de ce jardin (*lex hortorum)*, l'autre, qui ne fut placée que plus tard, racontant l'histoire de la Villa, avec la disposition testamentaire, d'après laquelle elle devait rester à la famille del Monte[1].

Comme dans tous les lieux du même genre, c'était le Nymphæum, où le maître de la maison pouvait, dans les mois brûlants, jouir d'une fraîcheur reposante, c'était le Nymphæum, dis-je, qui était le clou de la construction. C'est aussi la partie qui répond le mieux à l'attente que l'on s'en pouvait former. Longtemps honteusement négligé, il a été, en ces derniers temps, restauré avec un soin et un amour qui permettent au moins aujourd'hui de se faire quelque idée de son ancienne splendeur Les sculptures décoratives, ainsi que la statue de l'*Aqua Virgo* dormante, que chantèrent des poètes d'alors[2]. manquent sans doute, comme les platanes qui l'ombrageaient. La cour des fontaines, lorsqu'elle était encore abondamment garnie de massifs de plantes et de fleurs, et que les eaux bouillonnantes y jaillissaient dans tout leur faste, doit avoir fait jadis de la somptueuse Villa, que nous ne pouvons aujourd'hui évoquer qu'imparfaitement, quoique toujours et partout nous la sentions pleine de goût, un tableau ravissant. Et l'on comprend, jusqu'à un certain point, l'opinion des contemporains, qui la comparaient aux jardins de Néron. C'est sûrement exagéré, de même que l'estimation par Segni des frais de construction à 250 000 écus[3]. Les dépenses n'en

blable. Sprenger, qui écrivait un siècle après la mort de Jules, a rapporté aussi des anecdotes du même genre, dont l'inauthenticité saute aux yeux.

[1] Déjà publiée par Stern, Lanciani (dans *Arch. Rom.*, VI, 230) a parcouru celle-ci ainsi que la publication des deux inscriptions par Letarouilly, 466; voir aussi Ciaconius, III, 760, et Tesoroni.

[2] Voir Sacciatore, I, 2, 91-92; *Anecd. litt.*, IV, 429, 445. La statue de l'Aqua Virgo était près des Cariatides.

[3] Segni, XIII, 829; voir aussi le rapport de Lasso dans Druffel, II, 824; le rapport d'un voyageur à Rome de 1554 dans Rot, *Itin. Rom.*, 249, d'où

furent pas moins considérables. Que Jules, en des circonstances si sérieuses, ait dépensé autant pour une construction de luxe, où les convenances spirituelles ne furent pas toujours observées, cela mérite un blâme, encore que ce Pape, fréquemment souffrant, mais jamais réduit à l'inaction, ait eu tant de plaisir à se retirer dans sa Villa [1]. La Villa Giulia, un des derniers monuments en ce genre de la fin de la Renaissance, nous montre clairement les inclinations mondaines de ce Pape, qui, tout en se rendant compte des exigences des temps nouveaux, n'en tira pas toutes les conclusions que comportait la situation changée.

Pour la Villa Giulia, on employa, conformément au vandalisme du temps, de nombreux matériaux antiques; il ressort aussi des comptes que, comme sous Paul III, on saigna la contrée de l'Aqua Albulæ [2].

De précieuses trouvailles témoignèrent alors de l'inépuisable richesse du sol romain en restes de l'antiquité. Deux méritent une mention particulière. En 1551, on découvrit une œuvre excellente, mais, hélas! pas entièrement conservée, de la sculpture chrétienne primitive, la statue de saint Hippolyte, qui fut transportée plus tard au Musée chrétien du Latran [3]. Via de' Leutari fut exhumée la célèbre statue de Pompée, que le Pape acheta pour cinq cents écus et dont il fit présent au cardinal Capodiferro, dont elle orne encore aujourd'hui le palais, appelé plus tard Spada [4]. Le cardinal Ricci se signala dès lors comme un infatigable collectionneur d'antiques [5]. Nombre de ces antiquités passèrent à l'étranger. On dit que le Pape, constamment ma-

il ressort que la Villa était facilement accessible. CONDIVI, LVIII; ADRIANI, VIII, 1.

[1] Voir plus haut.

[2] LANCIANI, II, 45, 109, 119, 132; III, 18.

[3] Voir KRAUS, *Roma sott.*, 368, et *Gesch. der christl. Kunst.*, 229.

[4] Voir HELDIG, *Führer*, II, 170.

[5] Voir LANCIANI, III, 106. Ricci, pendant son séjour en Portugal, collectionna aussi de la porcelaine, qui venait alors pour la première fois de Chine en Europe. Il dit dans ses lettres que cela lui venait des antipodes, qu'une petite pièce coûtait 2 ducats et une belle 10 ducats; voir MELE, *Genealogia d· famiglia Ricci*. Arch. Ricci à Rome.

gnifique, donna au cardinal de Guise, qui utilisait son séjour à Rome avec une passion véritable pour réunir des antiquités, la précieuse collection de monnaies provenant de la succession du cardinal Grimani [1].

Vignola resta, pendant tout le règne de Jules III, son architecte officiel [2]. Il n'est pas certain qu'il fut l'auteur du simple mais gracieux portique latéral, qui porte encore les armes de Jules III, sur le Capitole, près du Monte Caprino [3]. Mais une commande, qui échut sûrement à Vignola, ce fut l'embellissement extérieur du palais de la famille Cardelli, situé dans le Rione del Campo Marzo, et qui, à partir du jour où Cosme de Médicis en fut devenu possesseur, prit le nom de Palazzo di Firenze.

Jules III avait acheté ce bâtiment, dès la première année de son règne, avec l'argent de la Chambre apostolique, pour en faire une belle résidence particulière pour son frère Baldovino. En novembre 1552, Baldovino y habitait déjà; à peine un an après, donation était faite du palais et de la Villa Giulia à Baldovino et à ses héritiers [4]. Entre temps, l'embellissement du palais Cardelli avait été complètement exécuté par Vignola. Non seulement la cour à colonnes du côté de l'entrée fut terminée et l'escalier principal, rendu plus commode et plus beau, mais un nouveau passage entre cour et jardin avait été fait. Cette partie près du jardin fut ornée d'une double loggia [5]. L'intérieur offre une riche

[1] Voir Heulhard, *Rabelais*, 314. Buonanni écrit le 8 mars 1550 : « Il card. Guise attende a buscar più medaglie antiche et più statue che puo et fu donato da S. Sta a i di passati di tutte queste bellissime medaglie, che restaron del card. Grimani ch'erano in castello. » Arch. d'État à Florence.

[2] C'est le titre qu'il porte dans les livres de comptes; voir Bertolotti dans les *Atti Mod. ser.*, 3, I, 84.

[3] Giordani se déclare résolument contre l'opinion jusqu'ici universellement acceptée qui l'attribuait à Vignola et ses raisons critiques sont sérieuses. Mais il se trompe ainsi que les autres, comme Villich, lorsqu'il attribue au temps de Jules III les deux portiques, car on voit les lys des Farnèse sur celui qui est placé de l'autre côté vers l'Aracœli.

[4] Voir Tesoroni, 31, 35, 38, 39.

[5] Voir Letarouilly, 660; Taf, 318; Tesoroni, 36; Willich, 70; Ferri, *La ricostruzione del portico del Vignola nel palazzo di Firenze,* Roma, 1846. Giordani déclare aussi n'accepter la tradition que sous réserve.

décoration pleine de goût en stuc et fresques. Malheureusement cette œuvre saillante n'a pas été suffisamment étudiée. Vasari nous apprend que Prospero Fontana y travailla; vraisemblablement les Zuccharo, dont le nom apparaît presque toujours à côté de celui de Vignola, ainsi que Primatice, y collaborèrent [1]. En plus de ce palais, Jules III en fit commencer un second par Vignola, dans le voisinage de la Via della Trinità (aujourd'hui le Clementino), mais sa mort en empêcha l'achèvement. Il ressort d'une lettre badine du Pape à son frère, 23 septembre 1553, qu'il surveillait en personne alors les travaux déjà commencés [2].

Comme témoignage de l'amour que Jules III avait pour les siens, nous avons encore les tombeaux qu'il fit élever à son grand-père Fabiano et à son oncle, le cardinal Antonio. Il choisit pour cela la dernière chapelle du côté de l'Épître, dans l'église S. Pietro in Montorio. Vasari fournit les plans de cette œuvre de piété [3], qui fut la première entreprise artistique du Pape après son élection. Jules III prit aussi conseil de Michel-Ange. Vasari, au refus de Michel-Ange, avait proposé Raffaël da Montelupo pour les figures des tombeaux. Elles furent exécutées par Bartolomeo Ammanati, à qui sont attribuées aussi les dures figures d'enfants de la chapelle. Les peintures de la voûte sont de Vasari, qui fournit aussi le tableau de l'autel : le baptême de saint Paul par Ananias. Les deux tombeaux, symétriquement construits sur le même plan, se font vis-à-vis Sur un puissant soubassement s'élève le sarcophage, où paraît sommeiller la figure du mort : dans les niches de dessus sont les statues de la Religion et de la Justice. L'épitaphe pour le cardinal dit que l'Église, par sa mort, a perdu véritablement son père, ce

[1] Voir Vasari, VII, 415; Giordani, 138.

[2] Voir Tesoroni, 37, 83. Le souci de Jules III pour la conservation du Palais des Papes à Avignon qui eut plusieurs fois besoin de réparations, ressort de sa lettre du 17 avril 1553 au cardinal Farnèse. *Arm.* 41, t. 68, n° 295. Arch. secr. des Papes.

[3] Voir le dessin qui est au Louvre, à Paris, et que doit publier E. Steinmann. On y trouve aussi l'épitaphe aujourd'hui disparue de Fabiano del Monte.

qui est assurément exagéré, mais qui témoigne de la reconnaissance que Jules III lui portait. Si ce tombeau de famille n'est pas sans défaut, il rappelle cependant la bonne époque et produit une très belle impression[1].

Outre Ammanati, Vasari et Zuccharo, Jules III a employé encore nombre d'autres artistes. Parmi les peintres, il faut particulièrement signaler : Jean d'Udine, Daniel de Volterra, Girolamo da Carpi, Pietro da Imola[2].

Malgré de nombreux signes de déclin, la vie artistique à Rome était encore intense et comme autrefois les artistes étrangers y étaient nombreux, surtout les peintres néerlandais. Pour beaucoup d'entre eux, le séjour à Rome décida de leur carrière, car d'un côté ils ne s'affranchissaient pas de la manière régnante, et de l'autre ils entraient dans une société légère. Mais plusieurs, comme Anton Mor, peintre de la cour de Charles V et de Philippe II, tirèrent grand profit de leur passage à Rome et y développèrent des dons de coloristes. Jan Van Straet de Bruges, l'ami de Vasari, exécuta de 1550 à 1553 des peintures au Vatican[3].

Comme sous le pontificat de Paul III continuèrent à fleurir sous son successeur les arts mineurs. Dans les livres de comptes on trouve fréquemment des paiements à des orfevres, joailliers, médailleurs et graveurs; on y rencontre les noms du célèbre Alessandro Cesati, surnommé le Greco, et d'un élève de Cellini, Manno Sbarra[4].

[1] Voir Vasari, VII; Forcella, V, 254; Nibby, *Roma*, I, 1839, 589; Kallab, 84-89; Thieme, *Künstlerlexikon*, I, 414; Reumont, III, 2, 274; Escher, *Barock*, 116. En juillet 1554, Ammanati reçut le solde de son compte della scultura della capella del card. Montalto (*Intr. et Exit.* dans Cod. Vat. 10605 de la Bibl. Vatic). Le cardinal Fulvio della Corgna eut aussi sa sépulture à S. Pietro in Montorio (voir Forcella, V, 260). Le cardinal Ricci eut également son tombeau dans la chapelle à côté de celui de del Monte; voir Forcella, V, 254.

[2] Vasari, VI. 478; Kallab, 84, 86; *Atti Mod. Ser.*, 3, I, 83. Le compte de Pietro da Imola est aux *Exit.*, 29 avril 1551. Arch. d'État à Rome.

[3] Voir Bertolotti, *Artisti Belgi e Olandesi a Roma nei secoli XVI et XVII*, Firenze, 1880, 46, 51; voir de Loga dans *Jahrb. des œster. Kaiserhauses*, XXVII, 96; Hoogewerff, *Neerlandasche Schilders in Italie*, 142-155.

[4] Voir Plon, *Cellini*, 396; *Atti Mod.*, II, 258; Bertolotti, *Art. Veneti*,

Si l'on compare l'activité artistique sous Jules III avec celle de son prédécesseur, on constate une appreciable diminution. La grande allure, que Paul III savait donner à toutes ses entreprises, y fait généralement défaut. Peu d'ouvrages d'importance, à l'exception de la Villa Giulia, y furent amenés à leur achèvement. L'inconstance de Jules III, la brièveté de son règne, le mauvais état de ses finances surtout en furent cause. Les percements de rues [1], les travaux de fortification de la ville, notamment du Borgo [2], bref tout ce que le pape Farnèse avait commencé en grand style ne fut continué qu'avec parcimonie. La physionomie de Rome fut très peu modifiée et garda en général son caractère antérieur. Elle ne devait plus longtemps le garder et être soumise dans la seconde moitié du siècle à un bouleversement profond. Aussi y a-t-il lieu de donner ici une image de la ville, telle qu'elle s'offrait au regard du spectateur à la fin de la Renaissance.

36, et *Art. Lomb.*, I, 312. Sur les médailles de Jules III, voir encore *L'Arte*, X, 137. Un artiste de l'Emilia livra des horloges (voir MALAGUZZI-VALERI, *Lo scultore Prospero Spani detto il Clemente* (Modena, 1894). Dans *Intr. et Exit.*, 1554-1555, on rencontre aussi GIOV. DI PRATO, *Tedescho orefice*, Cod. Vat. 10605 à la Bibl. Vatic. Voir le rapport mensuel sur *l'Art* de HELBING et SEIDLITZ, I, 1900, 77. L'orgue qui est dans la chapelle d'argent de la Hofkirche d'Innsbrück passe traditionnellement pour un présent de Jules III; cependant on n'en trouve pas la trace dans les dessins de la Provinzarchiv.

[1] Voir LANCIANI, III, 8.

[2] Non seulement les murs de la ville furent plusieurs fois consolidés (voir NIBBY, *Le Mura di Roma*, 1820, 319-320, 337, 358; *Rev. archéol.*, VII, 129, 130, 136, 138, 232, 234, 237, 336, 339; FORCELLA, XIII, 31; CLAUSSE, II, 352), des restaurations entreprises au château Saint-Ange (PAGLIUCCHI, 122), mais la fortification du Borgo fut également poursuivie. LANCIANI (III, 59) ne connaît là-dessus qu'un document du 12 juin 1553. Mais il y a encore d'autres témoignages. Voyez au supplément n° 19 le rapport de C. CAPILUPI du 14 mars 1553 (Arch. Gonzague à Mantoue) sur le commencement des travaux. Voir aussi PAGLIUCCHI, 124; ROCCHI, *Piante*, 68, 78, 214; RAVIOLI, *Notizie sui lavori di archit. milit. dei nove Sangallo*, 15. Sur Jacobo Fusti Castrioto, qui fut au service de Jules III et aida ensuite les Impériaux contre Sienne, voyez ce que nous en avons dit au volume X. Sur la restauration du Ponte di S. Maria, qui ne résista pas à l'inondation de 1557, voir FANFANI, *Spigol, Michelang.*, Pistoia, 1876, 136. Une médaille sur l'amélioration du port et la fortification de Civitavecchia est reproduite dans VENUTI, 93.

III

La Rome du Cinquecento était dépassée en population par Paris et Londres[1], en beauté par Venise et même par Florence. L'extérieur de la Ville, tassée dans sa partie basse entre le Tibre, le Pincio et le Capitole, remplie d'une foule affairée, avec ses rues le plus souvent mal pavées, obscures, tortueuses et ses vieilles maisons délabrées, ne faisait pas bonne impression sur les voyageurs de passage, en dépit de nombreux palais et d'intéressantes églises[2]. Mais comme c'était la résidence du chef de l'Église, « ce monde en raccourci », « la patrie de tous »[3] par son passé d'histoire, ses sanctuaires, ses trésors d'art, son rare assemblage de ruines et de monuments de l'antiquité, du moyen âge et de la Renaissance, par l'imposante grandeur de son horizon ainsi que par la réunion d'une population cosmopolite qui, des contrées les plus diverses, affluait à ce centre du monde catholique, c'était un lieu auquel nul autre ne pouvait être comparé.

Grâce à de nombreux documents de toutes sortes, il est

[1] La population de Rome ne dut pas, sous Léon X, dépasser 50 000 habitants, comme nous l'avons dit, en son lieu. Sous Paul III il y eut un accroissement, mais le chiffre de 90 000, que Riess (p. 157) indique pour le milieu du seizième siècle, est quelque peu exagéré. D'après Mocenigo Albéri (p. 35), le nombre des habitants sous Paul IV, pendant le règne duquel beaucoup quittèrent la ville, était de 40 000 à 50 000 et monta ensuite aux environs de 70 000. Venise avec 162 000, Londres avec 185 000 et Paris avec 300 000 (voir Riess, 158), étaient considérablement plus peuplées que Rome. La population de la Ville Éternelle a constamment varié, comme le montre Mocenigo.

[2] Mocenigo-Albéri (p. 34) dit expressément que la ville, en général, ne paraissait pas très belle.

[3] Voir Mocenigo-Albéri, 31. Voir aussi la place que Reumont, dans Arch. stor. ital., série 3, IX, 80, lui donna, d'après le traité de Léon X avec Charles-Quint (Urbs quæ semper communis patria est habita) sur le tombeau d'un prélat des Sept-Bourgs, mort à Rome en 1523 et enterré à S. Stefano Rotondo, on lisait : « Natum quod gelidum vides ad Istrum — Romana tegier viator urna — Non mirabere, si extimabis illud — Quod Roma est patria omnium fuit que » (Forcella, VIII, 209).

possible de se faire une représentation approximative de l'état de la capitale du monde qui, pendant le long et paisible règne de Paul III, s'était relevée de l'épouvantable catastrophe de l'an 1527, et qui, grâce à l'amélioration de l'hygiène, à l'embellissement des rues et à un réveil actif du bâtiment, avait pris un nouvel essor. Cet essor se continua sous Jules III [1].

Outre les Italiens Leonardo Bufalini et Ulisse Aldrovandi, nous devons à deux Allemands de connaître suffisamment la Rome du Cinquecento. L'un était Marten van Heemskerck, élève de Jan van Scorel, qui, comme tant de ses compatriotes, vint étudier en 1532 dans la Ville Éternelle et y resta jusqu'en 1535 [2]. Heemskerck a su diligemment mettre à profit son séjour. Une grande partie de ses esquisses et de ses dessins a été conservée et forme un des trésors du Cabinet des estampes de Berlin. Dans cette collection figurent de grandes et de petites vues de Rome, de ses collines, de ses monuments, ruines, églises, palais, musées de statuaire et antiques jardins, inestimables feuillets que leur précision rend d'un haut intérêt historique et archéologique. Composés presque toujours en regard des objets qu'ils nous peignent, ils nous restituent avec une pleine sécurité, sans tâtonnements ni embellissements, les choses telles qu'elles étaient alors [3]. D'autres livres d'es-

[1] Voir AMASEUS, *Oratio in funere Pauli III P. M.* Bononiæ, 1563, et MODIO, *Il Tevere*, Roma, 1556, 7. Sur le renchérissement des prix sous Paul III, voir LÜTOLF, *Schweizergarde*, 32. Navagero écrit le 30 octobre 1557 que les maisons coûtaient quatre fois plus cher à Rome qu'à Naples. Hofbibl. à Vienne.

[2] Voir PREIBISZ, *M. v. Heemskerck*, Leipzig, 1911, et HOOGEWERFF, *Nederlandsche Schilders in Italie*, 195.

[3] Voir J. SPRINGER im *Jahrb. der Preuss. Kunstsamml.*, V, 1884, 327; XII, 1891, 117, et dans les *Stud. zur Kunstgesch. für A. Springer*, 226, ainsi que l'inventaire critique de MICHAELI, *Rœmische Skissenbücher*, dans *Archeol. Jahrb.*, VI, 1891, 126; HÜBNER, I, 16, 52. Christian Hülsen et Hermann Egger préparent une édition complète des livres d'esquisses de HEEMSKERCK. De ce précieux ouvrage qui donnera 300 dessins sur 180 tablettes, parmi lesquelles 20 en fac-similés en couleurs, avec un catalogue descriptif, j'ai pu utiliser, grâce à l'amabilité des éditeurs, les premières feuilles.

quisses et des estampes du temps par des voyageurs à Rome les complètent heureusement. Parmi les estampes, signalons particulièrement le recueil *Speculum Romanæ magnificentiæ* de l'actif éditeur Lafrey, qui habita Rome vers les années 40 du seizième siècle [1].

Le second Allemand est le savant juriste francfortois Johann Fichard qui, pendant son séjour à Rome, dans l'automne de 1535, eut l'heureuse idée de fixer par écrit ses impressions personnelles [2]. Les notices cursives qu'il rédigea en latin, au-dessous de chaque endroit, n'étaient pas destinées à être publiées, ce qui en augmente la valeur. Elles ont la sécheresse qu'on pouvait attendre d'un juriste, mais par là même elles n'en prennent que plus de poids, car elles émanent d'un observateur plutôt froid. On n'y sent que rarement l'enthousiasme de l'humaniste pour l'antiquité. Ses remarques ne sont pas seulement un témoignage aussi sérieux qu'intéressant pour la connaissance de l'état de Rome, mais encore pour l'idée que s'en faisaient les contemporains. Le vague de ses appréciations sur les restes de l'antiquité, l'exagération du préjugé antiquaire dans son intelligence des choses de l'art, certaines erreurs surprenantes sur des ouvrages saillants de la Renaissance, tout cela et jusqu'au recours à la magie pour découvrir un vol, nous fait pénétrer dans l'opinion de l'époque [3].

[1] Voir *Jahrb. des deutsch. arch. Inst.*, VII, 83; Fabriczy dans *Arch. d'Arte*, VI, 1893, 112; Ehrle, *Roma prima di Sisto V*, 11, et Hübner, I, 15, 34, 49, 57.

[2] J. Fichard *Italia* a été publiée par J. C. von Fichard dans *Frankfurtischen Archiv für aeltere Literatur und Geschichte*, III, 1815, avec une bonne introduction, mais resta presque complètement oubliée, jusqu'à ce que Schmarsow dans *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XII, 130, eût réattiré l'attention sur cette source importante, dont la lecture m'enivrait d'enthousiasme pour Rome dès ma prime jeunesse. Sur Fichard, voir Janssen-Pœhmer, III, 426, et Jung dans *Archiv für Frankfürter Geschichte*, II, 1889, 209, et *Allgem. Deutsche Biographie*, VI, 755. Le manuscrit d'*Italia* a disparu, ce qui est regrettable, à cause des esquisses qui y étaient jointes.

[3] Le nécromant était un juif (voir Fichard, *Italia*, 73). Bertolotti dans la *Riv. Europ.*, XXII, 1882, 822; XXIII, 1883, 581, traite des streghe, sortiere e maliardi nel sec. XVI in Roma; voir aussi Rodocanachi, *Rome*, 342.

Fichard remarque qu'il y a trois points d'où l'on a la meilleure vue de Rome : les hauteurs du Panthéon le château Saint-Ange et le Capitole. Lui-même avoue ingénument n'avoir pu s'en faire une vision exacte, parce que tout y est divisé par des collines et des jardins. Je considère que la meilleure vue d'ensemble était celle que l'on avait du Monte Caprino, qui n'était pas encore bâti, et de l'endroit où l'on plaçait la Roche Tarpéienne [1]. C'est précisément de là, où est aujourd'hui le palais Caffarelli, siège actuel de l'ambassade allemande, que Heemsterck a pris en 1535 son grand panorama, qui nous a été si heureusement conservé [2]. Le mérite de ce plan est dans la restitution extrêmement fidèle de l'état des choses; par là, il se distingue de tous les essais antérieurs, qui avaient un caractère traditionnellement schématique. Ce Hollandais a travaillé avec une application tout allemande et une si laborieuse exactitude, qu'on peut dire de son panorama qu'il est un souvenir d'adieu à la Ville Éternelle. Plus on en étudie les détails et plus on mesure la haute importance historique de ses images. L'artiste, qui fait décrire un cercle à l'œil du spectateur, commence, du côté gauche, par l'Aventin et y revient par l'ouest, le nord et l'est. Le spectateur voit à ses pieds le territoire de S. Maria in Cosmedin, la Casa di Colà di Rienzo, le pont non encore détruit de S. Maria (Ponte Rotto) et le port animé de barques; dans le lointain, le Janicule avec Pietro in Montorio et la Porta S. Pancrazio avec sa double tour. Plus loin à droite, au premier plan, s'élève puissamment le bourg des Savelli, bâti dans le théâtre Marcellus, et

[1] FICHARD, *Italia*, 24, 26, 70.

[2] Reproduit pour la première fois, avec introduction de M. DE ROSSI, dans les *Antiken Denkmaelern*, B^d II, Taf. 12, édités par l'Institut archéologique allemand. Voir aussi SPRINGER dans *Jahrbuch der Preussischen Kunstsammlungen*, XII, 1891, 123; MICHAELIS, *Rœmische Skizzenbücher*, 169; DE ROSSI, *Panorama circol. di Roma* (Extr d. *Bull. arch. comun.*), Roma, 1892. Petite reproduction dans RODOCANACHI, *Rome*, 217-220. D'après HÜLFEN, le chiffre de l'année qui figure sur le Panorama est 1535 et non 1534 ou 1536, comme on l'a lu. Il en résulterait que, contrairement à l'opinion de Van Mauder, le séjour de l'artiste à Rome s'étendit sur quatre années au lieu de trois.

en arrière la vieille ville avec son labyrinthe de maisons, de tours et d'églises. Au loin émergent le vaste palais de la Chancellerie, la flèche de S. Agostino, la coupole du Panthéon, la colonne de Marc-Aurèle couronnée de la statue de l'Apôtre et le palais di S. Marco. L'artiste a très bien fait sentir combien la ville proprement dite est dominée par le bourg Saint-Ange, entouré d'un sombre et menaçant boulevard, au haut duquel flotte la grande bannière du Pape. Du Borgo se détache le Vatican, avec la célèbre église Saint-Pierre et les gigantesques constructions du Nouveau Bâtiment de Bramante. Suit, au premier plan, et comme centre du panorama, le mont Capitolin vu de côté et qui n'avait pas encore l'arrangement que Michel-Ange lui a donné. On voit sur la place du Capitole l'obélisque et le célèbre palmier qui étaient entre le palais des Sénateurs et l'église S. Maria Aracœli. Dans le lointain s'élève la puissante tour des milices; puis au nord apparaissent, dans la solitaire masse de collines qui forment l'arrière-plan, la basilique S. Maria Maggiore avec le grand palais patriarcal, la tour alors encore très haute des Conti, et seulement esquissés les portiques géants des Thermes de Dioclétien ainsi que le Latran. Au pied du spectateur, le Forum où vivaient des troupeaux de bêtes à cornes, avec la basilique de Constantin, l'arc de triomphe de Septime Sévère, les restes du temple de Saturne, la belle colonnade du temple de Faustine et d'Antonin, ainsi que les trois colonnes du temple de Castor; à droite, la puissante masse du Colisée, l'arc de triomphe de Titus et S. Maria Nuova (Sainte Françoise Romaine). A l'est on distingue, au pied de la Roche Tarpéienne, S. Maria della Consolazione, S. Teodoro et les monuments du Velabre. Au-dessus, les ruines du palais des Césars. On y reconnaît aussi le Septizonium ainsi que S. Anastasia avec son clocher et l'escalier par où l'on montait à cette église. A droite l'Aventin avec le bourg des Savelli couronne de créneaux la fin de la merveilleuse perspective.

Si on regarde l'ensemble, on est surtout frappé du carac-

tère médiéval que présente cette image de la ville. Non seulement au Transtévère, mais ailleurs encore, le regard est arrêté par ces nombreuses tours de bourgs s'élevant vers le ciel, dont étaient pourvues les habitations des personnages considérables, notamment celles des cardinaux [1], et qui plus tard encore furent conservées comme un signe de noblesse. Avec leurs quatre angles aux arêtes vives, munis de meurtrières et couronnés de créneaux, elles évoquent des époques sanglantes. Celle qui paraît la plus haute, la Torre delle Milizie, la légendaire Torre di Nerone, qui joua un si grand rôle dans les vicissitudes de la Ville Éternelle au moyen âge [2]. La tour principale du palais du Sénat sur le Capitole, avec ses créneaux et ses lanternes aux quatre angles, garde encore complètement l'aspect du quatorzième siècle. Pour les Églises aussi on ne voit presque que des clochers moyenâgeux : le peu de coupoles du temps de Sixte IV disparaissent presque complètement, en raison de leur faible hauteur, tandis qu'aujourd'hui les nombreuses coupoles d'architecture baroque donnent à la figure de Rome son caractère particulier de majesté et de fête.

On n'est pas moins surpris de la petitesse de la ville proprement dite au regard du vaste territoire non bâti avec ses ruines antiques répandues pêle-mêle, ses basiliques trônant solitaires et ses couvents; partout cette région silencieuse, au puissant passé, se détachait de la ville du présent.

Le contraste entre le territoire habité et celui qui ne l'était pas et qu'entouraient les murs d'Aurélien, ne se sent pas moins à la vue du panorama, dessiné en 1550 par Hen-

[1] Voir Albertini, *Opusculum de mirabilibus novæ urbis Romæ*, éd. Schmarzow, Heilbronn, 1886, 31.

[2] Cette tour, bâtie sous Grégoire IX, changea à plusieurs reprises de maître; en 1546, elle se trouva de nouveau en la possession de la famille Conti (Lanciani, II, *Panorama di Roma del. de A. v. d. Wyngaerde ca la 1560*, Roma, 1895, 13, et *Nuova Antologia*, 1912, 165. Un travail spécial sur les tours de Rome manque encore. Voyez cependant Adinolfi, *La torre de' Sanguigni*, Roma, 1863; *Giorn. Arcadico*, 1889, II, 282, 373; III, 49; Gnoli, *Roma*, 135, 138, 152; Dengel, *S. Marco*, 76; Sabatini, *La torre dei Cenci*, Roma, 1906; *La famiglia e le torri dei Frangipani in Roma*, Roma, 1907; *La famiglia et le torri dei Crescenzi*, Roma, 1908.

drick de Clève[1] et sur le grand plan de la ville, taillé en bois, que Leonardo Bufalini exécuta à la fin du règne de Paul III et publia sous Jules III en 1551[2].

Rome manquait de centre, car le Vatican, résidence des Papes de la Renaissance, était en bordure du territoire de la ville, tout comme l'avait été au moyen âge le Latran où habitait le chef de l'Église. La Cite Leonine ou le Borgo restait sous Paul III et ses successeurs immediats ce qu'elle avait été sous Jules II et les papes Médicis, l'enceinte proprement spirituelle, à qui trois puissants bâtiments avaient imprimé définitivement son caractère : l'église hautement et justement vénérée, tombeau du prince des Apôtres, le château Saint-Ange et le palais du Vatican abritant les plus nobles trésors d'art. A cause du Vatican, on nomma, sous Paul III et Jules III, cette partie de la ville protegée par de nouvelles fortifications, le Rione del Vaticano. Elle forma, à partir de Sixte V, la quatorzième des regions en lesquelles Rome fut divisée[3]. Fichard célèbre comme une voie royale[4] la rue principale du Borgo, la Via Alessandrino, du nom d'Alexandre VI, qui l'avait fait faire et qu'on nomme aujourd'hui Borgo Nuovo. Paul III la fit repaver. Le quartier, qui avait particulièrement souffert lors du sac de 1527, reprit peu à peu son ancien caractère et son éclat. Aux palais seigneuriaux qui avaient été construits là pour Branconio dell' Aquila, pour Raphaël, ainsi que pour les cardi-

[1] Conservé au Cabinet romain nazionale delle Stampe (F. N. 3379). Voir Bartoli dans *Bull. arch. comun.*, XXXVII, 1909, 3.

[2] Le plan de Bufalini est d'une valeur inestimable pour la connaissance de la topographie de Rome et donne, avec le plan de du Pérac paru en 1577 (éd. Ehrle, Roma, 1908), une image claire de ce qu'était la Ville Éternelle vers le milieu du Cinquecento, avant les grands changements de Grégoire XIII et de Sixte-Quint. Nous en devons à Ehrle (*Roma al tempo di Giulio III. La prianta di Roma di L. Bufalini del 1551*, Roma, 1911) une nouvelle édition d'après l'exemplaire de la Bibl. Vaticana.

[3] Voir Mocenigo-Alberi, 39; Adinolfi, *La Portica di S. Pietro ossia Borgo nell' età di mezzo*, Roma, 1859; Reumont, III, 2, 657.

[4] Voy. la *Taxa per la matonar la via Alexandrina del Borgo di Roma*, datée du 22 octobre 1544 (Mandat. 1543-1545, p. 195. Arch. d'Etat à Rome). Le dessin de Giov. Ant. Dosio, reproduit dans Egger, *Vedute*, Taf. 16, nous montre l'aspect du Borgo Nuovo vers 1560.

naux Domenico della Rovere, Adriano Castellesi, Soderini, Pucci et Accolti [1], vinrent s'ajouter de nouveaux bâtiments, au milieu desquels se distinguait le palais Cesi [2]. Lorsque son fondateur, le cardinal Paolo Emilio, fut mort, cette construction à gauche de Saint-Pierre, adossée au mur de la ville, passa à son frère Federigo, non moins épris de belles choses et qui obtint la pourpre en 1544. Dans le jardin Cesi, qu'a dessiné Heemskerck et que tout étranger cultivé allait voir, se trouvaient de nombreux antiques, comme le Silène, qui est aujourd'hui à la Villa Albani, et les deux statues de Barbares, qui furent transportées en 1720 au palais des Conservateurs. Nous savons par une description composée en 1550, que Federigo Cesi entreprit de changer en partie la disposition de ces ouvrages. De toute cette collection, la plus considérable collection privée après celle de Valla, au temps de Paul III, il ne subsiste plus aujourd'hui que de misérables restes [3].

Fichard nous décrit l'état de la résidence papale, au début du règne du pape Farnèse. Il en proclame d'abord la grande étendue, car le Vatican forme un ensemble de palais. L'ouverture en est en forme de terrasse; au-dessous étaient les habitations et les bureaux des employés; dans l'étage du milieu, de hauts dignitaires, quelques cardinaux comme Nicolas de Schœnberg sous Paul III. Fichard célèbre la grandeur du Vatican, son éclat, sa richesse en loggie, chambres, salles, passages conduisant aux étages supérieurs.

[1] Voir RODOCANACHI, *Rome*, 24, 186. Le cardinal Giov. Salviati († 1553) habitait au palais de Dom della Rovere (voir FERRI, 21), au début du règne de Jules III; voir BUFALINI, 13.

[2] Actuellement Collegio S. Monica, Via S. Uffizio, n° 1; suffisamment bien conservé dans les parties essentielles (voir GNOLI, dans *Bull. d. Ist. Germ*, XX, 267). Sur les collections du cardinal Cesi, nous avons un bref de Paul III au doge de Venise, du 2 janvier 1546, où il est question d'un héritage de monnaies et d'une statue en jaspe de Scipion l'Africain, dont le cardinal venait d'être dépouillé par un jugement. *Arm.* 41, t. 35, n° 10. Arch. secr. pap.

[3] Voir MICHAELIS, *Rœm. Skizzenbücher*, 139; ALDROVANDI, 122; HÜLSEN-EGGER, I, 14; HÜBNER, I, 87; BURCKHARDT, *Beitraege*, 559. Sur les recherches par ROT, voyez de celui-ci *Itin. Rom.*, 262.

Comme choses particulièrement dignes d'être vues, il signale la Chapelle Sixtine, la riche bibliothèque, la position et la vue incomparables qu'on avait du Belvédère avec l'escalier de Bramante et la célèbre galerie de statues [1].

La description de Fichard est la première complète et bien ordonnée que l'on possède de cette collection d'antiques, célèbre dans le monde entier. Il y a mis plus de soin encore qu'Ulisse Aldrovandi, dont la statistique de toutes les antiquités que l'on possédait à Rome, établie en 1550, passe pour un guide excellent, en raison de sa grande exactitude et de la sécurité qu'elle inspire [2]. La description du savant Francfortois est completée par les dessins à la plume d'Heemskerck [3], tandis qu'un dessin d'Hendrick de Clève, qui se trouve à la galerie imperiale de peinture de Vienne, nous montre l'état du Belvédère et son décor de statues vers 1550 [4].

Comme pour la collection du Capitole, Paul III avait établi un administrateur spécial pour celle du Belvedere. Aux magnifiques ouvrages qu'avaient réunis là Jules II, Léon X et Clément VII (Apollon, Vénus Felix, Laocoon, Cléopâtre, le Tibre, le Nil, le Tigre, Héraclès-Torso), le Pape Farnèse n'avait réellement ajouté qu'un morceau important, la statue prétendue d'Antinoüs, trouvée en 1543 dans un jardin, non loin du château Saint-Ange, et qui était en réalité un Hermès. Quant aux autres antiques aussi nombreux que remarquables, qui furent découverts sous le règne de ce Pape, Paul III les garda pour sa famille et son palais.

Jules III fit ériger dans l'antichambre du Belvédère, là où

[1] Fichard, *Italia*, 47-49.

[2] « Delle statue antiche, che per tutta Roma in diversi luoghi e case si veggono di Messer Ulisse Aldroandi, in Lucio Mauro. Le antichità della Città di Roma », Venetia, 1562, 115 (paru pour la première fois en 1556). Voir *Archæol. Zeitung*, 1876, 151 ; Burckhardt, *Beitraege*, 553 ; Hübner, I, 29, 3. Voir Michaelis, *Gesch. des statuenhofes im Belvedere*, 33 ; Hübner, I, 78.

[3] Egger, *Veduten*, 33, Taf. 46.

[4] Michaelis, *Statuenhof*.

est aujourd'hui le torse mentionné plus haut, une fontaine qui devint célèbre et qui achevait très heureusement le long corridor de Bramante. Mais lui-même n'accrut pas la collection, trop absorbé qu'il était par la Villa Giulia. Malgré cela, la galerie de statues du Belvédère au Vatican, par laquelle Ulisse Aldrovandi commence sa description des antiques à Rome, resta le plus remarquable des musées d'antiques.

Le Vatican sous Paul III, embelli encore par la pompeuse Sala Regia et la Cappella Paolina, passa pour le plus fastueux et le plus grand palais du monde. L'ambassadeur vénitien Mocenigo, qui le qualifie ainsi en 1560, le compare à une petite ville, où il est difficile de se diriger et qu'il est impossible de décrire [1]. Un gros inconvénient de cette résidence papale était qu'en été l'air qu'on y respirait était malsain [2]. Avec cette libéralité que la plupart des papes pratiquèrent toujours, l'accès du Vatican était largement assuré aux étrangers. Et quand Jules III était à sa villa, on pouvait même, sous la conduite d'un fonctionnaire, visiter les somptueux appartements privés du Pape [3].

La loggia de la bénédiction, attenante à Saint-Pierre, commencée par Pie II, terminée par Jules II, et où, le jeudi saint, on lisait la bulle *In cœna Domini*, est désignée par erreur par Fichard comme le palais de la Rote, dont en sa qualité de juriste il nous donne une description détaillée [4].

De la longue vieille église de Saint-Pierre, à cinq nefs, le Francfortois nous donne une image exacte dans l'ensemble. Il en mentionne le large escalier, l'ample parvis quadrangulaire, l'atrium avec la fontaine ornée du pin de bronze et de paons dorés (Cantharus). On y voyait alors aussi des fragments d'antiques statues. Dans le vestibule de la vénérable

[1] Mocenigo-Albéri, 34.

[2] Navagero le fait remarquer dans son rapport du 15 août 1556 (Bibl. Saint-Marc à Venise.

[3] Voir Rot, *Itin. Rom.*, 258. Même le château Saint-Ange était accessible alors. Voir *ibid.*, 262.

[4] Fichard, *Italia*, 45-47. Il confond avec le palais d'Innocent qui était derrière. Sur la Loggia de la Bénédiction, voir Egger, *Veduten*, 24.

basilique de Constantin, encore en grande partie debout, se dressaient la statue de marbre de saint Pierre qui se trouve à présent aux Grottes et la Navicella de Giotto. Des portes qui conduisaient à l'intérieur du monument, la dernière à droite, la Porta Santa, n'était ouverte que l'année du Jubilé. Le portail principal, avec les portes de bronze de Philarète, a été cause de l'erreur qu'a commise Fichard, en attribuant au portail de côté une porte de bronze, tandis qu'en réalité il n'y avait là qu'une porte de bois, sculptée sous Eugène IV, œuvre de Fra Antonio di Michele da Viterbo[1].

L'intérieur de l'église, qui renfermait le tombeau du prince des Apôtres, consacrée par un long et glorieux passé, devait, par sa richesse en chapelles, autels, mosaïques, fresques et mausolées, remplir tous les visiteurs d'étonnement et d'admiration. Quels trésors le cours du temps y avait assemblés, voilà ce qu'aujourd'hui une promenade dans les cryptes de saint Pierre nous fait connaître.

La basilique formait un musée de l'histoire de l'Église et de l'art, tel que le monde n'en vit pas de pareil. Beaucoup de monuments avaient, à plusieurs reprises, changé de place. Ainsi Fichard vit les tombeaux des papes Piccolomini, si particulièrement dignes d'attention pour tout Allemand, dans la chapelle Saint-André dite alors S. Maria della Febbre. A l'extérieur de ce sanctuaire et de la nef gauche de la basilique étaient les confessionnaux des sept penitentiaires pour autant de langues étrangères. Juste contre la muraille droite de l'église on voyait le tombeau d'Innocent VIII, puis les sépultures très négligées des papes Médicis, Léon X et Clément VII. Du même côté était la célèbre statue en bronze de saint Pierre assis, que Fichard estime médiocre quoique d'un travail très ancien. Le tombeau de Nicolas V qui, pour les hommes de la Renaissance, passait pour avoir relevé le trône des Papes, lui paraît éclatant; il se trouvait alors dans la partie encore inachevée des

[1] FICHARD, *Italia*, 43. Voir là-dessus SCHMARZOW dans *Repert. für Kunstwiss*. XIV, 132; voir aussi SPRINGER, II^{3}, 364, et dans MAI, *Spic.*, IX, 367, la description de O. Panvinius, qui est du temps de Pie IV.

nouveaux bâtiments. Le juriste de Francfort compare la construction dorique, élevée sous Léon X autour du tombeau de saint Pierre, à une maison capitulaire, parce que le trône du Pape et les sièges des cardinaux y avaient été apportés [1].

Les jours de l'ancienne basilique étaient comptés, depuis que les nouveaux bâtiments avaient été commencés sous Jules II. Sur l'état des travaux, au début du règne de Paul III, nous sommes informés par les très intéressants dessins de Heemskerck, qui nous rend avec sa fidélité ordinaire et sa conscience maintes curieuses particularités. Plusieurs de ces feuilles sont d'un rare effet plastique [2]. Signalons spécialement une esquisse du vieux et du nouveau Saint-Pierre, prise du sud. Du nouveau bâtiment on y aperçoit le chœur provisoire, l'agencement des niches de la tribune sud, plus tard démolies et refaites, les puissants piliers avec l'arc cintré sud et est; de la vieille église, on voit d'abord S. Maria della Febbre et l'Obélisque surmonté d'une boule, placé à son ancienne place près du nouveau bâtiment, la chapelle de chœur de Sixte IV, puis le reste du long bâtiment de la basilique, le front de la nef du milieu avec le pignon quelque peu en saillie, ensuite, à droite, l'Atrium, enclavé par le palais de l'Archiprêtre et celui d'Innocent VIII et dominé par la Chapelle Sixtine et l'étage supérieur du vieux palais du Vatican. Au-dessous du pittoresque clocher de la Léonine et à l'ouest des loggie de Raphaël, alors encore ouvertes, apparaissent la loggia de la bénédiction et la façade du puissant avant-corps de bâtiment de Paul II avec la porte d'entrée du Vatican élevée par Innocent VIII, puis le balcon d'où sonnaient les trompettes dans les occasions solennelles. Dans le lointain, on voit le long corridor de Bramante, le Belvédère couronné de cré-

[1] Fichard, *Italia*, 43-44. Heemskerck dessina le tombeau d'Innocent VIII à son ancienne place; voir Michaelis, *Ræm. Skizzenbücher*, 158.

[2] Geymüller, *Entwürfe*, 324, 328, Taf. 24 et 54. Springer dans *Jahrb. der Preuss. Kunstsamml.*, V, 327; XII, 118. Michaelis, *Ræm. Skizzenbücher*, 136, 155, 163-164. Egger, *Veduten*, 29, Taf. 29-34. Hülsen-Egger, I, 6, 8.

neaux et le Nicchione dans sa forme originelle[1]. La série d'esquisses, que l'artiste a tirées du nouveau bâtiment, montre l'intérêt qu'il y prenait. Une fresque de Vasari à la Chancellerie nous fait connaître l'avancement des travaux sous Paul III; d'autres dessins, parus vers 1550, nous apprennent où l'on en était à la fin du règne du pape Farnèse et au début de celui de Jules III[2].

Fichard proclame la place Saint-Pierre la plus belle de toute la ville[3] et pourtant elle était alors à peine à moitié aussi grande qu'aujourd'hui. Il y manque l'Obélisque, que Sixte V fit élever au milieu, et aussi les deux magnifiques fontaines et les grandioses colonnades du Bernin. La belle fontaine, commencée par Innocent VIII, achevée par Alexandre VI[4], formait le principal ornement de la place Saint-Pierre, sur laquelle, au temps de Jules III, avaient encore eu lieu[5] des courses de taureaux, ainsi que devant S. Marco et devant S. Maria in Transtevere. En ce temps-là, Rome n'étalait pas encore les incomparables fontaines qui, plus tard, allaient être l'objet de prédilection de l'art romain. Heemskerck a dessiné lui aussi plusieurs fois la place Saint-Pierre avec les bâtiments de l'ancienne église et le Vatican. Une de ces feuilles, découverte récemment à la Bibliothèque de Vienne, nous donne une vive impression des inégalités de niveau de la place. On y reconnaît très nettement la différence entre la rampe raide qui conduisait au Vatican et l'élévation de terrain en pente douce contre le perron, restauré par Pie II et aux côtés duquel étaient les statues des princes des Apôtres[6].

Des lansquenets[7], qui furent de nouveau remplacés par des Suisses, gardaient sous Paul III l'entrée du Vatican[8].

[1] EGGER, *Veduten*, 29. Taf. 29.
[2] *Ibid.*, 31.
[3] *Italia*, 42
[4] MASSARELLI, 211, 213, 214.
[5] EGGER, *Veduten*, 25.
[6] *Ibid.*, 23. Taf. 17.
[7] La guardia tedescha, comme la nomme FICHARD, p. 71.
[8] Voir LÜTOLF, 45.

Le Borgo était alors très sévèrement gardé. Fichard observe qu'on ne laissait entrer par la porte Saint-Pierre personne qui n'eût l'autorisation de la garde du château Saint-Ange [1]. A l'autre bout du pont S. Ange se dressaient depuis 1530, comme gardiennes de la Léonine, les statues de saint Pierre et saint Paul. Tout de suite après avoir franchi le susdit pont, on entrait dans la ville proprement dite.

On pourrait se faire une idée de la physionomie qu'offrait ici le Rione di Ponte, s'élargissant, par le premier grand palais à droite de qui venait du Borgo. Là habitait au bord du Tibre le noble et artiste banquier Bindo Altoviti, l'ami de Raphaël et de Michel-Ange [2]. A côté des banques des Florentins, en tête desquelles se plaçait celle de Giovanni Gaddi, il y avait aussi des maisons allemandes, dont les plus connues étaient celles des Fugger et des Welser. Perino del Vaga avait décoré de fresques mythologiques le palais des Fugger [3].

Du pont Saint-Ange à la résidence du chef de l'Église rayonnaient en tous sens, comme le plan de Bufalini l'indique, les rues qui conduisaient au cœur de la ville. A droite du pont, on accédait par la nouvelle Via Paola à l'église nationale des Florentins, bâtie par Jacopo Sansovino, où aboutissait la plus longue et la plus belle rue [4] de la Rome d'alors, ouverte par Bramante, sous Jules II, et embellie par Paul III, la Via Giulia [5] qui suivait le cours du fleuve jusqu'au Ponte Sisto. A gauche, ladite rue, courant parallèle au Tibre, venait se joindre au Corso, près de la prison Tor di Nona [6]. Arrivé à l'église S. Maria in Posterula, bâtie sur le rivage, elle se partageait : à droite la Via Sistina ou dell' Orso débouchant dans la Scrofa, à gauche la nouvelle

[1] Fichard, *Italia*, 50.
[2] Voir notre volume VIII.
[3] Voir Schulte, *Fugger*, I, 201; Schmidlin, *Anima*, 242.
[4] Ainsi la qualifie Fichard, p. 25.
[5] Voir Mandata 1539-1542, p. 144. Arch. d'État à Rome.
[6] Voir Corvisieri dans *Arch. d. Soc. Rom.*, I, 118; Baracconi, *Rioni*, 280; Simonetti, *Vie*, 105; Bertolotti, *Le prigioni di Roma nei sec. XVI-XVIII*, Roma, 1890.

Via della Trinità (plus tard Via di S. Lucia, Monte Brianzo, Piazza Nicosia, Fontanella di Borghese et Condotti) qui coupait la Scrofa et le Corso [1] et venait finir sur la place non alors encore bâtie au-dessous du couvent de la Trinità de' Monti. Là, on prenait un sentier escarpé, ombragé d'arbres.

Plus au cœur de la ville, Paul III avait ouvert encore une artère à la circulation, la Via di Panico, par laquelle on allait du château Saint-Ange au palais Orsini, à Monte Giordano, qu'habitait en 1550 le cardinal Hippolyte d'Este [2]. A la rue en question s'embranchait la très fréquentée Via di Tor Sanguigna, nommée Via de Coronari [3] à cause des marchands de couronnes de roses. Cette voie, créée par Sixte IV, et qui, aujourd'hui encore, avec ses beaux palais, malheureusement mal entretenus, et ses petites maisons du Quattrocento, du temps du premier pape Rovère, offre un des aspects de rues les plus caractéristiques de Rome, conduisait à la Tour des Sanguigni et à la place Navone.

La plus importante liaison de la ville avec le Vatican se faisait par le célèbre Canale di Ponte [4], qui donna son nom au quartier, d'autant que dans les fréquents débordements du Tibre il ressemblait à un canal de Venise [5]. Une inscription, qui a traversé les siècles, nous y rappelle encore l'inondation de 1275 [6]. Quelle hauteur atteignit souvent le

[1] A cet endroit était la Croce della Trinità, au temps de Jules III, et don il est souvent question dans les documents; voir TESORONI, 12, A. 1.

[2] Voir BUFALINI G.

[3] La partie basse de cette rue s'appelait Via dell' Imagine di Ponte (voir ADINOLFI, *Via sacra*, 88), d'après une image sainte dont Albertus Serra di Monteserrato fit renouveler le cadre architectural par Antonio da Sangallo; voir *Arch. d. Soc. Rom.*, XVII, 445 A; SIMONETTI, *Vie*, 44.

[4] Voir ADINOLFI, *Canale di Ponte*, 3 et 46. Sur le plan de Bufalini, la rue est désignée sous le nom de Forum numulariorum banchii. La célèbre Contrada dei Banchi devait, d'après le plan originel, se trouver au milieu des nouveaux bâtiments, elle n'en échappa pas moins, en 1889, à la destruction, qui sous le gouvernement actuel, a fait disparaître de Rome tant de choses dignes d'être vues.

[5] Une autre rue détruite en 1887 avec le Ghetto s'appelait pour le même motif Fiumana.

[6] L'inscription, la plus ancienne de ce genre, qui existe encore à Rome, est dans GREGOROVIUS, *Gesch. Rom.*, V [3], 147.

Tibre dans la ville, c'est ce qui ressort avec une effravante clarté des marques faites à l'église de la Minerve touchant les débordements de 1422, 1495 et 1530[1]. Ce n'étaient que les grandes inondations, dont on conservait le souvenir par des marques sur la pierre, mais il y en avait de petites, presque tous les deux ans, comme on peut le voir par les rapports d'ambassades[2]. La population pauvre qui habitait les parties voisines du Tibre souffrait extraordinairement de cette calamité[3].

Dans le Canale di Ponte se trouvait le bâtiment de la Monnaie pontificale élevé par Ant. da Sangallo, la Zecca, dont Paul V fit la banque di S. Spirito; de là le nom actuel de Via del Banco di S. Spirito[4]. Le Canale di Ponte se partageait, à la Zecca; à gauche, la Via dei Banchi Nuovi, qui par son prolongement aux palais des Massimi, conduisait près de San Marco et formait une partie de l'ancienne et célèbre Via Papale, laquelle débouchait au Latran et reliait les deux principales églises de Rome[5]. A droite de la Zecca, on allait par la Via dei Banchi Vecchi et la Via del Pelegrino[6], établie par Sixte II au Campo di Fiore et plus loin à la Piazza Giudea, au borgo Savelli bâti à l'intérieur du Théâtre Marcellus et au pied de la colline du Capitole. Fichard dit que cette rue centrale était la plus célèbre et la plus passagère de toutes; les maisons de commerce s'y touchaient toutes[7].

L'observation du voyageur francfortois est confirmée par

[1] Voir Berthier, *Minerve*, 32.

[2] Sur la grande inondation de mars 1559, voir Ehrle, *Roma di Giulio III*, 24, et sur celle encore plus terrible de septembre 1559, voir ce que nous en disons plus loin; sur celle de 1551, *Riv. d. bibliot.*, XVII, 96.

[3] Voir Mocenigo-Alberi, 33.

[4] Adinolfi, *Canale*, 32; Rodocanachi, *Rome*, 189.

[5] Voir Adinolfi, *La Via sacra o del Papa*, Roma, 1865, et *Laterano e via maggiore*, Roma, 1857; Reumont, III, 1, 439.

[6] Au commencement de la Via del Pelegrino s'embranchait à droite, pour ceux qui venaient du château Saint-Ange, une artère secondaire, la Via di Monserrato qui, par-dessus la place Farnèse et la Piazza Spada, conduisait par les Vie Regola et Fiumana au Ponte Quattro Capi.

[7] Fichard, 24.

le plan de Bufalini et par celui, postérieur de quelques années, d'Ugo Pinardo. On y voit combien toute la vie de la ville se concentrait dans les quartiers voisins du pont Saint-Ange, à l'entrée du Vatican[1]. Là habitaient surtout les riches marchands et banquiers, les prélats et les artistes les plus en vue et de nombreuses « Cortegiane ». Là se trouvait, au temps de la Renaissance, le centre de la vie brillante et corrompue[2]. On y trouvait des auberges très fréquentées, telles que l'Albergo del Leone dans la Via Tor di Nona et, à la suite, l'Albergo dell' Orso. Ce moyenâgeux bâtiment de briques, dont les arcades et les ornements se distinguaient déjà par leur air ancien, s'est conservé, quoique mutilé, et sert toujours d'hôtellerie[3] Non loin de l'Albergo dell' Orso, le maître de chambre de Jules III, Giovan Battista Galletti, avait sa maison ornée d'antiques[4].

Pour les grands seigneurs, qui habitaient le territoire resserré du Rione di Ponte, d'éminents artistes de la Renaissance construisirent souvent dans le labyrinthe de rues de ce quartier du Quattrocento des palais étroits et irréguliers, mais de grande allure et noblement pompeux, et qui, comme presque toutes les habitations de l'aristocratie, cachaient de nombreux antiques[5]. Seulement, trop de ces monuments, comme le palais Altoviti et l'élégante maison des Bini[6], ont été entièrement détruits. D'autres, comme l'ancien palais d'Alexandre VI, alors qu'il n'était que car-

[1] Voir Rocchi, *Piante iconogr.*, 47; Baracconi, 121.

[2] Sur l'effronterie des Cortegiane, comme on appelait les pécheresses publiques, qui racolaient jusque dans les églises, voir Tacchi Venturi, I, 182, et Calvi, dans la *Nuova antologia*, CLII, 1909, 597.

[3] Voir l'essai : *Un albergo del Quattrocento* dans la revue *Emporium*, XXIII, 1906, 72; là descendit en 1554 le conventuel M. Rot; voir son *Itin. Rom.*, 248; voir aussi Noack, *Das deutsche Rom.*, 52.

[4] Aldroandi, 186; Hübner, I, 100. Le trésorier de Jules III, Francesco d'Aspera, également possesseur d'antiques, habitait à S. Macuto; voir Bufalini, éd. Ehrle, 43.

[5] Aldroandi connaît plus de cent maisons pareilles. Il n'y avait aucun palais digne de ce nom où l'on ne trouvât un couple d'antiques statues, têtes, reliefs ou inscriptions. Hübner, I, 74.

[6] Voir Lanciani, *Renaissance*, 276, 286; Rodocanachi, *Rome*, 233.

dinal, habité d'abord sous Paul III par le cardinal Antonio Pucci, puis par Guido Ascanio Sforza [1], et qui fut la vieille chancellerie (maintenant Sforza-Cesarini), ont été cachés par les constructions avoisinantes. Cependant on admire encore aujourd'hui dans leur beauté originelle le pittoresque palais Alberini-Cacciaporci, remarquable construction de Giulio Romano, et le chef-d'œuvre de Jacopo Sansovino, le palais Niccolini-Amici, élevé d'abord pour le banquier Giovanni Gaddi, qui le destinait à en faire un lieu de rendez-vous des artistes et des littérateurs [2]. Dans la Via Giulia, où habitèrent aussi Benvenuto Cellini et, à partir de 1542, Costanza Farnèse [3], s'élève, extérieurement encore intact, la grave maison en forme de palais (maintenant palais Sacchetti) de l'amateur d'art cardinal Ricci [4].

Les maisons du Quattrocento, qui n'avaient le plus souvent que deux fenêtres à chaque étage et une loggia au-dessus [5], sont encore aujourd'hui fréquemment reconnaissables à leur portail extrêmement fin et d'une exécution élégante ainsi qu'à leurs fenêtres non moins soignées. Non seulement on y voyait les armes du propriétaire, mais aussi son nom ou une sentence. Ainsi remarque-t-on sur la maison de l'architecte Prospero Mochi, dans la Via dei Coronari, n° 148 [6], sur les fenêtres du premier étage, le nom du propriétaire, et sur le portail ces mots : « Tua puta que tute facis » (Tes actions seules sont à toi). Au palais du cardinal Domenico della Rovere (aujourd'hui palais des Penitenzieri), le nom de ce prince de l'Église s'est conservé sur les fenêtres du premier étage; sur celles du second est tracée son

[1] Pucci est nommé sur le panorama de Heemskerck (voir DE ROSSI, *Panorama*, 12); G. A. Sforza l'est sur le plan de Bufalini G.

[2] LETAROUILLY, I, 14; ADINOLFI, *Canale*, 44; BARACCONI, *Rioni*, 269.

[3] Massarelli dans MERKLE, I, 145; LANCIANI, *Scavi*, II, 152.

[4] Maintenant Via Giulia, n° 66; voir VASARI, V, 466, 489; LETAROUILLY, I, 92; CLAUSSE, II, 389; CALLARI, 90; RIEGL, *Barock Kunst*, 72; LANCIANI, III, 107; HÜLSEN, *Il libro di Giuliano di S. Gallo*, V; GNOLI, *Roma*, 171, et *Bullet. d'Arte*, V, 1911, 201; VI, 1912, 12.

[5] GNOLI, *Roma*, 156.

[6] Bâti par Pietro Roselli; voir GNOLI dans *Associaz. art. fra i cultori di architettura A. 1910-1911*, Bergamo, 1912, 70.

« Impresa » qu'on voit aussi dans sa chapelle de S. Maria del Popolo : Soli Deo. Les étrangers eux-mêmes avaient pris l'habitude de marquer ainsi leurs maisons; ainsi, la maison de la famille espagnole Vaca, dans la Via della Vignaccia (aujourd'hui del Parlamento, n° 60), porte au-dessus du portail le nom de cette famille et, au-dessous, on lit ce vers : « Ossa et opes tandem partas tibi Roma relinquam » (Rome, je te laisserai mes os et les richesses que j'ai acquises).

A partir de Léon X, les façades des grandes maisons furent ornées d'inscriptions et de précieuses fresques d'une seule couleur, qui jouirent d'une grande réputation jusqu'en Pologne et furent fréquemment copiées. Des élèves de Raphaël, Jean d'Udine, Perino del Vaga, Polidoro da Caravaggio, Maturino et d'autres firent de magnifiques travaux en ce genre, qui presque tous ont péri ou bien ont été rendus méconnaissables. Ainsi la frise où était l'histoire de Niobé, que le Caravage et Maturino avaient peinte pour un palais de la Via della Maschera d'Oro, se distingue à peine. Mieux conservés sont de pareils travaux sur une maison du Vicolo del Campanile à S. Maria Traspontina, presque décolorés au Vicolo Calabraga (maintenant Cellini), repeints et modifiés à l'intéressante habitation du Procurator de l'Anima, Johann Sander (Via dell' Anima, n° 65). Les fresques du palais Ricci sont celles qui nous donnent le mieux l'impression de ce qu'était cette belle façon d'orner les rues [1].

Jean d'Udine avait aussi, au temps du premier pape Médicis, décoré de stuc le palais de Giovan Battista Branconio dell' Aquila. D'autre part, on revenait à la décoration

[1] Voir Maccari, *Saggio di archit. e racc. di decoraz.*, Roma, 1867; Letarouilly, I, 110; *Rassegna d'Arte*, V, 97; Gnoli, *Roma*, 159, 164; Rodocanachi, *Rome*, 305 et pl. 39; Hirschfeld, *Zur Geschichte der Fassadenmalerei in Rom.*, Halle, 1911. La maison de la Via della Maschera d'Oro porte maintenant le n° 7; celle du Vicolo del Campanile le n° 5; celle du Vicolo Cellini, n° 31. Sur la maison de Sander dont la cour est représentée dans Noack, *Das deutsche Rom.*, le Dr K. H. Schæfer prépare un travail spécial richement illustré.

en terre cuite [1]. Depuis le pontificat de Paul III, la mode fut de plus en plus d'orner les maisons de stucs, d'images, de reliefs et de statues. Nous en avons un remarquable exemple, près du palais Capodiferro (aujourd'hui Spada), dans la maison très bien conservée du célèbre orfèvre Gianpietro Crivelli [2], maison située au Rione di Ponte, non loin de la vieille église de confrérie S. Lucia del Gonfalone. On y voit des imitations d'antiques armures, trophées, écussons, têtes de lions, génies, grappes de fruits et autres motifs; deux bas-reliefs, particulièrement intéressants, y célèbrent des événements du règne de Paul III : la réception de Charles-Quint à Rome et la signature de la paix à Nice. Crivelli se signala par une grande bienfaisance. Lorsque le franciscain Giovanni da Calvi, pour lutter contre une des plaies les plus tristes du temps de la Renaissance. l'usure, qui n'était pas pratiquée que par les Juifs, fonda un mont-de-piété, Crivelli assura dans sa maison un petit logement d'abord, mais qui ne tarda pas à grandir [3], à cette fondation encouragée aussi par Jules III.

Si le Rione di Ponte était le séjour préféré des banquiers et gens d'affaires, le Rione di Parione [4] était la partie de la ville habitée par les prélats, gens de cour, notaires, libraires, copistes, archéologues et gens de lettres. Ce quartier contenait au moyen âge trois grandes places, dont la place Parione, près l'église Saint-Thomas, était en ruines depuis le quatorzième siecle [5], tandis que les deux autres, le Campo

[1] Gnoli rattache le peu qui s'est conservé de cette décoration à la représentation des restes de la maison sise Via Arco de' Ginnasi, n° 23, dans Stettiner, 434.

[2] Via dei Banchi Vecchi, n[os] 22-24. Voir Letarouilly, I, 99; Gnoli dans *Arch. d'Arte*, VI, 1893, 236, 287. Une autre maison avec décoration en stuc et les armes de Paul III est dans la Via Giulia, n° 93.

[3] Voir Tamilia, *Il s. Monte di Pietà di Roma*, Roma, 1900, 24, 101. On y trouve des détails (p. 31) sur la procession, instituée par Jules III, qui avait lieu chaque année, le 3 mai, et était une sorte de fête de bienfaisance.

[4] Le nom, d'après Lohninger (*S. Maria dell' Anima*, Roma, 1904) provient de la famille Parione.

[5] Des documents des archives de l'Anima, il ressort que de nombreuses

di Fiore et la place Navone, s'étaient conservées en bon état. Près de la place Navone, le cardinal d'Estouteville avait transporté en 1477 le marché de la place du Capitole[1]. Chaque mercredi, comme le dit expressément Fichard, s'y tenait le marché d'habits, toiles, armes et autres objets; ce marché se tient aujourd'hui encore au Campo di Fiore. Au temps du Carnaval, l'ancien champ de courses de Domitien était le théâtre de fêtes et divertissements (festa d'Agone) auxquels participaient des amateurs de spectacles sortis de tous les rangs de la société[2].

Sur l'un des côtés de la place Navone était l'église nationale espagnole de S. Giacomo; sur l'autre et dans le voisinage de l'église nationale allemande de S. Maria dell' Anima, s'élevait le vaste palais passé en la possession du cardinal Cupis et dans lequel avait habité le puissant et plus tard si malheureux cardinal Ascanio Sforza[3].

Au sud de la tour Millina, au sommet de laquelle, entre d'élégants graffiti, on lit encore le nom de sa famille[4], le cardinal Oliveiro Carafa avait fait élever la statue de Pasquin, qui est comme le symbole de ce quartier Dans le voisinage de cette statue qui était considérée comme une des œuvres les plus remarquables de la sculpture, s'élevait le

ruines antiques se trouvaient dans cette région et que les gens de la Curie les achetaient pour s'en bâtir des maisons (communiqué aimablement par le recteur prélat Lohninger).

[1] Voir Capagrossi-Guarna, *I mercati di Roma*, Roma, 1873.

[2] Voir volumes précédents.

[3] Il ressort du plan de Bufalini (G.) que Cupis possédait non seulement l'ancien palais de A. Sforza (voir *Nuova Antologia*, série 3, XLIII, 1893, 434), Piazza Navona, n[os] 33 à 40, et Via dell' Anima, n[os] 1-11, mais encore la maison d'angle de la Via dell Anima, n[os] 15-18, et de la place Navone, n[os] 30-32, ainsi que les deux maisons attenantes Via dell' Anima, n[os] 12-14, et Piazza Navona, n[os] 30-32, qui dépendaient de l'Anima. Cupis voulut d'abord exproprier toute l'Anima (Vigor bullæ Sixti IV), mais il n'y réussit pas. Le 3 juin 1520, litibus cessit. L'Anima loua ensuite deux maisons à la sœur de Cupis, Franziska de Cupis (uxor Angeli de Bubalis), et à son fils Cristoforo, d'abord pour deux ans et plus tard ad locationem perpetuam; la vente eut lieu en 1545. Arch. de l'Anima à Rome

[4] Voir G. B. Giovenale dans *Annuario 1909-1911*, Roma, 1911, 127, de l'Academia di S. Luca.

palais que l'oncle de Jules III, le cardinal Antonio del Monte, grand amateur d'art, s'était fait construire [1]. D'après le plan de Rome de Bufalini, c'était aussi dans ce quartier qu'habitait l'influent cardinal Alvarez de Tolède [2]. Via Parione se trouvait l'atelier d'Antoine Lafréry qui, jusqu'au temps de Grégoire XIII, était le centre de l'industrie de l'estampe [3] à Rome. Au sud-ouest de la Via Parione était le Puits blanc (Puteus Albus), qui donna son nom à l'église S. Maria qui se trouvait là. Cette fontaine, qui est aujourd'hui sur le Janicule, près du chêne du Tasse, jouait dans les documents du quinzième siècle, pour la topographie du quartier, un rôle aussi grand que la Chiavicà di S. Lucia. Ce coin de Rome changea complètement de physionomie, lorsque fut construite la nouvelle et splendide église de l'Ordre de l'Oratoire, fondé par Philippe de Néri.

Le Rione Parione était riche en monuments remarquables et qui, quoique en partie transformés et fortement endommagés, n'en restent pas moins propres à exciter l'intérêt de l'amateur d'art. Le souvenir du cardinal Stefano Nardini est évoqué, dans la Via Parione, par le portail orné de son écusson de famille, à l'entrée du palais qu'il fit élever en 1475 et où, au temps de Jules III, fut transportée l'administration du « Mons Julii [4]». Le bâtiment, fort endommagé aujourd'hui, prit le nom de Governo Vecchio, qui fut donné aussi à la rue [5], parce que le gouverneur y résidait. A ce palais était adossée l'habitation du cardinal Cortese. Dans cette dernière maison, qui est debout encore, se trouvait d'abord le siège de l'hôpital allemand des Sept-Bourgs. Elle devint en 1533, par le don qu'en fit la Rose des Sept-Bourgs, la propriété de l'église nationale allemande S. Maria dell'

[1] Voir Vasari, V, 452; Tesoroni, 39 A.

[2] Bufalini, II.

[3] Voir Ehrle, *Pianta di Roma del 1577*, p. 11; *Repert. für Kunstwissenschaft*, XXXIII, 402.

[4] Cela ressort de Bufalini.

[5] Sur le palais, voir Ferri, 22, et Callari, 42; Letarouilly, I, 19. Description du beau portail et de la cour si caractéristique dans Stettiner, 424-425.

Anima, qui la revendit en 1542 au cardinal Cortese[1].

Dans le palais du cardinal Fieschi, appelé plus tard Sora, résidait en 1552 le cardinal de Médicis, le futur Pie IV[2]. Non moins bien conservées sont les élégantes demeures des familles Pichi[3] et Caccialupi[4], ainsi que celles des prélats Turci[5] et Thomas Le Roy[6]. Tous ces monuments le cèdent en éclat au palais Massimi alle Colonne et à la Chancellerie.

La Chancellerie, jusqu'à l'achèvement du palais Farnèse, qui ne figure pas sur le panorama de Heemskerck, était le plus grand et le plus magnifique palais de la nouvelle Rome[7]. Là résidait le puissant et intelligent neveu de Paul III, Alexandre Farnèse, qui fit de ce palais, situé près du Vatican, le centre de la vie diplomatique, littéraire et artistique. A côté, le majestueux bâtiment qui, au temps de Jules III, portait encore le nom de son fondateur, le cardinal Riario[8]. La vieille basilique S. Lorenzo in Damaso, attenante à la Chancellerie, était, au temps où la visita Fichard, connue par les messes en musique qu'on y célébrait tous les jours[9].

Au vieux palais Massimi, dans les bâtiments de derrière duquel des Allemands avaient les premiers travaillé comme imprimeurs, se rattache le souvenir des nombreuses bou-

[1] L'envoi de la Rose eut lieu le 19 avril 1533, la vente au cardinal Cortèse le 21 août 1542. Arch. de l'Anima.

[2] Voir Rodocanachi, *Rome*, 31. Sur le palais (maintenant Liceo Terenzio Mamiani), voir Letarouilly, I, 195; Callari, 38; Gnoli, *Roma*, 163.

[3] Piazza Pollarolla, n° 43; voir Callari, 327, et Gnoli dans l'essai cité 279, A. 5

[4] Vicolo Savelli, n°s 44-54. Sur le beau portail on lit : Johannes Caccialupus. Sur la décoration de la maison en tableaux, tapis et statues, voir *Arch. Stor. Lomb.*, XX, 89.

[5] Cette maison, bâtie en 1500, maintenant Via Governo Vecchio, n° 124, montre encore l'écusson et l'inscription du possesseur; voir Letarouilly, I, 13; Belli, *Case abit. in Roma da uomini illustri*, 1850, 54.

[6] Voir ce que nous avons dit dans un tome précédent.

[7] Omnium vero magnificentissimum et amplissimum palatium s. Georgii, dit Fichard (*Italia*, 23). Sur la Chancellerie, voir Rodocanachi, 28.

[8] Voir Bufalini, II.

[9] Fichard, 23, 25.

tiques de libraires[1] qui se trouvaient là et où les lettrés avaient l'habitude de venir chaque jour échanger des idées[2]. L'ancien hôtel de cette famille avait été détruit au moment du « sac ». A partir de 1535, Baldassar Peruzzi bâtit pour Pietro Massimi un nouveau palais, œuvre vraiment géniale, admirablement adaptée à la courbe de l'étroite rue. Certes, pour apprécier à sa valeur le mérite de l'artiste, il faut avoir connu l'ancien état de choses; chacun peut toutefois aujourd'hui encore jouir de la cour à colonnes qui, avec sa petite fontaine et sa vue sur l'escalier, et la loggia du premier etage, compose un ensemble d'une beauté et d'un pittoresque uniques. Toutes les particularités de cet édifice sont une des meilleures choses du Siècle d'or[3].

Au Rione di Parione etaient les maisons Galli et Sassi, célèbres par leurs collections d'antiques Heemskerk nous donna en 1535 des dessins à la plume de leurs cours et des statues qu'on y trouvait. On y voit que les Sassi possédaient encore des statues, qui passèrent aux Farnèse : l'Apollon, la Vénus génitrix, le bas-relief d'Icare, qui allèrent à Naples, ainsi que l'Hermès actuellement au British Museum. Dans la cour de la Casa Galli, situee au nord de la Piazza della Cancellaria, on pouvait voir, au milieu de statues et de sarcophages, le Bacchus de Michel Ange[4].

L'autre grande place du Rione di Parione était le Campo di Fiore, créé par Sixte IV, et qui était borné au sud-ouest par le Rione della Regola. Grâce à sa situation centrale entre cette partie moyenâgeuse de la ville, qui s'étendait le long du Tibre, et les quartiers Parione et Ponte, où, au

[1] Description dans Noack, *Das deutsche Rom.*, 60.

[2] Fichard, 24.

[3] Voir Burckhardt, *Geschichte der Renaissance*, 52, 104, 106, 205, 298, 323; Ebe, I, 25; Riegl, *Barockkunst*, 69; Rodocanachi, 204; Hübner, I, 104.

[4] Voir Springer dans *Jahrbuch der Preuss. Kunstsamml.*, V, 327, 330; Michaelis, *Römische Skizzenbücher*, 141, 153, 170; Hübner, I, 100, 114; Hülsen-Egger, I, 16, 39, 42. Sur la casa Sassi, voir spécialement Rocchi, 253; *Arch. d. Soc. Rom.*, XX, 479. Quelques restes de la vieille maison sont conservés dans le nouveau bâtiment élevé en 1867 Via del Governo Vecchio, n° 48.

temps de la Renaissance, battait le pouls de la vie, cette place devint le vrai forum de Rome. Là étaient composées les bulles papales, là étaient publiées les ordonnances des gouverneurs, là avaient lieu les exécutions et se tenait le marché aux chevaux[1]. Au sud-ouest de la place, le cardinal Condulmero, neveu d'Eugène IV, avait bâti, sur les ruines du théâtre de Pompée, un grand palais qui passa plus tard aux Orsini, lesquels le louèrent à des membres du Sacré-Collège; le cardinal Francisco de Mendoza[2] l'habita, au temps de Jules III. Derrière ce palais (aujourd'hui palais Pio) se trouvent deux vieilles églises, S. Barbara et S. Maria in Grotta pinta. Au nord de cette dernière était l'église, tout récemment détruite, de la Confrérie des boulangers allemands, S. Elisabetta[3].

Par suite de l'activité commerciale qui se déployait au Campo di Fiore, il y avait là nombre de boutiques de marchands et d'hôtelleries. Les célèbres éditeurs Antonio Blado et Antonio Salamanca y tenaient leurs librairies[4]. Parmi les hôtelleries, citons l'Albergo della Vacca, qui appartenait à Vannozza de' Catanei, bien connue de tous ceux qui ont lu l'histoire d'Alexandre VI. Cette riche personne possédait, en d'autres endroits, des immeubles qu'elle louait à des hôteliers[5]. Aujourd'hui encore, un bâtiment du Quattrocento, près du Campo di Fiore, dans le Vicolo del Gallo, n°s 12-13, à l'angle de la Via de' Cappelari, porte le nom de Casa di Vannozza. La preuve qu'elle lui a bien appartenu est qu'elle porte encore un écu de marbre avec le taureau des Borgia. Jusqu'à aujourd'hui, on considérait ce bâtiment, qui s'est conservé avec d'insignifiants changements, comme étant cette hôtellerie de la Cloche où, d'après le journal de Bur-

[1] Fichard, 25; Gnoli, *Roma*, 183; Rodocanachi, *Rome*, 31.

[2] Bufalini H.; Rodocanachi, *Roma*, 31.

[3] Voir de Waal, *Campo Santo*, 179.

[4] Voir Gori, *Archivio*, IV, 225; sur A. Blado, voir *Riv. Europ.*, XXII, 1880, 16; *Gior. stor. d. lett. Ital.*, XXIII, 307, 328; sur Salamanca, voir *Repost. für Kuntswiss.*, XXXIII, 402.

[5] Voir Adinolfi, *Canale di Ponte*; Imperi, *J. Maria della Consolazione*, 74; Rodocanachi, 257; Forcella, VIII, 520.

chard, les princes allemands avaient l'habitude de descendre pendant le dernier tiers du quinzième siècle. Les documents d'archives de l'Anima nous apprennent cependant que cette maison appartenait aux Valle, qui la louèrent en 1479 à l'hôtelier allemand Johannes Teufel (Diable), que les Italiens avaient baptisé par euphémisme Angelo et qui deux ans après en acheta une partie [1]. La célèbre hôtellerie de la Cloche, qui était le rendez-vous préféré des Allemands de Rome, n'était donc pas la maison de la Vannozza; c'était celle d'à côté, dans la Via de' Cappellari [2]. D'ailleurs, d'autres Allemands exercèrent au Cinquecento la lucrative profession d'aubergistes; dès le temps d'Eugène IV, il y avait au Borgo plus de soixante hôtelleries et boutiques allemandes [3].

Outre la Cloche, l'Albergo del Sole jouissait déjà au quinzième siècle d'une grande réputation. Elle dure encore dans la Via di Biscione, n°s 73-76; il est vrai qu'on a construit autour. Néanmoins, personne aujourd'hui n'a l'air de se douter que ce bâtiment ordinaire, avec son entrée voûtée et profonde, sa cour sombre mais pittoresque, fut un hôtel de premier rang pour les étrangers, à telle enseigne qu'en 1489 l'ambassadeur de France y descendit [4]. Elle est près du Marché aux Volailles (Piazza Pollarola); là s'élève le palais des Pichi, connu par le nom de celui qui le fit construire et aussi pour son beau portail. Les noms d'une auberge et d'une rue nous rappellent encore aujourd'hui que dans ce quartier se trouvait la vieille auberge du Paradis, qu'on dit avoir été ainsi nommée à cause de la modicité de ses prix. A l'endroit où la Via del Paradiso se séparait de la Via Papale, on lisait, avant qu'eût été formé le Corso Vittorio Emanuele, l'inscription de Girolamo Zorzi sur le déborde-

[1] En 1525, la maison passa à l'Anima; voir NAGL-LANG, *Mitteil. aus dem Archiv des deutsch Nationalhospizes*, Rome, 1899, 207; SCHMIDLIN, *Anima*, 107.

[2] NOACK (*Das deutsch Rom*, 51) donne une description de la maison de la Vannozza, mais il l'identifie comme tous les autres avec l'auberge de la Cloche.

[3] Voir MURATORI, *Script.*, III, 2, 878; GREGOROVIUS, VII³, 696.

[4] GREGOROVIUS, VII³, 705; RODOCANACHI, *Rome*, 258.

ment du Tibre au temps d'Alexandre VI (décembre 1495)[1]. La rue des Baullari (fabricants de coffres), qui était au milieu du quartier des hôtelleries, conduit aux palais des Massimi.

Non moins que les Rioni Ponte et Parione, le Rione della Regola était très populeux. Comme le nom de Regola (Arenula) l'indique, et qu'il faut traduire par « sable » ou « gravier », c'était le quartier du Tibre, qui était traversé par la Via Giulia et une rue parallèle, conduisant, par-dessus la place Farnèse, au Ponte Quattro Capi. Les rudes contrastes qui, de tous temps, caractérisèrent la Ville Éternelle, n'étaient réunis nulle part peut-être autant que dans ce quartier. En face de luxueux palais ce n'étaient que vieilles petites églises et rues remplies de corps de métiers, que nous rappellent encore les noms de Via de' Cappellari (chapeliers), Via de' Giubbonari (tailleurs), Pettinari (fabricants de peignes)[2]. Nombre de Juifs s'y étaient installés; au milieu de leur ghetto s'élevait le vieux palais Cenci[3]. De l'état où était alors ce coin complètement transformé par le percement de la Via Arenula[4], on peut se faire le mieux une idée, en s'engageant dans la malpropre Via di S. Bartolomeo de' Vaccinari[5] où une maison prégothique du treizième siècle, avec un portique à colonnes, captive tout de suite l'attention de tout ami de l'antiquité. De semblables portiques ouverts de plain-pied offraient un abri pour la pluie; ils sont caractéristiques des maisons du moyen âge, où s'avançait le plus souvent une loggia couverte[5]. Aux portiques on joignait souvent d'antiques colonnes, comme

[1] Voir ce que nous en avons dit au tome VI.

[2] Les corporations de métiers établies à Rome habitaient ordinairement des rues particulières, d'où Via Coronari, Cartari (papetiers), Chiavari (serruriers), Calcettari (cordonniers), Pianellari (fabricants de pantoufles); voir Simonetti, *Vie*, 16. Un dessin de Feb. Zuccaro, reproduit dans le *Bullet. d'Arte*, V, 1911, 300, nous donne une idée de ce qu'était à Rome une rue ordinaire.

[4] Voir Stettiner, 443.

[5] Leur confrérie, érigée en 1552, appartenait à la paroisse S. Stefano d'Arenula; voir Simonetti, *Vie*, 31.

[5] Voir Gnoli, dans la *N. Antologia*, LXXXVII, 1908, 678.

c'est le cas pour la maison de la Via di S. Bartolomeo. Par la dernière arcade de cette maison, on va au Vicolo del Melangolo, petit endroit qui nous restitue de façon unique la physionomie médiévale de la ville [1].

Le Rione della Regola abritait trois maisons de pèlerins : S. Maria di Monserrato pour les Espagnols, S. Tommaso pour les Anglais et S. Brigida pour les Suédois; à S. Brigida, qui était place Farnèse, habitait l'archevêque exilé d'Upsal, Olaus Magnus [2]. Au Rione della Regola appartenaient aussi S. Girolamo della Carità et l'église S. Benedetto in Arenula qui, en 1558, furent données à la Confrérie de la Trinità de' Pellegrini [3].

Le quartier de la Regola, dès que Sixte IV l'eut relié au Transtevère par le Ponte Sisto, s'éleva remarquablement. Il prit sous Paul III un puissant essor, à cause du somptueux palais des Farnèse, qu'en 1530 Antonio da Sangallo avait commencé à y élever et qui, conformément au testament de Paul III, échut au cardinal Alexandre. Ce gigantesque monument [4] vraiment royal, auquel avait travaillé Michel-Ange et qui, peu après 1547, était terminé jusqu'à sa façade, jusqu'à la Via Giulia, figure sur le plan de Bufalini comme palais de Paul III. Il eut tout de suite une célébrité mondaine, en raison des collections qu'il contenait. Le cardinal Alessandro, quoique souvent à court d'argent, s'y livra, en vrai émule des Médicis, à de coûteuses acquisitions de toutes sortes : manuscrits, livres, tableaux et surtout statues antiques. Les statues furent en partie achetées, en partie acquises par des fouilles particulières à Rome et aux environs. Les plus riches trouvailles provinrent des Thermes de Caracalla où, en 1546-1547, furent mises au iour des œuvres

[1] Le Vicolo del Melangolo ainsi que la maison Via de' Vaccinari, n° 29, sont décrits dans STETTINER, 369 et 393.

[2] Voir ROT, *Itin.*, 248; BERTOLOTTI, *Artisti Bolognesi*, 27. Sur O. Magnus, voir notre tome X. L'archevêque recevait de Jules III une allocation mensuelle; voir *Intr. et Exit.*, 1554, dans Cod. Vat. 10605 de la Bibl. Vatic.

[3] Voir *Mél. d'archéol.*, XXI, 481.

[4] Voir RODOCANACHI, *Rome*, 30.

d'art, qui rejetèrent dans l'ombre toutes les collections antérieures. Ainsi furent exhumés notamment le groupe connu sous le nom du Taureau Farnèse, l'Hercule, la Flore et nombre d'autres belles œuvres [1].

Non loin du Palais Farnèse, au voisinage du Ponto Sisto, s'élève le palais de Girolamo Capodiferro (aujourd'hui palais Spada), bâti vers 1540 et décoré par Giulio Mazzoni, élève de Daniele da Volterra. L'architecte s'inspira de la célèbre maison de Branconio dell' Aquila, au Borgo, et l'imitation fut surtout frappante dans la façade extrêmement riche en statues, stucs et autres ornements. Bien plus réussie est la décoration de la pittoresque cour. Derrière le palais s'étend un jardin vers le Tibre. Jules III enrichit les collections du cardinal par l'envoi de la statue colossale de Pompée [2].

Entre la place Farnèse et le Campo di Fiore était la maison de Francesco Fusconi de Norcia, médecin très estimé par Paul III, et qui avait rassemblé chez lui de remarquables antiques, tels que la statue de Méléagre, qui se trouve actuellement au Vatican. Latino Giovenale, également possesseur d'antiques, habitait aussi dans ce quartier [3].

En face du Rione della Regola s'étendait, sur l'autre rive du fleuve, le Transtevère, riche en vieilles églises et en tours, et qui formait une région particulière. Les étrangers ne pénétraient que rarement dans cette partie de la ville où logeait une population très dense. C'était surtout le quartier des marchands de vins et des matelots. L'hôpital des matelots ainsi que des Gênois était situé près de l'antique et vénérable église Sainte-Cécile [4]. Du port à la Ripa Grande, on allait par un escalier escarpé; une rue commode conduisait à la Douane, près de laquelle s'élevait la petite église

[1] Voir Lanciani, *Scavi*, II, 160, 181, et *Renaissance*, 125; puis *Bull. arch. com.*, 1900, 44; Rocchi, *Piaute*, 252; Hübner, I, 96. Sur le cardinal A. Farnèse comme collectionneur, voir *Nuntiaturberichte*, X, 292, 397.

[2] Vasari, VII, 70; Letarouilly, 243; Burckhardt, *Gesch. der Renaissance*, 200; Riegl, *Barockkunst*, 68; Hübner, I, 85.

[3] Voir Aldrovandi, 163, 164; Marini, *Archiatri*, I, 325; Michaelis, *Ræm. Skizzenbücher*, VII, 99; Helbig, I², 75; Hübner, I, 98, 102.

[4] Voir Bufalini G.

des matelots, S. Maria della Torre, ainsi nommée à cause de la tour que Léon IV y érigea au neuvième siècle[1]. A cet endroit s'élevait, à la fin du dix-septième siècle, le grand orphelinat S. Michele.

Presque toute cette partie de la ville était traversée par une grande rue, la Via Transteverina (aujourd'hui Lungarina ou Lungaretta) qui, du Ponte di S. Maria (plus tard Ponte Rotto), près des églises S. Salvatore della Corte et S. Agata, conduisait à la place et à la basilique S. Maria di Transtevere. A droite et à gauche de cette artère, ouverte par Jules II à la circulation, s'étendait un sombre dédale de ruelles dont les plus intéressantes ont été sacrifiées à la régularisation du Tibre. Aujourd'hui, il est difficile de se faire une idée de l'état ancien de cette partie de Rome. Nulle part, on n'eût trouvé de maisons plus serrées[2], parmi lesquelles il y en avait de très vieilles avec avant-corps et petits perrons, et entre lesquelles on voyait nombre de petites églises et de couvents et les lourdes maisons flanquées de tours de vieilles familles de la noblesse, comme les Stefaneschi, les Ponziani, les Papareschi, Normanni, Alberteschi, Mattei, Anguillara. Le quartier S. Pellegrino à Viterbe[3] nous donne la meilleure image de ce qu'était au moyen âge et jusqu'à la fin de la Renaissance, le Transtevère. Particulièrement caractéristiques étaient les nombreuses tours, dont il n'est resté que deux, la Torre Anguillara[4] et celle des Caetani en l'île au Ponte Quattro Capi. Des logis fortifiés de la noblesse subsiste encore, mais horriblement dégradée, la très intéressante maison des Mattei, au Ponte S. Bartolomeo. Le nombre fantastique des tours, qui nous surprend sur toutes les images du temps, avait valu le

[1] Voir HERMANIN, *Stadt Rom.*, 25, et Taf. 38.

[2] Il en est très peu resté. Description au treizième siècle de la maison de sainte Cécile dans STETTINER. Une très vieille maison subsiste encore au Vicolo della Luce. Sur l'antique Via dei Vascellari, qui doit malheureusement être détruite, voir ANGELI dans *Giorn. d'Italia*, 1912, n° 207.

[3] Voir PINZI, *I principali monumenti di Viterbo*, Viterbe, 1894, et EGIDI, *Viterbo*, Napoli, 1912.

[4] GNOLI dans la revue *Cosmos cathol.*, 1901.

surnom de de Turribus à l'église S. Lorenzo de Janiculo, détruite quand fut érigé le couvent de S. Egidio [1].

Aucune partie de la ville n'égalait alors en charme le Transtevère; Ripa-Grande, notamment, offrait de la rive voisine un aspect vraiment pittoresque. C'est de là qu'en 1553 Pieter Brueghel l'a peint [2]. A la Porta Settimiana récemment créée par Alexandre VI, la vieille voie qui menait les pèlerins à Saint-Pierre, la Via Sancta (actuellement Lungara) conduisait jusqu'à la Porta S. Spirito in Borgo. Dans cette rue, dont Jules II voulait prendre un morceau pour la Via Giulia, il n'y avait que des maisons et des églises isolées, car l'endroit se trouvait hors des fortifications. C'était la région des grandes vignes parmi lesquelles se remarquaient celles des cardinaux Maffei, Salviati et Farnèse; au cardinal Farnèse appartenait aussi la célèbre Farnésina d'Agostino Chigi. Parmi les églises du Janicule, S. Pietro in Montorio remonte au neuvième siècle; S. Onofrio fut construite seulement en 1435 par l'ermite Niccolo di Forca Paléna [3].

Comme le Transtevère, le Rione di S. Angelo formait un vrai quartier populaire qui était entouré par les Rioni Regola et Eustachio à l'ouest, Pigna au nord et Campitelli à l'est. Là habitaient de nombreux Juifs qui, en dehors de leurs affaires de banque, exerçaient dès lors une profession qui s'est conservée chez eux à Rome jusqu'à ces derniers temps, le métier de tailleur [4]. Sur le plan de Bufalini, une rue à S. Angelo in Pescaria était expressément désignée comme rue aux Juifs. D'Aldrovandi et de quelques autres il ressort que la future place del Pianto portait au Cinquecento le

[1] Voir Asby dans *Mel. d'archéol.*, XXI, 482. La maison des Mattei (actuellement Ferrini) est place Piscinula, nos 186-189; quelques fenêtres gothiques et le portail avec les armes, un écusson dégradé, sont bien conservés.

[2] Voir Egger, *Veduten*, 15, 38, et Taf., 70.

[3] Voir Tomassetti. *Campagna Romana*, II, 476; les vignes sur le plan Bufalini G. Voir Rot, *Itin. Rom.*, 262. La vigne Salviati fut visitée en 1551 par Jules III; voir Massarelli, 211.

[4] Voir Vogelstein-Rieger, II, 117; Rodocanachi, *Rome*, 235. Du cimetière juif d'alors une pierre tombale de 1543 a été sauvée et se trouve à Saint-Paul-hors-les-Murs. Voir Forcella, XII, 15.

nom de place juive (Piazza Giudea). Dans le voisinage, les Santa Croce avaient leurs palais qui contenaient de nombreux antiques [1].

Dès le temps des débuts de la Renaissance, les bourgeois romains s'étaient efforcés d'embellir ce quartier. Ainsi peut-on citer un remarquable monument du Quattrocento sur la place del Pianto, qui a échappé à tous les bouleversements qu'a subis ce quartier dans les derniers temps. C'est la demeure de Lorenzo de' Manili, élevée en 1467. Ce Romain enthousiaste de l'antiquité réunit ses maisons par une grande inscription qui, courant sous les fenêtres des premiers étages, rappelait exactement la capitale romaine de la belle époque.

On aurait pu aisément la prendre pour antique. La pompeuse inscription dit que, Rome ayant recouvré sa puissance ancienne, Laurentius Manlius (ainsi signait-il parce qu'il faisait remonter son origine à la célèbre famille de l'antiquité romaine) avait voulu contribuer, dans la mesure de ses moyens réduits, à l'ornementation de sa patrie et de sa ville bien-aimées. En vrai représentant de la Renaissance, le propriétaire datait l'inscription d'après l'ère de la fondation de Rome et faisait inscrire son nom en lettres grecques sur la façade, où figuraient en outre des fragments d'antique sculpture et d'inscriptions. Aux corniches des fenêtres, près de la Piazza Costaguti, on lit un salut caractéristique : Have Roma [2], exprimant la joie du bâtisseur devant la beauté ressuscitée de la Ville Éternelle.

[1] Voir Aldrovandi, 236; Michaelis, *Rœm. Skizzenbücher*, 141; Hübner, I, 113; Hülsen-Egger, I, 17.

[2] La maison de Lorenzo de Manili, dont Albertini vante les antiques (voir Hübner, I, 140), porte maintenant le n° 18. Gnoli attira le premier l'attention sur ce très intéressant bâtiment (voir *Giorn. d'Italia*, 1906, n° 36, et *Roma*, 148, 153; meilleure description dans Stettiner, 409). L'inscription, qui n'a pas été publiée d'une façon suffisamment complète par Rodocanachi, porte : VRBE. ROMA IN. PRISTINAM. FORMA[M. R]ENASCENTE. LAVR. MANLIVS. KARITÆ. ERGA. PATRI[AM SVAM A]EIS. SV. || NOMINE. MANLIANAS. PRO. FORT[VN]AR. MEDIOCRITAT. AD. FOR. IVDEOR. SIBI. POSTERIS. Q[SVIS. A. FVND.] P. || AB. VRB. CON. M.M. CC. XXI. L. AN. M. III. D. II. P. XI. CAL. AVG.

Près de l'église S. Angelo in Pescaria, située dans le voisinage, le marché aux poissons se tenait dans le portique d'Octavie [1]. Ceux qui ont visité Rome autrefois se souviendront de ce coin très pittoresque, en dépit de sa malpropreté, qui a été souvent défendu par les artistes.

Le plus important monument antique de ce quartier était le théâtre Marcellus. Celui-ci qui, dès 1368, appartenait aux Savelli, avait perdu en grande partie, par suite des constructions de Baldassar Peruzzi qui l'environnaient, le caractère de bourg médiéval que ses anciens possesseurs, les Pierleone, lui avaient donné. Sous les arcades du rez-de-chaussée se trouvaient des boutiques de marchands qui ont souvent gardé, jusqu'à notre époque, leur air moyenâgeux. Des palais des Mattei, il n'y en avait alors qu'un seul; les autres [2], bâtis sous Paul IV dans le cirque Flaminius, ont donné une tout autre physionomie au quartier situé près de l'église S. Caterina de' Funari, élevée en 1544.

Le Rione de Ripa, continuant à suivre le Tibre, face à la partie sud du Transtevère, aboutissait à l'île où était l'église S. Bartolomeo. Dans cet édifice religieux subsiste encore la chapelle de la corporation des meuniers. On y voit représentés sur les pierres funéraires, plus ou moins grossièrement, des moulins flottants qui, du temps de Bélisaire, étaient amarrés près de l'île [3]. Le terrain bâti au Rione di Ripa n'allait que jusqu'au Ponte di S. Maria qui, restaure sous Jules III, dut être sacrifié, lors de l'inondation de 1557, et d'un autre côté, il allait jusque près du Capitole et du Velabre; non loin de ce dernier était S. Giovanni Decolato, l'église de la confrérie qui assurait les secours spirituels aux criminels avant leur exécution. Près de la vieille basilique S. Maria in Cosmedin ne se trouvaient plus que de petites

[1] Voir Fichard, 26. Description de 1878 du marché aux poissons détruit en 1889 dans Lanciani, *Renaissance*, 11; voir Baracconi, 443; Bartolini, 58; Rodocanachi, *Rome*, 261, pl. 52.

[2] Voir Hermanin, 17, et Taf. 33.

[3] Voir Rodocanachi, *Corporations ouvrières à Rome*, I, Paris, 1894, 71; Gregorovius, I[3], 354; Bartoli, *Vedute*.

habitations. C'était un coin très négligé où, au milieu d'une saleté indescriptible, s'élevait un palais de la noblesse du onzième siècle, la maison de Nicolas Crescentius, ornée à l'extérieur de fragments antiques de haute valeur et qui alors, comme on le voit par le panorama de Heemskercks, s'appelait Casa di Pilato et plus tard di Rienzo[1]. Au sud, le Rione di Ripa embrassait tout l'Aventin, le Monte Testaccio et les thermes de Caracalla. Sur la place, devant le mont Testaccio, se sont conservés au temps du carnaval les grossiers divertissements du peuple de Rome auxquels participaient des magistrats de la ville et la bonne société[2]. L'Aventin, avec ses très vieilles églises et les restes pittoresques du Borgo Savelli, ne laissait aucune place aux habitations.

Le Rione di Campitelli, qui allait jusqu'à la porte S. Sebastiano, occupe un territoire qui n'est pas très bâti. Dans ce quartier, auquel appartenaient le Colisée et le Palatin, la vie ne régnait qu'au pied du Capitole. Les principaux édifices religieux y étaient les deux églises à la Vierge : S. Maria della Consolazione avec une antique image de la Madone dont de nombreux ex-voto et tables votives témoignent de la vénération qu'on lui portait[3], et l'église du Sénat romain, S. Maria in Ara Cœli, bâtie sur les ruines du temple de Junon Capitoline à laquelle se rattache la légende admirablement poétique de la Reine du Ciel à César Auguste[4].

A gauche du grand escalier qui depuis 1348 conduisait de la place du Capitole à l'église, Fichard vit un nombre considérable de sculptures de marbre dont quelques-unes se sont

[1] Voir la description de FICHARD, *Italia*, 65; LANCIANI, *The destruction of ancient Rome*, New-York, 1899, 17; BARACCONI, 316; TOMASETTI, dans la *Roma Antologia*, ser. 3, anni 1880. Le nom de Casa di Pilato est lié aux représentations de la Passion; voir LANCIANI, *Pagan and christ. Rome*, London, 1892, 180.

[2] Voir BARTOLI, n° 62; l'essai de GNOLI dans *Giorn. d'Italia*, 1909, n° 53, et G. FERRI dans le *Corriere d'Italia*, 1912, n° 48. Les jeux du Testaccio sont décrits déjà en 1404; voir *The solace of pilgrims*, éd. Mills, Oxford, 1911, 51.

[3] FABRICIUS, *Roma*, 247.

[4] Voir HÜLSEN, *The legend of Aracœli*, Roma, 1907.

conservées jusqu'à nos jours. L'église elle-même, sur laquelle le Sénat avait des droits de patronat, était et est encore très riche en mausolées. Cependant, le voyageur francfortois ne mentionne parmi ceux-ci que le tombeau de sainte Hélène, celui de la reine Catherine de Bosnie et celui de l'humaniste Flavio Biondo [1].

Le Capitole, déjà si célèbre par ses souvenirs, était alors visité par tous les étrangers à cause des bronzes d'art offerts à la ville par Sixte IV (la louve, le tireur d'épine, Camille, des fragments du colosse de bronze, Héraklès); sous Paul III, il perdit la vue d'un bourg médiéval qu'il avait eue jusque-là. Sur un point, vers l'an 1538, on remarque déjà le somptueux perron que Guglielmo della Porte exécuta d'après le dessin de Michel-Ange, et la statue de Marc-Aurèle [2], qui produisait tant d'effet au milieu de la place.

Non loin de là venaient le nouveau bâtiment de la façade du palais des Sénateurs et des portiques latéraux dont celui de droite fut élevé sous Jules III [3].

Au nord, le Rione Campitelli confinait au Rione della Pigna, qui ne formait pas un carré tout à fait régulier. Ce quartier contenait le monument le mieux conservé de l'antiquité, le Panthéon, que le peuple appelait S. Maria Rotonda. La place située devant était alors beaucoup plus haute, si bien qu'on y devait monter par un escalier. De petites maisons s'élevaient à l'entour; sur le côté gauche, elles touchaient immédiatement le Panthéon. On peut juger de l'état des lieux alors d'après un dessin d'Heemskerk. Derrière la pointe du fronton, on voit le petit campanile romain élevé en 1270. Le porche, du côté gauche, est encore à moitié muré; Paul III fit éloigner cette vilaine protubérance. Devant le majestueux bâtiment circulaire étaient les lions de basalte égyptiens qui furent mis plus tard au Vatican et la somptueuse cuve de porphyre qui orne maintenant le tom-

[1] Fichard, *Italia*, 30; Fabricius, *Roma*, 242.

[2] Voir Hermanin, *Taf.* Sur la collection du Capitole, outre ce que nous en avons dit, voir Hübner, I, 77, et Hülsen-Egger, I, 29.

[3] Voir plus haut.

beau de Clément XII au Latran. A l'intérieur des grandioses ruines des Thermes d'Agrippa, attenantes au Panthéon, de petites maisons avaient été bâties [1].

La plus considérable église du Rione della Pigna était celle des Dominicains, avec le tombeau de sainte Catherine de Sienne, S. Maria Sopra Minerva. Dans cette église se trouvait une bibliothèque qui, avec la petite mais si remarquablement organisée collection de livres des Augustins de S. Maria del Popolo, jouissait d'une particulière réputation [2]. Riches en antiques étaient les maisons des Porcari, qui s'élevaient dans le voisinage, et la Casa Mattei toute proche, à l'Arco di Ciambella, dans la pittoresque cour de laquelle Heemskerck vit encore la statue de la Niobide morte, qui passa plus tard en la possession des Bevilacqua et de là à Munich. La collection, une des plus anciennes de Rome, était déjà fort entamée au temps d'Aldrovandi. L'excellent cardinal Maffei habitait alors cette maison [3].

Au Rione della Pigna appartenaient aussi la petite église S. Giovanni della Pigna, rebâtie sur la place du même nom par Vittoria Colonna, le palais du duc d'Urbin (plus tard Doria) [4] et le palais de S. Marco (aujourd'hui de Venise). Ce dernier servit de résidence d'été à Paul III et aussi parfois à Jules III [5]. Par ses salles grandioses, le puissant bâtiment était éminemment propre à recevoir le Pape avec toute sa cour. Parmi les choses les plus dignes d'être vues que signale Fichard, la vaste carte de la terre, du Quattrocento, exposée

[1] Voir Fichard, 56; Springer dans *Jahrbuch der Preuss. Kunstsammlungen*, 1891, 121; Michaelis, *Rœm. Skizzenbücher*, 136, 155, 160; Bartoli, 47; Hermanin, 15, et Taf, 18; Hülsen-Egger, I, 7. Sur le clocher roman voir Ashby, *Un panorama de Rome par Ant. v. d. Wyndgaerde*, « Mélanges d'archéol. », XXI, 481, A. 1.

[2] Voir Fichard (*Italia*, 57) qui déclare : Præter Vaticanam bibliothecam isthic paucas habet excellentes. Fabricius (*Roma*, 207) mentionne, en outre, les bibliothèques S. Maria in Aracœli et S. Agostino.

[3] Voir Michaelis, *Rœm. Skizzenbücher*, 134; Hübner, I, 103, 110; Hübner-Egger, I, 3.

[4] Voir Adinolfi, *Roma*, II, 292; Rodocanachi, *Rome*, 34. Le cardinal Cajetan avait habité ce palais; voir *Arch. d. Soc. Rom.*, XVII, 407.

[5] Voir Dengel, *Palazzo di Venezia*, 96, 98.

dans le palais, par ses images d'hommes, de pays et d'animaux, attirait les regards et l'admiration[1]. Non loin de la monumentale bâtisse du palais S. Marco était la petite église S. Maria della Strada, donnée par le pape Farnèse aux Jésuites.

Les fréquents séjours du Pape au palais S. Marco favorisaient le développement du quartier Pigna et du Rione di Trevi, qui en était séparé par le Corso (Via Lata)[2] où les Colonna avaient élevé près des S. Apostoli leur vaste palais. La fontaine de Trevi gardait encore la même physionomie que lui avait donnée Nicolas V. Une grande partie du Rione di Trevi, qui s'étendait jusqu'à la porte Salara et la porte Nomentane, était inhabitée.

Sur le Quirinal s'élevaient d'imposantes ruines; les restes des thermes de Constantin et du temple de Sérapis. Devant les thermes, la face tournée vers la place, s'élevaient, au milieu d'un grossier amas de constructions moyenâgeuses, les statues des dompteurs de chevaux qui, à cause de leur grandeur et de leur état de conservation, faisaient partie des monuments les plus populaires de Rome. A cause de ces statues, on appelait le Quirinal Monte Cavallo. Il était presque entièrement rempli de jardins, de vignes, d'olivettes et de maisons de campagne. Déjà Pomponius Lætus et Platina, à cause du bon air qu'on y respirait s'étaient constitué sur ces collines des maisons de campagne et des jardins. Ils furent imités par les cardinaux Prospero Colonna, Oliviero Carafa et Rodolfo Pio da Carpi. Les collections d'art de Carpi comprenaient, outre des statues et des bas-reliefs, de petits bronzes, des terres cuites, des vases et autres meubles anciens, sans parler des livres, des manuscrits et des tableaux. Les petits objets de cette collection, dont Aldrovandi nous donne une description détaillée, se trouvaient presque tous au palais du cardinal, sur le Champ de Mars. Les statues de marbre furent portées la plupart à

[1] Dengel, *Die verschollene Mappa Mundi im Palazzo di Venezia zu Rom. Mitteil. der Geogr. Gesellschaft in Wien*, LV, 1912.

[2] Adinolfi, *Roma*, II, 275.

la villa dont Aldrovandi appelle les vastes jardin le paradis sur la terre [1].

La collection du cardinal Carpi était encore surpassée par celle du cardinal Hippolyte d'Este, le fils de Lucrèce Borgia. Ce collectionneur, passionné d'antiquité, avait rempli ses habitations à Rome de trésors de cette sorte. A partir de 1554, il fit peu à peu transporter ses plus remarquables œuvres d'art à sa pompeuse villa du Quirinal, de l'ornementation de laquelle il s'occupait encore en 1560. L'admirable site qui, au sud de cette colline, prit la place des anciens jardins du palais des Papes, devint célèbre par ses fontaines richement ornées de statues [2].

Paul III séjournait avec une prédilection particulière sur le Quirinal. Dès 1535, il y possédait un jardin renommé pour sa beauté [3]. Plus tard, il habita la villa du cardinal Carafa. Ce fut là qu'il fut atteint par la mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans [4]. Dans le jardin des Colonna, près S. Silvestro, Michel-Ange et Vittoria Colonna tinrent les après-midi des dimanches ces conversations que Francisco de Hollanda tint à conserver et qu'on a dit être les dernières flammes d'un esprit qui avait fait la Renaissance si grande et si riche [5].

La noble Vittoria projetait de bâtir, sur les ruines du temple de Sérapis, un couvent de femmes pour effacer au pied de ces saintes femmes les vestiges du paganisme [6].

Au nord se groupaient, autour d'un grandiose souvenir de l'antiquité, la colonne de Marc-Aurèle, le Rione di Colonna, ainsi nommé à cause de cette colonne [7]. Dans cette

[1] Aldrovandi, 201, 295; Lanciani, II, 112; III, 176; Bartoli, n° 88; Hübner, I, 85. Sur les Dioscures, voir Michaelis dans le *Bull. d'Ist. germ.*, XIII, 259, et Hübner, *Detailstudien zur Gesch. der Antiken Roms. in der Renaissance*, Rome, 1911, 318.

[2] Voir Lanciani, III, 186, 191; Hübner, I, 90.

[3] Fichard, *Italia*, 41.

[4] Voir ce que nous en avons dit au tome XII.

[5] Kraus-Sauer, II, 704, 777.

[6] Reumont, III, 2, 757.

[7] Adinolfi, *Roma*, II, 335.

partie de la ville, au milieu du seizième siècle, les ambassadeurs de France et de Portugal avaient leur palais au Monte Citorio, pendant que l'ambassadeur impérial résidait au palais Riario (plus tard Altemps), situé encore au Rione di Ponte [1]. Presque tous les ambassadeurs habitaient d'abord au Rione di Ponte; l'établissement de leur résidence dans ce quartier annonçait le développement de la vie dans ce coin de la ville qui ne devait, dès lors, cesser de s'accroître.

L'église principale, au Rione di Colonna, était S. Lorenzo in Lucina, qui était depuis mai 1544 l'église titulaire du cardinal Morone; c'était la plus grande paroisse de Rome [2]. A l'église était contigu le palais du cardinal Quinones (plus tard Fiano) [3]; à cet endroit où, jusqu'en 1662, un antique arc de triomphe, l'Arco di Portogallo, dominait le Corso, finissait la partie entièrement bâtie de cette rue [4]. Quelques noms comme S. Silvestro in Capite et Via Capo le Case rappellent que là finissaient les habitations. Au nord, le Rione di Colonna s'étendait jusqu'aux portes Pinciana et Salara.

Les Rioni S. Eustachio et Campo Marzo gagnèrent aussi en importance vers la fin de la Renaissance. Le quartier S. Eustachio, ainsi appelé de l'église du même nom, s'étendait à l'est des Rioni Ponte et Parione. Là étaient l'université, l'église très fréquentée de S. Agostino et de nombreux palais de la noblesse romaine. Dans le voisinage de l'université, place des Lombards, s'élevait près de l'ancienne église S. Salvatore in Thermis [5], le palais Médicis, qu'habitait

[1] Voir Bufalini G. Tandis que la cour du palais Riario a été très modifiée, la façade originelle et le côté vers le Vicolo de' Soldati, avec la grande tour qui le faisait ressembler à celle du palais S. Marco, sont encore bien conservés.

[2] Voir la lettre d'Ippolito Capilupi au cardinal E. Gonzague, datée de Rome, 10 mai 1554. Arch. Gonzague à Mantoue.

[3] Voir Ehrle, *Roma al tempo di Giulio III*, 33, A. 14.

[4] Sur l'état du Corso alors, voir Lanciani dans le *Bull. arch. comun.*, 1902, 235, et *Renaissance*, 37, 113.

[5] Sur cette église, qui ne fut détruite qu'en 1907 et dont les choses dignes de mémoire sont conservées à Saint-Louis-des-Français, voir Sabatini, *La Chiesa di S. Salvatore in Thermis*, Roma, 1907.

Léon X lorsqu'il était encore cardinal. Dans ce palais qui, sous Paul III, passa aux Farnèse, résida, à partir de 1538, le malheureux couple ducal Ottavio et Margherita Farnèse, appelé à cause de cela palais Madame. Deux dessins de Heemskerck nous donnent un complet tableau des précieux antiques qu'enfermait le palais. La plupart de ces morceaux, qui avaient été placés sans ordre, se trouvaient encore dans la cour lorsque Aldrovandi composa sa description. Là étaient les deux Aphrodite, les deux statues de Bacchus, et les Tyrannicides. Sur la muraille, près du jardin, on voyait le Gaulois mourant. Grâce à ces collections, qui appartenaient également à Margherita, la villa Madame était une propriété d'un prix inestimable [1].

Plus riches encore en antiques de toute sorte étaient les palais de la considérable famille della Valle, dont les membres avaient très tôt déployé un zèle ardent de collectionneurs. La cour de l'ancien palais della Valle, que le consciencieux Heemskerck a dessinée [2], était ornée des célèbres statues de Pan qui, utilisées lors du Possesso de Léon X pour la décoration de l'arc de triomphe des Valle, furent transportées sous Clément XII au musée du Capitole, à côté du Marforio. Le cardinal Andrea della Valle, mort en 1534, avait placé dans son palais (palazzo Valle — Rustici — Bufalo) [3] attenant au susdit acte de triomphe, cette œuvre capitale. Quant à ce palais, dont une grande tête de Zeus ornait la porte principale, il constituait un véritable musée. Partout, dans le hall de l'entrée, dans la cour, ainsi qu'à l'étage supérieur, brillaient tant de beaux marbres que le sec Fichard lui-même ne peut se retenir dans son admiration de s'écrier que c'était là le vrai trésor de l'antiquité romaine [4]. Dans la cour à angle droit spécialement

[1] Voir MICHAELIS, *Rœm. Skizzenbücher*, 121, 152, 161 ; LANCIANI, *Scavi*, I, 146 ; HÜLSEN-EGGER, I, 4-5 ; HÜBNER, I, 105.

[2] Voir MICHAELIS, 158.

[3] Aujourd'hui Corso Vittorio Emanuele, n° 101, avec l'inscription Andreas Cor. de Valle, sur le portail principal ; voir LETAROUILLY, I, 17.

[4] *Italia*, 68.

bâtie pour y placer les statues étaient alors la Vénus de Médicis et le Ganymède des Uffizi. Ces trésors passèrent après la mort du cardinal à son neveu Quinzio de' Rustici [1].

Non loin de cette somptueuse résidence, le cardinal Andrea avait fait bâtir sur la place actuelle di Valle, par l'élève de Raphaël, Lorenzetto, un nouveau palais qui ne fut pas complètement achevé par suite de la catastrophe de 1527 [2]. Les antiques réunis là excitaient également l'admiration de Fichard [3]. Les œuvres les plus remarquables ornaient la célèbre cour aux statues de l'étage supérieur dont les peintures murales montraient une colonnade. Un crayon de Hieronymus Cock, vraisemblablement inspiré par un dessin de Heemskerck, nous montre cette œuvre admirable avec ses trésors; un dessin de Francesco de Hollanda composé un peu plus tard nous donne une image suffisante de la muraille de droite. La manière dont y étaient disposés d'antiques reliefs, des statues dans des niches, des bustes dans d'autres niches rondes, était très spéciale à Rome [4]. Le nouveau palais passa par héritage à la famille Capranica dont il porte encore le nom [5]. Les membres de celle-ci vendirent en 1584 les antiques au cardinal Ferdinando de Medici, qui s'en servit pour l'ornementation de sa villa sur le Pincio; de là la plupart furent envoyés à Florence au dix-huitième siècle. Sur la gravure de Cock, on voit le Marsyas des Uffizi ainsi que la Thusnelda et les deux grandes statues habillées de la loggia de' Lanzi, la statue du barbare de Giardino Boboli et nombre d'autres ouvrages qui sont conservés actuellement à Florence [6].

[1] Voir MICHAELIS, *Rœm. Skizzenb.*, 235, qui traite en détail des collections des Valle; voir aussi HÜLSEN-EGGER, I, 15, et HÜBNER, I, 117.

[2] Voir VASARI, IV, 579; RODOCANACHI, *Rome*, 34.

[3] *Italia*, 68.

[4] Voir HÜBNER, I, 74; BURCKHARDT, *Beitraege*, 564.

[5] Via del Teatro Valle, n° 16. Le Teatro Valle occupe maintenant l'emplacement de la cour aux statues. Au palais habite le baron V. Bildt, l'érudit si compétent en antiquités, art et littérature, qui a apporté une si belle contribution à l'histoire de Catherine de Suède.

[6] Voir MICHAELIS, *Rœm. Skizzenbücher*, 225-235.

Sous Léon X, le Rione S. Eustachio avait été enrichi de deux nouveaux imposants palais, le palazzo Lante ai Capretari bâti par Jacques Sansovino et le palazzo Maccarani que Jules Romain dessina pour la famille Cenci. Le palazzo Patrizi situé près de l'église nationale des Français, le palazzo Caffarelli (Vidoni) et le palazzo Piccolomini sur la place de Sienne[1], jouissaient aussi d'une grande réputation. Costanza Piccolomini, duchesse d'Amalfi, légua sous Sixte Quint son habitation aux Théatins qui l'entourèrent d'un couvent à côté duquel s'éleva la grande église baroque de S. Andrea della Valle. Dans la grande transformation, entreprise alors de ce quartier, disparut la petite église S. Sebastiano de Via Papae que rappelle un autel dans le nouveau bâtiment.

Au quartier Saint-Eustache, Johannes Burchard, du diocèse de Strasbourg, maître des cérémonies d'Alexandre VI, s'était bâti, non loin du palais Cesarini, une maison spacieuse sur la tour de laquelle on lisait l'inscription : Argentina, dont le nom de la rue et du théâtre qui s'y trouve ont gardé le souvenir. La maison faisait une exception dans la Rome de la Renaissance, car elle était en style gothique à la mode allemande. Une partie en subsiste visiblement encore, mais dans un état réellement déplorable[2].

Le Rione di Campo Marzo s'étendait sur un cercle bien plus petit que l'ancien champ de Mars. Le centre de cette partie de la ville au nord et qui était limitée à l'ouest par le Tibre, à l'est par le Pincio, était marqué par un considérable monument de l'antiquité : le mausolée de l'empereur Auguste. Ce monument avait au moyen âge servi de citadelle aux Colonna; au temps de Paul III, il avait été transformé en un jardin que les Soderini avaient fait, en utilisant les restes des murs d'enceinte, et orné de statues dans le

[1] Voir Adinolfi, *Via Sacra*, 65; Callari, 45, 51; Tomassetti, *Il palazzo Vidoni*, Roma, 1905; Hülsen, *Bilder aus der Gesch. des Kapitols*, Rome, 1899, 8, 29.

[2] Via Sudario, n° 45; Gnoli, *La Torre Argentina in Roma*, Rome, 1909; Noack, *Das deutsche Rom*, 58; Steinmann, 445.

goût de la Renaissance. L'obélisque trouvé à S. Rocco en 1519 et qui figurait primitivement à l'entrée du mausolée, gisait, brisé en quatre morceaux, dans la via di Ripetta [1].

Dans ce quartier s'étaient installés, comme les noms des rues l'indiquent, de nombreux étrangers autour des fondations nationales des Bretons, des Portugais, des Esclavons et des Lombards : Saint-Yves, S. Antonio, S. Girolamo et S. Ambrosio, plus tard S. Carlo al Corso. A partir du temps de Léon X, cette région de Rome devint extrêmement vivante [2]. Sous Jules III, son importance s'accrut encore, car ce Pape fit grandir et orner, pour servir de résidence à son frère, le grand palais Cardelli, dans lequel le cardinal Carpi avait habité de 1537 à 1547 [3]. Au Rione di Campo Marzo appartenaient aussi le renommé hôpital S. Giacomo in Augusta, le vieux couvent de bénédictines de Saint-Grégoire de Nazianie, S. Maria S. Trinità de' Monti sur le Pincio et l'église funéraire des Rovère remplie de magnifiques œuvres de la Renaissance, S. Maria del Popolo [4]. La porte attenante, par laquelle la plupart des voyageurs du nord entraient dans la Ville Éternelle, offrait avec les bastions de Sixte IV un très pittoresque coup d'œil, comme le montre une esquisse de Heemskerck [5].

L'irrégulière Piazza del Popolo n'était pas encore ornée de son obélisque. Trois rues traversant le Rione Colonna partaient de là dans la ville : à droite, la Via di Ripetta, à gauche la Via del Babuino, au milieu la Via Lata ou le Corso, ainsi nommé à cause des courses qui y avaient lieu au temps du carnaval. Cette rue principale n'était pas encore la plus mouvementée. Près de la porte, les maisons y étaient rares; adossés à droite s'élevaient des murs de jardins. La Via Babuino, qui devait son nom au Silène d'une fontaine,

[1] Voir Hermanin, 27, Taf. 38; Egger, *Veduten*, I, 20, Taf. 7.
[2] Voir Tesoroni, *Il palazzo di Firenze*, 7, et Rodocanachi, *Rome*, 200.
[3] Voir plus haut.
[4] Fabricius (*Roma*, 254) dit qu'aucune église de Rome ne contient autant de mausolées de marbre.
[5] Voir Egger, *Veduten*, 19, Taf. 2; Hülsen-Egger, I, 6.

n'était pas encore non plus complètement bâtie près du Pincio. La partie supérieure de la Ripetta est inscrite sur le plan Bufalini sous le nom de Via Populi. La petite rue de traverse qui relie, près du mausolée d'Auguste, la Ripetta au Corso, prit son nom de Via de Pontefici des fresques dont l'humaniste et poète espagnol Saturnio Gerona, qui demeurait là, avait orné sa maison. C'étaient les portraits des Papes sous lesquels Saturnio avait servi [1] pendant les cinquante ans de son séjour à Rome.

Si on considère les susdits quartiers de Rome, on s'aperçoit que la vie y était surtout massée dans la plaine du Tibre. La vaste région de collines au nord, à l'est, au sud, le Pincio, le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin et le Cœlio, était presque inhabitée, à l'égal de l'Aventin [2]. Près des anciennes et vénérables basiliques émergeaient encore çà et là quelques tours du moyen âge. Abstraction faite des couvents, il n'y avait dans cette région, qui semblait vouée pour toujours à la prière et à la solitude, que quelques maisons entièrement délabrées. Une notice de Fichard, qui nous surprend, quand on sait de quelle abondance d'eaux Rome est aujourd'hui pourvue, nous en donne l'explication qu'il attribue en partie à la destruction systématique des aqueducs au temps du sac. Le voyageur francfortois déclare n'avoir vu dans toute la ville que très peu de fontaines; la population devait se contenter de l'eau des citernes et de celle du Tibre qu'on portait chaque jour dans la ville [3]. Un détail, qui montre à quel point de disette on en était arrivé sous ce rapport, c'est que les porteurs d'eau formaient une corporation particulière (la compagnia degli aquarenari) [4]. Ils puisaient l'eau à la Porta del Popolo où elle n'était pas encore salie. On l'y faisait séjourner cinq ou six jours. Il

[1] Voir Lohninger, *S. Maria dell' Anima*, 110; sur la bienfaisance de Gerona, voir Forcella, VII, 136.

[2] Voir plan de Bufalini; voir aussi Fabricius, *Roma*, 26.

[3] Fichard, *Italia*, 26; Schmarzow dans *Repert. für Kuastwissensch.*, XIV, 132, et Gnoli, *Roma*, 189; Fabricius, *Roma*, 165.

[4] Voir Cancellieri, *Sopra il tarantismo, etc.*, Roma, 1817, 68; Lanciani, *Renaissance*, 78; Baraconi, 154; Rodocanachi, *Rome*, 210, 245.

nous semble incroyable que l'eau jaune du Tibre ait passé pour saine et qu'elle ait été emportée en voyage par Paul III comme par Clément VII. Le médecin Alessandro Petroni, lié d'amitié avec Ignace de Loyola, vanta les qualités bienfaisantes de l'eau du Tibre dans une brochure dédiée au pape Jules III [1].

Le territoire inhabité, qui occupait les deux tiers de l'ancienne enceinte d'Aurélien, était rempli du charme des souvenirs. Là gisaient dans une solitude grandiose et une pittoresque dispersion les ruines imposantes de l'antiquité ainsi que les vénérables basiliques du début de la chrétienté et du moyen âge. Elles formaient l'objectif principal des pèlerins qui affluaient encore toujours nombreux dans ce centre de l'unité ecclésiastique. Les remarquables curiosités des vieilles églises [2] n'intéressaient pas seulement les savants, elles attiraient encore plus les pèlerins que les gens cultivés; tous trouvaient, pour les étudier, les œuvres topographiques de Bartoloméo Marliani de 1544 et de Lucio Fauno de 1548 qui leur donnaient là-dessus quantité de renseignements utiles [3]. Les ruines romaines étaient complètement solitaires [4], car les vignes que beaucoup de cardinaux et de gens de la noblesse avaient établies sur les collines n'offraient le plus souvent que des maisons d'habitation très séparées et qui n'étaient habitées qu'à

[1] A. Petronius, *De aqua Tiberina ad Julium III P. M.*, Romæ, 1552. Par contre, Giovan Batt. Modio dans son écrit, devenu rare, dédié au cardinal Ranuccio Farnèse, *Il Tevere* (Roma, 1556), était d'avis que l'eau du Tibre était pernicieuse; il conseillait au cardinal de le dire à Paul IV afin qu'on y remédiât en construisant des aqueducs. Mais le médecin Andrea Bacci, dans un autre écrit dédié aussi au cardinal Alfonso Farnèse, *Del Tevere* (il y en eut une nouvelle édition à Venise en 1576), revient sur l'excellence de l'eau du Tibre.

[2] Voir Fabricius, *Roma*, 202, 211, 224, 226.

[3] L'œuvre de Pirro Ligorio, avec ses opinions si souvent différentes, ne parut qu'en 1553; mais de telles idées s'étaient déjà répandues; voir Ehrle, *Roma di Giulio III*, 27.

[4] On en reconnaît très bien l'état d'alors sur le plan de Bufalini comme sur celui de Priardi. Voir Rocchi, *Piante*, 47-48, 85; Fichard, *Italia*, 24. Bufalini E. marque la Vinea Jo. Bapt. de Montibus à la Pyramide de Gentius.

l'automne. Les grandes et fastueuses propriétés à villas de l'ancien temps faisaient presque partout encore défaut. Les quartiers qui, au temps de la République et de l'Empire, avaient formé le centre de la vie, étaient remplis de vignobles, de jardins, de champs d'un caractère tout rustique, un vaste champ de débris dont on a peine de nos jours à se représenter le total abandon et le solennel silence.

Généralement entourées de vieux platanes, de cyprès sombres, de hauts pins, de bois épais de lauriers, les ruines de l'antiquité étaient l'enchantement des Papes. Les esquisses de Heemskerck, ainsi que beaucoup de gravures ultérieures de Du Pérac, nous en offrent des tableaux et des images d'un romantisme indescriptible[1]. En maints endroits, les ruines servaient de magasins ou d'étables, comme aujourd'hui encore les Sette Sale. On est étonné de voir, dit l'ambassadeur vénitien Mocenigo, combien de vignes, de jardins, de bocages se sont élevés au-dessus d'arceaux et de constructions antiques[2].

Les monuments antiques se dressaient devant le visiteur dans toute leur grandeur première. Ils étaient incomparablement mieux conservés qu'aujourd'hui, car malgré toutes les dévastations des siècles précédents, nombre de ces monuments conservaient encore leur vieux revêtement de marbre, leurs colonnes et leurs autres ornements. Les plantes grimpantes et les buissons qui s'étaient glissés partout où les rainures des briques l'avaient permis, accomplissaient néanmoins leur lente mais sûre œuvre de destruction.

Les grandes ruines agissent moins par la masse de leurs pierres que par l'excitation qu'elles donnent à l'imagination et qui leur confèrent une majesté particulière. Nulle part, le voyageur n'avait autant qu'à Rome une saisissante impression de l'instabilité des choses, en présence de ce monde

[1] Voir Du Pérac, *I vestigii dell' antichità di Roma*, Roma, 1575, et Lafréry, *Specul. Rom. magnificent.*; Ehrle, *Piauta del 1577*, 10, 15.

[2] Mocenigo-Albéri, 31.

de dieux et d'humanités détruits ensemble. La mélancolie qui saisit les mortels en face d'un tel spectacle a été vigoureusement exprimée dans les vers que ces ruines ont inspirés à Joachim du Bellay dans ses *Antiquités de Rome* (1558).

Par un rare contraste avec ce culte archéologique que l'on vouait à l'antiquité, les anciens monuments avaient été, pendant tout le temps de la Renaissance, dépouillés sans scrupule de leur marbre et de leurs colonnes et utilisés comme matériaux commodes pour les nouveaux bâtiments. On ne mettait pas plus de scrupules dans la recherche des antiquités, on détruisait souvent sciemment et intentionnellement. Très fatales aussi furent les fouilles dans les fondations des anciens monuments. On voit clairement sur les gravures du Cinquecento comment les puissants portiques des thermes de Dioclétien ont été détruits par de tels travaux. Un ecclésiastique sicilien avait, au début du règne de Jules III, élevé une petite chapelle dans ce plus grand des établissements de bains de la ville antique; la canaille, qui utilisait les ruines comme un refuge commode, l'en chassa cependant bientôt. Les thermes avec leurs puissants portiques firent sur Fichard[1] l'impression d'une série d'églises. C'est un monument, dit-il, digne d'admiration, mais dont on ne reconnaîtrait pas facilement la destination[2]. De grands changements commencèrent dans ce coin avec la construction de la villa des célèbres Horti Bellajani, qui durent au cardinal du Bellay l'origine de leur éclat et de leur vie artistique[3].

Des thermes de Titus et de l'amphitheatrum Castrense, la partie qui servait de jardin aux moines de Sainte-Croix de

[1] Fichard, *Italia*, 40.

[2] Voir Hermanin, 19, Taf. 24; aussi *Bollet. d'Arte*, III, 1909, 364.

[3] Nibby, *Roma, Parte antica*, II, 802; Lanciani, II, 138; Ehrle, *Roma prima di Sisto V*, 33; Bartoli, 76; Baraconi, 133; Romier dans *Mel. d'archéol.*, XXXI, 27. Sur le portail d'entrée de la Villa, voir *Annuario d'assoc. artist. fra i cultori di Architett. Rom.*, 1908, 58, et *Nuova Antologia*, CXXXVI, 1908, 411. Sur le parc aux cerfs qui, au temps de Léon X, se trouvait dans les Thermes de Dioclétien, voir ce que nous en avons dit au tome VIII.

Jérusalem était, comme l'indiquent les estampes, beaucoup mieux conservée qu'aujourd'hui. Le Colisée produisait une impression énorme sur tous les visiteurs de Rome, bien que le rez-de-chaussée en fût en partie encombré jusqu'aux chapiteaux des arcs. Fichard le nomme le plus grand et le plus magnifique de tous les monuments antiques. Nulle part, dit-il, la majesté du peuple romain ne se reconnaît autant que dans cette œuvre admirable, de la vue de laquelle on ne peut se rassasier. Que devait-ce être, ajoute-t-il, quand il était encore orné de statues et intact [1] !

Les dessins de Heemskerck nous donnent une image vivante de l'état du Forum, dont les ruines et les colonnes étaient à moitié ensevelies sous les décombres et dans la terre; ces dessins nous montrent que l'arc de Titus n'était point encore dégagé des constructions moyenâgeuses, dans lesquelles il était emmuré; par contre, l'arc de Sévère était dégagé par ses trois ouvertures plongeant sur une perspective considérable, mais il était encore couronné de ses créneaux médiévaux. Entre l'arc de triomphe de Sévère et le temple de Saturne, tout près des ruines du temple de Vespasien, s'élevait la vieille église S. Sergio e Bacco qui, plus heureuse que tant d'autres, avait été épargnée dans les démolitions entreprises par Paul III à l'occasion de l'entrée de Charles-Quint [2]. S. Maria Nuova avait encore la façade d'Honorius III. Le bâtiment à côté de l'église était relié au Palatin par la forteresse médiévale des Frangipani [3]. Dans la basilique de Maxence, appelée alors Templum Pacis, Fichard admirait encore une de ces huit géantes colonnes de marbre blanc d'ordre corinthien qui faisaient partie primitivement des piliers du milieu. Il déclare que ces colonnes, qui furent portées plus tard devant S. Maria

[1] Voir Fichard, *Italia*, 32, 35; Michaelis, *Ræm. Skizzenb.*, 153, 163; Hermanin, Taf. 21.

[2] Voir Hülsen, *Das Forum* [2], Roma, 1905, 36; *ibid.*, 38, sur la description que fit Marliani en 1544 du Forum et de ses monuments (travail critique fort poussé pour l'époque) et la polémique avec P. Ligorio, au temps de Jules III.

[3] Voir Bartoli, n° 4.

Maggiore, étaient les plus belles de Rome. Au Circus Maximus, qui servait de jardin potager, les parties voûtées étaient encore bien conservées et servaient de rangs de sièges; les Romains d'alors avaient placé là des magasins et des cabarets dans lesquels, pendant les mois chauds de l'été, on venait boire du vin frais [1].

Quant aux palais des Césars sur le Palatin, appelés alors Palazzo Maggiore, Fichard avoue qu'il n'a pu se faire une image exacte de leur état [2] La colline couverte d'imposantes ruines se trouvait partie en possession de couvents et de propriétaires particuliers et partie complètement sans maître. Tout y était couvert d'arbrisseaux et de bâtisses entre lesquels on avait, aux endroits favorables, planté des vignes. Aux rares emplacements vides, paissaient des troupeaux de bœufs et de moutons [3]. Un précieux dessin de Heemskerck nous donne une remarquable vue d'ensemble des dépendances sud-ouest du Palatin et du plan du Circus Maximus : Heemskerck a dessiné aussi le ravissant panorama qui se découvre aux visiteurs du Palatin, de la plateforme du Belvédère, dans la direction du Colisée, ainsi que les pittoresques ruines du Velabre [4].

Déjà sous Léon X, et ensuite d'une façon plus vaste sous Paul III, on avait entrepris au Palatin des fouilles qui furent continuées sous Jules III. Pirro Ligorio, qui en fut le témoin oculaire, les a décrites. Ce changement est lié au nom du neveu du pape Farnèse, qui donna un nouvel aspect à une grande partie du Palatin, en joignant sa vigne qui se trouvait là à une grandiose villa. On peut juger du prix que le cardinal attachait à cette propriété par l'acte de donation, qu'il fit le 17 avril 1548 de sa vigne sur le Palazzo Maggiore en faveur d'Ottavio Farnèse et où il spécifiait que celle-ci devait toujours rester à la famille Farnèse [5].

[1] Fichard, 34.
[2] *Ibid.*, 37.
[3] Hermanin, Taf. 26.
[4] Voir Egger, *Veduten*, I, 44, 47; Taf. 96, 99, 112, 113.
[5] Lanciani, I, 179; II, 34, 45; III, 112.

L'avant-corps et l'un des principaux ornements du Palatin, le célèbre Septizonium, étaient alors encore debout. Heemskerck a dessiné à plusieurs reprises ce dernier reste de la somptueuse façade du palais de Septime Sévère près de la voie Appia. Et là, scrupuleux comme toujours, il n'a pas oublié les petits accessoires que les Frangipani avaient ajoutés au douzième siècle à ce monument[1].

La région des forums impériaux qui, sous Pie V, avait été profondément transformée par l'établissement de la Via Alessandrina, offrait jusque-là une image entièrement spéciale. Dans un confus pêle-mêle s'élevaient là, au-dessus de misérables maisons et de la demeure fortifiée des Johannites bâtie au quatorzième siècle, les tours des Conti, des Colonna et des Caétani. Au forum de Nerva qui était beaucoup mieux conservé qu'aujourd'hui, à celui de Trajan qui dépassait tous les autres en pompe et en étendue, tenaient encore les ruines des grands « exedra » qui se trouvaient dans la dépendance sud du Quirinal. Paul III avait dégagé l'emplacement des colonnes triomphales du César, à l'endroit où s'élevait la petite église S. Nicolai ad Columnam, élevée au douzième siècle et qui fut démolie. Une rangée de maisons, qui ne furent abattues qu'en 1812, entouraient la place. L'église S. Maria di Loreto, élevée par la confrérie des boulangers, n'était pas encore terminée[2]. Dans le voisinage du Macel de' Corvi se trouvaient la très simple habitation et l'atelier de Michel-Ange; plus tard, le bâtiment fut modernisé. Mais ce n'est qu'en 1902 que fut démoli ce qui restait de la maison que le maître avait habitée pendant trente ans[3].

Le voyageur qui, par des voies solitaires à travers des vignes paisibles, cherchait les restes des antiquités de

[1] Voir Hülsen, *Das septizonium. Programm zum Winckelmannsfeste*, 1886; Hermanin, 22, Taf. 29 et 30; Bartoli, n[os] 23-24 et dans *Bull. d'Arte*, III, 1909, 258; Egger, 43, Taf. 92-94.

[2] Hermanin, 14, Taf. 15-17.

[3] Il était au Vicolo de' Fornari, n° 212; voir Lanciani, *Renaissance*, 185; Mackowsky, 249; Steinmann, *in Der Deutschen Rundschau*, 1902; Maiuert, 279.

Rome, se trouvait, tout en marchant, rappelé par de très anciens couvents et églises au souvenir de la puissance qui avait vaincu le paganisme. Le livre de l'histoire du monde était pour ainsi dire ouvert sous ses yeux. La saisissante leçon d'un passé serein et du gouvernement divin agissait avec d'autant plus de force qu'un plus profond silence s'étendait sur cette région, silence qui n'était interrompu à midi et le soir que par le son des angélus. L'impression s'accroissait encore, quand le pèlerin entrait dans les vénérables sanctuaires dont l'intimité était si pénétrante et où les martyrs et les saints du premier âge du christianisme reposaient. Tous ces édifices étaient encore épargnés par les transformations et restaurations ultérieures, souvent si considérables ; avec leurs colonnes le plus souvent empruntées à des monuments antiques, leurs éclatants pavés de marbre et leurs graves mosaïques, ils devaient parler à l'esprit comme d'éloquents apologistes de l'Église une et immuable qui, depuis plus de mille ans, priait sans souci de toutes les vicissitudes extérieures et continuait à célébrer le Saint Sacrifice comme au temps des Apôtres.

Parmi tous les monuments chrétiens qu'enfermait le Rione de' Monti [1], aucun n'était aussi digne de respect, aussi riche en saints et grands souvenirs de l'histoire de l'Église et du monde que la basilique de Latran qui, comme cathédrale de l'évêque de Rome, était appelée « Mère et tête de toutes les églises du monde ». Du palais attenant, dont la chapelle, à cause de ses sanctuaires particulièrement vénérables, s'appelait le Saint des Saints, les Papes des premiers temps et du moyen âge avaient conduit le monde chrétien; cinq conciles généraux y avaient été tenus.

Le bâtiment qui l'entoure et qui fut commencé en 1560 sous Pie IV, n'avait pas encore détruit l'aspect original du très pittoresque palais. C'était un ensemble très étendu de bâtiments enchevêtrés qui s'était formé sur cet emplacement depuis le quatrième siècle. Plusieurs dessins de

[1] Voir Adinolfi, *Roma*, I, 181.

Heemskerck nous permettent une reconstitution complète du vieux palais [1].

Le bâtiment était dès lors fort dégradé [2]. A la façade nord se trouvait la Scala Santa qui tenait au vieux palais. Sur la place très étendue et non plantée, Heemskerck vit et dessina encore la statue de Marc-Aurèle sur la base érigée par Sixte IV et devant laquelle, sur de bas débris de colonnes, étaient deux lions. A gauche de l'entrée nord était la grande aula du Concile avec la loggia gothique de la bénédiction, que Boniface VIII avait consacrée pendant le jubilé de 1300, à droite le baptistère dont l'entrée était à l'opposite de celle d'aujourd'hui [3]. Devant la façade principale de la basilique, qui avait trois fenêtres gothiques, s'élevait un portique de six colonnes. L'intérieur de la maison de Dieu, complètement modernisée plus tard, mais alors intacte, faisait lever devant l'esprit du visiteur, en vives images, tous les grands souvenirs du moyen âge. Dans le portique étaient les tombeaux d'Alexandre II, de Jean X et XII et de Silvestre II. A l'intérieur de l'église à cinq nefs se trouvait le mausolée de Martin V. Maints endroits rappelaient les graves accidents qui avaient assailli la basilique. C'est ainsi que Fichard vit sur le majestueux parvis, brillant comme un miroir, les traces d'un incendie. Le savant francfortois aperçut encore dans l'église la *Lex regia* et admira particulièrement les somptueuses colonnes qui n'étaient pas encore entourées de piliers. Il admira aussi les peintures murales de Gentile da Fabriano [4] qui devaient être plus tard complètement détruites.

[1] Voir *Ges. Studien zur Kunstgesch. für A. Springer*. A l'exposition du Jubilé de Rome de 1911, on pouvait voir un modèle plastique de la basilique et de ce qui l'entourait, qui avait été établi par A. Consolani d'après de vieux dessins et plans. Voir aussi Lauer, *Le palais de Latran*, Paris, 1911.

[2] Voir Rohault, *Le Latran au moyen âge*, Paris, 1877, 270.

[3] Voir Springer, *Den Ges. Studien für A. Springer*, 226; Egger, *Veduten*, I, 41; Hülsen-Egger, I, 36.

[4] Fichard, 20, 60-61. La fresque du Poussin dans l'église S. Martino ai Monti, nous montre l'intérieur de la basilique de Latran dont les constructions qui l'entourent n'étaient pas encore élevées.

La basilique de Sainte-Marie Majeure, qui formait le centre du vaste Rione de' Monti, offrait alors encore son grave aspect du vieux temps. Il y manquait les grandes chapelles de côté de Sixte-Quint et de Paul V, ainsi que les ailes en forme de palais près de la façade principale et le double portique sans goût que Fuga éleva en 1743. En revanche, brillaient librement aux yeux du visiteur, du haut de l'ancienne façade, les mosaïques que Filippo Rusutti y avait exécutées, à la fin du treizième siècle, par ordre des cardinaux Giacomo et Pietro Colonna. On y voyait également encore le porche élevé par Eugène III, ainsi que le grandiose palais patriarcal qui était adossé à cette basilique[1]. Quatre vieux couvents, parmi lesquels celui de Saint-Adalbert, formaient un entourage convenable à cette église, la plus considérable de celles dédiées à Marie, dans Rome. S. Croce possédait alors encore aussi son vieux porche qui fut sacrifié en 1743 en même temps que l'intérieur de la transformation en style baroque, de Gregorini[2].

Un des traits essentiels de l'impression que donnaient ces églises, ainsi que toutes les autres églises romaines, était les nombreuses pierres tombales et inscriptions qui couvraient le pavé et les murs[3]. Les inscriptions mentionnaient l'infatigable sollicitude que les Papes de tous les siècles avaient montrée pour les maisons de Dieu de leur résidence, par leurs restaurations et leurs dons de reliques et d'indulgences. Les épitaphes qui, souvent, comme on le voit encore aujourd'hui à S. Maria in Ara Cœli et à S. Onofrio,

[1] Voir Adinolfi, *Roma*, II, 213; Biasiotti, *La basilica Esquilina di S. Maria Maggiore ed il Palazzo apud S. M. M. Roma*, 1911, 20.

[2] Voir Hermanin, 34.

[3] Voir la grande compilation de Forcella, qui d'ailleurs n'est pas toujours exacte et l'intelligente critique de cet ouvrage par Gnoli dans la *N. Antologia*, ser. 2, XXIV, 1880, 729. Voir aussi Reumont dans *Arch. Stor. Ital.*, série 3, IX, 1, 80. Comme beaucoup de tombeaux émergeaient du sol, au point de gêner la circulation, Paul IV ordonna de les mettre plus profond, ce à quoi Pie IV et Grégoire XIII pourvurent également; voir Gnoli, *Roma*, 100. Sur les mausolées de Rome, méritant d'être vus pour leur valeur artistique, voir Gerald S. Davies, *Renaissance the sculptured tombs of the 15 Century*, London, 1910.

couvraient presque tout le sol, mentionnaient les noms et hauts faits d'hommes sans nombre, éminents, célèbres, riches ou savants. Quelle foule de souvenirs des inscriptions coloriées, tantôt pieuses, tantôt païennes, composées en élégant latin, évoquaient de simples pierres commémoratives, mais émouvantes, des premiers temps chrétiens aux brillants monuments de marbre de la Renaissance! Une grande partie de l'histoire de Rome, de ses Papes, cardinaux, prélats, nobles, savants, poètes, lettrés et artistes, y revivaient. Aucune époque de l'histoire jusqu'à l'année terrible de guerre et de peste de 1527 et jusqu'aux restaurations de Paul III, qui n'eût laissé ses traces dans ces monuments. Tous les états, fonctions et classes de l'antiquité y étaient représentés. Piété profonde, amitié fidèle, amer chagrin, mais aussi vain fatras, ridicule fanfaronnade, naïveté fréquemment comique, tous ces sentiments divers y sont exprimés. Les nombreuses pierres tombales d'étrangers montrent le caractère éminemment cosmopolite de la Rome capitale du monde. Des enfants de toutes les provinces d'Italie et des divers pays de l'Europe, et surtout de l'Allemagne et de l'Espagne, y sont nommés [1].

Plus encore que par tous ces souvenirs et que par les trésors d'art, les pieux pèlerins étaient attirés par les grâces qu'ils pouvaient gagner dans les lieux saints et par les reliques qui y étaient conservées; les guides des pèlerins dans lesquels les « Mirabilia » de Rome étaient sommairement indiqués, les décrivaient de la façon la plus satisfaisante. En tête venait le sanctuaire mondial du tombeau de saint Pierre; c'était le premier endroit que les pèlerins venus des contrées les plus différentes avaient soin de visiter; la visite particulière aux sept églises principales auxquelles de riches indulgences étaient attachées se faisait en une

[1] Exemples dans GNOLI, *N. Antologia*, 732. Les belles épitaphes de la Renaissance, qui respirent l'esprit chrétien, n'y figurent malheureusement pas. Des inscriptions de Paul III, que perpétuent des privilèges accordés aux églises, sont dans FORCELLA, I, 167; V, 252. Jules III aussi concéda de semblables privilèges; voir *Le cose meravigliose*, 15, 26.

seule et même journée [1]. On commençait le plus souvent par l'église où est le tombeau de l'apôtre saint Paul, près de la porte du même nom. On continuait par la visite de l'église S. Sebastiano, sur la Voie Appienne, qui aboutissait à la Via des Sept Églises. On profitait du voisinage le plus souvent pour descendre aux catacombes [2]. Pour gagner la grande indulgence, il était nécessaire d'aller aux églises du Latran, de S. Croce, S. Lorenzo hors les murs, S. Maria Maggiore et enfin S. Pierre. Ce pèlerinage, déjà pénible à cause du grand éloignement de ces diverses églises, le devenait encore plus à cause du mauvais état des chemins [3].

Aucun pèlerin ne négligeait de prendre part aux grandes cérémonies dans lesquelles le Pape lui-même faisait fonction de célébrant ou de simple assistant. Le Pape célébrait en personne, quand la maladie ne l'en empêchait pas, les fêtes de Noël, de Pâques, ainsi que celle de saint Pierre et saint Paul. Pour ces fêtes, le culte catholique se déployait dans toute sa pompe et son éclat, non seulement à Saint-Pierre, mais encore dans les autres basiliques principales. Quand le chef de l'Église, le Jeudi Saint et le dimanche de Pâques, donnait sa bénédiction solennelle à la ville et au monde, *urbi et orbi*, du haut de la Loggia de la bénédiction à Saint-Pierre, ceux qui y participaient en ressentaient une profonde émotion. L'année du Jubilé 1550, plus de 50 000 hommes étaient rassemblés sur la place Saint-Pierre pour cette cérémonie; en 1554, leur nombre fut évalué à 30 000 [4].

Pour la fête de l'Annonciation à Marie, les Papes, à partir du milieu du quinzième siècle, avaient coutume d'aller en cortège solennel, accompagnés des cardinaux, prélats et nobles, à S. Maria sopra Minerva [5] où, après une grand'messe,

[1] Voir ce que nous disons au volume VII.
[2] Voir Rot, *Itin. Rom.*, 258; G. Fabricius, qui visita Rome en 1542 (voir *Allg. Deutsche Biographie*, VI, 510, et *Bull. d'Ist. arch.*, XIII, 262), nomme également dans sa *Roma* (p. 214 et 219), comme catacombes alors accessibles, celles de Sainte-Agnès et de Saint-Pancrace.
[3] Voir Rodocanachi, *Rome*, 308.
[4] Massarelli, 166; Rot, *Itin.*, 252.
[5] Massarelli, 562; Rot, *Itin.*, 256.

en vertu d'une fondation du cardinal Torquemada, des jeunes filles pauvres — il y en avait 150 en 1550 — étaient dotées. Comme leurs prédécesseurs, Paul III et Jules III, quand ils n'en étaient pas empêchés par la maladie, ne manquaient jamais aux autres grandes fêtes de l'Église. Ils se faisaient un devoir de paraître à la procession de la Fête-Dieu, au service anniversaire pour la mort de leur prédécesseur qui avait lieu, ainsi qu'à la fête du Couronnement, à la Sixtine; on les voyait aussi aux cérémonies de la Semaine Sainte [1].

Les impressionnantes solennités de la Semaine Sainte commençaient au dimanche des Rameaux. Le Pape qui, ce jour-là, disait de bonne heure une messe basse dans sa chapelle privée [2], paraissait vers neuf heures à l'Office de la Sixtine que présidait un cardinal. Là-dessus avait lieu la consécration des palmes. Le doyen du Sacré Collège remettait la première palme au Pape. Celui-ci en distribuait ensuite aux cardinaux, aux ambassadeurs, aux nobles romains, aux pénitentiaires de Saint-Pierre, à ses familiers et à toutes les personnalités qui avaient obtenu l'accès à cette fête. Le mercredi, trois heures avant l'angélus, commençait l'Office des Ténèbres. A Saint-Pierre, le matin de ce même jour, on montrait le voile de sainte Véronique.

Le Jeudi Saint, le Pape disait la messe de grand matin et donnait à tous les membres de sa Cour la sainte communion, Vers dix heures commençait la Cappella papale à la Sixtine. Après l'office que présidait un cardinal, Jules III, accompagné de tous les membres du Sacré Collège et de nombreux évêques et prélats, portait le Saint-Sacrement [3] à la Cappella

[1] Voir, pour ce qui suit, les *Diarii* des maîtres des cérémonies Blasius de Martinelli, Johannes Franciscus Firmanus et Ludovicus Bondonus de Branchis. Firmanus (Arch. pap. Arm. 12). Nombre d'extraits de Firmanus sont dans Merkle, II, 491; voir aussi Massarelli, 165; Rot, *Itin.*, 250.

[2] Ainsi fit Jules III. Pour Paul III, il n'est pas fait mention de messe privée ni ce jour-là ni le jeudi saint; un cardinal la célébrait, presente papa. Voir Fr. Firmanus, *Diario*, XII, 27.

[3] Sous Paul III, le Saint-Sacrement était porté à la Cappella Parva. Voir Moroni, VIII, 294.

Paolina, bâtie par Paul III. Puis de la Loggia de la bénédiction, un cardinal donnait lecture en latin et en italien de la bulle *In Cœna Domini*. Ensuite venait la grande bénédiction papale et, dans la salle du consistoire public, le lavement des pieds que le Pape en personne faisait à douze pauvres. Ce même jour, on exhibait encore par deux fois à Saint-Pierre le mouchoir de sainte Véronique. Dans toutes les églises de la ville, le Très Saint-Sacrement était exposé. Ainsi que le rapporte un Allemand qui visitait Rome au printemps de 1554, on y déployait, pour honorer la Sainte Eucharistie, un zèle qui contrastait heureusement avec l'indifférence, l'irrévérence qui régna souvent au beau temps de la Renaissance. Grâce aux ornements de toute sorte, aux précieux tapis, aux chandeliers d'argent, aux nombreux cierges et aux lampadaires très variés, les saints tombeaux étaient devenus un centre d'attrait pour les dévots [1]. Ce mouvement de vénération pour la Très Sainte Eucharistie qui se montra en d'autres endroits encore aux premiers temps de la réformation catholique, Rome le devait à la Congrégation du Saint-Sacrement qui avait été fondée en 1539 par Paul III sous l'inspiration du dominicain Tommaso Stella [2].

Les cérémonies solennelles et extraordinaires, par lesquelles l'Église célèbre de façon si saisissante la mort de son Divin Époux, commençaient le Vendredi Saint de grand matin. Le Pape, ce jour-là, remportait en personne le Très Saint-Sacrement de la Cappella Paolina à la Sixtine. Une prédication suivait le chant de la Passion d'après saint Jean. Cela commençait par des prières à l'intention de tous les hommes qui en avaient besoin. Tous les assistants prenaient part à la silencieuse adoration de la Sainte Croix. Le Pape, pieds nus et dépouillé de tous les insignes de sa dignité souveraine, s'approchait d'abord de la Croix, puis les cardinaux, les prélats et les ambassadeurs l'imitaient. Un cardinal lisait la « fausse » messe. Le soir du Vendredi

[1] Voir Rot, *Itin.*, 251.
[2] Voir Tacchi-Venturi, I, 194.

Saint, la confrérie del Gonfalone avait coutume, depuis le quatorzième siècle, de faire une procession de la Croix au Colisée. L'année du Jubilé 1550, 1 500 hommes prirent part à ce pieux pèlerinage, parmi lesquels 335 portaient de grandes croix. Cette même année, la confrérie de la Croix, de S. Marcello, fit aussi une procession à laquelle prirent part 1 200 hommes dont beaucoup se flagellèrent. Tous visitèrent les quatre églises principales prescrites pour obtenir l'indulgence du Jubilé [1].

Le matin du Samedi Saint, un cardinal célébrait à la Sixtine, en présence du Pape. Au Gloria, la musique reprenait et les cloches sonnaient à nouveau [2]. C'était le signal pour toutes les églises de Rome pour annoncer l'approche de la fête de Pâques. L'impression unique que cette sonnerie grandissante, comme un mouvement de vague, des grandes, moyennes et petites cloches produisait, amena Rabelais à sa comparaison célèbre de la Ville éternelle avec une île sonnante [3].

A la grand'messe de Saint-Pierre, le Samedi Saint, le Pape donnait la Communion à tous les cardinaux, chanoines de la basilique, à la noblesse romaine et quelquefois aux princes présents, comme par exemple, en 1550, aux ducs de Ferrare et d'Urbin [4],

Il n'y avait pas que les étrangers. Les Romains aussi se pressaient en grand nombre aux cérémonies ecclésiastiques. Pendant le temps des fêtes, on les trouvait assidus à faire les stations dans les diverses églises. Pendant ce temps, la région de' Monti, d'ordinaire si silencieuse, s'emplissait de vie; d'en haut, d'en bas on courait aux tombeaux des martyrs. Il est vrai qu'au temps de la Renaissance, on y vint souvent pour des motifs mondains [5]. Mais déjà se faisait sentir une

[1] Reumont, III, 2, 786.

[2] Massarelli, 166.

[3] Rot, *Itin.*, 252.

[4] Massarelli, 166; Rot, 252.

[5] Voir Rodocanachi, *Rome*, 307. Un humaniste à Rome a mis en vers élégants la liste des stations; voir Marucchi, *Basil. et églises de Rome*, Rome, 1909, 63.

remarquable et salutaire réaction contre les sentiments profanes qui avaient pu pousser autrefois les gens aux lieux saints. C'étaient les représentants de la réformation catholique qui avaient déterminé ce mouvement d'amélioration.

Longtemps avant que le Concile de Trente eût recommandé fortement aux laïques et aux clercs ce qu'ils avaient à observer et à éviter pendant le Saint Sacrifice de la messe, les hommes remplis de l'Esprit divin qui s'étaient donné pour programme le renouvellement de l'Église, Ignace de Loyola d'abord et bientôt aussi le jeune Philippe de Néri qui rivalisait de zèle avec lui, avaient dépensé toutes leurs forces pour enseigner, par l'exemple et par la parole, le respect de la maison de Dieu qui s'était si fort abaissé au temps de la Renaissance. Quiconque voyait S. Dorotea in Transtevere, le siège de l'oratoire de l'amour divin, S. Maria della Strada, l'église du fondateur des Jésuites, S. Girolamo della Carità, S. Salvatore in Campo, où opérait Philippe de Néri, ou bien encore les petites églises des Théatins au Campo Marzo et au Pincio, ainsi que celle des capucins à S. Nicolas de Portiis sur le Quirinal, ne pouvait se défendre d'une profonde impression. Il n'était pas rare que des hommes de la Renaissance, si dissipés qu'ils fussent, qui attirés par le goût du nouveau les visitaient, sortissent de là profondément bouleversés [1]. Là opéraient des prêtres qui réalisaient par leur vie cette réforme désirée par tous les gens vertueux et dont on avait si souvent discuté. Déjà ces petites églises très pauvres étaient visitées avec tant d'empressement, qu'elles ne pouvaient plus suffire au nombre des dévots qui s'y rendaient aux messes et aux prédications. Du temps de Jules III, circula une pétition, pour que le Pape fît bâtir à Ignace de Loyola une église plus grande, car S. Maria della Strada était trop petite et trop incommode pour toutes les personnes qui venaient y entendre la parole de Dieu et y recevoir le sacrement de Pénitence [2]. Ce fut la première

[1] Voir *Le cose meravigliose di Roma*, 21; Capecelatro, 175, 178, et spécialement Tacchi-Venturi, I, 186.

[2] Voir *Studi e docum.*, XX, 1899, 345.

démarche qui devait aboutir à la construction de la somptueuse église du Gesù, à la suite de laquelle furent élevées les grandes églises des Théatins (S. Andrea della Valle) et des Oratoriens (S. Maria della Vallicella) qui transformèrent non seulement la vie religieuse à Rome, mais même la physionomie de la ville.

Pour toutes les fêtes de l'Église que le Pape célébrait en personne ou qui avaient lieu en sa présence, des prescriptions minutieuses furent établies sur l'observation ponctuelle desquelles veillaient les maîtres de cérémonies. A la dignité que Paul III et Jules III observaient dans ces cérémonies correspondait l'excellente musique qui les accompagnait. Un écrivain allemand, qui se trouvait à Rome pendant la Semaine Sainte et le temps de Pâques de 1554, proclame expressément qu'au Latran on avait fait de grands progrès à ce point de vue autant qu'à Saint-Pierre où Palestrina était maître de chapelle [1] Ce n'étaient pas seulement les fêtes, mais l'aspect des églises qui produisait une profonde impression sur tous les étrangers. Il est significatif que Fichard, si enthousiaste de l'antiquité, signale comme principale chose digne d'être vue dans la Ville éternelle : le Vatican avec la bibliothèque et le belvédère, la chancellerie et les basiliques Saint-Pierre, Latran, Saint-Paul hors les murs, Sainte-Marie Majeure, S. Maria Sopra Minerva, S. Maria del Popolo et enfin l'église nationale allemande avec le beau tombeau d'Adrien VI [2].

Huit ans après le départ du voyageur francfortois, un pèlerin florentin inconnu a décrit quelques-unes des créations les plus importantes de l'art de la Renaissance, qui étaient alors à voir dans la Ville éternelle. Ces notices [3], intéressantes à plusieurs points de vue, commencent par la basilique du Prince des Apôtres et son nouveau bâtiment. Parmi les œuvres d'art qui étaient à Saint-Pierre, l'inconnu

[1] Voir Rot, *Itin.*, 250, 252, 261.

[2] Fichard, *Italia*, 67.

[3] Éditées et commentées par Fabriczy dans *Arch. stor. Ital.*, série 5, XII, 275, 325.

en question vante la Pietà de Michel-Ange qui, après la démolition de la chapelle de Sainte-Pétronille, fut portée à l'Oratoire de Saint-Grégoire [1]. Parmi les autres monuments de l'église Saint-Pierre, il ne mentionne que les tombeaux de Sixte IV et d'Innocent VIII. Parmi les choses les plus dignes d'être vues au Vatican, ses notes signalent les Stanze et les Loggie de Raphaël alors dans tout l'éclat de leur couleur, puis la Sixtine avec ses fresques incomparables. Ce même pèlerin déplore justement la destruction de la chapelle du Saint-Sacrement de Fiesole. Parmi la grande quantité des églises, il ne nomme que celles qui contenaient des ouvrages tout à fait exceptionnels de la Renaissance. A S. Agostino étaient surtout à voir, outre l'Isaïe de Raphaël, la Madonna del Parto sculptée par Jacopo Sansovino et le groupe de marbre exécuté par Andrea Sansovino, représentant Marie, Anne et l'Enfant Jésus; l'une de ces œuvres était comme aujourd'hui sur le mur d'entrée à droite, l'autre à gauche au troisième pilier, sous l'Isaïe. Le Florentin célèbre les Sibylles de Raphaël à S. Maria della Pace comme une des plus belles œuvres du peintre d'Urbin à Rome. Il mentionne aussi de Baldassar Peruzzi la Présentation au Temple qui n'avait pas encore été fort retouchée. Des nombreux et majestueux mausolées de marbre à S. Maria del Popolo, il ne signale que les deux plus grands et plus beaux : les monuments des cardinaux Girolamo Basso et Ascanio Maria Sforza, d'Andrea Sansovino. On est surpris de lui voir passer sous silence les fresques de plafond de Pinturicchio dans le chœur, les portraits sur verre de Claude et Guillaume Marcillat et même la merveilleuse chapelle Chigi. Par contre, il parle de deux tableaux de Raphaël, la Madonna di Loreto plus tard disparue et le célèbre portrait de Jules II qui orne maintenant les Uffizi; ces deux œuvres étaient alors, dans les occasions solennelles, suspendues aux pilastres de l'église. A S. Maria

[1] MACKOWSKY, 366. La Madonna della Febbre avait été placée non en 1545, mais dès 1542; voir FABRICIUS, *Roma*, 248.

in Ara Cœli, notre guide admira la Madonna di Foligno; à S. Maria Sopra Minerva, église des Dominicains, les fresques de Filippino Lippi dans la chapelle Carafa et la statue du Christ de Michel-Ange. Les tombeaux de Léon X et de Clément VII sont mentionnés sans louange spéciale. L'inconnu dit du Moïse de Michel-Ange à S. Pierre in Vincoli qu'il lui parut une œuvre divine. Il signale également dans la même église les tombeaux de Pietro et Antonio Pollajuolo. Dans l'église nationale espagnole S. Giacomo s'élevait, en ce temps-là, la statue de saint Jacques par Jacopo Sansovino, statue qui se trouve maintenant à S. Maria in Monserrato.

Dans la partie de la ville au delà du Tibre, ses descriptions célèbrent en fait d'œuvres d'art les fresques de la Farnesina et l'incomparable Tempietto de Bramante à S. Pietro in Montorio. Dans cette église, la Transfiguration de Raphaël ornait alors encore le maître-autel. L'inconnu pouvait en outre admirer à S. Pietro in Montorio la fresque aujourd'hui encore existante de Sebastiano del Piombo, la Flagellation du Christ, et un tableau plus tard disparu de Michel-Ange, représentant saint François.

De même que notre Florentin ne mentionnait que les œuvres d'art de la Renaissance, Ulisse Aldrovandi, dans sa description composée en 1550, s'en tient presque exclusivement aux antiques. D'œuvres de la moderne sculpture, Aldrovandi ne mentionne qu'un petit nombre, en premier lieu plusieurs travaux de Michel-Ange, en particulier le Moïse qu'il croit louer suffisamment, en disant que cette création peut se comparer à n'importe quel antique [1]. On cherche en vain dans Aldrovandi le nom d'autres maîtres modernes. On voit combien peu il les estimait à l'égard des antiques à des déclarations comme celles-ci : « Un Mercure avec une lyre, belle statue, mais moderne. » « Une tête de femme avec la poitrine nue, mais c'est une œuvre moderne » ; la description du savant bolonnais nous renseigne

[1] Aldrovandi, 291.

encore moins sur la richesse de Rome en tableaux et sur les nombreuses merveilles que renfermaient les palais de la noblesse et des cardinaux [1].

L'intérêt que tout le monde portait à l'antiquité apparaît dans ce fait que même les guides ordinaires, qui renseignaient le voyageur sur les « Mirabilia » du moyen âge et surtout sur les reliques et les indulgences des églises, lui faisaient une large place. Dans un de ces guides de 1563 [2], on trouve une introduction concernant les choses les plus dignes d'être vues et qui est très caractéristique à plusieurs points de vue. Le guide offre au voyageur pressé le moyen de voir le plus de choses possible en peu de jours. On compte qu'il y faut trois jours à un étranger qui arrive de très bonne heure et qui a un cheval à sa disposition. Comme visites du premier jour, on lui recommande le Borgo d'où il pourra du Transtevère visiter l'île du Tibre, le Monte Testaccio, Saint-Paul hors les murs, S. Gregorio, les thermes de Caracalla, Stefano Rotondo et le Latran. Pour le deuxième jour, on offre au voyageur curieux un programme encore plus chargé : du mausolée d'Auguste à S. Maria del Popolo, Trinità de' Monti, Monte Cavallo avec les célèbres vignes des cardinaux Carpi et d'Este, puis venaient Sainte-Agnès hors les murs, les thermes de Dioclétien, Sainte-Prudentienne, Sainte-Marie Majeure, les Sept Salles, le Colisée, le Palatin, le Forum, le Capitole, le théâtre Marcellus, le portique d'Octavie et enfin les palais Capodiferro et Farnèse. La promenade du troisième jour devait commencer à la place Colonna. Outre la visite de la colonne Trajane, de l'église de la Minerve et du Panthéon, le guide recommandait aussi d'aller voir une collection privée riche en antiques et en peintures modernes sur le Monte Citorio, la maison de Monsignor Girolamo Garimberti, évêque de Gallèse. Le

[1] Burckhardt, *Beitraege*, 557.

[2] *Le cose meravigliose dell' alma città di Roma*, Roma, 1563 (un exemplaire de cet écrit devenu rare est à la Bibl. Vittorio Emanuele à Rome). Cicognara (*Catalogo*, etc., II, Pisa, 1821, 184) en cite une édition vénitienne de 1544.

repas de midi devait être pris dans une des osterie de la place Navona, près de la statue de Pasquin. Pour l'après-midi, on conseillait une visite à la villa Giulia [1].

« Dans les maisons de quelques cardinaux et de maints particuliers, lit-on dans le susdit guide, il y a encore de belles choses à voir, mais que je ne nomme pas ici parce qu'elles y sont en constant changement et que je ne voudrais pas fatiguer les voyageurs. » Ce changement consistait dans une centralisation de plus en plus étroite de ce qui restait d'antiques. Au début du Cinquecento, il y avait encore beaucoup de petites collections qui disparurent peu à peu. Déjà, dans les quarante premières années du siècle, les grandes collections du Belvédère, du Capitole, Cési, Médicis et Valle, surpassaient les petites en importance, tandis qu'il semble qu'auparavant les bons morceaux fussent à peu près également répartis. Au temps d'Aldrovandi, les collections de moyenne grandeur, contenant quelques œuvres indiscutablement bonnes comme on en pouvait voir encore dans les maisons Sassi, Maffei et d'autres, pendant le séjour de Heemskerck, avaient perdu toute importance [2]. L'accès aux collections particulières dépendait des relations qu'avait le voyageur.

Les nombreuses et excellentes institutions de bienfaisance étaient un des objets de curiosité et un des objectifs particulièrement célébrés par tous les visiteurs étrangers [3]. La capitale de la chrétienté avait dès lors donné, par l'épanouissement de sa charité, un vivant témoignage de la puissance efficace de la foi chrétienne. Comme au moyen âge, les Papes, les cardinaux, prélats, laïques de toute classe, étaient mus, au temps même de la Renaissance, d'un zèle ardent à l'égard des malades, des malheureux et des pauvres. L'hôpital du Saint-Esprit, réorganisé par Sixte IV pour les vieillards, occupait le premier rang parmi les instituts charitables. Les maisons pour le soin des malades,

[1] *Le cose meravigliose*, 48. Sur Garimberti, voir Hübner, I, 140.

[2] Voir Hübner, I, 74.

[3] Voir surtout Fabricius, *Roma*, 215, 232, 261.

S. Salvatore du Latran et S. Giacomo in Augusta, qui avaient été fondées par des cardinaux de la famille Colonna, jouissaient aussi d'une grande réputation. Ces maisons, ainsi que les hôpitaux de S. Maria della Consolazione, S. Antonio, S. Rocco, que les Papes soutenaient par des allocations et des privilèges de toute sorte, étaient distribuées de telle façon à travers la ville qu'elles pourvoyaient suffisamment aux besoins des différents quartiers [1].

Les hospices nationaux constituaient une des formes d'instituts de bienfaisance établis à Rome, tellement étaient nombreux les étrangers qui en avaient fondé pour leurs compatriotes dans les églises nationales. Par là, la catholicité de Rome, comme capitale de l'Église universelle, se trouvait éloquemment exprimée. Les Allemands s'honoraient de posséder la plupart de ces instituts en quantité correspondante à leur nombre; en tête de ceux-ci venaient, depuis le quatorzième siècle, l'Anima et le Campo Santo. A ces maisons s'en rattachaient de plus petites pour les Flamands, les Wallons, les Tchèques et les Hongrois. Les Espagnols, les plus nombreux à Rome après les Allemands, avaient à S. Giacomo, sur la place Navona et à S. Maria in Monseratto, des maisons pour recueillir et soigner leurs pèlerins pauvres et malades. Les Portugais, Français, Anglais, Écossais, Irlandais, Polonais, Hongrois, Suédois, Dalmates et Slaves du Sud en possédaient de pareils, et il n'était pas jusqu'aux Lombards, Génois, Florentins, Siennois et Bergamasques, qui ne possédassent leurs églises particulières, auxquelles étaient reliés un hospice national et le plus souvent aussi des confréries [2].

[1] A l'hôpital de S. Maria della Consolazione opérait le célèbre chirurgien Gisbert Horst d'Amsterdam, de 1543 à 1564. Voir IMPERI, *S. Maria della Consolazione*, 98.

[2] Sur l'Anima, voir la belle monographie, reposant sur des recherches approfondies d'archives, de SCHMIDLIN (Fribourg, 1906). L'hôpital pour les Polonais était à S. Stefano alla Chiavica, celui des Siennois à S. Catarina da Siena, dans la Via Giulia (voir *Le cose meravigliose*, 25-26). Les Bergamasques obtinrent l'église S. Maria della Pietà (voir SIMONETTI, *Vie*, 32; *ibid.*, 49, sur l'église et l'hôpital des Génois). Sur le grand nombre des

Le nerf de la vie fut coupé à plusieurs de ces instituts par la crise religieuse de la Réforme; cependant, même à cette époque critique, la Ville éternelle mérita son vieux renom de généreux amour du prochain. En étroite liaison avec le mouvement rapide et silencieux de la Réformation catholique, la charité chrétienne poussa à Rome, ainsi que dans les autres villes d'Italie, de nouvelles et magnifiques fleurs. En même temps que les membres de l'Oratoire de l'amour de Dieu venaient de prendre une part toute particulière dans le vieil hôpital de S. Giacomo in Augusta aux soins des incurables, le cardinal Jules de Médicis, le futur Clément VII, fondait en 1519 la confraternité de la Charité pour secourir les pauvres honteux, consoler les prisonniers et ensevelir les indigents. Ce fut le même cardinal de Médicis qui décida le pape Léon X à approuver le couvent des pécheresses repenties au Corso, qui avait été fondé par les membres de l'Oratoire. Ce fut à un autre prélat romain que l'orphelinat de S. Maria in Aquiro dut son origine.

Sous Paul III, et appuyées par lui, se développèrent toute une série d'institutions par lesquelles l'ingénieux amour du prochain, d'hommes au grand cœur et de saints s'efforça de combattre avec succès les maux matériels et moraux du temps. Le minorite Giovanni da Calvi, le marchand Crivelli et le cardinal Quinones jetèrent alors les fondements du Mont-de-Piété. Un généreux fils de l'Espagne, le chapelain Ferrante Ruiz, fonda de concert avec deux gentilshommes de Navarre, place Colonna, une maison pour les fous dont jusque-là personne ne s'était à peu près occupé. Grâce au zèle éclairé d'un autre Espagnol, Ignace de Loyola, s'élevèrent la maison de refuge de Sainte-Marthe, pour pécheresses converties, l'hospice de S. Caterina de' Funari pour de pauvres filles exposées, l'institut pour nouveaux convertis à S. Giovanni del Mercatello au pied du Capitole et

étrangers, voir RODOCANACHI, *Rome*, 243; lire aussi dans cet écrivain les pages sur la disparition de la vieille noblesse et la prépondérance du mezzo ceto à Rome.

une association pour secourir les pauvres honteux Philippe de Néri fonda sous Jules III, pour secourir les pèlerins dans le besoin, la compagnie della Trinita, qui avait le Christ seul pour protecteur. A tout cela vinrent s'ajouter des fondations nouvelles pour doter de pauvres filles.

L'essor de la vie catholique se manifesta d'autres façons encore sur le terrain de la charité. Les institutions de bienfaisance furent administrées de façon plus consciencieuse et s'occupèrent du salut de l'âme des malades et des infirmes. Là encore, ce fut l'exemple que donnèrent Ignace et plus tard Philippe de Néri qui contribua à rappeler efficacement aux ecclésiastiques et aux laïques : « Ce que vous aurez fait au moindre de vos frères, vous l'aurez fait à moi-même[1]. »

Comme sur tous les autres terrains, la grande époque de la Réformation et restauration catholiques se déploya sur celui de la charité où des saints aimables et de puissants Papes agissaient infatigablement pour le soulagement des misères corporelles de leurs frères humains Pendant cette mémorable époque, qui vit un changement complet de la vie spirituelle, la Roma æterna qui trop souvent avait fait preuve d'un esprit trop mondain, changea profondément d'aspect. Avec ses grandes et pompeuses églises, ses instituts charitables, ses vastes couvents, ses collèges pour prêtres

[1] Voir Tacchi-Venturi, I, 355, 365, 381. Les mérites de F. Ruyz furent honorés dans la chapelle de la Madonna della Pietà, place Colonna, par l'inscription suivante : D. O. M. Ferdinando Ruitio Hispanensi presbytero integerrimo quod religionis erga hospitalem hanc domum pauperibus exteris ac mente captis primus erigendam curaverit, quod eandem annuo censu de suo dotaverit, quod ibidem pietatis studio diem suum obire voluerit sodales et curatores domus viro optime merito pos. pro eius eterna salute quotidianas Deo preces sacrum anniversarium ad XIII Kal. April. supremo eius die institueri M D L XX III. Lorsque Benoît XIII, en 1728, transféra à la Lungara la maison des fous, cette inscription fut placée devant la chapelle de la Pietà, qui se trouvait là (voir Forcella, XII, 387). Lors de la démolition de l'hospice des fous en 1911, elle a disparu. Par contre est debout encore, dans l'église S. Caterina de' Funari, d'accès difficile, la chapelle instituée par F. Ruyz et richement ornée de marbres de couleur et de peintures : c'est la première à gauche. Voir Nibby, *Roma nel 1838. Parte prima moderna Roma*, 1839, 149.

des nations les plus diverses, elle reconquit par l'élévation du sentiment religieux chez ses habitants la place que la Providence lui avait attribuée comme siège du successeur de saint Pierre : « La ville sainte en qui s'incarna brillamment l'idéal chrétien. »

FIN DU TOME TREIZIÈME

SUPPLÉMENT

DOCUMENTS INÉDITS ET COMMUNICATIONS D'ARCHIVES

OBSERVATION PRÉLIMINAIRE

Les documents réunis ici ont pour objets de confirmer et de compléter le texte de mon livre : il n'entre pas dans mon plan de donner une collection particulière de documents, l'origine en est donnée le plus exactement possible dans chaque numéro. J'ai dû être sobre d'observations sur mes sources. En ce qui concerne le texte lui-même, j'ai pris pour règle de respecter l'orthographe des documents et lettres puisés dans les originaux; en ce qui concerne les majuscules et la ponctuation, je n'ai pas besoin de me justifier des changements que je leur ai fait subir. J'ai signalé chaque fois les corrections qui s'imposaient; en revanche, j'ai corrigé sans indication particulière les petites erreurs et les fautes de rédaction évidentes. Mes interpolations sont entre crochets, les passages douteux sont marqués d'un point d'interrogation ou sont accompagnés du mot « sic ». Les passages qu'à la copie ou au moment de les envoyer à l'imprimerie, j'ai considérés comme non essentiels ou inutiles à mon but, ont été remplacés par des points (...).

Pour la correction des documents qui suivent, aussi bien que pour les autres parties de mon livre, MM. les professeurs Dr Pogatscher et Pfarrer Dr Bruder, ainsi que pour le rassemblement des matériaux, le Dr J. Schmidlin, m'ont été d'un secours si essentiel que je dois exprimer ici à ces savants ma profonde reconnaissance.

1. — ENDIMIO CALANDRA A SON FRÈRE SABINO

1550 Février 8, Rome.

... S'ha posto S. Sta il nome di Giulio et mostra di volere essere magnanimo, grato et cortese, ma come s'è fatto insperatamente et appunto, come vi scrissi, che subito che è stato proposto da Fran-

cesi Farnese vi è callato come in creatura sua non havendo riguardo a promesse fatte ne a fede data, non s'è visto ancora molta allegria nelli animi delle persone, se non che sia fatto il Papa che qui a starene senza tanto tempo pareva cosa molto strana, et per quello che se ne spera per li saggi che ha dati di se qui et in altro luogo quando ha governato, si tien per certo chel suo habbia ad essere un buon papato...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantua.*)

2. — PIRRO OLIVO A SABINO CALANDRA[1]

1550 Février 12, Rome.

... Pensi V. S. che dopo tante gratie fatte et belle parole S. Stà disse che si riputava gran gratia chel cardinale nostro le addimandasse qualche gran cosa. In somma è troppo, et il cardinale con tutta la corte ne sta con allegrezza infinita. Tutta la città poi ne mostra contento infinito, perche gia l' ha sgravata di molte gravezze impostele da Papa Paulo. Ha ordinato che le spoglie che per morte di cardinali andavano alla sede apostolica siano de qui innanzi degli heredi o s'habbino a dividere fra i servitori di quel cardinale, secondo la mente sua. Dona ad ogniuno et ad ogniuno fa gratia, onde voglio che speriamo di lui quel bene et servigio di Dio che ci promette così generoso animo. Egli è persona allegra, populare, ha già dato ordine a certi commissarij deputati sopra delle vettovaglie che faccino che la città sia abundevole et che le cose si paghino a mercato conveniente...

(*Orig. Archiv. Gonzaga à Mantua.*)

3. — PIRRO OLIVO A SABINO CALANDRA[2]

1550 Février 15, Rome.

... Giovedì volse che si desse principio alle maschere et domani ha ordinato che si corrano i palii. Egli è poi allegro et burla volentieri colli suoi, come fece l'altra sera che mangiando del cardo disse al suo copier : Habbiam noi bevuto da che mangiamo

[1] Sur P. Olivo, voir SICKEL, *Rœmische Berichte, in den Sitzungsberichten der Wiener Akademie*, CXXXIII, 114.

[2] Innocenzo del Monte.

il cardo? Al quale rispose il copiere, che non voleva che S. S[tà] disordinasse : Padre santo, sì, et egli trovandosi in piedi colle mani alla cintura rispose : Padre santo, no.

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantua.)

4. — BENEDETTO BUONANNI A COSIMO I[er], DUC DE TOSCANA [1]

1550 Février 23, Rome.

... Il sig. Baldovino anderà presto a starsene in palazzo in Torre Borgia et per quanto s'intende non ha animo S. B[ne] di fare cardinali, ma quel prepostino [2], suo allievo, per il quale si manderà in breve. All' ambasciator mio [3] disse S. S[tà], che disegnava di dargli il suo cappello et qui si vedrà quel che sa fare la fortuna quando ella toglie a sollevare un homo. Credo che simil resolutione oscurerà assai molte buone opere di S. S[tà], nella qual credo che habbino a vedersi molte volte alcune cose da basso animo, come fu quella notte di carnovale quando volse che a tavola sua mangiaseno il s[or] Baldovino, l'arcivescovo Sipontino, il vescovo di Vasona et il suo medico da Barga; la qual cosa fu molto considerata et dette assai che dire...

(Orig. Archives d'État à Florence.)

5. — PAPE JULIUS III AU CARDINAL MARCELLO CERVINI [4]

1550 Février 24, Rome.

Dilecto filio nostro Marcello tituli sanctæ Crucis in Hierusalem presbitero cardinali. [Di]lecte fili noster, salutem. Accepimus quod alias felicis recordationis Paulus papa III immediatus predecessor noster, defuncto bonæ memoriæ Augustino episcopo Chisamensi bibliothecario bibliothecæ nostræ palatinæ, ne dicta bibliotheca detrimentum pateretur, de tua multiplici doctrina ac singulari erga rem litterariam studio et amore confisus, eiusdem bibliothecæ protectionem et curam circumspectioni tuæ etiam

[1] A. Serristori.
[2] S. Pighini.
[3] T. Cortese.
[4] Ag. Steuco.

forsan vivæ vocis oraculo demandavit, ita quod eiusdem bibliothecæ custodes ac in ea scriptores et operarios quoslibet ad libitum tuum confirmare aut amovere et toties quoties opus foret alios deputare et de [sa]lario bibliothecario pro tempore debito quomodolibet disponere aliaque facere et exequi posses, quæ ad ipsius bibliothecæ conservationem et augmentum pertinere iudicares. Ut autem hoc honestum et laudabile negocium, quod nobis valde cordi est, eo libentius et animosius peragere, valeas, quo nostra quoque fueris in hoc auctoritate munitus, commissionis dicti Pauli predecessoris vigore per te hactenus gesta confirmentes ac rata habentes, protectionem et curam huiusmodi tibi quoad vixeris ita, quod omnia et singula supradicta libere agere et exequi possis, auctoritate apostolica tenore presentium demandamus, mandantes custodibus, scriptoribus ac operariis predictis ut tibi non secus ac nobis obediant et ad quos spectat ut de dicto salario ad libituum tuum disponant, contrariis non obstantibus quibuscunque.

Datum Romæ 24 februarii 1550 anno primo.

Blosius.

(Min. brev. Arm. 41, *t.* 55, *n.* 62. *Arch. secr. papales.)*

6. — AVERARDO SERRISTORI A COSIMO Ier,
DUC DE TOSCANA

1550 Février 26, Rome.

... E disse ai Conservatori di Roma che voleva attendere S. B^ne^ per il benefitio di questa città alle cose della iustitia et della abondantia. Circa quel che toccava alla iustitia disse, che pensava et d'intenderla et di sapere farla eseguire senza ch' alcuno potesse sperare d'haverle e dare a intendere una cosa per un' altra et che sperava in Dio che detta iustitia sarebbe sì bene et sì indifferentemente usata in questa corte, che i buoni havessero a starne interamente contenti. Circa la abondantia disse, che haveva bisogno d'aiuto et in questo caso commesse a' detti Conservatori che vedessero che i frumenti et biade non fussero tenute nascote per le fosse et granai da chi n'haveva in quantità per aspettare di venderle care, ma che al prezzo honesto si mettessero per le piazze solite, perchè a questo modo si provederebbe per adesso a un honesto vivere, et se no 'l facevono giurò loro, che non solamente tornerebbe la gravezza della macina, ma ne metterebbe loro dell' altre.

(Orig. Arch. d'État à Florence.)

7. — CONSISTOIRE DU 10 MARS 1550

... [Iulius III] habuit orationem, qua egit gratias rev. d. cardinalibus de assumptione sua ad summum pontificatum suumque prosequendi concilii desiderium ostendit mandavitque rev. d. decano, Tusculano, Crescentio, Sfondrato, Cibo et Polo, ut de curiæ Romanæ reformatione in curia presertim datariatus curam susciperent.

(Acta consist. Camer. VIII. Archives consistoriales du Vatican.)

8. — AVERARDO SERRISTORI A COSIMO Ier, DUC DE TOSCANA

1550 Mars 10, Rome.

... Entrò di poi S. S^{tà} a dire che havendo pensato più volte, d'onde potesse nascere ch' el clero fusse così odioso nel conspetto dei principi temporali, s'era resoluta a credere che procedesse solo dalla avaritia, che nei capi s'era mostra[ta] in questa corte, dalle non buone provisioni che si facevono nel conferire i beneficii, et dal troppo luxo di detto clero nel vestirsi, et che havendo animo di rimediarvi s'era resoluta circa la cosa dell' avaritia di far reformare il datariato et a tale effetto elesse i r^{mi} Trani, Theatino, Sfondrato, Crescentio, Inghilterra et Cibo perche riducessero le cose di detto offitio a quel che loro S. B^{ne} giudicavono convenire et che S. S^{tà} farebbe osservare inviolabilmente quel che da loro fusse resoluto et stabilito. Circa le provisioni dei beneficii che vacassero, disse che non tenessero S. S^{tà} di natura cosi facile ch' ella havesse havuta a indursi ai preghi di quei r^{mi} che gle li havevano domandati dai indulti sopra questa chiesa et quella et ch' ella vi s' era mossa per un fine solo, ch' era alleggerirsi di tanto peso per havere più compagni in dette provisioni a fin che si potesse più oportunamente provedere ai beneficii che vacassero di persone che fussero apte a tenere le chiese et reggerle. Circa il luxo disse che presto reformerebbe la casa sua et che dal suo esempio confortava ciascuno a seguirla in se nei suoi creati e servitori. Satisfece sommamente S. S^{tà} in tutto quel ch'ella disse et ogni dì va avanzado l'aspettatione che s'haveva delle buone opere sue...

(Orig. Arch. d'Etat à Florence.)

9. — BENEDETTO BUONANNI A COSIMO Ier, DUC DE TOSCANA

15 Août, Rome.

... S. Stà disse hier mattina che col collegio de' cardinali bisognava far come con un monasterio che non si potesse reformare per diligentia che vi s'usasse et che all' ultimo fusse forzato il vescovo di luogo a commetter che non si potesse metter alcuna monaca in detto monasterio per lassar consumar et morir quelle che v'erano et che così poteva farsi con decto collegio per lassare spegnere il superfluo che v'era...

(*Orig. Arch. d'État à Florence.*)

10. — DÉCISION DU CARDINAL MARCELLO CERVINI, INQUISITEUR

1551 Janvier 29, Rome.

Nos Marcellus divina providentia cardinalis stae romanæ ecclesiæ tituli stae Crucis, unus ex inquisitoribus generalibus universi orbis a sta Sede Apostolica delegatis gratiam et salutem in Christo Ihesu Deo ac Domino nostro. Cum summi Dei legumque omnium iustitiæ sanctiores peccatores vel nequissimos sincere et ex intimo corde humiliatos mira clementia complectantur et pro gemitibus et lacrimis culpas enormes condonent et, permutatis poenis gravioribus in leviores, eosdem uti filios emendent, Nos ab hac lege non discedentes, perspecta quantum nobis constat in exteriori homine humilitate ac resipiscentia Annibalis Montarentii Bononiensis iuris utriusque doctoris ab hæresibus, quibus fuerat implicitus, cognita insuper obedientia ad subeundas poenas illi decretas ex iure in sententia contra eundem lata per nos et coniudices nostros illmos et revmos inquisitores generales, authoritate nostra et eorundem illrum et revrum dominorum inquisitorum etc., iudicavimus preces humillimas dicti Annibalis exaudiendas et misericorditer sublevandas ac permutandas in parte poenas eidem ut supra impositas, sperantes te Annibalem hic præsentem hac clementia magis ac magis Deo, ecclesiæ et ministris eiusdem fore devinciendum, in detestationem malignantium hæreticorum et in salutem animæ tuæ.

Imprimis igitur bona tua, a quibus ex iure excideras, paterno

animo tibi condonamus ex gratia, volentes ea omnia in tua esse facultate, ac si nunquam ab eis ob haereses decidisses, concedentes et volentes insuper quod possis assequi et adire quascunque hæreditates quovis iure obvenientes; et pro huiusmodi gratia condemnamus te ad numerandum et solvendum libras quinquagenta bolonenorum monetæ Bononiensis rectoribus societatis pauperum verecundorum Bononiensium, et tenearis hoc fecisse infra terminum præsentis anni, et cum persolveris tantum pecuniæ, debeas habere a rectoribus prædictis attestationem in scriptis, quam consignes domino inquisitori Bononiensi pro tempore etc.

Item sententias per te quomodocunque latas vel instrumenta per te facta, cum ultra annum implicitus esses hæresibus, firma et rata volumus, facimus et decernimus.

Item abolemus infamiam, quam incurristi ex decretis canonicis ob graves hæreses, quibus per aliquot annos adhæseras, restituentes tibi insuper ex misericordia gradum doctoratus et facultatem ad officia publica consequenda, non autem ad beneficia ecclesiastica.

Volentes tamen, ne videamur dissimulare tam grave scelus hæresis, quod loco istarum poenarum tenearis toto tempore vitæ tuæ ieiunare singulis feriis sextis dieque eadem dicere septem psalmos poenitentiales et largiri elemosinam pauperi ut tibi suggesserit Spiritus Sanctus. Itidem volumus et imponimus quod serves feria quarta de ieiunio, psalmis et elemosina per annum continuum.

Item quod tenearis perpetuis temporibus ter in anno confiteri peccata tua sacerdoti et devotius sumere sanctissimum Eucharistiæ sacramentum.

Item loco perpetui carceris, in quo eras immurandus, ex clementia tibi decernimus civitatem Genuæ, quam nequeas egredi nisi de licentia inquisitoris Genuensis; cum vero e Genua discesseris, civitas Bononiensis erit tibi carcer perpetuus; quem non exibis nisi ex licentia inquisitoris Bononiensis.

Item volumus et imponimus tibi quod ter in mense te præsentes inquisitori Genuensi vel Bononiensi, si Bononiæ fueris, ut cognoscat an in veritate ambules etc. Volentes quod tenearis ad huiusmodi commutationes et impositiones poenitentiæ sub poenis et censuris in tua abiuratione positis etc.; reservantes insuper officio nostro authoritatem remittendi, reducendi, commutandi, mitigandi poenas ut supra per nos commutatas et impositas omni meliori modo etc.

(*Cod. Vat.* 6429, 38-39. *Bibliothèque Vaticane à Rome.*)

11. — AVERARDO SERRISTORI A COSIMO Ier,
DUC DE TOSCANE

1551 Janvier 31, Rome.

... Le stanze erono parate di panni bellissimi et finissimi et a capo della tavola fu messo un candelliere d'argento sopra une banchetta piccola ch'era in terra, sì vago et fatto con sì mirabile arte, che ciascuna haveva che dirne. Dicono che l'ha fatto uno da Venetia che lavora in Pesaro, et che della manifattura sola domanda mille scudi. La torcia che stava sopra detto candelliere, alto a mio credere circa 3 braccia, usciva d'una canna d'argento finto a modo di torcia, ma non mostrava detta torcia altro di sè che il lume, et per via d'un contrapeso s'andava sempre tanto alzando in quella canna d'argento la torcia quanto ella s'andava consumando. Data che fu l'acqua alle mani fu messo al piè della tavola un pesce d'argento, che per via di contrapeso ando caminando sino al capo d'essa movendo capo et coda nel medesimo modo che quando un pesce vero è nell' acqua. Come fu giunto in testa di detta tavola, dette uno sguizzo in aere, et aprendosi sopra la schena comincio a tornare indietro, et in luogo delle lische erono stecchi, dei quali ciascuno ando pigliando secondo che arrivava inanzi a altrui. Sopra le porte principali della casa ch'erono due, furono messe due tele grandi con l'arme del Chrmo et con una inscriptione a piè, che diceva Henricco II Francorum Regi ob Bononiam receptam ac Galliæ et Scotiæ Regnum terra marique feliciter pacatum. Si fecero inanzi al banchetto grandissimi fuochi, et doppo, diverse sorti di musiche divinissime...

(Orig. Arch. d'État à Florence.)

12. — IPPOLITO CAPILUPI A LA DUCHESSE DE MANTOUE

1551 Février 3, Rome.

Après le Pranzo im Belvedere, S. Stà ando con tutta la compagnia de' cardinali che erano 24 alla commedia, dove sono stato anch'io : il luogo dove stanno li spettatori non è capace piu di dugento persone, nè ve ne capiscono ancho tante, perchè la persona di S. Stà et de rmi occupano la maggior parte, la scena è piccola similmente a proportione del luogo, ma bella e vaga da vedere : la commedia è stata l'Aularia di Plaute latino, ben vestita et recitata da fanciulli con intermezzi di buone musiche et di

certi Norcini che hanno fatto ridere assai, et è sodisfatta generalmente a tutti.

(Orig. Arch. Gonzaga à Mantua.)

13. — IPPOLITO CAPILUPI A LA DUCHESSE DE MANTUA

1551 Février 14, Rome.

Fêtes du Carnaval. La domenica passata, che fu il dì della creatione di S. Sta, essa secondo il costume invitò tutti i rev^{mi} a disenare con seco et dopo pranzo li condusse insieme con gli ambasciatori di Francia, Portogallo et Vinezia et altri in Belvedere a veder recitare una commedia composta da m. Alessandro Martio Senese et servitor del rev^{mo} S. Giorgio, la quale per quel che ognuno riferisce riuscì molto inepta et poco honesta et nelli atti et nelle parole, et poco mancò che non fusse sibilata con tutto che vi fosse la presentia di S. S^{tà} et li spectatori fussero pochi per la incapacità del luogo et persone honorate, et S. S^{tà} fastidita dall' ineptie di detta commedia si adormentò et dormì buona pezza et alla fine della commedia disse che [chi] l'havea composta meritava iscusatione perchè era Sienese... Suit un rapport sur d'autres fêtes, courses de taureaux sur la place Saint-Pierre.

(Orig. Archiv. Gonzaga à Mantua.)

14. — PAPE JULIUS III A PAULUS JOVIUS

1551 août 15, Rome.

JULIUS PP. III,

Venerabilis frater, salutem etc. Librum, quo illustrium virorum [1] imagines [2] pro ingenio et eloquentia tua [3] varie et copiose ornasti, a te nobis nuper missum, valde libenter accepimus; nec minus libenter cognoscendis illorum moribus et actis, præsertim tam erudite a te explicatis, aliquid nonnunquam successivi temporis non mediocri cum voluptate impertiemur. Interea (vero) [4] maioris historiæ tuæ partem alteram, quam te nobis scripsisti ita iam comparatam habere ut in lucem (hominum) [5] prodire possit, cum aliquo etiam desiderio nostro expectabimus. (Speramus sci-

[1] Corrigé au lieu de ducum.
[2] V. Fueter, 51, f. 55.
[3] Corrigé au lieu de ingenio eloquentiæ tuæ elegantia.
[4] Le mot entre parenthèses est rayé dans l'original.
[5] Il y avait d'abord ingenii et doctrinæ.

licet per labores et vigilias tuas res gestas ætatis nostræ ad posteritatis memoriam quam diutissime propagatum iri, et ad celebritatem eius nominis, quod iampridem in multiplici literarum laude consecutus es, præclarum cumulum accessurum). Quod vero, si per pedum ægritudinem tibi licitum fuerit, te ad nos accessurum polliceris, id si divino adiuvante numine evenerit, nos quidem te, quem doctrinæ et urbanitatis causa semper plurimum dileximus, libentissime videbimus, atque omni, quam res et tempus feret, benevoli ac propensi animi significatione prosequemur.

Datum etc. Romæ apud sanctum Petrum etc. die XV augusti 1551, anno 2°.

Rom[ulus Amasæus].

(Min. brev. Arm. 41, t. 61, n. 693. Arch. secr. pap.)

15. — PAPE JULIUS III A FRANCISCUS DE AUGUSTINIS

1552 Mai 6, Rome.

« Cupientes pro publico commodo almæ Urbis nostræ, et pro nostrorum subditorum utilitate antiquam Tyberis navigationem a Portu S. Ioannis territorii Perusini usque ad confinia nostræ civitatis Hortorum inclusive ab aliquibus ex nostris predecessoribus olim tentatam, instaurare, et antequam id fiat, scire quibus modis, viis ac rationibus et quanta etiam impensa fieri possit », nous te nommons à cet effet Commissaire et t'ordonnons d'aller partout avec « Petroleone Percello comite Vallis Codalis », d'explorer le lit et le rivage et de nous mander « conficiendi rationem » et d'avertir les habitants à 15 milles que telle est notre intention..., « ut quemadmodum utilitatem non parvam ex ipsa navigatione percepturi sint, ita aliquam impensarum ratam in eam contribuant, quæ postæ in opere conficiendo eis significabitur ». Nous leur ordonnons de vous héberger et de vous aider.

(Min. brev. Arm. 41, t. 64, n. 297. Arch. secr. pap.)

16. — PAPE JULIUS III AU CARDINAL JUAN ALVAREZ DE TOLEDO

1552 Juillet 29, Rome.

Dilecto filio nostro Ioanni tituli s[ti] Pancratii presbitero cardinali Compostellano nuncupato.

Iulus papa III,

Dilecte fili noster, salutem etc. Cum sicut accepimus dilecti filii prepositus et clerici regulares congregationis Sancti Pauli Mediolanensis, per fe. re. Clementem VII primo institute et deinde Paulum III romanos pontifices predecessores nostros ac postremo nos et sedem apostolicam variis privilegiis locupletate, quosdam libros per quondam Baptistam de Crema dum viveret ordinis fratrum predicatorum professorem, ab eodem ordine per sedem apostolicam exemptum, cuius cadaver in monasterio monialium s[ti] Pauli conversi etiam Mediolanensis ordinis s[ti] Augustini perinde ac sanctificatum (facili tamen prepositi et clericorum predictorum necnon dilectarum in Christo filiarum priorisse et conventus dicti monasterii credulitate) custoditur, editos, quos nuper venerabiles fratres nostri sancte romane ecclesie cardinales ad officium inquisitionis heretice pravitatis apostolica auctoritate deputati, de quorum numero tu existis, per diversos religiosos sacre theologie professores diligenter examinari fecerunt et etiam ipsi examinarunt, et deinde eosdem tamquam doctrinam scandalosam in plurimis, in aliis vero temerariam et in multis hereticam continentes, de ipsorum professorum consilio et assensu damnarunt et reprobarunt, per multos annos passim et indistincte legerint et forsan de presenti legant; et insuper post delegatam a sede apostolica curam visitandi monasterium predictum preposito pro tempore existenti dicte congregationis, is et predicti clerici aditum apud conventum predictum crebrius quam decuit sibi sensim usurpantes capitulumque et alia acta publica una cum dictis priorissa et conventu facientes etiam regimini et administrationi ceterisque negotiis publicis dicti monasterii hactenus simul incubuerint librosque predictos eisdem priorisse et monialibus legendos, et ulterius dilectam in Christo filiam Paulam Antoniam monialem dicti monasterii elogium homini inconcessum scilicet matris divine sibi ipsi temere arrogari ceterisque quibusdam apud utrosque superstitionibus et signanter quoad mutuam defectuum uniuscuiusque eorumdem incusationem palam inter eos faciendam diutius abuti permiserint et ex facili continuaque eorumdem cum dictis priorissa et monialibus conversatione scandalum non modicum in vulgus generarint : quapropter, nisi vetitis utrobique et doctrine usu et communicatione aliisque abusibus predictis, de quibus cardinales deputati predicti vel ab eis subdeputati ex duorum clericorum dicte congregationis relatione informationem ampliorem habuerunt, prepositus et clerici ac priorissa et moniales predicti ad veram regularis discipline normam per salubris refor-

mationis antidotum reducantur, ipseque priorissa et moniales iuxta sue regule institutionem debita clausura arceantur, valde profecto timendum sit, ne cetera cum virorum tum mulierum partium illarum monasteria et alia regularia loca in similes errores prorumpant : Nos igitur, quibus pro cura nostra pastorali incumbit indirecta dirigere et salubria plantare, ne doctrina predicta una cum dictis abusibus longius latiusque serpens gregem dominicum inficiat, ea ab eisdem congregatione et monasterio imprimis evellere scandalisque predictis quantum possumus obviare et, ut dicta congregatio opportunis adiuta presidiis uberiores in agro domini fructus producere queat, eidem de utili et idoneo protectore providere volentes, motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis super hoc oblate petitionis instantiam, sed de nostra mera deliberatione, circunspectionem tuam, cuius eximia fides, ingenii claritas, gravitas ac in infrascriptas exequendis singularis atque matura experientia alieque permulte virtutes veteris experientie documento nobis haud ignote sunt sub cuiusque presidio dictam congregationem salubre incrementum suscepturam non dubitamus, protectorem ipsius congregationis in Romana curia ac apud nos et dictam sedem cum auctoritate, potestate et facultate aliis protectoribus ordinum quorumcunque attributis dicta auctoritate tenore presentium constituimus et deputamus, precipientes in virtute sancte obedientie preposito et congregationi predictis ac quibusvis aliis, ad quos pertinet, ut te in eorum et dicte congregationis protectorem recipiant et admittant ac obsequia aliis eiusmodi protectoribus impendi solita exhibeant; et insuper eidem circumspectioni tue per presentes committimus et mandamus, ut per te vel alium seu alios seculares vel cuiusvis ordinis etiam mendicantium regulares, quem seu quos ad hoc duxeris eligendum seu eligendos, ad domos et loca congregationis ac monasterium et conventum huiusmodi accedens, eadem ac prepositum et clericos necnon priorissam et moniales aliasque utriusque sexus personas illorum auctoritate nostra visitare doctrinamque predictam eiusque usum et lecturam tam publicam quam privatam necnon singulos predictos ceterosque abusus imprimis et ante omnia prohibere ac omnia et singula alia, que correctione, emendatione et punitione indigere cognoveris seu ipsi deputandi cognoverint, in spiritualibus et temporalibus tam in capite quam in membris reformare et emendare eadem auctoritate procures. Nos enim tibi et a te deputando seu deputandis predictis tam circa premissa quam alias de statu congregationis ac monasterii et conventus necnon vita ac moribus tam prepositi et clericorum quam priorisse et monialium predictorum studiose inquirendi et eos ex preposito et clericis ac priorissa et

monialibus, qui delinquentes et alias culpabiles comperti fuerint, iuxta regularia sui ordinis instituta atque delicti exigentiam ac canonicarum sanctionum dispositionem etiam per incarcerationem, penis debitis absque iudiciorum strepitu puniendi, castigandi et corrigendi, ac prepositum et priorissam necnon clericos et moniales predictos ab eorum administrationibus et officiis, si eorum demerita id exegerint, perpetuo vel ad tempus suspendendi et privandi, ac ab illis realiter et cum effectu amovendi eorumdemque loco de eis aliis personis providendi aut perpetuo vel ad tempus substituendi; necnon delinquentes quoslibet, si id humiliter petierint, ab excessibus et delictis etiam heresis necnon excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque sententiis, censuris et penis ecclesiasticis et temporalibus quibuslibet in foro conscientie tantum, iniuncta eis pro modo culpe penitentia salutari, absolvendi; ac pro salubri regimine et directione dicti monasterii tam dictam Paulam Antoniam quam alias personas tibi benevisas de dicto monasterio ad aliud monasterium seu regularem locum tibi benevisum, ut inibi quamdiu tibi videbitur permaneant, mutandi, ac omnia et singula alia que pro salubri directione et reformatione predictis ac alias iuxta canonicas sanctiones ac congregationis et ordinis predictorum regularia instituta eorumdemqe regimen et administrationem necessaria fuerint et quomodolibet opportuna faciendi, ordinandi, statuendi et mandandi, ac contradictores quoslibet et rebelles, cuiuscunque dignitatis, status, gradus, ordinis vel conditionis fuerint, per excommunicationis, suspensionis et interdicti aliasque formidabiliores, de quibus expediens fore videbitur, sententias, censuras et penas, appellatione postposita, compescendi ac legitimis super his habendis servatis processibus sententias, censuras et penas ipsas etiam iteratis vicibus aggravandi auxiliumque brachii secularis, si opus fuerit, invocandi plenam et liberam auctoritate predicta tenore presentium concedimus facultatem; non obstantibus premissis et apostolicis ac in provincialibus et sinodalibus conciliis editis generalibus vel specialibus constitutionibus etordinationibus necnon congregationis ac monasterii et conventus ordinisque predictorum iuramento, confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque, indultis, exemptionibus, conservatoriis et litteris apostolicis eisdem preposito et clericis ac priorisse et conventui eorumque monasterio, domibus, ordinibus, superioribus et personis sub quibuscunque tenoribus et formis ac cum quibusvis clausulis et decretis per predictos et quoscunque alios romanos pontifices etiam predecessores nostros ac nos et sedem predictam etiam motu simili ac consistorialiter et alias in contrarium quomodolibet con-

cessis, confirmatis et innovatis; quibus omnibus, etiam si pro illorum sufficienti derogatione de illis eorumque totis tenoribus specialis, specifica, expressa et individua ac de verbo ad verbum, non autem per clausulas generales idem importantes, mentio seu quevis alia expressio habenda aut aliqua alia exquisita forma ad hoc servanda foret, tenores huiusmodi presentibus pro sufficienter expressis et insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris, hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, contrariis quibuscunque, aut si preposito et clericis ac priorisse et conventui predictis vel quibusvis aliis communiter vel divisim a dicta sit sede indultum, quod aliquos contra eis concessa privilegia et indulta ad visitandum eosdem admittere minime teneantur et ad id compelli, ipsique ad iudicium trahi aut interdici, suspendi vel excommunicari non possint per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam ac de verbo ad verbum de indulto huiusmodi mentionem, et quibuslibet aliis privilegiis, exemptionibus, conservatoriis, indulgentiis et litteris apostolicis generalibus vel specialibus, quorumcunque tenorum existant, per que presentibus non expressa vel totaliter non inserta visitationis et aliorum premissorum effectus tueque iurisdictionis explicatio impediri valeat quomodolibet vel differri et de quibus quorumque totis tenoribus de verbo ad verbum habenda sit in nostris litteris mentio specialis et que quoad premissa nolumus eisdem in aliquo suffragari.

Datum Rome apud sanctum Marcum etc. die 29 iulii 1552 anno 3°.

Protectio huiusmodi cum facultate suprascripta visa fuit necessaria rev^mis dominis meis cardinalibus inquisitoribus, et nisi fiat reformatio ut petitur quoad libros et mores, non nomen monasterii sed aliud habere merebitur.

J. Card. Puteus.
Gal.

(Min. brev. Arm. 41, *t.* 65, *n.* 523. *Arch. secr. pap.)*

17-18. — PAPE JULIUS III A HANNIBAL SPATAFORA

1553 Février 24, Rome.

Dilecto filio Hanibali Spatafore archimandrite Messanensi ordinis s. Basilii commissario nostro.

Dilecte fili, salutem. Accepimus reperiri in nonnullis regni neapolitani et præsertim provinciæ Calabriæ et insulæ Siciliæ monas-

teriis ordinis s. Basilii, quæ in commendam obtinentur et in quibus monachi græci degunt, diversos libros græcos tum sacros tum profanos, qui hactenus typis excusi non fuerunt, raros sane nec parvi momenti aut æstimationis, ex quibus, si vel eorum fierent exemplaria vel imprimerentur, magna ab omnibus capi utilitas et commoditas posset provideretur que ne aut a tineis corroderentur aut absumerentur a tempore, sicut plurimis aliis accidit. Quare nos, qui veterum scriptorum memoriam, et maxime illorum qui pro christiana religione insudarunt, quantum in nobis est, ad Dei servitium et publicam commoditatem et utilitatem conservare desideramus, neque tamen dicta monasteria ipsis libris privare intendimus, confisi in doctrina, prudentia ac diligentia tua, mandamus tibi, ut ad dicta monasteria te personaliter conferas et bibliothecas vel alia loca, in quibus dicti libri conservantur, invisas librosque ipsos diligenter inquiras et scruteris, et eos qui cognitione et instauratione digni tibi videbuntur seponas et presentibus notario publico et testibus a commendatariis ipsorum monasteriorum, si inibi fuerint, alias ab eorum agentibus aut monachis et conventibus monasteriorum eorundem tibi nostro nomine recepturo consignari facias et ad nos vel comportes vel transmittas; nam, posteaquam vel transcribi vel imprimi eos fecerimus, ipsis monasteriis quorum fuerunt omnino reddentur. Si vero, quod non credimus, dictos libros perquirere non permitteris vel illi quos volueris tibi denegabuntur, tibi quod tam ipsos commendatarios quam eorum agentes aut ipsorum monasteriorum monachos et conventus ad permittendum tibi quod libros ipsos perquirere possis et ad eos quos volueris tibi, ut prefertur, consignandum per censuras ecclesiasticas et alia oportuna iuris remedia, appellatione postposita et invocato si opus fuerit auxilio brachii secularis, cogere et compellere valeas facultatem et potestatem apostolica auctoritate tenore presentium damus et concedimus, non obstantibus constitutionibus et ordinationibus apostolicis ac monasteriorum [eius] ordinis predictorum, etiam iuramento, confirmatione apostolica vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus contrariis quibuscunque; seu si aliquibus etc. mentionem [etc.].

Datum Rome apud Sanctum Petrum etc. die XXIIII februarii 1553 anno 4°.

Ita S^mi D. N. mandavit.

M. Cardinalis sanctæ Crucis

Io[ANNES].

(Min. brev. Arm. 41, t. 67, n. 120. Arch. secr. pap.)

19. — CAMILLO CAPILUPI AU CARDINAL ERCOLE GONZAGA

1553 Mars 14, Rome.

... Due dì sono che qui incomincia a far bel tempo et S. S[tà] se ne va ogni di alla Vigna, alla quale si fabrica molto gagliarmente. S. S[tà] ha pensato di voler mettere il Borgo in fortezza et similmente S. Pietro col Palagio, et già si sono cominciate a far le fosse dalla parte della muraglia di Borgo che è congiunta col Palagio et col Castello dov' è il corridore, et si lavora anco dalla parte di S. Pietro, cioè dietro la fabrica là sopra il monte, dove è quella muraglia vecchia...

(Orig. Arch. Gonzaga à Mantua.)

20. — C. TITIO A COSIMO I[er], DUC DE TOSCANE

1553 Mars 14, Rome.

... Ha detto un cardinale a un amico mio, che il rè di Francia et il card. di Lorena hanno scritto qui al ambasciator regio che non faccia piu parole ne ricerchi S. S[tà] per conto della promotione di Ghisa, poichè tante volte a promesso di farla et menatola in lungo d'hoggi in domani nè mai n'è venuto a conclusione alcuna, et che quando lo facci o non lo facci non gle ne sapranno grado alcuno. Questo cardinale, che dall' ambasciator intese questo in molta confidentia, dice che corse subito a dirlo al Papa, il qual disse con molta colera che per ancora non l'haveva fatto et che avanti lo facessi ne voleva esser arcipregato et poi risolversi a quel che più li piacesse...

(Orig. Arch. d'État à Florence.)

21. — PAPE JULIUS III AU ROI FERDINAND

1553 Novembre 20, Rome.

Ferdinando regi Romanorum.

Mittimus ad M[tem] tuam dil. fil. Zachariam electum Pharen., prælatum nostrum domesticum, qui tuæ M[ti] has litteras reddidit..., ut dil. fil. Hieronymo Martinengo succedens apud ipsam M[tem] tuam nostrum et huius s. sedis nuntium agat. Hortamur M[tem]

tuam..., ut... eum benigne excipere ac libenter audire fidemque illi de omnibus rebus habere velit.

Datum Rome apud s. Petrum etc. die XX nov. 1553 anno 4°.

(Min. brev. Arm. 41, t. 69, n. 746. Arch. secr. pap.)

21 *a*. — AVERARDO SERRISTORI A COSIMO I[er], DUC DE TOSCANE

1554 Janvier 14, Rome.

... La riforma va tuttavia inanzi et si tien per certo habbia a seguire poichè s'intende che in Hispagna et in Portogallo si risolvono d'osservare le determinazioni del concilio di Trento senza aspettare altra confirmatione del Papa sendovisi trovato in persona a farle, quando vi era legato, il che sarebbe non si facendo la riforma con poca dignità di S. B[ne]...

(Orig. Arch. d'État à Florence.)

21 *b*. — CARDINAL MORONE AU CARDINAL POLE [1]

1553 Décembre 21, Rome.

La S[tà] del Papa tien per fermo per molte ragioni e scontri che la regina d'Inghilterra si debbia maritare col principe di Spagna e non gli dispiace tal matrimonio per benefizio del regno e per ridurlo in tutto alla vera religione et unione della chiesa giudicando che stando la regina senza marito sia istromento troppo debole a governare longamente quei popoli di natura feroci et instabili et assuefatti alle novità, massimamente intendendosi le divisioni intrinsiche e subornationi degli esterni per le quali non crede che un rè del paese sia atto a ridurre quel regno all' obbedienza; anzi per vincere l'emulazioni che potrebbe avere e per stabilirsi crede saria necessario accomodarsi; come per il contrario

[1] Voir le bref du 27 février 1554 au nonce espagnol super controversiis ortis inter prelatos et capitula ecclesiarum Hispaniæ super sensu quorundam decretorum concilii Tridentini, où il est recommandé d'interroger les chapitres sur leurs griefs et d'en avertir les prélats afin qu'ils y puissent répondre, puis d'envoyer le tout au Pape pour qu'il lui soit possible de faire les réformes nécessaires. Min. brev. Arm. 41, t. 70, n. 116 Archives sec. pap.

confida in Dio, che il principe di Spagna essendo catholico nato e nutrito et havendo la potenza sua vicina di Spagna e di Fiandra possa con maggior autorità introdurre l'unione alla Chiesa e difendere la regina dalli nemici interni e esterni.

Stando dunque queste cose Sua S^tà giudica che saria non solo pericoloso il voler impedire tale matrimonio, ma ancora nocivo alla religione et all' interesse di questa S. Sede e però desidera che V. S. R^ma vengha nella medesima opinione e resti di cio persuasa et andando alla corte dell' Imperatore, come vuol che vadi contentandosi Sua M^tà Ces^a, mostri con parole et effetti tal desiderio, non lasciando di far officio opportuno acciochè seguendo il matrimonio l'Imperatore non habbia da restare offeso e pigliar occasione di tener il regno in scisma.

Sua S^tà mostrava di dubitare che quella non fosse per accomodarsi e spesso mi replicava che sarebbe impertinente cosa il volersi opporre al corso di un fiume impetuosissimo piacendogli quella sentenza : frustra niti et nil nisi odium quaerere extremae dementiae est. Io gli ho affermato, che V. S. R^ma è figlio di obbedienza e tenendo gli occhi a Dio, che quella in nessun tempo mai contrafaria alla volontà di S. B^ne.

Ha voluto solo che io sappia questua sua volontà et avvisi V. S. R^ma e voleva che io scrivessi in cifra non fidandosi ne de' suoi ne de' miei, ma ha dubitato che quella non havesse la cifra e però ho scritto a questo modo e dato la lettera in man propria di mons. Fabrizio, colla quale sarà il breve credenziale di Sua S^tà.

Del parere mio non occorre che io dica altro essendo in cio risoluta Sua B^ne e convenendosi a lei obedire. Solo l'avvertisco di tener il segreto appresso di se come Sua S^tà ordina per degni rispetti di tutti li potentati d'Italia e di fuori.

Il padre maestro del sacro palazzo nuovo arcivescovo di Consa verrà nuntio appresso l'Imperatore. Mi rallegro per amor di V. S. R^ma che avrà tal compagnia e certo è uomo di Dio e di gran prudenza, sebene esso si stima tanto poco che vi è stato da fare a quietarlo, ma alla volontà di Dio non si deve far resistenza.

(*Copie. Bibl. Corsini à Rome. Cod.* 33, *E.* 19, 471-474.)

22. — PAPE JULIUS III A PETRO ANTONIO DI CAPUA, ARCHEVÊQUE D'OTRANTO

1554 Mai 31, Rome.

Comme nous t'avons cité au tribunal de l'Inquisition pour Purgatio, que tu t'y es rendu et as juré que tu n'avais cessé de rester

dans la foi catholique et que tes quatre Compurgatores ont témoigné que tu avais toujours vécu catholiquement et que pendant les années de ton séjour à Rome, nous t'avons vu mener une vie pieuse, nous te réintégrons dans le sein de l'Église et te rendons ta dignité [1].

(Min. Brev. Arm. 41, *t.* 71, *n.* 318-319. *Archiv. sec. pap.)*

23. — SAUF-CONDUIT DE JULIUS III

1554 Octobre 20, Rome.

Universis et singulis præsentes literas inspecturis salutem etc. Cum dilecti filii nautæ præsentium ostensores conducant ex portu Livornii ad hanc almam Urbem nostram lateres parvos quadratos et pictos ex Hispania adductos pro conficiendis pavimentis villæ, nostræ idcirco subditis nostris sub indignationis et arbitrii nostri pena precipimus, non subditos vero hortamur et requirimus, ut ipsos nautas cum ipsis lateribus navigiis sarcinis rebus sociis et servientibus ad nos libere et secure sine aliquo impedimento sive pedagii solutione venire permittant, quinimmo auxilium eisdem et favorem opportunum præstent.

Datum Romæ apud sanctum Petrum etc. die xx octobris 1554 anno 5°.

Io[ANNES].

(Min. Brev. Arm. 41, *t.* 72, *n.* 640. *Arch. sec. pap.).*

[1] Le cas de l'archevêque d'Otrante fit un tel bruit que Morone, en 1557, disait dans son mémoire justificatif : La storia sua e nota (CANTU, *Eretici*, II, 199); il tomba ensuite dans un tel oubli, que DRUFFEL (III, 253) déclarait n'en pouvoir rien dire de précis. La première mention qui en est faite se trouve dans les rapports d'ambassades, en octobre 1551. Il y est dit que Jules III, vu l'enquête de l'Inquisition, est opposé à la promotion de l'archevêque au cardinalat (voir lettre de F. Gonzague du 20 octobre 1551 dans DE LEVA, V, 276). Une lettre de Bartolomeo Serristori, archevêque de Trani, nous apprend que l'opposition de l'Inquisition contre l'archevêque durait toujours. Le 14 décembre 1553, B. Serristori rapporte que Manrique a fait de nouvelles démarches, au nom de l'empereur, pour que l'archevêque fût nommé cardinal, en suite de quoi Jules III résolut d'entendre les Reverendissimi de l'Inquisition. Mardi eut lieu devant le Pape une séance de l'Inquisition, dans laquelle l'archevêque se défendit fort bien, mais comme les délibérations étaient secrètes, on apprit seulement qu'il serait nommé dans une autre promotion de cardinaux Arch. d'État à Florence). Le bref ci-dessus, inconnu jusque-là, nous donne la conclusion authentique.

24. — AVERARDO SERRISTORI A COSIMO I[er], DUC DE TOSCANE

1554 Décembre 1, Rome.

. . Lessesi di poi un' altra parte della reforma, oltre a quella del conclavi, ch'io scrissi a questi giorni all' E. V., et si ordinò che ne fussi dato una copia al Decano, perchè la mandassi a vedere et considerare a tutti i cardinali Vescovi, et una a S[ta] Croce, come primo prete che facessi il medesimo nell' ordine de' preti, nel quale ordine per essere maggiore che li altri, ne fu data un' altra copia al cardinale di Perugia perchè facessi il medesimo con quei preti che seggono di poi lui, et un' altra al cardinale Farnese per fare il medesimo coi diaconi, i quali tutti cardinali l'hanno da considerare diligentissimamente et notare quel che a ciascuno paresse di levare o porre per poterla poi fermare in quel modo che harà da stare, et per non essere stabilita comandò S. S[tà] a tutti sotto pena di scomunicatione che non parlassino con persona di particulare alcuno...

(Orig. Arch. d'Etat à Florence.)

25. — LUTHÉRIENS A ROME (1552-1554)[1]

Le * Diario di Cola Coleine Romano note :

1552 a 6 Giugno in lunedì di Pasqua rosata furono menati 7 Luterani alla Minerva a ribenedire e v'erano due frati della Traspontina vestiti dell' ordine e preti secolari con tunica gialla e la croce roscia e li cardinali li rebenedissero e vi fu gran popolo.

1553 a 21 Marzo furono menati nella Minerva 11 Luterani e vi era Montealcino, predicatore di S. Apostoli.

1553 a di 4 Settembre Montalcino predicatore lo compagno [sic] et un tessitore di velluto[2] furono abbrugiati per Luterani[3] nella

[1] Je n'ai pas pu établir si cela se rapporte à l'arrestation que Serristori, le 29 avril 1551, annonce de Rome (* Hier. Borro d'Arezzo theologo, che serviva al card. di Ferrara a été arrêté comme suspect d'hérésie). Arch. d'État à Florence.

[2] Giov. Teodori da Perugia s. Orano, 3 f; v. Elze in der Riv. Crist., I, 272 ff.

[3] Sur Giov. Buzio aus Montalcino O. Min. Conv., son arrestation et son exécution, voir *Elze in der Riv. Crist. a. a. O*; Fontana, II, 281; Brigidi, *Fra Giov. Mollio*, Siena, 1891; Orano, 1 f; Buschbell, 215; Piccolomini *Bull. Senese*, XV, 296 f, 302 f; XVII, 29; *Atti di Romagna*, XIX, 1901

Minerva essendosi letta la sentenza et alli 9 furono abbrugiati tutti li suoi libri.

1554 a 4 Novembre furono menati 16 Luterani alla Minerva e ritornorono alla fede.

(*Bibl. Chigi à Rome. Cod. N. II, 32.*)

26. — CAMILLO CAPILUPI AU CARDINAL ERCOLE GONZAGA

1555 Février 16, Rome.

Hier réunion des cardinaux en présence du Pape. In essa si ragionò sopra la commissione che si ha da dare al R^mo^ Morone intorno ad alcuni dubbii che S. S. R^ma^ ha mosso per conto delle cose della religione dei quali colle prime mandero una copia a V. S. Ill.; quasi tutto il parlamento tocco al r^mo^ di Fano, al parere del quale S. S^tà^ et tutti gli altri si rimisero senza replicare parola; per la qual cosa S. S. R^ma^ n'ha riportato di molti lodi et da S. S^tà^ et da tutti i r^mi^ che si trovonoro presenti...

(*Orig. Arch. Gonzaga à Mantua.*)

27. — ACTIVITÉ DE JULES III POUR LE NOUVEAU BATIMENT DE SAINT-PIERRE

Combien Jules III avait à cœur le nouveau bâtiment de Saint-Pierre, on pourrait déjà le voir par les deux bulles du 31 juillet 1551 (Bull. VI, 445 ff) et du 20 juillet 1552 (Compendium privilegiorum Rev. Fabricæ S. Petri a Iohanne Carolo Vespignanio absolut., nunc notis locupletat. a H. Baldassinio, Romæ, 1762, 94 ff)[1]. A ces deux documents vient s'ajouter ceci, que je tire d'un manuscrit acheté à Rome en 1901, et dont le titre est : * Privilegia, auctoritates, facultates indulgentiæque fabricæ basilicæ principis apost. S. Petri de Urbe a quamplurimis Romanis pontificibus concessæ et per sanct. dom. Paulum div. pro. papam quartum confirmatæ.

Ici se trouvent les documents suivants, non imprimés encore autant que je le puisse savoir :

143 A 3; CARCERERI, *Riforma e Inquisizione nel ducato di Urbino*, Verona, 1911, 7 f.

[1] Voir aussi *Bull. Bas. Vatic.*, III, 1 ff, 19 ff. Sur un commissaire de la Fabrica S. Petri, qui malheureusement vendait des indulgences, voir *Atti d. Soc. Ligure*, XXIV, 588 f.

[1550 Juin 20, Rome.]

Iulius papa III,

Ad perpetuam rei memoriam. Post nostram ad summi apostolatus officii assumptionem, toto cordis affectu semper mente revolvimus, celeberrimam divi Petri apostolorum principis basilicam, quæ in admirabilem consurgit structuram, prout tenemur, debito fine terminare, ne, desertis ædificiis, quod iam factum est periret et tantum opus, tanta pecuniarum vi excitatum frustra rueret; et cum Iulius II et successive alii prædecessores nostri suas et Sedi[s] Apostolicæ facultates ad tantum opus perficiendum minime sufficere posse viderent, omnes christifideles coelestis thesauri premiis et aliis spiritualibus gratiis et donis toto nixu ad tam pium et laudabile opus invitaverunt, diversas indulgentias etiam plenarias et facultates tam eis quam collegio officialium ad curam dictæ fabricæ per sedem apostolicam deputatorum concedendo et innovando; Nosque aliorum prædecessorum nostrorum vestigia insecuti, indulgentias etiam plenarias et facultates, privilegia, prærogativas et indulta a prædecessoribus nostris concessa in crastinum nostræ ad summi apostolatus apicem assumptionis in genere revocaverimus et successive per quasdam alias nostras sub plumbo omnes indulgentias et nonnullas alias facultates durante anno iubilæi et deinde ad nostrum beneplacitum revocaverimus et suspenderimus : ne autem propter huiusmodi revocationes christifideles ad tam pium et laudabile opus tepidiores reddantur et fabrica interrupta pendere cogatur, motu proprio et ex certa scientia nostra indulgentias etiam plenarias, facultates, privilegia, prærogativas et indulta prædicta per Iulium, Leonem, Adrianum, Clementem et Paulum prædecessores præfatos fabricæ et collegio prœfatis concessas et concessa, cum omnibus et singulis decretis et clausulis in singulis litteris desuper tam sub plumbo quam in forma brevis confectis, quarum tenores ac si de verbo ad verbum nihil penitus omisso inserti forent præsentibus haberi volumus pro expressis, auctoritate apostolica tenore præsentium confirmamus ac in pristinum et illud robur et statum, in quibus ante easdem revocationes quomodolibet erant, plenarie restituimus reponimus et reintegramus, ac plenarie restitutas, repositas et reintegratas existere decernimus, illasque et illa prout per dictos prædecessores nostros concessæ et concessa sunt, in omnibus et per omnia innovamus; volumusque et declaramus quod collegium ipsum fabricæ prefatæ indulgentias etiam plenarias (non tamen durante præsenti anno iubilei) necnon omnes alias facultates, privilegia, prærogativas et indulta prædicta præfato collegio concessas et concessa infuturum exercere possit, prout ante easdem

revocationes exercere posse dignoscebatur; non obstantibus præmissis et aliis constitutionibus apostolicis necnon omnibus illis quæ in singulis litteris prædictis concessum fuit non obstare cæterisque contrariis quibuscunque. Verum quia difficile foret præsentes litteras ad singula quæque loca, ad quæ expediens fuerit, deferre, volumus et dicta auctoritate decernimus, quod earum transumptis secretarii collegii prædicti manu subscriptis et sigillo dictæ fabricæ munitis, eadem prorsus fides indubia adhibeatur quæ præsentibus adhiberetur si essent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ apud s. Petrum sub anulo piscatoris die XX mensis iunii MDL, pontificatus nostri anno 1°.

Blosius el[ectus] Fulgin. [Ms. cit. 138b f.]

[1552 Jan. 25, Rome.]

Iulius papa III,

Ad futuram rei memoriam. Cupientes necessariæ instaurationi basilicæ principis apostolorum de urbe taliter providere, ut exinde eius desiderata perfectio celerius subsequatur, necnon indulgentias, gratias, indulta et facultates aliis piis locis in eius praeiudicium concessa adeo moderare, quod propterea ad huiusmodi perfectionem ampliora christifidelium suffragia obvenire valeant; cum itaque nos alias seu nuper ex certis tunc expressis causis nonnulla, indulgentias, concessionnes, gratias, indulta et facultates beatæ Mariæ de Iesu Redemptionis Captivorum nuncupatæ in ecclesia domus Sti Dominici civitatis Neapolitanæ ordinis fratrum Prædicatorum ac montis pietatis eiusdem civitatis et certis aliis confraternitatibus necnon incurabilium præfatæ civitatis ac certis aliis hospitalibus et piis locis, ita quod litteræ desuper confectæ sub quibusvis revocatione aut suspensione similium vel dissimilium indulgentiarum minime comprehendantur, et quoties revocari seu suspendi contingeret, toties in pristinum statum restitutæ essent et esse censerentur, irritandi decreto desuper adiecto et alias sub certis modo et forma tunc expressis concesserimus et elargiti fuerimus; et sicut nobis innotuit, indulgentiæ et concessiones, gratiæ, indulta et facultates huiusmodi in maximum fabricæ basilicæ Sti Petri de Urbe praeiudicium cesserint et cedant, et conveniens videatur, ut dicta fabrica pro illius et eiusdem basilicæ, quæ cæterarum caput et principalis existit, excellentia et dignitate ac urbis nostræ decore ac venustate in primis et ante omnia perficiatur et ad optatam finem deducatur et ab aliis locis minime quoad consequendas christifidelium elemosinas impediatur seu elemosinis ipsis ad illius perfectionem necessariis fraudetur : Nos igitur, indemnitati dictæ fabricæ ac illius perfectioni

quantum in nobis est consulere volentes, motu proprio et ex certa nostra scientia ac de apostolicæ potestatis plenitudine omnia et singula indulgentias etiam plenarias, etiam illas a media quadragesima usque ad pascha inclusive ab ordinibus Mendicantium publicari solitas, ac alias concessiones, gratias, indulgentias et indulta ac etiam eligendi e deputandi confessores, qui absolvant aut alia faciant, ac reliquas omnes facultates huiusmodi indulgentias concernentes præfatis et quibusvis aliis confraternitatibus ac ecclesiis, monasteriis, hospitalibus et aliis etiam regularibus et piis locis in civitate prædicta et diocesi ac toto regno Neapolitano existentibus et sub quibuscunque invocationibus institutis, non tamen regnis Hispaniarum et locis in litteris Cruciatæ et dictæ fabricæ compræhensis, ex quibusvis causis ac sub quibuscumque tenoribus et formis etiam imperatoris, regum, ducum vel aliorum principum intuitu seu contemplatione, etiam motu simili concessas et concessa, præterquam quod ea, in quibus indulgentiæ et facultates ipsæ in aliqua sui parte iam sint sortitæ effectum, ita ut præfatæ et aliæ confraternitates et ecclesiæ, monasteria, hospitalia ac loca huiusmodi illis uti seu illa publicari facere aut quaestas [sic] aliquas exercere minime possint seu debeant, a die mercurii quadragesimæ usque ad octavam resurrectionis D. N. Iesu Christi inclusive uniuscuiusque anni dicta fabrica durante, nisi ad id deputatorum præfatæ basilicæ consensus accesserit, eorumque omnium vim et effectum per ipsum tempus auctoritate apostolica tenore præsentium suspendimus et suspensas esse, ac interim nullo modo publicari seu effectum sortiri aut locum sibi vendicare nec alicui suffragari debere, ac indulgentias confraternitati Redemptionis Captivorum concessas huiusmodi ullo unquam futuro tempore per commissarios seu alios quoscumque extra dictam civitatem Neapolitanam publicari nullatenus posse, necnon quidquid secus contigerit attentari irritum et inane decernimus et declaramus, ac eisdem confratribus et quibusvis personis pro confraternitatibus, monasteriis, ecclesiis, hospitalibus et locis prædictis nunc et pro tempore deputatis, sub nostræ indignationis, necnon excommunicationis latæ sententiæ eo ipso per contrafacientes incurrendis pœnis, ne durante dicto tempore de huiusmodi indulgentiis, concessionibus, gratiis, indultis et facultatibus ac quæstis se intromittere quoquo modo audeant seu præsumant, districtius inhibemus, non obstantibus præmissis ac quibusvis constitutionibus et ordinationibus apostolicis cæterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut prœsentium transumptis manu notarii ipsius fabricæ subscriptis et sigillo collegii dictæ fabricæ munutis eadem prorsus fides adhibeatur, quæ eisdem originalibus adhiberetur, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Datum Romæ apud s. Petrum sub anulo piscatoris die xxv ianuarii MDLII pontificatus nostri anno secundo.

S. Cervinus.
A. della Torre. [Ms. cit. p. 147 ff.]

3. Breve confirmationis abdicationis quæstarum S. Antonii de Sancto Antonio Viennensi in favorem fabricæ basilicæ principis apostolorum de Urbe. Inc. : Regimini militantis ecclesiæ...

Dat. Romæ 1553, Dec. 15. [Ms. cit. p. 147 ff.]

4. Breve S. D. N. D. Iulii divina providentia papæ III confirmationis indulgentiarum, privilegiorum, gratiarum et aliarum facultatum in favorem fabricæ basilicæ principis apostolorum de Urbe. Inc. : Cupientes ea...

Dat. ut s. [Ms. cit. 151 ff.]

5. Breve Iulii III revocatorium omnium et singularum quæstarum et commissariorium in favorem fabricæ basilicæ principis apostolorum de Urbe. Inc. : Si in universa christifidelium templa...

Dat. Romæ 1553, Dec. 12. [Ms. cit. p. 154 ff.]

6. Breve S. D. N. D. Iulii divina providentia papæ III confirmatorium revocationis quæstarum et indulgentiarum quarumcunque, cum mandato ordinariis, ut non permittant aliquas quæstas exerceri nec indulgentias publicari, nisi prius per suas litteras ærum copiam R. P. D. deputatis fabricæ transmiserint et ab eis responsum, cui omnino parere teneantur, habuerint. Inc. : Decet Rom. Pontificem...

Dat. Romæ 1554, Apr. 6 [Ms. cit. p. 162 f.]

7. Motuproprio « Cum nos » contenant : « Suspensio indulgentiarum durante quadragesima in favorem fabricæ ».

Dat. Romæ VIII Cal. febr. a° secundo (25. Januar 1552). [Ms. cit. p. 174b ff.]

28. — MESURES DE RÉFORME DU PAPE JULES III[1]

1550

* Min. brev. Arm. 41, t. 49, n. 341 : * Card. Sfondrato (Plein pouvoir de procéder contre les exempts de son diocèse de Cremona

[1] Sur la réforme du couvent de la Minerva à Rome, ordonnée en juin 1550, voir Massarelli, 177. Un document du 20 octobre 1550 concernant la réformation au royaume de Pologne, voir Theiner, *Mon. Pol.*, II, 572.

et d'y réformer les couvents), Avril 23. T. 56, n. 420 : * Paulo Nicolino canon. Florent. (Visitation du Couvent S. Mariæ de Balneo, O. Camaldul.), Mai 8; n. 538 : * Archiepisc. Salzburg, et aux sept autres évêques allemands (Plein pouvoir, au cours de la visite, de réformer les exempts), Juin 13. T. 57, n. 740 : * Viceleg. Bononiæ et priori gen. S. M. Servor. (Réforme de couvents), Août 15; n. 824 : * Isidoro ep. Fulgin. (Réforme du clergé séculier et régulier), Septembre 15; n. 827 : * Vic. Archiep. Neapolit. Réforme du couvent de femmes de S. Petri, O. S. B.), Septembre 18; n. 832 : * Archiep. Mediol. (Plein pouvoir contre les exempts), Septembre 20. T. 58, n. 944 : * Generali et visitatorib. O. Camald.) (Visitation du Couvent S. Mariæ terræ Balnei, O. Camald.), Novembre 10. Arch. sec. pap.

1551

* Min. brev. Arm. 41, t. 59, n. 1 : Episcop. Matiscon. (Réforme des Couvent et Priorat S. Petri Matiscon., O. S. Aug.), Janvier 1; n. 19 : * Episc Litterensi [Lettere] (Plein pouvoir pour réforme et punition des exempts), Janvier 12; n. 146 : Card. Compostellan. (Réforme du collège espagnol à Bologna), Mars 10; n. 148 : * Imperatori (Châtiment des clercs des îles Baléares), mars 11; n. 156 : * Provinciali O. Pr. ref. prov. Rom. (Réforme du Couvent S. Dominici de Campo regio de Siena), mars 12; n. 214 : Bulle (Châtiment des clercs séculiers qui ne portent pas l habit ecclésiastique), Mars 25. T. 60, n. 256 : * Mandatum iudicibus (Punition des abus du couvent des Chartreux de las Cuevas extra muros Ispalen), Avril 10; n. 508 : * Christof. Archiep. Bremen (Réforme des couvents), Juin 20. T. 62, n. 978 : * Episc. Brixien. (Réforme des Clarisses S. Claræ vet[is] civit. Brix.), Octobre 1; n. 1055 : Capellano maiori regis Portug. (contre ceux qui infligent l'interdit à la légère), Décembre 31 [1]. A. a. O.

[1] Dans les min. Brevia Iulii III, t. II, j'ai encore trouvé pour l'an 1551 : * Cornelio episc Bitun. (Réforme des ecclésiastiques), mars 1; * I. Bapt. episc. Venaf. (Réforme du clergé), mars 18); * Réforme du couvent de Bénédictins S. Maria de Brano à Naples, mars 18; * Generali et visit congreg. Camaldul., November 10. Sur Julius III et la réforme des couvents à Gênes, voir Rosi, *Le monache*, dans *Atti d. Soc. Ligure*, XXVII, 195, et Rosi, *Genova e la Chiesa*, 10. Est aussi de 1551 la sévère règle donnée par J. B. Galetti, magister domus Iulii III, pour le couvent éthiopien de S. Stefano dei Mori : s. Chaine, *Un monastère éthiopien à Rome aux quinzième et seizième siècles*, in d. Mélanges de la Faculté orient. de Beyrouth, V, 1910, 19 ff.

1552

* Min brev. Arm. 41, t. 63, n. 37 : * Nuntio venet. (Réforme des Couvents S. Mariæ Servor. et Iacobi della Giudecca), Janvier 14; n. 108 : * Card. de Mendoza (Réforme des couvents de femmes du diocèse de Burgos), Février 15. T. 64, n. 242 : * Card. Morono (Réforme des O. Eremit. S. Hieron.), avril 12; n. 243 : * Generali O. Eremit. S. Hieron. (comme n. 242), avril 12; n. 288 : Generali O. Praed. (Correction du bréviaire et du missel de l'Ordre), Mai 3; n. 369 et 370 : Philippo, princ. Hisp. et Card. Poggio (Réforme des fratres O. Eremit. S. August), Mai 28; n. 428 : Card. I. de Monte et Alex. Campegio (Réforme des couvents de femmes à Bologna), Juin 22. T. 65, n. 451 : * Card. Neapolit. (Plein pouvoir pour réforme des couvents exempts), Juillet 1; n. 476 : * Réforme des Nonnes S. Mariæ Gaietani O. Cist., Juillet 11; n. 530 : * Bref et * Facultates Sylvestro Landino et Emanueli de Montemaiori S. J. pour réforme en Corse, Août 5; n. 566 : Cocciano, protonotario (Réforme des Clarisses à Spoleto), Août 25; n. 576 : * Card. Morono (Réforme de tous couvents O. Heremit. S. Hieron.), Août 31; n. 615 : * Card. de Durantibus (Défense d'admettre des jeunes filles de moins de quinze ans dans les couvents de Brescia), Septembre 20. T. 66, n. 643 : * Imperatori (Réforme des couvents lorrains et aux Pays-Bas), Octobre 1; n. 685 : Episc. Curiensi, nuntio apud Grisones (Réforme des ecclésiastiques), Octobre 15. A. a. O.

1553

* Min. brev. Arm. 41, t. 67, n. 189 : * Card. Poggio, leg. Hispaniæ (Réforme des Clarisses), Mars 12; n. 201 : * Archiep. Taurin. (Réforme des Clarisses à Turin). T. 69, n. 521 : * Card. Pisano, episc. Tarvis (Punition d'une abbesse vagabonde O. S. B.), Août 3; n. 699 : Francisco episc. Pacensi (Réforme du clergé séculier et régulier), Octobre 24; n. 709 : Card. Pisano (Réforme des Religieuses), Novembre 27.

1554

Min. brev. Arm. 41, t. 70, n. 201 : Castellano episc. Placent. (Contre les moines vagabonds), Avril 12. T. 71, n. 268 : Episc. Bamberg (Réforme de couvents), Mai 15 [1]; n. 306 : Archiep. Me-

[1] Dans les Min. brev. manque l'ordre à Melchior, évêque de Würzbourg, d'avoir à visiter tous les couvents de moines et de religieuses de son dio-

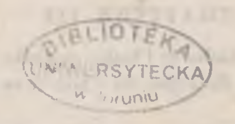
diolan. (Contre des religieuses vagabondes), Mai 29; n. 381 : Generali d. Crucifer. (Réforme de l'Ordre), Juin 20. T. 72, n. 568 : (Interdiction aux femmes d'entrer dans le couvent des Chartreux de la ville d'Asti), Septembre 20; n. 693 : Christophoro Paduano, generali O. S. August (Contre des religieux vagabonds), Novembre 23. N. 729 : Barth. Iano, Maceratensi, O. Min. conv. prof. in theol. (Réforme des couvents en Bourgogne, Aragon, Portugal), Décembre 26.

cèse, le bruit de « non modica scandala » étant venu jusqu'à ses oreilles, 15 mai 1554. Une feuille, vraisemblablement imprimée à Augsbourg, commence par une belle initiale.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI

SUPPLÉMENT



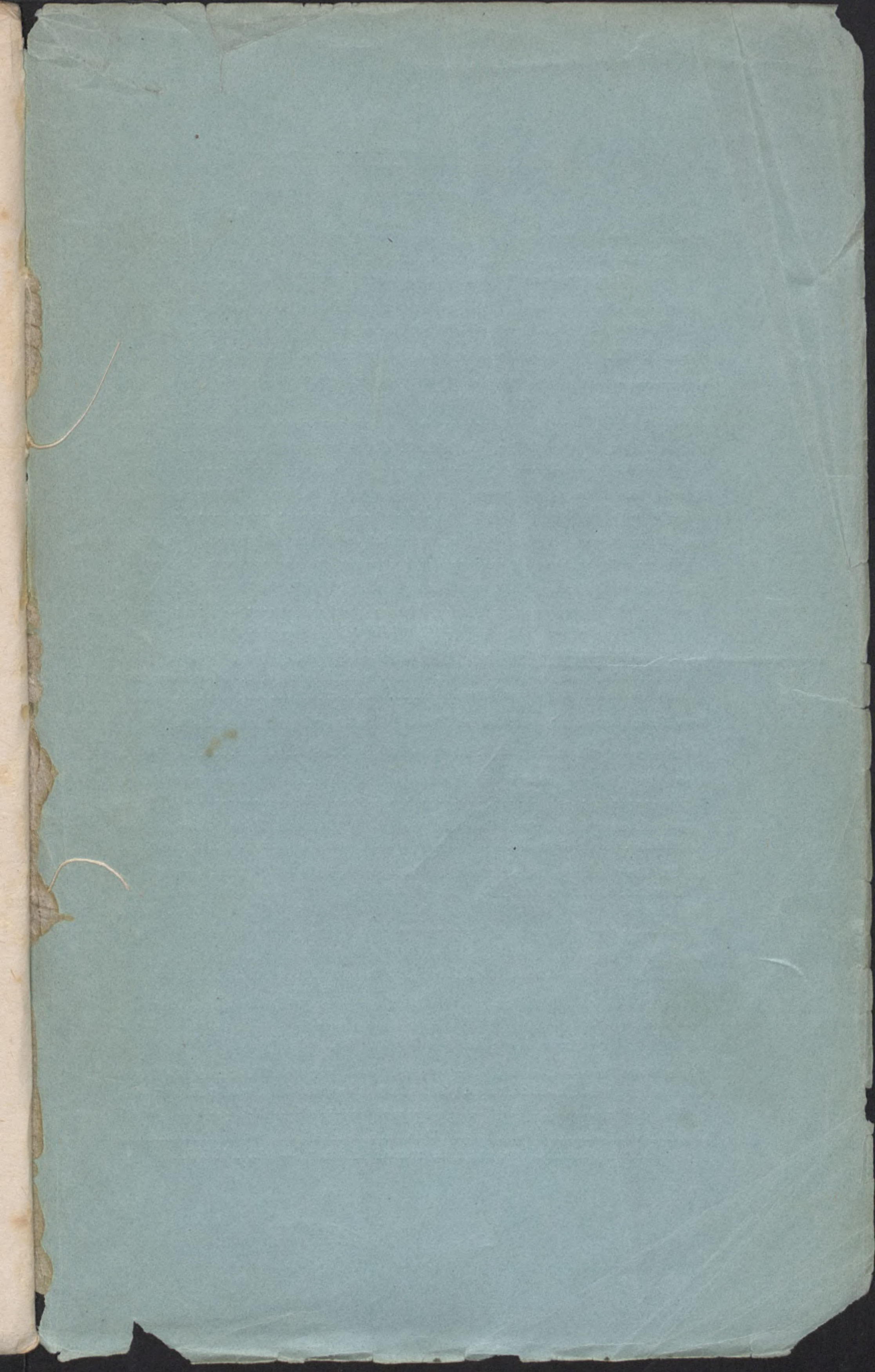
PARIS

TYPOGRAPHIE PLON

8, rue Garancière

1931





A LA MÊME LIBRAIRIE

Rome. *Notes d'histoire et d'art*, par Maurice PALÉOLOGUE, de l'Académie française. In-16 .... 15 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Narcisse Michaut.)

Rome et ses environs. *Promenades italiennes*, par F. GREGOROVIUS. Adapté de l'allemand par Mme J. Carrère. In-16 .... 15 fr.

Jean XXII. *Sa vie et ses œuvres*, d'après des documents inédits. In-8°. 20 fr.

Correspondance de Benoît XIV (1742-1756), précédée d'une introduction et accompagnée de notes et tables par Émile DE HEECKEREN. Deux volumes in-8° avec portrait .... 72 fr.

Saint Jean de la Croix, par le R. P. Fr. BRUNO, carme déchaux. Préface de Jacques MARITAIN. In-8° .... 36 fr.

Bartholomé de Las Casas, *père des Indiens*, par Marcel BRION. In-8° écu, sur alfa. (Collection *le Roseau d'or*) .... 20 fr.

Le Père Ange, *duc de Joyeuse, maréchal de France et capucin*, par Jean CRUPPI. In-16 .... 15 fr.

Le Duc de Rohan et les protestants sous Louis XIII, par H. DE LAGARDE. In-8° .... 25 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.)

La Provence mystique au dix-septième siècle. *Antoine Yvan et Madeleine Martin*, par Henri BREMOND, de l'Académie française. In-8° écu avec deux gravures, un plan et une carte .... 20 fr.

Les Premiers Jansénistes et Port-Royal, par Mgr RICARD. In-8°. 30 fr.

Angélique Arnauld, par M. REYNÈS-MONLAUR. In-16 .... 16 fr.

Port Royal-des-Champs. Notice historique par A. GAZIER. Plaquette in-16. Prix .... 5 fr.

Les Solitaires de Port-Royal, par André HALLAYS. In-8° 1/2 colombier cartonné. (Collection *Nobles Vies-Grandes Œuvres*) .... 10 fr.

Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus (1611-1625), par l'abbé HOUSSAYE. Ouvrage orné de deux eaux-fortes de Lalanne, contenant, outre l'histoire de l'Oratoire, celle du Carmel de France, de 1611 à 1625. In-8°. Prix .... 40 fr.

Les Carmélites de France et le cardinal de Bérulle, par l'abbé HOUSSAYE. Brochure in-8° cavalier .... 10 fr.

Saint François de Sales, par Fortunat STROWSKI, de l'Institut. Nouvelle édition revue et corrigée. In-8° écu .... 18 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

Monsieur Vincent, aumônier des galères, par Henri LAVEDAN, de l'Académie française. In-16 sur alfa. (Collection *le Roman des Grandes Existences*.) Prix .... 16 fr.

PARIS (FRANCE). TYP. PLON, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1931. 19645.